

UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS  
U.E.R. Arts et Sciences Humaines

**LA MATERNITE A BRAZZAVILLE**  
**PRATIQUES ET REPRESENTATIONS DES JEUNES**  
**AFRICAINES**

VOLUME I

THESE DE DOCTORAT NOUVEAU REGIME  
SOCIOLOGIE

présentée par

**Odile PELLET-DILLIES**

Sous la direction de  
Monsieur le Professeur Jean-William LAPIERRE

7 juin 1991

UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS  
U.E.R. Arts et Sciences Humaines

**LA MATERNITE A BRAZZAVILLE**  
**PRATIQUES ET REPRESENTATIONS DES JEUNES**  
**AFRICAINES**

VOLUME I

THESE DE DOCTORAT NOUVEAU REGIME  
SOCIOLOGIE

présentée par

**Odile PELLET-DILLIES**

Sous la direction de

Monsieur le Professeur Jean-William LAPIERRE

Membres du Jury :

Mme Hélène	<b>PAGEZY,</b>	Directeur de Recherche au CNRS.
M. Claude	<b>DE VOS,</b>	Professeur à l'Université de Nice
M. Jean-William	<b>LAPIERRE,</b>	Professeur à l'Université de Nice

7 juin 1991

*à Marc, Martin,  
Aymeric, Clotilde*

## REMERCIEMENTS

Avant de présenter ce travail, il m'est agréable d'exprimer ici, toute ma gratitude envers les personnes et les organismes qui m'ont aidée à le réaliser.

Monsieur J.-W. Lapierre m'a fait l'honneur d'accepter de suivre ma recherche. Sa disponibilité et son intérêt constant pour son évolution m'ont permis de la faire progresser et de surmonter les difficultés liées au cheminement de la recherche. Je lui en suis très reconnaissante.

Madame H. Pagezy et Monsieur Cl. De Vos ont bien voulu s'intéresser à ce travail et faire partie du jury, je les en remercie sincèrement.

Cette recherche a été financée par le Ministère de la Recherche et de la Technologie. L'ORSTOM a également contribué à la réalisation et à l'aboutissement de ce travail en me fournissant un important soutien logistique.

J'ai été accueillie à Brazzaville par le programme Santé-Urbanisation dont je remercie le responsable Monsieur M. Lallemand qui m'a apporté un soutien appréciable concernant le recueil et le traitement des données. J'adresse mes remerciements à tous mes collègues de Brazzaville qui ont contribué à me fournir des éléments de travail, leur collaboration m'a été précieuse. Monsieur J.-P. Duchemin, responsable de l'Unité de Recherche "Villes, espaces, aménagement" a, par ailleurs, mis à ma disposition à Paris les moyens nécessaires à l'exploitation de mes données ; je lui exprime ma plus grande reconnaissance pour l'attention qu'il a portée à mes préoccupations et les conseils qu'il m'a donnés.

J'ai beaucoup apprécié l'accueil reçu au centre de Bondy et tout particulièrement les différentes discussions "informelles" que j'ai pu y avoir tout au long de mes séjours. Je tiens à remercier Monsieur J. Cruette Directeur du Centre ORSTOM de Bondy pour sa compréhension, il m'a permis de poursuivre mon travail dans de bonnes conditions. J'exprime toute ma reconnaissance à Monsieur Cl. Zénérino, responsable de l'Unité de Micro-Informatique de Bondy, ses conseils en matière de traitement de texte m'ont été précieux tout au long de la mise en forme de ma thèse. Je remercie Monsieur J. Quinet responsable du service de la diffusion qui, par son concours, a rendu possible l'édition de cette thèse.

Je dois, enfin, rendre hommage à toutes les femmes de Brazzaville que j'ai rencontrées et qui ont bien voulu répondre à mes questions, parfois indiscretes. Elles ont contribué par leur gentillesse et leur ouverture d'esprit à la richesse des informations obtenues.

Je remercie de manière particulière mon époux pour le soutien moral qu'il m'a apporté tout le long de mes recherches. Il a contribué par ses encouragements, par ses conseils en "organisation", par son efficacité domestique et ses compétences en puériculture à l'aboutissement de ce travail. J'exprime toute ma gratitude, enfin, à mes parents et beaux-parents qui, pendant mes absences répétées, ont si souvent gardé leurs petits-enfants, ils ont su, par leur fantaisie, leur rendre agréables leurs séjours.

## SOMMAIRE

### PREMIERE PARTIE

1. CONSTRUCTION DE L'OBJET	8
2. PROCREATION AU TRAVERS DE LA TRADITION	27
3. DE LA SOCIETE ORDONNEE A LA SOCIETE CHAOTIQUE	44
4. PROCREATION AU TRAVERS DE LA MODERNITE	63

### DEUXIEME PARTIE

5. CADRE ET METHODES DES ENQUETES	97
6. ENCHAINEMENT ET DESCRIPTION DES ENQUETES	111
7. ELEMENTS D'ANALYSE	134

### TROISIEME PARTIE

8. LA PREMIERE MATERNITE	152
9. LA MATERNITE COMME UNE CONSTRUCTION	180
10. LE MARCHE SEXUEL	219

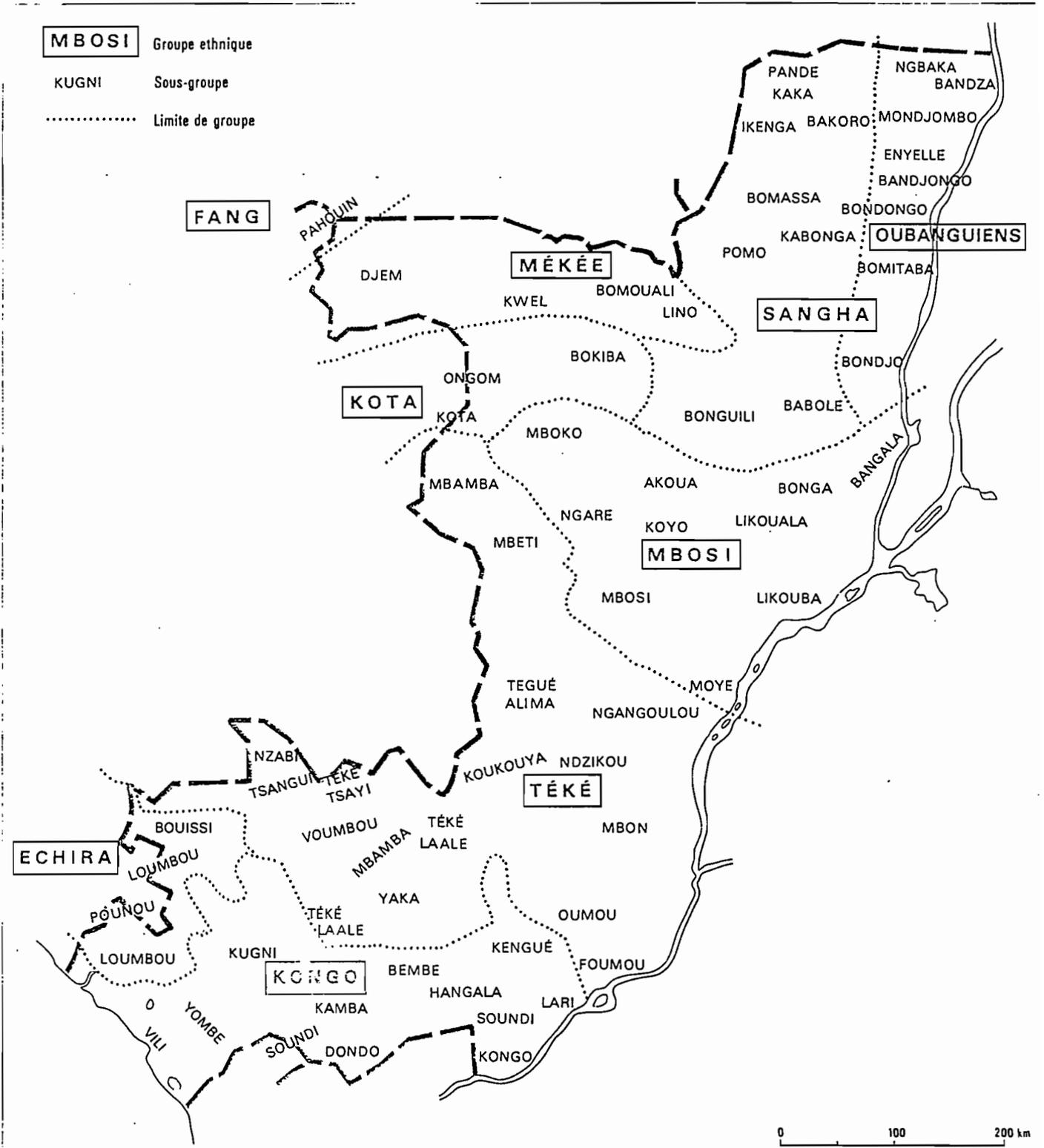
CONCLUSION GENERALE	257
---------------------	-----

TABLE DES MATIERES	278
--------------------	-----

ANNEXES	285
---------	-----

BIBLIOGRAPHIE	388
---------------	-----

# CARTE ETHNIQUE DU CONGO



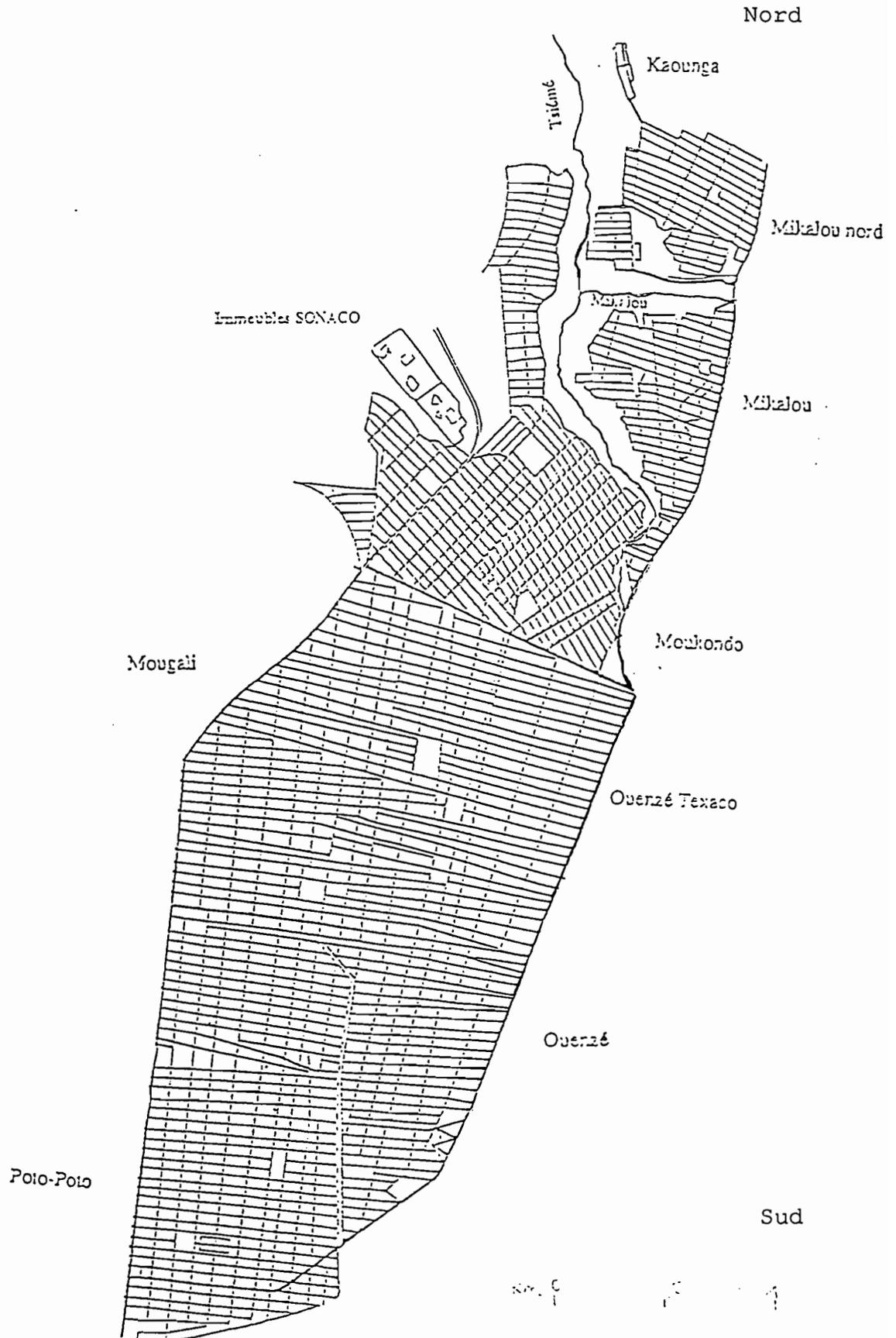
Source : INRAP Géographie de la République Populaire du Congo

CARTE DE REPERAGE DES PRINCIPAUX QUARTIERS DE BRAZZAVILLE



# LIMITES DE LA ZONE D'ETUDE

Trame des rues



## PLAN DE LA PREMIERE PARTIE

<b>1. CONSTRUCTION DE L'OBJET</b>	<b>8</b>
<b>1.1. INTERET DE NOTRE SUJET</b>	<b>8</b>
1.1.1. ENVIRONNEMENT GENERAL	8
1.1.2. SENS DE NOTRE DEMARCHE	10
<b>1.2. SCHEMA D'ANALYSE</b>	<b>13</b>
1.2.1. ESSAI DE DEFINITION DES PRATIQUES ET DES REPRESENTATIONS	13
1.2.2. LIENS ENTRE PRATIQUES ET REPRESENTATIONS	15
1.2.3. DECALAGES, DYSFONCTIONNEMENTS	16
<b>1.3. PROCREATION : De la nature à la culture</b>	<b>18</b>
1.3.1. PROCESSUS D'HOMINISATION	19
1.3.2. ENFANTEMET ET POUVOIR FEMININ	19
1.3.3. FEMME FIGURE AMBIVALENTE	21
1.3.4. SEXUALITE ET REPRODUCTION	23
1.3.5. REALITE BIOLOGIQUE ET CULTURELLE	24
<b>2. PROCREATION AU TRAVERS DE LA TRADITION</b>	<b>27</b>
<b>2.1. PROCREATION ET ALLIANCE</b>	<b>30</b>
2.1.1. PRINCIPES ORGANISATEURS	31
2.1.2. LA COMPENSATION MATRIMONIALE	36
<b>2.2. ROLES FEMININ ET MASCULIN</b>	<b>40</b>
2.2.1. LES TROIS FONCTIONS	40
2.2.2. PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE	42
<b>3. DE LA SOCIETE ORDONNEE A LA SOCIETE CHAOTIQUE</b>	<b>44</b>
<b>3.1. MODERNITE, CHANGEMENTS, ACCULTURATION</b>	<b>45</b>
3.1.1. LE CHOC DES CULTURES	46
3.1.2. DE LA FERMETURE A L'OUVERTURE	50
3.1.3. SCHEMATISATION DE L'ACCULTURATION	51
<b>3.2. TRAITS SPECIFIQUES DE LA MODERNITE AU CONGO</b>	<b>53</b>
3.2.1. HISTORIQUE DE BRAZZAVILLE	53
3.2.2. TOPOLOGIE DES HIERARCHIES	54
3.2.3. LA VILLE OUVERTE SUR L'EXTERIEUR	54
3.2.4. L'ETHNIE COMME CLE ORGANISATIONNELLE	55
3.2.5. SECTEUR CAPITALISTE ET INFORMEL	56
3.2.6. SCOLARISATION ET INDIVIDUALISATION	59
3.2.7. LA VILLE HETEROGENE OU NORMALISANTE ?	61

<b>4. PROCREATION AU TRAVERS DE LA MODERNITE</b>	<b>63</b>
<b>4.1. LOGIQUES DE L'ALLIANCE</b>	<b>63</b>
4.1.1. HETEROGENEITE DES CODES ET DES FORMES D'UNIONS	<b>63</b>
4.1.2. ALLIANCE DE LA TRADITION A LA MODERNITE	<b>65</b>
4.1.3. ALLIANCE PROCESSUS DE MISE EN REGLE	<b>68</b>
<b>4.2. L'ENFANT ET/OU L'ALLIANCE</b>	<b>69</b>
4.2.1. CHOIX DE L'AMI	<b>70</b>
4.2.2. DE L'UNION A L'ALLIANCE	<b>71</b>
4.2.3. PARCOURS ENTRE MATERNITE ET ALLIANCE	<b>72</b>
4.2.4. L'ENFANT ET LA SEPARATION	<b>73</b>
<b>4.3. RESEAUX DE PARENTE, RESEAUX SOCIAUX</b>	<b>76</b>
4.3.1. PARENTE ET UNION	<b>76</b>
4.3.2. FONCTIONS ET LIMITES DE LA PARENTE	<b>78</b>
4.3.3. VERS DE NOUVELLES FORMES DE SOCIABILITE	<b>81</b>
<b>4.4. ROLE FEMININ ET MODERNITE</b>	<b>83</b>
4.4.1. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL EN OCCIDENT	<b>83</b>
4.4.2. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL AU CONGO	<b>84</b>
4.4.3. PARADOXE DE LA SITUATION FEMININE	<b>86</b>
4.4.4. REPARTITION DES GAINS ET DES DEPENSES	<b>87</b>
4.4.5. ROLE PATERNEL ET ROLE MATERNEL	<b>88</b>
4.4.6. SEXUALITE ET MODERNITE	<b>90</b>

## **PREMIERE PARTIE PROBLEMATIQUE**

### **1. CONSTRUCTION DE L'OBJET**

#### **1.1. INTERET DE NOTRE SUJET**

Avant de partir au Congo pour douze mois de terrain, nous avons retenu comme sujet de recherche la maternité. Plusieurs motifs nous avaient amené à ce choix, tout d'abord, le sujet lui-même. Notre expérience professionnelle en France, nous avait alerté sur les changements importants qui affectaient les conditions dans lesquelles s'effectuait la maternité (maternité précoce, célibat, union libre) et sur les problèmes sociaux qui pouvaient en découler. Dans un pays où la protection sociale est peu ou pas existante, la façon dont les femmes assumaient leur progéniture en milieu urbain était d'un plus grand intérêt pour comprendre les solidarités et les ressources dont elles disposaient et les difficultés auxquelles elles ont à faire face. L'évolution des modes de reproduction interpelle les pouvoirs publics soucieux de développement et de l'amélioration des conditions de vie.

Ensuite, des motifs liés au terrain nous ont conduit à ce choix. Ce sujet se prêtait à une investigation de moyenne durée (une année). Il nous amenait à prendre contact avec des femmes, il nous semblait qu'une connivence pourrait être établie entre elles et nous lors de nos enquêtes ultérieures, ce qui rendrait l'approche du sujet plus facile. De plus, il s'intégrait parfaitement aux objectifs du programme Santé-Urbanisation de l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en Coopération).

Cet événement, au premier abord peu original -la maternité n'est pas un phénomène nouveau- est très sensible aux modifications de l'environnement national et international. Il est touché par les changements des modes de vie (production et consommation) en milieu urbain. Il nous fallait saisir les modifications apportées à la maternité par la modernité qui bouleverse les rapports entre les sexes et entre les générations. Les femmes sur lesquelles repose la tâche essentielle de la reproduction sont laissées pour compte, très souvent, par les politiques d'aide au développement. Nous avons voulu attirer l'attention sur leur place dans la société. Ce travail tente de faire le point sur les rôles respectifs lors de la maternité -et notamment de la première maternité- d'une part, de la mère et du père biologiques et d'autre part, des familles élargies. Nous serons attentive à la façon dont la maternité est prise en charge en ville et aux réinterprétations, auxquelles se livrent les individus, qui débouchent sur des pratiques et des représentations syncrétiques.

#### **1.1.1. ENVIRONNEMENT GENERAL**

##### **Contexte international**

L'augmentation du nombre de naissances hors alliance pose le problème du lien qui unit le mariage à la maternité. Au Congo, 35 % des naissances -dont 14 % de mères vivant en union libre et 21 % de mères célibataires- ont lieu hors alliance (GRUENAI, MASSAMBA,

LALLEMANT, 1989) (1). De plus, l'accroissement du nombre de femmes seules chargées de famille ou de très jeunes mères célibataires est un phénomène remarquable dans toutes les grandes villes du monde. Il va de pair souvent avec une détérioration de la santé de la mère et de l'enfant. Cette relation n'est pas cependant aussi linéaire qu'il y paraît. La définition du terme de santé, par l'Organisation Mondiale de la Santé, inclut une dimension somatique, psychologique et sociale. Nous nous attacherons ici à mieux comprendre ce phénomène dans sa dimension sociologique

### **Contexte national**

Les restrictions imposées par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale (2) se traduisent par une politique dite d'ajustement structurel, qui préconise au Congo de réduire les effectifs : des quatre-vingt-dix entreprises d'Etat, des secteurs public ou para-étatiques. Ces plans "d'austérité" ont pour conséquence d'aggraver la situation des groupes sociaux les plus défavorisés. Les entreprises sont fermées ou privatisées, dans ce contexte, la compétition est exacerbée entre les acteurs sociaux pour obtenir un emploi, un logement ou d'une manière plus générale, de quoi vivre et survivre (3).

Dans ces conditions, le déroulement de la maternité en milieu urbain revêt un caractère de plus en plus problématique. Tout d'abord, nous nous sommes penchée sur la première naissance chez les jeunes femmes, parce son issue nous paraissait plus particulièrement incertaine pour le couple mère-enfant. Ensuite, nous nous sommes attachée à situer cette étape dans le contexte plus général de la vie génésique des femmes.

### **Contexte professionnel**

Dans le cadre du centre ORSTOM de Brazzaville, nous appartenions au programme Santé-Urbanisation. A notre arrivée, nous avons été intégrée dans une équipe pluridisciplinaire qui travaillait depuis un an. Notre problématique a été déterminée et précisée en accord avec le responsable de l'équipe, compte tenu des objectifs du programme. Le terrain des enquêtes avait été choisi pour toute l'équipe, il s'agissait des quartiers nord-est de Brazzaville. Ils s'étendaient du centre à la périphérie, chaque quartier ayant ses spécificités en matière de nationalité, d'ethnies, de durée de résidence à Brazzaville, de pyramide des âge, de sex-ratio (DORIER, 1986).

Le problème de la maternité chez les jeunes filles avait déjà fait l'objet d'investigations dans le milieu scolaire (enquête ORSTOM de Juillet 85). Nous avons complété cette première approche, par une enquête menée sur les parcelles. Nous avons élargi par la suite nos investigations à l'ensemble des femmes en situation de maternité.

---

(1). En France 22 % des naissances ont lieu hors mariage (CHESNAIS, LERNOUT, 1989, p. 105).

(2). "Avec une dette qui avoisine les 4 milliards de dollars, le Congo est un des Etats africains les plus endettés et détient le record de la dette par tête d'habitant" (VALLEE, 1988). En 1986, un accord est conclu avec le FMI, il prévoit un rééchelonnement de la dette et l'attribution de plusieurs prêts d'ajustement structurel.

(3). Le titre de l'ouvrage Vivre et survivre dans les villes Africaines indique, s'il en était besoin, les difficultés de l'existence en milieu urbain (DEBLE, HUGON, 1982).

### 1.1.2. SENS DE NOTRE DEMARCHE

La recherche de révélateurs, d'analyseurs se trouve au premier plan des tâches qui orientent l'activité des sociologues. Notre interrogation porte sur l'évolution des représentations et des pratiques liées à la maternité. *Le changement est au coeur de notre questionnement.* Une problématique de la tradition et de la modernité rend compte de ce que préconisent les coutumes concernant les droits et devoirs des femmes et ainsi de mieux apprécier les transformations intervenues dans les mentalités et les pratiques.

#### "Jeunes femmes libres de Brazzaville" (4)

C'est dans cet esprit que nous avons choisi la population de 15-25 ans comme population de référence. Nous avons évalué l'ampleur des modifications et des perturbations que provoque la maternité, en comparant des femmes de 15 à 25 ans avec enfant aux femmes de 15 à 25 ans sans enfant. Ensuite, nous avons élargi notre champ d'observations aux femmes de tous âges. Nous avons cherché à déterminer la spécificité du comportement des jeunes filles par rapport à leurs aînées. Les deux perspectives la maternité -chez les jeunes femmes et chez les femmes plus âgées- se complètent et s'enrichissent.

Il nous semblait que les jeunes filles de 15-25 ans devaient être porteuses d'initiatives, tout en restant attachées à la tradition. Cette tranche d'âge se caractérise par le passage de la puberté à la maternité. C'est une période où l'individu se sent libre et prêt à dépasser, voire à contester les interdits de la génération des aînés. Socialement comme psychologiquement, les jeunes femmes sont prêtes au pari et au jeu ; elles sont capables d'une adaptation et d'une souplesse remarquables. Elles expriment en les amplifiant les crises des valeurs, les frustrations répandues dans la société (GORIELY, 1970).

Les règles de l'alliance sont transgressées, mais pas par n'importe qui, ni n'importe comment. Les jeunes filles sont les actrices de ces transgressions, elles sont le ferment de nouvelles formes d'existence, elles affrontent leur famille par des conduites "déviantes" eu égard aux normes traditionnelles régissant la procréation. Nous avons cherché à décrire, à comprendre et à interpréter ce phénomène.

Nous analyserons le changement au travers de ces deux analyseurs que sont la stratégie et le conflit. La société innove moins dans ses marges qu'en son sein. Les acteurs sociaux agissent dans les interstices laissés par les structures sociales, ou encore dans les décalages entre les pratiques et les représentations. Les individus sont les acteurs de stratégies complexes.

---

(4). Tout comme M. VANDERSYPEN a pu parler: "femmes libres de Kigali" (VANDERSYPEN, 1977).

Le concept de marginalité nous semble difficile à saisir en ville. Il fait référence implicitement à une norme, un système de valeurs unique et intégrateur, qui sépare, inclut et exclut. Or, en milieu urbain, les systèmes de valeurs sont pluriels et lorsque nous parlons de marginalité, il convient de préciser par rapport à quelles légitimités et par rapport à quels acteurs nous nous situons. Une ligne de partage n'existe pas entre le centre et la marge. "Les processus de marginalisation sont donc très divers, comme sont très hétérogènes et de degré très variable les situations de marginalité. Tout en bas, l'anomie des cumulards de l'exclusion... en haut, l'autonomie des individualités conquérantes" (MARIE, 1990, p. 15). Il nous semble donc que le concept de marginalité devient, en partie, inopérant et insaisissable dans un milieu urbain qui présente une grande hétérogénéité culturelle.

Le changement et l'innovation ne peuvent pas se faire sans l'émergence de conflits ou de contradictions qui sont des éléments dynamisants de ces stratégies. La maternité sert de révélateur aux hiérarchies sociales parce qu'elle favorise l'expression des conflits et bouleverse les équilibres établis. Les jeunes et les femmes commencent à imposer leur savoir, résultat de leurs expériences sociales (lire, écrire, connaissance des administrations...). Elles sont productrices de nouveaux rapports sociaux et notamment de changements au niveau des rapports entre les sexes et entre les aînés et les cadets.

### **Emergences**

Les conduites déviantes illustrent comment l'ordre de la société n'est pas seulement construit malgré, mais par le désordre. Les jeunes d'abord révélateurs du malaise de la société, deviennent des artisans d'une société qui émerge. Cependant, la déviance, la rupture ne débouchent que rarement sur l'innovation. "La variabilité individuelle est source permanente de déviance, c'est-à-dire de schismogénèse; elle est source occasionnelle d'innovation, c'est-à-dire de morphogénèse" (MORIN, 1973, p. 223).

Le changement n'entraîne pas toujours l'innovation sociale. Nous cherchons à déterminer par notre travail, s'il est pertinent ou non de parler d'innovation sociale dans le contexte congolais. Ce concept évoque une rupture avec les pratiques et représentations courantes et une création d'une organisation nouvelle, J.-W. Lapierre la définit comme étant "la formation de rapports sociaux et de groupes qui tendent à faire éclater les cadres sociaux établis, à transformer l'organisation des systèmes sociaux" (LAPIERRE, 1977, p. 191). Actuellement, le système biosocial (changement des rapports entre les sexes), le système écologique (la ville), le système économique (contradictions entre l'économie capitaliste et l'économie informelle), le système culturel (choc des cultures), le système politique (hégémonie d'un parti unique) entretiennent de fortes contradictions internes et externes ; les agencements sociaux sont en cours de recomposition.

Les conditions d'émergence de l'innovation sociale sont réunies au Congo, qui se trouve dans une "situation de crise interne" et face à un "défi externe" (LAPIERRE, 1977, p. 192). Nous pouvons considérer que la société globale est dans une première phase de contestation généralisée, mais les principes nouveaux émergent difficilement. "L'innovation sociale comporte toujours une contestation des principes établis, une remise en question de l'accord

qui les a établis et la proposition de nouveaux principes" (LAPIERRE, 1977, p. 305). L'innovation se définit par rapport à des normes, il importe de les reconnaître -le détour par la tradition nous y aide- et ainsi de comprendre le processus qui conduit progressivement toute une partie de la population à agir en dehors de celles-ci et à en créer de nouvelles.

De nouvelles pratiques concernant la maternité n'ont-elles pas tendance à s'institutionnaliser et à s'imposer comme de nouvelles normes en milieu urbain ? Les pratiques et les représentations des jeunes permettent peut-être de faire de la prospective dans la mesure où elles préfigurent ce qui sera la norme dans le futur (voir l'exemple de la cohabitation).

### **Présentation du plan**

Dans la *première* partie, après avoir défini les termes "pratiques et représentations" et les avoir mis en relation, nous abordons la procréation comme un fait de nature et de culture.

Ensuite, nous adoptons une perspective du problème résolument diachronique qui nous amène à une conception bipolaire de la société opposant la tradition à la modernité. Nous définissons les traits principaux des sociétés traditionnelles, puis nous envisageons la maternité en rapport avec l'alliance, la parenté et les deux fonctions féminines principales -la production, la reproduction-.

Enfin, nous nous attachons à relever les caractéristiques principales de la modernité, ses manifestations en milieu urbain. Le contexte étant précisé, la procréation est analysée à partir des catégories de l'alliance, de la parenté et des rôles de la femme. Nous saisissons ainsi les changements qui l'ont affectée.

Dans la *deuxième* partie, tout d'abord, nous décrivons le cadre institutionnel dans lequel nous avons travaillé et comment nos travaux se situent dans celui-ci. Nous définissons les techniques de recueil et de traitement des informations.

Ensuite, nous présentons une sorte de fiche signalétique pour chacune des six enquêtes que nous avons menées au Congo.

Enfin, nous explicitons les deux éléments d'analyse que sont la stratégie et le conflit.

Dans la *troisième* partie, nous présentons nos résultats.

Tout d'abord, nous focalisons notre attention sur la première grossesse chez les jeunes filles de 15 à 25 ans. Après avoir décrit, leurs caractéristiques, leur insertion sociale et familiale, nous étudions le déroulement des événements et les changements liés à la première grossesse, les itinéraires résidentiels des femmes avant ou après une première grossesse.

Ensuite, nous nous intéressons à la façon dont la maternité est gérée à Brazzaville pour toutes les classes d'âge. Nous examinons l'influence respective des représentations et pratiques traditionnelles et modernes à travers les différents événements que sont la naissance, l'allaitement, la contraception, l'avortement, la stérilité.

Enfin, nous considérons les nouveaux modes de prise en charge de la maternité. Le concept de "marché sexuel" -qui regroupe le "marché de l'alliance" et le "marché de l'union"- nous permet d'envisager la disjonction entre la maternité et l'alliance. Nous repérons les déplacements des acteurs sociaux entre ces deux marchés.

## 1.2. SCHEMA D'ANALYSE

Dans notre étude, nous adoptons la double perspective des pratiques et des représentations.

### 1.2.1. ESSAI DE DEFINITION DES PRATIQUES ET DES REPRESENTATIONS

En nous intéressant aux *pratiques*, nous situons d'emblée nos préoccupations. Nous voulons "coller" aux réalités concrètes du vécu quotidien et expliciter les significations dont elles sont investies ; les contradictions, les paradoxes qui les sous-tendent.

Les pratiques sont marquées par la culture, l'histoire repérée à travers les deux catégories de la tradition et de la modernité. Elles sont relatives à des modes de vie, de production, de reproduction. Les pratiques sont révélatrices de l'organisation de la société, de la hiérarchie sociale et des conflits qu'elle secrète.

Elles s'imposent par la complexité de leur agencement, par leur foisonnement. D'un point de vue descriptif, elles se laissent quantifier. Elles peuvent être repérées en termes de régularités et d'irrégularités.

les *représentations* sont engendrées et organisées par les organisations sociales. Elles délimitent le champ du possible et du pensable, les interdits et les obligations.

Elles peuvent avoir différentes formes : symbolique ou mythique, idéologique, discursive. Sous la forme symbolique, elles laissent la place à l'interprétation, sous la forme idéologique, elles s'érigent en dogme (justification, légitimation), sous la forme discursive, elles organisent l'expérience vécue (théorisation). Les représentations proposent aux individus un ensemble plus ou moins cohérent de valeurs, de normes, de modèles dominants qui leur servent à interpréter les réalités concrètes.

Sous la forme *symbolique*, les représentations évoluent lentement et comme le rappelle C. Coquery-Vidrovitch "Les historiens connaissent bien le poids des structures mentales, les plus lentes à évoluer dans le temps long et les africanistes pourraient multiplier les exemples "d'archaïsmes" structurels -mythes, croyances, interdits...- au sein des sociétés apparemment les plus intégrées à la vie économique moderne" (COQUERY-VIDROVITCH, 1976, p. 2). Les mentalités assurent la continuité et participent à la reproduction sociale. Elles sont marquées par le poids de l'histoire et de la culture mais ne sont pas figées pour autant.

La mémoire collective est constituée de représentations communes où l'individu va puiser le sens de ses pratiques, des choses, des êtres, des signes qui l'entourent. Comme l'écrit J.-W. Lapierre, "le savoir symbolique ne porte donc ni sur les choses ni sur les mots, mais sur la mémoire des choses et des mots : mémoire collective dans les rites et les mythes, mémoire individuelle dans le rêve et la rêverie" (LAPIERRE, 1977, p. 52). Les représentations symboliques donnent forme à la conscience de chacun. Elles mettent à la disposition des individus une sorte de grille de lecture de leurs expériences. Le rite effectue ce passage nécessaire entre le vécu et son interprétation ; par son déroulement, il signifie, il est porteur de sens.

Sous la forme *idéologique* les représentations masquent la réalité en donnant une image sublimée, totalisante de celle-ci. Elles organisent les discontinuités des expériences individuelles en un ensemble cohérent explicatif. Elles imposent une interprétation univoque des événements. L'idéologie donne une vision ordonnée de la société, alors que "Son unité n'est jamais réalisée sinon dans l'image qu'impose justement le pouvoir dominant" (BALANDIER, 1980, p. 50). Au Congo, le pouvoir politique nie les différences ethniques, cherche à homogénéiser les pratiques et faire taire les rivalités qui sans cesse tendent à émerger.

Certaines idéologies politiques protègent l'ordre établi ; le décalage entre la société officielle et la société réelle peut alors s'aggraver, la politique donnant "à voir ou à entendre une société ordonnée" (BALANDIER, 1980). Alors que d'autres idéologies politiques -vecteurs de changement- contestent et luttent contre le pouvoir en place. Elles s'appuient, parfois, sur le domaine religieux. Les messianismes, les millénarismes, par exemple, ont remis en cause un ordre institué (le colonialisme) pour en proposer un autre (l'indépendance) (BASTIDE, 1969).

Dans nos sociétés le *discours* et la connaissance sont fortement liés. "La logique de la représentation verbale consiste à dissocier le vécu de son sens premier et à lui substituer un autre sens non immédiat puisque médiatisé par des éléments discursifs déjà assemblés, élaborés d'avant, si bien que cette substitution de sens détotalise le vécu original pour le retotaliser selon ses propres nécessités" (VIDAL, 1986, p. 139). Les représentations résultent d'une démarche conceptuelle qui sépare pour reconstruire, elle introduit de l'ordre (éléments discursifs) dans ce qui est une totalité différente (vécu initial). Cette démarche rencontre des limites.

Toute conscience du monde et de soi ne peut être qu'imparfaite, toute expérience ne peut être communiquée, la part de l'indicible est irréductible. La conscience ne peut intégrer tous les paramètres de la "réalité". Les représentations donnent une cohérence à notre expérience du monde.

### 1.2.2. LIENS ENTRE PRATIQUES ET REPRESENTATIONS

Après avoir défini les pratiques et les représentations nous nous intéressons, maintenant, à la relation qui les unit.

Les productions mentales et les pratiques concrètes s'éclairent mutuellement. Les liaisons sont permanentes entre elles.

Les pratiques et les représentations sont liés dans une relation rétroactive et récursive. Le concept de rétroaction brise selon E. Morin "la causalité linéaire, en nous faisant concevoir le paradoxe d'un système causal dont l'effet retentit sur la cause et la modifie" (MORIN, 1981, p. 259). Le concept de récursivité comporte deux aspects : "le retour périodique" de l'un à l'autre des pôles et "l'idée d'emboîtement" qui amènent à considérer selon la perspective adoptée que les représentations expliquent les pratiques, ou que les pratiques rendent compte des représentations (BAREL, 1984, p. 225). Les représentations donnent un sens aux pratiques, en même temps que les pratiques disent par un énoncé performatif les représentations. Au delà de la spécialisation de chacun des termes (représentations/sens, pratiques/actions) leur interaction est productrice de sens et d'actions.

Les relations entre les représentations et les pratiques sont complexes, elles ne sont pas univoques. Les mêmes pratiques peuvent donner lieu à des représentations différentes (positives ou négatives), tandis que les mêmes représentations peuvent justifier des pratiques différentes. De plus, les représentations et les pratiques ne sont pas figées, elles se modifient, évoluent dans le temps et dans l'espace.

En milieu urbain, même s'il existe un consensus implicite sur certaines valeurs et les conduites qui y sont attachées, nous n'avons pas un système unique de représentations et de pratiques, mais une diversité de "situations urbaines" qui ne se laissent pas analyser en référence à un seul code reconnu par tous. Cette hétérogénéité culturelle laisse la place aux initiatives. Habituellement, les individus n'ont pas une conscience claire du caractère conventionnel des pratiques et des représentations. Elles sont perçues comme "normales", cependant les distorsions entre pratiques et représentations peuvent aboutir à cette prise de conscience et provoquer une distanciation par rapport aux règles.

Le sens des pratiques, c'est-à-dire les représentations, n'est pas entièrement donné à l'individu par la société, mais, en partie, créé par lui. Les pratiques, ne se conforment pas toujours aux impératifs des représentations, chaque individu les adapte selon ses exigences dans les limites des possibilités que lui offre son environnement.

Notre objectif est ici, de saisir la complexité des rapports entre pratiques et représentations pour analyser les contradictions engendrées par deux logiques à la fois autonomes, spécifiques et dépendantes l'une de l'autre.

### 1.2.3. DECALAGES, DYSFONCTIONNEMENTS

Les décalages entre les pratiques et les représentations laissent percevoir des différences de finalité entre les premières et les secondes. La logique des pratiques ne répond qu'imparfaitement à la logique des représentations. Les deux logiques sont discordantes en dépit de leur complémentarité fonctionnelle. La relation qui les unit, n'empêche pas leur développement relativement autonome. En effet, les pratiques sont ouvertes sur l'environnement, elles relèvent d'une logique de l'efficace, de l'adaptation, de la souplesse. Les représentations, au contraire, semblent fermées sur elles-mêmes, moins soumises au carcan de l'utilité, du fonctionnel. Elles donnent du monde une vision ordonnée. Les pratiques présentent une grande hétérogénéité, elles sont envahies par le désordre des initiatives individuelles. Il nous semble que les pratiques se figent plus difficilement que les représentations parce qu'elles sont soumises aux exigences du quotidien.

Cette disjonction entre pratiques et représentations s'exprime par des représentations ayant peu de rapport avec les réalités vécues par les acteurs sociaux, ou encore, par des pratiques qui s'organisent et se détachent de l'image sans aspérité, ni conflit que la société veut donner d'elle-même. Les représentations ne correspondent plus aux pratiques soumises aux contraintes de l'environnement, les pratiques échappent aux significations acquises. Le retour entre les pratiques et les représentations ne se fait qu'imparfaitement, les deux logiques se développent de façon autonome et dans des temporalités différentes.

Nous faisons l'hypothèse que les représentations sont fortement imprégnées de la tradition, tandis que les pratiques sont plutôt façonnées par la modernité, ce qui ne suppose pas un jugement de valeur, ni même une direction inéluctable du changement de la tradition vers la modernité. En effet, les productions mentales organisent pour une partie les pratiques, mais certaines pratiques, en évoluant, ne désorganisent pas uniformément toutes les représentations.

Cependant cet écart entre les pratiques et représentations ne peut exister sans qu'il y ait une rétroaction des pratiques sur les représentations et vice versa (BALANDIER, 1971, p. 228). Aussi, les représentations et les pratiques sont marquées par le travail de réajustement dans un sens ou dans un autre. Par conséquent, l'évolution des mœurs ne correspond pas à un changement de mentalité aussi profond que l'ampleur du changement des pratiques ne le laissait à première vue supposer. Elles sont comme imposées de l'extérieur par une rationalité qui leur est externe, alors même que les représentations symboliques restent imprégnées par la tradition.

D'autre part, le pouvoir politique, au nom de représentations idéologiques, peut imposer de nouvelles pratiques et en interdire d'anciennes par la contrainte. Le caractère objectif des pratiques les rend plus maîtrisables que les représentations symboliques. Le changement des mentalités de groupes sociaux ne se décrète pas, tout au plus peut-on modifier les discours de façade et toute tentative pour les réduire peut aboutir au contraire à la résurgence transformée du phénomène que l'on a voulu maîtriser.

A contrario, l'inertie des représentations idéologiques a pour corollaire la relative inertie des institutions sociales. Elles codifient, cristallisent avec retard les pratiques largement affectées par le changement ; elles résistent aux changements sociaux, elles impulsent plus rarement de nouvelles pratiques. Cette irruption de la modernité dans les pratiques ne peut rester à terme sans influence sur les représentations idéologiques et symboliques qui par rétroaction freinent les pratiques. Il conviendra donc, au delà des discours conventionnels, de traquer les écarts entre les représentations et pratiques et de dégager le sens des conduites.

Les changements qui affectent les différents domaines du social ne sont pas synchronisés. P. Bourdieu souligne le désajustement des pratiques dû au temps "Les pratiques qu'engendre l'habitus apparaissent comme mal adaptées, parce qu'elles sont ajustées à un état ancien des conditions objectives" (BOURDIEU, 1979, p. 122). Les pratiques et les représentations sont produites, pour P. Bourdieu, par "les habitus", elles perdurent alors que "les conditions objectives" d'existence se sont transformées. Elles sont marquées par un certain retard qu'illustrent les décalages entre les pratiques et les représentations des jeunes et des aînés par exemple. Schématiquement, les premiers sont séduits par la modernité, tandis que les seconds la rejettent.

Mais il faut tenir compte des milieux sociaux auxquels appartiennent les individus ; la classe "dominante" proche du pouvoir économique et du pouvoir politique se réfère volontiers aux valeurs et/ou aux modes de vie occidentaux, tandis que la classe "dominée" les rejette comme étrangères.

De plus, au sein de la société globale, tous les domaines n'évoluent pas à la même vitesse. Le temps est un élément constitutif de l'organisation sociale, il entretient sa dynamique. G. Balandier souligne par exemple, que certains secteurs sont plus lents à être affectés par le changement : la religion, les agents symboliques, rituels, la politique, alors que 4 autres secteurs sont estimés générateurs de progrès: le savoir scientifique, les sciences appliquées, l'économique, les communications (BALANDIER, 1985, p. 168). Cette classification est établie à partir de nos sociétés occidentales et ne s'applique pas à toutes les sociétés. Comme le souligne J.-W. Lapierre, l'asynchronisme entre les différentes sortes d'innovations - technique, économique, sociale, politique, culturelle, éducative - ne peut être imputé à un rythme intrinsèquement lent ou rapide de tel ou tel secteur, cette conception serait ethnocentrique. Il n'existe aucune "priorité logique ou chronologique" entre ces différents domaines (LAPIERRE, 1970).

Au Congo, parmi les domaines que cite G. Balandier, il en est deux - "le savoir scientifique" et "les sciences appliquées"- qui ont des retombées importantes sur la médecine et par conséquent sur les conditions dans lesquelles s'effectuent la génération, la gestation, la parturition. Nous faisons l'hypothèse que les changements de techniques dans le domaine de la maternité n'affectent pas en profondeur les représentations touchant à la fécondité, relevant de la catégorie des "agents symboliques". Ils font partie d'un confort qui est limité dans le temps et dans l'espace.

Le changement affecte les structures biosociale, écologique, économique, culturelle et politique de façon différentielle, ce qui crée des incohérences, des discontinuités entre les structures et par conséquent les pratiques et les représentations des acteurs.

Les pratiques des acteurs sociaux ressemblent à des bricolages qui produisent des inadaptations, des désajustements entre moyens et buts, entre pratiques et représentations. Les agencements sociaux se révèlent approximatifs ; la société est remarquable par sa capacité d'organisation complexe.

Aussi au Congo, les décalages apparaissent entre les pratiques et les représentations touchant des systèmes différents ; le système culturel et le système politique semblent relativement préservés par le changement, alors que les systèmes biosocial, écologique, et économique sont soumis à de vives tensions. D'autre part, au sein d'une même système, les changements ne sont pas homogènes, par exemple dans un secteur qualifié de moderne, perdurent toujours certaines pratiques et représentations traditionnelles. Ainsi les distorsions entre les pratiques et les représentations correspondent aux décalages entre la modernité et la tradition sans toutefois se recouvrir de façon parfaite.

Une démarche diachronique et synchronique nous permettra de saisir le travail d'ajustement, d'adaptation qui est à l'oeuvre entre représentations et pratiques. Mais il nous faudra aller plus loin et considérer les nouvelles forces qui émergent aujourd'hui et qui deviendront plus tard des modes "normaux" d'existence. Les agencements sociaux sont provisoires et nous devons être attentifs aux évolutions qui se dessinent.

Après avoir envisagé les relations dialectiques qui lient les pratiques et les représentations, nous nous définissons un autre terme de notre sujet la maternité que nous envisageons comme un fait de nature et de culture.

### **1.3. PROCREATION : De la nature à la culture**

La procréation envisagée au sein du rapport triangulaire décrit par E. Morin : l'espèce/l'individu/la société apparaît comme un fait de nature et de culture. Le comportement de l'homme est déterminé par cette relation complexe ; il est le produit de la société tout autant qu'il la produit. Nous portons chacun deux histoires, l'une biologique et l'autre sociale, chacune éclaire le sens de l'autre.

La procréation est une façon pour l'espèce, l'individu, la société de surmonter la mort - individuelle et collective-, de la refuser. Elle permet la reconduction de l'organisation sociale. Les vies et morts individuelles maintiennent l'apparente continuité de l'organisation sociale. La reproduction (conservation) est une réponse à la mort (destruction) ; comme le souligne L.-V. Thomas la mort donne un sens à la vie (THOMAS, 1985, p. 171). C'est dans la mesure où l'homme est conscient de l'issue de la vie, qu'il lui donne un sens et la situe dans la continuité globale de la société à laquelle il appartient.

### 1.3.1. PROCESSUS D'HOMINISATION

Un détour par le processus d'hominisation nous permet de saisir, comment l'organisation sociale tisse à partir des relations biologiques fondamentales, comme la sexualité, la reproduction, un ensemble de normes et de règles. La culture effectue un travail de relecture des différences physiologiques.

L'hominisation resserre les liens entre la mère et l'enfant, puis entre l'homme et la femme et enfin (avec sapiens) entre l'homme et l'enfant (MORIN, 1973, p. 42 et 170, 172-174 ; E. MORIN, 1980, p. 439).

La relation mère/enfant est première historiquement. Aussi si la prohibition de l'inceste entre la mère et son fils est très ancienne, l'inceste entre le père et la fille a longtemps été possible du fait de la méconnaissance de la paternité. Le père est un personnage qui apparaît plus tard que celui de la mère dans l'histoire humaine : "Le Père est une figure spécifiquement anthropologique. Il émerge en tant que tel, tard dans l'hominisation (certaines sociétés archaïques ignorent la paternité biologique, et beaucoup confient la protection de la mère et de l'enfant à un frère/oncle)" (E. MORIN, 1980, p. 439). D'une relation duelle mère/enfant, nous en sommes arrivés progressivement à une relation triangulaire mère/père/enfant. E. Morin pense que le rapprochement affectif de l'homme et de la femme a permis, par ricochet, le rapprochement de l'homme et de l'enfant.

Dans la Société contre Nature, S. Moscovici, a lui aussi, cherché à interpréter le processus qui a rapproché l'homme de son fils tout en éloignant ce dernier de sa mère. "La solution a consisté à rendre hiérarchiques les rapports nucléaires de la mère à ses enfants et nucléaires les rapports hiérarchiques du géniteur à sa progéniture" (MOSCOVICI, 1972, p. 242). Le père qui est tout d'abord une figure absente va s'imposer, si ce n'est s'interposer entre la mère et sa progéniture masculine.

Les relations duelles et triangulaires vont être interprétées sous des formes familiales culturellement diverses. Les notions de maternité et de paternité ont des contenus différents selon les époques et les sociétés. Au Congo, l'investissement des individus dans leur rôle de père et de mère tend vers des "types idéaux" que nous essayerons de dégager. La division sexuelle du travail (production) et -selon l'expression de P. Bourdieu- la "division du travail sexuel" (reproduction) laissent percevoir la répartition du pouvoir entre les sexes. Celle-ci influence les schèmes de pensée attachés à l'homme et à la femme qui traversent la société.

### 1.3.2. ENFANTEMENT ET POUVOIR FEMININ

Le rapport homme/femme est de nature "tensionnelle", selon l'expression de G. Balandier, il est marqué par l'antagonisme et la complémentarité. La différence physiologique, va se traduire dans l'organisation sociale par l'infériorité de la femme et la supériorité de l'homme.

La domination de l'homme sur la femme est de rigueur dans les sociétés primatiques, puis hominiennes, avec sapiens on assiste à un approfondissement du pouvoir masculin (MORIN, 1973, p. 78, p. 174). Ainsi la domination de la classe des hommes sur la classe des femmes remonte à la préhistoire (5). L'idée du matriarcat primitif, développée par Engels et reprise par certaines féministes, notamment par S. de Beauvoir, est maintenant abandonnée et perçue comme un mythe. Nous ne rechercherons pas le "pourquoi" de cette domination qui a donné lieu à de nombreuses controverses, mais plutôt le "comment" de celle-ci.

La maternité est investie intrinsèquement d'une plus ou moins grande valeur ; des valeurs positives ou négatives s'y attachent suivant les rapports entre les sexes. Certaines féministes comme A. Leclerc, L. Irigaray, pensent que la femme détient une supériorité fondamentale sur l'homme, du fait de son pouvoir de procréation, alors que d'autres ont envisagé la maternité comme une charge ainsi S. de Beauvoir qui parle "d'enfermement dans la répétition et l'immanence" (de BEAUVOIR, 1949, p. 83) et va même plus loin puisqu'elle dit : "La pire des malédictions qui pèse sur la femme, c'est qu'elle est exclue de ces expéditions guerrières; ce n'est pas en donnant la vie, c'est en risquant sa vie que l'homme s'élève au-dessus de l'animal; c'est pourquoi la supériorité est accordée non au sexe qui engendre, mais à celui qui tue" (de BEAUVOIR, 1949, p. 84). La domination masculine est quasi-permanente dans le temps et dans l'espace, mais elle est fort variable par son poids et ses modalités.

La maternité, fait biologique, est traitée socialement comme un handicap ou comme une source de pouvoir.

Le lien entre la sexualité et la reproduction semble simple et indiscutable, tout acte sexuel pouvant provoquer une conception, puis une grossesse. Cette relation de cause à effet n'a pas été saisie par toutes les sociétés. S. Moscovici se demande si elle n'a pas été niée à dessein par la société des hommes qui ne voulait pas reconnaître ce pouvoir aux femmes, pour pouvoir l'accaparer par l'initiation (MOSCOVICI, 1972, p. 329).

La femme enfante et ce pouvoir potentiel est détourné par l'homme qui va présenter la naissance sociale comme supérieure à la naissance biologique (6). La naissance d'un enfant ne prendra toute sa valeur que lorsqu'elle sera reconnue par le géniteur, lui même reconnu au sein de la famille d'ego par son père et/ou son oncle maternel ou paternel.

Au Congo, la maternité ne peut s'épanouir que si des hommes légitiment l'enfant et l'union. La reconnaissance de la grossesse par le géniteur représente le stade minimum de reconnaissance sociale. Une grossesse non reconnue jette un discrédit sur la conduite de la jeune femme. Elle est considérée comme une femme aux moeurs dissolues. Le déshonneur rejait sur elle et sa famille.

---

(5). Nous reprenons ici le terme "classe" employé par G. Balandier.

(6). G. Balandier comme S. Moscovici ont montré comment l'initiation tendait à déposséder la femme de ses prérogatives pour se les approprier sur le mode rituel, G. Balandier s'exprime ainsi "Un engendrement masculin métaphorique "efface" l'engendrement féminin biologique et social par la charge de la première enfance" (BALANDIER, 1984, p. 11).

Le refus de paternité intervient plus tardivement, à la naissance de l'enfant. Il renvoie à la même interprétation sociale que le refus de grossesse. Ces deux phénomènes marquent l'échec d'une union qui de toute façon ne débouchera pas sur une alliance. Nous chercherons à établir l'ampleur des "refus de grossesse" ou des "refus de paternité". Il convient également de considérer les motifs des avortements. Les femmes peuvent être nombreuses à avorter en cas de refus de grossesse ou de paternité.

Le pouvoir masculin doit se revitaliser, s'il ne veut pas se fragiliser en milieu urbain. Il se réaffirme au moment de chaque naissance. L'homme est un intercesseur, un intermédiaire obligé pour la femme qui veut bénéficier de sa position de mère à part entière. Il renverse la situation ; finalement ce n'est pas lui qui s'approprie le pouvoir de la femme, mais tout se passe comme s'il lui délégait son pouvoir de procréation dans le temps déterminé de la petite enfance.

La femme se trouve, en partie, dépossédée de son pouvoir de fécondité bien qu'il soit par ailleurs reconnu, magnifié. Cette image positive de la mère lui permet d'adhérer à son rôle et aux contraintes qu'il suppose. La femme mère est une figure qui sécurise. Productrice de richesses (production et reproduction) ses pouvoirs sont canalisés, voire dépréciés selon des modes particuliers à chaque culture. Nous étudierons au Congo la reconnaissance et la méconnaissance des ressources féminines.

La domination des capacités créatrices de la femme s'exprime également au travers de la filiation, c'est-à-dire que les droits sur la progéniture s'établissent entre hommes. La fécondité de la femme est mise au service de la société des hommes.

### **1.3.3. FEMME FIGURE AMBIVALENTE**

#### **Femme nourricière, femme éducatrice**

La femme mère ne fait pas peur parce qu'elle tire peu de pouvoir de son rôle de mère eu égard au pouvoir potentiel que renferme la procréation. Elle possède une influence, une autorité sur les petits enfants, mais l'homme (père biologique ou oncle) va plus ou moins progressivement (par l'éducation) accaparer le pouvoir sur ses enfants et en particulier sur les garçons.

Au Congo, le pouvoir masculin est directement politique, le pouvoir féminin s'exerce plus volontiers au sein de la famille, mais sous des formes déguisées. Nous serons attentive dans nos observations à la façon dont les mères se valorisent par la maternité.

#### **La femme dévoreuse**

La femme est un personnage contradictoire. Elle semble avoir partie liée avec la régression, le désordre ; elle prend alors la figure de l'amante. On lui reconnaît un pouvoir surnaturel (7). Chez les Kamba, par exemple, la femme est soigneusement évitée pendant ses menstrues par les hommes puisqu'elle communique, durant cette période, avec les forces surnaturelles

---

(7). Au sujet des Beembé, M.-CL. Dupré écrit "si l'homme est culture, la femme est nature, dotée de pouvoir obscurs, inaccessibles à l'homme et par là vaguement maléfiques"(DUPRE, 1981-1982, p. 191).

(MOUANDA MBAMBI, 1990, p. 205). La sexualité débridée lui est associée. Selon S. Moscovici cette menace est imaginaire ; ce phantasme masculin a pour seul but de justifier l'arbitraire de l'ordre et la soumission de la femme. La sexualité féminine subit une censure plus sévère que la sexualité masculine. Cette dernière est en général plus libre que celle des femmes strictement surveillées, l'adultère masculin est souvent mieux toléré que l'adultère féminin. En effet, la femme est volontiers associée à la sexualité classée du côté de la nature incontrôlée qui inspire méfiance.

La partie positive de sa personne s'exprime dans la maternité. Elle est conjugaison de l'ordre et du désordre (8). Elle est perçue comme une menace que seul un système de règles, d'alliance, de parenté pourrait réguler en ordre.

L'image ambivalente de la femme à la fois dangereuse (amante) et chaleureuse (mère) exprime la crainte des hommes face aux femmes. Même le statut de mère n'échappe pas totalement à cette ambiguïté. Elle est présentée comme un être marginal, incomplet, inférieur. La femme est cantonnée à son rôle, alors même qu'elle essaye d'en tirer profit et d'agir au travers de ce rôle. Elle ne peut se contenter d'être une bonne "figurante". Tout le malaise et la peur du chaos, du désordre qu'inspire la femme vient en partie du décalage entre la personne et le personnage relégué qu'on veut lui faire jouer. Les mécanismes sociaux vont se mettre en place pour lui supprimer toute initiative et la maintenir dans un cadre d'obéissance. Au Congo, nous supposons que les femmes se contentent, actuellement, d'exercer un contre pouvoir qui se développe notamment autour de leur fécondité. La suprématie masculine n'est pas contestée sur le plan familial comme sur le plan politique. Elles revendiquent rarement de façon plus ouverte des prérogatives qui jusqu'à présent sont masculines.

La classe des hommes va concéder à la classe des femmes certains espaces ou certains temps où elles auront le droit à l'expression. Par exemple, M.-Cl. Dupré montre au sujet du rituel Nkisi chez les Beembé comment celui-ci confère une place valorisante à la femme pendant un temps, ce qui masque l'exploitation quotidienne dont elle est victime : "Parce que, principales productrices, principales exploitées, il s'agit pour les dirigeants, pour les producteurs d'idéologie de les maintenir à leur place en leur accordant cet honneur redoutable, en leur faisant porter toute la responsabilité des discordes et des malheurs de la société". Le bénéfice est double pour les hommes, la répartition dissymétrique de la charge de travail entre les sexes n'est pas contestée et ils sortent blanchis du rite, hors d'atteinte des forces invisibles. M.-Cl. Dupré souligne que "des corrélations commencent à se dessiner... entre le statut économique des femmes et les rites de possession" (DUPRE, 1981-1982, p. 193).

La maternité -grossesse et allaitement- est un temps privilégié pendant lequel les femmes sont valorisées. Nous étudierons les manifestations de "cet état de grâce" en ville. Mais le contre-pouvoir féminin reste soigneusement contrôlé, canalisé pour ne pas devenir un pouvoir à part entière qui deviendrait, par sa concurrence, dangereux. Les hommes cherchent à garder leurs prérogatives, en dépit des forces qui tendent à l'éroder.

---

(8). Topologiquement comme dit G. Balandier, on place la femme aux confins de la nature et de la culture.

### 1.3.4. SEXUALITE ET REPRODUCTION

#### Conjonction et disjonction

Chaque organisation offre à la sexualité et à la reproduction des champs d'expression différent. La société détermine des espaces de liberté, mais aussi des limites, elle joue un rôle coercitif, qu'E. Morin exprime en ces termes : "La société impose ses coercitions et répressions sur toutes activités, depuis les sexuelles jusqu'aux intellectuelles" (E. MORIN, 1980, p. 114). Les interdits et les tabous sont des révélateurs de la place de la femme au sein des hiérarchies. De même, il nous semble que la plus ou moins grande sévérité à l'égard du traitement de l'adultère est révélatrice de l'intensité de la subordination de la femme face à l'homme. La classe des hommes et celle des femmes ne sont pas soumises aux mêmes contraintes.

Notre travail sur la maternité, nous amène à considérer que la sexualité et la procréation entretiennent des rapports complexes qui vont de la dissociation à l'association, de la complémentarité à l'antagonisme.

Le détour auprès des autres espèces, nous enseigne qu'il n'y a pas fondamentalement une fonction -sexuelle ou procréatrice- qui domine l'autre : "De toute façon, nous voyons que, chez les mammifères, les primates et enfin les humains, il peut y avoir oscillation entre la tendance à se sacrifier voire jusqu'à la mort, pour sa progéniture, et la tendance à sacrifier sa progéniture, voire jusqu'à la mort" (E. MORIN, 1980, p. 130).

La relation entre la sexualité et la procréation ne se laisse pas réduire à une supériorité fondamentale de l'une sur l'autre. E. Morin a analysé en ces termes cette liaison "chez homo, l'égoïsme de la jouissance peut prédominer sur les finalités reproductrices" et le contraire est possible (E. MORIN, 1980, p. 129). Toute prééminence de la reproduction sur la sexualité relève du système culturel.

Nous pouvons difficilement envisager une organisation sociale qui privilégie la sexualité par rapport à la reproduction. G. Balandier écrit "la capacité de procréer, d'entretenir le courant de vie, prévaut sur la sexualité" (BALANDIER, 1985, p. 61). Il nous rappelle que la société reste, en priorité, préoccupée par l'organisation de la reproduction. Il insiste sur le fait que si les relations hommes/femmes font l'objet d'une réglementation stricte, c'est dans la mesure seulement où de cette relation surgit un tiers, l'enfant, enjeu de l'échange entre les groupes sociaux. "C'est le pouvoir de fécondité des femmes, bien plus que le désir érotique qui soutient l'exogamie et la capitalisation des femmes" (9). La société cherche ainsi à évacuer le désordre des grossesses illégitimes et à faire émerger l'ordre social des grossesses légitimes. La pression sociale rend impossible la grossesse soit en amont par la contraception ou les restrictions imposées à la sexualité, soit en aval par l'avortement. Les sociétés réservent un traitement spécial aux enfants illégitimes.

---

(9). J. BERAUD cité par G. BALANDIER, 1981, p. 11.

L'individu vit parfois douloureusement son ambivalence entre vouloir "vivre intensément et vivre longtemps", c'est-à-dire vivre pour soi ou pour les siens. "La reproduction, le souci de la progéniture, le dévouement pour la génération future ne constituent pas une finalité toujours prioritaire par rapport au pour-soi égoïste" (E. MORIN, 1980, p. 404).

### **Canalisation de la sexualité**

Le désir sexuel est subversif de l'ordre pour W. Reich (1970). C'est un fait de nature, la sexualité est toujours perturbatrice de l'organisation sociale (10). Elle ne peut rester indifférente à l'expression de la sexualité, elle canalise les changements qui l'affecte.

La sexualité s'exprime plus ou moins librement, ses limites sont temporelles, elle est parfois complètement refoulée pour ne privilégier que la reproduction. En Afrique Equatoriale, comme le souligne A. Retel-Laurentin dans un livre intitulé "infécondité en Afrique Noire", la liberté pré-conjugale est tolérée voire même valorisée de même que le mariage à l'essai, la liberté pré-conjugale est en grande partie fondée sur la crainte de la stérilité, une jeune fille avec un enfant fournit la preuve de sa fécondité (11). En revanche, en Afrique Orientale l'accent est mis sur la virginité avant le mariage et la sexualité semble réprimée au seul bénéfice de la reproduction.

La sexualité est contrôlée lorsqu'elle est susceptible d'avoir pour issue la procréation. Cl. Meillassoux souligne le changement dans le traitement social : "Les rapports sexuels des jeunes filles sont généralement très libres dans beaucoup de sociétés, car on ne commence à s'intéresser à la femme qu'au moment où elle est en mesure de procréer, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de décider du sort de sa progéniture" (MEILLASSOUX 1960, p. 50). La femme est considérée alors comme "instrument" de reproduction.

La gestion sociale de la sexualité et de la fécondité laisse apparaître la différence de nature entre la sexualité égoïste -"vivre pour vivre"- et la fécondité -"donner à vivre"- (E. MORIN, 1980). Le pouvoir politique est soucieux de régler la sexualité -et la réprime au besoin- pour organiser la reproduction ; lorsque la libre expression de la sexualité est autorisée, c'est parce qu'elle ne contrarie pas la procréation, ou mieux facilite son développement dans de bonnes conditions.

### **1.3.5. REALITE BIOLOGIQUE ET CULTURELLE**

#### **Réalités biologiques et culturelles de la procréation**

La maternité capte beaucoup d'énergie à la femme, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement la fragilisent. Son groupe social peut plus ou moins la soutenir dans cette tâche. Le nombre de grossesses, les conditions de vie durant la grossesse, les méthodes d'accouchement plus ou moins assistées, la durée de l'allaitement, autant de données qui varient d'un pays à l'autre,

---

(10). Les sociétés d'insectes ont résolu ce problème en spécialisant la sexualité (une femelle pour plusieurs mâles) et en faisant de tous les autres membres du groupe, des asexués.

(11). Cf. partie intitulée, "la liberté pré-conjugale" (RETEL-LAURENTIN, 1974, p. 95-98).

d'une couche sociale à une autre. Actuellement, une meilleure couverture médicale permet de faire diminuer les mortalités maternelle et infantile, ce qui libère la femme en partie du poids des grossesses répétées. Ainsi une femme peut avoir moins de grossesses et toutefois, un nombre d'enfants jugé satisfaisant compte tenu de ses normes culturelles particulières.

Les données démographiques et biologiques peuvent être comparées dans le temps et dans l'espace. M. Livi-Bacci met en parallèle un ancien régime "caractérisé par une mortalité et une fécondité élevées, ce qui était à des degrés divers le lot des populations européennes jusqu'au 19ème siècle" et un nouveau régime qui "reflète une situation fréquemment observée dans les populations développées contemporaines" (LIVI-BACCI, 1978, p. 467). Il fait des comparaisons entre l'ancien et le nouveau régime, en fonction de différents critères : par exemple la durée d'allaitement passe de dix-huit mois à dix semaines, le temps total consacré aux grossesses et à l'allaitement de treize ans et demi à moins de deux années (1,9 an). Globalement, les progrès de la médecine ont allégé le poids de la procréation (12).

Cl. Alzon quant à lui remarque que dans les pays industriels "les femmes ont 18 mois de grossesse en moyenne, contre 54 mois estime-t-on dans les pays sous-développés", ce qui correspond respectivement à la durée de deux gestations dans le premier cas et de six gestations dans le second cas (ALZON, 1978, p. 359).

La comparaison entre divers taux et indices, nous donne des éléments de réflexion sur les disparités socio-économiques (temps consacré à la maternité, risque encouru par la maternité et inégalité devant la mort) existantes entre un pays du nord - la France- et un pays du sud -le Congo-.

**Le taux de natalité est (13)**

Au Congo de 46 pour mille en 1989 (GRANT, 1991).

En France de 13,8 pour mille en 1987 (LEVY, 1990, p. 125).

**le taux de mortalité infantile est (14)**

A Brazzaville pour les filles de 58,68 pour mille ; pour les garçons de 72,34 pour mille en 1985 (LALLEMANT, LALLEMANT-LECOEUR, 1985, p. 6).

En France le taux est pour les filles de 7,1 pour mille et pour les garçons de 9,5 pour mille en 1985. (COUET et COURT, 1990).

**La mortinatalité est (15)**

Au Congo de 19 pour mille (CNSEE, 1982).

En France de 12 pour mille (RUMEAU, 1978).

---

(12). Selon E. Sullerot, Pasteur qui a ouvert les voies à l'asepsie a fait faire un grand pas à la condition féminine en diminuant le nombre de décès à la suite des couches (SULLEROT, 1978, p. 181).

(13). Le taux de natalité est le rapport entre le nombre de naissances enregistrées pendant une période donnée, ici une année, et la population moyenne correspondante.

(14). Le taux de mortalité infantile est le rapport du nombre de décès avant l'âge de un an sur le nombre de naissances vivantes.

(15). La mortinatalité est le rapport du nombre d'enfants nés décédés sur le nombre total des naissances.

**Indice de fécondité est**

Au Congo chaque femme a en moyenne 6,5 enfants (de Barrin, 1988, p. 102).

En France chaque femme a en moyenne 1,8 enfant (LEVY, 1990, p. 123).

**La mortalité maternelle est (16)**

Au Congo de 0,74 pour mille en 1982. Les avortements provoqués représente 41 % des causes de ce décès (pourcentage sous-estimé du fait de l'interdiction de l'avortement au Congo (LALLEMANT, LALLEMANT-LECOEUR, 1985, p. 10).

En France de 0,26 pour mille en 1970 (LALLEMANT, LALLEMANT-LECOEUR, 1985)

**La durée de l'allaitement**

Au Congo pour 84 % des enfants le sevrage se fait entre 12 et 18 mois.

En France, 18 % des femmes allaitent jusqu'au troisième mois (ROYER, 1978, p. 172).

**L'espérance de vie est (17)**

Au Congo pour les femmes de 60,6 ans ; pour les hommes de 58,9 ans en 1984, soit deux ans de différence entre les hommes et les femmes (LALLEMANT, LALLEMANT-LECOEUR, 1985, p. 9).

En France pour les femmes de 80,2 ans et pour les hommes de 72,3 ans en 1988, soit sept ans de différence entre les hommes et les femmes (LEVY, 1990, p. 97).

**La fréquence de la stérilité est**

- Au Congo estimée à 10 % de la population pour chaque sexe ((LALLEMANT, LALLEMANT-LECOEUR, 1985, p. 26).

- En France estimée à 10,1 % pour la génération de 1950 (LEVY, 1990, p. 180).

Ces chiffres (sauf le dernier) nous montrent un décalage sensible entre les conditions de la maternité au Congo et en France.

A partir de ces données, nous nous proposons de comparer, au Congo, le vécu de la maternité des jeunes femmes avec celui des femmes congolaises à tous les âges. Les pratiques évoluant rapidement, nous nous attendons à trouver que les jeunes femmes, en milieu urbain, allaitent moins longtemps et que les délais intergénéraliques, pour celles qui ont plusieurs enfants, deviennent irréguliers. Les jeunes femmes sensibles aux apports de la modernité, abandonnent les principes traditionnels qui deviennent à leurs yeux des contraintes. Les pratiques des jeunes femmes de 15 à 25 ans constituent un moyen terme entre les deux pôles de la tradition et de la modernité.

Après avoir montré l'imbrication de l'apport biologique et culturel, nous envisageons plus précisément au Congo, les pratiques et les représentations traditionnelles en matière de procréation.

---

(16). La mortalité maternelle est le nombre de femmes décédées des suites de la grossesse et de l'accouchement, rapporté aux naissances vivantes pour l'année considérée.

(17). L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie des individus qui composent une population à laquelle on applique les taux de mortalité correspondant à chaque âge et connus à un moment donné.

## 2. PROCREATION AU TRAVERS DE LA TRADITION

### Justification de la démarche

Le Congo est, comme beaucoup de sociétés africaines, le produit d'une triple histoire, "Aussi faut-il distinguer les éléments provenant de l'époque pré-coloniale, les éléments "modernistes" résultant de la colonisation et de la décolonisation" (BALANDIER, 1971, p. 271). Quand nous parlons de société traditionnelle, nous nous référons essentiellement à la période pré-coloniale, durant laquelle l'influence des étrangers se limitait, à certaines aires géographiques et ne déstabilisait pas en profondeur la société comme cela a été le cas pendant la colonisation.

La pénétration des Occidentaux au Congo correspond à l'arrivée des Portugais qui débarquèrent sur les rives du Congo en 1498. Le commerce pré-colonial désigné par le terme de "traite" concerne "les esclaves, l'ivoire et le caoutchouc qui étaient véhiculés par les mêmes chaînes d'échanges interethniques" (DUPRE, 1972, p. 617). Il consiste en "une circulation des marchandises européennes de la côte à l'intérieur, et de produits locaux en sens inverse ; ce commerce était assuré par une suite de peuples qui se relayaient entre les producteurs et les commerçants européens établis sur les côtes" (DUPRE, 1985, p. 100). Les comptoirs entretiennent des relations de commerce avec la métropole et participent ainsi au système économique protocapitaliste de l'Europe des 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle appelé mercantilisme.

Notre optique nous fait considérer la société traditionnelle comme un "type idéal". Il ne s'agit pas d'une société stable, en quelque sorte a-historique. Elle est touchée par le changement, mais celui-ci s'effectue sur la longue durée. Il a le temps d'être assimilé. Par exemple, comme le montre G. Dupré au sujet de la société Beembé, des rapports sociaux nouveaux émergent : à un état de guerre permanent entre les villages -dû à la confrontation des villages en place et de ceux qui s'installent- se substitue peu à peu un état de paix concrétisé par le marché, lieu d'échanges (18). Les changements interviennent au sein du même mode de production lignager (production lignagère sur la base du village) et d'une même organisation politique (domination du clan ou du lignage le plus puissant en hommes et en biens, des aînés sur les cadets) et d'une même organisation sociale (domination des hommes sur les femmes).

C. Coquery-Vidrovitch préfère au vocable de "société traditionnelle" celui de société "pré-capitaliste" (COQUERY-VIDROVITCH, 1976). Il nous semble que cette expression rend compte de la seule partie économique -mode de production et rapports de production- de la société traditionnelle, elle est trop restrictive, notamment, elle ne fait pas suffisamment référence aux représentations (attachement aux ancêtres, au lignage et à la terre).

Les pratiques et les représentations traditionnelles sont souvent présentées comme un ensemble cohérent, en quelque sorte figé, alors qu'au sein des villages les individus présentent des statuts et ont des comportements d'une grande diversité. Les statuts sont loin d'être

---

(18). Cf. G. DUPRE première partie intitulée "les mouvements de l'histoire" (DUPRE, 1985).

égalitaires ; entre la catégorie des chefs et celle des esclaves, on trouve tout un éventail de situations. Cependant comme le fait remarquer J. Poirier "il y avait correspondance entre le statut, le pouvoir, la richesse et le prestige" (POIRIER, 1985, p. 80). Aussi, il semble que les représentations et les pratiques s'articulent, les agencements sociaux semblent coordonnés et largement intégrateurs pour les individus.

Le passage par l'organisation des sociétés traditionnelles est éclairant pour mieux comprendre comment des phénomènes actuels sont des héritages du passé. Cette démarche G. Balandier, dans son livre *Le Détour*, l'explique : le détour par les sociétés traditionnelles nous permet de mieux comprendre nos sociétés, par la distance qu'elles imposent entre l'observateur et le sujet observé. De même, le détour par la tradition, nous permet de saisir dans toute leur profondeur les pratiques qui peuvent nous sembler banales, si elles ne sont pas saisies dans leur évolution dynamique. La problématique de la tradition et de la modernité n'est pas entièrement satisfaisante parce qu'elle cristallise en deux pôles, des sociétés complexes travaillées par le changement social, cependant elle rend compte des discontinuités, des ruptures, de l'inédit.

Cette séparation entre la tradition et la modernité, bien qu'en partie artificielle, nous permet d'identifier les légitimités dont se réclament les individus. La multiplicité des normes et le foisonnement des pratiques en milieu urbain peuvent être décryptés à travers ces deux référents. Il s'agit pour nous d'un outil d'analyse, qui sépare deux pôles d'un continuum. Cette dichotomie va nous permettre de saisir les ajustements, les harmonisations, les agencements qui se produisent entre la tradition et la modernité.

### **Caractéristiques des sociétés traditionnelles (19)**

Elles se caractérisent par leur cohésion, elles forgent des règles, des principes qui unifient la communauté. Elles ne sont pas des ensembles immobiles, mais se présentent comme des organisations suffisamment constituées pour que l'on puisse les appréhender comme un tout. Ouvertes sur l'extérieur, elles se nourrissent des apports extérieurs, les assimilent et reconstruisent un équilibre à partir de ces acquis, avant de pouvoir de nouveau s'ouvrir vers l'extérieur.

La tradition fait référence au temps -par le retour au passé chacun ayant une connaissance précise de sa généalogie-, à l'histoire -l'enseignement du passé est continu pour gérer le présent-. Toutes les catégories de personnes ont leurs droits et devoirs déterminés précisément par la coutume, qui fait loi. Les changements, tout comme les innovations sont rares. Le retour aux sources de la tradition donne un sens aux actes individuels et collectifs. Les individus bénéficient d'un héritage culturel -transmis par le groupe- qui leur assigne une place et renforce leur identité. Ils se définissent par rapport à leur groupe d'origine (20), et ils ne prennent leur valeur que par rapport à celui-ci. G. Dupré relève trois niveaux de profondeur généalogique pour les Beembé allant du clan *Kanda* -ancêtre fondatrice légendaire-, au

(19). Nous employons ici le pluriel pour signifier qu'au delà de leurs caractéristiques générales, chaque société présente des traits spécifiques.

(20). A tel point que F. Mouanda Mbambi signale que "l'intégration de l'étranger dans le cercle parental entraînait un changement de son identité" (MOUANDA MBAMBI, 1990).

matrilignage majeur *nzo-nguri* -ancêtre fondatrice connue-, au matrilignage mineur *mwoyo* - "groupe local, constituant un village ou une section de village" (DUPRE, 1985, p. 152). Le passé modèle le présent. G. Balandier a insisté sur cette relation permanente entre le passé et le présent : "Les sociétés de la tradition ne tracent pas de coupure entre le présent et le passé, qui est toujours actualisable et actualisé" (BALANDIER, 1985, p. 264).

Les sociétés traditionnelles délimitent, par des obligations et par des interdits, un espace à l'intérieur duquel se pratiquent les échanges de biens, de paroles et de sexe. En leur sein, la conformité, l'obéissance aux normes entraînent des gratifications, tandis que la transgression va occasionner des sanctions (l'esclavage notamment) qui sont intransigeantes, mais tout un ensemble de mécanismes de régulation va jouer pour les éviter. Les procédés les plus divers sont utilisés pour éviter, canaliser les velléités de transgression -rites, jeux, bouffonneries- ils utilisent "la force ou la ruse", en passant par la dérision (21). Le maître mot de la tradition semble être l'ordre. Les femmes peuvent exprimer leur ressentiment à l'égard des hommes, par des expressions détournées, selon un code, dans un lieu ou un moment précis, elles ne mettent en aucun cas leur statut en cause. Le désordre social existe, mais il est géré, intégré ou évacué, "vidangé" comme dirait E. Morin. L'organisation sociale semble mieux le maîtriser que les sociétés modernes envahies par l'entropie.

L'individu est subordonné aux intérêts du groupe, il a des droits et des obligations précises au sein de celui-ci. Aux devoirs répondent les droits et même le déséquilibre que suppose toute hiérarchie, est rendu acceptable par un processus "d'enchantement" des relations (22) où l'intérêt individuel semble évacué au profit de l'intérêt collectif. Ainsi la domination des chefs est masquée, elle prend sa source dans le passé, tout chef étant en contact avec les puissances tutélaires de son groupe. Il fait figure de protecteur et non de profiteur. Les hiérarchies semblent s'emboîter les unes dans les autres. Les chefs de clan, de lignage, de village, de la terre ont chacun des prérogatives précises qui se recouvrent rarement (23). L'ordre, que suppose toute hiérarchie est sacralisé (24), il est montré comme nécessaire à la sécurité, à la prospérité, à la durée. La légitimation traditionnelle lie l'ordre social à l'ordre cosmique - notamment par le mythe d'origine- alors que la sécurité et la prospérité sont des légitimations "modernes" de l'ordre social. La société traditionnelle cherche à maîtriser la production et la reproduction des rôles sociaux féminins et masculins, elle n'y parvient pas complètement, mais y arrive de façon moins problématique que la société moderne. Elle propose des modèles de comportements qui permettent aux vivants d'imiter les ancêtres dépositaires de la sagesse et de la puissance.

Le temps et l'ordre sont associés. Le renouvellement de l'ordre est assuré en partie par les règles de l'alliance.

---

(21). G. BALANDIER développe ce point dans son livre Le Pouvoir Sur Scènes (1980).

(22). Selon l'expression de P. Bourdieu.

(23). Voir à ce sujet la thèse de F. MOUANDE MBAMBI sur l'organisation politique des Kamba (MOUANDE MBAMBI, 1990, p. 163 à 173).

(24). étymologiquement la hiérarchie renvoie au sacré.

## 2.1. PROCREATION ET ALLIANCE

### Liminaires concernant la démarche

Pour illustrer les pratiques et les représentations ancestrales liées à la procréation et à l'alliance, nous nous référons essentiellement à trois groupes ethniques. Ces trois groupes sont réputés avoir des systèmes de filiation différents (GRUENAI, M.-E, 1985 b, p. 179). Nous partions de l'a-priori que l'ethnie Kongo était matrilineaire, l'ethnie Téké bilinéaire et l'ethnie Mbochi patrilinéaire. En fait, tous les auteurs ne classent pas de la même manière le groupe Téké et le groupe Mbochi, le premier est considéré comme bilinéaire ou matrilineaire, le second comme patrilinéaire ou matrilineaire. Cette hésitation dans le classement s'explique par la diversité des modes de filiation à l'intérieur d'un même groupe.

Lorsque nous parlons de système de parenté matrilineaire ou patrilinéaire, nous faisons référence à des modèles, les variations culturelles ne leur correspondent jamais complètement. C'est pourquoi il serait plus correct de dire à tendance ou à inflexion matrilineaire ou patrilinéaire. Par exemple, pour G. Dupré "l'étiquette "matrilineaire" que l'on peut coller sur le système de filiation Beembé ne doit pas faire illusion. Si l'individu tire l'essentiel de son identité du matrilignage maternel, en particulier, son appartenance à un *kanda* (clan), le matrilignage paternel joue un rôle cependant important" (DUPRE, 1985, p. 170). J. Vansina note que dans certains cas, l'ascension sociale du *Mfumi* (chef) est limitée dans le matrigroupe, il peut faire sécession avec ses partisans et obtenir de son patrigroupe des terres et l'appui d'un père ou d'un grand-père (VANSINA, 1966, p. 124).

Nous considérons, pour notre part, que ces trois groupes ethniques ont une inflexion matrilineaire plus ou moins marquée, le groupe Kongo marquant l'inflexion la plus forte, le groupe Mbochi l'inflexion la plus faible, le groupe Téké caractérisant un moyen terme entre ces deux groupes.

- Les Kongo au Sud, appartenant à l'ensemble Kongo-Lari-Sundi font partie d'une même unité culturelle et linguistique comme le montre Balandier dans Sociologie Actuelle de l'Afrique Noire. Nous nous référons pour cet ensemble aux ouvrages de J.-F. Vincent et du R. P. Van Wing. Nous avons complété notre recherche par les travaux de G. Dupré sur les Beembé et de F. Mouanda Mbambi sur les Kamba, ethnies également rattachées au groupe ethnique Kongo.

- Les Téké au centre, sont étudiés à partir de la thèse de M. Cl. Dupré, la Dualité du pouvoir politique chez les Téké de l'Ouest : pouvoir tsaayi et pouvoir nzinéké (République populaire du Congo), (1972) et le mémoire de Mbah (1976).

- Les Mbochi au nord, sont considérés selon E. Daho comme ayant un régime à tendance matrilineaire et selon Mbah comme ayant un régime à tendance patrilinéaire (25).

Le rappel de la signification de l'alliance, des modalités du versement de la compensation matrimoniale, du rôle de la femme dans la tradition nous permettra de faire état du chemin

---

(25). Certaines ethnies Mbochi pratiquent la primogéniture.

parcouru et des bouleversements subis par la société congolaise. Nous essayerons de comprendre comment s'articulent l'alliance et la procréation au sein de la tradition.

Nous ne cherchons pas à relever les caractéristiques des différentes ethnies, mais à cerner ce qui les différencie (limites) et ce qu'elles ont en commun dans le domaine de la procréation et de l'alliance.

### 2.1.1. PRINCIPES ORGANISATEURS

Nous n'évoquerons ici que les principaux caractères des modalités de l'alliance.

La progéniture est un enjeu essentiel pour la société puisqu'elle permet sa pérennité. La procréation est l'événement capital qui entraîne la formalisation des rapports entre les sexes. La sexualité comme la fécondité se trouvent contrôlées, organisées. Un système de règles, de normes institutionnalise le mariage. Celui-ci implique l'alliance.

L'ethnologie structuraliste insiste sur le rôle joué par la *prohibition de l'inceste* qui marque la limite inhibitrice à certaines relations sexuelles intra-claniques ou lignagères. Cette règle est à la base des échanges et de la réciprocité "c'est la règle du don par excellence" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 552). Le mariage permet l'expression de cette volonté d'échange : "le mariage est partout considéré comme une occasion particulièrement favorable à l'ouverture et au déroulement d'un cycle d'échanges" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 74).

La prohibition de l'inceste doit être considérée sous deux aspects : "en même temps qu'elle défend, elle ordonne" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 60). G. Balandier souligne également cette double perspective : "l'inceste, forme première de la règle et à l'inverse, par rupture, forme première de la transgression" (BALANDIER, 1981, p. 9). L'exogamie prolonge la prohibition de l'inceste parce qu'elle détermine les bénéficiaires ou les groupes de bénéficiaires avec lesquels les alliances peuvent ou doivent être nouées (dans le cas de systèmes élémentaires). Le mariage entre cousins croisés patrilineaires ou matrilineaires et l'organisation dualiste (26) sont deux modalités d'application de l'exogamie.

*L'exogamie* contribue à la cohésion des groupes sociaux et à l'intégration des individus par l'échange des femmes qu'elle provoque et les liens confédérateurs qu'elle crée entre les groupes. Elle permet la création de réseaux d'échanges et par conséquent d'alliés. "L'exogamie fournit le seul moyen de maintenir le groupe comme groupe, d'éviter le fractionnement et le cloisonnement indéfinis qu'apporterait la pratique des mariages consanguins" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 549).

La prohibition de l'inceste, l'exogamie sont deux principes organisateurs de l'alliance ; ils permettent l'ouverture et l'alliance permanentes entre les groupes ; ils prennent toute leur valeur lorsqu'ils sont mis en relation avec le pouvoir d'enfantement de la femme ; ils définissent des femmes accessibles ou inaccessibles aux échanges.

---

(26). Selon la terminologie de Lévi-Strauss

La notion d'alliance est constitutive de la vie sociale, elle participe à une socialisation de la sexualité et de la fécondité. Elle est marquée par l'ambivalence parce qu'elle essaye de transformer une concurrence latente en complémentarité patente. Le système des règles tend à unir et à rendre complémentaire la classe des hommes et celle des femmes antagonistes. L'alliance permet au géniteur ou à la génitrice d'accéder à la légitimité.

### Organisation sociale et exogamie

L'exogamie peut être clanique. Le R. P. Van Wing au sujet de la société Bakongo précise que "l'on ne se marie pas avec son propre sang"... "Cette loi défend toute relation sexuelle entre un homme et une femme, qui portent le même nom clanique. Quel que soit le degré de parenté, ces relations constituent un inceste" (VAN WING, 1921, p. 121-122) (27).

L'exogamie clanique tolère des exceptions, par exemple G. Dupré montre l'hésitation des villages Beembé entre l'ouverture (alliances profitables) et la fermeture (augmentation du nombre de dépendants) à l'extérieur. Le mariage préférentiel avec la cousine croisée patrilatérale est "un échange court avec un nombre restreint de partenaires" (DUPRE, 1985, p. 208). Il donne satisfaction aux Beembé qui mettent l'accent dans leur discours sur la fin de l'échange plutôt que sur la réciprocité qu'il entraîne.

M.-Cl. Dupré souligne qu'il n'est pas rare que les Batéké se marient au sein du clan et parfois même du sous-clan. Cette façon de faire correspond à deux réalités opposées : tantôt une pénurie d'objets dotaux, tantôt le privilège du riche, du chef. Ce type de mariage est une façon d'échapper au dilemme successoral (DUPRE, 1972).

Comme l'a noté Lévi-Strauss dans les Structures élémentaires de la parenté l'ouverture d'un cycle d'échanges comporte toujours le risque de la non réciprocité. Dans le cas des Beembé, l'échange entre clans est jugé dans certaines circonstances trop téméraire ; cette attitude s'explique avant la colonisation, par un état de guerre permanent entre les villages qui rend toute alliance fragile. Pour E. Daho de telles pratiques ne sont pas pensables chez les Mbochi qui pratiquent une exogamie clanique très stricte. Il cite comme contre exemple J.-F. Vincent qui a observé que chez les Kongo, "il existait autrefois un type de mariage préférentiel, celui entre cousins germains du côté maternel, un homme était heureux de marier sa fille à son neveu, fils de sa soeur" (DAHO, 1983, p. 67), il s'agit là du mariage préférentiel avec la cousine croisée matrilineaire.

Il existe d'autres moyens pour ne pas s'exposer au risque de l'échange et de l'inceste. La descendance de la femme esclave mariée permet la création d'un lignage au sein du "Kanda" maître et des alliances pourront s'établir entre ce lignage et le lignage maître. Actuellement, cette forme de mariage représente 5,7 % des alliances chez les Beembé (DUPRE, 1985, p. 214 et p. 218). P.-Ph. Rey met en évidence un phénomène de ce type chez les Punu et les Kunyi où les *bifula* (petits-enfants d'une femme esclave et leurs descendants) sont "traités

(27). Rappelons que le clan est un ensemble d'individus issus d'un ancêtre commun mythique, tandis que le lignage est un ensemble d'individus issus d'un ancêtre commun réel -homme ou femme- à partir duquel on peut établir une généalogie. Selon que l'ancêtre commun est masculin ou féminin, la descendance et la filiation sont patrilinéaire ou matrilineaire.

comme les petites filles du lignage" avec lesquelles un mariage est possible (REY, 1969, p. 437) (28).

Les unions endogamiques claniques -que G. Dupré n'hésite pas à appeler incestueuses- sont possibles sous diverses formes avec la parenté classificatoire -entre : la soeur et le frère, la mère et le fils, l'oncle maternel et la nièce, le père et la fille-. Actuellement G. Dupré estime que 9,5 % des alliances sont dans ce cas, mais elles restent minoritaires, tant est impérieuse la nécessité de fonder des alliances avantageuses entre deux clans et ainsi élargir le cercle de la parenté (DUPRE, 1985, p. 204). G. Balandier au sujet de la société Bakongo souligne que le mariage allie deux clans et "fonde un nouvel ensemble de parenté" (BALANDIER, 1955 b, p. 313).

### Valeurs et fonctions de la parenté

L'exogamie a pour corollaire la parenté. Dans les sociétés traditionnelles, les relations sociales sont fondées sur la parenté et comme l'écrit Cl. Lévi-Strauss "droits, privilèges, obligations, tout est déterminé par la parenté" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 552). Les règles de l'alliance assurent la persistance des liens de parenté. Chaque mariage réactive les relations privilégiées entre les clans ou les lignages. Les règles matrimoniales et le système de parenté constituent un ensemble où les éléments s'entretiennent les uns les autres, se renforcent mutuellement.

La parenté et la consanguinité ne se confondent pas. La parenté a une justification sociale et/ou biologique. Les différences entre les systèmes de parenté témoignent du caractère conventionnel et du caractère culturel de chacun d'eux. Par conséquent la paternité biologique et la paternité culturelle peuvent être disjointes. La parenté joue un rôle d'intégration des individus tout autant que de différenciation sociale, par le double mécanisme d'inclusion et d'exclusion.

### La séniorité

Traditionnellement, la séniorité biologique justifie les positions d'autorité, de domination, voire d'exploitation qui fondent les privilèges. J.-Ph. Rey analyse les rapports lignagers en terme de rapport de classe, les aînés formant la classe dominante et les cadets la classe dominée (REY, 1971). Nous reprendrons ici la définition de la classe donnée par Lénine : "On appelle classes de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils tiennent dans un système historiquement défini de production sociale, par leur rapport (la plupart du temps fixé et consacré par la loi) aux moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail et donc par les moyens d'obtention et la grandeur de la part des richesses publiques dont ils disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre par suite de la différence de la place qu'ils tiennent dans un

---

(28). Chez les Kamba, le mot *Kanda* désigne à la fois la paume de la main, où les doigts sont liés les uns aux autres et la famille, le clan ou l'ensemble de la parenté. Les Kamba disent : "il faut l'ensemble de la main avec tous les doigts pour se laver le visage" (MOUANDE MBAMBI, 1990, p. 129). Le mot *moyo* signifie ventre ou lignage. Ce terme insiste sur le caractère génétique de l'appartenance au lignage. C'est pourquoi par exemple les esclaves intégrés au clan constituent un lignage à part, parce qu'ils ne peuvent pas être intégrés dans un lignage existant (MOUANDE MBAMBI, 1990, p. 129 et p. 131).

régime déterminé de l'économie sociale" (29). L'on peut parler de classe, dans la mesure où des aînés s'approprient le produit du travail des cadets et les dominent.

L'autorité des aînés structure et hiérarchise la société traditionnelle. Cl. Meillassoux note qu'elle s'appuie sur divers fondements notamment sur :

- "la détention du savoir "
- "le contrôle sur le produit du travail des cadets"
- "le contrôle des moyens d'accès aux femmes pubères"

La circulation des biens entre cadets et aînés se concrétise par, d'un côté, les prestations versées par les cadets aux aînés et de l'autre, la redistribution effectuée par les aînés aux cadets (MEILLASSOUX, 1960, p. 47 et p. 49). Les aînés sont les garants des règles de l'alliance. L'aîné du lignage règle les questions relatives au mariage, "il cautionne le mariage des membres de son groupe lignager" (MOUANDE MBAMBI, 1990, p. 167).

### Relations filiales

Théoriquement, "un régime à filiation matrilineaire ne reconnaît aucun lien social de parenté entre un enfant et son père ; et dans le clan de sa femme -dont ses enfants font partie- il est lui même un "visiteur", "un homme du dehors" ou un "étranger". La situation inverse prévaut dans un régime à filiation patrilinéaire" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 120).

Par exemple, chez les Kamba, ethnie matrilineaire à résidence patrilocale, "l'enfant n'est pas membre du lignage ou du clan de son père, on le considère comme un *mwana mbuta* qui veut dire un enfant étranger" (MOUANDE MBAMBI, 1990, p. 136). J.-P. Ibouanga, rappelle que les concepts de *menga* et *massuba* désignent pour les Kongo, les relations avunculaires et filiales (IBOUANGA, 1986, p. 158-159). Ces mots se réfèrent à une symbolique. Le *menga* signifie littéralement le sang, c'est-à-dire un élément interne, constitutif, alors que le *massuba* c'est l'urine, le sperme rejeté, évacué de l'organisme.

Dans les sociétés à tendance matrilineaire, l'autorité sur la progéniture, est détenue par l'oncle maternel, tandis que dans les sociétés à inflexion patrilinéaire, l'autorité est exercée par le père. Dans le premier cas, l'oncle maternel a plus d'importance que le père biologique, la filiation est utérine, l'enfant appartient au clan de sa mère, l'oncle maternel exerce l'autorité sur les enfants de sa soeur, la succession se fait en ligne collatérale.

Cependant les sociétés strictement unilinéaires sont l'exception. Les systèmes de filiation bilinéaires, pour Cl. Lévi-Strauss, "se caractérisent par la juxtaposition de deux filiations unilinéaires, régissant, chacune, exclusivement, la transmissions de droits d'un certain type". Il existe une grande variété d'arrangements. Selon M.-Cl. Dupré la filiation est utérine chez les Batéké (DUPRE, 1972, p. 40). Cependant, J.-F. Mbah remarque que chez les Téké la dévolution des biens s'effectue selon le mode de la descendance patrilinéaire pour la chefferie et selon le mode de descendance matrilineaire pour les autres. Pour les Téké d'Alima, les enfants reviennent au père alors que l'héritage est transmis par le lignage maternel dominant qui préside à la répartition des biens. Il résume ainsi les différentes modalités de l'héritage

---

(29). cité dans J.-W. LAPIERRE, 1977, p. 268-269.

entre les ethnies : chez les Bacongo, le mode de descendance matrilineaire est dominant, la relation est unilinéaire, on hérite de son oncle et jamais de son père, tandis que chez les Téké et les Mbochi, la relation est bilinéaire, on hérite de son père et de son oncle (MBAH, 1976, p. 15) (30).

Le pouvoir du père dépend également, mis à part le mode de filiation, du lieu de résidence de sa progéniture. Son influence sera plus importante si elle est patrilocale, atténuée si elle est matrilocale. "Nous appelons harmonique un régime où la règle de résidence est semblable à la règle de filiation, dysharmonique un régime où elles s'opposent" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 247). Les régimes dysharmoniques ne font pas correspondre le système de filiation avec le lieu de résidence, ils sont pour Cl. Lévi-Strauss "le résultat du conflit permanent entre le groupe qui cède la femme et celui qui l'acquiert" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 136).

Au Congo, le mode de filiation à inflexion matrilineaire, s'accompagne de modes de résidence variés. Les termes employés ne doivent pas faire illusion (harmonique ou dysharmonique), en pratique, les situations ne sont pas aussi tranchées. La résidence chez le père biologique est suivie par la résidence chez l'oncle maternel, le temps passé chez l'un et l'autre diffère. Par exemple, chez les Bakongo, le neveu rejoint son oncle vers l'âge de 10 ans (VAN WING, 1921, p. 158, p. 261). Chez les Beembé, il le rejoint au moment de son mariage, cependant G. Dupré dit aussi que le temps passé chez le père et l'oncle varie d'un village à l'autre (DUPRE, 1985, p. 176 et p. 220). Chez les Kamba, le neveu part chez son oncle moins en fonction de son âge que de la situation de ce dernier. La nièce quant à elle reste chez son père jusqu'à son mariage (MOUANDA MBAMBI, 1990, p. 134 et 137). La coutume peut imposer pour une même ethnie un lieu de résidence différent pour les filles et pour les garçons, la résidence est alternativement chez le père, puis l'oncle. Nous constatons donc que sous le couvert d'un même vocable sont regroupées des situations hétérogènes.

### **Les relations conjugales**

L'alliance confère une élévation statutaire à l'homme et à la femme. Les relations conjugales et le système matrimonial inter-agissent. Le lien entre le frère et la soeur semble supplanter les liens conjugaux dans le système matrilineaire, alors que dans le système patrilinéaire le lien conjugal est très fort et souvent indissoluble (PAULME, 1960). G. Dupré quant à lui, décrit la condition difficile de la femme Beembé -peuple tampon entre les Kongo et les Téké-, son mari n'ayant pas de droit sur sa progéniture biologique, exerce un contrôle strict -y compris par la brutalité- sur la sexualité et le travail de sa femme (DUPRE, 1985, p. 222-223). L'homme comme la femme assurent la reproduction différenciée de leur lignage respectif, la femme en augmentant le nombre de dépendants, l'homme en accumulant des richesses. Au sein du mariage coutumier, chacun reste fidèle à son lignage. Les loyautés jouent de façon

---

(30). G. Sautter décrit ainsi les Téké : Les Batéké des plateaux, "très maigres, de stature très élevée", se distinguent des Batéké du pourtour, surtout ceux d'Alima, "d'une taille inférieure à la moyenne" (E. DUSSELJE, "Les Tégus de l'Alima, Congo Français, Anvers 1910). Les chefferies sont transmises en ligne masculine et l'habitat est patrilocal chez les Batéké du nord ; il en va autrement dans les tribus du sud-ouest au contact des Bacongo...Tout ceci montre, dans les Batéké, un groupe charnière, formé peut-être d'éléments hétérogènes incomplètement amalgamés, soumis en tout cas à des influences diverses suivant les régions" (SAUTTER, 1960, p. 11).

parfois antagonistes.

Le mariage intègre la femme dans la société. Elle n'est pas une charge en milieu traditionnel bien au contraire. La polygamie est une pratique attachée à la tradition et au milieu rural. Elle remplit trois fonctions principales : elle régule la procréation puisque la femme pratique l'abstinence sexuelle pendant l'allaitement, l'intervalle génésique est de 2 ans minimum ; elle est productrice de richesses puisque chaque femme cultive son ou ses champs et assure la production des biens vivriers ; au point de vue social, elle permet à l'homme de s'élever dans la hiérarchie sociale, elle lui procure de la puissance par les relations nombreuses qu'elle permet avec les clans alliés, elle contribue ainsi à accuser l'inégalité entre eux (DAHO, 1983, p. 230 à 235 ; VAN WING, 1921, p. 229 à 233).

M. Adam complète cette énumération en soulignant que "la polygamie demeure l'un des instruments essentiels de la domination masculine" sur les femmes (ADAM, 1980, p. 27). En effet, comme le souligne le R. P. Van Wing l'inégalité des rapports sociaux et économiques entre l'homme et son épouse amène à bref délai des disputes dans les ménages. La polygamie permet aux systèmes politique et économique de se perpétuer sans qu'ils soient fondamentalement remis en cause ; en cas de conflit entre les sexes, le mari cherche une autre co-épouse (VAN WING, 1921, p. 232).

### **2.1.2. LA COMPENSATION MATRIMONIALE**

#### **Précision sémantique**

Nous préférons le terme de compensation matrimoniale, adapté à la situation traditionnelle congolaise, à celui de "dot" utilisé dans le langage courant au Congo. En effet, la "dot" est un terme issu du droit romain, les parents de la femme donnent à leur fille un patrimoine qu'elle amènera avec elle lors du mariage et qui servira au couple. La compensation matrimoniale, pour l'essentiel de la prestation, n'est pas utilisée par le couple, mais elle est versée par les aînés (père, oncle paternel ou maternel) du lignage du prétendant aux aînés des familles paternelle et maternelle de sa femme. Il s'agit d'un échange entre deux lignages, le chef de lignage représente les intérêts de chaque lignage. Les différences sont importantes entre la compensation matrimoniale et la "dot" du double point de vue des destinataires -couple ou parents- et du sens du versement de la prestation -des parents de la femme au couple, ou des lignages du mari aux lignages (paternel et maternel) de la femme-.

#### **Mariage et première naissance**

La fille étant destinée à devenir mère et épouse, la demande en mariage était faite alors que la jeune fille n'était pas encore nubile. On note chez les Mbochi et chez les Kongo, par exemple, la pratique du mariage précoce ; l'enfant à naître ou venant de naître pouvait être demandé en mariage (DAHO, 1983, p. 70 ; VINCENT, 1966 a, p. 123). Plus généralement, la première grossesse était possible dès la puberté (DAHO, 1983, p. 80 à 84).

Le comportement pré-nuptial est intéressant à étudier dans les différentes ethnies, afin d'éviter une analyse trop socio-centrique, les naissances hors mariage pouvant être une réinterprétation de pratiques traditionnelles pré-nuptiales permissives ou une conséquence de

l'acculturation qui déstructure les rapports entre sexes.

La société Mbochi, se caractérise par l'interdiction des rapports sexuels pré-conjugaux. La période prémaritale, entre la demande en mariage et le départ de l'épouse chez son mari est marquée par la continence. La cohabitation était exclue durant les étapes de l'alliance chez les Mbochi (DAHO, 1983, p. 72).

Au sujet des Bakongo, J.-F. Vincent est plus nuancée ; selon elle "la virginité des jeunes filles arrivant au mariage était souhaitée même si elle n'était pas toujours effective" (31). Au sujet des Lari, le R.P. Bonnefond relève que "les relations sexuelles avant le mariage sont interdites" (R.P. BONNEFOND et J. LOMBARD, 1934, p. 100). Le R.P. Van Wing quant à lui indique que "Le mari ne peut avoir aucune relation avec sa femme, ni être seul avec elle, jusqu'au jour du "ta mvila", c'est-à-dire la cérémonie où ils proclament mutuellement leurs noms de clan" (VAN WING, 1921, p. 201). Il ajoute plus loin qu'en cas de relation entre un jeune homme et une jeune fille non mariés d'un même village, "le jeune homme se tirait d'affaire en payant un coq, à moins que la fille ne devint enceinte. Dans ce cas, c'était une grosse palabre" (VAN WING, 1921, p. 217).

Chez les Beembé, la virginité est très appréciée et après la nuit de noce elle est proclamée. Elle a un prix : *mpokeri* -un gros verrat - "les parents d'une fille vierge recevaient le *mpokeri* du mari. Dans le cas contraire, le *mpokeri* allait dans l'autre sens". La "non virginité" n'entraîne pas la remise en cause du mariage, mais elle est sanctionnée et finalement rare, compte tenu du jeune âge au mariage et de la surveillance à laquelle les jeunes filles sont soumises (DUPRE, 1985, p. 222).

Au sujet des Kamba, F. Mouanda Mbambi affirme que le mariage à l'essai existait durant la période précoloniale, il cite D. Ngoie-Ngalla qui parle d'une période d'essai allant jusqu'à trois ans (MOUANDA MBAMBI, 1990, p. 111, p. 146, p. 226). L'influence des missions entraîne la diminution de la fréquence des cohabitations sans alliance.

Ainsi, il semble que mis à part le cas des Kamba, si les relations sexuelles n'étaient pas exclues, elles étaient plus tolérées qu'admises, la sanction sociale n'allant pas jusqu'à l'exclusion de la parenté.

Les normes traditionnelles en ce qui concerne le versement de la compensation matrimoniale avant ou après la grossesse ne sont pas uniformes. Pour toutes les ethnies, la cohabitation sans alliance est un phénomène limité dans le temps et autorisé plus ou moins implicitement par la parenté. La fécondité de la femme est plus importante pour ces sociétés que sa virginité. Il semble donc que la pratique qui consiste à verser la compensation matrimoniale après la première naissance ne soit pas d'apparition récente ; il est difficile, cependant, d'apprécier l'étendue de cette pratique (32).

(31). Elle remarque chez les Lari -au moment de ses observations (années 50) qu'après la remise de la "dot", il peut y avoir une période d'essai d'une quinzaine de jours (VINCENT, 1966 a, p. 125 et p. 139).

(32). G. Dupré signale qu'actuellement chez les Beembé, "le versement de la "dot" proprement dite, les *bila*, n'est fait le plus souvent qu'après la naissance du premier enfant" (DUPRE, 1985, p. 304).

### Processus de l'alliance

Le mariage se clôt par le versement de la compensation matrimoniale, mais le processus d'échange n'est jamais interrompu et le mari continue tout au long de sa vie à rendre des services à sa belle famille et celle-ci à son tour lui montre de diverses manières son attachement. On distingue schématiquement trois étapes du contrat matrimonial :

- La demande en mariage
- La fixation de la compensation matrimoniale
- Le versement de cette dernière

Elles sont appelées encore premier, deuxième ou troisième vin (33). Ces trois étapes sont schématiques. Dans les faits, le processus du mariage est plus ou moins étalé et complexe.

Par exemple, le R.P. Bonnefond note chez les Lari huit visites qui peuvent être regroupées ainsi :

La *première et la deuxième* visites correspondent à la demande en mariage -non explicite et codée- qui est suivie, si la famille de la jeune fille se montre conciliante, par une deuxième visite dite "d'approfondissement".

Durant la *troisième et la quatrième* visites la jeune fille et le garçon boivent dans le même verre en signe d'engagement et le jour et le montant de la "dot" sont fixés.

Pendant la *cinquième et sixième* visites la remise de la "dot" est effectuée, un tiers pour le père, deux tiers pour l'oncle maternel. Il peut alors y avoir un début de la cohabitation. La mère reste quelques jours avec le jeune couple pour s'assurer que la jeune fille s'habitue à sa nouvelle condition.

La *septième et huitième* visites marquent la volonté de réactiver l'alliance -visite de l'oncle maternel et de la mère de l'épouse aux époux, puis visite des nouveaux époux aux parents de la femme- (BONNEFOND, LOMBARD, 1934, p. 100 à 102). Cet exemple nous montre la complexité des processus de mariage.

**La première étape** est une occasion pour les familles de faire connaissance (DAHO, 1983, p. 126-130 et VINCENT, 1966 a, p. 121-122). A l'issue de cette rencontre, le père ou l'oncle maternel donne sa réponse : acceptation ou refus.

**La deuxième étape** sert à fixer le montant de la compensation matrimoniale. Il varie en fonction de divers éléments, notamment selon que le système matrimonial est patrilinéaire ou matrilinéaire : "Dans le système matrilinéaire la compensation versée par le lignage du mari est très réduite" (PAULME, 1960, p. 22). Parfois, une contre-prestation est versée par la famille de la femme à la famille du mari. Elle n'est concevable que dans les sociétés à tendance matrilinéaire où les enfants reviennent à la famille de la femme. Pour Cl. Meillassoux "les "dots" circulent non pas en sens inverse des femmes, mais de leurs enfants" (MEILLASSOUX, 1960, p. 53). La compensation matrimoniale dédommage les parents de la femme de la perte de bras (capacité de production de la femme) et de la capacité de reproduction de la femme (uniquement si le régime de filiation est patrilinéaire). Compensations et contre-compensations entretiennent une dialectique de "défi et de riposte",

---

(33). Nous avons repris cette distinction dans notre enquête quantitative.

elles ont une valeur ostentatoire. (BOURDIEU, 1980, p. 171).

La part de la compensation matrimoniale versée à la famille paternelle et maternelle, varie en fonction des prescriptions concernant la résidence des enfants (patrilocale ou avunculaire). Le R. P. Van Wing remarque que la "dot" est versée en compensation des frais engagés pour l'éducation de la fille ; par conséquent "si les parents élèvent eux-mêmes leur fille jusqu'à l'époque du mariage, la grosse part de la "dot" leur est acquise" (VAN WING, 1921, p. 237). A la fin de l'époque pré-coloniale, M. Adam évoque une situation où "le montant de la "dot" dû à la famille paternelle dépassait déjà celui que percevait la famille maternelle. Cette situation était une simple conséquence des prescriptions résidentielles". Les enfants vivent chez le père jusqu'à l'adolescence, puis vont chez l'oncle maternel ; ce dernier se trouve alors avantagé parce qu'il n'a pas eu à supporter les frais de l'éducation et qu'il bénéficie du surproduit du travail (ADAM, 1980, p. 42).

La négociation de la compensation matrimoniale, est l'affaire de tout le groupe. Les mères, les pères, les frères et les soeurs reçoivent des cadeaux "pour adoucir leurs peines" (VAN WING, 1921, p. 199). Tout un travail d'ajustement est nécessaire entre les prétentions des uns et des autres, il s'agit de trouver un terrain d'entente, jugé acceptable par chacune des parties, pour ne pas créer des rancoeurs qui ouvriraient la porte à la sorcellerie. De cette façon comme le souligne Cl. Lévi-Strauss, "chaque groupe perd et gagne à la fois, selon la façon dont les droits se distribuent" et plus loin : "L'essentiel est que toute acquisition de droit entraîne une obligation concomitante, et que toute renonciation appelle une compensation" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 154).

La constitution de la compensation matrimoniale répond à toute une logique d'accumulation de biens qui n'est pas une fin en soi, mais qui permet l'échange entre les groupes. Avant la monétarisation, les biens matrimoniaux étaient rares, ils étaient détenus par des aînés qui gardaient ainsi le contrôle des alliances. Ils circulaient et étaient inconvertibles et ne pouvaient être soustraits à leur destination première.

**La troisième étape** marque avec le versement de la compensation matrimoniale l'alliance entre lignages. Le prétendant et sa famille ont le choix entre la dette ou la "dot" (BOURDIEU, 1980, p. 216-217). M. Mauss a souligné le lien entre la hiérarchie sociale et le transfert de biens : "Donner c'est manifester sa supériorité, accepter sans rendre, c'est se subordonner" (MAUSS, 1950, p. 269-270). La réciprocité suppose un rang social équivalent.

Les règles de l'échange font que la compensation matrimoniale circule de génération en génération, entre un nombre plus ou moins important de lignages. La compensation matrimoniale se caractérise dans ce cadre par son invariabilité, son intangibilité.

## Fondements de la compensation matrimoniale

E. Dahô relève quatre fonctions du versement de la compensation matrimoniale. Il marque :

- La "légitimité de la paternité", l'enfant est rattaché selon les systèmes matrimoniaux aux lignages de son père ou de sa mère. Dans la société Mbochi, le père biologique des enfants exerce un droit de garde sur les enfants, l'oncle maternel prend les grandes décisions concernant la vie des enfants (mariage notamment).
- La "validité" de l'alliance entre lignages ; reconnue de tous, l'alliance sépare l'épouse de la concubine.
- La "concrétisation du consentement" des deux groupes familiaux.
- La "stabilité" des relations entre lignages dont le couple est l'expression. Toute séparation entraîne la restitution de la compensation matrimoniale. Les pratiques du sororat et du lévirat entraînent une prolongation de l'alliance au delà de la mort (DAHO, 1983, p. 170 à 175). Nous nous référerons à ces quatre fondements de l'alliance lorsque nous l'étudierons au sein de la modernité.

Le mariage est bien ce que M. Mauss appelle "un fait social total", c'est-à-dire qu'il est investi "d'une signification à la fois sociale et religieuse, magique et économique, utilitaire et sentimentale, juridique et morale" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 61).

## 2.2. ROLES FEMININ ET MASCULIN

### 2.2.1. LES TROIS FONCTIONS

Au sein de la tradition, la femme assure des fonctions vitales du triple point de vue de la procréation, de la production de biens, et des relations qu'elle permet (la parenté). (BALANDIER, 1974, p. 28). Nous avons déjà développé le rôle de la parenté, nous reprenons ici ceux de la procréation et de la production

#### La procréation

Elle donne tout son sens à l'union matrimoniale. L'accroissement du lignage est l'aspect essentiel du mariage coutumier. L'enfant a un faible coût en milieu traditionnel, il participe très rapidement à l'activité économique. Il constitue une garantie pour la vieillesse et permet d'assurer une survie honorable à ses parents. Il perpétue les traditions familiales de dons aux ancêtres, il transmet l'héritage, prolonge le lignage de son père ou de celui de sa mère, selon le mode de filiation.

Les hommes et les femmes qui ont une nombreuse progéniture se sentent valorisés. La femme stérile vit une malédiction. La stérilité est considérée comme une tare dont la femme est toujours accusée en priorité, avant son partenaire masculin. La valeur de l'enfant supplante l'acquisition de biens. L'augmentation du nombre de dépendants est prioritaire par rapport à l'accumulation de biens qui n'est pas une fin en soi. "Les procédés traditionnels d'accumulation visaient tous, en dernière instance, à contrôler davantage de femmes, d'esclaves, de dépendants" (BALANDIER, 1971, p. 226).

### La production

La séparation des rôles est la norme. La division sexuelle du travail varie entre les ethnies, on remarque quelques lignes directrices. Les tâches féminine et masculine se complètent et ne se recouvrent pas. La division sexuelle du travail fait intervenir alternativement l'homme et la femme aux différentes étapes d'un même processus de production. Par exemple, dans le domaine de l'agriculture, l'homme défriche le terrain, la femme le cultive, le sème, l'entretient, récolte et transporte les produits. On peut multiplier les exemples de la division des tâches : l'homme cueille les noix de palme, la femme les transporte. Il construit la maison, la femme lui prépare le travail en coupant la paille. Il chasse le gros gibier et pratique la grande pêche, la femme chasse les petits rongeurs et pêche dans les petites rivières (MOUANDE MBAMBI, 1990, p. 116 à 119).

Au niveau alimentaire, l'homme et la femme fournissent des produits différents. La femme assure le subsistance en manioc, tandis que l'homme fournit la viande (BONNEFOND, LOMBARD, 1934, p. 103). Le R.P. Van Wing remarque, pour sa part, que les femmes fournissent le manioc et les légumes, les hommes la viande, le sel et les condiments (VAN WING, 1921, p. 225).

Les activités féminines sont continues, les compétences des femmes sont essentiellement agricoles (produits vivriers). Les premiers observateurs ont cru que le travail de la terre était un déshonneur, laissé aux femmes et aux esclaves et aux domestiques (34). La femme s'occupe de la production, de la transformation et de la conservation des aliments, ce qui suppose des corvées d'eau et la collecte de combustible. Ces pratiques sont en général dévalorisées.

M. Adam résume ainsi les différentes tâches des hommes pendant la période pré-coloniale, dans le district de Kinkala à 50 kilomètres de Brazzaville : "producteurs de la terre -c'est-à-dire qu'ils défrichent les terres-, ils étaient aussi les artisans des autres biens de production (outils, armes, pirogues) ou des biens de consommation durables (maisons). En outre, les hommes étaient les principaux fournisseurs de produits azotés (viande de chasse, poisson), les ouvriers du sel (à partir de la combustion de l'inflorescence du palmier à huile), ainsi que les collecteurs de certains biens de prestige (vin de palme, kola)", sans compter la fonction militaire (ADAM, 1980, p. 41).

Les activités masculines sont discontinues, valorisées ; elles donnent accès aux domaines du politique et du sacré. Par exemple, la récolte du vin de palme, le travail du fer sont réservés à des spécialistes, investis de pouvoirs politique et/ou surnaturel. Les hommes accaparent les savoirs et les pratiques liés au politique et au sacré, les femmes en sont exclues.

---

(34). Propos tenus par V.-B. MOUSSABOU et Mgr AUGOUARD et cités par F. MOUANDE MBAMBI (1990, p. 113).

Le partage des tâches semble dissymétriques en temps. Le R.P. Van Wing estime que "l'homme entre peut-être pour un dixième dans la production des vivres" et qu'en tous cas "un travail sérieux et continu de deux heures par jour lui permettrait de satisfaire largement à toutes ses obligations" il ajoute plus loin "La femme au contraire est occupée du matin au soir" (VAN WING, 1921, p. 230).

Le rôle de la femme est essentiel de ce triple point de vue. Nous envisageons maintenant la place de la femme dans la société, compte tenu des tâches qui lui sont dévolues.

### 2.2.2. PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE

Les relations entre les sexes sont asymétriques, la non ingérence des hommes dans la sphère des activités féminines cache la maîtrise des hommes sur la production des femmes ; les rapports entre les sexes couvrent tout un éventail de relations d'autorité, de soumission, de contrôle, de coopération, de concurrence.

En fait, la femme est créatrice de *Mbomgo*, de richesse (VAN WING, 1921, p. 299). Mais cette réalité sociale est masquée par une idéologie dépréciatrice à son égard. Comme le signale G. Dupré l'enrichissement est attribué aux activités des hommes -récolte de vin de palme, élevage de petit bétail, commerce- "alors que aujourd'hui comme autrefois, c'est le travail féminin qui est à la base de la prospérité Beembé" (DUPRE, 1985, p. 263). Entre les pratiques et le discours, un décalage peut être perçu ; l'écart est grand entre le "domaine de la production où la femme est éminemment active et celui des représentations où la parole masculine en fait un modèle de passivité" (DUPRE, 1985, p. 303). La femme en tant que sujet est reléguée, elle fait partie du patrimoine lignager et ne peut prétendre à l'héritage (MBAH, 1976).

La prééminence de l'homme sur la femme est visible à travers les règles créatrices d'ordre et de sens. Par les règles de l'alliance, les hommes réduisent les femmes à un rôle instrumental. Cl. Lévi-Strauss insiste sur "le fait fondamental que ce sont les hommes qui échangent les femmes et non le contraire", elles sont traitées comme "un des objets de l'échange, et non comme un des partenaires entre lesquels il a lieu". La femme est "le suprême cadeau", elle fait partie des prestations réciproques (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 76, p. 134 et p. 135). Le lien matrimonial est établi entre des hommes et plus précisément entre les aînés.

La femme est subordonnée aux fins sociales déterminées par et pour les hommes ; toute son éducation la modèle en vue du travail, de la soumission que l'on attend d'elle. Cette domination est ancrée dans les mentalités et fait l'objet de peu de contestations par la partie féminine. Cependant la diversité et l'importance des activités féminines, d'un point de vue social et économique entraînent une reconnaissance partielle du rôle de la femme ; son identité féminine est forte. D'autre part, la séparation des rôles lui laisse une relative indépendance dans ses attributions ; la polygamie lui donne, dans un certain sens, une certaine latitude d'action par rapport à son époux (DAUNE-RICHARD, 1982, p. 378).

Cette recherche sur la tradition, les formes de l'alliance, le rôle et la place de la femme dans la société traditionnelle, nous amène à poser nos questions selon trois axes :

- Cette schématisation des fonctions du mariage est-elle encore de rigueur ? Quelles sont les modifications qu'il a eu à subir dans son sens, comme dans sa forme. Dans quelles mesures l'alliance régit-elle encore les comportements en milieu urbain?
- Le statut et le rôle de la femme ne sont-ils pas profondément transformés en milieu urbain?
- N'assiste-t-on pas à un changement de perspective qui aboutit à une dévaluation de la personne et à une survalorisation des biens, la naissance d'un enfant n'étant plus ressentie forcément comme une richesse, mais comme mettant en péril un fragile équilibre économique?

Ces trois aspects seront saisis au travers des pratiques et des représentations vécues dans un milieu urbain touché par le phénomène de la modernité que nous allons chercher à décrire dans la partie troisième partie qui va suivre.

### 3. DE LA SOCIÉTÉ ORDONNÉE A LA SOCIÉTÉ CHAOTIQUE

#### De la tradition à la modernité

La société moderne est tendue vers l'avenir. Elle est en construction, "déconstruction", reconstruction permanente (E. MORIN, 1980, p. 30). L'ordre et le désordre s'entretiennent mutuellement, ils sont comme "l'avvers et le revers d'une médaille indissociables" (BALANDIER, 1980, p. 95). E. Morin explicite cette relation : "le processus de réorganisation se trouve dans le processus de désorganisation même" Le désordre est sans cesse "épongé, vidangé, rejeté, récupéré, il est métamorphosé, il renaît sans cesse et l'ordre social renaît sans cesse"(MORIN, 1973, p. 50).

Ces principes se traduisent en anthropologie par une conception de la société comme une oeuvre collective "toujours en devenir, jamais achevée" (BALANDIER, 1980, p. 50). Les sociétés traditionnelles et modernes intègrent du désordre ; elles comportent de l'approximatif, du hasard, elles cherchent à faire régner l'ordre. Toute société doit faire, pour ne pas se défaire. Cependant alors que les sociétés traditionnelles semblent relativement stables parce qu'elles intègrent les changements progressivement, les sociétés modernes sont agitées par les changements, le processus semble s'être emballé.

L'ordre fait pencher les pratiques du côté du conformisme, de l'adaptation, de l'intégration, de l'assimilation (reproduction, harmonie) ; le désordre du côté de la dissidence, de l'insoumission, de la déviance, de l'innovation (conflit). Cette conception de l'organisation sociale, nous fait envisager la nature conflictuelle et la nature complémentaire des rapports sociaux et tout particulièrement des rapports homme/femme. La société est sollicitée par deux principes contraires, d'une part, un ordre qui différencie, classe, hiérarchise les individus, qui défend les privilèges établis ; d'autre part, un désordre, qui les remet en cause, qui menace l'organisation sociale de désintégration.

Cette conception de la société nous conduit à privilégier le changement par rapport à la reproduction. Cependant comme le souligne Y. Barel, la reproduction sociale n'est jamais une reproduction "à l'identique" du "modèle", mais une combinaison "d'invariants et de changements" (BAREL, 1973, p. 408-409). Le préfixe "RE" comporte pour E. Morin l'idée de répétition et de copie, mais en terme de complexité "réorganisatrice, régénératrice, reproductive". L'échange passé/présent/avenir est permanent. Les conflits, les contradictions sont des événements non exceptionnels ou dysfonctionnels, mais apparaissent comme des révélateurs de ce mouvement dynamique d'ordre et de désordre. La crise en est l'exaspération.

La crise agit comme une "épreuve" du système (BALANDIER, 1988, p. 154), elle fait partie intégrante du fonctionnement et de la recherche d'équilibre des sociétés. On insiste beaucoup au Congo sur la crise économique, en oubliant son corollaire, la crise qui agite les rapports sociaux et notamment les relations entre la classe des hommes et celle des femmes.

### 3.1. MODERNITE, CHANGEMENTS, ACCULTURATION

La modernité est importée par l'occident, elle s'impose comme la continuité du mercantilisme, de l'expansionnisme, du colonialisme et du néocolonialisme. Ces termes doivent être resitués dans leur contexte. Le mercantilisme correspond à la période pré-coloniale (35). L'expansionnisme encore appelé impérialisme s'applique à la fin du 19ème siècle alors, "l'Afrique des comptoirs et de la traite des noirs" se vit attribuer deux régimes nouveaux les protectorats et les "colonies humanitaires" (BRUNSCHWIG, 1960, p. 45). Le néocolonialisme se développe après la décolonisation.

Historiquement, la colonie du Congo Français fut fondée en 1886 (36). Le système des sociétés concessionnaires succède à la période de "traite". La mise en valeur du territoire demandait de gros investissements devant lesquels l'Etat recula ; "il préféra partager en 1898-1900 le monopole et les charges de cette exploitation entre 40 sociétés concessionnaires et tenter d'équilibrer le budget de la colonie par le biais d'une taxe perçue sur les populations" (COQUERY-VIDROVITCH, 1968, p. 98). Cette politique s'accompagne d'une mise en place d'un appareil administratif colonial (MAZENOT, 1966). Finalement, l'impôt dit de capitation, c'est-à-dire "reposant sur chaque adulte en état de travailler" (37) et le système des concessionnaires se soldèrent par un échec (38).

La politique étrangère française était marquée par "un impérialisme politique" qui précédait "l'impérialisme économique" (COQUERY-VIDROVITCH, 1965, p. 81). Celui-ci va apparaître plus tardivement ; le livre de Leroy-Beaulieu La colonisation chez les peuples modernes en exprime les principes. Jusqu'à présent la colonie devait vivre sur ses ressources, en fait, les recettes du budget local provenaient de deux sources, les recettes de la colonie (taxes commerciales, droit de douanes) et une subvention accordée par la métropole (MICHEL, 1967, p. 170). il fallait maintenant qu'elle participe à l'enrichissement de la métropole.

Brunschwig analyse la situation en terme de malentendus entre la métropole et la colonie. L'expansionnisme s'accompagne en métropole d'un nationalisme profond persuadé de son bon droit et d'accomplir un devoir moral. Le colonialisme est un terme récent et péjoratif, employé pour désigner les mêmes actions que l'expansionnisme, c'est-à-dire exploitation des territoires (perspective économique), domination politique et volonté nationale d'expansion (perspective historique), mais il consacre la mauvaise conscience de ce processus, alors que l'impérialisme en marque une bonne conscience.

---

(35). Cf. partie 2 sur la tradition.

(36). Dans la seconde moitié du 19ème siècle, les explorateurs Stanley et Savorgnan de Brazza pénètrent dans le territoire congolais. Ils se livrent à une concurrence acharnée pour le contrôle des territoires. La conférence du 26/02/1885 à Berlin détermine le partage de l'Afrique entre les puissances coloniales en présence, la France et la Belgique pour l'ancien Congo (MOUANDA MBAMBI, 1990, p. 15).

(37). Arrêté du 11/02/1902 in COQUERY-VIDROVITCH, 1968, p. 104.

(38). Pour M.-Cl. Dupré la disparition des sociétés concessionnaires est due plus, à l'effondrement du cours du caoutchouc -le prix au kilo passe de cinq francs à un franc-, qu'aux conditions naturelles et humaines - épuisement des ressources naturelles et impossibilité d'établir un système de plantation- (DUPRE, 1974, p. 60).

Pour d'autres auteurs, l'impérialisme prend ses racines dans les motivations économiques, l'idéologie généreuse n'est là que pour masquer l'exploitation forcée (KENNEDY, 1945, p. 312 à 318). L'impérialisme est aussi analysé comme le stade suprême du capitalisme. Cette idée a été propagée par Lénine qui a repris les thèses d'un anglais, Hobson, pour qui "les colonies ont donc pour fonction d'éponger le surplus de capital inutilisable sur place par l'effet des inégalités" et d'un autrichien, Hilferding, qui insiste "sur le fait que les colonies permettaient surtout d'éponger des capitaux financiers en mal de placement" (BOUDON, 1985, p. 139).

La décolonisation en 1962, correspond à l'abandon par la métropole de sa souveraineté politique, alors que l'impérialisme économique continue à opérer et, nous rappelle F. Fanon, les territoires colonisés sont passés du stade de colonies d'exportation à celui de colonies de marché. Nous nous situons dans cette période historique d'exportation "des progrès" techniques, de mode de production, mais surtout de mode de consommation. La dépendance des pays de la "périphérie" (39) à l'égard des pays du centre (sociétés occidentales) est encore qualifiée par le terme de néocolonialisme (40).

### **3.1.1. LE CHOC DES CULTURES**

#### **La modernité en accusation**

Certains traits distinguent la modernité de la tradition. J. Poirier oppose l'homogénéité culturelle de la tradition à l'hétérogénéité culturelle de la modernité. Il forge le concept de situation hétéroculturelle pour caractériser l'introduction de la modernité dans une société traditionnelle (POIRIER, 1985). Des changements incessants perturbent la société moderne. Ils ont un caractère d'étrangeté à cause de la rapidité et de la violence avec lesquelles ils surviennent et s'imposent. Ils déstabilisent la collectivité et les individus qui perdent une partie de leurs repères et de leurs valeurs. Selon la formule de G. Balandier, la modernité associe le changement et l'incertitude. Mais ce n'est pas tant l'incertitude qui est particulière à la modernité que la prise de conscience de celle-ci grâce aux médias (POIRIER, 1985, p. 77). Le temps est comme accéléré, la modernité est tournée vers le futur plutôt que vers le passé. Les changements se manifestent préférentiellement en milieu urbain.

La modernité bouleverse tout sur son passage, elle semble selon l'expression de G. Balandier comme "l'antagonisme dévastateur" de la tradition. Les hiérarchies sont bousculées ; les acteurs sociaux sont confrontés à des représentations et pratiques inconnues et étrangères. Devant l'hétérogénéité de celles-ci, ils sont déboussolés. Ils perdent en partie les références (normes, règles, modèles) qui contribuent à donner un sens à leurs expériences. L'acculturation apparaît alors comme "une greffe d'une culture étrangère sur une culture autochtone" (SELLIN, 1938, p. 116), la première étant susceptible de phagocyter la seconde. Elle s'impose comme lui étant supérieure.

---

(39). Selon l'expression de S. Amin.

(40). Nous développerons ce point dans la partie consacrée à l'économie en milieu urbain.

Pour apprécier l'ampleur de ce phénomène d'acculturation, encore appelé "fait de contact", "heurt de civilisations", il faut préciser le sens que nous donnons au mot culture. La définition de G. Rocher apporte quelques éléments à nos réflexions : "La culture est une manière de penser, sentir, agir plus ou moins formalisée qui étant apprise et partagée par une pluralité de personnes, sert à constituer de façon plus ou moins objective et symbolique les personnes ou les collectivités" (ROCHER, 1968, p. 111). La formalisation des pratiques et des représentations n'est jamais totale, la culture laisse une marge d'initiative aux acteurs sociaux. Elle prend sa source dans le passé ("apprise"). Elle participe à la construction de l'identité des individus et de la collectivité, à la formation du présent et du futur. Les pratiques et leurs significations sont à la fois reçues et à inventer. La modernité se caractérise par une marge d'indécision importante dans les actions humaines qui peuvent se référer à une pluralité de valeurs, normes ou règles.

Les concepts de culture, d'identité et d'acculturation sont très fortement liés. L'acculturation est un processus par lequel une culture étrangère -en l'occurrence pour le Congo, celle du monde occidental- devient pour certains la source de "normes de référence" auxquelles on désire s'identifier par opposition aux "normes d'appartenance" fournies par la famille, la parenté, les ancêtres (41).

L'acculturation semble correspondre à une oscillation d'une culture à une autre ; "pour qu'il y ait oscillation, il faut qu'il y ait conflit et conflit provisoirement indépassable entre deux cultures" (BAREL, 1984, p. 206). La cohabitation de deux cultures provoque des conflits internes à chaque individu, des dissonances, des contradictions entre un système de représentations traditionnelles et une expérience quotidienne marquée par la modernité.

Le choc de cultures hétérogènes provoque l'apparition de contradictions dans la collectivité et chez l'individu, des désajustements entre les pratiques et les représentations, la coexistence de pratiques et de représentations hétérogènes. Une distanciation devient possible entre l'individu et sa culture. La modernité permet l'émergence de l'individu ; il faisait corps avec son groupe d'appartenance, il s'en détache progressivement, il s'émancipe de sa collectivité d'origine, il devient sujet, auteur de ses actes. Il se produit lui-même en partie, il n'est plus seulement le produit de son groupe. Le processus d'individualisation s'effectue douloureusement dans des contradictions et des conflits.

L'acculturation régénère la société, en même temps qu'elle la met en péril. L'antagonisme entre la tradition et la modernité pose le problème de l'acculturation comme régression et dépréciation de la manière d'être (personnalité), de la manière de faire (pratiques), de la manière de penser (représentations) héritées de la tradition. L'acculturation est alors ressentie par l'individu et/ou la collectivité comme une perte de racines, comme une dépréciation de leurs spécificités.

---

(41). Distinction introduite par Merton.

Dans ce processus dynamique d'interaction entre deux cultures, l'une peut dominer l'autre. Une identité culturelle va être dépréciée par rapport à l'autre. L'individu peut investir la culture étrangère d'une valeur positive. Il s'identifie alors à elle, en même temps qu'il ressent un sentiment d'infériorité par rapport à son modèle qui le domine sous certains aspects (technique notamment). Il intériorise sa culture comme un handicap qui l'empêche d'accéder à une autre culture plus valorisée et valorisante. Par exemple, F. Fanon explique de l'intérieur, puisqu'il s'agit de sa propre expérience, le tiraillement de l'individu qui, dans une trajectoire ascendante, doit choisir entre sa famille et la société européenne (FANON, 1952, p. 120). La dépréciation de l'identité culturelle est un phénomène complexe présenté souvent comme le résultat de la logique du colonialisme, ou de l'impérialisme économique (42).

"L'identité négative" est le résultat du processus d'acculturation, qui valorise une culture au détriment d'une autre. Cette analyse, partagée par A. Memmi (1973), conduit à interpréter l'acharnement que certaines femmes -les hommes sont concernés également par ces phénomènes- mettent à policer leur corps comme l'expression d'une "identité négative" qui les pousserait à vouloir se blanchir sur le plan physique comme sur le plan social. Ces pratiques indiqueraient une image corporelle négative et elles exprimeraient une dépréciation de l'identité noire au profit d'une identité occidentale.

Certaines femmes, en effet, se font défriser les cheveux, mettre de la crème aux corticoïdes pour dépigmenter la peau. Au Congo, cette façon d'agir est courante et "se maquiller" est employé dans le sens de s'éclaircir le teint (MAKONDA, 1987, p. 50). Une peau claire est un signe de distinction, un critère de beauté.

Ces conduites montrent la volonté de certaines femmes de marquer leur différence et de s'élever au sein des hiérarchies. Elles sont l'expression d'un souci de distinction. Elles utilisent pour cela des moyens liés à l'occident, susceptibles de leur procurer du prestige. Mais ces pratiques sont-elles pour autant le signe d'un complexe vis-à-vis de leur culture d'appartenance et d'une adhésion profonde, explicite et/ou implicite aux représentations et pratiques occidentales ? Selon les conclusions de l'article intitulé "La pratique du "maquillage" à Brazzaville" ce phénomène ne peut être analysé seulement en référence à un complexe d'infériorité raciale (DIDILLON, BOUNSANA, 1986).

L'analyse de F. Fanon a le mérite de mettre en lumière les conflits intérieurs et extérieurs qui agitent les individus et la société lors d'un processus d'acculturation (43). Cependant, elle nous semble simplificatrice dans la mesure où nous considérons l'acculturation comme un processus dialectique ou les interrelations entre les cultures ne peuvent être réduites à une supériorité de l'une sur l'autre. Avant d'aller plus loin dans notre réflexion, nous proposons quelques hypothèses.

---

(42). Il écrit "On a vite dit : le nègre s'infériorise. La vérité est qu'on l'infériorise" (FANON, 1952, p. 121).

(43). F. Fanon analyse le malaise qui résulte du processus contradictoire dû à la colonisation ; le colonisateur s'érige en modèle, tout en se rendant inaccessible ; le colonisé, quant à lui s'identifie à l'homme blanc tellement bien qu'il finit par se considérer comme son égal, mais il s'aperçoit qu'on lui dénie cette qualité. Cette situation est paradoxale et sans issue pour le colonisé qui n'a d'autres possibilités que de se révolter contre un système de valeurs qui le dévalorise.

Nous faisons l'hypothèse que le rejet de la culture d'origine n'est pas aussi radical qu'il n'y paraît et que, si en première approximation, les pratiques et représentations occidentales sont valorisées, cela n'implique pas pour autant ce rejet. Le quotidien reste investi et imprégné par des représentations et par des pratiques traditionnelles. La rationalisation et la fonctionnalisation des rapports sociaux n'ont pas pénétré la vie quotidienne dans son ensemble. Les structures sociales ont leur rythme particulier d'évolution, toute l'organisation sociale n'est pas tendue vers la production ; le gaspillage ou la prodigalité (selon la perspective) du temps et de la parole sont autorisés. La conformité, aux comportements ou aux discours occidentaux dans certains domaines et pour certains acteurs sociaux, est affichée ; elle ne permet pas de préjuger de l'attachement des individus aux valeurs occidentales.

L'acculturation touche aussi bien les pratiques que les représentations, mais elle n'est ni uniforme (selon les domaines), ni univoque (interpénétration). Les pratiques sont plus touchées que les représentations et parmi ces dernières, certaines plus que d'autres. Ce phénomène a été qualifié par G. Balandier de "représentations collectives irréductibles" (BALANDIER, 1951, p. 72). Nous supposons que les hiérarchies liées aux rapports entre les classes d'âge et les sexes seront résistantes au changement parce qu'elles structurent en profondeur l'organisation sociale. Nous reprenons à notre compte les propos de G. Balandier lorsqu'il dit que "l'âge et le sexe, matériaux premiers et toujours présents, donnent à toute société son infrastructure la plus profonde, plus enfouie et moins vulnérable que celle résultant de la production de la vie" (BALANDIER, 1974, p. 109).

Les discours véhiculés par les médias utilisent parfois des catégories occidentales ; les messages ne sont pas forcément intégrés ou réinterprétés, mais gardent en partie leur homogénéité d'origine. Ils restent, ainsi, étrangers aux pratiques de leurs récepteurs. Par conséquent il nous semble que l'influence des discours occidentaux sur l'amour conjugal reste limitée ; une adhésion de principe est affichée par les jeunes, elle trouve difficilement une application dans les pratiques (communauté de biens (44), modalités de l'alliance, contraception, éducation des enfants). Nous opposons le quotidien marqué par la tradition - domaine féminin par excellence où la femme assure la reproduction en donnant et en entretenant la vie- aux idéologies marquées par la modernité qui prétendent le modeler et l'englober.

Nous repérons donc un triple blocage : d'une part, des discours se développent sans se fonder sur les pratiques, d'autre part, des pratiques inédites apparaissent sans trouver de justifications dans les représentations. Ensuite, certaines représentations sont délestées de leurs pratiques et amenées à disparaître. La modernité touche en priorité, ce qui est visible, extérieur, elle s'attaque plus aux signes qu'aux symboles.

---

(44). Comme le dit J. Nanitelamio la séparation des biens entre l'homme et la femme est de rigueur dans la société traditionnelle. Elle permet à la femme, au sein de la modernité, de développer quelques affaires - commerce en tout genre allant de la vente de "ski" (glace au yaourt) à l'achat d'un véhicule (fula fula ou voiture) servant de taxi- ou de disposer de certains biens personnels comme une parcelle (NANITELAMIO, 1982, p. 218).

### 3.1.2. DE LA FERMETURE A L'OUVERTURE

#### La tentation de la fermeture

La modernité affecte les couches sociales de façon différentielle. Les couches sociales dirigeantes et moyennes sont partiellement acculturées du fait qu'elles ont accès aux modes de vie et aux types de consommation occidentales, alors que les couches sociales défavorisées n'ont pas les moyens d'adhérer aux modes de vie de la modernité ; elles sont plus directement agressées par les nouveaux modèles de réussite sociale (accumulation de richesses), elles réinterprètent la tradition dans un sens qui leur est favorable. Le traditionalisme trouve ses plus fervents propagandistes dans les rangs des laissés-pour-compte.

Entre la tradition et le traditionalisme, une transition s'opère qui va de la référence implicite à la référence explicite. L'adhésion inconsciente devient consciente.

Le traditionalisme correspond à une mobilisation des énergies, il exprime une démarche stratégique qui face à l'agression de la culture occidentale réplique par une réinterprétation des valeurs ancestrales qui sont régénérées, investies d'une force supplémentaire qu'elles ont puisée dans l'adversité. Le traditionalisme est une réponse à un désordre amené de l'extérieur, il est une tentative de remise en ordre qui consiste à faire le choix d'un repli sur soi ; réaction de défense face à une culture centrifuge (l'occident), il offre l'alternative d'une culture centripète (le traditionalisme). "La tentation du temps arrêté, la crainte du temps en mouvement sont semblables à celles qui se manifestent à l'égard de l'ordre et du désordre... trop d'ordre et d'immobilité du temps sont porteurs de mort, trop de désordre et d'agitation du temps sont générateurs de dégradation puis de chaos" (BALANDIER, 1985, p. 263). Le processus de fermeture défensive poussé à l'extrême débouche sur la mort parce qu'il est incapable de proposer des solutions pour l'avenir.

L'identité collective se développe grâce à un discours rationalisateur relatif à l'appartenance collective. G. Balandier distingue trois formes de traditionalisme : fondamentale, formelle (institutionnelle), de résistance (BALANDIER, 1971, p. 121). Nous faisons l'hypothèse que les femmes sont les agents privilégiés du "traditionalisme de résistance" à la modernité, leur participation à la vie des sectes est un indicateur de ce fait. Les femmes sont plus protégées que les hommes de l'acculturation, du fait d'une scolarisation moins longue, de la division sexuelle du travail et de leur rôle de reproductrice et des pratiques urbaines qui en découlent. Elles sont les agents de propagation de cette résistance, réaction de défense par rapport à une culture ressentie comme agressive. L'éducation des enfants, qui reposait sur le groupe familial, dépend de plus en plus souvent de la femme exclusivement. Elle participe à la transmission et à la conservation de la culture traditionnelle.

L'identification à des valeurs, à des normes traditionnelles permet aux individus de résister collectivement à une pression extérieure. Nous serons attentive aux formes de traditionalisme qui touchent les pratiques et les représentations de la maternité.

### **L'ouverture**

L'exacerbation des problèmes sociaux urbains est le résultat du choc de ces deux dynamiques (BALANDIER, 1971, p. 39) interne (congolaise) et externe (française et plus généralement occidentale).

Contrairement aux apparences, le processus de destruction, de déstabilisation, d'affaiblissement de la société traditionnelle, n'est pas aussi radical que le déséquilibre des forces le laissait supposer. La modernité ne parvient pas à gommer l'héritage culturel. L'expression "métissage culturel" rend compte de la coexistence d'éléments modernes et traditionnels. Nous touchons là aux limites de la représentation bipolaire de la société ; elle sépare ce qui concrètement se mêle. Des représentations et des pratiques naissent, se transforment, disparaissent, il nous faut repérer les points de frottements, voire de rupture de l'organisation sociale.

Nous supposons que les jeunes femmes, parce qu'elles sont jeunes -scolarisation et pratiques urbaines- et parce qu'elles sont femmes -défavorisées par rapport aux hommes-, sont susceptibles de remettre en cause un ordre social traditionnel qui les désavantage. Elles ont tout intérêt à participer à ce mouvement d'ouverture parce qu'elles peuvent espérer, ainsi, accéder à des statuts ou des activités plus prestigieuses qui leur étaient interdites. Nous étudierons comment leur entourage les contrôle, les sanctionne pour les maintenir en état de subordination et comment de leur côté elles cherchent à se soustraire au pouvoir de leur aînés ou de leur mari.

La définition de la modernité donné par G. Balandier nous permet d'aller plus loin dans notre réflexion. Il résume ses traits les plus caractéristiques "La rhétorique de la rupture et de la création rencontre des limites qu'elle déplace...elle induit une rhétorique de l'appropriation par amalgame ou syncrétisme culturel" (BALANDIER, 1985, p. 137). Le mouvement marque la modernité, résolument tournée vers le futur, mais ne pouvant faire abstraction du passé, elle conjugue, unit, même si elle ébranle les pratiques et les représentations traditionnelles les plus fragiles, mais sa rapidité l'empêche d'agir en profondeur ; la tradition lui résiste et dans cet antagonisme l'une et l'autre force se dégènèrent, se régènèrent et génèrent.

La tradition et la modernité sont donc à la fois "concurrentes, antagonistes et complémentaires" pour reprendre les termes par lesquels E. Morin caractérise la complexité.

### **3.1.3. SCHEMATISATION DE L'ACCULTURATION**

Nous avons insisté sur l'aspect destructeur de la modernité, il s'agit maintenant de considérer, comment elle opère au sein de la société, comment elle pénètre la tradition.

Des étapes du "contact" ont été dégagées ; G. Balandier résume dans un article les principales caractéristiques de ce phénomène "phases de conflit, d'ajustement, de syncrétisme, d'assimilation (ou de contre-acculturation, en réaction) repérées par les anthropologues nord-américain ; phases d'opposition, d'imitation, d'agrégation analysées par R. Maunier"

(BALANDIER, 1951, p. 71). L'enchaînement des étapes n'est ni mécanique, ni progressif. Il ne s'agit pas de donner un sens historique à l'évolution des sociétés, l'acculturation provoquant le passage du monde rural au monde urbain, des sociétés africaines aux sociétés occidentales.

Les deux pôles de la tradition et de la modernité sont envisagés comme deux références vivantes sans arrêt traduites dans des pratiques syncrétiques. A. Osmont nous met en garde, l'acculturation ne doit ni nous amener à classer "les individus, les pratiques sociales par référence à des modèles culturels statiques, stéréotypés, donc forcément réducteurs" ni nous faire envisager "les transformations sociales dans l'optique d'un continuum rural-urbain, dans lequel on postule une progression linéaire de la société rurale à la société urbaine, du traditionnel au moderne" (OSMONT, 1981, p. 175).

L'acculturation est un phénomène plus complexe. Le changement est une dialectique permanente entre les représentations lignagères concourant à la reproduction des rapports sociaux et les représentations liées à la réussite sociale -prônant le travail, la réussite professionnelle individuelle- promoteurs de nouveaux rapports sociaux. Certains domaines restent fermés à tous changements et constituent des "points de résistance" -inégalités hommes/femmes, aînés/cadets-, d'autres s'introduisent aux endroits vulnérables des agencements sociaux (formes de l'union).

Il nous semble que la maternité reste un moyen essentiel d'affirmation de l'identité féminine. Elle constitue une valeur refuge, investie des valeurs ancestrales fondamentales. Mais cependant, elle est soumise à de fortes pressions économiques qui contrarient en partie son efficacité en tant que moyen d'affirmation de soi. La maternité est sacralisée, alors que les rapports entre les sexes s'établissent sur des bases marchandes. Les femmes orientent leurs intérêts vers d'autres moyens de reconnaissance sociale, ce qui ne veut pas dire que la maternité est désinvestie de sa valeur intrinsèque.

Dans le domaine de la maternité, certaines représentations fondamentales (fondements de l'être, de la collectivité, interprétation de la vie et de la mort) et les pratiques qu'elles fondent, perdurent, tandis que certaines pratiques inédites apparaissent sous la pression de l'environnement et échappent en partie aux représentations existantes. La signification de ces pratiques est à trouver. Elles donnent lieu à des interprétations syncrétiques, entre tradition et modernité.

Toute une variété de situations existe entre le rejet et l'acceptation de normes "modernes". Un travail s'effectue qui consiste à intégrer, adapter, harmoniser les représentations et les pratiques internes et externes à la culture. Les individus peuvent adopter une pratique dans sa totalité et/ou la modifier, la réinterpréter.

## 3.2. TRAITS SPECIFIQUES DE LA MODERNITE AU CONGO

Les traits caractéristiques de la société moderne sont saisis à travers le processus d'urbanisation marqué par : l'histoire, l'organisation et la communication entre les espaces, la coexistence d'ethnies, les rapports de production, le système scolaire. Le milieu urbain est le lieu par excellence de l'acculturation, il est à la fois hétérogène et soumis à une pression normalisante.

### 3.2.1. HISTORIQUE DE BRAZZAVILLE

Quand G. Balandier s'attache à la "description" et à la "compréhension" de Brazzaville dans les années 50, il agit en novateur, il le rappelle d'ailleurs dans l'introduction de Sociologie des Brazzavilles noires "cette étude fut la première effectuée dans une capitale africaine appartenant à l'ensemble colonial français" (BALANDIER, 1955, p. 9). Les anthropologues s'étaient jusqu'à présent plus intéressés au milieu rural, la ville leur semblait un espace de passage amené à disparaître. "La ville n'apparaissait pas comme un lieu où l'on s'établit, elle n'était guère vue comme un milieu de possibles constructions sociales neuves ou de systématiques réinterprétations d'organisations anciennes" (MERCIER, 1973, p. 399). Elle est devenue depuis cette époque l'objet d'investigations de tout un courant de chercheurs, elle est l'espace privilégié du changement et de la modernité.

Brazzaville est née de la colonisation. A partir de la découverte par de Chavannes en 1884 de l'emplacement de ce qui allait devenir Brazzaville, la formation de la ville a été lente, les quartiers de Baongo (1909) puis de Poto Poto (1911) voient le jour. Brazzaville est longtemps restée une petite bourgade (VINCENT, 1966 a, p. 7 à 12). L'exode rural commence vers les années 1920 (45). En 1930, on dénombre 17 000 habitants environ à Brazzaville, en 1945, 45 000 habitants (BERTRAND, 1975, p. 81).

L'explosion urbaine est récente, elle date de l'indépendance. En 1956, Brazzaville compte 100 000 habitants ; en 1974, 300 000 habitants ; en 1984, 600 000 habitants ; en 1994, les prévisions sont de 1 200 000 habitants (Atelier du GRASU, mai 1987). Le phénomène de l'urbanisation s'est amplifié au Congo pour atteindre actuellement l'un des taux les plus élevés de l'Afrique intertropicale approchant 60 % de la population totale du pays. Les quatre villes principales -Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi- concentrent 30 % de la population en 1960, 39,8 % en 1974 (DEVAUGES, 1977, p. 33). Au dernier recensement de 1984, les six villes principales (46) concentrent plus de la moitié de la population. Les communes de Brazzaville et de Pointe-Noire regroupent à elles seules 46 % de la population totale (30,7 % pour Brazzaville, 15,4 % pour Pointe-Noire) (CNSEE, 1986). L'exode rural constitue 50 % de

---

(45). Plusieurs facteurs y ont contribué : tout d'abord, la volonté de se soustraire au contrôle de l'administration française et/ou aux contraintes familiales, ensuite l'attrance des infrastructures urbaines, emploi, école et enfin la présence de moyens de communication conjuguée à l'absence de structures économiques en milieu rural (MOUANDE MBAMBI, p. 99 à 100).

(46). Les deux villes ajoutées sont Mossendjo et Ouesso, leur effectif ne représente que 2,66 % de la population totale des six communes.

son accroissement annuel (LALLEMANT, SENECHAL, 1985) ; le taux de croissance annuel de Brazzaville est de 5,7 % (CNSEE, 1986). Le développement du phénomène d'urbanisation semble irréversible.

### 3.2.2. TOPOLOGIE DES HIERARCHIES

La ville nous semble un lieu d'observation privilégié, un véritable "laboratoire de changement" selon la formule de Balandier (1955 a, Introduction p. 9). Des formes inédites de sociabilité sont engendrées par ce choc des cultures, ce "choc du futur". Le travail d'adaptation entre la tradition et la modernité se laisse appréhender en ville, où le temps est comme accéléré et où l'espace est en pleine restructuration. L'espace en ville expose les hiérarchies sociales. A une marginalisation sociale correspond une marginalisation spatiale, mise à l'écart qui conduit les plus défavorisés à la périphérie urbaine (VERNIERE, 1973).

Le mode d'appropriation de l'espace urbain varie considérablement selon les sexes. La subordination des femmes se traduit par leur confinement dans leur quartier où elles entretiennent des relations avec leur entourage. D'autre part, elles restent très attachées à leurs familles et leur rendent des visites régulières ; les femmes sont les agents privilégiés du "traditionnalisme de résistance".

### 3.2.3. LA VILLE OUVERTE SUR L'EXTERIEUR

La ville est un espace ouvert sur le milieu rural, il suffit pour s'en convaincre d'observer l'activité intense qui règne dans les quartiers périphériques au terminus des lignes qui assurent le transit des personnes et des denrées alimentaires. Les individus font des navettes périodiques (travaux des champs) ou fréquentes (commerce) entre l'un et l'autre. Les déplacements les plus fréquents entre le village et la ville ne sont pas le fait des individus les moins urbanisés et comme le souligne P. Mercier, cette migration incessante est "l'occasion de stratégies sociales complexes jouant entre deux cadres sociaux et deux séries de statuts différents" (MERCIER, 1973, p. 403). De plus, la ville est tournée vers les sociétés occidentales. Cette inter-communication entre les espaces provoque des changements de mentalités. Les citoyens gardent et/ou réinterprètent des modes de vie villageois. Le phénomène urbain agit sur le milieu rural qui rétroagit sur l'urbain. Ils "inter-rétroagissent" selon l'expression de E. Morin.

La prise en compte, dans notre enquête, du lieu de naissance nous a permis de réfléchir sur le sens que l'on peut accorder à la durée de l'expérience urbaine comme garant d'une bonne insertion, d'une pratique aisée de la modernité et d'une assimilation de pratiques et de représentations occidentales.

Nous supposons que les femmes nées en milieu rural sont plus proches du modèle traditionnel que les jeunes filles nées à Brazzaville. Ces dernières seront plus détachées des pratiques traditionnelles concernant l'alliance et la maternité que les jeunes femmes nées hors Brazzaville. Elles auront plus fréquemment des naissances hors alliance et auront moins

d'enfant. Leurs conduites sont moins soumises que les femmes d'origine rurale aux pressions formelles et informelles de l'entourage du fait du relatif anonymat de la grande ville.

Nous y serons attentive de façon à détecter les moments clefs qui déterminent des ruptures ou des changements dans les trajectoires individuelles.

### 3.2.4. L'ETHNIE COMME CLE ORGANISATIONNELLE

Dans le milieu urbain, nous sommes dans une situation de pluralité culturelle, les ethnies cohabitent, nous ne pouvons faire référence à un système unique de représentations. Le groupe ethnique doit être pris en compte dans l'analyse et l'interprétation des pratiques et des mentalités, tout n'en étant pas la clé unique qui permet de les comprendre.

Ce concept doit être utilisé avec prudence ; comme le rappelle G. Dupré la classification des ethnies a été inspirée par les besoins de l'administration coloniale, elle désirait faire correspondre des limites administratives avec des limites ethniques. Dans l'impossibilité de trouver une homogénéité ethnique, elle privilégiait une ethnie pour qu'elle lui serve d'intermédiaire dans l'administration de la circonscription. "C'est de cette pratique que naquirent les premières classifications ethniques" (DUPRE, 1985, p. 26). D'autre part, l'origine des ethnies n'est pas toujours facile à déterminer compte tenu des grandes migrations liées à l'esclavage, puis au travail forcé (MOUANDE MBAMBI, 1990).

Chaque groupe ethnique, malgré des imperfections de classement, partage un même passé historique, les mêmes caractéristiques de langue, de territoire, de genre de vie (habitat, vêtements, représentations et coutumes). Le dernier recensement de 1984 ne fait pas apparaître l'ethnie comme donnée de classement pour des motifs idéologiques, unité nationale oblige. Nous citerons donc les chiffres de R. Devauges et de l'O.N.U. qui datent respectivement de 1974 et de 1983. R. Devauges note que les Kongo représentaient 44 % de la population totale, les Téké 19 %, les Mbochi 11,5 %, les Sangha 4 %. L'ONU indique 51,5 % de Kongo, 17,1 % de Téké, 12,2 % de Mbochi, 2,7 % de Sangha (47). A Brazzaville, les Kongo représentaient 67 %, les Téké 14 %, les Mbochi 9 %, les Sangha 2 % (DEVAUGES, 1977, p. 34). Dans nos enquêtes, nous chercherons moins à repérer les caractéristiques des différentes ethnies qu'à percevoir, les préjugés, les limites qui les séparent (F. MORIN, 1980, p. 334).

Cependant le concept d'ethnie est pour G. Gosselin à bannir de la sociologie parce qu'il est imprécis et ambigu, il hésite entre 3 registres : nation, race, classe (GOSSELIN, 1986, p. 71). De ce fait, la notion d'ethnie se soumet difficilement à la contrainte de la théorie qui lui donnerait un statut scientifique.

Il inclut et exclut ; il fonctionne comme un séparateur ou un rassembleur, sa valeur provient essentiellement de l'idée que les membres s'en font (conception de soi). En ville, l'ethnie tisse des liens étroits entre ses membres (sur les plans de l'économie, de la politique). Cette

---

(47). Yearbook 1983-1988 de l'ONU (cité par R. de la Brosse, Croissance de février 1991).

appartenance est vécue sur le mode imaginaire et réel. Actuellement, les individus se situent en accord ou en rupture avec leurs appartenances communautaires traditionnelles (ethnie, clan, lignage).

Nous ne pouvons évacuer ce concept porteur de sens pour les individus, sa référence au quotidien est essentielle et nous devons garder en mémoire ses limites, car il présente dans sa définition une part d'arbitraire et de subjectivité. La composante ethnique est une donnée explicative qui participe à une analyse plurifactorielle, elle ne doit pas être retenue comme étant la plus déterminante, ni la plus pertinente.

Nous cherchons à déterminer dans quelle mesure le facteur ethnique continue à structurer les rapports sociaux et régit ce que l'on pourrait appeler les liaisons "préférentielles" (BALANDIER, 1955 a, p. 135) et a contrario s'il provoque des conflits conjugaux, des séparations.

Nous supposons que l'alliance (mariage coutumier) est une pratique considérée trop sérieusement pour que les mariages inter-ethniques se multiplient. L'alliance est justifiée par la descendance, à qui l'on va transmettre l'héritage des ancêtres. Si les héritages culturels sont différents, voire antagonistes l'alliance n'aura pas lieu. En revanche, dans le cas d'union libre, les unions interethniques sont plus fréquentes. De même, en cas de naissance hors mariage, le père et la mère de l'enfant sont plus fréquemment de groupes ethniques différents. La progéniture n'est pas, alors, investie de cette mission de transmettre un héritage. Elle a une vocation plus immédiate de procurer une reconnaissance sociale, même imparfaite au père et à la mère.

### **3.2.5. SECTEURS CAPITALISTE ET INFORMEL**

La monétarisation avec la scolarisation, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant, sont les deux éléments majeurs de l'émancipation féminine. La monétarisation est facteur d'émancipation, si la femme peut disposer de ses gains et que ceux-ci ne sont pas accaparés par son mari ou son père. Elle participe à la déstructuration et restructuration des rapports urbains.

#### **Organisation de la production**

La monétarisation des échanges s'est développé avant la première guerre mondiale. A titre d'exemple G. Mazenot signale en 1913, l'utilisation massive du numéraire dans les régions de la Mossaka et le Kouyou (MAZENOT, 1966, p. 300). La monétarisation des échanges est d'autant plus remarquable que le manque d'argent est un problème quotidien pour beaucoup de brazzavillois. Brazzaville, apparaît plus, comme un lieu de consommation que comme un lieu de production. L'urbanisation sans industrialisation, s'accompagne d'un chômage important, tandis que les actifs se dirigent vers le tertiaire (commerce, service). Le rythme de la croissance urbaine ne correspond pas au développement économique, surtout depuis les plans d'Ajustement Structurel qui "diminuent les capacités de redistribution au sein des réseaux de dépendance tout en réduisant la demande interne" (MARIE, 1990).

La formation socio-économique congolaise relève de deux modes de production capitaliste et pré-capitaliste. Un ensemble de facteurs ont favorisé l'internationalisation du mode de production capitaliste. Les plus souvent cités sont : le besoin de réduire les coûts de production pour dégager de la plus-value, la nécessité d'ouvrir de nouveaux marchés, la volonté d'investir des capitaux qui produiront des revenus satisfaisants.

La théorie de la dépendance -exposée notamment par S. Amin (1973)- trouve les causes du sous développement dans la relation asymétrique qui fait dépendre les "pays périphériques" (pays en voie de développement) des pays du centre (pays occidentaux). R. Boudon conteste cette théorie trop générale pour pouvoir s'appliquer efficacement aux cas particuliers. Il reprend divers points : il réfute tout d'abord, la tendance persistante de la dégradation des termes de l'échange dans tous les pays ; il préfère le terme d'interdépendance à celui de dépendance. Ensuite, il observe que les conséquences de l'interdépendance ne sont pas toutes négatives (BOUDON, 1985, p. 132).

Sensible aux remarques de R. Boudon nous devons situer les termes de l'échange dans le temps et dans l'espace. Le Congo importe des produits industriels (biens de consommation et d'équipement) qu'il achète en vendant du pétrole (matière première). Entre 1970 et 1980, les termes de l'échange sont moins défavorables aux pays du Sud que durant la décennie précédente. Ils augmentent de 5,6 % par an pour les pays exportateurs de pétrole. L'augmentation de la dette -qui est passée durant cette période de 43,35 milliard de FCFA en 1970 à 562,5 milliard de FCFA en 1985- et la rente pétrolière n'ont pas permis le développement d'un tissu industriel. Dans les années 80, la montée des taux d'intérêts entraîne une augmentation de la part des revenus d'exportation destinée aux intérêts de la dette (15 % en 1986). La dévaluation du dollar a fait chuter le prix des matières premières. De 1981 à 1986 les termes de l'échange ont baissé de 7,5 % par an pour les pays du Sud exportateurs de pétrole. Au Congo en 1985, 90 % des exportations sont constituées par le pétrole. Les recettes pétrolières sont équivalentes à 232 milliard de FCFA en 1984, 164 milliard de FCFA en 1985, 98 milliard de FCFA en 1986, 34 milliard de FCFA en 1987. Les deux tiers du budget d'état proviennent de cet hydrocarbure et la dette extérieure est égale au PNB (CAMBESSEDES, BORDEAUX, 1986 ; ARNAUD, 1987 ; GAULME, 1987-1988)

L'explication du sous-développement par l'inégalité des termes de l'échange est considérée comme insuffisante par les économistes, parce qu'elle est réductrice et monofactorielle, elle ne prend pas assez compte des éléments dynamisants et des freins à la croissance économique de chaque pays (48).

Au Congo, le secteur *capitaliste* se caractérise : par de grandes entreprises à fort investissement en capitaux (capitaux provenant des pays industrialisés) et une faible densité de main-d'oeuvre ; par de petites entreprises patentées (3360 entreprises en 1970, capitaux

---

(48). "Le budget des quelque quatre-vingt-dix entreprises d'Etat ressemblait au tonneau des Danaïdes. Mal gérées, elles étaient percluses de dettes. Les banques s'essouflaient à les maintenir à flot"... "Avec près de 80 000 employés pour 2 millions d'habitants -qui font vivre une bonne partie de la population urbaine,- l'administration congolaise reste l'une des plus plantureuses du continent". (LANGELLIER, Le Monde, 14/12/88).

provenant de minorités libanaises, maliennes, portugaises, sénégalaises..). A l'inverse, le secteur informel se caractérise par un faible investissement en capitaux et une forte densité de main-d'oeuvre.

Le premier secteur domine le second, cette situation correspond à l'exploitation du travail par le capital. Compte tenu de cette situation, on distingue grosso modo deux types de prolétaires, ceux qui sont salariés, et ceux qui ne le sont pas. Ceux qui sont salariés reçoivent le salaire direct -entretien de la force de travail pendant la période d'emploi- et indirect -entretien de la progéniture-, ainsi que la partie qui correspond à l'entretien de la force de travail pendant la période de cessation d'activité -maladie, chômage-, tandis que ceux qui sont non salariés bénéficient plus rarement du salaire indirect (MEILLASSOUX, 1975, p. 197). L'inadéquation entre le nombre des travailleurs et le nombre d'emplois entraîne la précarisation de toute une partie de la population "force de travail surnuméraire" (49).

Le secteur informel, dominé par le capitalisme international, national, étatique, remplit les fonctions que ce dernier n'assume pas : "lieu de la reproduction d'une force de travail dont le mode de production capitaliste n'assure ni l'emploi, ni l'entretien, ni la reproduction" (MARIE, 1981, p. 360).

### "Le secteur informel"

"Le secteur informel" au sein du milieu urbain est d'autant plus remarquable qu'il "s'auto-produit", "s'auto-régule" et "s'auto-organise" (50) en articulation avec la structure et le pouvoir officiels.

Le "secteur informel" encore appelé "non structuré", "marché transitionnel" ou "souterrain" (LE PAPE, 1983) semble ne disposer d'aucune tête régulatrice, d'aucun programme de développement ; il intègre le désordre (chômeurs, jeunes marginaux) pour produire de l'ordre (régulation économique et paix sociale) parce que, contrairement à ce que pourrait nous laisser croire une observation trop rapide, il bénéficie d'une structure souple et permet, en dernière analyse, à une large partie de la population de résoudre le problème quotidien de sa survie dans les domaines les plus vitaux (alimentation, vêtements, logement).

Parmi les chefs de ménage qui exercent une profession, le secteur public représente 57 %, le secteur privé 23 %, le secteur informel 20 % (DATAR, 1986). L'équipe de l'ORSTOM obtient, pour les quartiers Est de Brazzaville en 1986, les chiffres suivant : 45 % des chefs de ménages occupés travaillent dans la fonction publique ou des entreprises d'Etat, 17 % dans des entreprises privées, et 35 % dans le secteur "informel" (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1989). La proportion de personnes qui travaillent dans le secteur informel augmente considérablement lorsque l'on considère le revenu du conjoint. Parmi les femmes qui exercent une activité professionnelle 54 % travaillent au sein de l'économie "informelle" (DATAR, 1986). Un quart des hommes et trois quart des femmes sont sans revenu régulier (LALLEMANT, SENECHAL, 1985, p. 157).

---

(49). Selon l'expression de Marx.

(50). Néologismes d'E. Morin

La main d'oeuvre féminine se concentre dans le secteur informel de la redistribution des produits alimentaires locaux ou importés du Zaïre, transformés ou non, plus ou moins fractionnés. Les femmes vendent sur les marchés urbains (une vingtaine à Brazzaville), devant les établissements scolaires, les administrations, dans la rue et même devant leurs parcelles. Les femmes salariées sont employées pour la majorité dans la fonction publique (51) et dans les entreprises d'état (10,5 % du personnel). Le taux de féminisation le plus important est celui des Affaires Sociales (65 % du personnel), l'enseignement regroupe le plus grand nombre de femmes (3 871 femmes) salariées, bien que le taux de féminisation y soit de 19,6 % (RAOUL-MATINGOU, 1986, p. 405 et 408).

Aussi plutôt que de considérer le secteur informel comme une excroissance marginale du secteur officiel, nous le considérons comme un tissu interstitiel qui pallie les déficiences de ce dernier. Nous supposons que l'augmentation du nombre d'enfants pousse les femmes à l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur informel pour augmenter leurs ressources, alors que le travail salarié ou la scolarité incite les femmes à avoir moins d'enfants, pour sauvegarder leur pouvoir d'achat. Les stratégies scolaires ou professionnelles sont, selon les circonstances, complémentaires ou concurrentes avec les stratégies génésiques. Les stratégies professionnelles sont complémentaires des stratégies matrimoniales. Les commerçantes les plus stables ont le plus souvent un conjoint salarié qui leur a fourni le capital initial, le problème étant de renouveler le stock alors qu'il peut être entamé à de multiples occasions (décès, maladie...).

Il nous semble qu'à une instabilité professionnelle correspond une instabilité conjugale. Les femmes qui changent le plus souvent d'emploi sont celles qui ont eu des enfants avec des pères biologiques différents. La maternité fait surgir des problèmes qui nécessitent la mobilisation des ressources dont disposent les individus.

Après avoir étudié les conditions économiques de la ville, nous abordons la scolarisation comme une nouvelle condition de socialisation qui structure les rapports sociaux en ville.

### **3.2.6. SCOLARISATION ET INDIVIDUALISATION**

La société congolaise se caractérise par une large couverture scolaire. En 1981, le taux de scolarisation (52) dans la classe des 10-14 ans est supérieur à 77 % ; 46 % des habitants de Brazzaville sont des élèves (LALLEMANT, SENECHAL, 1985, p. 158). La pédagogie qu'exerce l'Etat dans l'espace scolaire consiste, dans la mesure du possible, à soustraire les élèves aux particularismes politiques, régionaux, religieux pour les modeler selon les principes du marxisme-léninisme. L'école, en permettant aux garçons comme aux filles d'accéder à l'instruction, est un moyen d'émancipation privilégié pour les femmes. Elle les situe théoriquement, sur un pied d'égalité avec les hommes.

---

(51). En 1985, le recensement des agents de la fonction publique n'indique pas le taux de féminisation.

(52). Le taux de scolarisation est le rapport de l'effectif des enfants scolarisés dans une classe d'âge donnée sur l'effectif de cette classe.

La naissance d'un enfant est un handicap pour la poursuite de la scolarité. Les filles ayant un enfant ont en moyenne un an et demi de plus que celles qui n'en ont pas (LALLEMANT, TCHIKAYA, 1986). L'inégalité entre les sexes est, en partie, reproduite -atténuée ou amplifiée- par le système scolaire ; la non prise en compte des différences débouche sur une inégalité des chances. Or, 40 % des écolières du second cycle ont eu au moins un enfant (ORSTOM, JUILLET 1985).

La scolarisation des filles a été pendant un temps en concurrence avec les travaux des champs (DUPRE, 1985, p. 318) ; la fréquentation scolaire féminine augmente, même si le sex-ratio est toujours en défaveur des filles : plus on s'élève dans l'enseignement général du second degré plus le pourcentage de filles diminue : 25 % de filles en seconde, 16 % de filles en première, 11 % de filles en terminale (Ministère de la Coopération, 1975, p. 59). Ce phénomène est compréhensible. Le père ou l'oncle maternel qui décide de financer les études d'un enfant -dans l'espoir que celui-ci accède au salariat ou à des fonctions bien rémunérées et récompense son protecteur- préférera investir sur un garçon plutôt que sur une fille qui peut être retardée dans sa scolarité par une grossesse. Il faut noter que le taux de réussite aux examens est faible : le pourcentage des reçus au BEMG (Brevet d'études moyennes générales) est de 7,54 % ; au baccalauréat, il est de 10,52 % (LALLEMANT, TCHIKAYA, 1986, p. 371). De plus, le taux de réussite des filles aux examens est inférieur à celui des garçons.

Nous supposons que malgré ces inégalités, l'école a agi, au Congo, comme un vecteur de changements qui initie de nouvelles façons de penser (53) les rapports entre les sexes. La scolarisation touche les filles et les garçons ; ils se côtoient quotidiennement et il est difficile d'imposer dans ces conditions une stricte séparation de l'univers masculin et féminin. L'école introduit deux grandes nouveautés : la mixité (54) et la multiethnicité. Le milieu scolaire est un lieu de rencontre qui soustrait, en partie, les élèves à la surveillance familiale et favorise de ce fait la possibilité de grossesses hors du contrôle familial (pas d'alliance et unions interethniques). Nous nous attendons à constater que les jeunes filles scolarisées ont plus souvent des enfants hors alliance que celles qui ont une autre activité du fait en partie de cette promiscuité. La scolarité est un vecteur d'acculturation, l'ethnie de "l'ami" influence peu le choix de la jeune fille. Nous constaterons donc que les couples interethniques sont plus fréquents entre la génération des mères et celle des filles du fait de la scolarisation. La scolarité, le niveau socio-économique de la famille, le lien de filiation avec le chef de ménage sont autant de facteurs qui conditionnent le déroulement de la maternité en ville.

Vraisemblablement la scolarité ne repousse pas l'âge de la première maternité puisqu'elle multiplie les occasions de rencontres. Les jeunes filles sans enfant de 15 à 25 ans (mis à part les cas de stérilité) appartiennent à des milieux plus favorisés que les jeunes filles avec enfant, pour qui la maternité vient en concurrence avec la réussite scolaire et professionnelle. Les jeunes filles avec enfant, qui ont eu leur premier enfant plus tardivement que la moyenne,

---

(53). Pour G. Rocher l'école est un facteur important qui participe à l'évolution des mentalités (ROCHER, 1968, p. 207).

(54). Introduite dans les années 60.

marquent une volonté -individuelle ou familiale- de réussite sociale qui passe par un métier, la fécondité devenant le couronnement de cette construction. Dans ces cas, le chef de ménage est le plus souvent un salarié ou un fonctionnaire ; elles appartiennent aux classes aisées pour qui l'accession à un statut supérieur ne passe pas forcément par une grossesse.

Le milieu scolaire entraîne une perte d'influence de la sphère familiale qui n'a plus le contrôle des unions, mais qui garde la gestion de la maternité et de l'alliance. Les familles s'entourent de garanties avant de contacter une alliance. La scolarité de l'homme et celle de la femme deviennent des données nouvelles prises en compte dans la négociation de la compensation matrimoniale.

La prolongation de la scolarité implique une dépendance financière par rapport à l'entourage, nous avons cherché à savoir comment les jeunes filles scolaires avec ou sans enfant "se débrouillent" et comment elles perçoivent l'utilité de la scolarisation. Le chômage des jeunes diplômés montre, en effet, que la relation entre le niveau de la scolarisation et la mobilité sociale semble être moins bien établie (55).

Dans la société traditionnelle, la femme peut être considérée comme un instrument de production et de reproduction contrôlé par sa famille et par son mari. Nous supposons que la scolarisation et la monétarisation rendent possible l'amorce d'un processus d'individualisation des femmes. Elles offrent une alternative à la subordination féminine à l'égard des familles et du mari. Elles deviennent propriétaires de leurs corps et du produit de leur travail. Sujet plutôt qu'objet, elles ont désormais la possibilité dans leur vie quotidienne de définir de nouveaux espaces d'autonomie.

### 3.2.7. LA VILLE HETEROGENE OU NORMALISANTE ?

Le milieu urbain apparaît comme un lieu éminemment conflictuel où s'affrontent les différentes ethnies, les aînés et les cadets, les femmes et les hommes, dans la mesure où les rôles de chacun sont en redéfinition. Une sorte de télescopage des normes et des valeurs rurales et urbaines, traditionnelles et modernes a lieu. Les pôles de référence sont divers, parfois antagonistes et concurrents. La régulation sociale devient plus problématique du fait de la complexité du milieu. Les hiérarchies sont malmenées ; l'individualisation des sociétés modernes s'oppose à la socialisation des sociétés traditionnelles. L'urbanisation fait coexister des systèmes de valeurs (acquisitions de biens, solidarité) qui sont contradictoires.

Le milieu urbain paraît être le lieu par excellence d'apparition de décalages entre les aspirations et les réalités. Lieu de frustrations, de désirs inassouvis, la ville est un lieu d'accélération du changement. La maternité ne peut qu'être affectée par ce contexte. En situation "hétéroculturelle", les comportements deviennent plus aléatoires et soumis à l'arbitraire. La maternité devient un pari dont l'issue est incertaine (alliance ou célibat,

---

(55). L'Etat "ne garantit plus aux nouveaux diplômés, comme par le passé, un droit d'entrée automatique dans la fonction publique. Dans un pays où 60 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, cette dégradation de l'emploi est politiquement dangereuse" (LANGELLIER, *Le Monde*, 14/12/88).

reconnaissance ou rejet de la paternité), ce qui détourne de la maternité certaines femmes qui n'hésiteront pas à pratiquer des avortements. Les interactions s'instaurent dans un environnement où les interlocuteurs ne savent plus très bien ce qu'ils peuvent attendre l'un de l'autre.

### **La ville normalisante ou syncrétique ?**

Si d'un côté la ville impose la coexistence d'éléments antagonistes et diversifiés, de l'autre, on peut craindre qu'elle favorise une banalisation, un abâtardissement de la société en effaçant les traits culturels les plus spécifiques. La crise de l'organisation sociale se traduit pour l'ensemble des citoyens par une perte de valeurs et de sens.

G. Balandier décrit ce phénomène en ces termes : "L'homogénéisation par l'intérieur des pays initiateurs (Occident) se communique à l'extérieur, elle s'impose aux pays en voie de développement, se diffuse au profit des classes détentrices de pouvoir" (BALANDIER, 1985, p. 219). Le phénomène de normalisation et de banalisation de la culture ne se limite pas aux classes aisées. Il nous semble que les représentations traditionnelles fondamentales (valeur symbolique de l'enfant, fondement de l'être, sens de la vie) sont fortement ancrées dans les mentalités, même si la pression de l'environnement les incite à adopter de nouveaux comportements, par exemple ceux liés à la consommation (achat de pain au lieu de manioc, de boisson importée au lieu de vin de palme, de vêtements griffés -phénomène de la "sape"- achat d'une voiture...) qui les détournent provisoirement des valeurs centrales.

Nous avons tenté de définir le pôle de la tradition et ses traductions dans le cadre de l'alliance, de la procréation, de la division sexuelle du travail et de la division du "travail sexuel".

Nous avons, ensuite, défini les principaux traits de la modernité et de l'acculturation qui en découle. Nous avons vu les traits spécifiques de la modernité au Congo.

Nous allons maintenant envisager comment la modernité traite la maternité à travers quatre aspects :

- les modes de résistance de l'alliance à la modernité.
- Le rapport qui unit l'alliance et la procréation
- les relations entre la parenté et la femme/mère.
- les rôles dévolus à la femme au sein de la maternité.

## 4. PROCREATION AU TRAVERS DE LA MODERNITE

### 4.1. LOGIQUES DE L'ALLIANCE

#### 4.1.1. HETEROGENEITE DES CODES ET DES FORMES D'UNIONS

##### **Multiplicité des codes**

Les règles de l'alliance sont gérées par les codes officiel, coutumier, religieux ; elles s'adaptent les unes aux autres ; elles remplissent des fonctions complémentaires et contradictoires. Elles illustrent l'idée de syncrétisme culturel auquel chaque individu participe.

La société est parcourue par des légitimités différentes. Le code de la famille élaboré par le pouvoir politique (56) peut être envisagé comme une résultante de la rencontre entre les deux pôles de référence traditionnel et moderne. Cette confrontation produit également des changements dans l'alliance coutumière.

Nous allons maintenant définir les principaux traits du code de la famille. Nous envisagerons ensuite les modifications qu'a subies le mariage coutumier.

##### **Maternité et code de la famille**

La modernité trouve son expression dans le code de la famille. Il est entré en vigueur le 17/10/1985. Le droit congolais fixe à 21 ans pour l'homme et à 18 ans pour la femme l'âge du mariage. Il reconnaît la femme comme l'égal de l'homme : "La femme a les mêmes droits que l'homme dans les domaines de vie privée, familiale et sociale" (art. 5 du préambule du code familial d'état civil). Il rétablit formellement l'équilibre des droits entre l'homme et la femme.

Dans le domaine du *divorce*, un nouvel état d'esprit apparaît. Pour la coutume, la femme répudiée a toujours tort. Le nouveau code prévoit les causes et une procédure de divorce ; les torts sont appréciés de façon plus "objective" et la famille de la femme n'est plus toujours tenue de rembourser la compensation matrimoniale. Il faut remarquer cependant que la pratique du fétichisme pour envoûter son conjoint reste une cause de divorce, ce qui rend difficile l'impartialité et l'objectivité dont semble vouloir faire preuve la nouvelle législation. Nous chercherons à sérier les motifs de séparation en milieu urbain. La femme se dégage-t-elle de la tutelle masculine et comment ?

Dans le domaine du *veuvage*, la femme se voit reconnaître certains droits. (Art. 798, "la femme a les mêmes droits que l'homme dans les domaines de la vie privée, politique et sociale. Elle ne peut être considérée comme un bien faisant partie du patrimoine du cujus" ;

---

(56). Le parti unique au pouvoir se réclame du marxisme-léninisme (1969). Le président D. Sassou Nguesso, cédant aux pressions conjuguées des Eglises chrétiennes et des syndicats, a annoncé le 30 septembre 1990 qu'il instaurait le multipartisme avec effet immédiat (SIMON, *Le Monde* du 2/10/90). Une conférence nationale a été convoquée au mois de mars 1991. Le discours politique fait référence à l'égalité de principe entre l'homme et la femme. Les femmes sont représentées par une organisation officielle U.R.F.C. (union révolutionnaire des femmes congolaises). Il s'agit d'un organe du parti qui a une influence limitée sur l'amélioration de la condition féminine.

art. 799, "caractère facultatif du port du deuil et de sa durée" ; art. 803, "droit de maintien dans les lieux à la mort de l'époux" ; art. 806, à la mort de son mari, la veuve n'est pas obligée d'épouser l'un des membres de sa famille...). Non seulement la femme ne fait plus partie de la succession (lévirat), mais elle est reconnue comme une héritière possible de son mari, de même que ses enfants (art. 462).

Le nouveau code semble vouloir garantir l'égalité entre les sexes et limiter l'arbitraire du mari -divorce- et de la famille du mari -veuvage-, mais pour qui sait lire entre les lignes, la loi laisse une large part à l'interprétation. Les hiérarchies traditionnelles ne se laissent pas désarmer. Le privilège masculin de répudiation peut continuer à s'exercer, il suffit d'accuser sa femme d'envoûtement. De plus, la loi peut être détournée ; en matière d'héritage par exemple, les collatéraux du mari décédé utilisent la sorcellerie pour empêcher la femme de jouir de ses privilèges (IBOUANGA, 1985).

Dans le domaine de la filiation le changement de perspective est complet ; l'enfant porte le nom du père (art. 93 du code civil). Le lien de parenté s'apprécie à partir de l'alliance et non plus à partir du lignage (art. 320 du code civil : les père et mère assurent la garde de l'enfant, fixent sa résidence, s'occupent de son instruction et de son éducation, art. 462 : l'héritage revient aux enfants du défunt). La conception de la parenté est différente de celle de la tradition, au sein du code de la famille (art. 465 : "la proximité de la parenté s'établit par le nombre de générations. Chaque génération s'appelle un degré". Ainsi le fils est à l'égard du père au premier degré ; l'oncle et le neveu sont parents au troisième degré). La relation paternelle est favorisée par rapport à la relation avunculaire, ce qui constitue un changement radical pour les ethnies congolaises à inflexion matrilinéaire.

La *garde* est confiée au conjoint qui présente le plus de garanties matérielle et "morale". Entre ces deux qualités, l'une prend-t-elle le pas sur l'autre ?

En cas de grossesse hors mariage, un membre de la famille maternelle donne son nom à l'enfant, et légalise une pratique qui s'effectuait en cas de refus de maternité (art. 264). Ainsi par certains côtés, la loi est volontariste et elle précède l'évolution des moeurs et par d'autres elle rattrape un retard entre les pratiques et la loi. Le ton est péremptoire, il unifie les pratiques commandées par les coutumes diverses. Il homogénéise les droits des individus qu'ils soient du nord ou du sud, homme ou femme.

L'application du code de la famille est une source de décalage puisqu'il crée une légitimité différente de la coutume. Il s'inspire du code Napoléonien (occident/modernité), mais l'adapte en partie aux us et coutumes du Congo (sorcellerie). Les mentalités ne se laissent pas facilement régir, ce qui va produire des désajustements nombreux entre droits et pratiques. Dans ce domaine, nous supposons que les réticences et les résistances masculines face aux changements législatifs se traduisent par le fait que la loi n'est pas systématiquement appliquée, notamment les séparations s'effectuent toujours, pour la plupart, sur le mode de la répudiation, la femme devenant en ville responsable d'avoir cessé de plaire, d'être vieille et stérile.

### **Multiplicité des formes de l'union**

On assiste peut-être à la fin de la norme unique du mariage coutumier. Les termes que Martine Segalen utilise pour la France: "il y a place pour une pluralité des modèles" nous semblent adaptés au Congo (SEGALEN, 1981, p. 165).

Les changements qui ont marqué la vie sociale des occidentaux durant des siècles conduisent selon J.-B. Fabre "au remplacement de la famille étendue par la famille nucléaire, puis par la famille monoparentale et enfin par le foyer habité par une personne seule, le cloisonnement des relations et la peur envers toutes les fonctions corporelles" (FABRE, 1987, p. 366). Au Congo, les changements liés à l'urbanisation n'entraînent pas une telle évolution, si tant est qu'elle soit exacte pour les pays occidentaux. La déstructuration de la famille élargie aboutissant à l'émergence de la famille nucléaire est un modèle dont la validité est contestée pour toutes les sociétés.

Ainsi le glissement de la famille élargie à la famille nucléaire s'effectue de façon moins radicale et linéaire qu'on le croit. Dans les quartiers Est de Brazzaville, "50 % des ménages enquêtés se réduisent à la famille nucléaire et 50 % de ceux-ci sont composés de "familles élargies" (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1989). Il existe une série de formules intermédiaires entre le versement de la compensation matrimoniale et le célibat en passant par l'union libre.

Les formes que prend l'union en ville méritent d'être étudiées comme des processus d'adaptation des individus aux situations urbaines. Nous faisons l'hypothèse que les normes coutumières -alliance, supériorité des aînés par rapport aux cadets, des hommes par rapport aux femmes- continuent à s'imposer ; elles semblent actuellement irréductibles aux changements favorisés par la modernité, sans que l'on puisse dire si elles le resteront. Nous allons maintenant étudier l'alliance coutumière et les modifications qu'elle a subies en ville.

L'alliance coutumière véhicule des valeurs et des normes de comportements qui sont contradictoires avec les normes et les règles plus modernes du code civil. Les légitimités traditionnelle et moderne se confrontent. Nous allons maintenant relever les points de résistance et d'affaiblissement de la norme de l'alliance.

#### **4.1.2. ALLIANCE, DE LA TRADITION A LA MODERNITE**

##### **Evolution de la compensation matrimoniale**

L'économie coloniale amène l'apparition de la monétarisation des échanges. Les aînés vont chercher à maintenir leurs privilèges.

Tout d'abord, durant la période de "traite" et de travail forcé, ils accaparent à leur profit les revenus des cadets, ils gardent ainsi la maîtrise des alliances puisqu'ils sont encore distributeurs de dot, donc de femmes. Deux systèmes économiques coexistent : "le travail des cadets, source de valeur lorsque son produit parvient dans les mains de l'aîné, reste sans

valeur dans le cadre du système de prestation traditionnel" (MEILLASSOUX, 1960, p. 62).

Après cette période, les cadets ont accès aux revenus de leur travail. L'inflation du montant des compensations matrimoniales rend les femmes inaccessibles aux cadets, pour un temps encore. Mais cette stratégie des aînés a des limites "La ruse des aînés qui consistait à augmenter le montant de la "dot" pour maintenir la dépendance des cadets se trouve alors prise au piège de sa propre contradiction. Plus la valeur de la "dot" s'élève, plus les cadets sont incités à oeuvrer pour leur propre compte" (ADAM, 1980, p. 44). Les aînés vont progressivement et en partie, perdre leur contrôle sur le travail des cadets et sur l'accès aux femmes. En effet, les cadets en allant travailler en ville, bénéficieront du fruit de leur travail et accumuleront l'argent nécessaire à la constitution de la "dot". G. Balandier a relevé ce phénomène, il note que "l'exode rural touche plus les hommes que les femmes et essentiellement les hommes jeunes qui recherchent la possibilité de capitaliser des dots" (BALANDIER, 1955, p. 52).

*Actuellement en ville*, la compensation matrimoniale n'est plus toujours versée par le lignage, sa constitution ne résulte plus toujours d'un effort collectif, mais souvent de l'effort personnel de celui qui cherche une épouse. Certains cadets constituent eux-mêmes la compensation matrimoniale de leur femme (BALANDIER, 1955, p. 53, p. 195). Ils sont en position pour revendiquer le choix de leur épouse, lorsqu'ils la dotent eux-mêmes. Ils se sentent moins dépendants, moins redevables à l'égard de leurs aînés qui ont perdu une partie de leur pouvoir sur la circulation des femmes.

De plus, le processus du versement de la compensation matrimoniale, fondé sur le fait que celui qui la reçoit s'engage par son acceptation à la reverser même si ce n'est pas dans l'immédiat, est interrompu en cours. La réciprocité est soumise à un double blocage : d'une part, les biens matrimoniaux étant composés pour une partie en numéraire, ils peuvent être utilisés à d'autres fins que le mariage. Les parents qui les reçoivent, peuvent les utiliser, sans les reverser. D'autre part, la compensation matrimoniale est versée en plusieurs fois, le processus peut être interrompu. Le temps rend l'échange plus aléatoire.

Enfin, le déséquilibre augmente entre ce que reçoivent les familles maternelle et paternelle. Quel que soit le régime de filiation, il semble que le côté maternel voit sa part de compensation matrimoniale diminuer. M. Adam, par exemple, note au sujet des femmes qui vivent dans les environs de Brazzaville, que "la différence de traitement entre les deux familles s'est encore accrue en faveur du patrilignage", il estime à une valeur moyenne de 100 000 FCFA la valeur de la "dot" versée du côté paternel et à 50 000 FCFA la valeur de la "dot" versée au côté maternel (ADAM, 1980, p. 42).

Les changements qui affectent la compensation matrimoniale touchent sa forme (57), mais aussi trois points essentiels de l'alliance coutumière -les partenaires ne sont plus les mêmes, la

---

(57). Les étapes sont plus ou moins marquées, les rites sont simplifiés, agrégés ou négligés. G. Dupré parle de "mariages sans dot", cette formule nous semble révélatrice du rapprochement actuel des formes de l'alliance et de l'union (DUPRE, 1985, p. 311).

forme de la compensation est essentiellement numéraire, la famille paternelle prend du poids par rapport à la famille maternelle de la femme dans un pays où les régimes matrimoniaux ont une inflexion matrilineaire plus ou moins forte.

### **Les partenaires de l'alliance**

En 1921, le R. P. Van Wing remarque que normalement l'ancien de la lignée doit donner son consentement pour un mariage, "mais actuellement les possesseurs immédiats (les parents directs) de la fille ont tendance à se rendre indépendants de leur ancien" (VAN WING, 1921, p. 160). Il s'agit pour lui "du dernier degré de l'effritement de l'autorité du clan". Mais aujourd'hui ne sommes-nous pas passés à un autre stade en matière d'union, où les parents sont dépossédés de leur rôle et où jeunes garçons et filles se sont rendus indépendants de leur père et leur mère de sang ?

Le processus de l'alliance semble soumis en ville à deux tendances contradictoires. D'une part, les relations entre conjoints prennent de l'importance en milieu urbain. Le rejet de la polygamie est l'indicateur de l'amorce d'un processus d'individualisation de l'alliance. Les femmes se réfèrent désormais à l'exclusivité du sentiment amoureux et son corollaire institutionnel, le mariage monogame. Comme le souligne Cl. Vidal la polygamie est contestée par les citadines, elles "veulent être traitées pour elles-mêmes et détestent l'idée de partage" (LE PAPE, VIDAL, 1984, p. 114). La polygamie est une forme d'alliance rare parmi les jeunes générations parce qu'elle est contradictoire avec le processus d'individualisation et qu'elle est inadaptée au milieu urbain où la femme n'est plus productrice de richesses et au contraire, est parfois une charge.

D'autre part, nous supposons que la procréation reste un enjeu primordial pour la famille élargie. Il s'agit moins pour elle de s'agrandir que d'augmenter le nombre de ses alliés et de renforcer sa position au sein de l'organisation sociale. L'alliance est une affaire trop grave pour être laissée à l'appréciation des jeunes "géniteurs", les aînés gardent le pouvoir de décider de l'alliance même en ville. Ils se battent pour maintenir leur pouvoir et sauvegarder leur autorité. La reproduction du lignage n'est possible que si la génitrice et/ou le géniteur accèdent au statut de mère et au statut de père accordés par les aînés. La rupture de l'alliance ou sa régulation sont des décisions qui reviennent aux aînés. Ces deux tendances contradictoires -individualisation et pression des aînés- sont génératrices de conflits.

L'oncle, investi de l'autorité traditionnelle, va intervenir dans le processus de l'alliance, en la cautionnant ou s'y opposant. Il a un pouvoir sur-réel (magique et religieux), le garde-t-il en milieu urbain, comment use-t-il de son pouvoir et à travers quels événements ?

L'alliance -malgré une tendance à l'individualisation des partenaires- met des groupes sociaux en relation. La procréation est un objectif essentiel pour les familles qui cherchent à l'atteindre dans des conditions jugées acceptables. Ainsi, la démarche traditionnelle de l'alliance entre familles élargies reste la règle, mais elle exige des garanties économiques. Le prestige d'une famille s'appuie de plus en plus sur la position économique favorable de ses membres.

Logiques traditionnelle (dépendants) et économique s'imbriquent.

Les aînés intègrent le souci des ressources matérielles dans leurs préoccupations, ainsi ils ne se laissent pas déposséder de leur pouvoir. Ils gardent une autorité morale, même si elle est affaiblie parfois par une faiblesse économique ; ils sont incontournables en cas de problèmes ; ils sont les garants de la solidarité familiale. Aussi si le prétendant s'impose parfois comme un interlocuteur "valable" parce qu'il a notamment une profession lucrative, la négociation de l'alliance a lieu entre les aînés de la femme et lui, tandis que la femme reste un personnage secondaire. Les hiérarchies fondées sur l'âge sont par là même biaisées, mais non renversées, alors que les hiérarchies fondées sur le sexe perdurent.

#### 4.1.3. ALLIANCE PROCESSUS DE MISE EN REGLE

L'alliance entraîne des perturbations sociales : des déplacements, une mobilisation de sommes importantes d'argent ; une rupture de l'ordre familial ; elle réactive la solidarité familiale ; elle engendre un nouvel ordre familial. Elle mobilise les énergies des acteurs sociaux, soucieux, pour certains, de reconnaissance sociale.

Le mariage coutumier marque un changement de statut social et de milieu, il offre aux individus qui s'y soumettent d'accéder à la plénitude d'une maternité ou d'une paternité reconnue socialement. La stratégie matrimoniale peut être considérée comme une stratégie "visant à se mettre en règle" (BOURDIEU, 1980, p. 185). Les individus tirent de nombreux bénéfices à se mettre en règle avec les lois des ancêtres. Ainsi, ils participent à la production de la génération suivante, se situant au sein du clan, du lignage, de la famille comme dignes descendants de leurs aînés, de leurs ancêtres. L'alliance permet de vivre en harmonie intérieure et avec l'extérieur, à l'abri des sanctions sociales réservées à ceux qui ne s'y soumettent pas.

Ce souci de la conformité semble être, dans ce domaine, particulièrement féminin. Nous faisons l'hypothèse que l'alliance est encore aujourd'hui une revendication féminine plus que masculine. J.-F. Vincent l'avait déjà remarqué en 1966 ; elle cite le proverbe Lari : "La femme veut faire le mariage, l'homme veut garder son indépendance" (VINCENT, 1966 a, p. 152). La situation de célibataire, rare, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, a longtemps été considérée comme celle du paria. Le nombre des célibataires à tous les âges de la vie a tendance à augmenter et n'est plus un phénomène marginal : 21 % des femmes avec au moins un enfant déclarent être célibataires (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1986). Nous comptons dans cette catégorie toutes les femmes seules (veuves, séparées, divorcées). Les femmes souhaitent se marier parce qu'en tant que subordonnées, elles sont plus exposées que les hommes aux inconvénients d'une situation matrimoniale irrégulière. Il est révélateur que lors de sondages ou de recensements, les femmes qui déclarent être mariées, soient plus nombreuses que les hommes.

En situation d'acculturation, il nous semble que la majorité des femmes restent attachées à l'alliance (prestige traditionnel), alors que toute une catégorie d'hommes s'en désintéresse,

plus préoccupée par leur réussite matérielle -peu importe les moyens utilisés- qui leur confèrent un prestige bien plus efficace de type moderne. Les hommes en tant que privilégiés peuvent se distancier par rapport à la règle.

L'alliance apporte une reconnaissance sociale élargie de la famille et de la société. Traditionnellement valorisée, elle s'impose comme l'expression d'une certaine réussite sociale. Il ne faut pas sous-estimer le bénéfice symbolique, en reconnaissance sociale, que tirent les individus de se soumettre à ce code de l'honneur.

Dans un contexte de très forte compétition entre les femmes, ces dernières cherchent à consolider leur statut matrimonial qui leur donne la possibilité, dans un univers où elles sont dominées économiquement, de se préserver en se mettant à l'abri d'une famille, univers réglementé en principe, contre l'arbitraire du désordre. Nous chercherons dans quelle mesure l'alliance satisfait à cette aspiration.

Dans la partie qui va suivre nous allons développer les points de rupture entre l'alliance et la procréation. Il s'agit du choix du partenaire dans l'union, du renversement de perspective qui amène à envisager l'alliance une fois le couple formé et un enfant issu de celui-ci, du parcours de la femme entre l'alliance et l'union et enfin de la séparation comme conséquence inéluctable de l'instabilité des unions.

#### **4.2. L'ENFANT ET/OU L'ALLIANCE**

Ainsi ce qui était inconcevable dans la société traditionnelle congolaise, la disjonction de la procréation et de l'alliance devient possible en milieu urbain. La relation est désormais distendue entre la paternité, la maternité et l'alliance.

Nous cherchons :

- à décrire et à analyser les changements intervenus dans les statuts matrimoniaux lors de la première naissance et des suivantes.
- à percevoir des tendances dans la multiplicité des pratiques matrimoniales.
- à déterminer dans quelle mesure l'alliance est un préalable à la naissance des enfants, la grossesse pouvant intervenir indifféremment au cours du processus d'alliance.

Notre interrogation porte d'une part, sur le fait que le versement de la compensation matrimoniale ne précède plus nécessairement la conception des enfants et que d'autre part, un certain nombre de femmes ont des enfants sans être mariées et restent dans cette situation. L'enfant signe de fécondité, n'amène pas quasi automatiquement l'alliance. Pourtant celle-ci trouvait traditionnellement son sens dans la fécondité. L'alliance n'est plus une condition nécessaire à la manifestation de la fécondité. Autrement dit, si l'alliance ne se conçoit pas sans la fécondité, l'inverse devient possible.

#### 4.2.1. LE CHOIX DE L'AMI

L'urbanisation induit des changements dans les mentalités, qui sont marquées par de nouvelles normes individualisantes ; l'amour devient une valeur qui suppose le libre choix de chaque partenaire, ce qui tend à l'isoler dans ses responsabilités.

Le choix suppose une indépendance relative de la femme par rapport à l'homme et par rapport à ses parents. L'individu, homme ou femme sans contrainte, sans dépendance n'existe pas et comme le dit Gurvitch la liberté humaine est une "liberté située", "une liberté sous condition", "une liberté relative" (GURVITCH, 1951). Chacun subit, utilise, transforme contraintes et dépendances. Sur ces bases, "la liberté sexuelle" serait la possibilité pour la femme et pas seulement pour l'homme, dans une situation d'obéissance à des règles et subissant des aléas et offrant des alternatives, de faire des choix et de concrétiser son penchant pour un homme, de pouvoir transformer les contraintes et les aléas qui éventuellement s'opposent à son action. Idéalement, la femme ne devrait pas être plus dépendante de l'homme que lui d'elle, sur le plan matériel, mais aussi sur le plan affectif.

La dépendance matérielle et la dépendance affective sont liées de façon complexe et comme le souligne S. Dayan-Herzbrun la dépendance affective "n'est pas le simple reflet de la dépendance matérielle, mais l'entretient et la perpétue" (DAYAN-HERZBRUN, 1982, p. 124). Les interactions entre l'homme et la femme sont mesurables lorsqu'il s'agit de biens matériels, en revanche la qualité des interactions affectives n'est pas facile à apprécier. Au Congo, la situation de dépendance économique est patente, l'indépendance psychique de la femme vis-à-vis de son ami et vice versa est remarquable, puisque chacun reste très influencé par sa famille. Nous serons attentive aux relations qui lient le sexe et l'argent, la procréation et l'argent.

Le choix du ou (de la) partenaire s'impose comme une nouvelle norme souhaitable. Les jeunes femmes congolaises cherchent à vivre leurs relations avec l'autre sexe sur un mode nouveau ; le sentiment amoureux est une dimension nouvelle de la relation duelle. La relation entre les sexes se personnalise. Les liens affectifs peuvent être étroits. Nous supposons que l'union présente des spécificités par rapport à l'alliance, moins soumise à la parenté, elle est plus souvent interethnique, les relations y sont plus individualisées. L'évolution des mentalités (qui porte sur le sentiment amoureux) touche les unions plus que les alliances. Cependant la relation amoureuse du début est soumise à de nombreuses forces de dégradation. Cette liberté conquise marque une tendance du couple à s'individualiser et à devenir éphémère.

Tout comme pour l'alliance, nous supposons que le choix des partenaires dans les unions revient principalement à l'homme, celui-ci va trouver une "amie" facilement, ses obligations et ses devoirs seront réduits. La "libération" des mœurs s'effectue au bénéfice des hommes qui finalement n'ont pas leur avenir compromis par les naissances dont ils sont les auteurs. Les jeunes femmes, sont directement sanctionnées sur le plan scolaire (retard), familial (contrôle accru, dépendance inévitable) (58). C'est pourquoi, la maternité va être considérée

---

(58). Il nous semble révélateur que dans des sociétés où la sexualité est strictement contrôlée, comme en Algérie

comme un handicap pour certaines femmes qui n'hésiteront pas à avoir recours à la contraception et l'avortement.

#### 4.2.2. DE L'UNION A L'ALLIANCE

Comme nous en avons fait l'observation dans la partie sur la tradition, les normes concernant l'âge et le statut matrimonial lors de la première grossesse sont hétérogènes entre les ethnies. Ce qui est nouveau en milieu urbain, c'est moins l'ampleur du phénomène des grossesses hors alliances chez de jeunes primipares que les modalités de ce type d'union.

On assiste à un renversement de perspective et comme le remarque M.-E. Gruénais : "Alors qu'en milieu villageois il s'agit de savoir comment concrétiser une alliance par une union, en milieu urbain... il s'agit de savoir comment transformer (ou ne pas transformer) une union en alliance". (GRUENAI, 1985, p. 205).

Les familles en présence, surmontant le handicap de l'union préexistante, sont prudentes, toujours sensibles au revers de fortune que subit l'un ou l'autre membre du couple (perte d'emploi, stérilité) et prêtes à remettre en cause l'union. "Le mari" doit faire ses preuves ; chaque famille s'observe. Le processus de l'alliance est incertain ; il peut déboucher sur des revers, des déconvenues (pour le prétendant et sa famille ou pour la femme et sa famille). Actuellement, le versement de la compensation matrimoniale est-il différé ou abandonné? Quels sont les réaménagements que subit la coutume?

Dans les années 60, J.-F. Vincent soulignait que les femmes se mariaient de plus en plus tard : 18 ans au lieu de 13 à 14 ans comme le voulait la tradition. Nous faisons l'hypothèse que la première alliance devient de plus en plus tardive, parce que les aînés maintiennent leurs exigences financières (compensation matrimoniale), alors que la ville offre peu d'occupations rémunératrices (DEVAUGES, 1986). En revanche, nous nous attendons à constater que l'âge de la première grossesse ne recule pas puisque nous avons fait l'hypothèse que la procréation reste un objectif fondamental. L'union précède l'alliance, il faut donc, une fois l'union concrétisée par la naissance d'un enfant, consolider les liens de l'alliance. Le statut socialement reconnu de père et de mère est l'aboutissement d'un long processus. Nous étudierons les effets de rétroactions de cet allongement du processus de l'alliance. Les événements de la première grossesse et de l'alliance sont des étapes importantes dans la vie de la femme ; ils sont étalés dans le temps ; quel est leur ordre d'apparition pour l'ensemble des femmes ? Nous tenterons de dégager une sorte de parcours idéal.

La grossesse hors alliance est un acte hors la loi. Elle est un défi à l'autorité des aînés qui cherchent à contracter des alliances avantageuses. Quelles sont les réactions familiales devant la grossesse hors alliance? Nous cherchons à comprendre et à analyser les réactions des divers acteurs familiaux face au désordre matérialisé par la première grossesse hors mariage.

---

par exemple, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons. A tel point que le Front Islamique de salut veut imposer le rétablissement de la séparation des sexes dans certaines écoles. La réussite scolaire des filles est interprétée non comme une preuve de leurs ressources, mais comme une ruse qu'elles déploient pour accaparer le pouvoir masculin dont le F.I.S. se fait l'ardent défenseur (MARION, *Le Monde* du 3/11/90).

Condition nécessaire de l'alliance, la fécondité n'est pas une raison suffisante pour la justifier. Nous étudierons les raisons invoquées pour se soustraire à l'alliance ou au contraire y consentir. La légitimation de l'union entre un homme et une femme passe par un processus codifié et largement monétarisé. Nous essayerons de cerner les raisons patentes ou latentes (mésalliance) pour lesquelles les naissances illégitimes ne se transforment pas en conceptions prénuptiales. Le père du premier enfant est-il forcément l'époux potentiel ?

#### 4.2.3. PARCOURS ENTRE MATERNITE ET ALLIANCE

L'itinéraire, le parcours de la jeune fille enceinte laisse percevoir ses aspirations et celles de son entourage et ce à quoi elle et/ou lui renoncent. La première grossesse va entraîner une suite de déménagements et d'aménagements dans sa vie, bouleversements qui vont survenir comme en cascade. Nous essayerons de dégager des comportements types, des enchaînements d'actions, de réactions, pour dégager les dialectiques qui sous-tendent les diverses attitudes. Dans quelle mesure est-elle actrice de ces changements ou les subit-elle, comment en joue-t-elle? Est-elle victime résignée, consentante ou actrice déterminée dans cette partie qui se joue entre les différents partenaires que nous identifierons?

La maternité doit s'envisager sur le long terme, le rôle de mère se construit au fur et à mesure des grossesses. L'angoisse "du retard des règles", les conflits familiaux autour de la première grossesse, le recours à l'avortement, la contradiction des rôles (maternel et scolaire ou professionnel), les déceptions sentimentales, les problèmes affectifs, font place, plus tard, à une plus grande autonomie (meilleure maîtrise) ou à une acceptation de la situation (résignation). Compte tenu du décalage supposé entre le moment de la première naissance et le moment de l'alliance, il nous semble que le premier enfant agit comme une initiation qui est relativement dissociée du processus de l'alliance. Le lien entre grossesse et alliance se renforce avec le temps. La recherche de stabilisation de la relation intervient avec les grossesses suivantes. La femme peut entreprendre alors une tentative de "l'attachement" qui consiste à avoir un enfant avec un homme susceptible de verser une compensation matrimoniale.

L'enfant objectif fondamental peut devenir un moyen de forcer l'alliance ; cette stratégie nous semble dangereuse. Il n'est pas le garant d'une vie matérielle confortable, il ne procure pas quasi automatiquement à sa mère une pension, ni n'aboutit à une régularisation de sa situation. Lorsque le premier enfant reste à la charge entière de sa mère parce que son père ne veut ni épouser sa mère, ni le prendre en charge, une autre grossesse présente beaucoup de risques, il faut que le nouvel "ami" offre des garanties sérieuses. Le statut de mère est lié au statut matrimonial, ils inter-agissent entre eux, chacun se valorisant, se compensant, ou se dépréciant. Les femmes vont donc être soucieuses de régulariser leur situation matrimoniale ; l'alliance coutumière reste un but principal en ville, même si le parcours utilisé pour y parvenir semble à bien des égards chaotique.

La jeune femme, consciente dans un premier temps du pouvoir potentiel que lui confère la maternité, va se heurter rapidement aux contraintes imposées par : le nombre d'enfants, le statut matrimonial, l'âge et sa condition économique. En effet, la tolérance de la famille a des limites, la deuxième grossesse, puis la troisième hors alliance, marginalisent la femme qui se voit rejetée alors par sa famille et refusée par les hommes comme épouse potentielle. Elle doit subvenir aux besoins de sa famille et c'est finalement pour ces femmes que le problème matériel se pose avec acuité. Dans le premier cas, la solidarité familiale fonctionne, dans l'autre, elle se grippe. Le statut matrimonial évolue tout au long de la vie génésique, c'est un élément qui permet d'apprécier la trajectoire ascendante ou descendante des femmes.

Face à l'incertitude, les femmes vont chercher à se protéger. Le statut matrimonial et l'activité professionnelle sont deux moyens pour la femme de garantir son avenir.

Lorsqu'une femme ayant à sa charge plusieurs enfants, échoue dans sa recherche d'une alliance, "qu'elle ne trouve pas de mari", elle devra alors se "débrouiller" pour faire vivre les enfants qu'elle a eus avec des géniteurs différents. De telles situations peuvent basculer dans une prostitution plus ou moins larvée (59). Nous essayerons de cerner les arrangements auxquels sont prêtes les femmes.

#### 4.2.4. L'ENFANT ET LA SEPARATION

Comment la situation a-t-elle évolué depuis la description de Balandier notant la précarité des unions, la fréquence des ruptures et les conflits quant à l'appartenance des enfants (BALANDIER, 1955 a, p. 191 à 202) ?

Nous avons supposé que les unions correspondent à un premier stade des trajectoires féminines. Elles débouchent plus souvent sur des séparations que les alliances. Nous nous demandons comment le couple et les familles élargies gèrent la séparation. Les individus peuvent se référer au code traditionnel ou au code moderne, comment tranchent-ils? Les stratégies consistent dans ce cadre à faire prévaloir le droit qui est le plus avantageux.

La femme partage avec l'enfant la prérogative d'être enjeu du pouvoir, tout en étant écartée du pouvoir. La sexualité, la procréation sont à la fois moyens et buts, causes et conséquences du pouvoir, elles l'alimentent et en sont des modes d'exercice privilégié. C'est autour de l'enfant que se tisse tout un ensemble de stratégies.

En cas de séparation, nous supposons que le rattachement d'un enfant à la famille paternelle ou maternelle est déterminée moins par le droit (référence au code de la famille -notion de tort, de moralité- ou au droit coutumier -famille patrilinéaire ou matrilinéaire-) que par la prise en charge matérielle de l'enfant. Il est confié au membre du couple qui "a les moyens", c'est-à-dire l'homme dans la majorité des cas, la femme travaillant dans le secteur informel.

---

(59). P. Tabet parle "d'un continuum, concernant les personnes, les modalités de la relation, l'aspect économique, dans les formes de relations sexuelles entre homme et femme impliquant un échange economico-sexuel" (TABET, 1987, p. 3).

Le code civil s'oppose à la coutume des lignages matrilineaires, il favorise le père au détriment de l'oncle maternel. En milieu urbain, l'homme fait prévaloir ses droits de père, plutôt que ses droits d'oncle, parce qu'il entretient sa progéniture.

Assurer la garde de l'enfant et/ou son entretien sont deux façons d'asseoir son autorité, son influence sur l'enfant. Il nous semble que la personne qui entretient l'enfant a plus de poids que celle qui le garde. Cette dernière sera soumise à la volonté du premier qui exercera ses responsabilités en faisant preuve d'autorité et aura une influence déterminante sur la vie de l'enfant (en terme de scolarité, de lieu de résidence, de mariage). La famille paternelle et/ou le père exerceront la responsabilité et l'autorité ; ils auront l'influence la plus importante sur la trajectoire de l'enfant.

En 1921, le R. P. Van Wing précise au sujet des Kongo que les enfants des mères divorcées restent avec leur mère (VAN WING, 1921, p. 158). Dans les années 60, J.-F. Vincent remarque un phénomène original : "Chez les Kongo résidant en ville, même dans ces unions où une "dot" n'a pas été versée, les enfants appartiennent à leur père. Il y a donc une double déviation de la coutume. D'une part le droit du père prime dans une société normalement matrilineaire, et de l'autre la distinction entre unions stables et légitimes et unions temporaires devient infiniment subtile." (VINCENT, 1966 a, p. 144). Cette pratique va à l'encontre de ce que l'on observe habituellement, dans les sociétés africaines lors de naissance hors mariage. D. Paulme écrit : "L'enfant naturel, lui, né hors mariage parce que son père n'a pas pu verser la somme souvent considérable que les parents de la femme exigeaient, est élevé chez les maternels" (PAULME, 1960, p. 22). Le phénomène observé par J.-F. Vincent est, semble-t-il, récent et lié au milieu urbain. Quel que soit le statut matrimonial, alliance ou union, le droit de garde revient au père dans une société normalement matrilineaire. Nous supposons que cette remarque que fait J.-F. VINCENT au sujet des Bakongo, ethnie à inflexion matrilineaire la plus forte, est a fortiori valable pour les Téké et les Mbochi.

Par conséquent, il semble que l'entretien de l'enfant donne des droits sur l'enfant, que la compensation matrimoniale soit versée ou non. L'alliance n'est plus la seule condition qui légitime la paternité. Aussi peut-on tracer la dichotomie suivante : "être père" c'est exercer le devoir d'entretien de l'enfant ; "être époux", c'est exercer le devoir d'entretien de la femme. Cette dichotomie permet aux hommes de renoncer rarement au statut de père, l'entretien d'un enfant étant moins exigeant que celui d'un ménage ou même d'une femme. L'enfant garde pour les hommes une valeur fondamentale à laquelle ils ne sont pas prêts à renoncer. La situation de crise économique fait apparaître clairement que la reproduction est un but essentiel, la femme est un moyen plus qu'un but pour l'homme. Cette possibilité de paternité hors alliance semble aussi par rétroaction faciliter la désaffection à l'égard de l'alliance. Nous précisons l'ampleur de la disjonction entre la procréation et l'alliance.

Cet écart par rapport à la coutume, du point de vue de l'alliance et de la filiation matrilineaire, semble indiquer le recul de la tradition comme pôle de référence. Quels sont les intérêts individuels et les contraintes extérieures qui poussent d'une part, les hommes à se détourner de l'alliance et d'autre part, les femmes à confier leur enfant au père biologique? Comment

interpréter un phénomène qui semble en contradiction avec les valeurs fondamentales ancestrales? Le contexte urbain contemporain crée les conditions de ce type de réponses des individus. Nous l'avons caractérisé notamment par la monétarisation des rapports sociaux.

L'alliance comme l'enfant procurent un bénéfice symbolique à la personne qui les assume. Ils ont ceci en commun qu'ils nécessitent la mobilisation de sommes importantes. L'homme se détourne de l'alliance puisqu'il peut se procurer un enfant sans passer par cette obligation financièrement lourde à supporter. Il renonce au bénéfice symbolique de l'alliance, mais pas à celui de l'enfant. De son côté, la femme vit une relation individualisée avec son ami, elle n'a pas les moyens d'assumer financièrement l'enfant ; que peut-elle attendre de sa famille dans ces conditions ?

Nous chercherons à expliciter la nature de cette relation. Est-elle aussi linéaire qu'il y paraît aux premiers abords? La garde est-elle confiée systématiquement au père en cas d'union et d'alliance? Comment le statut matrimonial influence-t-il la garde de l'enfant? D'autre part, la garde d'un enfant présente toujours ce double aspect d'un droit et d'une charge. En étant schématique, peut-on dire que l'homme a le droit de garde, dans le sens où il peut revendiquer l'enfant, tandis que la femme a le devoir de garde, dans le sens où elle assume l'enfant en cas de désaffection du père biologique?

En cas de séparation, nous serons attentive aux types d'itinéraires des enfants : où, quand, comment, ils sont confiés à des personnes variées, à des périodes et selon des modalités différentes. Ainsi, tout comme la jeune mère enceinte, rejetée par sa famille, est conduite à se déplacer de proche en proche, l'enfant, séparé de sa mère, peut connaître des situations familiales très différentes.

Nous nous intéresserons aux différents arrangements auxquels donnent lieu une séparation. Lorsque le couple est séparé (à la suite d'une union libre ou lors d'une grossesse hors alliance), quelles exigences financières la femme peut-elle avoir auprès de son "ami"? Un père qui ne se serait pas occupé de son enfant lorsqu'il était en bas-âge et qui voudrait le récupérer par la suite, doit-il verser un dédommagement à celui qui l'a élevé? L. Molet parlant des Ngandi décrit la situation de l'enfant adultérin qui "pourra être conservé dans la famille et adopté, quitte à ce que plus tard, son vrai père puisse le racheter s'il le désire" (MOLET, 1971, p. 39). Nous établirons si cette pratique est courante en milieu urbain.

La modernité a apporté de nombreux changements dans le processus de l'alliance : apparition du code de la famille, modifications des modalités de l'alliance coutumière (formes de la compensation, partenaires). Nous établirons la fréquence des différentes formes de l'alliance ainsi que celle des maternités hors alliance et des séparations. La société est hétéroculturelle et ses agencements sont éphémères. Nous allons maintenant donner des éléments d'explication de cette situation qui est à bien des égards surprenante. Pour comprendre cette dérive de l'alliance à l'union, nous nous référerons à la parenté qui joue traditionnellement le rôle de garde fou face aux comportements qui s'écartent de la tradition.

### 4.3. RESEAUX DE PARENTE, RESEAUX SOCIAUX

En milieu urbain, les femmes et les jeunes sont moins obéissants et moins soumis à l'autorité et la domination des aînés et des hommes. Ils respectent plus difficilement les hiérarchies parce qu'ils ne sont plus intégrés, ni protégés par les structures sociales ; la crise économique a détérioré leurs conditions de vie.

#### 4.3.1. PARENTE ET UNION

##### Déstructuration et restructuration

La structure familiale s'organise en une série de différences, de hiérarchies (économique, politique, biologique, sociale), elle est dynamique, en construction. La famille élargie forme une totalité au sein de laquelle les individus sont soumis à des pressions et à un contrôle. L'ordre (alliance) et le désordre (grossesse hors alliance) sont des données constitutives et continuellement en oeuvre dans la structure familiale. Celle-ci se maintient malgré les contradictions et les conflits qui agissent en son sein.

Au Congo, la naissance n'est pas la seule occasion de l'élargissement ou du rétrécissement de la famille (scolarisation, aide familiale, travail). Elle est, cependant, une occasion privilégiée d'observation des changements familiaux parce qu'elle modifie en profondeur le statut de chacun de ses membres. L'équilibre relatif de la structure familiale est maintenu au prix d'une déstructuration et d'une restructuration permanente.

La grossesse hors alliance agit comme un élément perturbateur dans une situation familiale organisée. Il nous semble que la première grossesse hors alliance va provoquer une série de changements en ce qui concerne la résidence et le travail des jeunes filles. Elle va provoquer une redistribution des statuts dans la famille : la jeune fille va devenir mère, "son ami" deviendra père, leurs parents deviendront grands-parents, enfin les frères de la génitrice et du géniteur deviendront oncles et tantes. La naissance d'un premier enfant confère au père et à la mère de celui-ci un statut d'adulte. Mais cela ne nous dit rien sur la qualité du statut nouvellement acquis. Comment "les géniteurs" sont-ils traités par les aînés? Quelles procédures de contrôle vont-ils mettre en oeuvre? La modification des rapports familiaux sera contrôlée par les aînés ; quelles possibilités ont les subordonnés (les cadets, les femmes) de négocier, discuter, voire contester le projet de leurs aînés? Le nouvel ordre familial a des répercussions sur la vie de la jeune femme. Nous nous attacherons à dégager les conséquences familiales et sociales de la première grossesse.

Certaines femmes se détachent de leurs familles, sous la pression de cet événement majeur, la maternité. Il s'agit pour elles de trouver d'autres formes de vie, de survie, du fait du mécanisme d'exclusion dont elles sont les victimes et/ou les instigatrices. Elles sont pour certaines, rejetées par leur famille, mais ne se retrouvent pas pour autant frappées d'ostracisme par la société toute entière. Nous trouverons peut-être parmi elles des personnalités très marquées empruntant des itinéraires originaux.

Nous supposons que la maternité hors alliance fait émerger un réseau au sein duquel les relations sont très fréquentes ; elle permet la manifestation des solidarités réactivées. Par exemple, en cas de conflit entre la jeune femme et son père -légitimité moderne-, il nous semble que l'oncle maternel -légitimité traditionnelle- fournit un soutien à la jeune fille sanctionnée par l'autorité paternelle. Le rôle économique de l'oncle vis-à-vis des neveux et des nièces est faible dans la quotidienneté ; il s'occupe en priorité de ses propres enfants. Mais en cas de crise familiale, il peut aider sa nièce contre son père, ce qui est une manière pour lui d'étendre son influence. La pluralité des légitimités permet aux agents sociaux de jouer avec les règles.

Lors d'une première grossesse hors alliance, les relations entre la famille d'ego et celle de son "ami" sont tendues. Seule l'alliance permet l'établissement d'un statu-quo entre les familles. En effet, lors du processus de l'alliance, la communication, la négociation permettent de régulariser les tensions inévitables entre des familles étrangères. La maternité hors alliance suscite à la fois solidarité intérieure et conflits intérieurs et extérieurs ; ces tensions sont mieux régulées au sein de l'alliance. La naissance hors alliance donne lieu à des aménagements auxquels nous nous intéresserons.

#### **Enchaînement des circonstances des grossesses hors alliance**

Les fondements de l'autorité des aînés en ville semblent ébranlés (60). Les savoirs anciens perdent une partie de leur légitimité en ville, ils sont confrontés aux savoirs véhiculés par l'école et par le milieu urbain. Le contrôle sur le travail des cadets et par conséquent sur les moyens d'accès aux femmes est affaibli par la monétarisation des échanges. Les aînés vont chercher à transformer les "cadets généalogiques" en "cadets sociologiques". Ils maintiennent leur pouvoir en s'appuyant notamment sur les pratiques et les représentations traditionnelles liées à la maternité.

Les grossesses hors alliance nous fournissent un bon exemple du changement social et peut-être de l'innovation qui opère dans le domaine de la maternité. Toute la logique de la réciprocité entre aînés et cadets est-elle remise en cause par les unions ? Les familles ne connaissent pas toujours la génitrice ou le géniteur de l'enfant à naître. A l'occasion d'une union, un cadet ne présente pas son "amie" à ses aînés ; ceux-ci ne se sentent, par la suite, aucun devoir par rapport à la progéniture, conséquence éventuelle de cette union.

La solidarité familiale, la réciprocité entre les aînés et les cadets ont des limites. Chacun se sent dégagé de ses obligations, cela met en cause les solidarités familiales qui ne jouent plus de façon unanime avec la même efficacité. Elles ne se comprennent que par la réciprocité des liens qui unissent aînés et cadets. Elles se fondaient sur une organisation économique, sur des mécanismes de régulation et sur des sanctions qui se sont modifiés par la modernisation. Le sens de l'honneur, du prestige ne s'exprime pas toujours entre les familles lors d'une union. Les aînés et les cadets ne se font plus confiance. Ces derniers manifestent des personnalités qui tendent à se détacher en partie des objectifs du groupe.

---

(60). Cf. la partie 2.1.1. intitulée "la séniorité".

Les droits et de les devoirs sont en cours de redéfinition au sein de la famille élargie. Ils marquent une tendance à l'affaiblissement. L'individualisation des cadets prend la forme originale des maternités hors alliance.

Désormais dans les situations urbaines, les origines ethnique et sociale du couple peuvent être hétérogènes. Les aînés ne maîtrisent pas complètement les circuits de l'union. L'éclatement, l'éloignement du groupe familial qui exerce le contrôle efficace sur le couple, les transformations économiques (monétarisation, scolarisation) sont autant de facteurs en milieu urbain qui expliquent cette perte de contrôle. Nous faisons l'hypothèse que le décalage entre d'une part les règles traditionnelles de l'alliance, qui demandent l'intervention des familles, et d'autre part les possibilités de rencontres, l'absence de surveillance caractéristiques du milieu urbain, multiplient les risques d'unions illégitimes et de conflits. La famille élargie continue à vouloir imposer les lois coutumières, alors que les pratiques féminines quotidiennes s'inscrivent dans un processus d'individualisation croissant.

Au Congo, dans l'ethnie Kongo à tendance matrilineaire marquée, l'augmentation du nombre de grossesses hors alliance dans cette ethnie pourrait être interprétée comme une défense contre les nouvelles normes (code de la famille) qui régissent les différentes sortes d'union. Nous faisons l'hypothèse que pour les Kongo, ethnie à forte inflexion matrilineaire -la situation désavantageuse par rapport à la compensation matrimoniale qui leur est versée et à l'autorité du géniteur sur sa progéniture- peut les entraîner à encourager la jeune fille à avoir des grossesses hors mariage (tout particulièrement lorsque la résidence d'ego est avunculocale). Elles agrandissent ainsi le nombre de leurs dépendants sans devoir négocier avec le "mari" la garde de l'enfant. Nous pouvons tester cette hypothèse en comparant le statut matrimonial des jeunes filles de 15-25 ans en fonction de leur ethnie. Nous devrions trouver plus de naissance hors mariage dans l'ethnie Kongo.

Le processus d'individualisation n'est possible que dans un contexte d'affaiblissement de la cohésion, de la pression formelle et informelle, de la surveillance, qu'exerce la famille élargie sur les agissements de chacun de ses membres. Ces trois conditions existent au Congo. Le processus d'individualisation est incompatible avec l'existence de liens serrés au sein de la famille élargie. Ces deux phénomènes sont contradictoires, conflictuels et se freinent mutuellement. Le milieu urbain fait éclater, en partie, les régulations collectives. Les conflits et les contradictions sont dus à la pluralité des codes et aboutissent à une pluralité des formes de l'union.

#### **4.3.2. FONCTIONS ET LIMITES DE LA PARENTE**

##### **Les fonctions**

Les individus détenant un pouvoir économique important redistribuent leur capital économique à leurs parents, à leurs dépendants, sous des formes variées allant de l'argent en espèces au logement, à la nourriture, au travail, aux services. En contre partie, ceux-ci leur rendent des services, des prestations diverses et surtout obéissance et allégeance. L'individu se définit par et dans un réseau de "prestations-redistribution" (MARIE, 1990, p. 12).

Le clientélisme est un phénomène développé au Congo. Y. Barel analyse ce phénomène en ces termes : "Il s'agit de doubler les institutions officielles par des réseaux de solidarités politiques personnelles". Le propre du clientélisme est d'entretenir un réseau de "protecteurs et d'obligés", "d'aînés et de cadets sociaux" (BAREL, 1984, p. 144). Les relations sociales sont asymétriques. Il est paradoxal de constater que c'est la personne qui a, le plus, les moyens de son autonomie qui rassemble et solidarise le groupe familial autour d'elle. Ce processus n'est-il pas remis en cause actuellement?

### **Limites économiques, versement de la compensation matrimoniale**

Face à la crise économique qui frappe le Congo depuis 1986 avec une particulière acuité, les femmes se tournent vers leur parenté qui joue un rôle d'entraide économique, en cas d'accident, de maladie, de maternité, de décès, de perte de travail, mais surtout dans le quotidien parce qu'elle fournit le gîte et/ou le couvert. Cette solidarité s'accompagne d'un contrôle social qui est ressenti parfois comme pesant. Cette situation de dépendance est généralisée, l'importance et la persistance de ce phénomène entretiennent une climat de crise urbaine à Brazzaville.

L'augmentation du nombre de grossesses hors alliance attire notre attention sur les limites de la solidarité familiale. L'argument financier est évoqué pour expliquer ce phénomène, il n'est pas entièrement satisfaisant. Nous partons de deux constatations. D'une part, chaque famille ne peut supporter indéfiniment la progéniture de ses dépendants ; les mécanismes de solidarité jouent dans les limites de la place, des disponibilités financières ; les familles aménagent leur aide en fonction de leurs possibilités matérielles. D'autre part, le décalage entre les exigences de la tradition et les moyens économiques des prétendants au mariage est trop important pour que chacun espère se mettre en règle vis-à-vis de la tradition. Faut-il en conclure que la société congolaise est une société à "deux vitesses" avec d'un côté, les nantis -ceux qui n'ont pas renoncé à contracter une alliance- et de l'autre, les défavorisés -ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder à cette sorte de légitimité compte tenu de la faiblesse de leurs revenus?-

Cette interprétation du phénomène des grossesses hors alliance nous paraît être monofactorielle et incomplète. L'aspect économique, même s'il ne faut pas le négliger, n'est pas seul en cause ; nous tenterons de découvrir d'autres facteurs. Le montant de la compensation matrimoniale est différent selon les milieux. Plus on s'élève dans la hiérarchie, plus le montant est élevé. Théoriquement, le versement de la compensation est accessible au plus grand nombre d'hommes, même s'il faut pour cela constituer progressivement un capital (facteur temps). La constitution d'une compensation matrimoniale demande un effort que la famille du prétendant et/ou le prétendant acceptent de consentir à partir du moment où ils en ont la possibilité matérielle et que l'alliance renforce leurs ressources culturelles, économiques, symboliques.

"Le manque de moyens" invoqué le plus souvent pour justifier l'absence de versement de la compensation matrimoniale peut signifier deux choses, outre les problèmes matériels : tout d'abord, cet argument leur permet de se dérober à leurs obligations. Ils ne veulent pas investir

dans la relation avec la mère de l'enfant à naître ; une alliance n'est pas souhaitée. A l'inverse, cette constatation peut s'imposer à la famille du prétendant et/ou au prétendant devant les exigences importantes de la famille de la femme. Ils ne peuvent la satisfaire. Dans ce cas, c'est la famille de la femme qui ne souhaite pas l'alliance. Ce qui revient à affirmer sa supériorité et à faire barrage à une alliance défavorisante.

### **Solidarité familiale et logique économique**

La solidarité familiale est mise en cause par "le manque de moyens", mais aussi à terme par la recherche du pouvoir sur les biens plutôt que sur les personnes. La recherche des gains, présentée comme un moyen, interfère avec le but primordial que serait la procréation, qui permet l'influence sur un nombre accru de dépendants. Les logiques économiques rationnelles et individualistes sont difficilement compatibles avec les valeurs traditionnelles de solidarité familiale et de redistribution. La réussite d'un individu menace la cohésion de son groupe en créant des jalousies. Comme le remarque G. Dupré : "ce qui s'oppose à l'accumulation de richesse, ce n'est point tant le lignage en tant que tel que le nombre dont il est synonyme" (DUPRE, 1985, p. 265). L'idéologie de la réussite -possible par la capitalisation- coexiste difficilement avec les représentations lignagères de redistribution.

L'homme qui a une bonne situation doit tracer une limite entre "lui, les siens" et les "autres, les étrangers". Les problèmes posés par cette frontière arbitraire sont cruciaux, le rationnel se mêle à l'irrationnel. Les menaces de sorcellerie pèsent de tout leur poids dans les conflits familiaux. Les individus sont pris dans un faisceau de contradictions entre les moyens modernes et les buts traditionnels. Un réaménagement des uns et des autres est en permanence nécessaire (61).

Le développement de la vie conjugale ne serait possible que s'il se produisait une rupture des liens transversaux et horizontaux de la famille élargie ? P. Ariès n'a-t-il pas écrit "On est tenté de penser que le sentiment de la famille et la sociabilité n'étaient pas compatibles et ne pouvaient se développer qu'aux dépens l'un de l'autre" (ARIES, 1960, p. 461). Aussi faut-il considérer que les liens avec le lignage se développent aux dépens des liens dans le couple ? Au Congo, nous faisons l'hypothèse que malgré un affaiblissement sensible de la cohésion familiale, les rapports familiaux restent étroits (du fait en partie de la crise économique). Par ailleurs, les rapports conjugaux sont précaires. Chacun reste très attaché à son lignage d'origine. Entre les différentes loyautés (famille élargie, couple), le choix est parfois difficile, mais la solidarité familiale reste plus forte que la solidarité conjugale ; ainsi l'affaiblissement de la première ne veut pas dire renforcement de la seconde. La crise urbaine crée une déliquescence des relations sociales. Mais l'attachement aux parents prévaut ; il semble être un corollaire des ethnies matrilineaires que l'on trouve au Congo. La tradition résiste, en partie, aux nouvelles légitimités issues de la modernité et du code de la famille. Ce dernier ne parvient pas à favoriser l'attachement entre les époux.

---

(61). R. Devauges consacre un chapitre entier au *ndoki* (sorcier) dans son livre sur la petite entreprise congolaise à Brazzaville (DEVAUGES, 1977).

il nous semble que les pratiques sont sensiblement différentes selon la position qu'occupe le couple dans la stratification sociale. Les nouvelles classes aisées sont attirées par le modèle occidental qui donne aux couples une certaine indépendance, ils tendent à s'isoler un peu de l'influence lignagère. Les fonctionnaires accueillent leur mutation hors de Brazzaville parfois, comme une libération du poids des obligés, tandis que les personnes défavorisées recherchent les effets de l'entraide familiale, puisque "l'état providence" n'existe pas pour eux (COPANS, 1987, p. 83).

La maternité est touchée de plein fouet par la crise urbaine qui s'exprime au niveau économique et au niveau des mentalités, des valeurs. Les familles élargies ont tendance à vouloir garder leur autorité, leur pouvoir de coercition, alors qu'en contre partie elles ne peuvent plus toujours continuer à jouer leur rôle intégrateur.

#### 4.3.3. VERS DE NOUVELLES FORMES DE SOCIABILITE

Les ressources de la famille n'étant pas extensibles à l'infini, les femmes développent d'autres procédés, plus ou moins originaux et rentables, pour entretenir la vie quotidienne de leur famille. Elles cherchent à s'intégrer à des réseaux qui dépassent la parenté.

##### Les associations

Lorsque G. Bernard dans les années 70 étudie le milieu urbain, il distingue trois types d'associations féminines : les associations d'entraide économiques, confessionnelles, récréatives (BERNARD, 1973, p. 580). Actuellement, les associations féminines polyvalentes deviennent plus directement économiques, l'idéologie s'efface ou s'associe à la demande économique. Lorsque M. Adam décrit les associations dans les environs de Brazzaville, il sépare les associations religieuses et politiques, les associations dites "laïques" et le kitemo (ADAM, 1980, p. 33 à 39). Les deux premières ont une vocation d'entraide et les deux dernières sont résolument économiques, l'une est investie "d'une fonction quasi bancaire" et le "kitemo" a pour objet l'épargne. Les associations constituant, tout comme la parenté, des réponses à la précarité du contexte économique et social, nous étudierons dans "l'enquête 15-25 ans" la participation des femmes aux associations. La maternité est-elle un "risque couvert" par les associations ? Jouent-elles à cette occasion un rôle de mutuelle ? Les femmes trouvent une sécurité, une identité sociale et culturelle au sein du groupe, auquel elles appartiennent.

Le milieu urbain, est un lieu de manifestation "d'inventivité" des pratiques. Les associations d'entraide pallient les déficiences de la solidarité familiale, ou prolongent son action. Cependant, les associations reproduisent en partie les inégalités sociales plutôt qu'elles ne les atténuent. Ces réseaux demandent aux femmes une capacité à épargner sous forme de cotisations, de prestations de services.

La maternité donne l'occasion d'étudier ces phénomènes de réseaux (familiaux, associatifs), qui sont gérés par des normes spécifiques, ils sont teintés de clientélisme, et contournent voire détournent les règles officielles applicables à tous.

## Nouvelles perspectives

L'enfant agit comme un catalyseur, susceptible de provoquer l'amélioration ou la dégradation de la situation féminine. Dans le contexte actuel de crise économique, l'enfant est-il perçu comme une entrave au processus d'individualisation que certaines femmes ont entamé. Elles cherchent à se dégager du poids de leur famille (conjugale ou parentale), mais elles ne peuvent s'émanciper qu'en devenant indépendantes économiquement. Comme le remarque A.-M. Daune-Richard "les femmes en milieu urbain ont tendance à vouloir augmenter à tout prix leurs revenus personnels, afin de mieux assurer leur avenir en développant leurs propres réseaux de solidarité" (DAUNE-RICHARD, 1982, p. 381).

Cependant, l'autonomie financière qu'elles acquièrent n'a d'intérêt pour elles, que si elles arrivent à dégager un excédent qui n'est pas utilisé pour l'entretien du ménage et des enfants. Le travail salarié étant réservé à l'élite, la majorité des mères de famille doit trouver des travaux lucratifs dans le secteur informel ; certaines vendeuses cherchent à développer leur entreprise personnelle (62) afin de pouvoir dégager un surplus qui ne serve pas directement à l'entretien de leur progéniture et leur permette d'investir dans une entreprise. La charge financière que représente l'enfant peut aggraver la dépendance économique des mères vis-à-vis de leur époux et/ou de leur famille élargie.

Nous venons de considérer les rapports familiaux, leurs limites, -notamment lors d'une maternité hors alliance- et les alternatives à la solidarité familiale. Nous allons maintenant envisager les rôles de la femme dans le domaine social et dans le domaine domestique. Après avoir décrit la division sexuelle du travail, nous aborderons la division du "travail sexuel".

---

(62). cf. l'article intitulé "le cas de Joséphine" (APPRILL, 1986 a, p. 236-238)

## 4.4. ROLE FEMININ ET MODERNITE

Nous effectuons une comparaison entre l'évolution de la division sexuelle du travail en occident et au Congo.

### 4.4.1. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL EN OCCIDENT

En occident, la division du travail entre les sexes sur le plan professionnel comme sur le plan domestique est en cours de redéfinition.

Les revendications féminines s'expriment en faveur d'un partage équitable des tâches domestiques qui sont réputées monotones et répétitives. Au niveau familial, la modernité véhicule un modèle où les rôles homme-femme sont interchangeables, où l'homme et la femme ne se cantonnent pas aux domaines spécifiques. En fait, en France, comme le souligne C. Roy dans le domaine domestique l'homme et la femme ont des tâches spécialisées. L'entretien du linge, la couture et le tricot sont des domaines réservés aux femmes. Les mères sont deux fois plus nombreuses que les pères à laver, habiller, faire manger leurs enfants. Le ménage reste une affaire de femmes. Le bricolage est une activité essentiellement masculine". En semaine, une femme active consacre 4 H 15 mn au travail domestique, l'homme actif consacre 2 H 10 mn (ROY, 1989 a, p. 9).

Au niveau professionnel, la division du travail n'impose plus une stricte spécificité sexuelle, beaucoup de métiers s'ouvrent aux femmes. Les mondes masculin et féminin communiquent sur d'autres bases économiques, techniques, sociales.

Comme le montre deux enquêtes de l'INSEE en France, les comportements évoluent lentement, mais les tendances sont nettes : les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler et à atteindre un poste de cadre (63) et les hommes participent davantage (en nombres d'heures) aux tâches domestiques (64).

La modernité correspond à une société complexe où les rôles sont à la fois donnés et à remodeler, voire à réinventer. Ces changements induisent cependant une insécurité chez les hommes (se sentant remis en cause dans leur manière d'être, de faire, de penser), comme chez les femmes (par contrecoup), chacun se sentant incompris, l'identité féminine et masculine étant moins marquée.

---

(63). Entre 1962 et 1982, le nombre de femmes cadres ou professions libérales a été multiplié par presque quatre. "Pour les hommes, la modification de la structure sociale s'est faite dans le même sens, mais elle a été moins profonde. La part des femmes a donc grimpé plus rapidement parmi les cadres supérieurs et professions libérales que parmi les ouvrières, ce qui dénote une valorisation relative des femmes dans le monde du travail en vingt ans" (DESPLANQUES, RATON, THAVE, 1991, p. 9).

(64). Les femmes et les hommes "ont des rôles domestiques distincts, mais la répartition du travail ménager entre les hommes et les femmes a évolué dans le sens d'un meilleur partage, certes toujours inégalitaire, mais moins qu'il y a dix ans (comparaison entre 1975 et 1985). Assurer la marche du ménage occupe les hommes 35 minutes de plus et les femmes 25 minutes de moins, la participation des femmes était, en 1975, de presque 70%, elle est en 1985 de 63%" (ROY, 1989 b, p. 8).

Peut-on déceler au Congo une semblable évolution de la division du travail? Quelles tendances se dessinent et comment influencent-elles le vécu de la maternité?

#### 4.4.2. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL AU CONGO

En milieu rural, la division sexuelle du travail aboutit à un déséquilibre. L'homme a vu sa part de travail diminuer au cours de trois générations (ADAM, 1980). Ce processus s'est amorcé approximativement au début de la période 1870-1880. Nous reprenons les principaux facteurs qu'Adam cite : le travail de défrichage est beaucoup moins important du fait des cycles de jachères plus courts, le gibier est moins abondant et il est remplacé par l'élevage, le vin de palme -dont la récolte est masculine- est détrôné en partie par les boissons de type occidental (bière), la construction et l'entretien des maisons construites désormais en matériaux durs sont moins exigeants en temps. Il a fait une estimation qui l'a conduit à "1400 heures de travail pour les hommes réparties sur 300 jours d'activité virtuelle, alors que les femmes sont occupées en permanence tout au long de l'année (3200 heures au moins, travail ménager inclus)" (ADAM, 1980, p. 16). Nous ajouterons aussi le fait, signalé par G. Dupré qu'à partir des années 1870 en pays Beembé, une période de paix (développement des marchés) succéda à une période de guerre permanente et les hommes se virent déchargés de la protection des femmes lorsqu'elles étaient aux champs (DUPRE, 1985, p. 114). La diminution du nombre d'heures de travail est un privilège, révélateur des hiérarchies sociales (65).

De plus, le développement de l'influence occidentale a modifié l'organisation traditionnelle de la production. Une division entre deux secteurs apparaît, celui de la production vivrière et celui de la production marchande (DAUME-RICHARD, 1982, p. 379). D'une façon générale, les hommes s'insèrent dans la production marchande, tandis que les femmes assurent la production vivrière. Cette distinction entre secteur marchand et production vivrière n'est pas aussi tranchée, puisque certains produits (le maïs, l'arachide, le manioc) peuvent être commercialisés sur le marché local et sont source de rapport pour les femmes. Les hommes s'intéressent aux cultures de rente en priorité et bénéficient de ce fait du développement des techniques pour améliorer la productivité et la commercialisation des produits marchands. Les femmes sont marginalisées par rapport aux apports extérieurs (66).

Le milieu urbain est marqué par de nouveaux rapports économiques entre l'homme et la femme. Dans le contexte congolais, les trois fonctions traditionnelles de la femme, sont redéfinies compte tenu du contexte urbain. La reproduction qui s'imposait comme une fin en soi est mise en concurrence avec d'autres fins que propose la société urbaine, notamment la possession, la consommation de divers biens. Ensuite, l'alliance entre les lignages n'est plus toujours faite à l'occasion de la maternité. De plus, la femme ménagère ne pourvoit plus complètement aux ressources vivrières. L'homme doit donner "l'argent de la popote".

---

(65). J.-T. Henn au sujet des Bété du Cameroun note qu'au 19<sup>ème</sup> siècle les aînés travaillaient 5 heures par semaine, les hommes 20 heures par semaine et les femmes 46 heures par semaine (HENN, 1985).

(66). Nous avons connu un homme qui utilisait habilement les apports des technologies extérieures -modernité- pour son exploitation agricole (ananas). Par ailleurs, il faisait travailler ses femmes sur ses champs -sur le mode traditionnel-. Il commercialisait lui-même la production et gardait les bénéfices. Il faisait de temps en temps des "cadeaux" à ses femmes.

La femme n'est plus productrice de biens vivriers ; elle est devenue ménagère dans la formation socio-économique capitaliste ou pré-capitaliste. Ne pouvant plus assurer le vivrier, elle devient une charge pour son "mari". Cependant, face à la dégradation du niveau de vie, elle ne peut rester passive, ce qui l'amène à compléter voire à fournir l'essentiel des revenus (POATY, 1988, p. 35). Cette attitude, lui permet d'acquérir une indépendance économique relative qui l'émancipe par rapport à son mari, ou à son ami. Cette indépendance féminine n'est pas une revendication, mais une nécessité. Elle ne correspond pas à une amélioration des conditions de vie des femmes qui restent, en général, précaires. La majorité des femmes exerce de petits métiers peu stables et peu rémunérateurs.

Elles sont doublement exploitées, du point de vue de leur travail domestique (67) et du point de vue de leur travail rémunéré, puisque sans qualification professionnelle, elles travaillent pour la majorité d'entre elles dans le secteur informel. Les femmes sont amenées à commercialiser leurs compétences domestiques : préparation des aliments, relation sexuelle, garde des enfants (COPANS, 1987, p. 81).

Certaines femmes sont issues des sociétés rurales et d'autres ont toujours vécu en ville, leurs histoires ont été façonnées par des contraintes dissemblables. Nous supposons que l'expérience urbaine -que nous mesurerons en fonction du lieu de naissance (née hors Brazzaville, dans Brazzaville)- est un facteur important qui influence l'insertion de la femme dans le milieu urbain et la participation des femmes à la vie économique

Le statut de "ménagère" apparaît comme un pis-aller, révélateur de l'inadaptation de la femme au milieu urbain. Il nous semble que les jeunes femmes venant du milieu rural se réfugieront dans leur statut de mère et d'épouse. Paradoxalement la fonction maternelle, dans laquelle se trouvent enfermées les femmes arrivées tardivement à Brazzaville, est un apport de la modernité. En effet, dans la société traditionnelle, les fonctions maternelle et productrice vont de pair. La séparation marquée entre le rôle de mère et celui de productrice n'est envisageable qu'en milieu urbain. Ces femmes étant peu habituées aux situations urbaines seront peu entreprenantes. Elles auront plus d'enfants et seront plus souvent ménagères que les femmes nées à Brazzaville.

Au contraire, les femmes, originaires de Brazzaville connaissent les difficultés et les exigences de la crise urbaine. Elles investiront dans une réussite scolaire. Elles inventeront des modes de survie dans le milieu informel. Elles n'hésiteront pas à s'écarter des prescriptions de la coutume et de la loi, à commercialiser leurs services domestiques (y compris sexuel).

Le manque de ressources économiques initiales n'est pas le seul facteur qui empêche la femme d'avoir une activité extérieure. La mentalité qui informe les actions, contribue à ce renfermement sur le domestique.

---

(67). "Travail domestique au sens spécifique de travail nécessaire à la reproduction quotidienne de la force de travail" (TABET, 1987, p. 10) ; S. Dayan-Herzbrun rappelle que le courant féministe des années 70, a dénoncé le travail domestique comme un véritable travail extorqué gratuitement aux femmes, ces tâches comprenant même les soins aux enfants et les services sexuels (DAYAN-HERZBRUN, 1982, p. 115).

#### 4.4.3. PARADOXE DE LA SITUATION FEMININE

Actuellement, les femmes semblent jouer, de fait, un rôle moins central que dans la société traditionnelle, alors qu'elles réclament une reconnaissance accrue, qu'elles ne sont plus soumises face au pouvoir de la classe des hommes.

Les rapports entre les sexes sont éminemment conflictuels, tous les observateurs de la situation brazzavilloise s'accordent à le remarquer. Les observations sont sexuellement sélectives. Ainsi, selon le sexe de l'auteur, le mécontentement des hommes à l'égard des femmes ou le mécontentement des femmes à l'égard des hommes est souligné. G. Balandier dans Sociologie des Brazzavilles Noires parle "un anti-féminisme diffus" (BALANDIER, 1955 a, p. 195), tandis que J.-F. Vincent exprime "le sourd ressentiment des femmes contre les hommes" (VINCENT, 1966 a, p. 160).

Les femmes se trouvent devant le choix du refus, de la contestation ou de la soumission. Elles ont longtemps adopté le troisième terme. Le choix du refus et/ou de la contestation rend nécessaire un arbitrage. Elles s'exposent ainsi à la réprobation sociale. La majorité des femmes hésitent à avoir des réactions si tranchées. Elles préfèrent user de compromis ; elles cherchent à utiliser les règles à leur avantage. Cependant des revendications féminines émergent, la légitimité des règles est remise en cause.

Nous proposons différentes pistes d'interprétation de ce paradoxe -rôles féminins dévalorisés et revendications-. Les femmes obtiennent peu de compensations dans la soumission, d'autant que celle-ci ne peut plus être jouée, mais doit être réelle, puisqu'elles ont perdu une partie des moyens de leur contre-pouvoir (production et reproduction). L'alliance n'offre plus les mêmes garanties que traditionnellement. Leurs positions dans la société sont fragilisées de ce triple point de vue.

Au sein de la tradition, les femmes acceptent leur statut de subordonnées, elles sont intégrées dans la structure familiale, même si elles sont ségréguées. Elles ont des rôles et des identités très différenciés de ceux des hommes. La hiérarchie sociale entre la classe des hommes et celle des femmes joue ce double rôle de subordination, mais aussi d'intégration.

En ville, les tensions sociales créées par la crise économique (sous-emploi, chômage) s'expriment de façon privilégiée par des conflits au sein du couple. Les hommes perdent les moyens d'imposer à leur épouse leur autorité. Ils voudraient garder leur supériorité, alors qu'ils n'assurent plus de fait le rôle d'intégration des femmes qui, poussées par la nécessité, développent des stratégies de survie, elles contribuent aux revenus à titre complémentaire ou principal. Elles n'acceptent plus la hiérarchie sexuelle qui continue à exercer son rôle de subordination et non celui d'intégration. Elles apprennent à se débrouiller seules, la structure conjugale ne leur offre pas la sécurité financière et statutaire qu'elles lui réclament. Le parcours de certaines femmes s'apparente à une course d'obstacles. Elles sont combattives par nécessité.

#### 4.4.4. REPARTITION DES GAINS ET DES DEPENSES

En milieu *rural*, M. Adam indique certains principes de répartition des gains et des dépenses entre époux. "La règle rencontrée au Congo -comme dans plusieurs pays d'Afrique- ne paraît pas a priori favorable aux intérêts masculins. Traditionnellement, en effet, il y est admis que la femme mariée conserve pour elle le revenu monétaire de son travail", mais lorsque que le mari et la femme partagent les mêmes tâches, la fraction des revenus reçue par chacun "dépend des relations internes du ménage" (ADAM, 1980, p. 26). Le R. P. Van Wing décrit en ces termes le partage des revenus des surplus qui n'ont pas été consommés : "Le surplus est vendu par les femmes sur les marchés... L'argent est divisé en deux parts égales, une pour le mari, l'autre pour l'épouse" (VAN WING, 1921, p. 229). Il remarque que les femmes détournent à leur profit une partie de la recette.

Pourtant au sujet des Beembé, G. Dupré décrit une situation qui est très défavorable aux femmes. Il parle "d'asservissement" de la femme "dans son rapport au travail des champs", "la femme Beembé est une fécondité et une force de travail contrôlées et exploitées par l'homme" (DUPRE, 1985, p. 307 et p. 309). Dans l'organisation sociale Beembé tout est fait pour que la femme puisse travailler le plus longtemps aux champs ; par exemple, la nourriture quotidienne est d'une préparation très simple. Le kitémo -entraide pour les travaux des champs entre plusieurs femmes- est un moyen également pour l'homme de faire travailler sa femme davantage ; en vertu du principe de réciprocité, elle est obligée de fournir la même quantité de travail que les meilleures agricultrices. Le travail aux champs est source d'enrichissement pour les hommes qui convertissent l'accumulation des richesses en pouvoir. Le mari, autrefois comme aujourd'hui garde l'intégralité du produit des ventes (DUPRE, 1985, p. 222 et p. 308). Il semble donc que la condition féminine varie en fonction des ethnies et des rapports entre les couples.

En *ville*, nous nous intéresserons aux attitudes des hommes par rapport aux maternités, à la scolarité, à l'activité de leur épouse. Nous supposons que -comme Cl. Vidal l'a observé pour Abidjan- les hommes sont favorables à ce que leur femme exerce une activité qui leur permette de subvenir au vivrier. Elle ne doit pas trop s'élever dans la hiérarchie sociale. Ils payent rarement une scolarité à leur femme et ils sont considérés comme des freins à la mobilité ascendante de leur femme.

L'idéal serait pour eux que les femmes acceptent, après avoir contribué au vivrier, de remettre leur argent à leur mari qui se chargerait de l'utiliser comme il l'entend. Cet arrangement trouve sa justification dans la pratique dans certaines ethnies qui consistait pour l'homme à commercialiser la récolte de sa femme et à la récompenser de temps en temps par l'achat d'un pagne. Le projet masculin ne masque pas sa volonté de domination, voire d'exploitation. La description des rapports entre les sexes à Abidjan semble pouvoir s'appliquer à Brazzaville : "exiger la soumission de la femme, lui donner le moins d'argent possible, faire reposer sur elle l'entretien financier de la maison et des enfants, ainsi que le charge domestique" (VIDAL, 1977, p. 144).

La modification de la participation financière au sein du couple, ne se fait pas au hasard. L'homme se trouve dégagé en priorité des dépenses quotidiennes relatives au vivrier et garde à sa charge les frais occasionnels ou exceptionnels (le loyer, les frais de scolarité, les vêtements) qui, dans une certaine mesure, font l'objet d'une reconnaissance sociale plus importante. La gestion du quotidien reste pour une grande partie (éducation des enfants, préparation des repas), le domaine de la femme.

La différence de situation entre femme mariée et femme "libre" s'amenuise, du double point de vue de l'appartenance de l'enfant et de la protection dont jouit la femme mariée. Les privilégiées ne sont pas toujours celles que l'on croit.

La classe masculine est affectée par les changements qui touchent les rapports entre les sexes. Cependant, elle s'emploie inévitablement à les détourner à son profit. Les privilèges, les prérogatives ne se laissent pas facilement réduire. C'est pourquoi, il est intéressant d'étudier les nouvelles formes de subordination féminines qui sont peut-être plus euphémisées. Dans ce jeu complexe des relations qui unissent l'homme et la femme, toutes les modifications n'entraînent pas forcément les effets attendus.

Les augmentations du nombre de célibataires, des séparations et des divorces sont révélatrices de crises de légitimité aussi bien dans les rapports au sein du couple que dans la société globale. La remise en cause de la place de la femme, en milieu urbain, ne peut qu'avoir des conséquences sur l'ordre politique et lignager qui régit, en partie, les rapports sociaux.

Cette répartition des ressources et des dépenses a pour corollaire une répartition des rôles maternels et paternels.

#### **4.4.5. ROLE PATERNEL ET ROLE MATERNEL**

##### **Aspects théoriques**

Au sein de la société Brazzavilloise, hommes et femmes ont potentiellement ou réellement le statut de père ou de mère. La société leur propose un rôle paternel ou maternel déterminé. Nous utilisons les définitions du statut et du rôle données par G. Balandier : le statut "définit la position personnelle d'un individu par rapport aux autres à l'intérieur d'un groupe ; elle permet d'apprécier la distance sociale existant entre les personnes parce qu'elle régit des hiérarchies d'individus". Le rôle quant à lui "exprime le statut en terme d'action sociale, il en représente l'aspect dynamique " (BALANDIER, 1967, p. 103). Les rôles paternel et maternel sont envisagés comme deux ensembles de manières d'agir qui, dans la société congolaise, sont censés caractériser la conduite des hommes et des femmes dans l'exercice des fonctions paternelles et maternelles. Mais l'adaptation entre personnes et personnages n'est pas mécanique.

Les acteurs sociaux ont une marge d'initiative. Ils ne sont pas programmés ou victimes des institutions ou des règles qui régissent la société. Les modèles, les rôles sociaux, laissent une marge de décision aux individus. Le propre de l'organisation humaine, si oppressante soit-

elle, est de laisser toujours une part d'indéterminé au sein de laquelle s'expriment les intérêts qui sont les plus refoulés dans la société globale.

Aussi les rôles paternel et maternel sont exécutés avec une plus ou moins grande exactitude par rapport aux modèles, puisque, comme le dit Y. Barel, "un rôle, cela se joue et le terme exprime ici à merveille le fait qu'il y a toujours une distance entre ce que l'on est et ce que l'on joue -qu'on ne peut pas réduire l'acteur social à son rôle-, et aussi le fait qu'il y a plusieurs manières de jouer le même rôle, manières qui trahissent la personnalité de l'acteur et peuvent aussi changer le sens et le déroulement de la pièce" (BAREL, 1979, p. 199). C'est donc dans le décalage entre l'acteur et son rôle que se glisse une marge d'interprétation (68).

Les rôles paternel et maternel se déterminent l'un l'autre dans la complémentarité, chaque rôle implique l'autre et en même temps une certaine distance entre les pratiques et le rôle.

Le statut de la femme a évolué : d'objet d'échange, elle devient peu à peu sujet, ce qui implique qu'elle ne va pas se contenter de s'identifier au rôle qu'elle doit tenir, mais qu'elle va chercher à l'interpréter selon ses intérêts.

Le rôle maternel est présenté comme un fait de nature et le rôle paternel comme un fait de culture. L'amour maternel est mis du côté de l'instinct, par opposition à l'amour paternel plus social. En fait l'un comme l'autre sont modelés par la culture, l'empreinte génétique chez l'Homme étant très faible. C'est pourquoi, nous préférons le terme de sentiment (paternel et maternel) au terme d'instinct -toujours présenté comme exclusivement maternel- (BADINTER, 1980) (69).

### Aspects pratiques

Au Congo, la spécialisation des rôles de père et de mère est tranchée. Traditionnellement, l'éducation incombe à la famille élargie et aux mères ou aux pères classificatoires. La femme assume complètement l'éducation du petit enfant jusqu'au sevrage (deux ans environ). Elle s'occupe de l'achat et de la préparation des aliments, elle a la charge exclusive du domestique. L'homme a un rôle principalement financier. Dans nos enquêtes, nous repérerons les différents aménagements possibles.

En cas de mésentente, chacun a ses propres instruments de pression qu'il exerce sur son propre terrain, affectif pour la femme, économique pour l'homme. Le point de rupture entre les intérêts féminins et masculins est net parce que la spécialisation est importante. Nous supposons que les rôles évoluent difficilement dans ce domaine puisqu'ils touchent aux représentations fondamentales et qu'ils sont perçus comme naturels donc non modifiables. Ils restent très stéréotypés.

---

(68). Duvignaud pousse plus loin la comparaison, la vie sociale devient semblable à un théâtre où il y a des acteurs et des auteurs.

(69). E. Badinter, dans son livre *L'Amour en plus*, fait une histoire de l'amour maternel du 17<sup>ème</sup> siècle au 20<sup>ème</sup> siècle, qui attire notre attention sur l'aspect culturel de "l'instinct" maternel.

Après avoir décrit les tendances actuelles de la division sexuelle du travail, nous allons étudier les caractéristiques de "la division du travail sexuel" et les évolutions perceptibles.

#### **4.4.6. SEXUALITE ET MODERNITE**

Il nous semble qu'une comparaison entre l'Occident et le Congo est éclairante pour notre propos ; elle relativise des modèles qui touchent tellement intimement chacun de nous, que nous oublions qu'ils sont historiquement situés.

##### **Le corps et la sexualité, nouvelles perceptions**

La modernité modifie les perceptions concernant la sexualité et le corps. Celui-ci, y compris le sexe, est soumis à une gestion rationnelle. P. Bérard fait remonter la fonctionnalisation et la rationalisation du corps et de la sexualité à la période de la renaissance européenne. L'Eglise relayée par l'Etat s'est appliqué à la répression de la sexualité. Il interprète ainsi ce processus : "Si, dans le paganisme, le rapport au corps n'est pas finalisé, on peut dire, s'inspirant du travail de M. Foucault, qu'à l'horizon de la modernité, de son acharnement à policer le corps, il y a le dessein de l'inscrire dans une nouvelle figure, le projet de le précipiter dans l'ordre de la production" (BERARD, 1984, p. 145). Cette analyse est partagée par M. Maffesoli : "les diverses tracasseries policières préparent cet hygiénisme du 19ème siècle qui a pour principale ambition de canaliser et de rendre productive toute énergie y compris sexuelle." (MAFFESOLI, 1981, p. 127). L'homme occidental cherche à dominer son corps pour en faire un instrument de production, à policer son corps dans ses expressions et ses débordements, à maîtriser la fécondité.

Au Congo, dans un contexte historique différent -l'implantation du christianisme, la formation d'un Etat et l'industrialisation sont des phénomènes récents- nous supposons que la fonctionnalisation et la rationalisation du corps et de la sexualité sont moins profondes. Les techniques concernant le corps aussi bien que son langage sont moins contraignantes. Le corps n'est pas escamoté, mais s'impose au contraire, dans toutes les circonstances de la vie (par exemple par la danse). La sexualité et la procréation sont intimement liées, la sexualité est peu marquée par un sentiment de culpabilité.

##### **Sexualité et moyens anticonceptionnels**

Au travers de la contraception, nous nous interrogeons sur les liens qu'entretiennent la sexualité et la reproduction. L'utilisation des méthodes contraceptives est inégale selon les classes sociales et les pays. La disjonction entre la sexualité et la reproduction est plus ou moins accusée.

Dans les sociétés *occidentales*, elle prend une ampleur remarquable d'autant que les moyens anti-conceptionnels mis à la disposition des hommes et des femmes leur permettent d'éliminer les conséquences génitrices des relations sexuelles. La sexualité se démarque de la reproduction, elle s'autonomise, elle est investie de nouvelles fonctions (épanouissement physique et psychique). La "libération sexuelle" correspond à la levée de certaines inhibitions et à la création de nouvelles normes (créatrices à leur tour d'inhibitions). Les tabous se

déplacent : la sexualité comme fin en soi, est difficilement acceptée dans la mesure où elle poursuit un objectif individuel et non pas collectif comme la reproduction ; à ce titre, elle dérange le pouvoir politique chargé de la coopération et de la coordination entre les individus (70).

De nouvelles normes apparaissent dans le domaine de la vie sexuelle. Les nouvelles idéologies sont véhiculées par le discours médical "rationnel" sur l'hygiène, par un corps de spécialistes se réclamant de la sexologie ou de la psychologie ou encore de la psychiatrie. Au nom de la lutte contre les inhibitions, contre l'obscurantisme, le libéralisme sexuel se fonde sur deux impératifs -produire de l'orgasme et recourir à un corps de spécialistes en cas de défaillance- ou encore sur deux injonctions : "orgasmez et communiquez" (BEJIN, POLLAK, 1977, p. 112 et 121).

Quelles sont les répercussions sur la société congolaise de cette récente "liberté sexuelle" (année 70) ?

Au Congo, nous supposons que "la libération sexuelle" ne s'accompagne pas de ce "double mouvement tendanciel" d'autonomisation de la sexualité par rapport à la reproduction, ni même de la rationalisation "du champ sexuel" (71).

Nous chercherons à connaître l'importance relative de l'utilisation des moyens de contraception (y compris l'avortement), à analyser les préjugés favorables ou défavorables qui y sont liés. Vraisemblablement, les pratiques contraceptives restent peu utilisées même chez les jeunes filles. Du point de vue féminin, la stérilité temporaire que propose la contraception fait peur, elle risque de remettre en cause la fécondité ultérieure. La stérilité reste pour les femmes le risque suprême, face au risque mineur de la grossesse. La fécondité est un atout fragile qu'il faut défendre ; la femme stérile est une femme reléguée.

L'enfant continue-t-il à donner au couple sa raison d'être ou devient-il un obstacle à la réalisation personnelle de l'homme comme de la femme ? Il nous semble que pour la majorité des femmes et des hommes la procréation garde une prééminence sur la sexualité. La disjonction n'est pas effectuée, les deux niveaux sont très liés dans les représentations et les pratiques.

Il nous semble que la société congolaise voit se modifier ce que Balandier appelle "les infrastructures de la production de la vie". Les bouleversements qui ont agi en son sein ont pour conséquences la "liberté sexuelle" ou le "relâchement des mœurs" -selon le jugement de valeur que portent les observateurs-. Cependant les représentations fondamentales qui façonnent les pratiques, perdurent. Nous entendons par représentation fondamentale, toute la symbolique qui touche aux sources de l'être, au sens de la vie -en référence à la mort et aux ancêtres- et à son développement -la création et la maîtrise du danger contre la destruction-.

---

(70). Les limites de la subversion sont mouvantes : l'homosexualité, par exemple, était désignée comme une tare et J. Baudrillard a pu dire à son sujet "le même tabou porte sur la sexualité "futile" et non reproductrice" (BAUDRILLARD, 1976, p. 145). Actuellement, elle est mieux tolérée.

(71). Expressions de A. BEJIN et M. POLLAK, 1977, p. 106.

Les interprétations -relatives à la procréation et à la sexualité- gardent leurs dimensions traditionnelles. Les techniques occidentales n'interviennent que de façon ponctuelle, périphérique. Le discours médical a peu de prise sur les mentalités. Elles restent imprégnées par le modèle traditionnel. Au Congo, la mort donne tout son sens à la vie ; elle est intégrée à la vie ; elle la côtoie et occasionne de grandes manifestations collectives. Elle constitue une donnée trop sensible pour être évacuée, niée comme dans les sociétés occidentales qui cherchent à faire reculer ses limites par la science. Donner la vie reste le plus sûr moyen de la combattre. La femme sert de médiateur entre l'au delà et le monde sensible (par la procréation) et entre le monde sensible et l'au delà (72). La procréation donne à la femme toute son importance sociale.

Dans les sociétés occidentales, la contraception favorise introduisent une disjonction marquée entre la sexualité et la reproduction.

La société congolaise accorde traditionnellement une prééminence à la reproduction sur la sexualité. Cependant les règles de la reproduction semblent déstabilisées par de nouvelles logiques (notamment économique). Les représentations s'enracinent toujours dans la tradition.

#### **Moyens de contraception et rapport entre les sexes.**

Les rapports entre les sexes sont-ils modifiés du fait de l'apparition de moyens anticonceptionnels?

En *occident*, la sexualité s'exprime plus librement. Cependant, cette libération ne se fait pas dans n'importe quelle direction, elle concerne plus les hommes que les femmes qui assument la contraception et ses inconvénients. Elle est récupérée largement par la société de consommation qui crée de nouveaux modèles de comportements, des frustrations, des demandes en matière de sexe. Comme le fait remarquer Cl. Alzon, croire, qu'en libérant le désir sexuel, l'homme se libérerait, comme par exemple, le pensait W. Reich, était une erreur, la société de consommation s'accommode très bien d'une prétendue libération qui cherche à donner au sexe une valeur marchande comme à toute autre marchandise (ALZON, 1978, p. 288).

L'échange sexuel n'est plus marqué par le risque de la grossesse. La femme peut trouver dans l'échange sexuel différents types d'intérêts : financier, statutaire, hygiénique, affectif... Les formes de l'échange sont hétérogènes (BEJIN, POLLAK, 1977, p. 115)

Les responsabilités de la contraception et de la procréation ne sont pas toujours partagées par l'homme et la femme. En prenant seule la décision de la procréation, elle s'expose à devoir assumer l'enfant toute seule, ce qui est une démarche qui marque l'antagonisme plutôt que la complémentarité des rapports entre les sexes.

---

(72). Pendant les retraits de deuil, les femmes âgées ont le torse nu, ce qui est une façon de rappeler qu'elles ont donné la vie et qu'elles reconduisent maintenant la personne dans le sens inverse.

La tension entre les sexes affleure notamment autour du désir d'enfant. La division du "travail sexuel" a subi par le biais de la contraception un changement radical, la femme a la possibilité de maîtriser sa fécondité. Cependant, comme le souligne E. Boyman, la maîtrise de la procréation est une chose, la prise en charge de l'enfant par le couple est autrement difficile (BOYMAN, 1984, p. 317). Un nouveau mouvement se dessine, certaines femmes cherchent à impliquer leur conjoint dans le maternage, sur le plan matériel comme sur le plan affectif. Par rapport à la séparation des rôles existant dans la société traditionnelle, il s'agit d'un véritable changement de perspective.

Au Congo comme en Occident, la femme peut trouver dans l'échange sexuel de multiples satisfactions et intérêts. L'enfant est source d'échanges. La femme n'offre pas seulement son corps (orgasme), mais sa capacité à être mère. Le second terme est lié au premier terme. De plus, le rapport des individus au temps est différent de celui des occidentaux. La prévision, la gestion, la maîtrise du temps, de son corps et de la vie ne sont pas envisagées sur le mode occidental. Les femmes gardent une vision magique de leur sexualité et fécondité. Le choix et la décision dans les domaines de la conception et de sa limitation paraissent illusoire tant que la grossesse n'est qu'une potentialité. Les individus se projettent peu dans le futur, ils vivent au présent, ce qui est déjà bien assez problématique. Les moyens anticonceptionnels donnent à la femme une plus grande liberté de choix du nombre et du moment de ses maternités et dans un sens, comme le dit G. Balandier, "la femme se réapproprie un pouvoir qui avait longtemps été, détourné ou masqué : celui qui tient au fait qu'elle est à l'origine de la production des hommes et de la continuité sociale résultant de l'enchaînement des générations" (BALANDIER, 1985, p. 181).

Nous faisons l'hypothèse que l'avortement sera mieux toléré que la contraception. D'une part, le problème se pose dans l'immédiat, voire dans l'urgence et une décision s'impose rapidement. Le début d'une grossesse transforme une possibilité -la conception d'un enfant- en une réalité qui exige une confrontation des partenaires et une résolution des problèmes. Les contradictions qui pouvaient être latentes deviennent patentes. L'avortement semble être l'issue d'une crise. D'autre part, contrairement à la contraception qui stoppe le processus de génération à son tout début, l'avortement permet à la femme de prouver sa fécondité ; elle conforte son partenaire masculin dans sa virilité. Ensuite, l'avortement permet à l'homme de mieux contrôler les naissances. Il peut maîtriser l'avortement plus facilement que l'usage de contraceptif.

L'avortement est interdit au Congo, pourtant il s'est généralisée ces dernières années, au point de devenir un problème de santé publique (LALLEMANT, JOURDAIN, 1985). Nous faisons l'hypothèse que l'ampleur de ce phénomène est moins la marque d'une évolution des mentalités à l'égard de l'enfant que l'expression des contradictions engendrées par la multiplicité des codes (tradition et modernité). Nous partons du constat que l'avortement est condamné par les aînés, mais les jeunes femmes y ont recours en grand nombre. Il nous semble qu'il ne s'agit pas de leur part de faire preuve de mauvaise volonté ou d'esprit d'insubordination à l'égard des aînés ; c'est au contraire parce qu'elles connaissent les impératifs de leurs aînés qu'elles se résolvent à l'avortement.

Le refus de l'enfant rend compte des interactions qui se jouent à l'intérieur de la structure familiale et entre les structures familiales (de la génitrice et du géniteur) et plus généralement de l'environnement (monétarisation, scolarisation). L'avortement est l'aboutissement des contradictions dans lesquelles se trouve insérée la jeune fille. Nous nous attacherons à les connaître et à les analyser.

La famille africaine a la réputation de faire une large place à l'enfant. Or, l'avortement paraît être la manifestation du refus de l'enfant. Celui-ci illustre les contradictions entre la mentalité traditionnelle, où l'enfant est synonyme d'enrichissement, et la mentalité moderne où la rationalité économique prévaut. L'enfant coûte cher en ville ; la réussite sociale passe par la réussite scolaire et professionnelle. La famille à laquelle on s'allie doit avoir les "moyens" ; La famille du géniteur est étrangère, elle doit faire ses preuves. La jeune fille qui avorte, renonce à avoir un enfant, consciente de l'incompatibilité entre la réussite sociale (scolaire ou professionnelle) et le statut de mère, des difficultés entre les deux familles de milieux différents, du manque de ressources de sa famille. Entre le risque de la mort sociale (non reconnaissance de la grossesse et de l'enfant) et le risque de la mort physique, elle choisit le deuxième terme.

Dans le processus d'individualisation, la maternité intervient comme un handicap, du point de vue de la modernité (retard de la scolarisation, difficulté d'exercer une activité professionnelle) et comme un atout, du point de vue de la tradition (fécondité, reconnaissance sociale). Ainsi les exigences de la tradition et de la modernité sont contradictoires. Si bien que nous nous trouvons dans une société qui valorise la maternité et l'enfant, tout en développant des pratiques visant à limiter leur nombre. La tradition valorise la femme dans son rôle de procréatrice, la modernité lui propose d'autres modes de reconnaissance (monétarisation et scolarisation) qui sont, dans une certaine mesure, incompatibles. L'avortement sert de révélateur des tiraillements que subit la femme. La modernité définit des espaces inédits de libertés en même temps qu'elle dévalorise la reproduction.

### Conclusion partielle

La condition féminine a donc été bouleversée en ville, où la femme est victime d'une perte d'autonomie financière qui se conjugue avec une dépréciation du rôle de génitrice. Le statut de mère et de ménagère est inconfortable. Dans cette situation précaire, elle est partie à la conquête de son autonomie financière. La scolarisation et la monétarisation sont les moyens privilégiés qu'elle utilise pour y arriver.

Nos observations se concentreront sur les pratiques des femmes en "situations concrètes", en "situations urbaines". Notre attention portera sur les conséquences de la maternité sur leur mode de vie, notamment sur leur statut (en particulier matrimonial et professionnel), sur les réactions familiales auxquelles elles se heurtent, compte tenu de la place occupée au sein de la hiérarchie familiale, sur leurs difficultés d'adaptation à la famille et au contexte urbain.

## **Conclusion de la première partie**

Dans cette première partie nous avons dégagé trois hypothèses principales :

- La procréation reste un objectif fondamental en ville pour les hommes comme pour les femmes.
- L'alliance est un processus que les aînés continuent à maîtriser, malgré l'impression de désordre social que donnent les naissances hors alliance.
- Les rapports entre les sexes (production et reproduction) ne sont pas renversés par la modernité encore moins inversés.

Nous allons maintenant aborder la deuxième partie "méthodologie". Notre itinéraire de recherche n'a pas été aussi linéaire -passant de la théorie à la pratique- que nous l'exposons ici. Nous avons dû nous livrer à un va-et-vient continu entre trois sortes d'éléments : les informations concrètes, les représentations que la société a d'elle-même et la reconstruction théorique en cours qui cherche à faire émerger les modes de perpétuation de l'organisation sociale.

Quels instruments choisir pour répondre à des interrogations qu'il nous fallait ordonner et affiner ? Passé le temps de l'exaltation "du contact" avec le terrain, de nombreuses questions se sont imposées à nous, elles ont fait évoluer les techniques et les instruments d'investigations utilisés. Tout au long de cette période, nous nous sommes attachée à décrire les pratiques et à trouver des révélateurs des représentations.

## PLAN DE LA DEUXIEME PARTIE

<b>5. CADRE ET METHODES DES ENQUETES</b>	<b>97</b>
<b>5.1. CADRE DE L'ETUDE</b>	<b>97</b>
5.1.1. PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	97
5.1.2. EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET FONCTIONNEMENT	98
5.1.3. OBJECTIFS COLLECTIFS ET PERSONNELS	99
<b>5.2. DEFINITION DU MATERIEL</b>	<b>101</b>
5.2.1. ZONE D'ETUDE	101
5.2.2. DEFINITIONS DES TERMES OPERATOIRES : MENAGE ET PARENTE	102
5.2.3. CONDITIONS DE RECUEIL DES INFORMATIONS	104
<b>5.3. METHODES DE RECUEIL DES INFORMATIONS</b>	<b>105</b>
5.3.1. LES ENQUETES QUANTITATIVES	105
5.3.2. LES ENQUETES QUALITATIVES	107
5.3.3. AGENCEMENT DES DIFFERENTES ENQUETES	109
<b>6. ENCHAINEMENT ET DESCRIPTION DES ENQUETES</b>	<b>111</b>
<b>6.1. LA PRE-ENQUETE</b>	<b>111</b>
6.1.1. CARACTERISTIQUES	111
6.1.2. METHODE	112
<b>6.2. ENQUETE SUIVI ET COUTS DE LA MATERNITE</b>	<b>114</b>
6.2.1. CARACTERISTIQUES	114
6.2.2. METHODE	115
<b>6.3. ENQUETE ENFANTS BIEN ET MALNUTRIS</b>	<b>118</b>
6.3.1. CARACTERISTIQUES	118
6.3.2. METHODE	119
<b>6.4. ENQUETE 15-25 ANS</b>	<b>121</b>
6.4.1. CARACTERISTIQUES	121
6.4.2. METHODE	121
<b>6.5. ENQUETE COMPLEMENTAIRE 15-25 ANS</b>	<b>126</b>
6.5.1. CARACTERISTIQUES	126
6.5.2. METHODE	126
<b>6.6. ENQUETE SEPARATION</b>	<b>128</b>
6.6.1. CARACTERISTIQUES	128
6.6.2. METHODE	128
<b>6.7. ENQUETE RECITS DE VIE</b>	<b>130</b>
6.7.1. CARACTERISTIQUES	130
6.7.2. METHODE	130
<b>7. ELEMENTS D'ANALYSE</b>	<b>134</b>
<b>7.1. LES MOTEURS DU CONFLIT</b>	<b>134</b>
7.1.1. HIERARCHIES SOURCE DE CONFLIT	134
7.1.2. DE LA CONTESTATION A LA REGULATION	135
7.1.3. LIMITES DU CONFLIT	138
<b>7.2. STRATEGIES ET HIERARCHIES</b>	<b>139</b>
7.2.1. FORMES ELEMENTAIRES ET SUPERIEURES DE LA HIERARCHIE	139
7.2.2. MOYENS ET BUTS DES STRATEGIES	141
<b>7.3. STRATEGIES EVOLUTIVES</b>	<b>143</b>
7.3.1. ADAPTATION AUX CIRCONSTANCES	144
7.3.2. TRANSFORMATION DES CIRCONSTANCES	146
7.3.3. STRATEGIES ET PARADOXE	148

## DEUXIEME PARTIE METHODOLOGIE

### 5. CADRE ET METHODES DES ENQUETES

#### 5.1. CADRE DE L'ETUDE

Après avoir exposé notre problématique dans la première partie, nous explicitons, dans cette deuxième partie, la manière dont nous l'avons traitée. Notre tâche est de décrire, de comprendre et d'expliquer les pratiques et les représentations liées à la maternité. Selon l'expression de M. Weber, nous cherchons à donner de notre objet, la maternité, "un signalement provisoire" (WEBER, 1964, p. 40). Le problème de la méthodologie est celui du "savoir-questionner, savoir-observer et savoir-interpréter" (BALANDIER, 1981, p. 198). Nous voulons à la fois mesurer les phénomènes et les saisir dans leurs mouvements. Nous sommes partie de la description du général (enquêtes quantitatives) pour arriver à l'analyse de cas particuliers (récits de vie).

##### 5.1.1. PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

###### Présentation

Le programme "Santé et Urbanisation" de Brazzaville est le cadre dans lequel ont été engagées nos enquêtes. Il fait partie de l'unité de Recherche "Urbanisation et Santé" du Département de Recherches Urbaines de l'ORSTOM. L'unité de recherche associe trois équipes travaillant à Dakar (Sénégal), Maradi (Niger) et Brazzaville (Congo) sur le même thème. Chaque programme reste indépendant et détermine ses propres choix théoriques. Les objets de recherche et les méthodologies sont spécifiques à chaque terrain.

Ce programme de recherche a été lancé par le Ministère de la Recherche Français qui constatait la méconnaissance par les pouvoirs publics et les chercheurs des conséquences sociales de l'explosion spatiale et démographique des villes sub-sahariennes. L'exode rural très rapide correspond à la crise du monde rural plus qu'au développement des capacités industrielles et économiques de la ville.

Le programme "Santé Urbanisation" s'est déroulé en deux phases. La première, de 1982 à 1984, a correspondu à la mise en place d'une problématique et de thèmes de recherche. La seconde de 1985 à 1987, s'est caractérisée par le lancement d'enquêtes à passages répétés dans le domaine de la santé.

###### Objectifs du programme

Nos études se situent dans un travail collectif d'une équipe préoccupée par des problèmes de santé publique et d'épidémiologie (malnutrition, maladies contagieuses, SIDA) (1).

---

(1). L'O.M.S. donne en 1968 comme définition de l'épidémiologie "Etude de la distribution des maladies et des

L'objectif principal du programme est de saisir les facteurs caractérisant le phénomène de l'urbanisation et de les mettre en rapport avec le niveau de santé des populations.

Le thème général de la recherche est formulé ainsi : "dans quelles conditions et à quelles conditions s'effectuent la reproduction biologique et la reproduction sociale en ville"? La reproduction biologique est considérée ici comme l'ensemble des éléments qui influencent le développement de l'enfant de sa naissance à son entrée à l'école. La reproduction sociale est envisagée sous l'angle de la reproduction familiale. Pour le groupe familial, l'enfant constitue un enjeu et le couple mère/enfant est à situer dans un ensemble d'interactions familiales.

La population de référence est le couple mère/enfant. Elle présente le double avantage de servir de révélateur de la santé générale de la population, particulièrement vulnérable, elle renseigne sur les conditions de vie de l'ensemble des citoyens. D'autre part, elle n'est exclusive d'aucune manière (ethnie, niveau socio-économique..).

L'équipe cherche à établir des relations entre santé et phénomène urbain. Les variables qui influencent la santé relèvent globalement de trois catégories : socio-culturelle (tradition/modernité), socio-économique (profession de la femme et du chef de ménage) et environnementale (habitat, assainissement, dispensaire, hôpital). Trois axes ont été définis et privilégiés pour décrire la vie de la mère et de l'enfant : la durée du séjour à Brazzaville, le niveau socio-économique des familles et les relations intra et inter-familiales.

### **5.1.2. EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET FONCTIONNEMENT**

#### **L'équipe pluridisciplinaire**

Elle associe des chercheurs de formations différentes : médecins épidémiologistes, pédiatre, pharmacien, géographes, nutritionnistes, socio-démographes, anthropologues, sociologues français et congolais. Au cours du fonctionnement du programme "Santé Urbanisation", 16 chercheurs, 4 étudiants, 5 techniciens, 3 enquêteurs sont intervenus, sans compter les personnes employées en fonction des besoins pour les enquêtes de terrain, la codification et la saisie des données (cf. la liste en annexe 8). Toutes les personnes de l'équipe n'ont pas fait partie des deux phases de terrain. Pour notre part nous avons commencé notre travail en décembre 1986 et nous avons terminé en décembre 1987.

#### **Mode de fonctionnement du groupe**

Toutes les personnes de l'équipe ne se sont pas impliquées en même temps, dans un même travail. Chacune a des objectifs personnels qui s'inscrivent dans le projet de l'équipe ; les sous-groupes se forment en fonction d'objectifs communs. Nous avons collaboré essentiellement avec deux médecins épidémiologistes, une géographe, un sociologue, un anthropologue et deux informaticiens.

---

invalidités dans les populations humaines, ainsi que des influences qui déterminent cette distribution".

Les membres de l'équipe faisaient appel en cas de besoin à trois enquêteurs habitués à travailler avec le programme "Santé-Urbanisation". Ils n'avaient pas de formation théorique initiale en matière d'enquête. Chacun de nous se chargeait de les former et de les sensibiliser à ses préoccupations. Ils étaient payés par l'ORSTOM en fonction de leurs horaires de travail, nous n'avions pas de rapports financiers directs avec eux, nous signions leur feuille de travail.

Nous avons travaillé plus particulièrement avec un enquêteur. Nous avons envisagé, durant une période, de nous associer avec une enquêtrice plutôt qu'un enquêteur compte tenu de notre objet, la maternité. Nous avons renoncé à ce projet pour plusieurs raisons. Cela nous demandait un investissement important en temps pour le recrutement et la formation d'une nouvelle personne qui aurait la disponibilité, l'âge et la régularité requises. Les femmes entre 25 et 40 ans sont souvent chargées de famille et ne peuvent pas souvent offrir de telles garanties.

D'autre part, l'enquêteur de l'ORSTOM nous servait de guide sur la zone d'enquête, puisqu'il avait participé aux repérages des blocs et des ménages, sa connaissance de cette zone était un atout important, d'autant que la topologie de Brazzaville nous était, au départ, inconnue. En outre, il était difficile humainement, une fois que nous avions commencé à travailler avec lui, de renoncer à sa collaboration et de nous diriger vers d'autres solutions.

De plus, en discutant avec nos collègues, il semblait qu'un enquêteur pourrait avoir plus de recul par rapport aux situations évoquées. Il était plus neutre, tandis qu'une enquêtrice plus directement concernée par les situations, pourrait être amenée à poser des jugements de valeur. Ses résultats risquaient d'être plus irréguliers, selon qu'elle suscitait dans l'interaction sympathie ou antipathie. Enfin, dans certaines enquêtes, nous étions deux enquêteurs -un homme et une femme- face à l'enquêtée qui pouvait choisir, quand elle parlait français, son interlocuteur privilégié.

### **5.1.3. OBJECTIFS COLLECTIFS ET PERSONNELS**

Notre travail s'inscrit dans la ligne directrice du programme "Santé-Urbanisation". Nous étudions les changements qui affectent la maternité en milieu urbain, dans une population jeune des 15-25 ans, par rapport à une population de femmes sans enfant et avec une population de femmes plus âgées.

Notre perspective de recherche est à la fois complémentaire et différente de celle de l'équipe.

*Complémentaire*, parce que nous avons fait des travaux collectifs, mais aussi parce que les sujets de recherche des uns et des autres ne se superposent pas, mais s'emboîtent. De plus, nous avons tous fait des enquêtes quantitatives sur le même terrain. Nous partageons nos compétences (spécialités), nos informations (lors des travaux collectifs ou sur des points particuliers de nos travaux personnels).

L'enquête "15-25 ans" fournit un bon exemple de cette complémentarité. Elle venait dans le prolongement direct de deux enquêtes effectuées par l'ORSTOM en 1984. En février 1984, une première enquête avait été menée en milieu scolaire, elle portait sur les "opinions, connaissances, attitudes des élèves sur la contraception, la grossesse, les maladies sexuellement transmissibles et l'avortement". L'animation de groupe a été la technique employée, dans un premier temps, pour recueillir des informations ; les problèmes posés par la grossesse ont été identifiés ; ils sont de nature physique, psychologique, scolaire, relationnelle (parents, conjoint, environnement). Les motifs de l'avortement ont été sériés. Cette étude avait été suivie, en mars 1984, d'une seconde étude par questionnaires "portant sur les conditions de vie des élèves, la vie génésique (avortements, grossesses, maladies sexuellement transmissibles, contraception) les problèmes posés par la grossesse et la naissance chez les scolaires".

L'équipe avait fait comme hypothèse de travail que les enfants des jeunes filles scolarisées seraient ceux qui poseraient le plus de problèmes nutritionnels ; d'une part, parce que la situation matérielle de leur mère n'était pas stabilisée et, d'autre part, parce que les jeunes mères restaient très dépendantes de leur entourage. Or, il semblait à la suite de cette enquête, qu'il n'en était rien. La poursuite des études nécessite un bon environnement familial (la grossesse constitue la principale cause d'abandon scolaire).

Dès lors, il devient intéressant de quitter le milieu scolaire pour savoir qui sont ces jeunes femmes qui abandonnent le milieu scolaire et ce qu'elles deviennent. La poursuite des études peut être considérée comme le résultat d'un compromis entre le rôle de mère et celui d'élève. Le départ de l'école marque, au contraire, la rupture de ce compromis, la femme abandonnant son rôle de scolaire pour un rôle de mère. L'enquête "15-25 ans" reprend certains thèmes des enquêtes menées en milieu scolaire. Elle s'adresse à des jeunes femmes, avec ou sans enfants, choisies dans la même tranche d'âge que celle des enquêtes menées en milieu scolaire.

*Différente*, parce que dans cet exemple particulier (enquête "15-25 ans"), les lieux d'investigation sont différents (établissements scolaires et quartiers). Cette situation n'est pas neutre et influence les réponses. Les milieux scolaires et familiaux peuvent neutraliser ou libérer le discours. Ils ont des réactions divergentes ou convergentes par rapport à la maternité hors mariage ; ils oscillent entre la sanction et la protection. Notre étude élargit la population des jeunes filles scolarisées aux non-scolarisées. Le changement de terrain ne peut qu'être fructueux.

Plus généralement, lors de nos enquêtes, nous avons centré notre attention sur les conditions de vie des mères. Les enfants successifs sont considérés comme des éléments influençant leur trajectoire. Cette approche est différente de celle de certains membres de l'équipe qui focalisent leur intérêt plus particulièrement sur l'enfant (enquêtes à passages répétés), la mère et ses caractéristiques étant envisagées comme un environnement incontournable.

D'autre part, nous considérons la santé sous un angle moins directement médical que les membres de notre équipe. Ainsi, les médecins se préoccupaient plus particulièrement de la malnutrition et de ses manifestations, l'anthropologue s'intéressait aux maladies mentales, le géographe cherchait à établir des cartes sanitaires indiquant les foyers d'infection des maladies endémiques telles que la bilharziose, les diarrhées, etc...

Ensuite, l'attitude pragmatique adoptée par le programme consiste moins à expliquer qu'à définir des moyens d'action. Durant les enquêtes en milieu scolaire, par exemple, un travail en collaboration avec des spécialistes de la médecine scolaire a été effectué pour améliorer l'accueil des scolaires. Notre démarche est plus explicative et n'a pas été dirigée vers des actions concrètes. Elle vise à mieux connaître et interpréter les changements des pratiques et des représentations liées à la maternité.

Après avoir décrit le cadre de notre travail, la démarche et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire et nos objectifs, nous précisons maintenant la définition de la population de référence, le choix des termes employés, les moyens utilisés lors des enquêtes et de l'exploitation des données.

## **5.2. DEFINITION DU MATERIEL**

### **5.2.1. ZONE D'ETUDE**

Selon le recensement de 1984, la population congolaise compte 1 912 429 habitants et la population Brazzavilloise 595 102 habitants. Le programme "Santé Urbanisation" a retenu comme zone d'étude une partie de quatre quartiers administratifs situés à l'est de Brazzaville (Poto-poto, Ouenze, Mougali, Mikalou), ce qui représente 166 759 habitants (enquête nutritionnelle à Brazzaville, septembre 1986).

Le choix de la zone d'étude a été fait avant notre arrivée. La zone d'étude s'étend du centre historique et commercial (Poto-poto) au "front de l'urbanisation" (Mikalou). Cette zone n'est pas représentative de l'ensemble de Brazzaville, mais elle rend compte de situations urbaines très diverses. Les équipements urbains (routes goudronnées, réseaux en eau et électricité) se raréfient lorsque l'on s'éloigne du centre pour la périphérie (absence de réseaux d'eau et d'électricité). La densité de la population diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Poto-poto et le sud de Mougali sont des quartiers très denses : 250 à 300 habitants à l'hectare. La densité de la population tombe à 185 habitants à l'hectare au nord de Mougali, pour atteindre 120 habitants à l'hectare à Mikalou (DORIER, 1986).

Historiquement, les quartiers de l'ouest de Brazzaville drainent la population du sud du Congo (groupe Kongo), tandis que les quartiers nord-est attirent les populations du nord (groupes Téké et Mbochi). Cependant, comme le montre R. Devauges, les originaires du sud tendent, actuellement, à s'installer dans les quartiers où habite la population du nord (DEVAUGES, 1984).

Tous les chercheurs collaborant au programme exercent sur le même terrain d'enquête, ce qui permet de mettre en rapport les résultats des différentes enquêtes. Au milieu de la zone se trouve un centre maternel et infantile vers lequel nous pouvions orienter toute personne désirant se faire soigner. Avec un mot de notre part, elle était reçue par le médecin du centre. Cette possibilité a contribué à la création et l'entretien de bons rapports avec la population de la zone d'étude. Notre arrivée sur les parcelles n'a pratiquement pas posé de problème. L'ORSTOM bénéficie d'une bonne image de marque auprès de la population et nous avons bénéficié de cette introduction.

La zone d'étude a été quadrillée en blocs par E. Dorier, géographe, à partir d'informations cartographiées et de photos aériennes. Un bloc est défini par l'intersection de deux rues et de deux avenues. Un numéro est attribué à chaque bloc. Nous disposions d'une carte où les blocs étaient numérotés. Ils deviennent ainsi plus facilement repérables. Un bloc contient 10 à 20 parcelles. La parcelle est l'unité cadastrale au Congo. En général, sa surface est de 20 mètres sur 20 mètres. Compte tenu de la disparité de densité entre les blocs du nord de la ville (faible densité) et les blocs du sud de la ville (forte densité), il a été décidé de tirer un bloc sur 10 dans la zone Nord et 1 sur 20 dans la zone Sud. Sur les blocs tirés au hasard, le nombre de ménages a été recensé, ainsi que le nombre de personnes en faisant partie. Ces opérations ont été effectuées courant 1986 par les nutritionnistes de Montpellier et l'équipe du programme "Santé-Urbanisation".

Lors de nos enquêtes, la femme est la plus petite unité observée, nous cherchons à la situer par rapport au ménage et/ou à la parenté élargie auxquels elle appartient. Nous avons affecté un numéro identifiant à chaque femme et chaque ménage.

### **5.2.2. DEFINITIONS DES TERMES OPERATOIRES : MENAGE ET PARENTE**

Les termes de ménage et de parenté méritent d'être précisés, parce qu'ils ne se laissent pas facilement saisir dans la réalité concrète. Nous définissons tout d'abord le terme ménage.

#### **Le ménage**

Dans les enquêtes, toutes les personnes habitant sous le même toit et/ou faisant partie de la même "popote" sont considérées comme un ménage (ce qui implique que les parents et les amis provenant d'un même village peuvent être comptés). On ne saurait trop insister sur la difficulté de l'application de cette définition. Les déménagements sont nombreux, des individus partagent le gîte, mais pas le couvert ou le contraire. 8,5 % des chefs de ménage ont déclaré recevoir des personnes non hébergées, mais faisant partie de leur groupe de consommation. Dans 6,5 % des ménages, des sous-groupes de consommation ont pu être repérés (une ou plusieurs popotes) ; les personnes interrogées ne donnent pas volontiers ce renseignement, la présence de plusieurs popotes étant considérée comme le signe d'un manque de solidarité. "La taille moyenne des ménages enquêtés est de 7 personnes. Elle varie de 2 à 25 personnes, mais 90 % des ménages regroupent moins de 12 personnes" (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1989).

Le ménage est dirigé par un "chef de ménage" qui verse "l'argent de la popote" et paye le loyer du logement ou en est propriétaire. Tous ses dépendants se réclament de lui. Le ménage est l'organisation de base de la vie quotidienne, sur qui repose l'entretien et la reproduction de ses membres.

Dans nos enquêtes, nous apprécierons le niveau socio-économique de la famille, à partir de l'activité du chef de ménage. Deux remarques s'imposent sur ce point. Les revenus d'un ménage proviennent de différentes sources et pas uniquement du chef de ménage. L'équipe de l'ORSTOM a trouvé 1.5 actifs en moyenne par ménage, cette moyenne masque le fait que l'on trouve parfois jusqu'à 7 actifs par ménage. De plus, un seul individu peut exercer plusieurs activités plus ou moins avouables (2). Sur le terrain le contraste peut être frappant entre l'activité déclarée et le niveau de vie du ménage. Par ailleurs, 10 % des chefs de ménage n'ont aucune activité régulière ou rémunérée (chômeurs, étudiants, "ménagères"), alors que le groupe résidentiel vit dans des conditions "acceptables" (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1989). D'autre part, dans un groupe de résidents où les statuts sont différents, on peut légitimement penser que la distribution des richesses est inégale (notamment entre les aînés et les cadets, les hommes et les femmes). L'activité du chef de ménage est donc un indicateur imparfait des conditions de vie de la femme, mais nous le retenons n'ayant pas d'autre solution réaliste à proposer. Une étude sur les revenus réels des ménages de notre zone d'étude aurait demandé une approche progressive et approfondie qui n'était pas envisageable sur un grand échantillon et compte tenu du temps dont nous disposions.

### **Famille élargie**

A partir de nos enquêtes, nous déterminerons des configurations familiales. Nous chercherons à considérer l'influence de l'oncle paternel ou maternel, à voir si l'on trouve des familles matricentriques (mère, filles et petites-filles sur une même parcelle en l'absence de père) ou même des familles "matrilinéaires enclavées" selon l'expression de M. Le Pape. Parfois dans une famille patricentrique se développe une famille matricentrique, par exemple, dans une famille où le chef de ménage est le père, ses filles et petites-filles restent avec lui, ont des enfants et dépendent de lui dans certains domaines (l'hébergement).

Le terme de parenté désigne à la fois : "- Les personnes qui sont nos parents, c'est-à-dire père, mère, mais aussi soeur, frère, oncle, tante, cousin, qu'il s'agisse de parents par le sang ou l'alliance.

- Une institution qui règle dans une mesure variable le fonctionnement de la vie sociale" (SEGALEN, 1981, p. 58).

La parenté est fragmentée en ville. M.-E. Gruénais décrit sa morphologie à Brazzaville : "Un individu se situe tout d'abord par rapport à un groupe de consanguins proches constitués par les trois ou quatre générations vivantes issues en général d'une même femme...se situe par rapport à quatre lignages de référence (les quatre lignages de ses grands-parents)" (GRUENAI, 1989, p. 313). De plus, comme nous avons pu le constater à travers l'enquête

---

(2). Tous les jours à la radio des communiqués vilipendent les fonctionnaires qui cumulent deux activités.

"enfants bien et malnutris" et l'enquête "récits de vie", les groupes de consanguins font partie d'un groupe élargi d'alliés et de consanguins qui se rassemble à l'occasion de fêtes comme la naissance, le décès, le mariage ; "l'ensemble de ces groupes est placé sous la responsabilité d'un aîné de la famille urbaine qui fait figure de relais entre les membres de la parenté urbanisée et la référence villageoise personnifiée par l'aîné absolu du lignage".

Une distinction doit être faite entre "aînés relatifs" (milieu urbain) et "aînés absolus" (village) (GRUENAI, 1986). Les lignages gardent de l'importance en ville. La remarque du R. P. Van Wing, faite au début du siècle, -lorsqu'il décrit les différents chefs Bakongo et leurs fonctions- est toujours valable : "La lignée est la dernière unité qui garde un peu de sa cohésion et son chef y conserve sa prépondérance" (VAN WING, 1921, p. 160).

La démarche anthropologique conduit à situer chaque individu, autant que faire se peut, en fonction de son groupe généalogique et à ne pas s'arrêter à son unité résidentielle ; en effet, sous la pression urbaine, la parenté se trouve dispersée entre la ville et le milieu rural, entre les quartiers ou au sein d'un même quartier. C'est pourquoi, durant nos enquêtes, nous avons été attentive au lien de parenté exact entre ego et sa famille, nous ne nous sommes pas contentée des termes, père et mère, utilisés le plus souvent dans un sens classificatoire.

### 5.2.3. CONDITIONS DE RECUEIL DES INFORMATIONS

Les enquêteurs avaient une bonne connaissance du terrain et nous orientaient sur la zone d'enquête. Nous circulions en mobylette, ce qui nous permettait d'atteindre facilement toutes les parcelles. Dans le nord de la ville, compte tenu de l'ensablement des rues, nous effectuions nos enquêtes à pied.

#### *Le problème de la langue, de retranscription et de supervision*

Pendant toutes nos enquêtes, sauf durant l'enquête "suivi et coûts de la maternité", nous avons travaillé en collaboration avec un enquêteur. Il assurait la traduction des entretiens. Les deux langues véhiculaires sont reconnues comme langues nationales : le lingala est surtout employé par les originaires du nord du pays ; le munukutuba, dérivé du kikongo, est parlé par les ressortissants du sud du pays. La langue officielle et d'enseignement est le français. Compte tenu de notre zone d'enquête, nous avons utilisé le plus souvent le lingala et le français pour communiquer.

Durant l'enquête "quantitative 15-25 ans", notre présence a été constante. Nous nous adressions à un large pourcentage de femmes qui étaient ou avaient été scolarisées, ce qui nous permettait de mener l'entretien en français. Lorsque l'enquêtée maîtrisait mal le français, l'enquêteur congolais s'adressait à elle en langue véhiculaire. Les notes étaient prises par la personne qui ne menait pas l'entretien, ce qui permettait de recueillir les informations dans de bonnes conditions. Notre rôle consistait durant les entretiens, à approfondir des points qui étaient suggérés, à relancer les questions en donnant une autre formulation. Après ceux-ci, nous commentions les réponses obtenues pour sensibiliser l'enquêteur à nos objectifs.

Pour les enquêtes comportant des questions ouvertes ("enquête séparation", "enquête récits de vie", "enquête personnes âgées"), nous avons préféré ne pas assister systématiquement aux entretiens. En effet, l'obstacle de la langue est plus important, parce que les femmes sont plus âgées ; les traductions ralentissent le rythme des échanges, parce que les réponses sont plus élaborées. D'autre part, il nous semble, compte tenu des sujets abordés dans ce type d'enquête, que notre statut d'étrangère pouvait appauvrir la qualité des réponses. En effet, les entretiens avec les tradipraticiens, les femmes stériles et les personnes âgées interpellent les personnes sur les pratiques ou les représentations traditionnelles. Notre présence peut les amener à être gênées ou à censurer leurs propos pour ne pas se sentir "retardées" vis-à-vis de la culture occidentale "dominante" que nous personnifions.

Bien évidemment, cette manière de procéder a des inconvénients. Les enquêteurs ont tendance à être trop directifs, voire à émettre des jugements de valeur. A posteriori, nous trouvons que les questions chargées de relancer les entretiens n'étaient pas toujours pertinentes. Mais il nous semblait qu'en pesant les arguments favorables et défavorables à notre présence, les seconds l'emportaient. D'autant que les inconvénients liés à la seule présence de l'enquêteur pouvaient être minorés par un retour auprès de la femme pour lui poser des questions complémentaires ou, le cas échéant, par des entretiens complémentaires effectués auprès de l'entourage de la femme.

### **5.3. METHODES DE RECUEIL DES INFORMATIONS**

La structure de chaque questionnaire quantitatif et qualitatif reprend le plan général suivant :

- Identification des sujets : nom et prénom.
- Vérification de l'application du protocole : sexe, âge, lieu de résidence, langue.
- Questionnaire proprement dit qui comporte plusieurs sections.

#### **5.3.1. LES ENQUETES QUANTITATIVES**

Nous définissons l'enquête "quantitative" comme une enquête utilisant un questionnaire comportant une majorité de questions fermées destinées à être exploitées systématiquement pour tous les items. Dans l'enquête à questions fermées, le choix des individus est effectué par tirage au sort -à partir de listes établies par des recensements faits sur les parcelles- pour assurer une représentativité des réponses. La pertinence des questions est essentielle, puisqu'elles sont établies une fois pour toutes en fonction des hypothèses posées au début de l'étude. C'est pourquoi, nous avons porté une attention particulière à la pré-enquête et à l'enquête collective. Elles nous ont permis de nous familiariser avec la situation d'enquête et d'affiner les catégories de l'enquête "15-25 ans".

**Les différentes étapes d'une enquête par questionnaires sont**

- élaboration d'un premier questionnaire, passation de celui-ci auprès de quelques individus, modifications et mise au point de la version définitive.

- Supervision de l'enquête au cours de son développement, ce travail consiste à s'assurer que les questionnaires soient bien remplis : à chaque question, une réponse précise ; le sens des questions doit être compris par l'enquêteur et l'enquêtée. Il est nécessaire de pointer tous les jours le nombre de questionnaires remplis, le nombre de femmes à recontacter parce qu'elles sont absentes (déménagements, voyages, déplacements divers -marché : vente ou achat, visite à la famille ou à des amis-) pour ne pas oublier la population plus difficile à contacter, ce qui pourrait introduire un biais.

- Lorsque l'enquête est terminée, nous passons à l'élaboration d'une grille de codification, qui a déjà été ébauchée lors de la construction du questionnaire. La grille de codification sert de support intermédiaire, elle permet le passage des informations verbales (réponses aux questions fermées) à des données numériques. La codification est de type binaire (0 = réponse négative, 1 = réponse positive) ou de type décimal. Nous disposons de codes standards (voir annexe 10) que nous avons adaptés et complétés selon nos besoins.

- la codification, puis la saisie des données ont été faites à Brazzaville. Sources possibles d'erreurs, elles doivent être contrôlées systématiquement. Lorsque les résultats sont disponibles, la cohérence des données est vérifiée. La codification est faite par un enquêteur qui a compris la logique du questionnaire. La saisie est effectuée par, au moins deux personnes, qui sont spécialisées dans cette tâche et qui rentrent les données, pour qu'elles soient exploitées par un logiciel informatique.

### **Traitement des informations recueillies**

- A Brazzaville, l'exploitation informatique des données a permis de présenter les fréquences respectives des différentes données. Pour vérifier nos hypothèses, nous avons effectué des croisements de variables deux à deux, auxquels nous avons appliqué les tests de corrélation KHI2 et la fonction d'analyse de variance "F". Le programme informatique appelé INFOP, a été conçu par les deux informaticiens du programme en fonction des besoins du travail sur le terrain. Il nous a permis de traiter les résultats rapidement et a rendu l'analyse de ceux-ci possible au fur et à mesure des enquêtes.

- A Paris, les données des enquêtes du programme ont été sélectionnées et constituées en sous-fichiers pour être traitées par les logiciels d'analyse statistique BMDP, puis SAS (3) Cette procédure permet de faire communiquer les données de toutes les enquêtes du programme, chaque femme ayant un numéro identifiant. Nous n'avons pas utilisé cette possibilité, parce que le travail de saisie des données et de vérification de leur cohérence était encore en cours, lorsque nous analysions nos résultats. De plus, la familiarisation avec un nouveau système d'exploitation informatique nous aurait demandé un investissement en temps important puisque nous n'avons pas d'interlocuteur pour répondre à nos préoccupations précises. Enfin, nous avons suffisamment de résultats personnels à exploiter sans faire appel à des données collectives. Nous avons donc exploité nos données à partir du logiciel INFOP,

---

(3). BMDP et SAS sont deux logiciels d'analyse statistique.

même de retour en France.

### **5.3.2. LES ENQUETES QUALITATIVES**

Nous regroupons sous cette catégorie les questionnaires qualitatifs à questions ouvertes et les récits de vie.

#### **Les questionnaires qualitatifs**

Nous définissons l'enquête qualitative comme une enquête comportant des questions ouvertes. Les individus sont interrogés à partir d'une grille d'entretien explicite. Les réponses à recueillir portent sur des points précis, mais laissent une initiative importante à l'enquêtée. Nous avons utilisé ce procédé dans l'enquête "séparation", l'enquête "complémentaire 15-25 ans" et dans l'enquête "enfants bien et malnutris".

Les informateurs sont choisis en fonction de leur qualité (femmes stériles, enfants bien ou malnutris) ou parce qu'ils ont connu un problème (séparation, avortement, enfant décédé) qui sert de révélateur. Nous avons cherché à diversifier au maximum leurs autres caractéristiques (âge, travail, nombre d'enfants...).

Le support papier a été utilisé pour ces enquêtes, parce que la grille d'entretien était explicite. Les réponses n'ont pas donné lieu à une codification et à plus forte raison à un traitement informatique. Nous avons effectué une analyse de contenu des entretiens en regroupant les réponses selon des typologie construite à la suite de lectures répétées des questionnaires. Pour chaque catégorie de question nous avons déterminé trois ou quatre types de réponses.

Compte tenu de la complexité de ce genre d'enquête, dans le recueil des informations comme dans l'analyse, le suivi de l'enquête doit s'effectuer quotidiennement. Le point est fait le matin ou le soir, nous procédons à la lecture des questionnaires avec l'enquêteur et un plan de travail est déterminé pour la journée suivante. Cette procédure est destinée à sensibiliser l'enquêteur aux éléments d'information qui sont susceptibles de nous intéresser. Elle a pour but également d'éviter, par un suivi rigoureux, que l'enquêteur ne remplisse seul ses questionnaires. Cette tentation est moins grande dans les entretiens qualitatifs, parce que les réponses aux questions sont plus difficiles à simuler que dans des enquêtes à questions fermées (enquêtes où nous étions présentes). Lorsque certains renseignements manquaient, l'enquêteur retournait sur le terrain.

La différence entre enquête qualitative et enquête quantitative est en partie artificielle, parce que dans un questionnaire, les questions ouvertes et fermées peuvent se succéder. Ce procédé a été utilisé dans deux enquêtes auxquelles nous avons participé : l'enquête "enfants bien et malnutris" et l'enquête "complémentaire 15-25 ans". Elles utilisent les méthodes d'analyse des enquêtes quantitatives et qualitatives. Certaines questions ont été codifiées, alors que d'autres réclament une analyse de contenu.

## Les récits de vie

Dans l'enquête "récits de vie" et l'enquête "personnes âgées", l'échange prend la forme d'un entretien qui suit une grille souple et implicite de questions. L'enquêteur respecte certaines consignes. Tout d'abord, il doit permettre à l'informatrice de s'exprimer en toute liberté et d'exposer les faits comme elle l'entend. Ensuite, il doit garder présent à l'esprit les questions centrales qui lui permettent de relancer et d'orienter la discussion. En fait, lors de l'analyse, nous nous sommes rendue compte que les entretiens devenaient plus directifs à la fin des récits, pour recueillir les informations de façon exhaustive.

Les entretiens avec les tradipraticiens, les femmes stériles, les personnes âgées ont été enregistrés sur bandes, puis retranscrits sur papier. Nous n'avons pas tenu compte des procédures d'énonciation (hésitations, répétitions, silences..), seules les paroles et les relances de l'intervieweur apparaissent dans les retranscriptions. Ce choix a été fait par soucis de simplification, même si cela suppose une perte de matériel.

Au fur et à mesure des entretiens, certaines informations peuvent être tenues pour acquises, alors que d'autres méritent d'être affinées. Par exemple, notre questionnement s'est progressivement tourné vers les problèmes que pose la sorcellerie, véritable révélateur des hiérarchies et de la valeur de l'enfant. Ainsi certains processus qui, a priori, nous avaient échappé, ont pu être explorés. Notre problématique s'est modifiée au fur et à mesure de ces enquêtes, nous avons déplacé notre intérêt du tradipraticien à la femme stérile et parfois à son mari. La souplesse de ce type d'investigation fait son intérêt. La phase d'analyse qui se poursuit au fur et à mesure des entretiens, réoriente le travail et permet au chercheur, grâce au recul qu'elle suppose, de veiller à la cohérence du travail entrepris et à la poursuite des objectifs. L'enregistrement de savoirs, tout autant que le récit des interrelations familiales, des stratégies et des conflits en présence nous intéresse.

Nous avons cherché à obtenir une "saturation du discours". La saturation est définie par D. Bertaux comme le moment où, après avoir passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur a l'impression de ne plus rien apprendre de nouveau (BERTAUX, 1980, p. 205). Pour lui, la généralisation se trouve à la base du phénomène de saturation qui remplit dans l'approche biographique la même fonction que la représentativité de l'échantillon.

Cependant cette définition n'est pas entièrement satisfaisante parce que, sur le terrain, la saturation du discours apparaît parfois comme l'expression de préjugés ou de lieux communs, plutôt que comme la consolidation des informations. Une réflexion ou un détail isolé apporte parfois plus d'éléments que des leitmotifs présents dans de nombreux entretiens. C'est pourquoi, nous avons été attentive au processus de saturation -lorsque nous pouvions regrouper les réponses redondantes dans des catégories précises-, tout en restant vigilante aux points de détails (4). Certains récits de vie nous ont semblé être de véritables "condensés"

---

(4). "Il est nécessaire parfois de se détacher de la toute-croyance sociologique en la signification de la régularité. L'événement, l'accident, le rare ont quelquefois un sens très fort qu'il ne faut pas étouffer" (BARDIN, 1977, p 149).

d'informations.

Les résultats des enquêtes qualitatives sont plus difficiles à exploiter, mais en même temps plus riches en informations. Pour analyser les entretiens, nous les avons découpés en séquences selon le critère sémantique. Chaque séquence s'organise autour d'un thème dominant. L'unité de compte retenue est le groupe de phrases sur un même sujet. Les catégories thématiques ont été construites avant le recueil des informations en fonction de notre expérience acquise durant les enquêtes précédentes et a posteriori lorsque certains thèmes ou expressions étaient redondantes par exemple pour les tradipraticiens "pratiquer la voyance" (pourquoi, comment). Du fait que tous les entretiens n'ont pas été effectués en français, nous ne pouvions pas nous livrer à une analyse de discours, ce qui reviendrait à étudier le discours de la personne qui a fait la retranscription.

Nous avons été attentive durant l'analyse aux cadres de référence, aux modèles de conduite, aux systèmes de valeurs (qualités féminines valorisées ou rejetées, qualités et valeurs clefs). En filigrane derrière les récits de vie se profilent les représentations relatives aux rapports entre les sexes et entre les générations. Des logiques sociales apparaissent, par exemple le tradipraticien est tout puissant et si la stérilité lui résiste le dernier recours est Dieu. Il se présente comme un devin qui prodigue la bonne parole qui libère.

### 5.3.3. AGENCEMENT DES DIFFERENTES ENQUETES

En situation de recherche, les interactions entre l'objet et les techniques sont permanentes, ce qui signifie que ces dernières ne sont pas définies avant ou après la construction de l'objet, mais qu'elles s'élaborent au fur et à mesure de la construction de l'objet. L'enchaînement des enquêtes indique une progression du questionnement. Nous n'opposons pas les enquêtes quantitatives aux enquêtes qualitatives et aux récits de vie, ces techniques de recueil d'information se complètent et s'enrichissent mutuellement. Le général et le particulier s'éclairent l'un et l'autre. Consciente des imperfections de chaque perspective (qualitative et quantitative), nous avons tenté de réduire les effets négatifs en les utilisant toutes les deux, pour essayer de compenser leurs insuffisances.

Notre démarche de recherche a été progressive. Nos enquêtes peuvent se regrouper en *trois phases* qui ne sont pas complètement chronologiques, mais qui s'organisent logiquement autour de 3 axes :

- Durant *la première phase*, nous nous sommes consacrée à l'observation et la description de la maternité à Brazzaville (perspective synchronique). Elle nous a permis de connaître le terrain, de nous former aux méthodes de travail de l'équipe, de cerner les concepts clefs (modernité/urbanisation, tradition/parenté, statut matrimonial, ethnie), de définir les questions pertinentes et d'élaborer nos premières hypothèses.

\* Nous avons répertorié les structures médicales ; nous avons interrogé le personnel soignant sur le suivi et les coûts de la maternité. Nous avons fait quatre gardes avec une "matrone" dans la maternité de Linzolo, mission catholique qui se trouve à 30 kilomètres de Brazzaville

et où sont effectués environ 90 accouchements par mois.

\* Nous avons réalisé une pré-enquête et participé à l'enquête collective "enfants bien et malnutris".

- Durant *la deuxième phase*, nous avons donné une assise statistique à nos connaissances. Nous avons établi des constats à partir de l'enquête quantitative et transversale concernant d'une part, les jeunes femmes de 15 à 25 ans avec enfants et d'autre part, les jeunes femmes de 15 à 25 ans sans enfant. De plus, nous avons cherché à approfondir certains points sur lesquels les informations nous manquaient ou étaient insuffisamment développées. Pour ce faire, deux enquêtes qualitatives ("enquête complémentaire 15-25 ans" et "enquête séparation"), portant sur des points précis (séparation, événements marquants) ont été lancées.

- Durant *la troisième phase*, nous avons cherché à consolider et à mettre en évidence les changements (perspective diachronique) à travers une interrogation de tradipraticiens, de femmes stériles et de personnes âgées. La troisième phase est de nature qualitative. Les récits de vie centrés sur l'itinéraire des tradipraticiens ou sur les femmes soignées pour stérilité sert de pendant à nos recherches sur les pratiques imposées par la médecine officielle. De plus, nous avons interrogé, au fur et à mesure des opportunités, des femmes âgées sur la maternité "hier et aujourd'hui".

Tout le long de notre travail, nous avons eu divers contacts avec les ministères, les administrations, les institutions médicales et juridiques. Nous avons pu faire une recherche bibliographique et avoir accès à des documents au Ministère du Plan, à la Faculté de Lettres, à l'I.N.R.A.P. (Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique).

## 6. ENCHAINEMENT ET DESCRIPTION DES ENQUETES

Nous décrivons dans ce chapitre la suite des enquêtes telle qu'elle s'est déroulée chronologiquement, excepté pour l'enquête "complémentaire 15-25 ans" que nous avons effectuée au cours d'une mission et que nous mettons logiquement à la suite de l'enquête "15-25 ans" avec ou sans enfants.

Nous rappelons pour chaque enquête quels sont nos objectifs et comment notre problématique initiale s'est ajustée au fur et à mesure des enquêtes de terrain. Nos investigations combinent plusieurs niveaux d'observations : les formations sanitaires, les institutions, les ménages et les femmes, ainsi que deux types d'enquêtes grossièrement identifiés comme étant des enquêtes quantitatives ou qualitatives.

Nous adoptons pour cette section toujours le même plan en deux parties. Nous reprenons systématiquement :

- Les *caractéristiques* de l'enquête : 1) la durée de l'enquête, 2) les effectifs, 3) les objectifs,
- les *méthodes* : 1) la base de sondage ou d'enquête, 2) le questionnaire ou la grille d'entretien, 3) la conduite de l'enquête.

Les questionnaires d'enquête et les grilles de codification sont regroupés en annexe 9, les codes utilisés sont en annexe 10, trois exemple de récits de vie se trouvent en annexe 12.

### 6.1. LA PRE-ENQUETE

#### 6.1.1. CARACTERISTIQUES

##### **Durée**

Un mois sur le terrain en décembre 86.

##### **Effectifs**

Un enquêteur et nous-même. Nous avons assisté (en double) à tous les entretiens.

##### **Objectifs**

Recueillir les premiers éléments d'une enquête exploratoire pour déterminer des directions de recherche, afin de sélectionner les questions pertinentes à poser dans l'enquête quantitative qui suivrait.

## 6.1.2. METHODE

### Base de l'enquête

Lors du premier passage, en mars 1986, de l'enquête ORSTOM à passages répétés portant sur l'étude de la croissance des enfants de 0 à 5 ans, les enquêteurs avaient repéré des grossesses en cours. Une liste de 94 femmes ayant des enfants a été mise à notre disposition par l'équipe du programme. Après un dépouillement manuel des fiches, nous avons pu recueillir une liste de 82 femmes avec leurs noms et adresses. Finalement, nous avons pu interroger 61 femmes.

Nous développons ici à titre d'exemple le problème des "perdus de vue". Parmi les 82 femmes, 21 avaient déménagé. Nous avons cherché à en connaître les causes et le cas échéant, à nous rendre à la nouvelle adresse.

Cela nous fut possible dans 7 cas :

- Dans 2 cas, déménagements pour cause d'inondation.
- Dans 3 cas, déménagements pour problèmes familiaux.
- Dans 1 cas, déménagement à la suite d'une naissance.
- Dans 1 cas, déménagement à la suite de l'acquisition d'un logement.

Cela nous fut impossible dans 14 cas :

- Dans 4 cas, il s'agissait de Zaïrois dont la destination nous était inconnue.
- Dans 2 cas, les femmes étaient rentrées au village (l'une à la suite d'un divorce, l'autre d'un accouchement).
- Dans 1 cas, la femme était en formation au Cameroun.
- Dans 3 cas, nous n'avons pu obtenir des renseignements.
- Dans 1 cas, la maison était abandonnée.

Nous avons donc réussi à contacter 68 femmes. Mais sur cet échantillon de 68 femmes, sept n'ont pas été interrogées. En effet, 5 femmes n'étaient pas enceintes en mars 86 ; ces erreurs sont dues pour trois d'entre elles aux enquêteurs et pour une d'entre elle, à une erreur de saisie. De plus, 2 personnes ont refusé de répondre (décès d'un enfant et problème financier)

Cet exposé peut paraître long et fastidieux, mais il explique comment nous sommes passée d'une liste de 82 femmes à une liste de 61 femmes. Le taux de réponses est donc de  $61 : 82 = 74 \%$ .

La mobilité des individus est forte au Congo. Ils ne deviennent pas des "perdus de vue" par hasard. Il faut chercher à les contacter, parce que vraisemblablement, il s'agit souvent de la population la plus déshéritée et la plus mobile. La "récupération des perdus de vue" prend beaucoup de temps, elle est souvent infructueuse. Cette recherche est considérée parfois avec méfiance par le voisinage qui pense avoir affaire à un agent de la sécurité de l'Etat et hésite à répondre. De plus, les déménagements hors Brazzaville rendent la personne impossible à joindre, compte tenu des moyens mis à notre disposition. D'autre part, certaines femmes

développent des procédures d'évitement pour ne pas être interrogées. Nous n'insistions pas après deux essais infructueux (rendez-vous manqués). Dans la mesure du possible, nous avons cherché à réduire la durée qui sépare l'enquête initiale qui fournit les adresses et l'enquête personnelle, afin de réduire le nombre de "perdus de vue".

**Grille d'entretien** : durée de 30 minutes à 1 heure.

Nous disposions d'une grille d'entretien suffisamment générale pour permettre une expression libre à chaque femme. Nos préoccupations suivaient deux orientations principales :

- Le vécu quotidien de la femme, son rôle au sein du ménage, de la famille élargie, son travail domestique et son travail professionnel.
- Le vécu particulier de la dernière grossesse, de l'accouchement, de l'allaitement.

### **Conduite de l'enquête**

Nous cherchions à saisir les traits caractéristiques qui faisaient l'originalité de la situation (femme seule, scolaire, salariée, nombre important d'enfants, polygamie). Nos entretiens se sont enrichis au fur et à mesure de l'enquête. Les réponses obtenues faisaient prendre à nos investigations de nouvelles orientations. Nous prenions des notes sur un cahier, au fur et à mesure de l'entretien ou de la traduction de l'enquêteur.

Il ressortait de ce premier travail trois traits caractéristiques qui touchent la maternité à Brazzaville : le statut matrimonial et le statut professionnel de la femme sont instables et précaires. Le coût de la grossesse et de l'accouchement semble important.

### **Gardes à la maternité**

A notre arrivée au Congo, nous avons effectué quatre gardes de nuit avec une matrone à la maternité de Linzolo. Nous ne développons pas cet épisode, parce qu'il s'agit d'une initiation, plutôt que d'une enquête, nous le considérons comme faisant partie intégrante de la pré-enquête. Nous avons été introduite auprès de cette matrone par des médecins de l'ORSTOM, ce qui nous a fait entrer facilement en contact avec le personnel soignant (sage-femme, matrone, infirmier). La communication avec les parturientes a été limitée à cause du problème de langue (nous étions en brousse). Cette première expérience a permis une immersion dans la vie congolaise par l'utilisation de fula fula, de taxi brousse, l'échange de menus cadeaux avec la matrone, le partage de repas.

## **6.2. ENQUETE SUIVI ET COUTS DE LA MATERNITE**

### **6.2.1. CARACTERISTIQUES**

#### **Durée**

Cette enquête s'est superposée pendant une période avec l'enquête collective. Elle a duré à temps partiel et par intermittence 3 mois, les mois de février, mars, avril 1987.

#### **Effectif**

Nous avons effectué cette enquête, seule, auprès d'institutions médicales (hôpitaux, centre de Surveillance Maternelle et Infantile, administration de tutelle).

#### **Objectifs**

Notre premier objectif est de connaître les institutions médicales, leurs actions et leurs limites (les conditions dans lesquelles la grossesse est suivie et la façon dont les accouchements sont pris en charge) et les obligations légales qui touchent la maternité.

Notre deuxième objectif est de déterminer le coût de la grossesse et de l'accouchement. Il est inspiré par les constats faits par le programme "Santé-Urbanisation". Dans l'enquête effectuée par l'ORSTOM en février 1984 en milieu scolaire, sur 540 réponses libres à la question "pourquoi les femmes avortent", 73 fois les moyens financiers ont été évoqués et 33 fois les conditions de vie, ce qui fait qu'une réponse sur cinq invoque les difficultés matérielles pour justifier l'avortement.

Dans la vie quotidienne, il est très souvent fait allusion au "manque de moyens". Il existe un minimum vital en-deçà duquel l'individu ne mange pas à sa faim : "En 1985, le coût de l'alimentation d'un adulte consommant 2250 calories par jour est estimé à 15 000 FCFA par mois. La taille moyenne des ménages étant à Brazzaville de 6 personnes, le budget minimum consacré à l'alimentation devrait être de l'ordre de 90 000 FCFA par mois" (APPRILL, 1986).

Dans le cadre de la maternité, le "manque de moyens" est souvent invoqué pour expliquer et justifier des actes aussi divers que l'absence d'alliance, un avortement, une séparation, un abandon de paternité.

Mais avant d'analyser "le manque de moyens" comme un prétexte et non une réalité, il faut prendre au sérieux cet argument et rapporter les frais occasionnés par la grossesse au niveau de vie et au salaire. En tant qu'observateur issu d'un pays riche, nous pourrions avoir tendance à privilégier une explication des phénomènes de type plus sociologique (rapports inter-familiaux) qu'économique. Or, il nous semblait que l'ampleur des frais engagés était finalement mal cernée. C'est pourquoi, la recherche du coût de la grossesse et de

l'accouchement nous semblait être un préalable à des hypothèses plus fines mettant en cause des déterminants autres qu'économiques.

Nous avons cherché à établir un coût plancher de la grossesse (ordonnances) et de l'accouchement. Ces frais ne constituent qu'une partie des frais réels, il faut leur ajouter, les frais d'entretien de la femme enceinte (nourriture et logement). Certes, la famille élargie congolaise se montre souvent conciliante et fait preuve d'esprit de solidarité pour aider ses dépendants. Cependant, la crise touche tous ses ressortissants. Même un service comme le logement qui paraît a priori ne pas devoir poser de problème, est dans certains cas un "manque à gagner". La location est une activité lucrative et il devient délicat en ville d'augmenter le nombre de personnes à charge.

Aussi nous voulons décrire l'ampleur des problèmes matériels posés par la maternité. Il nous faut établir ce fait avec précision, avant d'explorer d'autres pistes qui expliqueraient que, dans certains cas, la maternité débouche sur une alliance et que dans d'autres cas, les individus se débattent dans des situations familiales inextricables. La rationalité économique ne peut qu'avoir des répercussions sur l'organisation sociale.

#### **6.2.2. METHODE**

**Base de l'enquête :** sur toute la ville.

En première approximation, le coût de la maternité n'est pas difficile à cerner ; dans la République Populaire du Congo, la gratuité est la règle et le droit à la santé est censé être le même pour tous.

Pratiquement, les *centres de SMI* ont des statuts différents : les uns sont étatiques intégrés à l'hôpital ou non, les autres sont privés (entreprises ou oeuvres). Les tarifs pratiqués sont plus ou moins sélectifs. Théoriquement, la direction générale des SMI centralise des informations, cependant elle ne possède pas toujours les statistiques concernant les SMI intégrés et les SMI privés qui ne lui sont pas transmises systématiquement. Elle essaye de mettre en place un système uniformisé de statistiques entre les différents centres. En l'absence de certaines données, nous nous sommes rendue sur place dans les centres. Nos données sur la fréquentation des établissements médicaux et sur le coût global du suivi de la grossesse portent sur 7 centres étatiques, 7 centres privés et 5 centres intégrés.

Le coût du suivi médical de la grossesse a été évalué à partir:

- \* du prix des fiches médicales (500 FCFA),
- \* du prix des 6 examens complémentaires,
- \* du prix des consultations médicales,
- \* du prix de l'ordonnance du 8ème mois.

Les *cinq hôpitaux de Brazzaville* recrutent des populations différentes et pratiquent les tarifs non uniformisés. Les prestations offertes ne sont pas les mêmes. Les variables statistiques ne

sont pas identiques, ni centralisées entre les différentes maternités et nous avons dû nous rendre dans les cinq maternités de Brazzaville. Les catégories peuvent avoir un contenu différent selon les interprétations des différents établissements. Par exemple, la définition de la prématurité n'est pas satisfaisante, puisqu'elle regroupe deux sens sous un même mot. Elle peut être appréciée par rapport à la date du terme, mais aussi en fonction du poids de naissance de l'enfant. Or, la prématurité et l'hypotrophie sont deux notions différentes. Un enfant peut naître à terme avec un petit poids. Compte tenu de cette imprécision, nous avons retenu la définition suivante de la prématurité : "est considéré comme un prématuré tout enfant qui naît entre la 28<sup>ème</sup> semaine et la 37<sup>ème</sup> semaine et ayant un poids de naissance inférieur à 2 kg" (à moins de 6 mois, on considère qu'il s'agit d'un avortement tardif).

De plus les statistiques de chaque structure sont gérées avec plus ou moins de constance. Nous avons fait un dépouillement manuel, quand cela était possible et permis. Les registres n'étaient pas toujours à jour, certaines informations étaient volontairement oubliées (nombre de curetages par exemple). Les omissions involontaires nous ont obligée à faire des extrapolations en calculant une moyenne par mois et en ajoutant cette somme au montant connu. Les complications à la suite d'avortements ou le nombre des avortements sont des données peu fiables. Nous devons considérer les chiffres avec circonspection, ils donnent des valeurs indicatives et non démonstratives.

Nous voulions saisir les décalages entre les données officielles et les pratiques. Par exemple, théoriquement chaque maternité a au moins à sa disposition cinq couveuses. Mais pratiquement, pour qu'une couveuse fonctionne, il faut de l'oxygène et de l'eau distillée. Les maternités périphériques disposent rarement de ces produits et les couveuses sont hors d'état de marche. D'autre part, l'entretien d'une couveuse nécessite beaucoup de précautions pour la maintenir stérile. Nous avons tenu compte pour chaque structure des couveuses qui étaient effectivement en service.

Nous avons cherché à connaître les tarifs effectifs et non théoriques qui s'appliquent au suivi médical de la grossesse. Cette tâche fut difficile, étant donné qu'ils fluctuent pendant l'année, puisque les centres se trouvent régulièrement en rupture de stocks de réactifs et que toutes les analyses ne peuvent être effectuées sur place. Les personnes sont envoyées à l'hôpital Général ou au Laboratoire National qui pratiquent des tarifs plus élevés que les centres de SMI. En toute rigueur, à cette augmentation des coûts par rapport aux tarifs théoriques, il faudrait ajouter le prix des transports nécessaires pour se rendre dans ces structures médicales. En outre, la pénurie des réactifs incite le personnel médical à se les procurer avec son propre argent et à empocher tout ou une partie du prix des examens. De plus, le tarif fixé par la structure est parfois majoré par le personnel soignant ; ces augmentations concernent de petites sommes avoisinant 100 FCFA. Tous ces aléas nous amènent à considérer un prix global du suivi médical de la grossesse. Il faut se garder de chercher à analyser des différences de prix avoisinant 1 000 FCFA.

Les individus s'expriment plus facilement sur ce qu'ils dépensent que sur ce qu'ils gagnent. Les coûts relatifs à la maternité pour prendre leur signification doivent être rattachés aux salaires et aux revenus des Brazzavillois. Les informations sur les salaires et les revenus proviennent de l'étude "Schéma de développement régional de Brazzaville" effectuée par la DATAR (Direction de Techniques de l'Habitat -Ministère du Plan-) et le GRETH (Centre de Recherche et d'Etudes Techniques de l'Habitat) en 1986.

### **Présentation de la grille des entretiens**

*Suivi de la grossesse* par un centre de SMI :

- Nombre de femmes inscrites en 1986.
- Prix des examens prénataux et/ou des consultations prénatales.
- Montant de l'ordonnance du 8ème mois.
- Montant des amendes pour déclaration en retard.

*Dans les hôpitaux :*

- Capacités d'accueil et nombre d'accouchements en 1986, année de référence.
- Caractéristiques de chaque structure et de ses usagers.
- Evaluation du coût de l'accouchement.
- Amende pour accouchement à domicile.
- Coût de l'avortement.

### **Déroulement de l'enquête**

La réglementation est péremptoire et répressive ; en cas de non-observation des règlements, une amende est appliquée. Cependant, il nous a été très difficile de connaître l'application de la règle, tant elle était noyée dans le quotidien par une gestion au coup par coup, selon les cas particuliers. Les passe-droits sont nombreux pour les usagers et l'on peut se demander, si ceux qui payent en fin de compte, ne sont pas ceux qui sont les plus démunis, les plus dépourvus de réseaux sociaux. Les informations variaient selon l'informateur, il était difficile parfois de cerner la tarification appliquée, tant les situations fluctuaient au long de l'année.

Cette enquête nous a pris beaucoup de temps. Elle nous a permis de prendre la mesure des décalages existant entre le discours politique et les réalités sociales, entre la réglementation et la mise en application. Elle nous a fait connaître les cadres institutionnels, dans lesquels se déroule la maternité.

### **6.3. ENQUETE ENFANTS BIEN ET MALNUTRIS**

#### **6.3.1. CARACTERISTIQUES**

##### **Durée**

deux mois avril, mai 1987.

##### **Effectifs**

Enquête faite en collaboration avec un anthropologue, une géographe, trois enquêteurs et nous-même.

##### **Objectifs de l'équipe**

L'hypothèse de départ est que les enfants malnutris ne vivent pas toujours dans les familles les plus démunies. La malnutrition peut être le révélateur de conflits familiaux. M.-E. Gruénais avait énoncé l'hypothèse en ces termes : "Nous faisons l'hypothèse qu'il peut exister une relation entre le statut, ou plus exactement, l'absence de statut matrimonial d'une femme et l'état nutritionnel de son (ou de ses) enfant(s)" (GRUENAI, 1985 b, p. 197).

##### **Objectifs personnels**

Nos préoccupations personnelles ne concernaient pas uniquement la malnutrition ; elles s'articulaient autour de 3 axes :

- La modernité perturbe les pratiques de régulation des naissances. De nouvelles attitudes apparaissent. Peut-on percevoir des changements de pratiques entre les différentes générations ?
- Connaître les dépenses occasionnées par les postes budgétaires concernant la maternité (santé, décès, mariage, naissance) et les aides reçues.
- Saisir les différentes séquences chronologiques à partir d'événements démographiques marquants tels que la naissance, le mariage, le déménagement et le changement d'activité professionnelle. L'événement démographique sert de jalon, il touche à une date donnée un individu ; il modifie son état entre un avant et un après. L'articulation des différents changements : génésique, matrimonial, résidentiel et professionnel qui affectent la vie d'une femme, nous permet d'établir des configurations-types d'enchaînement des événements. Nous essayons de saisir les stratégies qui animent les acteurs sociaux. Stratégies qui ont pour enjeu la naissance et le statut matrimonial de la femme.

### **6.3.2. METHODE**

#### **Base de sondage**

Nous nous sommes servis des résultats de l'enquête nutritionnelle menée en février-mars 1985 par le programme "Epidémiologie de la Dénutrition" et le programme "Santé-Urbanisation". Cette étude faite à domicile a porté sur un échantillon représentatif de la population de la zone d'enquête. L'état nutritionnel des enfants de 0 à 72 mois était décrit par 3 critères anthropométriques : la taille par rapport à l'âge (T/A), le poids par rapport à la taille (P/T) et le poids pour l'âge (P/A). Au total 2295 enfants ont été examinés.

Les familles d'enfants bien ou malnutris ont été appariées par E. Dorier, géographe, suivant deux critères : l'année de naissance de l'enfant et son sexe. Deux "cohortes" ont été construites : familles ayant à leur charge un enfant malnutri d'une part ; familles ayant à leur charge un enfant bien nutri d'autre part.

Compte tenu des déménagements, des perdus de vue, des dossiers incomplets, nous avons pu retenir 80 ménages avec un enfant bien nutri et 87 ménages avec un enfant malnutri, alors que les effectifs théoriques à atteindre étaient de 100. Nos hypothèses ne portant pas uniquement sur la malnutrition, nous avons représenté les intervalles intergénéraliques tous résultats confondus.

#### **Présentation du questionnaire**

La durée de passage du questionnaire varie entre 1 heure à 1 heure 30 minutes. Il s'agit d'une enquête transversale (par opposition à longitudinale) ; à un moment donné, on étudie une population et ses caractéristiques. Le questionnaire se compose de questions ouvertes. L'interrogation est menée auprès de femmes.

Les trois sections du questionnaire portaient sur :

- une rétrospective des événements biographiques, les naissances, les changements de statut matrimonial, d'activité et de résidence,
- les deux dernières années : 1) santé, 2) décès, 3) mariage, 4) naissance, 5) départs et arrivées de personnes dans le ménage, 6) déplacements au village,
- la situation actuelle: 7) organisation économique du ménage, 8) activités, 9) achat terrain/construction de maison.

La première partie de l'enquête nous intéressait particulièrement et à l'intérieur de la deuxième partie les points 3 et 4.

Cette enquête faisait appel à la mémoire : sur la longue durée par la rétrospective de la vie de la personne à partir d'un événement démographique ; sur la courte durée par la rétrospective des deux dernières années (les six points du questionnaire). Pour une femme, le souvenir de la naissance pose peu de problèmes. Une date précise peut lui être attribuée, tandis que la datation d'un déménagement ou d'un changement d'activité est moins exacte. D'autre part, certains événements peuvent s'étaler dans le temps comme le mariage. Il est difficile de déterminer une date précise, c'est pourquoi dans l'incertitude, nous laissons la femme dater elle-même.

### **Conduite de l'enquête**

Nous avons fait tester le questionnaire par trois équipes de deux personnes -un chercheur accompagné d'un enquêteur-. Nous lui avons apporté quelques modifications après que chaque équipe ait effectué de cinq à six entretiens. Lorsque la version définitive a été mise au point et que les enquêteurs ont bien compris ce qui leur était demandé, ils sont partis seuls sur le terrain.

La consigne principale est de replacer les événements par rapport à une chronologie, de respecter l'enchaînement des événements ; la séquence est importante plus que la date. La grille permet d'interroger simultanément sur la vie familiale, migratoire et professionnelle.

L'analyse de ce type de renseignements est délicate ; la relation causale entre les événements est difficile à saisir. En effet, un temps de maturation est nécessaire avant la prise de la décision qui se trouve à l'origine d'un événement particulier.

La supervision de la passation des questionnaires a été effectuée par la géographe E. Dorier. La grille de codification, ainsi que la supervision de la codification ont été faites en commun. Une première exploitation manuelle a été effectuée par les enquêteurs en fonction de la demande des chercheurs. Aucun rapport collectif n'a été élaboré. Il était entendu que chacun tirait de cette enquête les résultats qui l'intéressaient.

### *Résultats*

Les résultats concernant la malnutrition devront être analysés avec prudence parce que notre échantillon est petit (167 mères d'enfants bien et malnutris) pour étudier un phénomène qui demande, selon l'avis des nutritionnistes, des échantillons de 2 000 enfants environ, pour établir des corrélations qui ne soient pas dues à des "tiers facteurs". Nos conclusions, dans le domaine de la malnutrition, sont indicatives et non démonstratives.

### *Conclusion*

Cette enquête nous a permis de mieux connaître la façon de travailler de l'équipe. Elle nous a donné l'occasion d'isoler trois variables pertinentes pour l'explication des changements qui affectent la maternité : le statut matrimonial, le statut professionnel, la résidence.

## **6.4. ENQUETE 15-25 ANS**

### **6.4.1. CARACTERISTIQUES**

#### **Durée**

L'enquête s'est étalée sur 3 mois, du 1/6/1987 au 30/7/1987 et du 1/9/1987 au 1/10/87. Beaucoup de jeunes femmes quittent Brazzaville durant les vacances scolaires, c'est pourquoi nous avons interrompu notre enquête pendant le mois d'août.

#### **Effectifs**

Un chercheur et deux enquêteurs alternativement. Nous avons participé à tous les entretiens avec un enquêteur. La santé de notre enquêteur "attitré" étant déficiente, nous avons changé d'enquêteur en cours d'enquête ce qui nous a pris le temps de la formation, mais qui nous a permis d'infléchir certaines questions en tenant compte d'une autre perception et sensibilité.

#### **Objectifs**

- Repérer les caractéristiques des jeunes femmes avec enfant et des femmes sans enfant et les comparer.
- Identifier les interactions en présence,
  - \* par l'étude de la vie sociale des jeunes femmes (vie associative, religion, travail),
  - \* par l'étude des rapports de dépendance qu'elles entretiennent avec leur famille et plus généralement avec leur entourage (concernant les 5 postes budgétaires de l'alimentation, des frais médicaux, des frais scolaires, de l'habillement, de l'argent de poche),
  - \* par la connaissance de l'importance des échanges monétaires qui ont eu lieu entre l'homme et la femme avant et après la naissance.
- Mettre les caractéristiques en rapport avec la vie génésique des femmes, saisir les itinéraires féminins en prenant comme point de départ la première grossesse et comme point d'arrivée la situation actuelle, prendre la mesure de la dissociation entre le statut de mère et le statut matrimonial.
- Connaître l'attitude des jeunes femmes par rapport à la procréation, savoir quels sont les moyens de contraception qu'elles utilisent. Mieux cerner et comprendre les motifs et problèmes posés par l'avortement.

### **6.4.2. METHODE**

#### **Base de sondage**

A l'intérieur de la zone d'étude, 112 blocs ont été tirés au sort. Du 12 au 26 mai 1987, une actualisation des données a été effectuée par une équipe du programme. Il s'agissait de recenser le nombre de ménages, le nombre de femmes de 15 à 25 ans, le nombre d'enfants et

d'adolescents de moins de 15 ans vivant dans ces 112 blocs. Cette enquête -qui correspondait au cinquième passage- s'inscrivait dans le cadre d'une enquête prospective mère-enfant à passages répétés (9 passages en tout). Des informations (anthropométrie, morbidité, développement psychomoteur, démographie, conditions de vie, salubrité, migration, environnement, habitat, parasitose) ont été recueillies pendant deux ans.

Au terme de ce recensement, l'échantillon de 112 blocs est constitué de:

- 1097 parcelles
- 2081 ménages
- 5085 enfants
- 1533 femmes

Nous disposons de deux listes, l'une comprenant 873 femmes avec enfants et l'autre comprenant 660 femmes sans enfant, soit 1533 femmes en tout. Ces deux listes de femmes avec enfants et de femmes sans enfant nous ont servi de base de sondage.

Le tirage au sort s'est donc effectué en deux temps. Tout d'abord, des blocs ont été tirés au sort et pour ceux retenus, les listes des femmes avec ou sans enfants ont été dressées. Ensuite, un échantillon de femmes sans enfant et un échantillon de femmes avec enfants ont été tirés au sort. Il s'agit d'un sondage aléatoire (on tire au sort des individus à partir d'une base de sondage) à deux degrés (blocs et femmes).

Nous avons appliqué des taux de sondage différents à ces deux populations.

- La première population nous préoccupe particulièrement, le taux de sondage est de 30 % ( $260 : 873 = 0.297$ ).

- La deuxième population nous sert de population de référence comparative. Le taux de sondage qui lui a été appliqué est de 16 % ( $108 : 660 = 0.16$ ).

Les intervalles de confiance des réponses ont été calculés comme pour un sondage simple pour des raisons de simplification de calcul. Les modifications que peuvent entraîner les effets de strate, nous ont conduit à adopter un fort taux de sondage, notamment pour la première enquête dont la fiabilité nous paraissait essentielle.

Le taux de réponse (effectif réel sur effectif initial) des femmes avec enfants est de 87 % et le taux de réponse des femmes sans enfant est de 83 %. Le pourcentage de perdus de vue est relativement faible, parce que l'enquête collective et l'enquête personnelle se sont succédées très rapidement et que nous avons consacré un temps important à la récupération. D'autre part, nous avons eu très peu de refus dans cette enquête, la population de 15 à 25 ans étant moins méfiante que ses aînés.

## Présentation du questionnaire

La durée de la passation du questionnaire oscille entre 40 mn à 1 heure. Les enquêtes ont lieu le matin ou l'après midi à partir de 16 heures. La personne n'est pas prévenue à l'avance.

L'enquête "15-25 ans" est une étude transversale de courte durée, par passage à domicile. On interroge les femmes sur des faits actuels, passés ou sur leurs intentions. Le recours à la mémoire n'est pas, ici, un inconvénient majeur. En effet, comme pour l'enquête précédente (5) l'événement qui est évoqué, la première maternité, est suffisamment marquant pour que chaque femme se rappelle précisément des circonstances qui l'entouraient.

La population étudiée concerne les femmes, avec ou sans enfants de 15 à 25 ans, habitant sur la zone d'étude. Les femmes dans cette tranche d'âge sont particulièrement exposées au "risque" de la grossesse (célibataires) ou susceptibles d'être enceintes (union libre, versement de la compensation matrimoniale ou du vin).

Le questionnaire se divise en deux parties, un tronc commun et une section qui varie suivant que la femme interrogée a un enfant ou non.

1) *Le tronc commun* comporte des questions sur :

- La formation, l'activité, l'origine ethnique, la participation à la vie sociale.
- L'organisation de la vie quotidienne : dépendance par rapport à la famille pour la résidence, l'alimentation et la scolarité, l'habillement, la santé.
- Le statut matrimonial.

2) *Section variable :*

a) *La partie spécifique aux femmes avec enfants* porte sur :

- L'histoire de la grossesse et de l'accouchement.
- La vie génésique.
- L'enfant.
- L'avortement.

b) *La partie spécifique aux femmes sans enfant* porte sur :

- Les projets concernant la maternité et les liens avec son ami.
- La vie génésique.
- L'avortement.

Lors de l'enquête l'origine ethnique est appréciée à travers la langue. En effet, le gouvernement interdit toute référence explicite au "groupe ethnique" pour favoriser l'émergence de l'unité nationale (6). Sur le terrain, la question était posée de façon à connaître

---

(5). Enfants "bien et malnutris".

(6). Ce discours est paradoxal puisque certaines pratiques étatiques consistent au Congo à privilégier les ressortissants des régions du Nord au détriment de ceux du sud. Invité par le chef d'Etat à exprimer sa réflexion sur les débats en cours au Parti Congolais du Travail le conseil oecuménique a dénoncé entre autre chose : "le tribalisme érigé en méthode de gestion" (SIMON, *Le Monde*, 2/10/90).

le groupe ethnique.

Le questionnaire est progressif ; il va du général au particulier. Au début, nous nous intéressons à l'entourage pour centrer l'entretien, par la suite, sur la personne. Certaines questions étant très personnelles, nous n'insistons pas pour obtenir des réponses.

Les résultats de cette enquête peuvent être comparés aux résultats d'autres enquêtes menées dans des lieux différents (établissements scolaires, institutions médicales -enquête suivi et coûts de la maternité-) ou par des personnes d'âges différents (enquête "enfants bien et malnutris").

Elle nous permet de mettre en relation les informations données par les structures médicales sur le suivi de la grossesse, de l'accouchement, de l'avortement. Elle suscite une évaluation de l'impact des structures médicales sur les mentalités et les pratiques.

### **La conduite des enquêtes**

Au début du travail, nous interrogeons des femmes avec et sans enfants, pour ne plus interroger au mois de septembre que des femmes avec enfants.

Nous avons cherché à organiser le travail en fonction de trois impératifs :

- Tenir compte du rythme des familles et prendre un autre rendez-vous en cas de dérangement.
- Minimiser le nombre de femmes "perdues de vue", en prévoyant un temps pour la récupération.
- Eviter la perte de temps occasionnée par les absences répétées. C'est pourquoi, nous prenons un rendez-vous avec les personnes difficiles à rencontrer.

Mais ce procédé de rendez-vous ne pouvait se généraliser (7). La rigidité d'un horaire précis est difficile, voire impossible, à respecter pour l'enquêtée, pas toujours habituée à ce type de contrainte, comme pour l'enquêteur, du fait des aléas du terrain.

Le rythme de l'enquête est toujours plus rapide au début et plus lent lorsque l'on s'approche de la clôture, puisqu'il reste les personnes difficiles à rencontrer et que les adresses sont plus dispersées.

Cette enquête descriptive, nous a fait prendre conscience de la nécessité d'approfondir la situation de séparation qui est relativement fréquente. Nous ne nous intéressons qu'aux séparations qui ont lieu à la suite d'une naissance qu'il y ait eu cohabitation ou non. D'autre part, certaines réponses nous avaient suggéré de nouvelles pistes de recherche, c'est pourquoi nous avons jugé utile de faire une enquête "complémentaire".

---

(7). Cf. supra l'ensemble des femmes de notre échantillon n'est pas prévenu à l'avance.

*Les résultats*

Lors de l'analyse des résultats, nous avons effectué des regroupements entre les femmes vivant "hors alliance" -union libre et célibat, séparé, veuf ou veuve- et les femmes vivant dans "alliance" -vin ou "dot"-, ou bien encore, entre les femmes ou les hommes à revenus réguliers -salarié et fonctionnaire- et les femmes ou les hommes à revenus irréguliers -vendeuse, artisan-. Compte tenu de la taille de notre échantillon, nous ne pouvions pas descendre dans des distinctions plus fines, sinon nous aurions eu des effectifs insuffisants pour calculer le KHI2.

## **6.5. ENQUETE COMPLEMENTAIRE 15-25 ANS**

### **6.5.1. CARACTERISTIQUES**

#### **Durée**

Un mois du 28/11/88 au 19/12/88 au cours d'une mission

#### **Effectifs**

Un chercheur et trois enquêteurs.

#### **Objectifs**

Reprise de certains aspects de l'enquête 15-25 ans en cours d'analyse, focalisation sur certains points. Les entretiens semi-directifs ont pour but de récapituler, d'approfondir et de consolider les points problématiques.

### **6.5.2. METHODE**

**Base du sondage** : sur l'ensemble de Brazzaville.

Une liste de femmes ayant accouché en août 88 dans une des cinq maternités de Brazzaville, nous a été donnée par un membre de l'équipe. Elle nous indiquait l'âge, le statut matrimonial, l'activité professionnelle de la femme, l'activité professionnelle du mari, le nombre d'enfants vivants ou décédés, le nombre de géniteurs, le nombre d'avortements provoqués et spontanés. Nous avons sélectionné 165 femmes âgées de 15 à 25 ans qui avaient vécu des événements marquants (séparation, avortements..). Nous avons pu contacter 109 femmes. Le taux de réponse de 66 % est faible, compte tenu de la durée (3 mois) qui sépare l'enquête initiale de l'enquête personnelle. De plus, la première enquête n'a pas eu lieu sur les quartiers, mais dans un établissement sanitaire, les adresses données étaient parfois fantaisistes ou imprécises. C'est un échantillon raisonné et non aléatoire. Il est représentatif du type de situation et de trajet que nous voulions approfondir. Il donne un éventail varié de situations originales ; il nous permet de les approfondir et ainsi de mieux comprendre les circonstances des difficultés qui provoquent des ruptures.

#### **Présentation du questionnaire**

Il porte sur 4 points:

- 1) Le statut matrimonial.
- 2) Le vécu mère/enfant.
- 3) L'interprétation des événements marquants (avortement provoqué ou spontané, enfant mort-né, décédé).
- 4) Séparation avec le père biologique de l'enfant (pourquoi, comment).

Chaque femme était concernée par les deux premiers points et, selon les cas, par les 3ème et/ou 4ème point. L'entretien avait donc une durée variable. Notre idée était de toucher des

personnes qui avaient vécu une situation de crise et de les interroger sur cette période. Ces études de cas pour avoir une valeur heuristique sont choisis parce qu'ils mettent en scène des difficultés, des conflits, des contradictions et leur résolution ou leur dépassement. Il nous semblait que cette phase critique provoquait un effet grossissant permettant de mieux comprendre les interactions familiales.

### **La conduite de l'enquête**

Les moyens mis à notre disposition pour cette enquête sont spécifiques, parce qu'elle a eu lieu lors d'une mission, alors que l'ensemble des membres de l'équipe se trouvait en France. Le mode de déplacement était le *fula fula*, le taxi ou une voiture de l'ORSTOM pour les enquêteurs et pour nous-même.

Nous avons travaillé avec trois enquêteurs étudiants à la faculté, l'un avait une formation en sociologie, le second en économie, le troisième en journalisme.

Chaque enquêteur balayait une zone importante de Brazzaville -nord, sud-est, sud-ouest- ce qui leur prenait beaucoup de temps en trajet. Pour pallier cet inconvénient, les enquêteurs ont eu des entretiens avec des personnes âgées qu'ils ont rencontrées au hasard de l'enquête "complémentaire 15-25 ans".

Présentation de la grille d'entretien "personnes âgées":

- Protection symbolique de la grossesse, de la mère, de l'enfant.
- Soins pendant la grossesse, l'accouchement, l'allaitement à l'enfant et à la mère.
- Déroulement de la grossesse (exclusion ou participation aux travaux), de l'accouchement (position, placenta), de l'allaitement (durée), conditions du maternage (layette, mise à l'écart, réintroduction dans la société).

Des notes sur papier libre ont été prises lors des 7 entretiens qui ont été riches en renseignements.

Les enquêteurs disposaient de listes où tous les renseignements concernant les femmes à interroger étaient consignés. Nous ne les avons pas accompagnés systématiquement durant ce travail (pour les motifs indiqués dans le paragraphe "conditions de recueil des informations").

Une mission est un cadre de travail exigeant, le bon déroulement de celle-ci dépend, pour une part, de la qualité des informateurs ou des intermédiaires que l'on trouve sur le terrain. Lors de notre mission, une bonne coopération s'est établie avec les trois enquêteurs et chacun a donné une inflexion particulière à son travail. Un enquêteur a fourni des entretiens de personnes âgées très riches ; un autre a obtenu des informations intéressantes sur les femmes interrogées, n'hésitant pas en cas de besoin à leur rendre de menus services, tandis que le troisième enquêteur nous a introduit auprès de femmes qui avaient vécu des situations difficiles (prostituées, femmes séparées).

## 6.6. ENQUETE SEPARATION

### 6.6.1. CARACTERISTIQUES

#### Durée

Un mois, en novembre 87

#### Effectifs

Un enquêteur et un chercheur

#### Objectifs

- Construire des typologies de séparation. Les volontés conjugale et/ou familiale sont à l'oeuvre dans le processus de la séparation qui débouche sur la rupture.
- Décrire les itinéraires des enfants à la suite de la séparation de leurs parents.

Les études sur la séparation ont une valeur heuristique, parce qu'elles mettent en scène des difficultés, des contradictions, des conflits et leurs résolutions ou leurs dépassements. Les cas de crise amplifient des situations fréquentes ou latentes ; ils durcissent les traits de la réalité.

### 6.6.2. METHODE

#### Base de l'enquête

Nous savions que certaines femmes étaient séparées (à la suite d'une union libre) ou divorcées (à la suite du versement du vin et de la dot) par l'enquête "enfants bien et malnutris" et par l'enquête "15-25 ans" (8). A partir de la première enquête, nous avons établi une liste comportant 10 femmes ayant été séparées et 30 femmes ayant divorcé. A ces 40 femmes, nous avons ajouté 35 femmes séparées ou divorcées ayant au moins un enfant de l'enquête "15-25 ans", ce qui nous a fait une liste de 75 femmes au total. Dans ce groupe, 49 femmes ont répondu, 11 avaient déménagé, 5 ont refusé, 5 étaient inconnues, 4 ont déclaré ne pas avoir connu de séparation ou de divorce (erreur ou refus de répondre?). Le taux de réponse ( $49 : 75 = 65 \%$ ) est faible à cause du délai important qui sépare le repérage des femmes et l'enquête personnelle et du fait que le questionnaire porte sur des sujets intimes.

Les 49 cas de séparation présentent des situations exemplaires très diverses par le nombre d'enfants, l'âge, le statut matrimonial et le statut professionnel des femmes interrogées. Les situations de séparation de cette enquête seront comparées à celles de l'enquête "complémentaire 15-25 ans". Ils font surgir les principaux traits de la modernité : la fragilité des unions, les problèmes économiques, les migrations au sein de l'Afrique, et à l'extérieur (Europe et URSS), les changements familiaux.

---

(8). Quand nous parlons de l'enquête "15-25 ans" sans préciser femme avec ou sans enfants, il s'agit dans tous les cas, de l'enquête concernant les femmes avec enfants.

## Présentation de la grille d'entretien

Il s'agit d'entretiens qualitatifs d'approfondissement. La durée de l'entretien se situe autour d'une heure.

Les sections du questionnaire portent sur :

- Les motifs de la séparation
- Les circonstances de la séparation
- L'organisation de la rupture
- La garde des enfants (itinéraires)

Remarque : la question sur l'existence d'une liaison du mari avec une autre femme est destinée à quantifier l'existence de la polygamie ou d'un second bureau.

## La conduite de l'enquête

Ce sujet étant très délicat à aborder, il nous semble que la personne devait être mise en confiance. Nous avons préféré, pour cette raison, le support papier auquel les enquêtées sont plus habituées que le magnétophone, malgré la perte d'informations qu'il entraîne inévitablement. L'enquêteur a effectué le terrain tout seul auprès de femmes sans restriction d'âge (cf. problème de langue). Nous avons déjà rencontré une partie de ces femmes lors des enquêtes précédentes.

La présence de deux individus (enquêteur et chercheur) face à une seule personne (enquêtée) nous semblait pouvoir être un facteur de blocage de la communication, compte tenu du sujet qui demande beaucoup de tact. Dans ce cas, le déséquilibre des relations peut amener la femme à se sentir en position d'infériorité et à se replier sur elle-même. D'autre part, notre qualité d'européenne pouvait influencer le discours dans le sens d'une rationalité moderne. Or, nous voulions que la personne s'exprime en toute liberté et qu'elle reconstruise l'événement douloureux selon sa propre logique. De plus, d'un point de vue conjoncturel, cette enquête a eu lieu, alors que l'enquêteur travaillait depuis le début de l'année avec nous sur un terrain devenu familier. Enfin, les contraintes de calendrier n'étaient pas absentes de notre choix.

Notre rôle a consisté à superviser l'enquête (9) quotidiennement. Nous menions en parallèle l'enquête monographie.

---

(9). Cf. la partie 5.3.2. sur les enquêtes qualitatives.

## 6.7. ENQUETE RECITS DE VIE

### 6.7.1. CARACTERISTIQUES

#### Durée

Un mois et demi de octobre-novembre 1987.

#### Effectifs

Un enquêteur et un superviseur.

#### Objectifs

- Connaître les pratiques "traditionnelles" persistantes en matière de maternité, les relations qu'elles entretiennent avec le système de santé officiel et les interprétations auxquelles les pratiques "modernes" donnent lieu.
- Connaître des itinéraires de tradipraticiens et de femmes stériles. Nous pensons avoir accès par ce biais à des interprétations et des représentations traditionnelles.

### 6.7.2. METHODE

#### Base de l'enquête

Nous avons contacté tout d'abord des responsables de l'U.N.T.C. (Union Nationale des Tradipraticiens Congolais) structure créée en 1980, attachée au Parti Congolais du Travail. L'U.N.T.C. a une dimension technique et politique. Elle poursuit ses efforts dans quatre directions :

- Recenser et former les tradipraticiens.
- Assurer la collaboration entre tradipraticiens
- Effectuer une recherche en pharmacopée. Un médecin, chargé de monter une banque de données, siège à l'O.M.S.
- Intégrer la médecine traditionnelle dans le système de soins "moderne" et promouvoir la collaboration entre médecine "moderne" et médecine "traditionnelle". (GRUENNAIS, MAYALA, 1988, p 57).

Ces trois objectifs ne sont pas sans ambiguïté. Il est paradoxal d'être rattaché à une structure marxiste-léniniste tout en traitant des maladies à l'aide de pratiques divinatoires (10). Les rapports entre la magie et la religion sont complexes. Ces deux domaines sont distincts : "à la différence de la religion qui adore, implore, amadoue par des sacrifices les puissances

(10). Le ministère de la Santé aurait aimé supprimer toutes références aux aspects magico-religieux des pratiques. Les tradipraticiens furent fermes et déterminés dans leur volonté de les conserver et le ministère de la Santé dû les accepter en vertu de la liberté de chaque guérisseur d'adhérer à l'union (NGOMA, 1983, p. 224-225).

urnaturelles, la magie est un ensemble de savoirs et de savoir-faire par lesquels on cherche à maîtriser et utiliser les forces naturelles et surnaturelles" (LAPIERRE, 1991, p. 419). Une distinction doit être établie entre la magie et la sorcellerie. La magie commande les forces occultes de la nature dans le but de leur faire accomplir des actions bénéfiques, alors que la sorcellerie déchaîne les forces occultes de la nature à des fins maléfiques. Il existe une concurrence entre les sectes et les guérisseurs puisque les premières prennent en charge les malades et que les seconds pratiquent la prière pour découvrir l'origine de la stérilité par exemple. Certains guérisseurs se sont plaints devant nous de la concurrence des sectes.

Théoriquement, l'U.N.T.C. ne reconnaît pas les pratiques symboliques, considérées comme une perversion de la médecine traditionnelle ; pratiquement, parmi les 11 tradipraticiens (6 femmes et 5 hommes) rencontrés, un seul estimait qu'il était guérisseur et envoyait, en cas de besoin, ses patients chez un féticheur. Tous les autres étaient des guérisseurs qui pratiquaient "la voyance". Le tradipraticien est l'appellation officielle des personnes inscrites à l'U.N.T.C.

Malgré sa volonté de contrôle politique, l'U.N.T.C. a une emprise limitée. Tous les guérisseurs ne sont pas inscrits à l'U.N.T.C., et certains pratiquent illégalement l'exercice de la médecine. Nous avons choisi d'interroger des tradipraticiens, parce qu'ils sont a priori moins méfiants que les féticheurs qui exercent clandestinement. Il nous aurait fallu alors un temps d'enquête plus important que nous n'avions pas.

Ce domaine actuellement en cours d'institutionnalisation, a eu une histoire mouvementée. Interdictions et autorisations gouvernementales se sont succédées, ce qui explique qu'une certaine méfiance persiste. La médecine libérale s'étend à côté du dispositif officiel. Rares sont les praticiens qui ont reçu une autorisation individuelle. Si une large tolérance prévaut, elle n'exclut pas des contrôles intermittents qui se règlent par une saisie et une peine d'emprisonnement (DORIER, 1989, p. 271-272).

Aucune liste ne nous a été communiquée par l'U.N.T.C. Les adresses nous ont été communiquées au compte-gouttes. Chaque tradipraticien nous donnant des noms de collègues, ceci nous a permis d'élargir, au fur et à mesure, nos investigations. Nous avons rencontré également une tradipraticienne qui exerçait dans un dispensaire public de médecine traditionnelle. Elle nous a orienté vers certaines de ses patientes (huit en tout, dans deux cas nous avons rencontré le mari).

### **Guide d'entretien**

Il s'agit de récits de vie centrés autour d'un événement : l'entrée dans la profession pour le soignant ou la maladie pour le soigné.

Le tradipraticien est amené à nous donner :

- Le récit des événements qui l'ont conduit à exercer ce métier.
- L'étendue des compétences notamment en matière de contraception.
- La description des traitements.

- Le nombre des consultations dans la semaine, dans le mois.
- les tarifs pratiqués.

La femme stérile nous décrit :

- Son itinéraire thérapeutique (diverses démarches).
- Les traitements qu'elle a subis et les résultats obtenus.
- Les interprétations traditionnelles du mal qui la touche.

### **Conduite de l'enquête**

L'entretien est semi-directif. L'enquêteur a pour consigne de susciter chez l'informateur le désir de raconter son expérience. Schématiquement, au début il pose quelques questions précises et, graduellement, il s'efface laissant l'enquêté prendre des initiatives, voire la conduite de l'entretien. Il dispose d'une grille, construite au fur et à mesure des récits de vie, qui lui fait aborder certains points sans obligation de respecter un ordre préétabli. L'enquêté produit un discours sur son itinéraire, l'enquêteur est là pour le faire "accoucher" de celui-ci. Il reconstruit une série de contingences en un tout porteur de sens. Cette démarche, en donnant une signification au passé, nous informe sur les représentations présentes.

Les récits de vie oraux ont été enregistrés et retranscrits progressivement, ce qui nous a permis de donner de nouvelles orientations à notre travail.

Les entretiens ont été effectués en langue vernaculaire, dans la mesure du possible (les enquêteurs ne connaissant pas toutes les langues vernaculaires), pour faciliter l'expression des personnes interrogées. En effet, chaque langue renvoie à un système conceptuel et interprétatif particulier, auquel l'individu fait référence implicitement ou explicitement. Ce qui rend parfois les traductions approximatives ou insatisfaisantes. Nous demandions à l'enquêteur de retranscrire en français le texte de la façon la plus littérale possible, en reprenant les formulations de la personne interrogée, sans chercher à améliorer le style. Nous avons utilisé ce matériau brut pour l'analyse des récits de vie (annexe 12).

La femme est proche de la nature par l'enfantement, le langage de la fécondité, de la fertilité lui est associé (BALANDIER, 1974, p. 26). P. Bourdieu dans la partie intitulée "la partition fondamentale", donne des exemples montrant comment les mots renvoient à une symbolique sociale, à la coupure entre le monde de la femme et de l'homme (BOURDIEU, 1980, p. 366 à 374). Nous avons cherché à être attentive à cet aspect lors de notre analyse des récits de vie. M.-Cl. Dupré, pour sa part nous indique que la femme est associée partout en pays Kongo à l'eau, la fécondité et au bonheur (DUPRE, 1981-1982, p. 191). Cependant notre méconnaissance des langues vernaculaires a limité cette perspective de travail, à quelques remarques.

Nous avons bénéficié, pour cette enquête, de l'aide d'un enquêteur habile qui a su contourner les obstacles dûs au secret qui entoure la profession. Il était formé à ce type particulier de travail, ce qui nous a rendu la tâche de supervision plus aisée.

## Conclusion

Rétrospectivement, il nous semble que le travail de terrain demande à la fois rigueur et souplesse. Rigueur, parce qu'il faut garder en tête sa problématique et n'engager des recherches que dans ce cadre, souplesse, parce qu'il faut savoir utiliser les potentialités de chacun, les opportunités qui sont sources d'information, puis de réflexion.

Nous nous tenons au courant quotidiennement des données nouvelles par la relecture des questionnaires ou par la mise au propre des retranscriptions des récits de vie. Cette mise à jour est nécessaire pour permettre la progression du travail de recherche et pour poursuivre l'analyse des données. Cette procédure permet l'approfondissement de certains résultats, oriente le chercheur vers de nouvelles pistes de recherche. Nous avons réservé l'analyse approfondie à notre retour en France, elle réclame du recul ; les idées pour arriver à maturation ont besoin de temps.

## 7. ELEMENTS D'ANALYSE

Le conflit et la stratégie sont deux catégories qui vont nous permettre d'analyser nos données. Nous allons chercher à les définir. Ils présentent certains points en commun. Ils agissent au sein des hiérarchies et se jouent du pouvoir sur un mode différent toutefois. En première approximation, la stratégie acquiert toute son efficacité en restant masquée. Le conflit patent ou latent a besoin de se manifester pour évoluer. Le conflit met en scène les rapports de force en présence et cherche à les modifier, alors que la stratégie consiste à utiliser les règles à son avantage.

Nous allons dans un premier temps exposer la dynamique du conflit. Il prend sa source dans les hiérarchies, se développe en passant par une phase de refoulement, puis une phase de défolement, pour en arriver à une issue. Il s'exprime dans des limites qu'il outrepassé parfois.

Ensuite dans un deuxième temps, nous chercherons à proposer des grilles de lecture des stratégies qui se développent avec ou sans logique préexistante.

### 7.1. LES MOTEURS DU CONFLIT

#### 7.1.1. HIERARCHIES SOURCE DE CONFLITS

##### **La lutte pour le pouvoir**

G. Balandier associe le dynamisme des situations aux contradictions du conflit, nous adopterons ce point de vue pour notre recherche. Les relations conflictuelles s'enracinent dans les structures qui sont l'expression des hiérarchies. Elles résultent d'un système de différences, d'une inégale répartition des biens, du pouvoir économique, politique et social.

La hiérarchie, pour E. Morin, présente deux aspects, "d'un côté le visage englobant/intégrant /stratifié.., d'un autre côté, la hiérarchie comporte contrôle/assujettissement, domination /subordination" (MORIN, 1980, p. 315). Elle ordonne en même temps qu'elle crée les conditions du désordre. S. Moscovici lui aussi souligne cette double polarisation de la hiérarchie : "Principe d'ordre, la hiérarchie est aussi principe d'antagonisme, créant des conditions auxquelles il est difficile de se résigner, ou des privilèges dont on ne peut jouir indéfiniment" (MOSCOVICI, 1972, p. 85).

Les privilèges manifestent les relations de pouvoir, fondées sur des asymétries. Les interrelations sont conflictuelles, parce qu'elles se produisent dans des situations de pouvoir et qu'elles se rapportent à des objectifs concurrents. L'enjeu du conflit est l'affirmation du sujet qui se distancie par rapport aux rôles, aux systèmes de représentations, aux normes de conduite que l'on attend de lui. En plus de ce processus de distanciation, chacun cherche à maintenir et à renforcer son individualité à travers sa communication avec d'autres "porteurs des mêmes objectifs"(TOURAINÉ b, 1985, p. 19-20). Le sujet se renforce en même temps qu'il agit au travers du groupe.

## **Le conflit et le changement social**

Le conflit permet d'interpréter et d'expliquer le processus de changement social qui est un processus contradictoire au sein duquel les différences deviennent des inégalités, entrent en compétition et se transforment partiellement et mutuellement. La société passe nécessairement par cette voie du conflit pour s'adapter aux situations nouvelles et pour survivre.

Nous ne le considérons pas comme un dysfonctionnement, comme générateur ou révélateur d'une société malade, mais comme faisant partie d'un mode normal d'existence du social. S. Moscovici insiste sur le caractère incontournable du conflit dans les organisations sociales ; le conflit est en germe dans toutes sociétés : "les collectivités sans conflit ne sont pas utopiques, elles sont impossibles" (MOSCOVICI, 1972 p. 84). Le conflit est constitutif de l'organisation sociale.

A l'inverse, le conflit ne doit pas être fonctionnalisé, en devenant en quelque sorte un élément de l'harmonie, il perdrait son rôle de moteur, sa dimension dynamique. E. Morin montre comment, dans toute organisation complexe, l'antagonisme et la complémentarité entre les individus coexistent (11). Le conflit peut être considéré comme externe aux individus et la contradiction comme interne aux individus. Y. Barel nous dit : "Le conflit n'est que la continuation sous d'autres formes de ce qui se passe à l'intérieur de chacun des objets", la contradiction et le conflit se renforcent l'un et l'autre, entretiennent le changement social (BAREL, 1979, p. 86). La révolte individuelle alimente les conflits sociaux, tout comme ceux-ci provoquent des réactions disruptives de la part des individus. Le conflit est endogène et exogène aux individus.

Les conflits sont révélateurs de nouveaux enjeux, de l'émergence de nouvelles forces qui traversent l'organisation sociale.

### **7.1.2. DE LA CONTESTATION A LA REGULATION**

Le conflit est un processus qui prend ses racines dans les hiérarchies, qui interprètent les différences en termes d'inégalités. L'analyse des conflits porte sur leur genèse, leur déroulement, leur dénouement.

#### **Causes des conflits**

Les décalages entre les pratiques et les représentations -égalité de droit et inégalité de fait-, la société officielle et la société civile, les espoirs et le manque d'opportunités multiplient les occasions de conflit en milieu urbain.

---

(11). Cf. la partie intitulée "Le dialogue de l'ordre et du désordre" (MORIN, 1977, p. 74 à 82).

Le conflit exprime une contestation des inégalités établies. Il suppose à la fois l'inégalité et la revendication de l'égalité. Il est prise de conscience des antagonismes, plutôt que de la complémentarité. Le conflit est indissociable de l'exercice d'un pouvoir. Le pouvoir est un phénomène relationnel qui se rapporte à une relation entre deux termes : individus ou groupes. Il comprend "la capacité de modifier le comportement d'autrui par un processus de communication et/ou par l'intervention de sanctions prémales ou punitives" (RIVIERE, 1977, p. 12).

Toute hiérarchie sociale suppose à la fois l'autorité et la puissance détenues par ceux qui ont le pouvoir. Nous reprenons ici la définition de l'autorité et de la puissance que nous donne J.-W. Lapierre "Les relations d'autorité impliquent un accord entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, donc une exécution consentie des décisions. Les relations de domination impliquent un recours à la coercition, donc une exécution forcée des décisions" (LAPIERRE, 1977, p. 16). La contestation fait son apparition, lorsque des individus passent d'une situation d'autorité à une situation de domination. Les règles établies perdent leur légitimité ; elles ne sont plus reconnues unanimement par les femmes et les cadets dans la société congolaise, alors que les hommes comme les aînés sont choqués par cette remise en cause "Ceux qui en occupent les positions privilégiés sont toujours tendance à les croire conformes à la nature des choses ou à la volonté divine" (LAPIERRE, 1991, p 433). Le décalage entre la légitimité "reconnue" et la légitimité "vécue" est conflictuel.

### Déroulement du conflit

Le conflit passe par des étapes, des phases différentes de potentialisation ou d'actualisation. La théâtralisation du conflit correspond à un moment où les intérêts contradictoires et les pouvoirs sont exposés ; il agit comme un projecteur. Il met à cette occasion la lumière sur les hiérarchies et les réseaux de solidarité. Il pousse les acteurs à se déterminer par rapport à leurs alliances ; il souligne les carences de l'organisation sociale, le caractère caduc de certaines institutions (12). C'est pourquoi dans notre enquête quantitative, nous avons introduit de nombreuses questions concernant les acteurs (alliances) et les institutions. Le conflit dénonce les compromis, voire les compromissions. Il gêne, par son pouvoir d'expression, parce qu'il remet en cause des légitimités -acquises au niveau des pratiques ou des représentations- qui semblaient incontestables à leurs détenteurs et à ceux qui les subissaient. De ce point de vue, la maternité est un événement qui bouscule et joue le rôle de révélateur des hiérarchies.

Le conflit peut avoir un pouvoir d'entraînement pour les individus ou les groupes mécontents. Son évolution -sa croissance ou sa décroissance- est imprévisible ; son issue est incertaine. Il ne se laisse pas facilement manipuler. Il fait peur aux personnes qui détiennent le pouvoir, qui veulent le juguler, l'étouffer, le surmonter le plus rapidement possible. Quelle que soit sa forme, le conflit ne se laisse pas facilement réduire. Il est générateur de crises sociales.

---

(12). Nous reprenons la définition que Cl. Rivière donne à l'institution "corps d'usages, de normes sociales ou de règles imposant des sanctions et régissant un groupe : ethnie, cité, Etat" (RIVIERE, 1977, p. 20).

## Vers la régulation

Le conflit et la régulation sont liés par un rapport récursif. Le conflit est à l'image du désordre, tout comme lui, en même temps qu'il dégénère, il régénère. La régulation (à la suite de la compétition, par l'arbitrage et grâce au compromis) est un processus qui ajuste les comportements des acteurs sociaux les uns aux autres. Elle suppose un certain consensus social ou une volonté commune de trouver un compromis.

La régulation permet la domestication de la violence qui, libre, exploserait et menacerait l'ordre établi. E. Morin souligne cette association des contraires "l'antagonisme est dans un sens indissociable de la régulation qui le corrige et le refoule" (MORIN, 1977, p. 218). Un phénomène appelle l'autre comme son complémentaire (ils entretiennent la vie) et son contraire (la régulation s'oppose au conflit), l'un et l'autre s'animent et se font vivre mutuellement. La multiplicité des codes rend difficile la gestion des conflits, par les agents sociaux ou les institutions, parce que le consensus sur les valeurs n'est pas unanime en ville.

Le conflit est attaché à la régulation, mais la tentation de la répression est toujours forte. L'efficacité de cette dernière est limitée dans le temps, le coût social important. C'est pourquoi la régulation a de grandes vertus. Théoriquement, toutes les sociétés mettent en oeuvre des fonctions d'intégration et de réduction des tensions qui sont là pour absorber les contradictions, les rendre supportables. Dans le contexte de crise économique, nous chercherons à repérer quels sont les mécanismes de régulation dans le domaine des rapports de parenté et conjugaux. L'acculturation a-t-elle été déstructurante au point de laisser les individus démunis des modalités d'arbitrages traditionnels, en cas de conflits ? Voit-on émerger des formules modernes, inédites de résolution des conflits ?

## Conflits et renouvellement

Les conflits sont des émergences ; pour E. Morin, "l'idée d'émergence permet de concevoir les qualités/propriétés nouvelles qui naissent des organisations vivantes" (MORIN, 1980, p. 374). Ils participent au renouvellement des sociétés. Le renversement des hiérarchies aboutit parfois à l'inversion, la substitution des rôles et des statuts dans la société. L'inversion n'est possible qu'entre catégories sociales supérieures ou inférieures, par exemple, la classe des hommes et celle des femmes, celle des aînés et des cadets. Les conflits entre les sexes et entre les classes d'âge débouchent sur de nouveaux agencements sociaux que nous allons analyser en termes de renforcement, de renversement, d'inversion, de création d'inégalités nouvelles, ou en termes de tendance à un traitement plus égalitaire des individus. Le changement social résout des conflits et en crée d'autres. Les conflits virtuels deviennent réels, alors même qu'en s'exprimant, ils en potentialisent d'autres, qui deviendront à leur tour réels. Le conflit se conçoit au sein d'une dynamique de changement.

### 7.1.3. LIMITES DU CONFLIT

#### Niveau microsociologique

Le subordonné parce qu'il est soumis à de multiples contraintes, ne maîtrise pas différents aspects de son existence. Il est dominé par l'autre. Sa situation peut être pensée en termes de domination, de manipulation, d'aliénation et d'exclusion. Il subit sa condition. Mais il est révolté dans les limites de sa conscience et tout est fait pour endormir sa lucidité ou son imagination. L'organisation sociale limite les besoins des individus et fait apparaître certains projets comme des utopies. Cette censure s'exerce de façon différentielle selon l'âge, le sexe, la position dans la stratification sociale. Il ne faut donc pas sous-estimer, dans notre analyse, tous les mécanismes de pressions, d'incitations qui rendent la supériorité des uns (hommes par rapport aux femmes, aînés par rapport aux cadets, classe dirigeante par rapport à la majorité laborieuse) inévitable et sa contestation impensable pour une partie des individus qui la subissent.

Mais le milieu urbain exacerbe la conscience du décalage entre les aspirations et les moyens de chacun pour les réaliser. Les aspirations ne sont qu'en partie ajustées aux moyens de chacun, ce qui est source de frustrations, de révoltes. Schématiquement, la femme bénéficie de nouvelles conditions d'existence en ville, ce qui influence les rapports sociaux ; elle aspire à sortir de sa condition de subordonnée et cherche à s'émanciper, alors que l'homme reste attaché à ses privilèges. Il maintient sa position de supérieur au prix d'un travail incessant pour établir et maintenir la légitimité de son pouvoir. Celle-ci est entamée, lorsque les femmes ne se sentent plus protégées par lui, mais uniquement exploitées.

#### Niveau macrosociologique

La société peut laisser au conflit des espaces pour s'exprimer sous des formes domestiquées (fêtes) et ainsi le réguler. Les frustrations sont canalisées et les décharges non destructives sont mises en oeuvre. La désorganisation ne se fait pas au hasard. Chaque société impose des limites, des normes, des valeurs, mais les individus ne s'y conformeront pas tout à fait. La socialisation des individus n'est jamais parfaite, ni complète. Elle concède des espaces de liberté et de changement. Mais elle ne maîtrise pas entièrement ce jeu de conformité/contestation, d'ordre/désordre qui s'exerce à des points sensibles de l'organisation sociale. Certains domaines sont préservés du conflit et placés sous haute surveillance (pouvoir politique et pouvoir économique), tandis que d'autres sont moins protégés et sont touchés par la modernité (rapports entre les aînés et les cadets, entre les hommes et les femmes).

Après avoir donné une interprétation du conflit, décrit ses causes, son déroulement, ses issues et ses limites nous envisageons les stratégies féminines et masculines dans les conflits entre sexes.

## 7.2. STRATEGIE ET HIERARCHIES

### Moteurs de la stratégie

La situation d'acculturation multiplie les zones d'incertitudes et rend possible la diversité des stratégies. Chacun peut optimiser les ressources dont il dispose et utiliser les différents codes ou normes qui se chevauchent, se contredisent ou se confortent au sein de la stratégie. La femme essaye d'en jouer, pour ne pas en être le jouet.

Le désir, le manque, le besoin sont indissociables de la personne humaine, ils débouchent sur le calcul, l'action stratégique. Ils en sont le moteur. Le désir -espoir de quelque chose- peut devenir frustration -désespoir de quelque chose- qui est elle-même moteur de la stratégie. L'Homme est un être de désirs et de projets.

Le calcul n'est rien d'autre que l'application à la situation de son intelligence, son inventivité, sa capacité à créer. Finalement, l'attente suscitée par le besoin, le désir, le manque est comblée en partie grâce au calcul. Les objectifs fixés et les moyens disponibles sont fonction de la situation de chaque individu et de son groupe vis-à-vis du pouvoir.

### 7.2.1. FORMES ELEMENTAIRES ET SUPERIEURES DE LA HIERARCHIE

La stratégie ne prend son sens que si elle s'applique au sein d'un système de groupes sociaux hiérarchisés selon des "formes élémentaires", c'est-à-dire "d'âge, de sexe, de parenté et de descendance" et selon des "formes supérieures" : "la stratification sociale" (BALANDIER, 1967, p. 102). La stratégie s'exerce dans un contexte de soumission pour la femme, de supériorité des aînés, de compétition entre les hommes "pour les biens et les signes" selon l'expression de G. Balandier.

#### "Les formes élémentaires"

La classe des femmes se trouvant dans une position d'infériorité par rapport à la classe des hommes, utilise la stratégie pour contourner ou pour contester le pouvoir des hommes. Ceux-ci développent pour leur part des stratégies de maintien et de renforcement de leurs pouvoirs. Les inégalités déterminent des privilèges dans la répartition des avantages sociaux (13) et des obligations. Les relations entre les hommes et les femmes sont marquées par un déséquilibre entre les privilèges des premiers et les obligations des secondes. Les femmes ne peuvent contrebalancer l'arbitraire des décisions d'autrui que par des stratégies de contre-pouvoir. E. Morin caractérise la situation de pouvoir qui "donne déjà tous les avantages, toutes les libertés et surtout le libre épanouissement personnel. Dans les très bas rangs, la subordination s'accompagne de contraintes, de frustrations, prohibitions, inhibitions, peut-être "névroses" (MORIN, 1973, p. 41).

---

(13). "Selon les trois dimensions indiquées par M. Weber : la richesse, le pouvoir (avec les droits qui lui sont afférents), la dignité ou le prestige (avec les honneurs qui les manifestent et les symbolisent" (cité par J.-W. LAPIERRE, 1991, p 378-436).

## "Les formes supérieures"

La stratification sociale "résulte de l'interaction entre les divers systèmes sociaux d'une société globale". J.-W. Lapierre distingue cinq grands systèmes : les systèmes biosocial, écologique, économique, culturel, politique (LAPIERRE, 1977, p. 214 et 309) (14).

Au Congo, comme nous l'avons mis en évidence lors de la première partie, le système biosocial se caractérise par la domination de la "classe des hommes" sur celle des femmes, le système écologique par l'augmentation de la population urbaine, le système économique par une division en un secteur de type capitaliste et un secteur de type pré-capitaliste, le système culturel par une bipolarisation, le système politique par la domination d'un parti unique.

La stratification sociale se divise grossièrement en trois classes sociales. Nous reprenons, dans le paragraphe qui suit, les trois grandes classes que distinguent J.-W Lapierre et A. Prujiner (1985, p. 303) pour leur analyse :

- La classe *dominante* : constituée par la bourgeoisie d'Etat et d'affaires, elle dispose de ressources économiques et du pouvoir politique de type autoritaire (parti unique) et paternaliste (redistribution) et de ressources culturelles, certains de ces agents ayant effectué des études supérieures qui leur permettent la maîtrise de la communication et de l'information et la manipulation de l'idéologie.

- La classe *intermédiaire* : ses agents détiennent un pouvoir culturel (savoirs et compétence) relativement important par rapport à "la masse des travailleurs", un pouvoir économique qui leur assure "une distance relative à l'incertitude" (LE PAPE, VIDAL, 1982, p. 315). Elle correspond aux catégories socio-professionnelles : d'enseignants, de fonctionnaires, de cadres et employés.

- La classe *dominée* : la masse des travailleurs peut être scindée en deux : d'un côté les manoeuvres et les ouvriers salariés de grandes entreprises et de l'autre ceux qui sont non salariés ou salariés d'artisans ou de petits entrepreneurs. Parmi ce dernier groupe, A. Marie distingue trois couches : " -les travailleurs indépendants et les petits patrons, -les salariés de ceux-ci et leurs employés non rémunérés (apprentis, aides familiaux), -les travailleurs intermittents, les travailleurs à la tâche et les chômeurs" (MARIE, 1981, p. 362).

---

(14). J.-W. Lapierre définit ainsi les cinq grands systèmes sociaux : "En effet, pour qu'une société, c'est-à-dire une totalité concrète de relations sociales, existe, il faut et il suffit qu'il y ait :

- 1) Une population qui se reproduise, autrement dit un certain nombre de personnes qui entrent en relation les unes avec les autres;
- 2) Un espace habité par cette population, aménagé et transformé par ses activités ;
- 3) Un travail productif et un échange des biens et services requis par le mode de vie de cette population ;
- 4) Des significations communes à cette population et différents codes et moyens lui permettant de communiquer;
- 5) Une régulation des relations sociales et une direction des entreprises collectives" (LAPIERRE, 1985, p. 298).

La généralité des catégories entraîne une relative hétérogénéité intérieure. Il est toujours possible de faire des distinctions entre les individus de telle ou telle classe. Cette typologie a le mérite, cependant de mettre en valeur les rapports sociaux de dominants/dominés ; elle souligne deux traits principaux de la société Brazzavilloise, société fortement inégalitaire -le secteur informel étant lui-même fortement hiérarchisé- et traversée par la domination du capital sur le travail, le secteur informel étant le dernier maillon de la chaîne d'exploitation.

Cette stratification ne doit pas faire illusion. Comme l'a mis en évidence M. Weber, une stratification sociale est toujours pluridimensionnelle. Par exemple, les petits patrons du "secteur informel" peuvent avoir un pouvoir économique plus important que certains fonctionnaires de la "couche moyenne", chaque catégorie sociale n'occupe pas toujours la même place de supériorité ou d'infériorité, selon que l'on considère tel ou tel système de la société globale.

### 7.2.2. MOYENS ET BUTS DES STRATEGIES

La stratégie est un terme militaire qui suggère l'existence de buts et de moyens. L'efficacité de la stratégie est fonction, en partie, des moyens mis en oeuvre, c'est-à-dire des ressources qui ont été mobilisées pour la poursuite des buts. L'étude des stratégies passe par "l'examen des moyens employés pour défendre le rang occupé et pour légitimer l'ascension sociale, l'étude des processus matrimoniaux qui permettent par l'endogamie, hypergamie ou mariage différentiel, de maintenir l'écart significatif entre les groupes sociaux hiérarchisés" (BALANDIER, 1974, p. 110). La femme dispose de moyens, par l'alliance, la procréation, la scolarité, la carrière professionnelle pour avoir une trajectoire ascendante. Ces moyens ont une efficacité incertaine.

#### **Hypogamie, homogamie, hypergamie**

Le développement des stratégies matrimoniales nous donne un exemple éclairant pour notre analyse. La stratégie matrimoniale consiste en "stratégie de reproduction biologique, culturelle et sociale que tout le groupe met en oeuvre pour transmettre à la génération suivante, maintenus ou augmentés, les pouvoirs et les privilèges qu'il a lui-même hérités"(BOURDIEU, 1972 p. 1125). Les alliances ne se contractent pas au hasard. Elles permettent de défendre le rang occupé (homogamie) ou mieux d'accéder à une meilleure position sociale (hypergamie). Il ne s'agit pas d'un processus mécanique parfaitement huilé. Une part d'aléa est à intégrer au calcul ; les ratés, les exceptions à la règle sont toujours possibles. C'est pourquoi, les filles font l'objet de la surveillance de leur mère pour éviter toute mésalliance motivée par une grossesse. Chaque famille va canaliser, orienter les alliances en fonction de ses prétentions.

L'alliance agit comme un système de cooptation, elle "surdétermine" des rapports sociaux. Les réseaux de rapports inter-individuels et inter-lignagers ne sont pas le produit passif des structures sociales ; les stratégies cherchent à maintenir ou à renforcer les positions ; elles contournent ou détournent les obstacles à l'ascension sociale. La reproduction sociale n'est pas

une "reproduction à l'identique" -selon la formule d'Y. Barel- elle nécessite, pour donner l'illusion de son invariabilité, un travail continu (BAREL, 1973).

Les stratégies matrimoniales sont vécues différemment selon le sexe. La femme va souhaiter une alliance avec un homme qui aura des ressources personnelles et sociales (familiales, ethniques, politiques) équivalentes, si ce n'est supérieures aux siennes, la stratégie matrimoniale lui permettant de s'élever dans la hiérarchie sociale. Par l'alliance, elle va prendre la position sociale de son mari, ce qui n'est pas possible s'il s'agit d'une simple liaison. La hiérarchie sociale et la hiérarchie sexuelle se superposent. Les femmes prennent la position de leur mari au sein de la stratification sociale. L'hypogamie sera mal acceptée, la femme devant alors régresser dans son niveau de vie. Pour son groupe familial, il s'agit d'une perte de prestige.

Pour un homme, la mobilité sociale se fonde plus sur la réussite scolaire, économique, politique que sur la stratégie matrimoniale. Celle-ci lui sert à conforter sa position. Il acceptera plus facilement une hypogamie qu'une hypergamie qui lui poserait des problèmes d'autorité dans sa propre famille, excepté dans le cas où, prenant appui sur les ressources familiales de sa femme, il met en valeur ses ressources personnelles (diplômes).

### *Stratégie et trajectoire sociale*

Les familles ne sont pas sensibles de la même façon aux avantages et aux désagréments que donne l'alliance. Celles qui ont des ressources, des acquis sont très vigilantes à les défendre, voire les améliorer, tandis que toute une partie de la population, vivant au jour le jour, n'ayant que sa force de travail pour vivre, n'accorde pas la même importance à ce type de stratégie, parce qu'elle n'a rien à défendre, même si l'espoir de s'élever au dessus de sa condition sociale -comme par magie- existe.

Les moyens, les buts et les contenus de la stratégie diffèrent selon la position au sein de la stratification sociale. Ainsi, des stratégies acceptables pour des femmes appartenant à une couche sociale défavorisée, ne le seront pas pour des femmes qui disposent de certaines ressources familiales, culturelles, sociales. Les premières réclament des compensations matérielles immédiates en échange de leurs faveurs, les secondes peuvent attendre et se faire désirer. Les femmes adaptent leurs ambitions, en partie, à leurs ressources personnelles (diplômes scolaires, savoir-faire traditionnels) et aux ressources familiales dont elles disposent. Pour prendre deux situations extrêmes, elles peuvent être préoccupées par leur survie ou par leur prestige. La différence d'attitude s'apprécie, selon que les bénéfices sont recherchés à court et à long terme, c'est-à-dire finalement, en fonction de la capacité à investir de chaque femme.

La stratégie à court terme correspond à la recherche d'une prise en charge qui consiste pour l'homme à répondre aux besoins matériels de la femme (nourriture et logement).

La stratégie à long terme, est plus euphémisée. Elle se présente comme une conduite désintéressée. Elle se manifeste sous la forme de cadeaux prestigieux, qui lorsqu'il s'agira de toilettes, participent au classement du couple dans la hiérarchie sociale et lui assurent le prestige de la consommation ostentatoire.

Le temps est un élément à part entière de la stratégie. P. Bourdieu le souligne à plusieurs reprises dans Le Sens Pratique : "la pratique a partie liée avec le temps", "elle joue stratégiquement du temps", "abolir l'intervalle, c'est abolir la stratégie" (BOURDIEU, 1980, p. 137, p. 180). Nous serons attentive tout au long de notre analyse au facteur temps que les acteurs sociaux utilisent comme un moyen pour arriver à leurs fins.

### 7.3. STRATEGIES EVOLUTIVES

L'enjeu de toute stratégie pour les acteurs sociaux, n'est pas d'arriver à une illusoire stabilité avec l'environnement, mais de construire un nouvel ordre qui leur soit plus favorable, dans un cadre qui a ses contraintes, sans que les buts à atteindre apparaissent avec netteté à tous.

La stratégie s'exprime par rapport à des buts, en fonction de moyens disponibles. Cependant, on ne peut pas se contenter d'un schéma linéaire ou mécaniste pour la décrire. P. Bourdieu nous met en garde contre ce qu'il nomme "la tentation finaliste" ou "l'illusion finaliste". Il ne s'agit pas de nier l'intention, qui est consciente ou inconsciente. La stratégie ne se laisse pas réduire à l'attente de résultats escomptés compte tenu des moyens engagés. Les relations sont dialectiques entre fins et moyens. Elle est selon la définition de D. Safou "Une pratique qui met en relation un ou des moyens avec une ou des fins qui ne sont pas organiquement ou instrumentalement liés. Les fins et les moyens entretiennent un rapport d'extériorité, de contingence, d'accidentel, de fortuit, on dira même d'arbitraire" (SAFOU, 1982). Cette relation "d'extériorité" nous permet d'introduire la notion d'agencement entre les buts et les moyens.

La stratégie articule les moyens avec des buts. Mais ceux-ci s'entredéterminent, ils sont évolutifs. Les buts peuvent devenir des moyens et les moyens devenir des fins. L'enfant est à la fois fin et moyen, enjeu et victime. Un travail permanent s'effectue par la révision des objectifs, un ajustement des moyens en fonction des réalités du terrain. Cette redéfinition des buts et des moyens s'explique par le caractère aléatoire de l'environnement. L'organisation sociale est facteur d'incertitude, d'erreur, d'arbitraire. L'individu n'a qu'une vision parcellaire tronquée, il n'a pas le recul nécessaire. Il a une volonté d'optimiser, mais aléatoirement ; cette tâche est d'autant plus difficile que la femme se trouve dans un domaine qui lie l'affectif (relation amoureuse) et le rationnel (relation économique).

Les stratégies sont aptes à combiner un ensemble de décisions. "Le concept de décision désigne l'opération qui entre plusieurs possibilités de comportement ou d'action (quand bien même elles ne seraient pas équiprobables), détermine celle qui va se réaliser" (LAPIERRE, 1977, p. 16). Le choix implique une dialectique entre le progrès et la régression, dans le sens où en choisissant une possibilité, il en potentialise et ferme la porte à d'autres.

### 7.3.1. ADAPTATION AUX CIRCONSTANCES

#### Stratégies masquées

Le lien entre les buts et les moyens n'apparaît pas toujours, cette occultation est volontaire ou involontaire de la part de son auteur. L'observation permet de relever un des sens possibles et cachés des pratiques. Les acteurs, au prix d'un travail qui leur impose beaucoup de contraintes et de dépenses d'énergie, masquent les relations d'intérêts véritables qui les motivent pour mettre en avant les aspects plus valorisés des conduites sociales comme le dévouement, l'abnégation. La femme, par exemple, se met dans la position de victime par la grossesse. L'homme qui ne viendrait pas à son aide en reconnaissant la grossesse, susciterait la réprobation collective. Les stratégies qui se construisent autour de la grossesse, nous donnent l'occasion d'illustrer le processus qui, selon certains interactionnistes, est élaboré "par référence aux réactions anticipées des autres agents" (BOURDIEU, 1980, p. 71).

Les stratégies les plus fréquentes, les plus "rentables" ne s'affichent pas comme telles ; elles semblent indépendantes de leurs auteurs, mais pourtant, quand on reconstitue des récits de vie ou lors de l'analyse d'une enquête, elles apparaissent avec netteté. P. Bourdieu souligne les caractéristiques et les bénéfices de telles pratiques : "Ces stratégies sans calcul stratégique procurent à ceux dont on peut à peine dire qu'ils en sont les auteurs, un profit secondaire d'importance, l'approbation sociale qui est assurée à l'apparence du désintéressement" (BOURDIEU, 1980, p. 104). Les stratégies féminines contournent ainsi le péril de l'affrontement direct et préfèrent le maintien des apparences, des bienséances et des préséances et s'expriment par des moyens détournés, sans cesse renouvelés.

L'identification de la stratégie n'est possible que dans une analyse rétrospective, secondaire, alors même que le principal auteur n'en était pas toujours conscient. Les choix semblent s'ordonner, s'organiser par rapport à une fin déterminée rétrospectivement alors que prospectivement, l'action de l'acteur semblait chaotique, incohérente, illogique, en recherche de solutions viables.

Les individus, pour se mentir à eux-mêmes et aux autres utilisent des procédés, des expédients qui revêtent diverses formes que nous nous proposons d'étudier. La stratégie n'est pas vécue ou affichée comme telle. La stratégie ne s'expose pas, elle agit comme voilée, c'est pourquoi les stratégies féminines sont un mode privilégié d'expression du contre-pouvoir féminin. Elles visent le plus souvent à capter à leur bénéfice une parcelle de pouvoir, à agir sur le pouvoir pour l'infléchir, l'influencer. Il ne s'agit pas d'une prise de pouvoir violente, mais d'une façon détournée de s'imposer comme acteur. Si la stratégie est dévoilée, elle perd beaucoup de sa force, de son efficacité.

G. Balandier nous propose une définition plus restreinte de la stratégie que Y. Barel et P. Bourdieu. Les pratiques des agents sociaux peuvent être examinées à travers 4 grandes catégories, *la conformité, la stratégie, la manipulation et la contestation* qu'il définit ainsi :

"*La conformité* correspond à la passivité plus ou moins consentie, à la soumission à l'ordre établi. *La stratégie* naît du fait que certains agents sociaux tentent d'utiliser, au maximum de leur avantage, les normes et les règles gouvernant les systèmes et les situations par lesquelles ils se manifestent ; elle correspond à la recherche de maximisation dans les limites de l'ordre existant. *La manipulation* a la même visée -l'avantage maximal-, mais ne respecte qu'en apparence les normes et les règles. *La contestation* provoque, à des degrés variables, la mise en cause de l'ordre social" (BALANDIER, 1971, p. 60).

G. Balandier utilise le terme de stratégie dans un sens qui s'approche du terme de compromis. Les femmes utilisent volontiers ce type de comportement qui leur permet de maintenir l'apparence de la conformité. Les autres formes d'action leur sont moins familières. La manipulation et la contestation, toujours possibles, sont des pratiques dangereuses qui ne peuvent atteindre leur but que lorsque les femmes sont en position de pouvoir. Elles s'exposent à travers celles-ci à la sanction sociale. Les femmes adoptent des comportements qui sont révélateurs de leur position au sein de la hiérarchie sociale.

### **Stratégies d'ajustement**

Les stratégies adaptatrices aux circonstances sont le plus souvent inconscientes, elles sont utilisées dans beaucoup de situations, en particulier lors de grossesse ou de naissance, événements perturbateurs par excellence.

Ce qui caractérise les stratégies féminines tout au long de leur vie génésique, c'est l'adaptabilité permanente, le sens de la reconversion et de l'innovation dont elles doivent faire preuve. "La discontinuité de statut" marque la vie féminine (HERITIER, 1978, p. 404). L'enfant a un retentissement très important sur leur statut et sur le déroulement de leur vie ; il agit comme un élément perturbateur du mode de vie établi ; il nécessite un renouvellement continu des stratégies. Les femmes ne peuvent pas faire abstraction de la maternité qui est une donnée incontournable ; au contraire, elles peuvent l'utiliser, en user, voire en abuser.

Les femmes doivent s'adapter et se déterminer au sein de contraintes relatives à leurs caractéristiques personnelles -sexe, âge, activité professionnelle, statut matrimonial- et de contraintes relatives à la couche sociale à laquelle elles appartiennent -ressources familiales, activité du chef de ménage-. Certaines femmes subissent donc une double subordination : celle due au fait d'être femme et celle due à leur milieu social.

### **Stratégies de protection ou d'évitement**

Schématiquement, l'action stratégique consiste à défendre les intérêts acquis et à se battre pour en acquérir de nouveaux. Dans des situations de subordination marquée, les stratégies féminines sont volontiers défensives. Il s'agit alors pour les femmes soumises à leur groupe, de subir leur sort avec le moins de dommages possibles. Mais elles peuvent être plus offensives, lorsque les circonstances leur sont plus favorables. Elles essayent alors d'élargir leurs domaines d'intervention, d'acquérir une plus grande autonomie dans un domaine

nouveau qui était réservé à la classe des hommes. La scolarité, par exemple, est un moyen d'accès à des professions socialement prestigieuses. Défensives ou offensives, les stratégies féminines cherchent à maximiser leurs ressources, dans un environnement qu'elles ne connaissent et ne maîtrisent que partiellement.

### 7.3.2. TRANSFORMATION DES CIRCONSTANCES

#### Stratégies et changements

Les stratégies présentent les caractéristiques du jeu, elles se heurtent aux règles et débouchent sur leur transgression. Les pratiques féminines vont plus loin parfois que la stratégie ; elles consistent à manipuler, à contourner, à renverser les règles. Les stratégies s'ajustent à l'environnement extérieur en même temps qu'elles cherchent à le transformer : "La stratégie ne peut être conçue seulement comme un ajustage de l'action aux circonstances, c'est oublier qu'elle est adaptatrice des circonstances"(E. MORIN, 1980, p. 230). C'est à ce titre que les stratégies féminines sont innovatrices.

Les stratégies féminines illustrent l'idée de boucle proposée par E. Morin. La femme inverse, transforme, détourne à son avantage, des situations ou des rapports sociaux qui sont en sa défaveur. Il s'agit d'utiliser au maximum l'environnement et de le subir au minimum.

L'action stratégique féminine, comme toute autre stratégie, par l'aptitude qu'elle a de "capter/exploiter/manipuler, déterminismes et aléas, établit le plus haut degré d'autonomie individuelle" (E. MORIN, 1980, p. 224 à 228, p. 231). Elle permet l'émergence du sujet. Elle peut se déployer vers une plus grande émancipation et autonomie par rapport à son environnement conjugal et familial. Il ne s'agit pas pour les femmes de se dégager de leur groupe, mais d'acquérir au sein de celui-ci une situation où elles soient le moins dominées possible. Elles connaissent les règles et cherchent à les utiliser à leurs avantages.

Les individus et les groupes déterminent eux-mêmes en partie leurs finalités et les modalités d'exécution de ces dernières. Ils ne se laissent pas complètement imposer celles-ci de l'extérieur, ils participent activement à leur définition et à leur redéfinition. Ils bénéficient d'une marge d'initiative. Ils ne sont pas uniquement le produit de déterminismes extérieurs, ils agissent et sont capables d'émancipation. Pour A. Touraine, le concept de sujet représente "la capacité des hommes de se libérer à la fois des principes transcendants et des règles communautaires" (TOURAINÉ, 1985 a, p 105). Cette perspective nous permet d'analyser les actions des individus et des groupes en terme de stratégie. Le concept de stratégie restitue aux individus une autonomie. Ils deviennent des acteurs capables d'intentions, c'est-à-dire de projections dans le futur.

L'action stratégique consiste à réactiver les normes ou les valeurs (traditionnelles ou modernes) qui sont favorables à un individu ou à un groupe donné dans une situation donnée. La conformité affichée aux normes traditionnelles ou modernes nous montre quelles sont les représentations valorisées. "Les situations urbaines" sont complexes, elles doivent être

analysées en référence aux règles réactualisées et à celles qui sont, au contraire, rejetées. Les femmes se soumettent, en apparence, à la tradition, tant qu'elle ne compromet pas leurs intérêts majeurs (en termes économiques de survie ou de prestige). Entre l'indépendance et la dépendance, le choix n'est jamais définitif, elles poursuivent leurs intérêts, en tenant compte des pesanteurs liées à leur condition particulière (de femmes appartenant à une couche sociale déterminée).

### **Stratégies de la fracture**

La rupture avec la famille, partielle ou totale, volontaire ou subie, peut apparaître comme la conséquence d'une suite d'actions et de réactions et non seulement comme le produit des circonstances.

Nous pouvons parler de stratégie de rupture, dans la mesure où la rupture est un processus marqué par des décisions, des choix, des engagements successifs. La femme peut ainsi se détacher de son milieu d'origine ; elle était subordonnée, elle devient insubordonnée. La rupture est la concrétisation d'une volonté consciente ou inconsciente. La frontière entre la rupture sanction et/ou la rupture décision n'est pas toujours aisée à déterminer. En première approximation, il nous semble, que dans toute mise à l'écart, la femme est à la fois victime et responsable, ce qui rend possible l'analyse de ces pratiques en termes de stratégie. Expression d'une révolte, la stratégie de rupture n'est pas souvent promise à la réussite, puisqu'elle est ambitieuse et s'écarte du comportement docile que l'on attend de la femme. Celle-ci doit se soumettre à l'ordre des choses et des gens, elle doit respecter à la classe des hommes. Le processus de rupture est symptomatique d'une individualité marquée, provocante, qui se pose en s'opposant à la conception même de la personnalité au Congo qui prend tout son sens dans le groupe familial.

### **Les stratégies créatrices**

Les stratégies conscientes et inconscientes supposent de la part des femmes des qualités d'initiative, de créativité, d'invention, d'organisation ; elles utilisent des combinaisons nouvelles pour faire face aux aléas et aux déterminismes extérieurs propres à leur environnement. Elles sont aptes à élaborer de nouvelles solutions. La souplesse, l'inventivité impliquent le risque de l'erreur. "La stratégie suppose l'aptitude à entreprendre une action dans l'incertitude et à intégrer de l'incertitude dans la conduite de l'action" (E. MORIN, 1980, p. 225). La stratégie n'est pas un simple moyen d'action, elle a des qualités qui la rapprochent de l'art, du bricolage (E. MORIN, 1980, p. 224 à 231). La stratégie s'effectue dans un environnement qui comporte aléas et incertitudes, elle ne peut être "pré-optimisée".

Au sein des stratégies féminines, nous allons chercher à repérer ces différents types relativement classiques qui illustrent bien notre paradigme de redéfinition permanente des buts et des moyens.

### 7.3.3. STRATEGIES ET PARADOXE

Généralement, on considère que la stratégie est orientée vers un but ou des buts subordonnés les uns aux autres et compatibles entre eux. Les buts sont assortis de moyens organisés en fonction des buts. Nous introduisons ici l'idée de stratégies doubles ou paradoxales. "La stratégie double poursuit bien un but et un seul... mais elle le poursuit de manière tout-à-fait particulière, en assortissant la réalisation du but de la réalisation d'autres buts qui peuvent être en conflit ou en contradiction avec le premier" (BAREL, 1979, p. 228). Le terme de "stratégie double" souligne l'aspect pluridimensionnel et l'aspect contradictoire de la stratégie. La finalité subjective et la finalité objective peuvent être complètement contradictoires. Autrement dit une personne poursuit un but et en cherchant à l'atteindre, elle ne se rend pas compte qu'elle se met en difficulté ou en position de vulnérabilité. Il ne s'agit pas de stratégies simples, juxtaposées ; elles s'articulent alors qu'elles semblent s'ignorer. Les stratégies féminines sont volontiers paradoxales, c'est-à-dire qu'elles s'exercent à des niveaux différents, ce sont des "stratégies doubles" selon l'expression de Y. Barel : stratégies de "compromis, de compartimentage, de double bind" (BAREL, 1979, p. 246). L'articulation des stratégies génésiques, matrimoniales, économiques est problématique.

La stratégie de "**compromis**" est définie par Y. Barel comme "simple émission ou production simultanée de deux choses incompatibles" (BAREL, 1979, p. 231). Cette stratégie possède un niveau exprimé, avouable comme par exemple, la volonté féminine d'être indépendante financièrement et un méta-niveau caché, le développement d'une mentalité de femme entretenue. L'indépendance des deux niveaux est simulée volontairement ou involontairement. Il existe une collusion entre ces deux stratégies apparemment indépendantes ou contraires. Y. Barel souligne que le terme de compromis ne doit pas être entendu comme "un moyen terme entre deux extrêmes", mais au contraire comme une façon de prendre les extrêmes "tous les deux en même temps et au même endroit" (BAREL, 1979 p. 231). Cette émission de deux messages contradictoires en même temps crée une tension chez les agents sociaux. Le méta-niveau, bien qu'il reste caché, n'en a pas moins une grande efficacité, alors que le message exprimé apparaît comme une rationalisation secondaire appliquée à des événements dont le sens échappe.

La stratégie du "**compartimentage**" est envisagée comme "une ignorance réciproque des stratégies, les unes et les autres se déployant dans des sphères ou des domaines respectifs entre lesquels les points de contact ou de superposition sont censés ne pas exister" (BAREL, 1979, p. 246). Les stratégies matrimoniales se développent comme indépendamment des stratégies économiques, génésiques, alors qu'en fait elles s'articulent avec elles.

A certains moments de son existence, la femme se trouve dans une situation de "**double bind**" qui, selon Y. Barel, se caractérise par une position dans laquelle "on ne peut ni obéir, ni désobéir" et "l'on est condamné à entrer dans une suite sans fin d'oscillations entre un choix et le choix contraire" (BAREL, 1979, p. 254). Deux impératifs s'imposent à la femme : celui d'obéir à la tradition et celui de tenir compte des nouvelles conditions de vie engendrées par la modernité. Ils ne sont pas toujours compatibles.

Traditionnellement, la femme trouve sa sécurité au sein de l'alliance et dans la maternité, mais en ville cette sécurité est précaire. Si elle obéit aux seuls impératifs de la tradition, cette mise en règle reste insuffisante pour sa tranquillité. Elle va donc développer des stratégies pour disposer d'un capital personnel, achat d'une parcelle par exemple, qui la prémunira contre les aléas de sa vie de femme mariée. Elle va être amenée à poursuivre un but subversif eu égard à son alliance, stratégie individuelle et non pas familiale. Cet objectif menace l'alliance sous le double aspect de la vérité et de la suspicion. A l'inverse, si elle privilégie l'adaptation aux nouvelles conditions de vie en cherchant à accumuler un capital personnel et/ou en restant indépendante sur le plan du statut matrimonial (célibataire, union libre), elle peut se faire sanctionner par la tradition de diverses manières. Quoiqu'elle fasse, ses réactions sont potentiellement piégées.

Les stratégies masculines sont elles-mêmes paradoxales, mais pas pour les mêmes motifs que celles des femmes. Tout en souhaitant avoir une progéniture, certains hommes ne peuvent pas ou ne veulent pas assumer une alliance. En ayant un enfant, ils obéissent à la tradition tout en lui désobéissant. Situation de "double bind", situation inconfortable parce qu'à tout moment, l'enfant peut être malade ou mourir (sorcellerie) à cause de cette désobéissance. La propriété d'une parcelle, quant à elle, n'entre pas en conflit avec l'objectif de la paternité. Socialement comme politiquement, elle apparaît comme une aspiration légitime.

Les stratégies féminines sont paradoxales, parce qu'elles opèrent dans deux registres à la fois celui de la modernité et celui de la tradition par exemple. Les individus n'adoptent pas une fois pour toute un cadre de référence, ils passent sans arrêt de l'un à l'autre. Ces pratiques ont pour conséquence que d'une part, les moyens utilisés et les buts poursuivis peuvent être contradictoires entre eux. D'autre part, les objectifs présumés comme, par exemple, la maternité ou la paternité et la possession d'une parcelle ou plus généralement de biens sont incompatibles entre eux par certains côtés. Ainsi, selon la perspective adoptée, les buts peuvent devenir des moyens et les moyens des buts, l'un et l'autre se mettant en péril mutuellement. La stratégie matrimoniale fait partie d'un système de stratégies complexes qui allie stratégie génésique et matrimoniale, génésique et économique.

#### Conclusion au sujet des stratégies

Les stratégies féminines sont très complexes, elles semblent se jouer des hiérarchies (supériorité, infériorité), à des moments différents (passé, présent, futur collectif et individuel), dans des domaines différents (économique, affectif, politique, idéologique), avec des méthodes différentes (compromis, conflit, négociation, adaptation, intégration, mutation).

Nous avons voulu, durant cette deuxième partie, décrire le cadre dans lequel nous avons effectué cette recherche, ainsi que le cheminement de nos interrogations qui nous a fait adopter des instruments d'observation différents. Nous avons fait apparaître une progression des techniques quantitatives à des techniques plus qualitatives. La stratégie et le conflit sont deux éléments d'analyse qui nous ont permis de construire une sorte de grille de lecture des actions des acteurs sociaux. Nous allons maintenant exposer nos résultats dans la troisième partie.

## PLAN DE LA TROISIEME PARTIE

<b>8. LA PREMIERE MATERNITE</b>	<b>152</b>
<b>8.1. COMPARAISON FEMMES AVEC ET SANS ENFANT</b>	<b>152</b>
8.1.1. QUALITES DES FEMMES AVEC ET SANS ENFANTS	<b>153</b>
a) Caractéristiques	
b) Insertion sociale	
c) Intégration au ménage	
8.1.2. SOLIDARITE FAMILIALE	<b>156</b>
a) A titre principal	
b) A titre secondaire	
c) Conclusion	
<b>8.2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE GROSSESSE</b>	<b>161</b>
8.2.1. TRAITEMENT DE LA PREMIERE GROSSESSE	<b>161</b>
a) Déclaration de grossesse	
b) Présentation	
c) Négociation de la prise en charge	
8.2.2. DISSOCIATION STATUT MATRIMONIAL/MATERNITE	<b>166</b>
a) Ampleur du phénomène	
b) Explication du phénomène	
c) Décalages représentations/pratiques	
8.2.3. ESQUISSES DE STRATEGIES MATRIMONIALES	<b>170</b>
a) Justification de la disjonction	
b) Choix du partenaire	
<b>8.3. ITINERAIRES RESIDENTIELS AVANT LA NAISSANCE</b>	<b>172</b>
8.3.1. DEMENAGEMENTS AVANT LA NAISSANCE : 76 FEMMES	<b>172</b>
a) Résidence groupe 1 : 54 femmes	
b) Résidence groupe 2 : 22 femmes	
8.3.2. RESIDENCE STABLE : 151 FEMMES	<b>174</b>
a) Résidence groupe 1 : 47 femmes	
b) Résidence groupe 2 : 104 femmes	
<b>8.4. MOUVEMENTS AVANT ET APRES LA NAISSANCE</b>	<b>176</b>
8.4.1. BILAN DES MOUVEMENTS	<b>176</b>
a) Résidence groupe 1 : 112 femmes	
b) Résidence groupe 2 : 115 femmes	
8.4.2. CONCLUSION SUR LA PREMIERE MATERNITE	<b>177</b>
a) La séparation du groupe	
b) Mise à l'écart	
c) Réintégration	

<b>9. LA MATERNITE COMME UNE CONSTRUCTION</b>	<b>180</b>
<b>9.1. DES SOINS TRADITIONNELS A LA SURVEILLANCE MEDICALE</b>	<b>180</b>
<b>9.1.1. STRUCTURES SANITAIRES DU SUIVI DE LA GROSSESSE</b>	<b>180</b>
a) Le coût global du suivi de la grossesse	
b) Fréquentation des structures	
<b>9.1.2. DE LA CASE A L'HOPITAL</b>	<b>184</b>
a) Présentation des 5 hôpitaux	
b) Le coût de l'accouchement	
c) Le coût extra-médical de l'enfant	
<b>9.1.3. CONCURRENCE ET COMPLEMENTARITE DES MODELES</b>	<b>195</b>
a) La naissance et réinterprétations	
b) L'allaitement : pratiques syncrétiques	
c) Stérilité : un exemple d'interacculturation	
<b>9.2. LA VIE GENESIQUE</b>	<b>209</b>
<b>9.2.1. LA CONTRACEPTION : DES METHODES AUX PRATIQUES</b>	<b>209</b>
a) Les méthodes	
b) Les pratiques	
<b>9.2.2. AVORTEMENTS : QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?</b>	<b>211</b>
a) Les acteurs	
b) Les motifs de l'avortement	
c) Les conditions de l'avortement	
<b>10. LE MARCHE SEXUEL</b>	<b>219</b>
<b>10. 1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU MARCHE SEXUEL</b>	<b>219</b>
<b>10.1.1. MARCHÉ DES ALLIANCES</b>	<b>220</b>
a) Les différentes formes de l'alliance	
b) Garanties et limites de l'alliance	
<b>10.1.2. MARCHÉ DES UNIONS</b>	<b>228</b>
a) Le deuxième bureau	
b) La cohabitation stratégie oscillatoire	
c) Conclusion	
<b>10.1.3. STRATEGIE MATRIMONIALE ET STRATEGIE PROFESSIONNELLE</b>	<b>236</b>
<b>10.2. DEPLACEMENTS ENTRE LES DEUX MARCHES</b>	<b>237</b>
<b>10.2.1. MOUVEMENTS DE L'ALLIANCE VERS L'UNION</b>	<b>237</b>
a) Adultère	
b) Alliance, union et séparation	
<b>10.2.2. CAUSES ET AMENAGEMENTS</b>	<b>240</b>
a) Motifs	
b) Trajectoires féminines	
c) La garde de l'enfant	
<b>10.2.3. REGULATION DES CONFLITS</b>	<b>253</b>
a) Le niveau macro-sociologique	
b) Le niveau micro-sociologique	

## TROISIEME PARTIE RESULTATS

Avant de commencer cette troisième partie, nous rappelons le plan adopté.

Dans le premier chapitre, nous nous intéressons à la première maternité. Pour mieux comprendre les changements qu'elle amène, nous effectuons une comparaison entre les femmes avec enfants et les femmes sans enfant. Nous cherchons à saisir les circonstances liées à la première maternité et les changements intrafamiliaux et interfamiliaux qu'elle suscite.

Dans le deuxième chapitre, nous présentons la manière dont est gérée la maternité à Brazzaville et la façon dont les acteurs sociaux donnent un sens et réinterprètent ces nouvelles pratiques liées à la naissance.

Dans le troisième chapitre, nous abordons les modalités de prise en charge de la maternité par le couple, nous considérons l'ampleur de la disjonction entre la procréation et l'alliance, les aménagements qu'elle provoque et les séparations sur lesquelles elle débouche.

### 8. LA PREMIERE MATERNITE

#### 8.1. COMPARAISON FEMMES AVEC ET SANS ENFANT

Nous avons comparé les jeunes filles de 15 à 25 ans avec ou sans enfants pour percevoir quelles perturbations, quels changements apportait la première maternité. Les jeunes femmes mères et les jeunes femmes sans enfant présentent des différences dans leurs caractéristiques, leur insertion sociale, urbaine et familiale que nous mettrons en évidence.

Les tableaux indiquant la fréquence d'un événement sont notés "freq.". Les tableaux de croisement de la variable femme avec ou sans enfants avec une autre variable sont appelés "crois." Les tableaux de croisement de deux variables quelconques sont indiqués par l'abréviation "tab.". Les résultats sont exposés en pourcentage, les effectifs se trouvent dans les tableaux de l'annexe 11. Les résultats sont arrondis au multiple de cinq le plus proche. Quelques tableaux se trouvent dans le corps du texte, il s'agit des résultats qui sont nécessaires à la compréhension du texte.

Nous avons adopté des abréviations suivantes afin de ne pas alourdir le texte : FAE désignant les femmes avec enfants et FSE désignant les femmes sans enfant. Pour plus de clarté dans notre exposé, nous serons systématique et citerons les femmes avec enfants en premier et les femmes sans enfant en second. Lorsque nous parlons de l'enquête "15-25 ans" sans spécifier FAE ou FSE, nous faisons référence par défaut aux FAE.

Nous allons considérer tout d'abord, les spécificités particulières des FAE et des FSE, ensuite nous apprécierons les rapports familiaux sous leur aspect économique.

### 8.1.1. QUALITES DES FEMMES AVEC ET SANS ENFANTS

#### a) Caractéristiques

*Age crois. 1 :*

Dans nos échantillons les femmes avec enfants ont en moyenne 22 ans alors que les femmes sans enfant ont en moyenne 19 ans.

Ages	FAE	FSE
15-18 ans	10 %	45 %
19-22 ans	45 %	40 %
23-25 ans	45 %	15 %

Dans la classe 19-22 ans, nous trouvons pratiquement autant de FAE et FSE. Alors que dans les classes extrêmes 15-18 et 23-25, la situation s'inverse entre FAE et FSE.

*Activité crois. 2 :*

- Les FAE se répartissent également entre la catégorie ménagère (40 % de l'effectif) et la catégorie élève (40 % de l'effectif).
- Les FSE appartiennent pour 10 % à la catégorie ménagère et pour 80 % à la catégorie élève.

*Statut matrimonial crois. 3 :*

- 60 % des FAE ne sont pas engagées dans un processus d'alliance (30 % de célibataires, 15 % de femmes séparées et 15 % de femmes vivant en union libre).
- 90 % des FSE sont célibataires. Les cohabitations de couples sans enfant sont rares.

*L'ethnie crois. 4 :*

Ethnie	FAE	FSE
Kongo	45 %	50 %
Téké	30 %	20 %
Mbochi	25 %	30 %

Nous n'avons pas tenu compte dans ce tableau des étrangers ou des personnes ne faisant pas partie de ces trois grands groupes ethniques qui représentent 5 % environ des femmes de nos échantillons. La répartition des FAE et des FSE entre les ethnies est sensiblement la même.

#### b) Insertion sociale

La participation à une association est de l'ordre de 20 % pour les femmes avec et sans enfants (crois. 5). Le fait d'avoir un enfant ne semble pas avoir d'influence sur la nature de l'association (crois. 6). Les chorales et les associations d'entraide sont les plus fréquentées. Les associations sont mixtes pour la plupart (80 %) ; les chorales sont réputées favoriser la "pagaille", ce sont des lieux de rencontre. En revanche, l'activité professionnelle influence significativement la participation à une association. Les vendeuses (tab. 1) participent à une

association plus souvent que les ménagères (40 % au lieu de 20 %), nous voyons ainsi le rôle économique de l'association.

70 % des femmes avec ou sans enfants (crois. 7) ont une pratique religieuse régulière (offices, veillées, réunions), alors qu'elles bénéficient rarement du sacrement du mariage

(1). La pratique religieuse varie significativement avec l'activité (tab. 2), les élèves sont les plus assidues, 75 % déclarent prier (2).

Rien ne nous permet d'affirmer que l'enfant est un frein à une vie associative ou à la participation à des réunions de prières.

Le lieu de naissance ne varie pas significativement entre les FAE (55 %) et les FSE (65 %) (crois. 9), même si l'alliance est parfois un motif de migrations : certains hommes vont chercher leur femme en milieu rural ; les étrangers retournent pratiquement systématiquement au pays chercher leur épouse.

Les FAE ont significativement changé de domicile/parenté plus souvent que les FSE (crois. 10).

- 10 % des FAE contre 35 % des FSE n'ont jamais changé de domicile/parenté.

- 30 % des FAE contre 10 % des FSE ont déménagé trois fois et plus.

Les FAE ont une plus grande mobilité parce que, comme nous le verrons plus loin, la grossesse et la naissance sont à l'origine de déménagements chez le père géniteur ou au sein de sa propre famille.

### **c) Intégration au ménage**

*Lien de parenté avec la personne chez qui l'on vit* (crois. 11 et freq. 1) :

- 50 % des FAE vivent chez leur "mari" ou dans la famille de celui-ci, 30 % dans la famille paternelle.

- 60% des FSE vivent dans la famille paternelle, 20% dans la famille maternelle.

Le fait d'avoir un enfant influence significativement la nature du lien entre la femme et la personne chez qui elle vit.

La personne chez qui l'on vit n'est pas toujours le chef de ménage, ces deux catégories ne se superposent pas complètement. Dans 5 % des cas, le mari donne l'argent de la popote, alors que la femme reste chez ses parents. De plus, une femme peut vivre chez un "mari" qui n'est pas le père de ses enfants et refuse d'entretenir l'enfant qui n'est pas de lui.

*Le chef de ménage* (crois. 12 et freq. 2) est le mari pour 50 % des FAE. Il appartient à la famille paternelle pour 50 % des FSE. Lorsque la jeune fille habite chez ses parents, le père est le plus souvent chef de ménage. Quand elle habite dans la famille maternelle ou paternelle, le chef de ménage est la personne qui l'héberge.

(1). D'après le témoignage du prêtre de la paroisse de Bacongo, la participation à la messe du dimanche chute nettement à partir de l'adolescence.

(2). la relation est probablement significative au seuil 0,095.

Nous avons isolé la famille maternelle et la famille paternelle pour considérer leur importance respective. Il faut noter que 15 % des FAE et 20 % des FSE ont un chef de ménage qui est la mère ou un membre de sa famille (l'oncle maternel est le chef de ménage dans 6 cas pour les FAE et dans 2 cas pour les FSE).

La mère joue donc un rôle non négligeable même si le rôle du père est toujours plus important (pour les FAE : 20 % des chefs de ménage sont le père, 10 % la mère. Pour les FSE : 45 % des chefs de ménage sont le père, contre 15 % la mère). Il nous semble que ces chiffres laissent percevoir l'émergence d'une famille "matricentrique" dirigée par une femme d'expérience.

*Le niveau socio-économique* du ménage dans lequel vit la jeune femme est apprécié à travers l'activité du chef de ménage (crois. 13), le statut de résidence et le montant de la popote par personne. Le chef de ménage est, pour 55 % des femmes avec ou sans enfants, un fonctionnaire ou un salarié. Pour environ 30 % des femmes avec ou sans enfants, le chef de ménage travaille dans le secteur informel. La profession du chef de ménage ne varie pas de façon significative entre la femme avec enfants ou la femme sans enfant. On peut donc dire que les femmes de 15 à 25 ans, mères de famille, ne voient pas leurs conditions de vie se détériorer. Nous rappelons à ce sujet que 50 % des jeunes mères restent dans leur famille. Le nombre de retraités, chef de ménage, varie entre 5 % (FAE) et 10 % (FSE). Leurs pensions sont peu élevées. Cependant parfois, leurs activités passées leur ont permis de constituer une épargne et de la faire fructifier (vente, location) lors de la retraite.

*Le statut de résidence* (crois. 14) du chef de ménage ne varie pas significativement entre les femmes avec enfants et les femmes sans enfant ; dans tous les cas, 70 % des chefs de ménage sont propriétaires. La jeune femme est dans la majorité des cas hébergée dans sa famille ou dans celle de son mari. Elle est très rarement propriétaire ou locataire à titre personnel. Les couples s'installent rarement en location à l'occasion d'une première naissance.

*Le montant de la popote* : nous avons demandé à chaque femme, quelle était la somme quotidienne consacrée au marché et le nombre de personne appartenant à la même popote. Les réserves, comme par exemple les sacs de farine de fougou, ne sont pas comptabilisées. Nous avons compté les enfants sevrés et les adultes. Il varie, par jour et par personne, de façon non significative entre les FAE et les FSE : 230 FCFA pour les premières, 246 FCFA pour les secondes.

Au point de vue économique -activité du chef de ménage, statut de résidence, montant de la popote-, la situation des femmes avec enfants et sans enfant est semblable. La première naissance n'entraîne pas une détérioration de la situation économique de la femme.

### 8.1.2. SOLIDARITE FAMILIALE

Nous avons distingué cinq postes budgétaires principaux qui concernent la jeune femme : l'alimentation, les frais médicaux, les frais scolaires, l'habillement et l'argent de poche. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressée à la personne qui intervient à titre principal, puis dans un second temps, à la personne qui intervient à titre secondaire dans les cinq postes budgétaires.

#### a) A titre principal

##### L'alimentation

En général, une personne verse la majeure partie de la somme et d'autres personnes complètent. Nous avons rencontré très peu de popotes où plusieurs personnes cotisaient sur un mode égalitaire, simultanément ou successivement (3).

La somme consacrée au marché s'élève à 45 000 FCFA par mois pour un ménage de taille moyenne de 6 personnes. Elle ne représente pas l'ensemble des dépenses d'alimentation (réserves de fufou, conserves..), mais elle est nettement inférieure au seuil de 90 000 FCFA par mois consacré à l'alimentation pour un ménage de taille moyenne de 6 personnes (APRILL, 1986 b) (4). L'alimentation est carencée (5).

- 55 % des FAE ont la popote payée par le mari et sa famille (dont 50% par le "mari" uniquement).

- 50 % des FSE ont la popote payée par le père et sa famille (dont 40% par le père uniquement) (crois. 15).

A titre principal, les femmes avec ou sans enfants participent rarement financièrement à la popote (autour de 5 % dans notre enquête). Elles font rarement le marché, mais elles sont chargées de la préparation du repas.

##### Les frais médicaux

Ils font partie des frais imprévisibles. Nous avons cherché à repérer quelle personne était mise à contribution (crois. 16).

- 60 % des FAE ont les frais médicaux payés par le mari.

- 50 % des FSE ont les frais médicaux payés par le père (20 % par le "mari").

Le domaine de la santé illustre bien les obligations du "mari" envers sa femme et, le cas échéant, ses enfants. Un "mari" qui ne paye pas leurs médicaments, ne remplit pas son devoir et c'est un motif de discordance sérieux. Dans 60 % des cas, les frais médicaux sont payés par le "mari", alors qu'il est chef de ménage dans 50 % des cas seulement. Il participe aux frais médicaux à titre principal, même si la femme habite encore chez ses parents.

---

(3). Nous avons pu observer cette façon de faire chez les personnes originaires de l'Afrique de l'Ouest qui vivent en communauté de 30 à 40 personnes.

(4). Cf paragraphe 6.2.

(5). Nous avons pu nous en rendre compte aussi lors de l'enquête "enfants bien et malnutris" où les femmes nous ont déclaré des sommes étonnamment basses.

### Les frais scolaires

Pour évaluer les frais scolaires de l'année scolaire 86-87, nous avons tenu compte des frais occasionnés par la scolarité de la femme et/ou par celle de son enfant. L'enseignement est gratuit, mais la scolarité représente une lourde charge pour les familles, compte tenu du prix de l'uniforme, des frais d'inscription à la scolarité, des frais d'assurance, des frais d'examen et du coût du matériel qui n'est pas fourni par les établissements scolaires.

Nous avons évalué le coût annuel en excluant le coût des fournitures et nous avons obtenu une moyenne par an et par personne scolarisée de 11 500 FCFA pour les FAE et de 13 000 FCFA pour les FSE.

- 50 % des FAE ont les frais de scolarité payés par le mari.

- 50 % des FSE ont les frais de scolarité payés par le père et sa famille (crois. 17).

Le mari a la réputation d'être un obstacle à la poursuite des études de sa femme. Il semble que ce jugement soit excessif. Il participe, dans 50 % des cas, aux frais scolaires (comme pour la popote), mais sa contribution est supérieure dans d'autres domaines (argent de poche, frais médicaux, toilette). La femme qui fait des études, va faire profiter en premier lieu sa famille et son lignage de sa bonne situation professionnelle. Le mari qui l'aide et l'encourage à poursuivre ses études, risque de la voir prendre de l'indépendance par rapport à lui, voire même de le quitter. Contrairement aux frais d'alimentation, le "mari" intervient rarement, s'il ne vit pas avec sa femme. La poursuite des études peut être source de revenus au niveau universitaire. La sélection s'effectue au niveau du bac. Une bourse est allouée par l'Etat systématiquement à tout bachelier désirant poursuivre ses études. Elles s'élèvent à 30 000 FCFA par mois, elles permettent aux jeunes ménages de s'installer et déchargent d'autant les familles respectives (6). Dans notre échantillon, peu de femmes sont au niveau universitaire (1,3 % des femmes avec enfants) et bénéficient d'une bourse, cependant elles peuvent avoir un conjoint boursier. Ce qui explique que nous ayons, dans notre échantillon FAE, 6 chefs de ménage qui sont étudiants.

### Habillement

Dans notre enquête, nous avons cherché à calculer les frais engagés sur une année par une femme pour sa toilette (cadeaux et achats personnels). Nous avons comptabilisé le prix des éléments vestimentaires qui constituent la garde-robe (pagne, "camisole", chaussures). Nous faisons une estimation rapide et globale avec la personne au fur et à mesure qu'elle décrivait ses achats.

Au Congo, hommes et femmes sont très soucieux de leur apparence vestimentaire (7). Un "mari valable" offre à sa partenaire des cadeaux qui sont souvent d'ordre vestimentaire (crois. 18).

---

(6). Au niveau de la licence, des bourses sont allouées aux étudiants qui s'inscrivent auprès d'une université française, elles s'élèvent à 1 500 FF par mois.

(7). La confrérie de la SAPE (Société des Ambianceurs et des Personnes Élégantes) regroupe les "sapeurs" qui portent des vêtements griffés par les plus grands couturiers parisiens (cf. le livre Entre Paris et Bacongo (1984) de J.-D. Gandoulou).

- 65 % des FAE reçoivent des cadeaux vestimentaires de leur "mari."
- 35 % des FSE reçoivent des cadeaux vestimentaires de leur "copain" ou "mari", ce qui est remarquable, puisque seulement 10 % des FSE ont comme chef de ménage le "mari". La famille de la jeune fille pose rarement des questions sur les cadeaux reçus. Il existe un accord tacite, voire une complicité entre la mère et la fille. La contribution du "prétendant" est connue, mais la famille fait semblant de l'ignorer. Les cadeaux sont légitimes pour les jeunes femmes interrogées : "Un père ne peut reprocher à sa fille les cadeaux qu'elle reçoit, surtout s'il n'a pas les moyens de lui en offrir" ou encore il faut bien qu'elles "se débrouillent".

La participation du "mari" est sous-estimée, puisque les femmes de nos deux échantillons bénéficient d'argent de poche donné par le "mari", qu'elles utilisent, en partie, pour les besoins de la toilette (80 % des FAE et 90 % des FSE sont dépendantes financièrement).

10 % des femmes avec et sans enfants déclarent ne rien avoir acheté. Le coût moyen de la toilette est pour une femme avec enfants de 40 000 FCFA/an, ce qui est une somme élevée compte tenu du niveau de vie des ménages (le SMIC est de 25 000 FCFA). Le coût moyen pour une femme sans enfant est de 25 000 FCFA/an. Il nous semble que la disparité des sommes consacrées à la toilette ne se justifie pas uniquement par la différence d'âge entre les femmes avec et sans enfants. Les deux stratégies sont opposées. L'une consiste à chercher un "mari" et à se placer en position avantageuse sur le marché matrimonial et/ou sur le marché de l'union. La présence d'un enfant permet d'obtenir de l'argent du géniteur, argent qui n'est pas destiné à la seule alimentation. L'enfant permet à la femme de se mettre en valeur. La jeune fille sans enfant trouve dans la scolarité une autre façon, hors du marché de l'alliance et de l'union, pour s'élever dans la hiérarchie sociale. Cette voie est subversive à plusieurs égards : elle permet à certaines femmes d'acquérir sur le long terme, une autonomie par rapport aux hommes qui les entourent, elle ouvre la porte à de nouveaux modes de promotion (salarial). La réussite scolaire (moyen moderne de mobilité ascendante) d'une fille peut être plus gratifiante (prestige et financièrement) pour ses parents, qu'une alliance hypothétique (moyen traditionnel de l'hypergamie) qui pourra toujours être remise en cause.

### Argent de poche

Nous définissons l'argent de poche comme un gain obtenu à partir d'une activité secondaire ou occasionnelle durant l'année scolaire en cours. L'activité secondaire peut être vite abandonnée, lorsqu'elle n'est pas rentable, lorsque la concurrence est trop forte ou encore lorsque l'argent nécessaire au renouvellement des produits a été "mangé". Nous avons considéré qu'une ménagère gagne de l'argent de poche quand elle aide exceptionnellement quelqu'un et reçoit en retour une rémunération (travaux des champs). En fait, nous avons rencontré très peu de ménagères dans ce cas. Si elle pratique une activité régulière : par exemple le commerce, son statut sera celui d'une vendeuse et non plus d'une ménagère. Les scolaires peuvent poursuivre leurs études, tout en ayant des activités lucratives pendant les vacances ou tout au long de l'année. C'est pourquoi cette rubrique nous permet essentiellement d'observer l'effort consenti par les scolaires pour acquérir une autonomie financière relative.

- 60% des FAE reçoivent de l'argent de poche de leur "mari".
- 40 % des FSE reçoivent de l'argent de poche de leur "mari" (crois. 20).

Les FAE gagnent significativement moins souvent de l'argent de poche (30 %) que les FSE (50 %) (crois. 19). Deux facteurs influencent ces chiffres : les FSE sont plus souvent scolaires et de ce fait plus disponibles que les FAE pour avoir un travail d'appoint. D'autre part, l'enfant est une source de gains pour la jeune mère. Si elle travaillait, elle recevrait de son entourage une aide moins importante en matière alimentaire, médicale et scolaire. Elle est donc moins motivée pour gagner de l'argent par elle-même (8). Dans ce sens l'adaptation au milieu urbain est moins active pour les FAE que pour les FSE. De outre, les FAE reçoivent de l'argent de poche de moins de personnes que les FSE (crois. 24), ce qui est l'indice du désintérêt de la famille élargie par rapport à la FAE considérée comme une femme "perdue" sur laquelle on n'investit plus.

### Rôles financiers du père et du mari

- Lorsque la femme a un enfant au moins, les devoirs du mari sont nombreux : dans 65 % des cas, il assume les frais de toilette, dans 60% des cas, les frais médicaux et l'argent de poche ; dans 50 % des cas, la popote et les frais scolaires.

La famille paternelle verse dans 20 % des cas les frais de scolarité et la popote, dans 15 % des cas les frais médicaux et l'argent de poche. (Il participe dans 2 % des cas à l'achat de vêtements).

- Lorsque la femme n'a pas d'enfant, le père et sa famille assument dans 50 % des cas les frais de scolarité, dans 45 % des cas, les frais médicaux et l'alimentation ; dans 25 % des cas, ils lui donnent de l'argent de poche et dans 20 % des cas, l'argent pour l'habillement.

Le "mari" intervient dans 35 % des cas pour la toilette et l'argent de poche, dans 20 % des cas pour les frais médicaux, dans 10 % des cas pour la popote et la scolarité.

Le "mari" a un rôle financier important dans les domaines de l'habillement et de l'argent de poche, tandis que le père de la femme prend en charge le plus fréquemment les frais de scolarité et la popote. La femme sans enfant a des sources de revenus plus diversifiées.

Le "mari" semble relayer le père d'un point de vue financier aussitôt que la femme a un enfant. La maternité entraîne une forte dépendance à l'égard du mari. La mère de la femme sans enfant participe dans 20 % des cas à la popote, à la scolarité (contre 10 % pour les FAE pour les mêmes postes). La grande soeur aide pour la toilette 20 % des FSE.

---

(8). Pour connaître la nature des activités effectuées, consulter l'annexe 1.

## b) A titre secondaire

Certaines personnes interviennent à titre secondaire.

*Alimentation* : (crois. 21)

-25 % des FAE et des FSE reçoivent de l'aide de 2 personnes.

*Frais médicaux* : ( crois. 22)

-15 % des FAE et des FSE reçoivent de l'aide de 2 personnes.

*Frais scolaires* : (crois. 23)

- 30 % des FAE et des FSE scolarisées reçoivent de l'aide de 2 personnes.

*Habillement* : (crois. 24)

-25 % des FAE et 45 % FSE reçoivent de l'aide de 2 personnes.

*Argent de poche* : (crois. 25)

-45 % des FAE et 60 % des FSE reçoivent de l'aide de 2 personnes.

Les FAE sont aidées significativement par moins de personnes que les FSE dans les domaines de l'habillement et de l'argent de poche.

- Pour les FAE, la femme participe elle-même dans 10 % des cas de l'ensemble de l'échantillon à la popote (crois. 26) ; le mari verse dans 10 % des cas de l'argent de poche ou de l'argent pour la toilette (crois. 27 et crois. 28).

- Pour les FSE, la mère participe aux frais de la popote dans 10 % des cas de l'ensemble de l'échantillon (crois. 26). De plus, la mère, l'oncle maternel et la tante maternelle versent de l'argent de poche dans 20 % des cas (crois. 27).

On peut observer que le rôle de la mère et de la famille maternelle s'amenuise, quand la jeune femme vit avec "un mari".

## c) Conclusion

Nous pouvons à travers ces pourcentages mesurer la solidarité des membres de la famille. Les oncles paternels ou maternels, les tantes paternelles ou maternelles, les grands parents de la femme interviennent peu, si on les considère individuellement (moins de 5 % des femmes avec et sans enfants les citent comme participant aux frais). C'est pourquoi, dans l'exposé de nos résultats, nous avons regroupé la famille maternelle et paternelle. Le rôle de la mère - autour de 15 % des femmes sans enfant citent leur mère comme les aidant à titre principal dans les 5 domaines- et le rôle de la soeur -excepté pour la popote, la grande soeur est citée par 10 % des FSE comme apportant une aide dans les 5 domaines- méritent d'être soulignés. Une solidarité féminine émerge au sein des familles dans le sens vertical mère/fille et dans le sens horizontal ego/grande soeur. La femme qui travaille, acquiert en partie le rôle que jouait l'oncle ou le père. Cette position lui confère un certain pouvoir vis-à-vis de sa progéniture moins contesté que dans le couple. Le grand frère est une figure présente, mais sa participation reste minime pour les femmes avec et sans enfant. Il nous semble que ces

chiffres traduisent la montée de nouveaux acteurs -les femmes et les jeunes ayant un pouvoir économique-, mais aussi la faible persistance d'une solidarité familiale élargie.

Les rapports au sein du couple sont monétarisés. C'est pourquoi le terme de marché de l'union et de l'alliance nous semble approprié. L'entraide conjugale est liée à la naissance d'un enfant, la participation de la famille du mari est de 5 % environ, tandis que la solidarité familiale fait intervenir des personnes ayant des liens très différents avec la jeune mère.

Les populations des femmes avec et sans enfants présentent des différences significatives d'âge, d'activité, de statut matrimonial que nous avons voulu souligner. Du point de vue économique, nos trois indicateurs que sont l'activité du chef de ménage, le statut de résidence, le montant de la popote ne nous montrent pas de différence significative entre les FAE et FSE.

Les FAE et FSE fréquentent des hommes d'âge non significativement différents -crois. 30- (pourtant elles-mêmes ont des âges significativement différents crois. 1). L'âge moyen du "mari" est de 24 ans. Les activités professionnelles des "maris" (crois. 31) sont significativement différentes. 26% des FAE et 10% des FSE ont un "mari" travaillant dans le secteur informel, alors que 35 % des FAE et 45 % des FSE ont un "mari" scolaire.

## **8.2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE GROSSESSE**

### **8.2.1. TRAITEMENT DE LA PREMIERE GROSSESSE**

#### **a) Déclaration de grossesse**

La grossesse est une affaire gérée par les femmes, chapeauté par les hommes. Les jeunes filles sont nombreuses à être enceintes -selon les expressions utilisées à encaisser ou à enregistrer une grossesse- alors qu'elles vivent toujours chez leurs parents (45 % dans notre enquête -freq. 3-).

En interrogeant les jeunes femmes dans nos enquêtes, nous leur avons demandé comment elles annonçaient leur grossesse. Les réactions des différentes femmes sont relativement stéréotypées. Elles tardent à prévenir leur entourage qui devine la situation ou qui est alerté par une "confidente". 60 % des parents connaissent l'existence d'une grossesse avant ou durant le 3ème mois. 95 % des parents sont au courant de la grossesse avant le 6ème mois. Une femme (la mère, la soeur, la tante maternelle ou paternelle) va vérifier l'information auprès de la jeune femme avant de l'annoncer au chef de ménage qui, à son tour, pourra le dire à la personne qui a sa responsabilité.

Lorsque la grossesse a lieu hors alliance, une femme sur quatre qui a accouché envisage un avortement provoqué dans les premiers mois de la grossesse. Lorsque la suspicion d'une maternité en cours se précise, un parent demande à la jeune fille "d'avouer son état de grossesse". Dans certains cas, elle est amenée à l'hôpital pour un diagnostic de grossesse.

Le secret entretenu autour de la grossesse peut être dû à la peur des réactions de l'entourage, mais aussi à un sentiment de pudeur. La sexualité n'est pas entourée de la même discrétion. La situation est donc inverse de celle de l'occident, où la maternité est très médicalisée, étudiée à la limite du pathologique, alors qu'au contraire, on observe une retenue à parler de sa sexualité (même si les médias en font un objet de consommation). Au Congo, la façon de porter les enfants reste entourée de discrétion, alors que la façon de les faire peut être évoquée sans soulever trop de gêne. A. Zajackowski analyse ces attitudes différentes en ces termes : "Dans une situation où c'est la procréation, et non pas la pureté, qui est la valeur dominante, la technique de la procréation est d'intérêt public et les expériences individuelles ne sont pas réservées au domaine de la vie privée" (ZAJACKOWSKI, 1973, p. 705). La grossesse est entourée de discrétion par peur du "mauvais oeil", par superstition. La femme enceinte est un peu comme le jeune enfant à la marge du monde des morts et celui des vivants. Le secret peut être interprété aussi comme l'expression de la honte dictée par la classe des hommes qui ne laisse pas la femme manifester sa fierté, mais la retient, la canalise. Cette discrétion est le signe de l'enfermement de la femme dans l'enfantement qui est à la fois un pouvoir et un devoir. Elles manifestent en même temps la peur de ne pas arriver à cet accomplissement.

Cependant, en cas de grossesse hors alliance, la femme avertit rapidement le "géniteur". Si elle tardait trop, elle risquerait d'éveiller la suspicion de ce dernier qui pourrait interpréter ce retard comme une hésitation sur "l'auteur" de la naissance. Cette attitude n'est pas du tout en accord avec la norme traditionnelle qui recommande à la femme d'être réservée. Elle est symptomatique de la monétarisation des rapports entre les sexes : la grossesse entraîne des frais et il faut très concrètement qu'elle soit prise en charge financièrement par le géniteur.

## **b) Présentation**

Le père biologique de l'enfant, qui n'est pas connu de la famille de la jeune mère, est en faute. Il aurait dû, par respect pour la personne qui a la charge de la jeune fille, se présenter comme le "mari" potentiel de celle-ci. Par cet acte, il prouve son respect des aînés, son souci des valeurs traditionnelles et son attachement à la jeune fille.

Le garçon, "responsable d'une grossesse" doit se "présenter" devant la famille de sa femme, s'il veut rester en bon terme avec elle, sinon il marque une rupture avec sa belle famille et expose la progéniture future à la maladie ou à la mort. La présentation a lieu en présence de la personne qui héberge la femme, et selon le cas, des représentants de la famille maternelle (oncle) et/ou de la famille paternelle (père) d'ego (9). Le géniteur se fait accompagner de personnes influentes de sa propre famille pour discuter des aménagements à venir concernant la jeune fille, sa progéniture et le cas échéant le couple.

Durant la présentation, le prétendant offre à boire et donne une petite somme d'argent, sorte d'amende dont il est redevable pour avoir "perturbé" la jeune fille. La présentation standard se compose de 5 000 FCFA, de 2 ou 3 casiers de bière Primus, de 2 ou 3 casiers de bière

---

(9). En situation urbaine, les familles élargies sont dispersées au sein de la ville et entre la ville et le village. Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", les personnes rassemblées lors de la présentation sont diverses et nous n'avons pas pu faire de typologies en fonction des ethnies.

Kronenbourg, de 2 ou 3 casiers de "jus" (limonade), et de quelques litres de vin de palme ou de vin rouge et parfois même d'une bouteille de whisky.

Les amendes réclamées au "géniteur" peuvent être élevées. Par exemple, une femme nous raconte la négociation autour de la grossesse. Sa famille réclame 50 000 FCFA pour "avoir empêché le bon déroulement de la scolarité". Les parents de mon "mari" ont discuté en disant que l'enfant qui allait naître pourrait peut-être rendre beaucoup de services à sa mère et n'est pas obligatoirement un handicap ; ils ont payé 30 000 FCFA au lieu de 50 000 FCFA". Le géniteur est coupable de ne pas avoir engagé le processus d'alliance avant la grossesse : dans un cas une amende de 150 000 FCFA est réclamée "parce que la femme est tombée en grossesse chez ses parents" ou dans l'autre cas parce que le géniteur a "engrossé la femme sans avoir au préalable versé le vin".

La famille d'ego estime que la grossesse a entamé son honneur, son prestige et ses capacités économiques et veut les défendre en exigeant réparation. Les sommes sont réclamées dans l'immédiat ou lors du versement du vin ou de la compensation matrimoniale. Cette revendication suppose que les deux familles en cause ont des ressources importantes à défendre et qu'une alliance est envisagée comme une issue positive. Rares sont les familles qui exigent de telles amendes : "nous ne voulons pas mettre notre fille aux ventes aux enchères", nous a déclaré un père indigné par l'augmentation des amendes.

Il est admis que l'homme s'acquitte de la présentation en fonction de ses moyens. Il peut venir se présenter avec une caisse de bière seulement, mais il s'expose, ainsi, à la réprobation des parents qui mettent leur fille en garde contre un prétendant "pas valable". Après la présentation, le prétendant a le droit de rendre visite à la jeune fille sur la parcelle de ses parents qui écarteront désormais tout autre "mari" potentiel.

Lorsque le géniteur verse lors de la présentation une prestation équivalente au "premier vin" de l'alliance traditionnelle, il scelle un début d'alliance avec la famille de sa femme. Il manifeste son intention "d'installer la jeune femme". Il reconnaît en elle non seulement la mère de son enfant, mais également sa future femme. Le vin est rarement refusé (3 fois dans l'enquête "15-25 ans"), soit que l'alliance n'est pas souhaitée, soit que les parents préfèrent que le couple s'observe par exemple "en raison du comportement trop volage" de l'un des époux. En effet, en cas de séparation, la famille ne veut pas être contrainte à rembourser les frais engagés, ce qui est source de conflits et de problèmes familiaux.

Dans 65 % des cas les hommes ne versent pas de vin lors de la première grossesse (freq. 3). Cette attitude est le signe de l'individualisation progressive des unions. "L'auteur de la grossesse" reconnaît être le père de l'enfant à venir, mais déclare ne pas avoir les moyens de verser le vin. Sa famille reste en retrait et ne l'aide pas à s'engager dans une alliance. Elle ne veut pas ou ne peut pas intervenir dans la relation qui unit les deux partenaires.

Cette façon de faire est jugée avec perplexité par les parents, dans la mesure où elle indique le respect -même tardif- du géniteur à leur égard et sa volonté d'assumer ses responsabilités

paternelles. La position du prétendant est cependant inconfortable, il doit la consolider en étant généreux à l'avenir avec les familles paternelle et maternelle de sa femme. L'argent versé manifeste une volonté d'engagement du mari envers son enfant et sa femme. Plus le mari fera face aux besoins de sa femme, mieux il sera considéré par la famille de celle-ci. La prise en charge de l'enfant peut être une première étape avant l'engagement dans une alliance. Celui-ci est parfois une question de temps : la situation matrimoniale se régularise, lorsque des liens sont tissés entre les familles et que la situation matérielle s'améliore.

"La présentation" recouvre des réalités très différentes, allant d'une visite plus ou moins formelle au versement du premier vin. La première grossesse hors alliance va donner lieu à toute une suite d'arrangements qui vont aller de la rupture à l'alliance entre les deux familles.

### **c) Négociation de la prise en charge**

Une fois le diagnostic de grossesse confirmé, si le "géniteur" ne s'est pas présenté spontanément, le chef de ménage demande à la jeune fille de "dénoncer l'auteur de la grossesse". Lorsqu'il est connu, il est convoqué au domicile de la femme.

Généralement, les familles arbitrent elles-mêmes leurs litiges, elles ne font plus confiance à la justice qui était soupçonnée d'intervenir en fonction des dessous de table versés à ses magistrats. Les médiateurs sont trouvés sur le quartier (comité de quartier) ou au sein des familles. Les moyens de pression de la famille de la jeune fille sont fonction de sa position sociale. Par exemple, lorsque le père de la jeune mère est militaire, il peut obtenir un emprisonnement du "géniteur" à titre d'intimidation. Il n'existe pas d'instance de sanction reconnue par tous. Seules la négociation et la pression peuvent être des arguments permettant de trouver une solution.

Lors de la présentation, on demande au géniteur s'il reconnaît être "l'auteur de la grossesse". En fait, s'il se présente, c'est qu'il accepte la paternité. En revanche, s'il "fuit" après plusieurs invitations, la famille d'ego finit par se déplacer pour le rencontrer (voir entretien n°3 en annexe 12). Dans 8 % des cas, la responsabilité de la grossesse n'est pas reconnue par le géniteur (freq 4). Le père putatif invoque l'infidélité de la jeune fille, "nie les faits". Des pressions, des menaces sont exercées contre lui et sa famille par les parents de la femme. Des sorts peuvent être jetés contre le jeune homme qui ne pourra plus concevoir. Un aîné d'ego peut la maudire à cause de sa mauvaise conduite, mais généralement on évite de "trop parler" pour ne nuire ni à elle, ni à son enfant dans cette période de grande fragilité. 2 fois dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" un membre de sa famille se substitue au garçon qui refuse la grossesse, la grande soeur, par exemple, aide la famille d'ego à supporter les frais de la grossesse et de l'accouchement.

### Reconnaissance

Après la naissance, certains hommes qui ont refusé la grossesse, reviennent sur leur décision et acceptent la paternité. Ce phénomène est rare : deux hommes sont dans ce cas dans notre échantillon (freq. 4). Le père biologique doit rembourser quelquefois une partie ou la totalité

des frais engagés par la famille de la femme, pour que celle-ci ne se sente pas lésée. On dit alors que le père dote l'enfant, mais la famille de la femme peut refuser de laisser l'enfant au "géniteur".

Les pourcentages de refus de grossesse et de refus de paternité peuvent paraître faibles, dans un milieu urbain où les sollicitations de la société de consommation ne manquent pas et où l'enfant coûte cher. La rumeur publique amplifie le phénomène du "refus de grossesse et de paternité", tant cette attitude est perçue comme scandaleuse. Il faut être prudent dans notre interprétation. Nous nous demandons, si en amont, les femmes dont l'enfant n'est pas reconnu par le père, avortent ; nous analyserons les motifs des avortements, pour affiner nos conclusions. De plus, il ne suffit pas de reconnaître la grossesse ou l'enfant pour remplir ses obligations de père. L'enfant nécessite un investissement sur le long terme.

### Obligations

La reconnaissance de la paternité entraîne des obligations importantes et précises. Une négociation s'engage entre les deux familles. Chez qui la jeune mère va-t-elle vivre pendant la grossesse et après la naissance ? Le géniteur qui reconnaît la grossesse doit payer un certain nombre de prestations : la layette, les médicaments pour la femme pendant la grossesse, les frais d'alimentation de celle-ci, si elle n'est pas "installée" chez lui. Lorsqu'elle reste chez ses parents, tous les arrangements sont possibles. La jeune fille peut aller dormir, manger de temps en temps chez le "mari". Par la suite, il assume les frais d'accouchement et après la naissance, l'alimentation, l'habillement de la mère et de l'enfant jusqu'au sevrage (temps minimum). L'initiative appartient à la famille du garçon, la décision de l'alliance ou de l'union temporaire est prise par la famille de la fille qui va faire connaître ses prétentions.

Une concertation a lieu, des propositions sont émises par le mari. Les parents d'ego sont obligés de tenir compte de la situation matérielle du géniteur. Parfois la famille du "mari" se substitue à lui pour faire face aux obligations liées à la grossesse. Selon la coutume le lignage est responsable des agissements de chacun de ses membres, en cas de défaillance, il se substitue à lui. Cette prise en charge par la famille élargie n'est pas automatique, puisque dans notre échantillon, parmi les 104 femmes restant chez leurs parents pendant la grossesse, 31 femmes -sur 67 ayant répondu à cette question (10) - ne reçoivent pas d'aide de la famille du géniteur. Nous trouvons ici un signe de l'individualisation de l'union. La situation économique du "géniteur" (freq. 5) est examinée en priorité ; s'il est militaire, fonctionnaire, salarié (dans 40 % des cas) ou encore vendeur ou artisan (dans 20 % des cas), il ne peut pas se dérober à ses devoirs sans soulever la désapprobation générale. S'il est élève ou chômeur (40 % des hommes sont élèves et chômeurs lors de la naissance de leur enfant), les membres de sa famille sont sollicités. Dans la moitié des cas environ (31 sur 67), ils ne se substitueront pas au géniteur.

La grossesse actualise un certain nombre de points clefs sur lesquels vont porter les discussions entre les familles : le statut matrimonial, la prise en charge de la grossesse, de

---

(10). Cette question a été introduite en cours d'enquête parce qu'elle nous semblait intéressante.

l'enfant et de la mère à court et à long terme. La femme et sa famille vont chercher à s'entourer d'un maximum de garanties dans un milieu hétéroculturel où de nombreux comportements sont possibles. La famille du géniteur réclame rarement l'alliance. Reconnaître la grossesse n'entraîne pas les mêmes obligations que reconnaître la mère de l'enfant comme une épouse potentielle. Ainsi le statut de père et celui de mari sont amenés à se dissocier, les partenaires de la négociation se contentant alors de résoudre les problèmes matériels les plus pressants liés à la grossesse.

## 8.2.2. DISSOCIATION STATUT MATRIMONIAL/MATERNITE

### a) Ampleur du phénomène

Au moment de la première naissance, seules 10 % des femmes sont dotées (freq. 3) (11). Pour 25 % d'entre elles, le vin a été versé. Les conditions matrimoniales, lors de la première naissance, ont évolué considérablement entre la génération des parents où la majorité des femmes était dotée lors de la première naissance (12) et celle des jeunes filles.

L'âge moyen de la femme à son premier accouchement est de 18 ans ; 75 % des femmes ont accouché entre 16 ans et 20 ans avec un pic de fréquence à 17 et 18 ans (freq. 8). Le statut matrimonial varie significativement avec l'âge (13) (tab. 4). L'observation de l'évolution des statuts matrimoniaux sur une plus longue période (enquête "mères" du programme Santé-Urbanisation) montre que la progression du nombre des femmes mariées est continue de moins de 18 ans à plus de 40 ans.

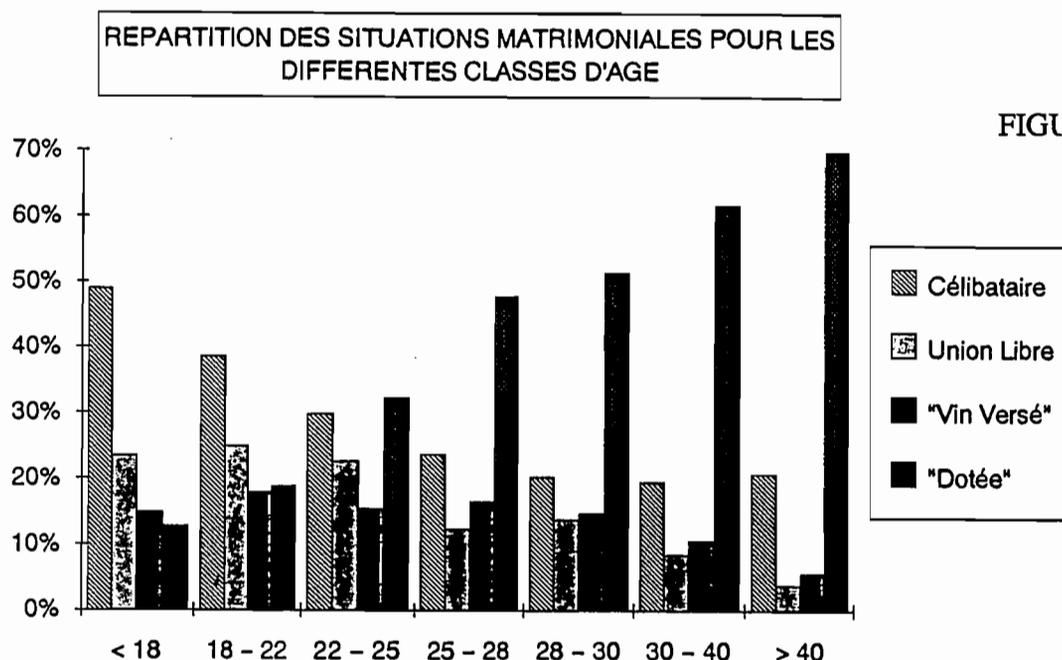


FIGURE 1

(11). Entre le statut matrimonial lors de la première naissance et le statut matrimonial actuel, on observe 5 % de femmes dotées en plus (freq. 3 et freq. 6).

(12). Voir annexe 6, la représentation des intervalles génésiques à partir de l'enquête "enfants bien et malnutris" montre que le versement de la compensation matrimoniale a lieu plus souvent, après une ou plusieurs naissances pour la génération des années 60 par rapport aux générations des années 40 et 50

(13). le lien entre l'âge et le statut matrimonial est établi au seuil de 0,053.

Les unions qui se forment autour de la naissance sont fragiles : 40 % d'entre elles sont rompues au moment de notre enquête (freq. 7). Les alliances qui se scellent alors échouent pour 20 % d'entre elles, les unions pour 40 % d'entre elles (tab. 5) .

Une partie des femmes accède à l'alliance après la première grossesse. Lorsque l'on compare le statut matrimonial lors de la première naissance avec le statut matrimonial actuel (tab. 5), on constate que 20 % des célibataires et 25 % des femmes en union libre lors de la première naissance ont réussi à sceller une alliance avec un homme qui n'est pas forcément le père biologique du premier enfant.

Une nouvelle évolution se dessine, le versement de la compensation matrimoniale est retardé ou supprimé. Un décalage de 5 à 10 ans se creuse entre l'âge à la première maternité et le versement de la compensation matrimoniale. Dans les enquêtes "mères" du programme Santé-Urbanisation, l'âge moyen des femmes célibataires et des femmes vivant en union libre est de 25 ans, tandis que l'âge moyen des femmes dotées est de 30 ans. Le dernier recensement de 1984 indique que 70 % des femmes sont "mariées" dans la tranche d'âge 30-34 ans, ce taux de mariage est le plus élevé comparativement aux autres classes d'âges (Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1984, tableau 701).

La disjonction entre le statut matrimonial et la procréation n'est pas totale, puisque les femmes en cours d'alliance ont significativement en moyenne davantage d'enfants que les femmes célibataires ou vivant en union libre : 1.77 en moyenne pour les premières contre 1.55 pour les secondes (tab. 6).

### **b) Explication du phénomène**

La crise économique et la crise des valeurs traditionnelles s'influencent mutuellement. Le statut matrimonial de la femme varie significativement avec l'activité de l'homme (tab. 7). Lorsque l'homme est scolaire, la femme est célibataire à 70 % -le "mari" sans autonomie financière, hébergé dans sa famille ne peut assumer des charges familiales-, alors que lorsque l'homme est salarié ou fonctionnaire ou encore vendeur, l'alliance est en cours dans 40 % des cas. Cependant, l'absence de statut matrimonial lors de la naissance n'exprime pas toujours un manque de moyens. Le fait d'avoir des ressources est un facteur qui facilite l'alliance, mais ne la rend pas automatique.

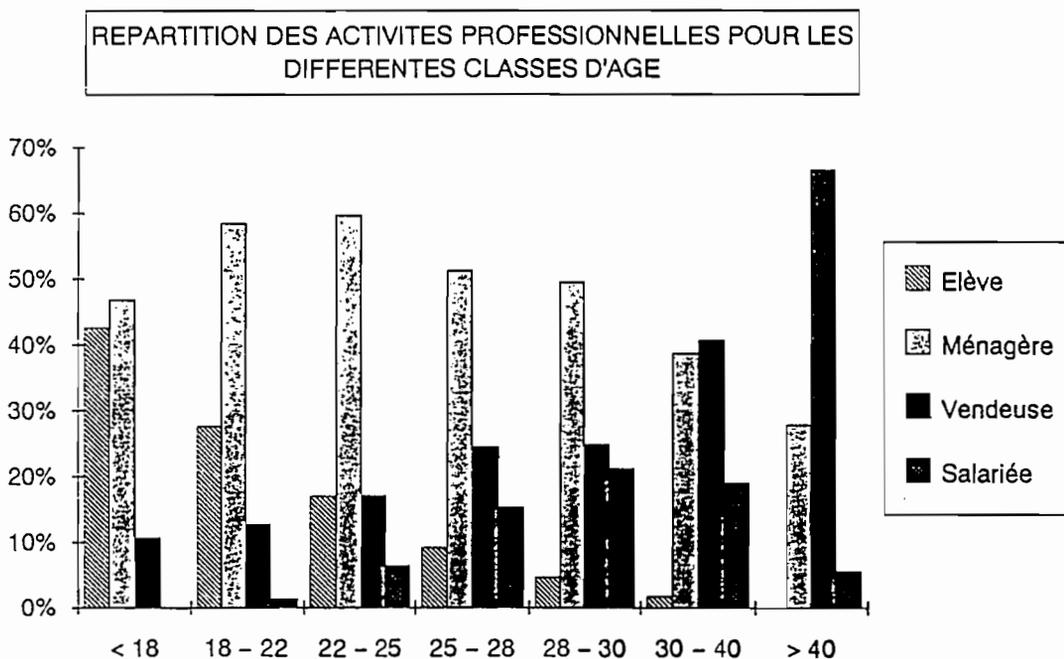
En milieu urbain, la désaffection à l'égard de l'alliance n'est pas uniforme, elle varie significativement en fonction de l'activité de la femme, 50 % des vendeuses, 40 % des ménagères et 30 % des scolaires sont dotées (tab. 8 -croisement de l'activité actuelle avec le statut matrimonial actuel-). Il donne des résultats équivalents compte tenu des intervalles de confiance au tab. 9 -croisement de l'activité lors de la première naissance avec le statut matrimonial lors de la première naissance : 55 % des vendeuses et 45 % des ménagères et 25 % des scolaires sont engagées dans un processus d'alliance-.

L'activité des femmes varie significativement en fonction du lieu de naissance (tab. 11).

- 65 % des vendeuses sont nées hors Brazzaville et 55 % sont engagées dans un processus d'alliance.
- 50 % des ménagères sont nées hors Brazzaville et 45 % sont engagées dans un processus d'alliance.
- 30 % des scolaires sont nées hors Brazzaville et 25 % sont engagées dans un processus d'alliance.

Le nombre de vendeuses progresse avec l'âge, tandis que le nombre de ménagères régresse.

FIGURE 2



L'insertion urbaine n'est pas la même pour les vendeuses que pour les ménagères (la catégorie ménagère représente 40 % des FAE et 10 % des FSE). Les premières sont inscrites dans un processus d'individualisation actif. Elles participent significativement plus souvent à des associations que les ménagères (tab. 21).

Le statut matrimonial varie significativement en fonction du lieu de naissance (tab. 10) : 70 % des célibataires, 55 % des femmes en union libre et 40 % des femmes en cours d'alliance sont nées à Brazzaville. On perçoit ainsi l'influence du milieu urbain déstabilisateur d'anciens agencements (mariage coutumier) et créateur de nouveaux agencements (célibat, cohabitation).

### c) Décalages représentations/pratiques

Certains hommes semblent vouloir s'affranchir des contraintes matrimoniales en ayant des enfants hors alliance. Dans les faits, la maternité et l'alliance entretiennent un rapport aléatoire, ce qui n'est pas le cas dans les représentations qui lient indissolublement l'alliance et la procréation. La "libération" des moeurs coexiste avec des discours relativement stéréotypés sur le mariage comme seule légitimité possible, pour la femme comme pour l'enfant.

Les décalages entre les représentations et les pratiques sont visibles, entre d'une part, un code de l'honneur exigeant dicté par des représentations lignagères et d'autre part, des pratiques qui sont organisées en partie, en fonction des rapports marchands qui imposent leur rationalité et limitent les solidarités familiales.

D'un point de vue politique, il est difficile de maintenir une pression sociale à la fois sur le plan matériel (marché des biens) et sur le plan sexuel (marché matrimonial). Comme nous l'avons remarqué, les jeunes sont frustrés dans leur grande majorité dans le domaine de l'économie (chômage). Pour illustrer le mécontentement latent, nous évoquerons les manifestations et les émeutes de fin 86, provoquées par l'annonce de la suppression des bourses accordées aux étudiants (14). Si les règles économiques s'appliquent à leur désavantage, les règles du marché matrimonial se sont assouplies en faveur des cadets. Dans un pays jeune, ces derniers forment un groupe de pression qui ne peut être contenu dans tous les domaines. L'assouplissement des règles de l'union permet de ne pas bloquer une situation sociale qui est par ailleurs tendue.

A une période où l'autorité des aînés et celle des institutions se relayaient (15), succède la période actuelle où ni l'autorité légitime traditionnelle, ni celle plus moderne de l'Etat ne font appliquer systématiquement la norme coutumière (mariage coutumier) pour les premiers, officielle (mariage civil) pour les seconds. Dans une conjoncture économique plus favorable, on pourrait envisager que la pression lignagère et/ou étatique soit rétablie sur le marché des unions et que la concurrence sur le marché matrimonial et sur celui des biens puisse s'exercer conjointement.

#### Formes des contradictions

Le désaccord des cadets avec les projets de leurs aînés s'exprime moins au travers des discours qu'au travers des pratiques. En fait, concrètement, ils agissent à l'extérieur de leur famille ; ils engagent des relations avec le sexe opposé qui ne déboucheront pas toujours sur le versement de la compensation matrimoniale ; ils peuvent ainsi avoir de nombreux enfants. Leurs pratiques se glissent dans les zones d'incertitude de la société, où ils peuvent donner libre cours à leurs capacités d'utiliser la tradition et la modernité. Ils ne s'opposent pas

---

(14). "Le chef de l'Etat veille à ce que les mesures dictées par la crise économique ne heurtent pas trop de front la population. C'est ainsi que le gouvernement a accepté de maintenir à l'université des étudiants qui n'y ont plus leur place et à payer sans retard excessif les bourses" (de Barrin, *Le Monde* du 27/2/89)

(15). La loi Portela (1962) entraînait l'exclusion des jeunes filles enceintes du système scolaire ; elle n'était pas uniformément appliquée dès 1970.

directement, restent insaisissables. Finalement, lorsque l'on observe les pratiques, on a l'impression que les hommes comme les femmes détournent les règles à leurs avantages.

La procréation est un domaine très réglementé par la coutume. Les codes de conduite sont apparemment admis pour être mieux contournés. En revanche, ce qui n'est pas dit, n'en est pas moins efficace. Les pratiques prennent le pas sur les représentations. La crédibilité du mariage coutumier peut être entachée du fait de l'importance du nombre de transgressions. En fait, la règle perdure, même si elle est plus rarement appliquée. Tout se passe comme si chacun cherchait à ignorer cette inobservance de la norme. Ici, le processus de dénégation consiste à faire ce qu'on dit ne pas vouloir faire. Le "jeu de l'intérêt et du calcul" pousse les acteurs sociaux à méconnaître les changements qui affectent l'alliance. La reconnaissance des transgressions entraînerait la perte d'efficacité des stratégies matrimoniales (BOURDIEU, 1980, p. 195).

### **8.2.3. ESQUISSES DE STRATEGIES MATRIMONIALES**

#### **a) Justification de la disjonction**

Les acteurs sociaux, pour justifier leurs pratiques, développent des discours qui affichent leur attachement à la tradition. Les justifications sur l'opportunité ou non du versement du vin pendant la grossesse ou l'accouchement sont intéressantes à analyser comme réinterprétation de la tradition au mieux des intérêts individuels. Pour certains, le versement du vin pendant la grossesse est destiné à la protéger, alors que pour d'autres, le versement du vin pendant la grossesse est dangereux, il peut créer des mécontentements d'un parent qui va s'estimer lésé ; il peut alors jeter un sort à la mère ou à l'enfant. Il est préférable dans ces conditions de verser le vin après la naissance. Cette solution présente, en outre, l'avantage d'apporter la certitude que l'enfant est viable, que le couple est fécond. Ces deux façons de faire, versement du vin pendant la grossesse ou après la naissance, sont des aménagements de la tradition. Par un renversement des valeurs traditionnelles, la "règle" du versement du vin avant la naissance est source de perturbations et de conflits.

Les individus font mine de respecter la tradition ; en fait, ils l'adaptent à leurs besoins et à leurs impératifs. La fécondité est un objectif traditionnel ; les individus utilisent pour l'atteindre des moyens qui n'ont rien de traditionnel (union libre, célibat). Ces interprétations montrent que les acteurs sociaux jouent avec les règles plutôt qu'ils ne les appliquent, ils s'en servent plutôt qu'ils n'y sont soumis.

#### **b) Le choix du partenaire**

Notre analyse des stratégies matrimoniales nous conduit à déterminer, si le critère ethnique conditionne toujours les unions préférentielles.

Les trois groupes ethniques principaux : Kongo, Téké et Mbochi sont subdivisés en sous-groupes. Nous avons considéré qu'une union ou alliance est interethnique à partir du moment où l'homme et femme n'appartiennent pas au même groupe. Ce procédé est moins exigeant et sélectif que les normes ethniques lors de l'alliance traditionnelle. En effet, certaines

séparations sont motivées par des problèmes interethniques au sein d'un même groupe. Curieusement, dans plusieurs cas rencontrés, l'homme et la femme, appartenant au même groupe, mais de sous-groupes différents, renoncent à une alliance, rejetée comme contraire à la tradition (par exemple : une alliance entre un homme Vili avec une femme Lari appartenant au même groupe Kongo). Aussi, dans ces cas de figure, il nous semble qu'il s'agit d'une manipulation de la tradition plutôt que d'une obéissance aveugle à celle-ci. Lorsqu'une famille veut obtenir une séparation, elle utilise volontiers le motif avouable de l'ethnie. Les individus rigidifient les normes de la tradition et les assouplissent selon leurs besoins.

Les unions interethniques sont plus fréquentes chez les jeunes couples que chez leurs parents ; elles sont de l'ordre de 7 % pour la génération des parents et de l'ordre de 30 % pour celle des enfants, lors de la première naissance (tab. 13 et tab. 14).

Le critère ethnique intervient dans le choix du partenaire. Dans l'enquête "15-25 ans", nous avons comparé (tab. 15) le statut matrimonial des couples interethniques et les couples de même ethnie. Les alliances interethniques sont significativement moins nombreuses (18 % des alliances) que les unions interethniques (36 % des unions).

De plus, nous avons observé dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" que les alliances interethniques ont lieu le plus souvent entre Kongo et Téké ou entre Mbochi et Téké. Le groupe ethnique Téké est géographiquement et socialement un groupe intermédiaire qui fait le pont entre les ethnies du Nord et celles du Sud. Les unions entre Mbochi et Kongo sont rares ; selon l'expression d'une jeune fille Mbochi séparée du père biologique Kongo de son premier enfant : "Les Kongo et les Mbochi, c'est comme l'huile et l'eau, on ne peut les mélanger".

Contrairement à nos hypothèses, l'ethnie Kongo à l'inflexion matrilineaire la plus forte ne se caractérise pas par un taux de naissance hors alliance supérieur à celui des autres ethnies (tab. 16).

D'autres critères que l'ethnie peuvent intervenir dans le choix du partenaire. Le mari fonctionnaire, militaire, ou salarié est le prototype de l'homme "valable" à condition qu'il ne soit pas déjà marié. Le chômeur est considéré avec une grande sévérité, "il est irresponsable", "pas valable". Les femmes scolaires et ménagères ont, pour 40 % d'entre elles, un "mari" ayant des revenus fixes, tandis que les vendeuses sont seulement 20 % dans ce cas, elles semblent socialement plus défavorisées, elles choisissent leur partenaire dans la même catégorie professionnelle (tab. 18).

On remarque l'émergence d'une stratégie matrimoniale plus accusée avec l'âge (17). L'âge de la femme à la première naissance varie significativement avec l'activité de l'homme (16) (tab. 17) : 50 % des femmes de moins de 18 ans ont un mari scolaire, 50 % des femmes de 18 à 21 ans et 45 % des femmes de 21 à 25 ans ont un mari qui a des revenus fixes.

(17). L'âge moyen des géniteurs est de 24 ans. Cet écart moyen de 6 ans entre l'âge des femmes et l'âge des hommes à la première naissance explique, en partie, que l'homme exerce plus souvent une profession que la femme lors de la première naissance.

(16). le lien entre l'âge de la femme à la première naissance et l'activité du mari est établi au risque de 0,087.

### 8.3. ITINERAIRES RESIDENTIELS AVANT LA NAISSANCE

Nous analysons ici les résultats obtenus dans l'enquête "15-25 ans" sur les femmes avec enfants. Nous allons étudier les "mécanismes sociaux" de régulation et les sanctions.

#### Bilan avant la naissance

La grossesse entraîne, dans 35 % des cas, des déménagements qui s'effectuent au sein de la famille de la femme, chez le mari ou dans la belle-famille. Ce qui explique que les femmes avec enfants ont eu plus souvent des changements de domicile/parenté que les femmes sans enfant.

Nous nous sommes intéressée à la dernière personne chez qui la jeune femme se trouvait juste avant son accouchement (freq. 9).

- Dans 45 % des cas, la femme est hébergée chez son "mari" ou dans sa belle-famille
- Dans 45 % des cas, elle est hébergée par son père et sa mère, son frère ou sa soeur.
- Dans 5 % des cas, elle vit dans la famille maternelle
- Dans 5 % des cas, elle vit dans la famille paternelle.

Les entretiens nous ont donné une explication du fort pourcentage de femmes présentes chez leur "mari" avant l'accouchement. Les conflits entre la femme et sa propre famille la poussent parfois à rejoindre son ami avant la première grossesse. La fréquentation assidue du jeune homme au domicile de la jeune fille provoque un climat de tension qui fait que la jeune fille peut se faire chasser de chez elle. Dans un sens, la famille préfère que la cohabitation précède la conception. Ainsi le "propriétaire" de la grossesse ne peut que l'accepter. L'union est connue à défaut d'être reconnue par les familles. La jeune fille n'est plus une source de désordre dans sa famille. Elle est prise en charge financièrement par la belle-famille.

Une femme peut déménager plusieurs fois pendant sa grossesse ; c'est pourquoi, outre une vision statique des événements, nous avons cherché à connaître le parcours emprunté par la femme pendant la grossesse. Sa situation est marquée par l'instabilité. Nous avons fait une analyse des données nous permettant d'avoir une vision dynamique des phénomènes. Nous distinguons dans notre analyse, le groupe familial du mari que nous nommons, pour plus de simplicité dans la lecture, le groupe 1 et le groupe familial de la femme que nous appelons le groupe 2.

#### 8.3.1. DEMENAGEMENTS AVANT LA NAISSANCE : 76 FEMMES

##### a) résidence groupe 1 : 54 femmes

- 54 déménagements se sont effectués à l'avantage du groupe 1 (soit 70 % des déménagements). Le "mari" est le principal bénéficiaire de ces mouvements avec 50 femmes qui vont chez leur "mari" avant l'accouchement.

Les circonstances du changement de résidence sont diverses

- \* Dans 26 cas, le "mari" verse le vin et la femme vient chez lui ou dans la famille de celui-ci.
- \* Dans 14 cas, les parents de la femme la déposent chez le mari, sans demander l'avis de l'un ou l'autre membre du couple.
- \* Dans 7 cas, la femme part chez le "mari" de son plein gré.
- \* Dans 5 cas, le "mari" se présente, ne verse pas de vin et part avec sa femme en accord avec les parents de celle-ci.
- \* Dans 2 cas, le père refuse le vin, il préfère que le couple "s'observe" avant de s'engager, la femme va chez le "mari".

Les réactions familiales lors d'une grossesse peuvent être regroupées en référence à la tradition ou en référence à la modernité. Dans 50 % des cas, le "mari" verse le vin et montre ainsi sa volonté d'engager un processus d'alliance. Le versement du vin peut être obtenu sous la pression des parents qui se sentiraient dévalorisés, s'ils consentaient au départ de leur fille sans compensation. Dans 50 % des cas, la cohabitation débute avec l'accord des parents et sans contre-partie. Cette décision apparaît comme une punition pour la jeune fille dans 14 cas, alors que dans 14 cas, la jeune fille paraît consentante. D'un côté, la cohabitation est une réponse dissuasive à une situation que les parents réprouvent, elle est alors l'expression du contrôle du groupe sur les comportements de ses membres. De l'autre, elle donne aux hommes et aux femmes la possibilité de choisir leur conjoint et de vivre ensemble, elle est alors l'expression d'individus qui affirment leur choix face à un groupe.

#### **b) résidence groupe 2 : 22 femmes**

- 22 déménagements se sont effectués au bénéfice et au sein du groupe 2 (soit 30 % des déménagements) :

- \* 8 femmes ont dû quitter un membre de leur famille pour un autre, parce que la grossesse a créé une crise dans le groupe au sein duquel la femme était installée. Si elle ne peut pas aller chez le "mari", une autre solution est envisagée à l'intérieur de sa famille. Sur ces 8 cas, 3 fois l'oncle maternel sert de refuge à la jeune fille rejetée par son père.
- \* 7 femmes, suite à des déboires conjugaux, rejoignent leur famille, il s'agit, dans 5 cas, de femmes qui avaient été déposées chez "le géniteur" et, dans 2 cas, de femmes qui cohabitaient avant la grossesse chez le "mari".
- \* 5 fois, l'approche de la naissance entraîne un changement de résidence, la femme désire être sous la protection de sa mère lors de l'accouchement, alors que, dans 2 cas, elle habite chez son "mari" et que dans 3 cas elle habite chez des collatéraux.
- \* 2 femmes qui vivaient chez leur "mari" reviennent chez leurs parents, suite à la maladie.

A travers ces cas de figure, on perçoit d'une part, le rôle de la mère protectrice de la jeune femme enceinte (rôle 7 fois cité), d'autre part, les conflits qui agitent les acteurs sociaux lors d'une grossesse (15 femmes sont concernées par des conflits). La femme est la personne sur laquelle pèsent toutes les tensions. Sa famille et/ou sa belle-famille la rejettent. Sa désobéissance (grossesse) peut remettre en cause les solidarités familiales.

### 8.3.2. RESIDENCE STABLE : 151 FEMMES

#### a) Résidence groupe 1 : 47 femmes

- 47 femmes sont installées dans le groupe 1 avant le début de la grossesse (soit 30 % des femmes en résidence stable).

Le statut matrimonial de ces femmes se distribue ainsi:

\* 17 femmes sont dotées, le mari va chercher sa femme au village dans 14 cas, ou dans son pays dans 3 cas. Il dote la femme et retourne à la ville avec elle. En général, la première grossesse arrive peu de temps après le début de la vie conjugale.

\* pour 12 femmes, le "mari" s'est présenté et a versé le vin avant la grossesse.

\* 18 femmes vivent en union libre ; dans 7 cas, le vin est donné pendant la grossesse pour régulariser la situation et dans 11 cas, le couple continue à vivre en union libre durant la première grossesse.

#### b) Résidence groupe 2 : 104 femmes

- 104 femmes sont installées dans le groupe 2 avant le début de la grossesse (soit 70 % des femmes en résidence stable).

\* 12 femmes ne pouvaient pas aller chez le "mari" qui refuse la paternité.

\* Dans 11 cas, le chef de ménage envisage de déposer la femme chez le "mari" ou dans la famille de celui-ci, mais un membre de la famille s'oppose à cette mesure de rétorsion.

\* Dans 11 cas, la femme n'a pas pu aller chez le "mari" parce qu'il n'a pas de domicile personnel et qu'il n'y a pas de place dans sa famille.

\* Dans 10 cas, le "mari" a "voyagé" pendant la grossesse, ce qui explique que les parents l'ont rencontré tardivement ou pas du tout. Une concertation n'a pu avoir lieu sur la prise en charge que le "mari" envisageait ou qui était souhaitée par la famille de la femme.

\* Dans 8 cas, le "mari" n'a pas de "moyens" ou n'a pas de travail.

\* Dans 7 cas, la femme et/ou le père biologique ont peur des réactions parentales, la femme cache la grossesse et/ou le "mari" tarde à se présenter.

\* Dans 7 cas, l'ami a déjà une femme chez lui, il envisage la polygamie, mais la jeune femme est opposée à de telles pratiques.

\* Dans 7 cas, la femme veut poursuivre ses études en restant chez ses parents où "elle est plus tranquille".

\* Dans 5 cas, la femme a refusé d'aller dans la belle famille par peur de trop souffrir.

\* Dans 1 cas, la femme a des problèmes de santé et passe beaucoup de temps chez le féticheur.

\* 25 femmes ne nous ont pas donné de raison particulière.

Les raisons invoquées pour expliquer la stabilité de la résidence chez les parents sont de deux ordres. D'une part, l'absence de choix est souligné dans 41 cas : le partenaire s'est dérobé à ses responsabilités de père ; il ne s'est pas présenté et sa famille ne semble ni l'avoir sanctionné pour cette attitude, ni s'être substituée à lui. L'argumentation est toujours la même : absence de place, de moyens ; la fuite est l'ultime réponse à une situation que l'on ne veut ou ne peut pas assumer. D'autre part, dans 19 cas, la femme exprime le souhait de rester dans sa famille,

parce que sa situation à l'intérieur de celle-ci lui semble préférable à sa situation chez des beaux-parents.

Sur les 68 femmes interrogées qui habitent dans leur famille :

- \* Dans 31 cas, elle ne reçoit rien du géniteur (dont 12 cas de refus de grossesse).
- \* Dans 26 cas, elle reçoit de l'argent régulièrement.
- \* Dans 11 cas, les sommes versées sont irrégulières.

Les réactions de la famille de la jeune mère oscillent entre les deux extrêmes de la protection ou de la répression. Certains parents préfèrent garder leur fille pour qu'elle puisse continuer ses études et ne soit pas perturbée par un "mari" qui préférera qu'elle consacre son temps aux tâches ménagères.

D'autres familles, au contraire, vont déposer la femme dans la famille du "mari" sans se soucier du versement du vin. Elle y reste pendant la durée de la grossesse et de l'allaitement ; ainsi, ils se déchargent plus sûrement des charges que va occasionner la jeune femme. Cette décision est une sanction que craignent beaucoup de femmes que nous avons interrogées. "Elle va souffrir là-bas", "elle ne pourra plus aller à l'école", "elle n'aura plus les moyens de faire son marché", "son mari va la négliger et sortir avec d'autres femmes", telles sont les brimades que subit la femme "déposée". Elle est indésirable dans sa famille, comme dans sa belle-famille, sa position est inconfortable. Il lui faut subir son sort avec patience. En restant avec le père de son enfant, elle risque une autre grossesse, certains couples ont de nombreux enfants ainsi.

On perçoit à travers les réponses données spontanément la soumission de la femme aux décisions des aînés. Certaines femmes expriment cependant leur volonté : parmi les femmes qui ont déménagé, elles sont 7 à avoir rejoint volontairement leur ami ; parmi les femmes qui n'ont pas déménagé, elles sont 12 à vouloir rester chez leurs parents pour poursuivre des études et/ou pour ne pas "souffrir" dans leur belle-famille. Hormis ces quelques cas, la soumission est la règle.

Certaines attitudes du prétendant sont traditionnelles : l'homme va chercher sa femme dans son village pour la doter. Mais en cas de naissance hors alliance, les réactions de la famille d'ego traduisent un sens de l'adaptation et un sens du compromis économique : par exemple, la femme reste dans sa famille puisqu'elle n'a pas été dotée, mais reçoit de l'argent du "géniteur". Les comportements des acteurs sociaux se réfèrent en même temps au pôle traditionnel et moderne.

## 8.4. MOUVEMENTS AVANT ET APRES LA NAISSANCE

### 8.4.1. BILAN DES MOUVEMENTS

Nous avons choisi une période d'observation de 2 ans après la première naissance, parce qu'elle correspond à la durée maximum de l'allaitement pour la majorité des femmes. Cette période nous permet d'observer les succès ou les échecs des unions ou des alliances. 30 % des femmes de notre échantillon ont déménagé après l'accouchement dans le délai de 2 ans (freq. 9). Nous avons relevé le lien de parenté d'ego avec la personne chez qui elle a déménagé ou chez qui elle a vécu dans le délai de 2 ans après l'accouchement. Si la femme a déménagé plusieurs fois, nous nous intéressons à son premier déménagement. La maternité entraîne des changements de résidence au profit du mari ou de sa famille (+5 %) et au détriment des "parents" et des collatéraux (-5 %). Le lien de parenté que la femme entretient avec la personne chez qui elle vit, ne varie pas significativement avant et après la naissance.

Cette stabilité apparente cache des mouvements internes et externes aux groupes 1 et 2. Le groupe 1 se constituait de 102 femmes avant la naissance et de 112 femmes après la naissance. Le solde migratoire est de 10 personnes. Il cache le fait que 19 femmes ont quitté le groupe 1 pour le groupe 2 et qu'en sens inverse 29 femmes ont quitté le groupe 2 pour le groupe 1.

#### a) Résidence groupe 1 : 112 femmes

- Au total, sur les 112 femmes qui habitent dans le groupe 1 après la naissance :

\* 40 femmes n'ont jamais déménagé (35 %).

\* 66 femmes (60 %) ont déménagé 1 fois dont 40 femmes avant la naissance et 26 femmes après la naissance.

\* 6 femmes ont déménagé 2 fois avant et après la naissance :

3 femmes ont connu une situation conflictuelle dans la famille ou dans la belle-famille -1 femme a déménagé du groupe 2 vers le groupe 1, puis au sein du groupe 1 et 2 femmes ont connu un déménagement dans le groupe 2, puis un déménagement du groupe 2 vers le groupe 1-.

3 femmes habitaient chez le "mari" durant la grossesse et sont venues accoucher chez leur mère.

#### b) Résidence groupe 2 : 115 femmes

- Sur les 115 femmes qui se trouvent dans le groupe 2 à la suite de la naissance :

\* 77 femmes n'ont jamais déménagé (soit 67 % des femmes qui vivent dans le groupe 2).

\* 18 femmes (15 %) ont déménagé 1 fois, dont 6 femmes avant la naissance et 12 femmes après la naissance. Parmi ces 12 femmes, 6 sont restées dans leur groupe 2 et 6 sont allées du groupe 1 au groupe 2 (instabilité du couple).

\* 20 femmes (17 %) ont déménagé 2 fois avant et après la naissance (7 ont déménagé à l'intérieur du groupe 2 et 13 femmes ont déménagé avant la naissance vers le groupe 1 et après la naissance vers le groupe 2).

Les déménagements de domicile/parenté ont été plus fréquents chez les femmes appartenant au groupe 1 (65 % des femmes ont connu au moins un déménagement) que chez les femmes appartenant au groupe 2 (35 % des femmes ont connu au moins un déménagement). Dans le groupe 1, l'itinéraire des femmes paraît peu conflictuel (sauf pour 3 d'entre elles). Les femmes qui ont subi deux déménagements sont rares.

Au sein du groupe 2, l'on perçoit deux tendances opposées : d'une part, les femmes qui n'ont pas déménagé apparaissent comme préservées des tensions, d'autre part, les femmes qui ont déménagé ont eu à subir de vives tensions familiales ou conjugales.

La succession des événements est révélatrice de conflits résolus ou irrésolus, d'aménagements trouvés, de compromis viables. Autour de la maternité, nous avons pu dégager 3 interactions conflictuelles.

- entre la femme et sa famille
- entre la famille de la femme et l'homme
- entre la famille de la femme et celle de l'homme

Lors de la première grossesse, le couple n'apparaît pas comme une entité constituée.

#### **8.4.2. CONCLUSION SUR LA PREMIERE MATERNITE**

La première grossesse et l'accouchement jouent le rôle d'une initiation, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'une grossesse hors alliance. Nous inspirant de A. Van Gennep (1909), nous distinguons trois séquences durant la première maternité : -Séparation du groupe -Période de vie en marge -Réintégration au sein du groupe de l'initié comme nouvel être. La maternité n'est pas un rite d'initiation, mais une initiation ritualisée.

##### **a) La séparation du groupe**

Le passage du statut de fille à celui de mère ne se fait pas sans difficulté. L'initiation sépare un avant et un après, mais aussi, elle distingue ceux qui sont concernés par le rite de ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire les jeunes hommes des jeunes filles. Elle rappelle que l'égalité de principe ne veut pas dire identité. La maternité sépare la jeune fille de son enfance, mais aussi du monde masculin. Elle fait reconnaître socialement, par l'état de grossesse, la différence préexistante entre les sexes. Elle rappelle la division du "travail sexuel", la femme porte l'enfant. Elle remet pour ainsi dire la jeune fille à sa place traditionnelle, celle de mère de façon temporaire ou définitive. Sur 151 femmes scolarisées (4 non réponses) lors de la première grossesse, 125 restent dans le système scolaire (soit 80 %) après la naissance et 26 femmes (soit 20%) le quittent définitivement. La stratégie scolaire est subordonnée au rôle de mère dans 20 % des cas (arrêt de la scolarité).

La grossesse est marquée par un ensemble d'interdits concernant l'alimentation et certains comportements (ORSTOM, 1985, p. 68 à 73). E.-E. Evans-Pritchard nous rappelle que "la caractéristique principale du tabou est d'interdire à l'individu d'accomplir ce qui est habituellement permis". Cette interdiction "fixe dans l'esprit de l'individu l'importance des

activités à valeur sociale" (EVANS-PRITCHARD, 1971, p. 85). Les interdits affectant la femme pendant sa grossesse sont là pour attirer l'attention de la femme et de son entourage sur le caractère exceptionnel et important de ce qu'elle vit. Ces prescriptions sont assorties de sanctions : la femme enceinte risque des problèmes lors de la grossesse, de l'accouchement ou des malformations de l'enfant, si elle ne s'y soumet pas.

### **b) Mise à l'écart**

Les grossesses hors alliance n'entraînent pas forcément le départ de la femme chez le géniteur. Les réactions peuvent être très contrastées, allant du rejet de la femme à sa prise en charge dans sa famille d'origine.

Chaque famille considère que le fautif et plus souvent la fautive n'ont pas respecté leurs obligations (obéissance). Des sanctions peuvent être infligées allant de la réprobation à l'exclusion. Les sanctions ne s'appliquent pas au hasard ; elles s'exercent de façon discriminatoire à l'égard du sexe féminin. Elles expriment la volonté de la famille et/ou de l'entourage, de répression et de contrôle sur la jeune fille. La sanction (déposer la jeune fille dans la belle-famille) est exemplaire ; il s'agit d'une tentative de redressement qui, en lui donnant une expérience négative, participe à la constitution d'une auto-censure. Elle est destinée à lui faire éviter une transgression nouvelle. L'expérience permet l'accumulation de traces qui fondent les actions et les comportements ultérieurs.

La procédure de répression a pour objectif de rectifier le comportement déviant -le désordre- pour le réintroduire dans l'ordre de l'organisation familiale. La maternité participe à la domestication des jeunes filles qui auraient tendance à se montrer trop indépendantes de leur milieu. Elle fait ainsi l'apprentissage de la docilité que l'on attend d'elle au cours de leur vie. Elle intériorise les normes sociales concernant la sexualité et la procréation.

Cette épreuve prépare la jeune fille aux souffrances et aux responsabilités liées à la procréation. Elle paraît être la victime idéale, parce qu'elle est la plus dépourvue de pouvoir et qu'elle peut faire exemple sans risque de rébellion ; elle est une victime consentante. Son "ami" sera moins touché par la sanction, il a de multiples possibilités de fuite, la plus fréquente étant le voyage. L'expression consacrée est alors : "il a voyagé". Le dernier recours est de nier la paternité qu'on cherche à lui attribuer.

Quand un enfant est conçu hors alliance, l'attitude de la famille à l'égard de la jeune fille est assez paradoxale. Elle la réprimande et la punit dans un premier temps. La jeune fille enceinte, peut se voir appliquer des sanctions économiques -ses parents vont la chasser de chez eux pour l'envoyer chez les parents de son "ami"- ; des sanctions surnaturelles -l'enfant va tomber malade, ou décède, ce qui sera l'expression du courroux d'un ou plusieurs membres de la famille- ; des sanctions sociales -l'entourage se moque d'elle, elle a peur des réactions de son milieu familial ou scolaire, elle peut se sentir acculée au suicide-. Ensuite, la famille réserve à l'enfant un accueil chaleureux lorsqu'il naît. La maternité sanctionne (pôle négatif) la jeune fille en même temps qu'elle la sanctifie (pôle positif). Ces deux aspects sont apparents dans le discours et le comportement de la famille.

### c) Réintégration

Sur le plan matériel, la maternité entraîne une cessation temporaire des activités. Les femmes suspendent volontiers leur activité après la naissance, pour une période rarement inférieure à trois mois. La pratique de l'allaitement et le souci de préserver l'enfant expliquent cette pratique. Elle entraîne un "manque à gagner" qui devrait être compensé par l'effort financier du "géniteur". Les scolaires, après leur accouchement, attendent souvent la rentrée suivante pour reprendre leurs études.

Sur le plan symbolique, l'accouchement marque pour l'enfant la séparation avec le monde asexué de l'au-delà ; la mère comme l'enfant sont purifiés par des bains réguliers. L'accouchement n'est pas l'étape qui clôture la période de marge, puisqu'il est suivi par une période de réclusion où la femme et l'enfant sont maintenus à l'écart des puissances malfaisantes. Ils sont réintégrés, quelques mois après la naissance, au sein de la famille. Un nom est donné à l'enfant, il fait désormais partie de la famille et y tient sa place (VAN WING, 1921, p. 255). La femme enceinte comme l'enfant peuvent être protégés par des fétiches, les enfants portent fréquemment des cordelettes à leur cou, poignets, taille. Une attention particulière est accordée aux soins de l'enfant -coupe des ongles, cheveux, percement des oreilles- ; ils font revivre de façon euphémisée la séparation d'avec la mère. La grossesse et l'accouchement entraînent une communication entre le monde réel et le monde des ancêtres, du matériel au spirituel.

La maternité, comme initiation, se fonde sur une différence préexistante. En tant que telle, elle transforme, transfigure réellement la personne consacrée. Elle modifie la représentation que l'entourage a de la femme et par conséquent, les comportements qu'il adopte à son égard. Dans le même mouvement, elle transforme la perception que la personne se fait d'elle-même et du comportement qu'elle croit indiqué d'adopter, compte tenu de son nouveau statut de mère (18). Il n'est pas trop fort de dire que la première naissance métamorphose la femme dans son être physique et social.

---

(18). Le statut et le rôle peuvent être décrits en termes d'attentes réciproques, le statut est ce que je suis en droit d'attendre des autres, mon rôle est ce que les autres sont en droit d'attendre de moi.

## 9. LA MATERNITE COMME UNE CONSTRUCTION

### 9.1. DES SOINS TRADITIONNELS A LA SURVEILLANCE MEDICALE

Nous allons maintenant explorer trois aspects de la réalité de la maternité :

- Connaissance des structures, de la législation et des sanctions qui s'y attachent.
- Expériences que les usagers ont des structures, comment ils les perçoivent, les acceptent, les rejettent, les adaptent aux mentalités.
- Interventions des infirmiers, des guérisseurs, des féticheurs au sein et à l'extérieur de ces structures.

#### 9.1.1. STRUCTURES SANITAIRES DU SUIVI DE LA GROSSESSE

La surveillance maternelle et infantile (SMI) est assurée par des centres de SMI. Il s'agit de centres de SMI étatiques, privés, ou intégrés à des maternités.

En prenant 1986 comme année référence, nous avons répertorié (enquête "suivi et coûts de la maternité") :

- \* 9 centres de SMI étatiques
- \* 7 centres de SMI privés
- \* 5 centres de SMI intégrés dans les 5 hôpitaux de Brazzaville.

Si l'on classe les centres de SMI en fonction du nombre de femmes inscrites par ordre décroissant on obtient :

NOMBRE DE FEMMES INSCRITES DANS LES SMI		
nom de la maternité	type	nombre
Ex Adventiste	SMI étatique	3477
Makélékélé	SMI intégré	2775
Blanche Gomez	SMI intégré	2591
Plateau des quinze ans	SMI étatique	2197
Jeanne Viale	SMI étatique	1936
Poto-Poto	SMI étatique	1340
Talangai	SMI intégré	1178
Bacongo	SMI étatique	1168
Mfilou	SMI étatique	1146
Terenkyo	SMI étatique	1146
Kinsoudi	SMI étatique	1004
Moukondzi Ngouaka	SMI privé	980
Mikalou	SMI étatique	891
Hôpital Général	SMI intégré	785
Hôpital Militaire	SMI intégré	571
CNPS Mougali	SMI privé	506
CNPS Bacongo	SMI privé	298
CNPS Ouenzé	SMI privé	290
ONPT	SMI privé	167
Mougali	SMI privé	167
ATC	SMI privé	115

**Le tableau 1** nous permet de constater que globalement :

\* 55 % des femmes sont suivies dans des centres SMI étatiques

\* 30 % des femmes sont suivies dans des centres SMI privés

\* 15 % des femmes sont suivies dans des centres SMI intégrées

#### a) Le coût global du suivi de la grossesse

##### Le suivi médical

Il entraîne des frais importants. Le "mari" donne son livret (équivalent de la carte d'identité) pour que la femme s'inscrive aux consultations prénatales ; il lui paye les frais médicaux liés à la grossesse.

La loi impose à la femme de se faire suivre sur le plan médical au plus tard à 3 mois de grossesse. L'enquête "coûts de la maternité" nous a permis d'établir le tableau "2" ci-dessous. Nos données portent sur 7 centres étatiques, 7 centres privés et 5 centres intégrés.

**Tableau 2**

COUTS DU SUIVI DE GROSSESSE DANS LES SMI			
Hôpital Général	10 400 FCFA		intégré
ONPT	8 700 FCFA		privé
CNPS 2 centres	8 600 FCFA		privé
Blanche Gomez BW *	6 700 FCFA		intégré
sans BW	4 700 FCFA		" "
Makélékélé	5 700 FCFA		étatique
ATC	5 500 FCFA		privé
Hôpital Militaire	5 000 FCFA		intégré
Terenkyo	4 600 FCFA		étatique
Jeanne Viale	4 000 FCFA		étatique
Bacongo	3 800 FCFA		étatique
Plateau des quinze ans	3 600 FCFA		étatique
Poto-poto	3 600 FCFA		étatique
Kisoundi	3 600 FCFA		étatique
Talangäi	3 200 FCFA		intégré
Armée du Salut 2 centres	3 600 FCFA		privé
Ex adventiste	3 600 FCFA		étatique

\* Bordet Wasserman (recherche de syphilis).

La fourchette des prix des SMI privés et intégrés se situe entre 5 000 à 10 000 FCFA, tandis que les centres étatiques assurent un suivi de la grossesse entre 3 600 à 5 700 FCFA. la diversité des tarifs rend compte de la diversité des pratiques.

*Les SMI étatiques* appliquent, en principe (19), un tarif forfaitaire incluant le prix de la fiche médicale, des examens complémentaires et des doigtiers ; les consultations médicales sont gratuites. Les centres ont la vocation de répondre à l'ensemble de la population et de n'exclure personne.

(19). Cf. méthodologie, partie 6.2.2.

*Les centres SMI intégrés* fonctionnent au sein des hôpitaux. Mis à part les centres de Talangai et de Makélékélé, ils drainent une clientèle aisée qui ne cherche pas la solution la moins onéreuse. Le centre SMI de l'hôpital militaire et la maternité Blanche Gomez pratiquent un forfait. Les trois autres centres cumulent le prix des six examens complémentaires (20) et le prix des fiches. L'hôpital Général assure un suivi médical à un prix au moins égal au double des autres centres intégrés, parce qu'il fait payer les examens complémentaires très cher et parce qu'il effectue trois examens supplémentaires aux six obligatoires -N.F.S. (numération formule sanguine), E.C.B.U. (examen cyto-batériologique urinaire), taux d'hémoglobine. Cette structure s'adresse à des personnes aisées, à des fonctionnaires de haut niveau.

Parmi les *centres SMI privés*, nous distinguons les deux centres de l'Armée du Salut, qui sont des structures peu sélectives et appliquent un tarif forfaitaire équivalent à celui des SMI étatiques, et les autres centres privés qui s'adressent à des femmes de salariés ou salariées. Les trois centres de la C.N.P.S (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) et le centre privé de l'O.N.P.T. (Office National des Postes et Télécommunication) assurent un suivi médical gratuit et envoient les femmes faire les examens complémentaires à l'hôpital Général ou au Laboratoire National. Le coût se situe autour de 8 000 FCFA. Les centres C.N.P.S sont fréquentés par des femmes allocataires qui s'inscrivent dès le premier mois, parce que les consultations prénatales leur donnent droit à une allocation chaque trimestre. De plus, les allocataires ont droit à une layette. Le centre de l'O.N.P.T. est fréquenté par les femmes des agents de l'O.N.P.T., de la banque centrale, de LIMA CONGO et par toutes les femmes qui le désirent, moyennant la somme de 1 000 FCFA par consultation. Le centre de l'ATC (Agence Transcongolaise) assure un suivi médical gratuit pour son personnel ; les examens complémentaires sont gratuits sauf en ce qui concernent le B.W. (3 500 FCFA au Laboratoire National) et la NFS (2 000 FCFA).

Ces chiffres n'intègrent pas les "à côtés", tel que le carnet de santé de la femme (250 FCFA), la carte de groupe sanguin (200 FCFA), la carte de vaccination (300 FCFA). Les frais relatifs au suivi médical de la grossesse ne sont pas négligeables.

*Les trois catégories de SMI : étatiques, privés et intégrés* ne correspondent pas exactement à des publics différents.

Les classes aisées vont au centre de SMI intégré de l'hôpital Général et au centre de SMI intégré de l'hôpital Militaire.

---

(20). Prélèvement vaginal, examen d'urine (recherche albumine et sucre), goutte épaisse (recherche de paludisme), examen de sang (groupe sanguin rhésus), examen de selles (recherche de parasites), Bordet Wasserman (recherche de syphilis).

Ces deux structures de soins sont les plus proches des structures occidentales (21).

Les centres privés d'entreprises offrent des services plus personnalisés à des femmes qui sont privilégiées par le simple fait d'être salariées ou ayant-droit d'un salarié. Le centre de Blanche Gomez répond à la demande de cadres moyens.

La majorité des femmes va dans les centres étatiques et dans les centres privés à vocation caritative.

### Ordonnance du 8<sup>ème</sup> mois

Au 8<sup>ème</sup> mois de grossesse, une ordonnance est délivrée à la femme (voir annexe 5). Cette mesure a été introduite dans les années 1985. Depuis l'application du P.A.S. (Plan d'Ajustement Structurel), les hôpitaux sont démunis de médicaments. Certaines femmes que nous avons interrogées, n'ont pas connu ce système lors de leur premier accouchement. Un quart des femmes déclare ne pas avoir acheté d'ordonnance. Ceci s'explique, soit parce que certaines femmes ne l'achètent pas du fait de leur indigence, soit parce que le mari a fait lui-même l'achat (dans 85 % des cas) et la femme ne s'en souvient pas. Le père et/ou la mère de la femme interviennent dans 10 % des cas.

Dans l'enquête "suivi et coûts de la maternité", nous avons déterminé les produits habituellement prescrits. On distingue les médicaments destinés à la préparation à l'accouchement, à la salle d'accouchement et à la suite de couches. D'autre part, nous avons établi le coût de l'ordonnance pour les 16 centres de SMI de notre enquête. L'ordonnance est, en général, imprimée par un laboratoire pharmaceutique qui a tendance à l'alourdir par des produits qui ne sont pas de première nécessité (22). Le montant des ordonnances varie entre 9 285 FCFA à 16 770 FCFA (sans inclure les ampoules vitaminées). Cette disparité s'explique par le fait que certains centres prescrivent uniquement ce qui est nécessaire pour l'accouchement, alors que d'autres prescrivent des médicaments pour avant et après l'accouchement ou encore pour la mère et/ou l'enfant (nivaquine, thermomètre). Certains produits ne sont pas achetés par le mari, à cause de leur coût. La famille du mari se cotise pour l'aider dans 10 % des cas (freq. 11), à charge de revanche. Les produits non utilisés sont parfois récupérés par le personnel de l'hôpital qui les revend à une patiente imprévoyante. En cas d'urgence, lorsqu'il s'agit d'une femme indigente, les femmes hospitalisées se cotisent pour payer un médicament ou le taxi pour le transfert à l'hôpital Général.

---

(21). L'imitation des comportements occidentaux prend parfois des formes caricaturales, par exemple, nous avons vu plusieurs fois dans des consultations de nourrissons, des femmes aisées qui tenaient leurs enfants dans des "kangourous" (sorte de harnais qui permet de transporter l'enfant en le maintenant sur le ventre de sa mère, au lieu de le mettre au dos comme le font les mères africaines). L'acculturation crée un renversement de l'ordre au sens propre -par l'adoption de la conduite opposée- et au sens figuré -les pratiques ancestrales peuvent disparaître.

(22). C'est ainsi, par exemple, que l'achat d'ampoules vitaminées est recommandé -coût 8 790 FCFA les deux boîtes prescrites-. Une ordonnance sur deux indique ce produit, dont 3 ordonnances dans les centres étatiques et 5 dans des centres intégrés.

## b) Fréquentation des structures

Dans l'enquête "15-25 ans", 90 % des femmes s'inscrivent en consultations prénatales (freq. 12) entre le troisième et le sixième mois.

- 55 % des femmes se font suivre avant ou durant le 3ème mois.
- 45 % des femmes se font suivre entre le 3ème et le 6ème mois compris.
- 5 % des femmes s'inscrivent après le 6ème mois ou pas du tout.

Le délai de trois mois imposé par la loi est difficilement respecté. Seulement 55 % des femmes se soumettent aux prescriptions de la loi. Théoriquement, 45 % des femmes devraient payer une amende, cependant seulement 30 % des femmes déclarent en payer une. Cette différence s'explique, pour une partie, par l'existence de réseaux qui font éviter l'amende.

Cette amende est proportionnelle à la durée du retard à l'inscription. Le coût moyen de l'amende est de 1 000 FCFA.

Dans notre échantillon (freq. 13) l'amende est pour :

- 75 % des femmes comprise entre 500 FCFA et 1 000 FCFA.
- 15 % des femmes comprise entre 1 100 FCFA et 2 000 FCFA.
- 10 % des femmes supérieure à 2 000 FCFA.

Les frais d'inscription et l'amende (freq. 14) le cas échéant, sont payés par le "mari" ou la famille de celui-ci dans 80 % des cas. La famille d'ego n'intervient qu'en cas de défection, c'est alors le plus souvent (10 % des cas) le père et la mère qui se substituent au mari. On notera que 10 % des femmes déclarent ne pas avoir payé de frais d'inscription. Ces pratiques s'inscrivent dans des relations de parenté ou de clientélisme.

Nous sommes en présence d'une législation coercitive et non incitatrice, sauf pour les salariés et les fonctionnaires.

### 9.1.2. DE LA CASE A L'HOPITAL

Processus de médicalisation et de mercantilisation de la maternité :

#### a) Présentation des 5 hôpitaux

Brazzaville compte cinq maternités : La maternité de l'hôpital Général, la maternité de l'hôpital Militaire, la maternité Blanche Gomez, la maternité de l'hôpital de Talangaï, la maternité de l'hôpital de Makélékélé. Chaque structure est spécifique par son organisation et la clientèle qu'elle accueille. Nous allons rappeler ici les caractéristiques principales de chaque établissement et de ses usagers.

L'hôpital Général offre toutes les spécialités médicales existant au Congo. Il se caractérise par la qualification des médecins qui y exercent et il offre les équipements les plus perfectionnés de Brazzaville. La maternité dispose d'un bloc opératoire -permettant de faire les césariennes qui représentent 5 % des accouchements- et de 19 couveuses pour les prématurés.

En 1986, on distingue deux parties dans la maternité de l'hôpital Général :

"La maternité 1-2-3" reçoit les fonctionnaires ou des cadres aisés.

"La maternité 4" est une structure non sélective, elle accueille les "indigents". Compte tenu de la compétence des médecins qui y exercent, trois salles réservées aux fonctionnaires ont été créées dans cette unité. De plus, tous les cas difficiles qui n'ont pas pu être traités dans les hôpitaux périphériques sont "évacués" vers la "maternité 4".

### Tableau 3

Sur 179 évacués, reçus en "maternité 4" sur une période d'un an, nous avons relevé :

ORIGINE DES FEMMES EVACUEES	
Extérieur de Brazzaville	84 femmes
Hôpital de Talangai	42 femmes
Hôpital de Makélékélé	37 femmes
Hôpital Militaire	15 femmes
Maternité Blanche Gomez	1 femme
TOTAL	179 femmes

Les motifs les plus fréquents de l'évacuation sont la prématurité et les césariennes. Les hôpitaux de Makélékélé et de Talangai sont les moins bien équipés et géographiquement les plus excentrés. En cas d'urgence, ils n'ont pas d'ambulance, une infirmière accompagne la patiente lors de son évacuation. La maternité de Blanche Gomez, en tant que maternité spécialisée, déclare n'avoir évacué qu'une personne. Ce chiffre nous paraît être sous-estimé (23).

La gestion de l'hôpital Général est en partie autonome ; elle doit équilibrer ses recettes et ses dépenses de fonctionnement (primes au personnel, achat de petit matériel, de médicaments, de produits pour analyses...)

Des subventions sont allouées à l'hôpital Général pour boucler son budget. Les chiffres sont éloquentes, le Plan d'Ajustement Structurel a eu pour conséquence de les réduire de façon drastique :

en 1983 : 900 000 000 FCFA

en 1984 : 800 000 000 FCFA

en 1985 : 50 000 000 FCFA

Contrairement aux prévisions, les crédits de 1985 ne lui ont pas été versés suite au P.A.S. Durant les années 1986 et 1987 aucun transfert n'a été fait. Les recettes de l'hôpital Général devraient être théoriquement versées sur un compte spécial au trésor, en fait la direction garde ses recettes, elle manque de trésorerie.

(23). Nous avons noté une réticence à déclarer les évacuations ressenties comme un échec dû à un manque de matériel et de compétence. D'autre part, un certain nombre de cas difficiles ne sont pas acceptés au niveau "du triage" dans les différentes maternités et sont refoulés vers la "maternité 4" ; il n'est pas tenu compte de ce phénomène dans le tableau ci-dessus.

L'hôpital Militaire a une capacité d'accueil inférieure à celle de l'hôpital Général ; il possède un bloc opératoire pour les césariennes qui représentent 5 % des accouchements, mais n'a pas de couveuse pour les prématurés. Il se caractérise par le bon entretien des locaux. La clientèle est constituée, en majeure partie, par des militaires et leur famille élargie.

Pour bénéficier de tarifs préférentiels, le lien de parenté avec le militaire doit être établi ; le cas échéant, le militaire peut signer une prise en charge en faveur de sa concubine. Une partie des usagers est constituée par des civils qui sont suivis en ville par les médecins qui exercent à l'hôpital militaire. Cet hôpital est géré par le haut commandement de l'armée. Son budget est autonome, le ministère de la santé met à sa disposition du personnel civil.

La maternité Blanche Gomez (24) a été construite par les soviétiques (don à l'Etat Congolais). Actuellement, ces derniers fournissent une assistance technique, certains médecins ou cadres administratifs sont soviétiques. Elle était destinée, au moment de sa construction, à être une clinique ; elle est devenue une polyclinique. Elle possède un bloc opératoire pour les césariennes qui représentent 2 % des accouchements et cinq couveuses pour les prématurés. Théoriquement ouverte à tous, cette maternité est fréquentée par des fonctionnaires ou des salariés du privé, compte tenu des tarifs qui y sont pratiqués.

Les hôpitaux de Talangai et de Makélékélé bénéficient d'une assistance technique chinoise. Ces deux hôpitaux souffrent d'un manque d'équipement et de matériel ; la maintenance du matériel ou des équipements n'est pas assurée. La maternité de Talangai n'effectue plus de césarienne ; elle a fermé son bloc opératoire dans le courant de l'année 1986, compte tenu du manque de matériel. Elle n'a pas de couveuse en état de marche. La maternité de Makélékélé effectue de moins en moins de césariennes (0,6 % des accouchements) par manque de matériel (champ opératoire). Elle possède 1 couveuse en état de marche. Ces structures ne sont pas sélectives du fait des tarifs qui y sont pratiqués. Elles drainent une population importante.

Des subventions sont accordées chaque année pour les trois maternités : Blanche Gomez, Talangai, Makélékélé. Elles ont été fortement diminuées ces dernières années et sont notoirement insuffisantes.

C'est ainsi qu'entre 1986 et 1987 elles sont passées

Pour Blanche Gomez	de 35 791 900 FCFA à 8 590 056 FCFA
Pour Talangai	de 30 641 205 FCFA à 7 353 889 FCFA
Pour Makélékélé	de 28 651 405 FCFA à 6 876 337 FCFA

soit une diminution de 76 % des subventions.

Concrètement, cette diminution des subventions aboutit à une détérioration importante des services offerts aux patients. Ceux-ci doivent apporter leurs médicaments, les produits

(24). Blanche Gomez est la première sage-femme congolaise diplômée.

nécessaires à leurs soins comme le coton, les antiseptiques.

Les services d'hôtellerie sont réduits au minimum. Souvent un seul plat par jour est donné à la femme qui vient d'accoucher (féculents avec viande ou poisson). Les lits n'ont plus de drap, les femmes recouvrent le matelas avec des pagnes. Les sanitaires des maternités sont dans un piteux état. L'eau chaude est apportée par la famille. L'hospitalisation suite à un accouchement eutocique dure de 1 à 2 jours, les femmes peuvent difficilement se reposer en structure hospitalière. A domicile, elles sont, en général, assistées par leur famille.

**Tableau 4**

CAPACITE D'ACCUEIL DES CINQ ETABLISSEMENTS	
La maternité de l'hôpital Général	107 lits
Celle de l'hôpital Makélékélé	49 lits
Celle de l'hôpital Militaire	45 lits
Celle de l'hôpital de Talangai	41 lits
Celle de Blanche Gomez	36 lits

Le nombre de lits est un indicateur imparfait de l'importance de la structure, puisque les lits ne sont pas occupés de la même façon dans les cinq maternités. Par exemple, à la "maternité 4" de l'hôpital Général, à Talangai et à Makélékélé les femmes sont souvent 2 par lit, voire 3 en période d'affluence. En revanche, à la "maternité 1-2-3" de l'hôpital Général, à Blanche Gomez et à la maternité de l'hôpital Militaire les femmes ont, en principe, chacune un lit.

#### Nombre d'accouchements

Le classement des hôpitaux en fonction du nombre d'accouchements effectués, nous donne par ordre décroissant :

**Tableau 5**

NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS	
L'hôpital Makélékélé	6973 accouchements
L'hôpital Général	5218 accouchements
dont maternité 1-2-3	2629 accouchements
maternité 4	2589 accouchements
L'hôpital de Talangai	5209 accouchements
L'hôpital de Blanche Gomez	4416 accouchements
L'hôpital Militaire	2369 accouchements

Le classement des maternités selon leur capacité d'accueil et le classement des maternités selon leur fréquentation effective ne correspondent pas. L'hôpital de Makélékélé (49 lits) a une capacité d'accueil comparable à celle de l'hôpital Militaire (45 lits). Or, il accueille trois fois plus de femmes que l'hôpital Militaire. L'hôpital de Talangai et l'hôpital Général pratiquent le même nombre d'accouchements, alors qu'ils ont des capacités d'accueil très différentes soit respectivement 41 lits et 107 lits.

La comparaison entre le tableau 4 et 5 nous permet de voir, que L'hôpital Militaire avec 52 accouchements par lit et par an et l'hôpital Général "maternité 1-2-3" avec 48 accouchements par lit et par an sont des structures qui ont des conditions d'accueil plus favorables que l'hôpital de Makélékélé, 142 accouchements par lit et par an, l'hôpital de Talangaï, 127 accouchements par lit et par an et l'hôpital Blanche Gomez, 122 accouchements par lit et par an.

### La prématurité (25)

Elle nous semble un bon indicateur des problèmes de santé, au sens de l'OMS, rencontrés par la population féminine.

**Tableau 6 :**

TAUX DE PREMATURETE	
L'hôpital de Makélékélé	13%
L'hôpital Général 4	12%
L'hôpital de Talangaï	12%
Blanche Gomez	6%
L'hôpital Militaire	5%
L'hôpital Général 1-2-3	2%

Les chiffres sont éloquentes ; les trois maternités qui accueillent la population la plus défavorisée ont le taux de prématurité le plus fort et sont, en ce qui concerne les maternités de Talangaï et de Makélékélé, les moins bien équipées (respectivement aucune et une couveuse).

### **b) Le coût de l'accouchement**

Chaque établissement a une logique propre pour facturer le montant des frais d'hospitalisation. C'est pourquoi, nous allons reprendre un à un les établissements. Si l'accouchement s'est normalement déroulé, l'hospitalisation dure de 2 à 3 jours. Les frais de l'accouchement doivent être réglés à la sortie de la maternité qui remet alors une déclaration de naissance. Au vu de cette pièce, les services d'état civil délivreront un acte de naissance. En principe gratuit, il est facturé 2 000 FCFA (soit 4 000 FCFA pour des jumeaux) dans trois arrondissements de Brazzaville sur huit arrondissements au total.

### L'hôpital Général

Au sein de celui-ci, il faut distinguer la maternité 1-2-3 et la maternité 4.

La maternité 1-2-3 regroupe trois catégories. Les salariés choisissent la catégorie où ils veulent être hospitalisés, les fonctionnaires vont dans la catégorie qui correspond à leur indice dans la fonction publique.

La 1ère catégorie correspond aux indices allant de 800 ou plus le prix de journée est de 8 575 FCFA par jour.

La 2ème catégorie correspond aux indices allant de 600 à 800, le prix de journée est de 6 220 FCFA par jour.

---

(25). Le taux est calculé par le rapport entre le nombre d'enfants prématurés -tenir compte des remarques émises en méthodologie- et le nombre total d'accouchements.

La 3ème catégorie correspond aux indices allant de 120 à 600 le prix de journée est de 5 190 FCFA par jour.

La maternité 4 est réservée aux "indigents" qui bénéficient de l'aide médicale gratuite (AMG sur le modèle français), c'est-à-dire que la mairie paye à l'hôpital les frais d'hospitalisation. Dans les deux maternités, les frais de table d'accouchement coûtent 9 000 FCFA (26).

Dans des cas d'extrême dénuement (procédure prévue, mais rare compte tenu du niveau de vie général), une personne peut obtenir une aide de la mairie qui se substituera à la personne pour régler les 9000 FCFA. Une enquête sociale est menée avant d'établir cette gratuité. Des renseignements sont pris par l'assistante sociale, auprès du personnel soignant, des femmes hospitalisées qui côtoient la parturiente. Une liaison est faite avec l'assistante sociale de quartier. En principe, les indigents de nationalité étrangère (par exemple zaïrois) payent les frais d'hospitalisation et d'accouchement.

### L'hôpital Militaire

Les frais d'hospitalisation sont gratuits pour le militaire son épouse et ses enfants. Le mariage civil est nécessaire, le mariage coutumier ne suffit pas.

Les personnes appartenant à la famille élargie du militaire bénéficient de tarifs préférentiels.

Les catégories militaires sont fonction du grade soit :

1ère catégorie	officier	3 700 FCFA par jour.
2ème catégorie	sous-officier	2 800 FCFA par jour.
3ème catégorie	homme de troupe	1 900 FCFA par jour.

Pour les civils, le prix de la journée d'hospitalisation est presque le double du tarif dont bénéficient les militaires. Les catégories varient selon les prestations offertes soit:

1ère catégorie	6 500 FCFA par jour.
2ème catégorie	5 200 FCFA par jour.
3ème catégorie	3 400 FCFA par jour.

Il faut ajouter à ces sommes, le prix d'une consultation gynécologique (2 500 FCFA) et le prix de la table d'accouchement (4 500 FCFA pour un accouchement normal).

### L'hôpital de Makélékélé

Il offre deux catégories de salles : les salles communes (10 lits) où est accordée la gratuité pour l'accouchement et l'hospitalisation et les salles de 1 à 2 lits où un tarif forfaitaire de 5 200 FCFA par jour est appliqué.

---

(26). De plus, une somme de 500 FCFA représentant la taxe communale était prélevée automatiquement avant 1987, elle a été supprimée. Les autorités municipales se saisissaient de cette occasion pour percevoir un impôt auprès d'une population qui, par ailleurs, ne pouvait être imposable ou contrôlée.

*La maternité Blanche Gomez et la maternité de l'hôpital communal de Talangai*

Ils fonctionnent sans système de catégorie. Pour la première, le coût de la journée d'hospitalisation est de 2 500 FCFA, auquel il faut ajouter une somme de 4 500 FCFA correspondant aux frais de la "table d'accouchement". Pour la seconde maternité, la somme forfaitaire de 2 950 FCFA est réclamée aux fonctionnaires et aux indigents. Les salariés du privé et du para-étatique versent le somme de 14 600 FCFA pour les mêmes prestations. La femme qui se présente à l'hôpital sur le point d'accoucher donne sa fiche dite "de surveillance de grossesse" où sont notés le nom et la profession du géniteur. C'est au vu de ce document que va être effectuée la facturation. Au moment de l'accouchement ou pendant le suivi de la grossesse, les femmes ont tendance à déclarer que leur mari est chômeur pour bénéficier du tarif réduit.

*Perception des frais médicaux*

Dans l'enquête "15-25 ans", 25 % des femmes ont déclaré avoir bénéficié d'un accouchement gratuit. Ce chiffre est à rapprocher du pourcentage de femmes qui ont la gratuité pour les examens prénataux (10 % des femmes disent avoir bénéficié de la gratuité). Le taux de 25 % peut étonner par son importance. Ces deux réponses n'ont pas la même fiabilité. Les frais d'inscription ou d'examens biologiques sont remis par la femme lors du suivi médical de la grossesse. En revanche, la facture de l'hôpital est réglée directement par le père biologique - dans 80 % des cas, le mari ou sa famille payent l'accouchement- D'autre part, toute une tranche de la population paye des frais d'accouchement réduits du fait de ses caractéristiques (les indigents, les militaires sous certaines conditions) ou de la structure (hôpitaux de Talangai ou de Makélékélé). Un amalgame est fait entre la réduction et la gratuité. De plus, certaines personnes font jouer "leurs relations" pour obtenir la gratuité.

Le coût moyen de l'accouchement pour les personnes qui ont déclaré l'avoir payé est de 9 000 FCFA. Parmi les réponses, on distingue trois catégories de tarifs :

- les tarifs inférieurs à 3 000 FCFA concernent 45 % des femmes de notre échantillon. Il s'agit de femmes qui ont accouché dans les hôpitaux de Talangai et de Makélékélé qui s'occupent des "économiquement faibles".
- Les tarifs entre 3 000 FCFA et 15 000 FCFA concernent 40 % des femmes de notre échantillon. Elles ont été à l'hôpital Général (prix plancher 9 500 FCFA) ou à hôpital Blanche Gomez (accouchement normal et deux jours d'hospitalisation, 9 500 FCFA). L'hôpital Militaire fait payer aux militaires des tarifs préférentiels qui vont de 10 800 FCFA à 14 400 FCFA.
- Les tarifs supérieurs à 15 000 FCFA concernent 10 % de femmes de notre échantillon. Ils sont en vigueur à l'hôpital Général dans la catégorie réservée aux fonctionnaires et aux salariés et à l'hôpital Militaire pour les civils de première et de deuxième catégorie. Nous trouvons ici une population privilégiée.

### Accouchement à domicile

Un examen de la mère et de l'enfant dans une maternité est devenu obligatoire après toute naissance, même si l'accouchement a eu lieu à domicile. Les accouchements à domicile sont sanctionnés par une amende qui est sensiblement la même dans les cinq maternités (soit 2 000 FCFA). Cependant, chaque établissement a un mode particulier de calcul.

\* "Maternité 1-2-3": l'amende est de 2 000 FCFA, à laquelle il faut ajouter le prix d'un accouchement normal, 9 000 FCFA, et le prix de journée, le total au minimum est de 16 190 FCFA.

\* Maternité Blanche Gomez : l'amende est de 2 000 FCFA, à laquelle il faut ajouter le prix de l'accouchement, 4 500 FCFA, et le prix de deux journées d'hospitalisation 2 500 FCFA/j soit un minimum de 11 500 FCFA.

\* "Maternité 4" : l'amende est de 2 000 FCFA, à laquelle il faut ajouter le prix de la "table d'accouchement", 9 000 FCFA, ce qui fait un total minimum de 11 000 FCFA.

\* L'hôpital Militaire : l'amende est de 2 000 FCFA, à laquelle il faut ajouter le prix de journée soit pour le militaire un minimum de 1 900 FCFA, pour le civil un minimum de 5 400 FCFA.

\* La maternité de Talangaï : l'amende est de 2 000 FCFA, à laquelle il faut ajouter le tarif forfaitaire pour l'accouchement soit : 2 950 FCFA (pour la catégorie "indigent" et fonctionnaire) ce qui donne un total de 4 950 FCFA.

\* La maternité de Makélékélé : l'amende est de 3 000 FCFA à laquelle il faut ajouter le prix de journée (nul pour les chambres à 10 lits et égal à 5 200 FCFA pour les chambres de 1 à 2 lits) soit au minimum, pour une chambre à 10 lits, 3 000 FCFA et au maximum, pour une chambre à 1 ou 2 lits, 8 200 FCFA.

Trois hôpitaux (les hôpitaux Général, Blanche Gomez, Talangaï) facturent donc un accouchement qui n'a pas été effectué. Nous voyons la volonté farouche des autorités à conduire les femmes à accoucher en milieu hospitalier, ce qui leur permet de mieux contrôler la population. Cette forte pénalisation a permis à l'accouchement à l'hôpital de devenir une norme ; rares sont les femmes qui repartent auprès de leur mère au village pour accoucher (27).

#### Le taux d'accouchements à domicile (84) **Tableau 7**

TAUX D'ACCOUCHEMENT A DOMICILE	
l'hôpital de Talangaï	7,5%
l'hôpital Général maternité 4	4 %
l'hôpital de Makélékélé	3,5%
l'hôpital Militaire	1,5%
la maternité Blanche Gomez	1,5%

\* Nous n'avons pas pu obtenir de chiffre pour la maternité "1-2-3".

(27). Au village, l'amende se paye souvent en nature, par exemple, la femme apporte un panier de manioc ou creuse des latrines pour la maternité.

La maternité de Talangaï reçoit nettement plus de femmes qui ont accouché à domicile, parce qu'elle se situe dans des quartiers périphériques et enclavés, où les routes ne sont pas goudronnées et où les taxis pénètrent rarement la nuit. En cas d'accouchement à domicile, une tradipraticienne du quartier peut être sollicitée. Après avoir aidé la femme à accoucher, elle emballe le placenta dans un pagne et l'emmène à l'hôpital pour que les sages femmes s'assurent que le placenta est complet. Elle accompagne la femme avec sa carte de l'U.N.T.C. ; elle la présente à l'hôpital et évite ainsi l'amende. Ces taux expriment également la réticence de certaines femmes à se présenter dans des structures médicales où les conditions de prise en charge sont médiocres et où les techniques employées sont instrumentalisées.

### c) Le coût extra-médical de l'enfant

L'achat d'une "layette" s'est imposé en ville comme une norme incontournable. Son montant est au moins comparable aux frais engagés pour le suivi médical de la grossesse et de l'accouchement. On ne peut dater précisément son apparition. Les personnes âgées se souviennent que les langes des enfants étaient découpés dans de vieux pagnes. Dans les années 60, en milieu urbain, les soeurs des missions faisaient de petites brassières ; elles cousaient également des pointes et des bandes (langes) ; elles les donnaient gratuitement (28). Cette pratique s'est peu à peu généralisée et mercantilisée. Les matrones proposent un trousseau pour une somme modique : une brassière, une couche, un tricot et un drap pour 3 000 FCFA.

Pendant toute la durée de la grossesse, le père biologique de l'enfant s'attache à constituer la layette. Dans 85 % des cas, le géniteur s'acquitte de ce devoir. Cette pratique s'est généralisée en milieu urbain. Il se procure souvent petit à petit tous les éléments de la layette. Normalement la layette est offerte à la naissance de chaque enfant. En fait, elle est particulièrement soignée pour le premier enfant. Elle n'est qu'en partie reconstituée lors des naissances suivantes, lorsque tous les enfants ont le même père biologique.

La layette a un net rôle ostentatoire, elle permet la valorisation du mari, de la femme qui va la faire admirer à ses amies. La fierté du mari s'exprime par ce biais. L'achat de la layette est la marque de la propriété du père biologique sur son enfant. Le coût de la layette représente l'effort que le père doit consentir, pour que sa paternité biologique soit connue socialement. Dans l'enquête "15-25 ans", nous avons obtenu un coût moyen de 45 000 FCFA. Il faut manier ce chiffre avec précaution pour au moins deux raisons : lors de la première naissance, tout est à acheter et de plus, les femmes peuvent avoir envie de surévaluer la layette pour se valoriser. A la lumière des entretiens où ce sujet a été abordé, cette moyenne nous paraît refléter les pratiques, comme nous le montre la composition de la layette en annexe 3. Au vu de cette liste, nous voyons que certaines affaires constituant la layette sont destinées aussi à la femme durant son hospitalisation : thermos, alèse, valise. La naissance est saisie comme

---

(28). Une matrone nous a indiqué qu'en 1954, au centre médical de Owando "le devoir d'avoir une cuvette et trois à quatre habits était nécessaire et souvent les soeurs religieuses blanches aidaient... La layette n'était pas nécessaire pour nous au village, puisqu'on accouchait comme ça. Les enfants s'adaptaient au froid et à la chaleur. Il était rare de voir, à ce moment-là, des enfants habillés correctement avec un habit du haut et un slip. Il y avait à peine un cache-sexe à la mode du notable qui utilisait un tissu en raphia".

l'occasion d'acquérir des objets semi-durables.

Elle matérialise la préparation à la naissance. La destruction de la layette est un acte éminemment significatif qui est provoqué par le décès de l'enfant ou par la remise en cause de la paternité biologique. On peut faire un parallèle entre le versement du vin qui légitime l'union et le cadeau de la layette qui légitime la paternité. Il s'agit d'un jalon qui ne suffit pas à l'établissement définitif de la paternité. Les droits paternels s'acquièrent progressivement au fur et à mesure des prestations offertes. La dissociation entre le statut de père et celui d'époux n'est jamais complète : la layette peut être considérée comme une première prestation du mari, une première marque qui conduira au versement de la compensation matrimoniale.

### Valorisation du père par l'enfant

L'importance accordée à la layette nous montre que pour l'homme, l'enfant est un but, mais la femme est un moyen pour y parvenir. Par l'achat de la layette, il passe du statut de père putatif à celui de père reconnu. L'homme assume alors pleinement sa paternité. La paternité est "un acte de foi", selon la déclaration d'un enquêté.

Le désir de paternité s'exprime par divers canaux légitimes (alliances) ou illégitimes (unions). L'insécurité des rapports entre les sexes trouve une expression dans la volonté qu'ont les hommes d'affirmer et de prouver leur virilité ; l'enfant est la preuve de celle-ci. Un homme sans enfant ne peut pas "respirer". Une sexualité active est valorisée, elle est l'objet de nombreuses évocations et toute diminution de l'activité sexuelle est anxiogène. Différentes démarches visent à rétablir une activité sexuelle "normale" ; des médicaments, des potions sont réputés guérir d'une "asthénie", elles sont vendues sur le marché. Le médecin peut être sollicité pour faire un certificat de "repos sexuel" qui sera présenté à l'épouse. A l'issue de celui-ci (de 1 à 2 semaines), les relations sexuelles pourront reprendre.

La paternité permet à l'homme de s'affirmer face à son entourage. Pendant la grossesse et l'allaitement, l'homme est certain que sa femme lui est fidèle, craignant que le sperme d'un autre homme nuise au fœtus ou gêne le lait. C'est dans ce contexte seulement qu'il est "tranquille". En dehors de ces périodes, les infidélités des conjoints, le manque de ressources amènent des conflits quotidiens.

### Conclusion sur le coût de la maternité

Nos estimations des coûts de la maternité sont en dessous de la réalité. Nous n'avons pas tenu compte de toutes les pathologies liées à la grossesse ou à l'accouchement (cerclage, césarienne par exemple). Il faut noter qu'au Congo le paludisme est une des causes principales des avortements spontanés. Le traitement du paludisme (quinimax sous forme de perfusion) représente une somme allant de 10 000 FCFA à 15 000 FCFA.

## Coûts "moyens" de la maternité

Inscription SMI étatique	3 600 FCFA
Ordonnance 8ème mois	9 200 FCFA
Coût moyen accouchement	9 000 FCFA
Coût moyen layette	45 000 FCFA
<b>Total</b>	<b>66 800 FCFA</b>

Les sommes engagées lors d'une maternité sont importantes, d'autant que certains ménages ont à faire face à une nouvelle naissance tous les deux ans. Pour les petits salaires ou les personnes appartenant au secteur informel, la maternité correspond au salaire de 2 ou 3 mois, le "SMIC" local étant de 25 000 FCFA (DORIER, 1989, p. 274).

## Coûts de la maternité "1-2-3" de l'hôpital Général

Inscription SMI	10 400 FCFA
Ordonnance 8ème mois	16 770 FCFA
Table accouchement	9 000 FCFA
2 Jours hospitalisation	17 150 FCFA
Layette (notre exemple)	77 690 FCFA
<b>Total</b>	<b>131 010 FCFA</b>

La comparaison, entre les coûts de la maternité à l'hôpital Général et les revenus moyens (29), nous montre que les frais liés à la maternité correspondent à environ un mois de salaire pour un cadre supérieur et à environ deux mois pour un cadre moyen. Nous prenons l'hôpital Général comme référence pour ces deux catégories étant entendu qu'un salarié doit engager des frais supérieurs (hôpital et layette) à un homme travaillant dans le secteur informel pour maintenir sa position sociale. D'autant que certains hommes cherchent à paraître plus riches qu'ils ne sont, ce qui les amènent à s'endetter et à économiser pendant de longs mois. La layette représente environ 65 % des dépenses engagées durant une maternité eutocique. Elle fait partie des frais compressibles, mais elle est investie d'un rôle symbolique important.

A travers nos enquêtes, nous avons constaté le détournement quotidien de la structure hospitalière à des fins privées (30). Les secteurs formel et informel se coproduisent. La stratégie consiste à traiter directement avec le personnel médical et à le payer de "la main à la main", sans passer par l'administration de l'hôpital qui se trouve court-circuitée. La somme réclamée par le médecin, par exemple, est inférieure au tarif prévu par l'hôpital ; ainsi chacun y trouve son compte. Une partie des sommes gagnées est reversée aux supérieurs

(29). cf annexe 5.

(30). Les mêmes personnes travaillent le matin dans des structures sanitaires officielles et l'après-midi dans leur propre officine sur les quartiers (E. DORIER, 1989, p. 272).

hiérarchiques pour qu'ils ferment les yeux sur les irrégularités. Ou encore, les facturations peuvent être sous-évaluées, falsifiées. Le client et l'agent administratif se partagent la différence entre les tarifs officiel et officieux. Parfois, au contraire, les tarifs payés par les usagers sont plus importants que ceux qui sont fixés, le personnel médical empêche la différence. Ce même personnel emploie des trésors de stratégie pour doubler la structure médicale.

Les formations sanitaires, le matériel et les médicaments sont parfois détournés à des fins privées. Les installations hospitalières sont surchargées ; elles gèrent la pénurie. Les patientes doivent amener pour l'accouchement tout ce qui est nécessaire à leur vie pendant 48 heures. Le personnel médical s'occupe de l'accouchement et des premiers soins à l'enfant (yeux et cordon ombilical). Il laisse la famille s'occuper de la toilette de la parturiente (sauf en cas de complications survenues pendant l'accouchement) et de l'enfant.

### **9.1.3. CONCURRENCE ET COMPLEMENTARITE DES MODELES**

#### **a) Naissance et réinterprétations**

Les conditions de l'accouchement à l'hôpital bouleversent les façons de faire traditionnelles. Nous avons montré que les nouvelles modalités de la maternité entraînent des frais importants. Nous allons maintenant envisager les changements que ces pratiques entraînent au niveau des représentations.

A l'hôpital, les femmes accouchent allongées sur des tables alors qu'au village, les positions assise, accroupie et à genoux sont les plus fréquentes (31). Une matrone Mbochi nous décrit la situation ainsi : "Au village, la femme qui aide se place derrière la parturiente qui a les jambes écartées. Elle lui tient le dos droit, adossé le long de sa jambe et exerce une pression sur ses épaules pour permettre à l'enfant de franchir le col. Quand la parturiente pousse, la femme qui l'aide prend un chiffon pour retenir l'anus, elle maintient le chiffon avec le pied, c'est l'équivalent de ce que l'on fait à la maternité pour retenir le périnée". Les contacts physiques, avec la ou les femmes qui aidaient à l'accouchement, sont remplacés par des relations plus anonymes et instrumentalisées. Souvent, plusieurs femmes accouchent en même temps dans la même salle, elles sont surveillées par une matrone énergique qui vérifie l'ouverture du col de l'utérus et maintient l'ordre en réprimandant ou se moquant de la femme qui manifesterait trop bruyamment sa douleur. Les femmes claquent dans leurs doigts, lorsque la douleur est particulièrement aiguë (32).

Une partie des femmes continuent à utiliser des produits traditionnels pour faciliter ou accélérer l'accouchement. Ces produits sont appelés Lutété (Kongo) ou Itie (Téké). Ce type de préparation sert, selon les explications recueillies, à augmenter le rythme des contractions, à dilater le col de l'utérus ou à faciliter l'expulsion en aidant la femme à pousser. Il est fabriqué

---

(31). Dans la Bouenza, la femme est assise sur un pagne enroulé -pour protéger son périnée- qui est posé sur une natte. Elle écarte largement les jambes, elle est adossée à une femme, pendant qu'une autre femme exerce une pression au niveau des genoux (LOUFOUMA, 1982, p. 39).

(32). Nous avons pu observer cette pratique à la maternité de Linzolo.

à base de produits très différents selon les tradipraticiens : argile avec sel indigène et graines de courges séchées, pilées et mélangées ; museau de bêtes (par exemple lièvre, souris ou taupe) connues pour leur rapidité, réduit en poudre. Une analogie est établie entre la rapidité de l'animal et celle de l'accouchement : de même que la taupe se fraye rapidement un passage sous terre, de même l'enfant sortira rapidement du corps de sa mère. Le produit est pris en une seule ou plusieurs prises vers la fin de la grossesse ou au moment des douleurs de l'accouchement. Les sages-femmes sont généralement opposées à ces produits de fabrication artisanale qui font double emploi avec les produits pharmaceutiques achetés lors de l'ordonnance du 8ème mois. Elles leur reprochent de provoquer des césariennes, des ruptures utérines -pour les femmes qui ont un petit bassin- ou des déchirures du périnée, parce qu'ils accélèrent les contractions ou l'expulsion de l'enfant, pas toujours au moment opportun. Elles ne mettent pas en doute l'efficacité de tels mixtures. Les produits traditionnels et pharmaceutiques sont en compétition ; malgré la pression du personnel soignant, les produits traditionnels restent souvent employés.

En cas de difficultés durant l'accouchement, celles-ci seront analysées en référence aux croyances ancestrales. La parturiente ou son mari vont être mis en accusation. Ont-ils des relations extra-conjugales à se reprocher? Il faut les avouer une à une pour que l'accouchement puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Ces croyances ont un rôle dissuasif, parce qu'il n'est jamais facile d'avouer des relations adultères, en particulier pour la femme ; elles contribuent à maintenir l'influence des normes traditionnelles.

L'accouchement est un événement dont l'issue est aléatoire. Certaines femmes n'apportent pas de layette avec elles au moment de l'accouchement, par superstition. Elles se font prêter des vêtements par les matrones.

Lors de la délivrance, le placenta est recueilli par la sage femme et il est incinéré. Cette pratique révolte certaines personnes âgées. Comment peut-on ainsi mêler, puis brûler ce qui constitue les racines de chaque être ? Une des personnes âgées nous a dit : "La nouvelle pratique est rapide et facile, mais la seule chose, aujourd'hui, est le fait que tous les placentas sont brûlés ou jetés au hasard, disons même mélangés. Or, brûler le placenta de l'enfant revient à faire fuir son esprit, c'est-à-dire le bon comportement. Les enfants aujourd'hui deviennent agressifs et dépassés ; ils n'entendent plus les conseils de leurs parents, c'est à cause de cette sale pratique -dire mieux sabotage du corps- le placenta est là comme une partie du corps et mérite obligatoirement d'être enterré".

La personne interrogée fait un lapsus lorsqu'elle dit que les enfants deviennent dépassés. Elle veut dire que les parents sont dépassés par le comportement "agressif" de leurs enfants. Les aînés interprètent celui-ci comme la conséquence de l'inobservance des règles traditionnelles. Cette pratique a, dans leur esprit, pour conséquence l'errance, le dévergondage, la délinquance des jeunes.

Traditionnellement, le placenta était enterré à un endroit précisé par la coutume : à l'entrée de la maison, à la croisée des chemins, au pied d'un arbre. Sur son emplacement, un arbre, souvent un bananier, était planté. Une tradipraticienne nous décrit ce qu'elle faisait du placenta : "Quand les choses qui sont dans le ventre de la femme sortent, je les mets sur les feuilles de bananier ; je prends la cendre, je la mets dessus ; je creuse un trou, je mets la cendre à l'intérieur du trou et je mets dessus les choses qui sont sorties du ventre de la femme et après je plante un arbre fruitier, comme un endroit significatif, qu'on pourra montrer à l'enfant quand il sera grand".

Le placenta est enterré, pour que les jeteurs de sort ne le trouvent pas ; ils pourraient ainsi nuire à la femme et à son enfant. Enterrer le placenta indique que la vitalité de l'être est rattachée aux ancêtres ; cette action assure la continuité entre les générations. Le bouleversement actuel des rapports sociaux s'explique par la discontinuité introduite entre le placenta incinéré et les ancêtres qui guident chacun dans le respect des aînés.

En ville, la naissance de jumeaux illustre la persistance des interprétations traditionnelles de la vie et de la mort. Elle rappelle à l'entourage l'existence d'un monde surréal peuplé d'ancêtres et la nécessité de vivre en harmonie avec lui. Les jumeaux symbolisent l'ambivalence de la vie, sa fragilité en même temps que sa vitalité. Ils sont craints et honorés. Ils font la fierté des parents prolifiques, en même temps qu'ils sont la source de leur inquiétude. Ces enfants sont particulièrement exposés aux sorciers. Ils sont considérés comme les témoins de l'autre monde, du fait de leur fragilité. Ils sont l'objet d'une extrême attention : "ils sont compliqués". Leur statut se rapproche de celui de l'ancêtre plus que de celui de l'enfant.

L'entourage est soumis à un certain nombre d'obligations. Une femme Téké nous décrit ainsi les prescriptions : "Dans la maison, la mère doit avoir deux assiettes ou deux bols. Traditionnellement, il s'agit de deux petits pots faits en lianes, dans lesquels on met l'argent quand on vient les saluer. Il faut qu'il y ait des parts égales... un franc pour Pea, un franc pour Koumou... Chaque soir, on doit chanter pour les jumeaux et il faudra forcément que chaque arrêt ou que chaque passage d'une chanson à une autre, soit sanctionné par le coût d'une pièce d'argent que le père, la mère ou un parent des jumeaux doit donner aux danseurs et chanteurs".

La mère de jumeaux est une personne extrêmement considérée ; elle personnalise la fécondité. Elle est soumise à des interdits et à des comportements spécifiques. Par exemple, chez les Kouyou, elle peut porter une cloche sur elle pour que les jumeaux sachent, à tout moment, où se déplace leur maman et pour que les esprits des jumeaux ne s'égarer pas. La fratrie s'organise à partir des jumeaux, le frère ou la soeur qui naît après des jumeaux porte un prénom distinctif. Des signes particuliers permettent de reconnaître leur maison, par exemple chez les Batéké une feuille de palmier est plantée devant la porte et la mère porte une plume de perroquet dans les cheveux. Leurs parents se soumettent à des rites, pour ne pas les mécontenter et entraîner leur mort. Les interprétations, en cas de décès, seront traditionnelles. Les rites et les interdits sont simplifiés en ville, mais la particularité des jumeaux persiste.

Il faut noter aussi que la femme qui vient d'accoucher est en général, épaulée à son retour de l'hôpital (2 à 3 jours après l'accouchement) par sa mère et sa belle-mère. Les savoir-faire traditionnels lui sont ainsi transmis et la courte durée de l'hospitalisation réduit l'influence des structures modernes et du discours médical. La mère prend des bains d'eau chaude pendant au moins un mois après l'accouchement "pour préserver sa beauté" et "pour permettre au sang de s'évacuer". Elle attache un pagne ou une ceinture solidement serrée autour de son bassin pour aplatir son ventre. Elle reste chez elle pour se reposer pendant deux semaines à trois mois. Elle se maintient au chaud avec son nourrisson.

Les structures hospitalières cherchent à imposer leur rationalité sans en avoir les moyens, mais les mentalités et les pratiques restent très imprégnées par la tradition ; ce phénomène est particulièrement apparent, dès que des difficultés ou que l'inhabituel (naissance de jumeaux) surviennent.

## **b) L'allaitement : pratiques syncrétiques**

### Soins à l'enfant

Les femmes favorisent la montée de lait en buvant des tisanes chaudes à base de plantes, ou plus rarement, le Nzamba (le vin de palme) avant qu'il ne fermente. Elles les massent également pour faire venir le "bon lait". Une femme Kongo décrit en ces termes la préparation des seins : "On lave les seins à base d'huile de palme, il faut les frotter, les presser pour enlever le mauvais jus, on ne donne pas le premier lait à l'enfant". Nous ne pouvons pas dire si la pratique de presser sur les seins pour faire sortir le "mauvais lait" (colostrum) est commune à toutes les ethnies, elle nous a été rapportée plusieurs fois.

L'allaitement concrétise la relation privilégiée de la mère et de l'enfant. La mère allaite son enfant à la demande. Il dort avec elle jusqu'au sevrage. Il prend le sein, sans qu'elle ait le besoin de se lever. Traditionnellement, l'homme ne dort pas avec sa femme tout le temps que dure l'allaitement.

Dans l'enquête "15-25 ans", à la naissance 30 % des femmes (freq. 15) pratiquent l'allaitement mixte (avec lait maternel et lait en poudre ou lait concentré). Les femmes qui ont un travail salarié ou les étudiantes sont souvent dans ce cas. L'allaitement exclusivement artificiel reste l'exception. Nous avons rencontré un cas de grand-mère qui allaitait son petit fils, suite au décès de sa mère. A force de mettre le nouveau-né à son sein, elle avait provoqué une montée laiteuse (33).

Lorsque l'enfant grandit, les aliments solides remplacent le biberon et le lait maternel complète l'apport nutritif des aliments. Les médecins conseillent d'attendre que l'enfant ait trois mois avant d'administrer de la bouillie à un enfant, alors que 30 % des femmes introduisent la farine avant l'âge de 2 mois. L'âge moyen d'introduction de la bouillie est de

---

(33). Une femme âgée d'origine Lari nous a dit qu'autrefois lorsque la mère manquait de lait ou qu'elle était décédée, l'enfant était nourri par du jus de canne à sucre, ou le premier liquide recueilli du palmier avant la fermentation du vin de palme ; ce liquide est très sucré.

trois mois (freq. 16). La mère est valorisée par un gros bébé. Au Congo, un gros bébé est un beau bébé ; les deux adjectifs sont synonymes dans le langage courant. Or, la bouillie provoque des diarrhées -deuxième cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans après la rougeole- du fait de la médiocre qualité de l'eau, surtout dans les quartiers périphériques et d'une mauvaise hygiène (LALLEMANT et LALLEMANT-LECOEUR, 1985, p. 14). En outre, les farines locales ont peu de propriétés nutritives. La maladie de l'enfant ou son décès est interprété souvent en termes de sorcellerie : les visiteurs doivent éviter de s'extasier devant un nourrisson, sinon "ils vont déclencher la jalousie des esprits et l'enfant va maigrir". Le diagnostic de l'hôpital est insuffisant : la maladie infantile est le support de volontés maléfiques. La logique médicale est prolongée par une logique traditionnelle.

Les mesures de protection du nouveau-né contre les sorciers sont nombreuses, surtout si la femme a eu des difficultés pour concevoir. Il porte des affaires de son père, pour qu'il gagne de la force et du poids. Il est baigné dans un bain où est déposé un os de gorille, de panthère ou une plante aquatique appelée en Yombé "Mbata Mbata" (symbole de la fécondité). On accroche des gris-gris devant la porte de la maison, ou un bracelet ajusté avec une graine ou un noyau à son poignet pour protéger l'enfant contre les esprits et les neutraliser. Certains soins améliorent son physique : on badigeonne son corps d'huile de palme pour rendre sa peau souple. On lui attache un cordon autour des reins pour lui donner une belle posture.

A partir de l'âge moyen de 7 mois, l'alimentation diversifiée est introduite pour 75 % des enfants. La nourriture qui est alors donnée au nourrisson n'est pas cuisinée spécialement pour lui, on lui donne un peu d'aliments du plat familial, de la farine de fofou trempée dans de la sauce.

Le sevrage est rarement progressif, la mère refuse le sein à l'enfant à un moment donné qui se situe souvent lorsque l'enfant fait ses premiers pas. Elle remplace le lait maternel par un peu d'eau sucrée lorsqu'il pleure ; en principe après quelques jours, l'enfant cesse de réclamer le sein. On observe au moment du sevrage une augmentation de la malnutrition.

### Durée de l'allaitement

Dans l'enquête "15-25 ans", la durée moyenne de l'allaitement est de 12 mois.

- 30 % des femmes cessent l'allaitement avant les 12 mois de l'enfant. A partir du 9ème mois, le nombre de sevrages augmente nettement. Si la tendance à la diminution de la durée de l'allaitement persiste, elle peut devenir inquiétante pour la santé de l'enfant. Certains sevrages avant l'âge de la marche sont provoqués par le début d'une autre grossesse (34).
- 55 % des femmes cessent l'allaitement entre les 12 mois et les 18 mois de l'enfant.
- 5 % des femmes cessent l'allaitement entre 19 et 24 mois.
- 10 % des femmes de notre échantillon allaitent lors de notre enquête.

---

(34). Nous sommes loin cependant du constat dramatique que fait A. PEREZ ESQUIVEL (Le Monde Diplomatique, 11/90, p. 32) au sujet du Brésil en milieu urbain. "L'état de santé est également consternant : 60 % des enfants meurent au cours de leur première année de vie ; 20 % des bébés ont un poids inférieur à la normale parce qu'ils sont mal nourris, à peine 19 % des mères allaitent leur bébé au sein jusqu'au sixième mois".

On observe une diminution de la période de l'allaitement qui est dû, en partie, au fait que les femmes respectent de moins en moins souvent une longue période de continence. La comparaison des espaces intergénéraliques pour les femmes nées dans les années quarante, cinquante et soixante ne fait pas apparaître cette tendance nettement (voir annexe 6). Il faut remonter dans le temps ou effectuer une comparaison avec les pratiques rurales pour la percevoir. Selon les témoignages de personnes âgées, une femme enceinte rapidement après une naissance était la risée des autres femmes ou bien encore l'une d'elles nous a déclaré : "Elle était accusée de sorcellerie ; la famille de la femme surtout était mouillée de honte". Les divers entretiens que nous avons eus relatent un sevrage vers les 3-4 ans, lorsque l'enfant était capable de parler ou de puiser de l'eau. Le sevrage tardif avait pour but de protéger la santé de l'enfant en bas-âge. La durée de l'allaitement s'est considérablement raccourcie en milieu urbain. Le sevrage étalé dans le temps est devenu une rupture. Certains tradipraticiens rendent un sevrage précoce responsable du retard de la marche, voire d'une paralysie de l'enfant, de "diarrhées chroniques" ou plus généralement des maladies infantiles.

En outre, pendant l'allaitement, la femme ne doit pas avoir de relations sexuelles -ou seulement avec son mari, toute interdiction traditionnelle étant révisable et aménageable- sinon son lait se tarit ou devient mauvais pour l'enfant : "Le sperme remonte dans le lait" nous a dit une enquêtée et rend l'enfant malade.

Une femme nous a rapporté son expérience. Elle allaitait son enfant. Ayant un ami, elle lui a demandé d'acheter du lait en poudre pour le nourrir. Ainsi, elle pouvait entretenir des relations sexuelles avec lui et recevoir en retour quelques cadeaux. Elle se trouvait contrainte à ce compromis parce que le père biologique de l'enfant ne pouvait pas "s'occuper d'eux". L'enfant né hors alliance est une source aléatoire de gains. La stratégie qui consiste à avoir un enfant pour toucher une pension est hasardeuse, si la femme ne dispose pas de ressources familiales lui permettant de faire ce pari et d'assumer un échec. Sinon, elle risque d'accumuler des grossesses de géniteurs différents. Ainsi, l'allaitement reste valorisé, mais les contraintes de la vie moderne amènent certaines femmes à réduire sa durée de l'allaitement ou à adopter l'allaitement mixte (30 % des femmes).

### *Théâtralisation de la maternité*

La grossesse et l'allaitement sont les deux moments privilégiés de l'exposition de la maternité. Nous sommes loin de "l'effacement ritualisé du corps" dont parle D. Le Breton au sujet de notre société industrielle : "L'homme occidental vit son corps dans une sorte d'oubli permanent" (LE BRETON, 1984, p. 284). Le spectacle de la maternité épanouie est partout présent à Brazzaville, notamment au marché, où les vendeuses travaillent, un enfant pendu au sein, ou dorment sous l'étal, aux heures les plus chaudes, un enfant blotti contre elles. La mère congolaise est au service de son jeune enfant, elle ne le laisse pas pleurer. Elle offre l'image de la femme sacrifiée (étymologiquement, rendue sacrée), elle fait reconnaître ainsi sa valeur, elle capte l'affection de sa progéniture, la "maman" inspire le plus grand respect, même aux adultes (35). La maternité est un phénomène social théâtralisé ; la femme est souvent

---

(35). Cf. le D.E.A. de D. Safou qui introduit le concept d'idéopraxie (SAFOU, 1982).

accompagnée de son enfant, quand elle n'est pas enceinte. La femme-mère est omniprésente, elle emmène le jeune enfant partout avec elle, dès qu'elle peut le porter au dos. Cependant lorsqu'elle doit le faire garder (cf. enquête "15-25 ans"), elle s'adresse dans 65 % des cas à sa famille, dans 20 % des cas à la famille de son mari, dans 5 % des cas au voisinage (dans 10 % des cas, elle n'a personne à qui confier l'enfant). Nous voyons à travers ces chiffres que l'enfant consolide les liens de la femme avec sa propre famille.

Au Congo, il est frappant de voir que l'activité professionnelle, par exemple celle de vendeuse, ne produit pas une "étiquette corporelle rigide et univoque". La femme qui vend est mère avant d'être vendeuse. Dans cette situation particulière, les codes affectant l'attitude de la mère prédominent sur ceux affectant le métier de vendeuse. Les contingences matérielles comme celles de manger, d'allaiter, de se reposer, ne sont pas évacuées, mais présentes ; elles limitent les obligations du métier de vendeuse qui exige une présence, une sollicitude à l'égard du client. Cela ne veut pas dire que le métier de vendeuse n'entraîne pas une certaine police du corps, puisque les enfants sont purgés avant d'être emmenés au marché, mais les contraintes n'introduisent pas de ruptures temporelles et spatiales nettes. Au contraire, le salariat, la scolarité amènent la femme à adopter une attitude univoque, voire unisexe, son rôle de mère devant être gommé pendant la période de travail. Les temps de travail, de loisir, de repos ne se mêlent pas ; les activités ne sont plus continues, mais discontinues. Le travail dans le secteur informel offre à la femme une possibilité de résister au mouvement de rationalisation économique.

### Valorisation de la mère par l'enfant

La fécondité surpasse toutes les autres qualités féminines. La maternité apporte comme un état de grâce, de félicité à la femme qui ne tient pas toujours compte de l'opportunité de sa grossesse, lorsque sa situation matérielle est difficile, espérant que sa situation va s'arranger. Elle permet pour un temps de fuir devant la réalité ; la grossesse est une période d'accalmie, avant une période de lutte pour la survie de la mère et celle de l'enfant. La femme, à cause de son état est relativement préservée des conflits quotidiens concernant les moyens mis à sa disposition par le père biologique qui se montre, en cette circonstance, plus généreux. Le statut de mère la fait reconnaître, admirer, respecter par son entourage. La femme considère l'enfant comme inhérent à sa condition, comme une étape de sa vie.

### **c) La stérilité : pratique syncrétique**

La stérilité est un problème qui sert de révélateur aux représentations liées à la maternité. Dans l'enquête "15-25 ans", 10 % des femmes déclarent avoir eu un avortement spontané (freq. 17), 5 % des femmes ont eu un enfant mort-né (freq. 18) et 5 % des femmes ont eu un enfant décédé (freq. 19). Ces trois événements, s'ils se répètent, amènent à considérer que la femme est stérile. Ils inquiètent la femme et son entourage. En effet, une femme est stérile lorsqu'elle n'a jamais conçu, lorsqu'elle fait des avortements ("grossesses qui coulent") ou bien encore lorsque ses enfants décèdent en bas-âge.

### Les causes de la stérilité et ses interprétations

Le tradipraticien soigne la stérilité (cf. enquête "récits de vie"). C'est un personnage exceptionnel qui a connu dans son itinéraire personnel des ruptures (disparition, fugue, morts de personnes proches) et qui prolonge une tradition familiale en ligne maternelle (grand-mère, oncle maternel) ou en ligne paternelle. La stérilité l'interpelle comme un problème d'origine surnaturelle. Il y répond en faisant référence à trois registres : le registre de la médecine occidentale, le registre de la connaissance des plantes et le registre magico-religieux. Selon le cas, le tradipraticien se considère comme un guérisseur -il soigne par les plantes- ou comme un féticheur -capable de désigner les auteurs de la malédiction ou de l'acte de sorcellerie-. Souvent les tradipraticiens se plaignent de la concurrence des sectes religieuses.

La stérilité est représentée de façon imagée par un animal. Celui-ci est jeté par un sorcier ou une rivale jalouse dans le corps d'une fille ; il grandit avec elle. L'animal : serpent, ver à deux têtes, poisson, provoque des avortements spontanés. Pour les Mbochi, le Nkala, le Nsondo et le Nzombo sont les plus souvent cités ; ils sont identifiés par les tradipraticiens comme les trois principaux auteurs de la stérilité. Le Nkala est une carpe qui provoque des douleurs pelviennes ; le Nsondo est une sangsue qui suce le fœtus et "fait couler la grossesse" ; le Nzombo est une anguille qui déclenche des douleurs de dos et des maux de ventre.

La stérilité peut se rapporter à un fait de l'enfance ; par exemple, la petite fille tombe du dos de sa mère ; en âge de procréer, elle fera des avortements. Parfois, la stérilité remonte aux mères ou grands-mères qui étaient porteuses d'un fétiche de la stérilité, différent selon les ethnies. Une femme fétichée a très souvent des antécédents familiaux. Ils sont ambivalents, parce qu'ils soignent la maladie (stérilité) qu'ils ont provoquée.

La stérilité peut être transmise par un homme ; son sperme n'a "pas de vitamine" et la femme perd la grossesse. Ou encore, l'homme, victime d'un fétiche de la stérilité, le dépose dans la femme. Les rapports sexuels avec le père biologique de l'enfant sont nécessaires pendant toute la grossesse pour fortifier le fœtus, alors que des rapports sexuels avec un autre homme peuvent être dangereux pour la mère comme pour l'enfant. L'idée que la stérilité est contagieuse est véhiculée par la médecine moderne et par la médecine traditionnelle. La stérilité est perçue comme une punition qui sanctionne les comportements déviants.

Statistiquement, les maladies vénériennes constituent près de 50 % des causes de stérilité du couple. La fréquence de ces stérilités est estimée à 10 % de la population pour chaque sexe par le Laboratoire National (LALLEMANT et LALLEMANT-LECOEUR, UNICEF, 1985). La stérilité est un problème particulièrement d'actualité au Congo, alors que le nombre de personnes atteintes par le SIDA (36) est en constante progression.

---

(36). Le rapprochement du SIDA (Syndrome d'Immunodéficit Acquis, sur le mode humoristique appelé Syndrome Imaginaire pour Décourager les Amoureux) et de la stérilité peut surprendre ; au Congo, une femme dont les enfants décèdent est considérée comme stérile. Or, le SIDA est responsable du décès de nombreux jeunes enfants. On estime qu'une femme sur deux atteinte du SIDA le transmet à son enfant et un enfant sur cinq est séropositif au service de pédiatrie de l'hôpital Général (LANGELLIER, le Monde du 22 février 1989).

Les maladies vénériennes, les avortements, les malformations (rétroversion) de l'utérus sont identifiés également, par les tradipraticiens, comme des causes de la stérilité. En revanche, les femmes stériles rencontrées font rarement le lien entre avortement et stérilité ; par exemple, une femme nullipare, ayant subi trois avortements et rencontrant des problèmes pour concevoir, incrimine immédiatement le non versement du vin.

### Itinéraires et traitement des couples stériles

Les tradipraticiens se trouvent au carrefour des pratiques et des représentations modernes et traditionnelles. Les échecs successifs de la médecine occidentale amènent les patients à les consulter. Les récits des couples stériles commencent par un leitmotiv : ils sont fatigués par toutes les démarches entreprises. Le recours aux tradipraticiens fait surgir à nouveau l'espoir d'une maternité.

Pour traiter la stérilité les procédures sont diverses. Certains féticheurs, pratiquent "la voyance", procédé extatique qui sert à déterminer quelles sont les causes -le plus souvent familiales- de la stérilité. La voyance utilise des moyens plus ou moins "rationnels" (37).

Les tradipraticiens associent souvent la voyance à un traitement à base de tisanes et de décoctions de plantes (racines, écorces, feuilles d'arbres) pour "laver le ventre". Les médicaments sont fabriqués à partir de matières végétales ou animales. Les plantes (feuilles, fruits sauvages) sont grillées, réduites en poudre, mélangées avec de l'huile de palme par exemple. La femme peut porter un objet sur elle pour se protéger des avortements : par exemple une bague à l'orteil, le Panguet (Mbochi), sorte de fétiche, ou encore un fil tissé sur les hanches qu'elle enlèvera juste au moment de l'accouchement.

### Le traitement s'accompagne d'interdits

Actuellement, en ville, les interdits sont rarement respectés, d'autant qu'ils sont particuliers à chaque ethnie, à chaque clan, à chaque lignage. Mais les couples stériles pour protéger la grossesse respectent un certain nombre d'interdits édictés par le tradipraticien et applicables pendant une durée précise ; ils attirent ainsi l'attention sur le caractère exceptionnel de la situation (38). L'interdit de l'adultère -"de peur que la femme encaisse des microbes"- est un principe fondamental, commun à tous les tradipraticiens. Il est appliqué à l'homme comme à la femme. Les interdits traditionnels alimentaires sont établis à partir d'un raisonnement par analogie, par exemple : le silure est un poisson glissant, il fait glisser le fœtus hors de l'utérus.

---

est séropositif au service de pédiatrie de l'hôpital Général (LANGELLIER, le Monde du 22 février 1989).

(37). Par exemple, un tradipraticien dénigre les "niaiseries" de ces collègues, il a une technique de calcul à partir du prénom qui détermine "si la personne souffre de cas mystique". Il a appris cette technique de dahoméens, alors qu'il faisait partie des équipes médicales chargées de lutter contre "les grandes endémies". Les influences africaines (congolaise et dahoméenne) et occidentales (grandes endémies) se mêlent.

(38). Par exemple, en fin de grossesse pour qu'il n'y ait pas de difficulté à l'accouchement : "La femme fera trois jours sans tenir l'eau, trois jours sans tenir le balai, trois jours sans tenir la porte, trois jours sans avoir de relations avec son mari et sans s'asseoir sur un banc".

Le coco reste croisé dans la forêt, il provoque des difficultés d'accouchement. La patiente a la possibilité de racheter les interdictions au tradipraticien ; ainsi, elle se met en règle sans en avoir les contraintes. Cette pratique s'inscrit dans la mercantilisation des rapports sociaux.

Les traitements de la stérilité se présentent souvent comme des cures. Le tradipraticien envisage le traitement sur une période limitée -équivalente le plus souvent à 2 ou 3 mois- au-delà de laquelle, il le révisé suivant les trois orientations : médecine occidentale, traitement par les plantes, voyance. Les discours font références à la médecine moderne, à la tradition et au domaine magico-religieux. Certains guérisseurs demandent des analyses de laboratoire, avant de commencer leur traitement par les plantes. Ils évacuent plus ou moins le registre magico-religieux. La prière fait partie de plus en plus souvent de la cure. Les conseils de la médecine moderne se mêlent aux interdits traditionnels : par exemple, ne pas boire d'alcool, éviter les aliments trop salés. Souvent, les recours auprès des tradipraticiens ou de la médecine occidentale sont tellement proches et imbriqués qu'il est impossible d'attribuer la guérison aux uns ou aux autres, alors que, pour les patients, la guérison provient sans confusion possible, du dernier traitement.

Si le traitement échoue, les tradipraticiens incriminent inévitablement la "liberté sexuelle". Ils préfèrent traiter des jeunes filles qui n'ont pas "la matrice gaspillée ou grillée" par des tentatives d'avortements ou bien des femmes mariées qui ne font pas "la pagaille". Ils ont ainsi quelques espoirs de succès. Ils sont les garants des hiérarchies, parce qu'ils demandent à l'épouse de rencontrer le mari pour obtenir sa collaboration, ou à l'élève de contacter ses parents pour avoir leur accord. Ils désignent la tradition comme le pôle bénéfique et la modernité comme le pôle maléfique de la société.

### Rituels

La femme stérile est soumise parfois à des rituels de mise à l'épreuve. En voici deux exemples : le premier nous a été rapporté par une femme stérile. En début de traitement, elle a dû grimper sur un palmier après avoir été enduite sur tout le corps de Ngola -mot Mongo désignant une sorte de poudre rouge obtenue à partir de l'écorce d'un arbre. Cette poudre rouge symbolise l'homme chez les Kongo- et de Kaolin blanc -symbole de la femme chez les Kongo-. La stérilité réactualise l'antagonisme latent entre le monde masculin et le monde féminin ; ce rituel simplifié vise à réaccorder la partie féminine et masculine et à montrer leur possible complémentarité.

Le second rituel nous a été rapporté par une tradipraticienne autrefois stérile (entretien 1) et par le mari d'une femme stérile (entretien 2). Il s'agit du rituel Mukisi (39). Les descriptions qui nous ont été faites sont édulcorées par rapport à celle de M.-Cl. DUPRE (1974, p. 53 à 69). Il s'agit de nkisi d'eau "forces non humaines capturées par les hommes qui les incorporent à un support matériel pour les mettre à leur service" (DUPRE, 1975, p. 12).

---

(39). "Le Mukisi qui est un esprit aquatique prend possession de certaines femmes à la faveur de leurs relations particulières avec l'eau" (DUPRE, 1974, p. 56).

D'après l'entretien 1 (voir annexe 12), nous avons pu reconstituer la succession des événements : tout d'abord, la possession est socialement reconnue à cause des décès successifs d'enfants. Cette femme reste recluse, pendant un an, pour prier ; puis elle se rend au village où a lieu une réunion de famille "pour laver les coeurs". Là-bas, elle vit enfermée dans une maison pendant une semaine avec les guérisseurs. Nous retrouvons, dans l'entretien 1, un certain nombre d'éléments cités par M.-Cl. DUPRE dans "la cure idéale" (1974, p. 56 à 58). Par exemple, ego fait allusion à un lit durant la cure -"je dors sur le lit"-, M.-Cl. Dupré nous dit à ce sujet "la montée sur le lit de parade marque la deuxième étape de la cure pendant laquelle les transes sont moins fréquemment provoquées par la danse". Le lit par opposition à la natte et les interdits alimentaires - elle ne mange ni légumes, ni poisson, ni viande rouge uniquement du poulet- attirent notre attention sur la solennité de l'action et la mise à l'écart du monde "normal". Cependant, la durée de cure est considérablement réduite par rapport à "la cure idéale" dans l'entretien 1, pour devenir inexistante dans l'entretien 2. Après avoir rassemblé quelques objets (dont la nature ne nous a pas été précisée) et satisfait à un rituel à étapes - mise à l'écart durant laquelle la femme manifeste sa possession par les chants, la danse, les transes et le maquillage-, la femme part à la rivière.

Elle est accompagnée d'un groupe de gens (dont son frère et deux féticheurs). Elle va chercher dans la rivière les esprits de ses ancêtres pour les honorer et les apprivoiser. Les supports matériels de l'esprit des ancêtres sont des pierres qui se trouvent dans l'eau -symbole de la fécondité-. Les ancêtres manifestent leur mécontentement par la stérilité. Ego les reconnaît durant un épisode de transe. Des pierres sont ramassées, puis conservées dans un panier dans la maison d'ego, ainsi les esprits des ancêtres sont apprivoisés et renoncent aux mauvais sorts. Une fête clôt le rituel. Les sommes déboursées par l'oncle d'ego (200 000 FCFA en plus de la fête) et le mari (90 000 FCFA) pour le Mukisi sont considérables. La femme ne nous dit pas si elle les a remboursées, ni si elle a procédé à une quête de village en village pour s'acquitter de sa dette (comme dans la cure idéale évoquée par M.-Cl. Dupré). Deux indices nous font supposer qu'elle a au moins participé aux frais : d'une part, elle connaît la somme exacte dépensée ; d'autre part, elle dit "j'ai payé", puis après la question directive de l'enquêteur : "c'est mon oncle qui a payé". Ce lapsus s'explique peut-être, parce que cette femme doit masquer sa participation, pour ne pas paraître prendre trop de pouvoir.

La réintégration d'ego dans la société est progressive. Après une période de doute, elle met ses talents de guérisseuse au service de la communauté et aide à son tour des femmes qui souffrent de stérilité. Sa pratique de guérisseuse lui permet de gagner sa vie et, dans un sens, lui permet d'accéder au monde masculin du pouvoir et de l'argent (40). Les connaissances ésotériques qu'elle a acquises la valorisent et amènent le respect de son entourage, alors qu'en tant que femme stérile, elle était méprisée. Ce rituel la libère de son infirmité (41) en même temps qu'il canalise sa révolte vers une pratique socialement reconnue : elle est actuellement gynécologue rattachée à l'U.N.T.C.. La possession manifeste un désordre et appelle un renouveau de l'ordre. Comme le dit M.-Cl. Dupré, la femme en sort "pacifiée". Le Mukisi oblige la femme pour se protéger à se conformer à une série d'interdits alimentaires et à

(40). Dans cet entretien le mot travail revient 16 fois.

(41). Dans cet entretien le mot enfant (s) revient 46 fois, il est associé au mot décédé ou mort.

adopter une véritable règle de vie durant chaque grossesse.

*Les tarifs* sont souples, en fonction des moyens et de la reconnaissance du client. Les tradipraticiens se font payer en nature -par l'achat de marmite, de poulet- et en espèces. Ils demandent une avance d'argent pour pouvoir se procurer les plantes requises pour soigner la stérilité. Lorsqu'une femme a eu des problèmes pour enfanter, l'enfant reste plus longtemps avec sa mère sans sortir de la parcelle. La durée de la période de réclusion est variable, de 3 semaines à 3 mois ; elle a tendance, en ville, à diminuer. Le marché est un lieu dangereux où l'enfant peut être capturé par les mauvais esprits. Une fête est organisée à la sortie de la mère et de l'enfant ; la présence du tradipraticien pour protéger l'enfant est indispensable. Les parents le remercient pour la réussite du traitement en lui versant à nouveau de l'argent en signe de reconnaissance. La somme est parfois assez élevée : de 15 000 FCFA à 30 000 FCFA. Le tradipraticien réclame parfois le prix des deux premiers enfants qu'il a arrachés aux mains du Nganga (sorcier), puisque son influence bénéfique se prolonge dans le temps.

#### *La stérilité, un désordre nécessaire à une remise en ordre*

En ville, on assiste à un renouveau des cas d'ensorcellement. Ainsi, dès qu'une stérilité résiste au traitement, la suspicion du fétichage fait jour. Les critères qui permettent de distinguer une femme fétichée d'une autre, n'apparaissent pas clairement lors de nos entretiens avec des tradipraticiens. Ils détectent par "la voyance" ou "les rêves" d'où proviennent les problèmes. De plus en plus de femmes sont ensorcelées, parce que les guérisseurs favorisent l'émergence de cas, plutôt que d'en limiter le nombre par des critères sélectifs. Ils participent ainsi à l'entretien de la demande et à la reproduction de leur profession. Désormais, un fétiche peut s'attraper n'importe où, sur le banc d'un dispensaire par exemple ; les antécédents familiaux ne sont plus indispensables. Chaque tradipraticien se présente comme le spécialiste de tel ou tel fétiche, en fonction de son origine ethnique. Il entretient une multitude de croyances à partir du fétiche. Dans ce contexte, la stérilité va être considérée comme le signe de problèmes irrésolus avec l'entourage ou entre les membres des familles élargies, ou au sein des couples.

La menace de la stérilité participe à la *mise en ordre de la société* ou au maintien du statu quo des rapports sociaux, des rapports familiaux et conjugaux. Le fétiche de la stérilité peut punir un homme du vol d'une mangue, d'une noix de cola ou du gibier d'autrui à la chasse ; sa femme aura des difficultés pour enfanter. L'attitude asociale du "mari" est la cause de la stérilité de sa femme qui est la punition.

Au niveau *familial*, les conflits prennent leur source dans le processus de l'alliance. Comme le rapporte une femme stérile, les parents de son père, qui sont au village, disent : "Les grossesses, on les voit, mais les hommes, on ne les voit pas". Nous avons rencontré trois types de cas : le processus d'alliance peut ne pas avoir débuté ou être mal engagé, ou encore, ne pas être souhaité par la famille d'ego ou du "mari".

*Dans le premier cas*, la cohabitation a lieu sans versement de vin. La formule consacrée est que les parents "pleurent l'argent". Le père et/ou l'oncle d'ego prononcent une sorte d'avertissement-malédiction à destination de leur fille.

Une femme stérile évoque ainsi la malédiction, dont elle est l'objet : "En tapant dans leurs mains à ton nom, ils vont dire que tu peux aller avec les hommes, mais jamais tu n'auras de grossesses... et tu n'en auras pas". Une autre rapporte les paroles de son père : "Mes filles ne pourront pas enfanter si leur copain ne se présente pas devant moi avec la boisson".

La parole est exécutoire, il suffit de dire pour que la personne visée soit victime de la sanction édictée : "l'esprit des ancêtres bloque la conception". Pour annihiler la malédiction, les aînés doivent renoncer officiellement et cracher pour ponctuer leur nouvelle position.

*Dans le deuxième cas*, le processus d'alliance est mal engagé parce que certains membres de la famille s'estiment lésés lors du versement du vin ou de la compensation matrimoniale. Par exemple, l'oncle maternel est jaloux du père qui a reçu une bouteille de whisky offerte par le prétendant, alors que lui n'a rien reçu. Il "ferme le ventre de sa nièce" par mesure de représailles.

*Dans le troisième cas*, le processus de l'alliance n'est pas souhaité par les parents du prétendant qui ne veulent pas de la femme qui va "ravir toute la richesse" de ce dernier. Ils "ferment" alors la femme qui ne peut plus concevoir. D'autre part, la famille d'ego peut être la cause de cette stérilité, parce qu'elle est mécontente qu'ego cohabite avec un homme déjà marié par exemple. Ego doit justifier son comportement devant ses parents qui, s'ils renoncent à l'ensorceler, crachent un jet de salive pour marquer la réconciliation.

En cas de problèmes familiaux, le prétendant doit, au minimum, donner la boisson au côté maternel et au côté paternel avant que le tradipraticien puisse envisager de soigner la stérilité.

La stérilité frappe également les couples qui ont des rapports conflictuels. De nombreux cas nous ont été rapportés :

- \* Une femme séparée a fétiché "son ex-mari" qui n'a pas voulu l'épouser : "Y'a des hommes qui ont des femmes, avec ces femmes là ils ont des enfants. Après cet homme refuse cette femme sans raison valable, cette femme veut toujours de son mari, le mari ne veut plus d'elle, alors cette femme peut aller le féticher pour rendre cet homme stérile".
- \* Une rivale fétiche la femme légitime pour l'évincer.
- \* L'ex-femme fétiche la rivale qui l'a remplacée.
- \* Ego perturbée ne peut pas concevoir ("la grossesse n'aime pas les bruits des disputes"), son ancien ami la harcelant sans cesse en prétextant qu'il a beaucoup "souffert" pour elle.

Finalement, les conflits sociaux évoqués sont mineurs (vols) ; en revanche, les conflits familiaux sont nombreux et détaillés, ils trouvent leur origine dans des problèmes financiers. Les conflits conjugaux soulignent l'instabilité des couples. Nous avons remarqué, d'autre part, que certains couples sont très prompts, parfois, à se considérer comme stériles. Nous sommes en présence de stratégies croisées. Le tradipraticien a tout intérêt à entretenir la croyance en la puissance des fétiches ; la réussite de son traitement sera, par ricochet, la preuve de son

pouvoir sur les fétiches ; les femmes espèrent pousser leur ami à s'engager dans un processus d'alliance ou à être fidèle ; les aînés maintiennent une pression pour que soit effectué le versement de la "dot". Le fétichage est un moyen utilisé par les aînés pour maintenir leur contrôle sur les femmes.

La stérilité permet l'expression des conflits qui traversent la société en même temps que leur canalisation. Elle dénonce des hommes, fauteurs de troubles, parce qu'ils ne remplissent pas leurs obligations, et les amène à se mettre en règle par rapport à la tradition pour avoir toutes les chances de voir le traitement réussir. Le "mari" est reconnu coupable ; la voyance dévoile son comportement irresponsable dont la femme est la victime. Elle apparaît comme une figure passive qui ne peut retrouver sa fécondité qu'en étant soumise scrupuleusement aux interdits. Contrairement à nos hypothèses de départ, la stérilité est une infirmité voire une tare qui concerne l'homme et la femme. Le premier ne sort pas indemne de cette épreuve. Il est moralement mis en cause et physiquement soumis au traitement, même si les interdits s'appliquent pour lui de façon moins stricte que pour la femme.

La stérilité provoque la mise en accusation de l'attitude de l'homme, mais ce procès ne débouche en aucun cas sur un renversement des hiérarchies. L'engagement d'un traitement entraîne l'interpellation, par les aînés, de l'homme. Le concubin doit, pour maintenir sa position de supériorité par rapport à la femme, verser au moins le premier vin, sinon il s'expose au courroux des aînés de sa femme. Cette mise en accusation reconnaît, de facto, l'individualisation du couple par rapport aux familles ; en même temps, elle lui rappelle ses devoirs par rapport aux lignages.

Le système de santé traditionnel joue un rôle complémentaire. Il pallie les insuffisances du secteur moderne ; il intervient essentiellement en cas de difficultés à procréer. Les interprétations traditionnelles resurgissent au moment des difficultés.

### *L'enfant, enjeu principal*

Pour la femme, comme pour l'homme, la réussite sociale consiste à se marier, à avoir des enfants et à posséder une parcelle. Ces aspirations correspondent à une sorte d'idéal qui lie la possession des biens (parcelle et maison) à la possession des personnes (enfants) et à l'alliance.

Les traitements pour la stérilité manifestent l'importance de l'enfant qui demeure le dépositaire des valeurs traditionnelles, une sorte de valeur refuge pour le couple qui n'envisage pas son existence sans descendance. L'enfant devient un objet de pression dont se servent les aînés de la femme pour amener le père biologique à se mettre en règle. La stérilité dévoile les rapports économiques qui lient le "mari" et la famille de la femme.

## 9.2. LA VIE GENESIQUE

Les attitudes face à la contraception et l'avortement sont révélatrices de la place que l'enfant tient dans les représentations et les pratiques. Nous avons cherché ici à appréhender la façon dont est perçue la contraception par les femmes et les différentes stratégies qu'elles utilisent consciemment ou inconsciemment qui font apparaître l'enfant comme un enjeu ou comme un handicap.

Dans l'enquête "15-25 ans", l'âge moyen aux premières règles est de 14 ans. L'âge moyen aux premiers rapports sexuels est de 15 ans. Le décalage moyen de 1 à 2 ans, entre l'âge aux premières règles et l'âge aux premiers rapports, a tendance à se réduire lorsque la femme a ses règles tardivement et à augmenter lorsqu'elle a ses règles précocement.

### 9.2.1. CONTRACEPTION : DES METHODES AUX PRATIQUES

#### a) les méthodes

Le contexte dans lequel est employée la contraception a changé. L'allaitement a un effet contraceptif, or 30 % des femmes de 15 à 25 ans arrêtent d'allaiter avant 12 mois (cf. paragraphe allaitement). L'espacement des naissances consécutif à la continence était la pratique générale. La période de continence a diminué peu à peu pour arriver à la période actuelle, où en milieu urbain, les intervalles génésiques sont variables surtout lorsque le statut matrimonial est instable (annexe 6 : espaces intergénésiques de l'enquête "enfants bien et malnutris"). Les naissances sont plus rapprochées, mais aussi plus irrégulières. La femme connaît des périodes de "stérilité" qui sont dues souvent à une instabilité des couples.

Dans l'enquête "15-25 ans", 65 % des femmes utilisent un moyen de contraception.

Parmi les femmes qui utilisent un moyen de contraception (freq. 20) :

- 70 % utilisent la méthode du calcul des cycles.
- 15 % utilisent un moyen de contraception moderne (pilule, stérilet, injection).
- 10 % utilisent des méthodes diverses comme la méthode des températures -pratiquement ignorée-, les préservatifs -utilisés très rarement, malgré le problème de santé publique que pose le SIDA-, les comprimés -les femmes pratiquent l'automédication, utilisent des comprimés nocifs pour l'organisme, par exemple, introduction de comprimés de permanganate dans le vagin-.
- 5 % utilisent un moyen de contraception traditionnel. Il s'agit de scarifications, de bagues contraceptives, de tisanes à base de plantes.

#### b) Les pratiques

*La méthode des cycles*, dite encore la méthode naturelle, est la plus employée. Elle est vulgarisée par les enseignants lors de leurs cours de sciences naturelles. Durant nos entretiens, nous avons demandé aux femmes de décrire la méthode employée : en général, la date de l'ovulation est déterminée en fonction d'un cycle standard de 28 jours. Les calculs portant sur la date présumée d'ovulation sont fantaisistes. Les périodes d'abstinence sont donc

déterminées par des calculs approximatifs, plaqués sur des cycles d'ovulation pas toujours réguliers. Parfois les femmes, se rendant compte du peu d'efficacité de la méthode employée, associent le calcul des cycles avec l'absorption de comprimés variés. La prise médicamenteuse est effectuée au moment des menstrues pour les déclencher, avant ou après les rapports sexuels ou encore pendant "la mauvaise période", c'est-à-dire la période ovulatoire. Les comprimés qui sont ingérés n'ont le plus souvent, aucune propriété contraceptive, mais ils bénéficient d'une réputation d'efficacité et ils sont conseillés par une amie ("radio trottoir"). Il circule ainsi une multitude de recettes dont la complexité n'a d'égale que l'inefficacité.

Une méthode contraceptive s'apprécie à travers son efficacité, son innocuité et l'accueil qu'elle reçoit des utilisatrices potentielles. Les moyens de contraception modernes ont un taux de réussite connu, une nocivité en partie contrôlée, mais ils sont difficilement acceptés par les utilisatrices qui ont beaucoup de préjugés négatifs à leur égard. Les prises médicamenteuses sont nocives, ont une efficacité aléatoire, mais sont mieux acceptées paradoxalement. Les méthodes traditionnelles ont une innocuité et une efficacité qui restent à démontrer, elles sont bien acceptées par les utilisatrices. Le calcul des cycles semble être un compromis entre la contraception traditionnelle dont on parle peu pour ne pas avoir la réputation d'une "retardée" et la contraception moderne dont l'efficacité à provoquer une stérilité temporaire fait peur.

L'ambivalence des attitudes est remarquable ; d'un côté les femmes déclarent utiliser un moyen de contraception ; de l'autre, elles ne prennent pas des moyens efficaces qui leur permettraient d'éviter une grossesse. Elles adoptent un discours moderne : "le calcul des cycles" qui a l'apparence du rationnel (calcul). En pratique, il ne s'agit pas d'une méthode, mais de recettes façonnées par des expériences. Parmi les jeunes femmes que nous avons interrogées, aucune ne nous a donné une définition claire de la méthode des cycles. La volonté féminine de masquer l'inefficacité de la contraception utilisée est remarquable. Toutes les jeunes filles interrogées semblent persuadées des effets contraceptifs de leur méthode. Si elle échoue, c'est parce qu'une recommandation n'a pas été suivie à la lettre. Cette argumentation irréprochable aboutit à des situations de détresse. Certaines femmes hésitent moins à entretenir des liaisons hors alliance, ou à avoir des relations sexuelles durant des périodes de continence (veuvage, allaitement). Le discours sur la contraception laisse croire que le risque de la grossesse est évacué ; la confrontation avec la réalité est douloureuse.

Quelques tradipraticiennes proposent des *moyens de contraception "traditionnels"*, elles s'adaptent ainsi à une demande moderne (non-respect de la période de continence), mais expriment des réticences : "Moi, j'ai des médicaments (pour la contraception), si la femme décide de ne plus faire des enfants, pour que je lui donne les produits, il faudrait qu'elle vienne avec son mari et non toute seule, parce que la contraception concerne la famille des gens, quand tu fermes la procréation d'une femme, c'est tuer la famille d'autrui." Ce témoignage explique, en partie, le peu de succès des moyens de contraception modernes. Ni les hommes, ni les familles ne sont prêts à accepter que la contraception relève de la responsabilité féminine individuelle. La contraception est une pratique en désaccord avec la tradition.

Les moyens de contraception "traditionnels" traduisent une représentation magique de la contraception. Certaines tradipraticiennes font des scarifications sur le corps de la femme, font porter à la femme ou à son enfant un cordon autour des hanches ou donnent des gris-gris à attacher au dessus du lit pour empêcher la grossesse. Ces derniers sont fabriqués à partir d'une liane ou des cheveux et des ongles de la mère, de son enfant et parfois du "mari". Le cordon ne doit pas être touché par le "mari" durant les rapports sexuels, sinon cette "technique" échoue. L'échec de la méthode est envisagé dès son énoncé. Tout ce passe comme si la contraception avait pour vocation de rassurer la femme plutôt que d'éviter réellement une grossesse. La demande en contraception trouve une réponse sur un mode symbolique et magique.

Dans l'enquête "15-25 ans", l'activité des femmes varie significativement avec l'utilisation d'un moyen de contraception (42) (tab. 25). 75 % des scolaires et 60 % des vendeuses et des ménagères déclarent utiliser un moyen de contraception. Ces chiffres indiquent un risque plutôt qu'une protection réelle et efficace en matière de contraception, le risque d'avortement étant le plus important pour les scolaires. En effet, les moyens modernes (pilule, stérilet) touchent 10 % de notre échantillon. Il n'y a pas de relation significative entre le statut matrimonial et l'utilisation de la contraception (tab. 26). Le problème de la contraception se pose pour toutes femmes qui vivent en couple, puisque la continence n'est plus respectée.

### 9.2.2. AVORTEMENT : QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?

Après avoir décrit l'utilisation restreinte d'une contraception fiable, nous envisageons l'avortement comme un événement inévitable, compte tenu de la "libération sexuelle" et des méthodes contraceptives utilisées.

Nous analysons ici essentiellement les FAE de l'enquête "15-25 ans", l'échantillon des femmes sans enfant étant trop petit pour faire des pourcentages.

Une des préoccupations féminines concerne le "retard" de règles. Nous avons cherché à définir cette expression qui fait partie du langage courant. Un échange sur ce thème servait d'introduction à des questions plus directes sur l'avortement. Devant l'imprécision de ce terme, nous avons essayé de définir les circonstances du retard. Nous ne prenions pas en compte les retards des femmes ayant un cycle irrégulier. Certaines femmes, constatant un retard inhabituel de leurs menstrues, vont prendre, au risque de s'intoxiquer, certains médicaments qui ont la réputation d'être abortifs. Le retour des règles marque la fin de cet épisode de tension. Parfois la marge est mince entre l'avortement et le retard. Dans les cas litigieux, nous nous sommes fiée au vocabulaire employé par la personne interrogée. Cependant, si l'absence de règles avait entraîné une intervention chirurgicale, nous considérons systématiquement qu'il s'agissait d'un avortement. Dans notre échantillon (freq. 21) 20 % des femmes nous ont dit qu'elles avaient eu "un retard".

L'avortement pose un problème de santé publique. Dans l'enquête "15-25 ans", 30 % des

---

(42). le lien entre l'activité actuelle et le moyen de contraception est établi au seuil de 0,074.

femmes reconnaissent avoir subi un avortement (43). Nous avons été surprise par le nombre important de réponses positives obtenues dans une enquête quantitative. Nous pensions rencontrer plus de réticences chez nos interlocutrices, l'avortement étant interdit officiellement au Congo (44). Ce chiffre est vraisemblablement en-deçà de la réalité, c'est dire l'ampleur de ce phénomène au Congo. De même, lorsque nous avons interrogé les femmes sans enfant sur leurs intentions en cas de grossesse, 30 % nous ont répondu qu'elles "l'évacueraient". Le personnel soignant ne demande plus à la femme de se présenter avec le livret de son mari en cas de curetage à l'hôpital, sa décision seule suffit. Cette procédure enlève le poids de la tutelle masculine à la femme. Dans ce contexte, il lui est reconnu le droit de choisir le moment de la maternité.

#### a) Les acteurs

L'âge moyen des avortements est de 19 ans. Entre 17 et 20 ans, le nombre des avortements augmente ; 63 % des avortements ont lieu dans cette tranche d'âge (freq. 22). Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" (21 couples observés), la différence d'âge moyen entre l'homme et la femme lors d'un avortement (5.6 ans) est plus faible que lors d'une première naissance (7 ans).

Les réticences des femmes à recourir à l'avortement sont dues aux dangers physiques (mort, stérilité, infection) qui y sont liés. Les jugements moraux au sujet de l'avortement sont rares, alors que dans notre échantillon, 65 % des femmes déclarent prier régulièrement.

L'avortement étant interdit, la femme qui veut se faire avorter est contrainte à la clandestinité. Elle va demander des adresses, des conseils à son entourage. Nous avons cherché à savoir qui prenait la décision de l'avortement, à connaître les partenaires qui la soutenaient et qui payaient l'avortement.

La décision de l'avortement revient :

- Dans 55 % des cas, à la femme.
- Dans 30 % des cas, au couple.
- Dans 15 % des cas, au géniteur.
- Dans 5 % des cas, aux parents.

Une solution est trouvée :

- Dans 60 % des cas, par le mari ou le couple.
- Dans 15 % des cas, par la femme seule.
- Dans 15 % des cas, par une personne extérieure.
- Dans 10 % des cas, par un membre de sa famille.

La personne qui paye l'avortement est :

- Dans 85 % des cas, le géniteur ou sa famille.
- Dans 10 % des cas, ego.
- Dans 5 %, la famille d'ego.

(43). En France, l'INED estime le nombre d'avortements à un tiers de celui des naissances (CHESNAIS, LERNOUT, 1989, p. 97).

(44). Le texte de référence est l'art. 317 du code français.

Les réponses à ces trois questions : qui décide? (freq. 23) qui aide? (freq. 24) qui paye ? (freq. 25) nous montrent la solidarité du couple dans l'épreuve. Le mari aide moins qu'il ne paye, ce qui illustre en partie son désaccord avec l'avortement. La femme peut faire un chantage au suicide pour obtenir sa participation. Lorsqu'il est opposé à l'avortement, il peut lui faire signer une décharge, lui ôtant toutes responsabilités en cas de problème ou de décès. En effet, la famille d'ego peut se retourner contre lui.

La détermination de la femme est remarquable. La décision lui appartient. La femme apparaît comme une figure soumise dans la maternité. A l'inverse, elle s'affirme dans le refus de l'enfant. Les couples se font et se défont, sans que la famille élargie soit mise au courant. L'avortement se fait le plus souvent à l'insu de la famille d'ego. Il met en scène la femme, le mari et le couple. Moment de crise, il fait apparaître l'individualisation des membres du couple, en même temps que l'émergence du couple comme entité séparée de la famille élargie.

Les résultats nous montrent que la valorisation de la femme par la maternité dépend du contexte dans lequel elle a lieu, c'est-à-dire essentiellement du statut matrimonial et des possibilités économiques du géniteur. Les femmes refusent plus souvent la grossesse que les hommes. Cet événement engage davantage leur avenir. Cette situation est révélatrice d'une mentalité féminine nouvelle qui fait entrer en compétition la réussite personnelle (professionnelle et matrimoniale) et la maternité. Certaines femmes ne "gardent la grossesse" que si elles sont "installées" ou si elles ont obtenu des garanties par le père biologique de l'enfant. Sinon l'enfant sera, pour elles, une entrave qui aggravera leur dépendance financière vis-à-vis de leur entourage. On perçoit ici le changement qui fait que l'enfant considéré comme un bénéfice devient une entrave, l'argent devenant l'élément de richesse principal.

Conscientes de la disjonction entre le statut de mère et celui de femme mariée, elles cherchent à se "placer", à se marier avec un mari "valable". Elles sont hésitantes à accepter la grossesse, parce qu'elles souhaitent que cette naissance débouche sur une prise en charge à long terme de la mère et de l'enfant. La décision féminine d'avorter est liée à la précarité du statut de mère, à la prise de conscience que la relation établie avec le père biologique est caduque, compte tenu du statut professionnel de l'homme, de la famille à laquelle il appartient, mais aussi de la qualité de la relation entretenue et de la faiblesse de la solidarité conjugale. La naissance d'un enfant, considérée comme une première étape dans un processus de mariage, devient un obstacle à des stratégies matrimoniales et/ou professionnelles futures. Elle permet rarement la reconnaissance de la mère comme une épouse potentielle. Il nous semble, par conséquent, que l'avortement soit moins l'expression de problèmes financiers que la volonté de ne pas faire des enfants avec n'importe qui.

Par l'avortement, les femmes manifestent leur volonté de maîtriser leur avenir, ce qui est une démarche individualiste. Mais paradoxalement, l'avortement est rendu nécessaire par l'obéissance aux normes, aux valeurs traditionnelles. L'adhésion aux valeurs traditionnelles se fait sur un mode plus actif que passif qui est subversif de l'ordre établi.

En revanche, les hommes sont souvent prêts à accueillir l'enfant, mais restent réservés quant à leur engagement par rapport à la femme. La prise en charge matérielle d'un enfant n'est pas un problème insurmontable en milieu urbain africain, si l'on appartient à une famille solidaire. La fuite de certains hommes lors de la grossesse est le révélateur d'une situation défavorable d'un point de vue individuel, familial, matériel et culturel.

La décision d'avorter imposée par le géniteur (15 % des décisions freq. 23) est, en général, le fait d'hommes plus âgés, mariés, qui ont une situation professionnelle. Du fait de leur position sociale, ils seront obligés de faire face aux obligations paternelles qui, nous l'avons vu, sont coûteuses. Ils préfèrent, dans ces conditions, déboursier l'argent de l'avortement. C'est ainsi, par exemple, qu'un militaire qui refuse une grossesse peut être convoqué à la suite d'une plainte de son amie par le service social (S'il ne se présente pas, le service social passe par le chef de corps). A la suite d'une enquête, si sa responsabilité est établie, une retenue peut être effectuée sur ses revenus en fonction de son revenu, de son grade et des retenues déjà effectuées. Il donne de 15 000 à 20 000 FCFA par mois pendant la grossesse et 5 000 FCFA par mois après la naissance, jusqu'à ce qu'il reprenne chez lui l'enfant.

#### **b) Les motifs de l'avortement**

Cette question est ouverte, les réponses ont été assez stéréotypées pour que nous puissions les regrouper (freq. 26) :

- 35 % des femmes pensent ne pas réunir les conditions d'âge, de moyens, de statut matrimonial pour avoir un enfant.
- 25 % des femmes veulent des naissances plus espacées.
- 20 % des femmes invoquent leurs études.
- 20 % des femmes savent que "l'auteur de la grossesse" a déjà une autre femme.

Les motifs invoqués font référence à la modernité et à la tradition, en même temps qu'ils montrent la tension qui en résulte pour les individus. Des femmes se trouvent confrontées à l'impossibilité de convertir une union en une alliance pour des raisons diverses allant de l'âge, au statut matrimonial, à l'activité. Certaines femmes ont des liaisons avec des hommes mariés, mais n'acceptent plus la polygamie. On observe l'abandon de pratiques traditionnelles, telle la continence qui n'est pas relayée par des moyens de contraception efficaces. L'avortement est désormais utilisé comme technique d'espacement des naissances. Le refus des contraintes traditionnelles débouche sur l'avortement et favorise l'émergence d'un nouvel ordre : certaines femmes espèrent s'émanciper par les études et renoncent temporairement à la maternité.

Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", les motifs d'avortements évoqués (28 avortements) sont les suivants :

- \* 7 fois, pression parentale directe -"peur des parents"-.
- \* 8 fois, pression parentale indirecte -âge, statut matrimonial, problème de mésalliance, problème d'ethnie-.
- \* 8 fois, la mésentente dans le couple -la femme trompe son mari, le mari est déjà marié, abandon du mari, la femme n'a "pas d'estime pour le géniteur"-.
- \* 4 fois, la scolarité ou le travail.
- \* 1 fois, la maladie.

Cette enquête souligne le souci féminin de se mettre en règle vis-à-vis de la norme traditionnelle de l'alliance. La pression parentale est présente, même en cas de mésentente au sein du couple, notamment lorsque la femme déclare ne pas avoir d'estime pour le géniteur. Le mépris pour celui-ci provient de sa situation financière. Les relations de couple sont éphémères.

L'avortement fait apparaître la relation paradoxale qui unit l'alliance et la maternité. Paradoxale, parce qu'elle s'établit sur deux niveaux, un message exprimé "faites des enfants", un méta-message comme dirait Y. Barel (1979), "attention, pas n'importe où et avec n'importe qui". Ce méta-message est sans cesse rappelé aux jeunes filles pour les mettre en garde, et en situation de grossesse hors mariage, il s'impose à la femme.

La jeune femme évolue au milieu de contradictions :

- Prouver sa fécondité/attendre l'alliance.
- Prouver sa fécondité/"le mari" doit être "valable".
- Prouver sa fécondité/l'enfant coûte cher.
- Prouver sa fécondité/réussir à l'école.

### **c) Les conditions de l'avortement**

Dans l'enquête "15-25 ans", 95 % des avortements ont lieu jusqu'au troisième mois de grossesse inclus (freq. 27). Lors de nos entretiens sur le déroulement de la grossesse, certaines femmes nous ont dit que le médecin avait refusé de pratiquer l'avortement, compte tenu de la date du terme. 9 jeunes filles sur 67 (freq. 28) ont eu des problèmes de santé après leur avortement. Ce chiffre nous semble en-deçà de la réalité. Les statistiques sur les complications comme sur les décès suite à l'avortement sont inexistantes, puisqu'il est interdit par la loi. D'une part, les femmes ne perçoivent pas toujours les conséquences (stérilité) des interventions chirurgicales qu'elles subissent à la suite des complications d'un avortement. D'autre part, elles sont soumises à la loi du silence, elles ne doivent pas dénoncer la personne qui les a "aidées", elles sont sans recours face à leur négligence et leur incompetence.

De nombreuses histoires tragiques circulent sur des avortements qui auraient entraîné la mort de jeunes filles. L'avortement est pratiqué sans anesthésie ; la dilatation du col est obtenu à l'aide de bougies ou de laminaires. Les conditions d'hygiène, le matériel, les locaux, la qualification du personnel sont souvent insuffisants. La personne qui pratique l'avortement s'entoure rarement des précautions minimales nécessaires pour éviter une infection, un risque d'hémorragie. La femme qui vient d'avorter reste quelques instants sur une natte avant de repartir chez elle.

Les cinq maternités de Brazzaville pratiquent des avortements provoqués, bien que des circulaires émanant du ministère de la Santé paraissent régulièrement pour rappeler aux contrevenants à la loi qu'ils sont passibles d'expulsion de l'hôpital avec inscription d'un blâme sur leur dossier. L'avortement est un domaine très lucratif pour chaque hôpital qui ne saurait s'en passer. Une partie des recettes profite à la structure médicale, mais la clandestinité

relative des interventions facilite un détournement de l'argent à des fins privées. L'hôpital de Makélékélé s'est spécialisé sur Brazzaville dans la pratique des avortements, à tel point qu'une partie des avortements apparaissent dans les statistiques (voir tableau 8). Il se trouve au sud de la ville, mais draine la population de tous les quartiers pour ce type d'intervention.

Dans l'enquête 15-25 ans, 35 % des femmes ont avorté à la cité, 20 % ont avorté à l'hôpital de Makélékélé, 15 % à l'hôpital Général et à l'hôpital de Talangäi, 15 % dans les hôpitaux Militaire et Blanche Gomez (freq. 29).

L'interdiction de l'avortement, son coût et le danger physique qu'il représente, font que les femmes tentent d'avorter par l'ingestion de comprimés ou de potions, par l'introduction de tiges de manioc par exemple dans le col de l'utérus, avant d'envisager un curetage à la cité ou à l'hôpital. Les conditions d'avortement à la cité sont plus précaires encore qu'à l'hôpital. Ces avortements coûtent souvent moins cher, mais présentent moins de garanties.

### Le coût de l'avortement

\* 25% avortements coûtent entre 2 000 FCFA à 20 000 FCFA, il s'agit d'avortements qui ont eu lieu à la cité. Ce qui suppose que 5 % des avortements à la cité coûtent le même prix qu'à l'hôpital. (30 % des avortements ont lieu à la cité).

\* 70 % des avortements coûtent entre 25 000 FCFA et 35 000 FCFA. Le tarif des avortements est progressif en fonction de l'âge gestationnel ; plus la grossesse est avancée, plus le prix est élevé.

\* 5% des avortements ont coûté plus de 35 000 FCFA et ont été tardifs. Les réponses sur le coût de l'avortement sont plus fiables que celles sur l'accouchement, parce que les femmes réunissent elles-mêmes la somme nécessaire en urgence. Le coût moyen de l'avortement est de 26 000 FCFA, somme à laquelle il faut ajouter le prix de l'ordonnance qui se situe autour de 10 000 FCFA

Dans ce domaine, l'efficacité de la médecine moderne est reconnue. Le choix entre l'hôpital et la cité n'est pas uniquement dicté par des raisons financières. Les établissements hospitaliers impressionnent défavorablement les femmes, c'est un lieu où l'on vient mourir.

5 % des avortements dans l'enquête "15-25 ans" se terminent par une hospitalisation pour un curetage. Lorsqu'une femme arrive à l'hôpital après un avortement, le personnel soignant pose un diagnostic et détermine s'il s'agit d'un avortement spontané ou d'un avortement provoqué. Si c'est un avortement spontané, la femme ne paye rien dans les cinq maternités ; en revanche, si c'est un avortement provoqué, elle payera le prix du curetage et les médicaments qui lui sont demandés. En cas de litige, les méthodes de l'hôpital sont répressives : on demande à la femme "d'avouer" la tentative d'avortement. Si elle "avoue", elle devra payer le tarif le plus élevé. Elle "nie" souvent dans un premier temps, mais sous la pression de la douleur, elle finit par "avouer". Les termes policiers employés, sont révélateurs de la tension qui existe entre le personnel hospitalier qui fait la morale et la femme "en faute". Dans cette situation l'argent versé ira à l'hôpital.

**Tableau 8**

NOMBRE D'AVORTEMENTS SPONTANES ET PROVOQUES en 1986				
	avortement spontané	avortement provoqué	total	%provoqués / au total
Talangaï	681	50	731	6,8
Makélékélé	676	653	1329	49,2
Mat. 1-2-3-4	224	133	357	37,3
Hôp. Militaire	169	68	237	28,7
Mat. Blan. Gomez	89	24	113	21,2

D'après l'enquête "suivi et coûts de la maternité"

Ces chiffres n'ont qu'un rapport lointain avec la réalité. Ils sont intéressants si l'on considère la proportion des avortements provoqués par rapport au nombre total d'avortements. Les deux structures Makélékélé et Maternité 1-2-3-4 récupèrent une partie de l'argent des avortements, alors que les avortements provoqués ne sont pas déclarés comme tels à l'hôpital de Talangaï. La maternité Blanche Gomez et l'hôpital Militaire ne comptabilisent pas sérieusement les avortements. Ils tiennent à rester très discrets sur leurs pratiques ; ils ménagent à la fois leur clientèle et les praticiens. Cependant l'anonymat est difficilement préservé en cas de complications.

Le prix du curetage peut être diminué pour les cas sociaux à la somme de 15 000 FCFA (45). Si l'on compare le prix de l'accouchement et celui de l'avortement, il apparaît nettement que l'avortement à l'hôpital est inaccessible à beaucoup de femmes.

L'obstacle à la limitation des naissances est endogène aux individus et lié essentiellement aux représentations traditionnelles de la maternité. De plus, pour les couches sans ressources régulières l'obstacle devient exogène, l'avortement coûtant cher. L'enfant est une source de gains pour les femmes qui "se débrouillent", qui ont peu de prise sur l'avenir et vivent à court terme. La maternité est, pour les milieux défavorisés, un des rares espaces de liberté et de pouvoir qui leur restent.

Dans ce chapitre, nous nous sommes livrés à un va-et-vient continu entre les pratiques concrètes et les représentations auxquelles elles donnent lieu, en essayant d'adopter, autant que possible, une perspective diachronique. Nous avons essayé de rendre compte des contraintes auxquelles devaient faire face les acteurs sociaux, alors qu'ils ont des buts qui peuvent paraître ambitieux compte tenu de leurs ressources. De ce décalage entre les moyens et les objectifs surgit des situations qui pourraient nous amener à conclure à un désinvestissement de la procréation (avortement).

---

(45). Le directeur de chaque établissement hospitalier a tous les pouvoirs pour fixer les tarifs ; il peut accorder la gratuité exceptionnellement. A Makélékélé, depuis le P.A.S., le personnel soignant n'a plus la gratuité des avortements, mais paye 15 000 FCFA comme les indigents.

Nous avons tenté de cerner des décalages entre pratiques modernes (accouchement) et représentations traditionnelles (sens de la procréation), entre discours moderne (utilisation de la méthode des cycles) et pratiques traditionnelles (refus d'une contraception individuelle). Les individus sont pris dans des schémas contradictoires (procréation et réussite économique). Le travail d'ajustement des pratiques et des représentations aux exigences de la modernité (accouchement à l'hôpital, coût de la maternité, travail des femmes) est lent et s'effectue dans les deux sens.

## 10. LE MARCHÉ SEXUEL

Après avoir décrit les conditions de la maternité -pratiques et représentations, dépendantes des structures matérielles et mentales des agents sociaux-, nous allons maintenant envisager les rapports entre sexes qui ont pour enjeu l'enfant sur ce que nous appellerons le marché sexuel, dans la mesure où il regroupe les alliances et les unions (46).

### 10.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU MARCHÉ SEXUEL

Le marché sexuel tend à se scinder en deux, d'un côté le marché de l'alliance et de l'autre celui des unions. A la disjonction entre sexualité et procréation correspond la disjonction des deux marchés, celui de l'union et celui, matrimonial, des alliances (47). Des logiques différentes sous-tendent les deux marchés. A priori, le marché des unions est aiguillonné par l'acquisition de biens matériels, le marché des alliances est animé par la recherche des bénéfices de la légitimité.

Le marché sexuel se caractérise par la concurrence et la compétition qui animent les agents sociaux qui espèrent en tirer partie. Les variations des flux monétaires sont dues à des données structurelles (crise économique, position de l'homme et de la femme dans la stratification sociale) et conjoncturelles (sex-ratio).

Dans les années 50, G. Balandier évoque le déséquilibre du sex-ratio, "il est de 885 pour 1 000 à Bacongo et de 595 pour 1 000 à Poto-poto". Les hommes sont plus nombreux que les femmes, ce qui met ces dernières en position de force pour négocier un prix avantageux de leur service (BALANDIER, 1955 A, p. 53). D'après le dernier recensement de 84, le sex-ratio est équilibré à Brazzaville : 293 343 hommes contre 292 469 femmes (48).

Cependant, l'impression persiste dans la population que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. En effet, il semble que la compétition pour les femmes, se soit transformée en compétition entre les femmes. Le langage laisse percevoir l'état d'esprit de cette compétition individuelle et acharnée que se livrent les femmes qui évoquent leur "rivale". Certes, ce terme ne suggère pas toujours l'idée de dispute comme le fait remarquer A. Makonda, mais l'idée de concurrence est très forte (MAKONDA, 1987, p. 24). Les jalousies féminines peuvent dégénérer en rixes, les hommes se battent très rarement entre eux pour une femme, alors qu'il n'est pas rare de voir des femmes qui se "boxent". La violence est telle, parfois, qu'elles utilisent des lames de rasoirs pour se défigurer (49).

---

(46). Ce terme est employé par P. ANTOINE, J. NANITELAMIO dans leur article intitulé "Statuts féminins et urbanisation en Afrique" (ANTOINE, NANITELAMIO, 1989).

(47). Cf. partie 1.3.4. intitulée La Sexualité et la Reproduction.

(48). Le rapport de masculinité à Brazzaville est proche de l'équilibre, mais il existe des différences selon les ethnies, les Téké ont un rapport un peu plus élevé que la moyenne et les Kongo et les Mbochi ont un rapport légèrement inférieur à la moyenne -données du ministère du Plan.

(49). Cf. Vidal écrit au sujet de l'amour à Abidjan : "Il est fréquent que l'épouse bafouée traque sa rivale et la roue de coups"(VIDAL, 1979, p. 155).

Lorsqu'un homme a plusieurs "bureaux", peu de récriminations lui sont faites. La femme lutte sur deux terrains à la fois, pour retenir l'homme inconstant qui, si elle n'y veille pas, l'abandonnera -elle est réputée détenir le secret de procédés magiques pour l'envoûter- et contre les autres femmes susceptibles de lui "ravir son mari". La compétition entre les femmes pour accaparer un homme "valable" est serrée même si celui-ci est marié et a des enfants. La femme légitime ou "installée", qui pourchasse l'amante, est égoïste aux yeux de cette dernière ; elle ne veut pas partager les ressources de son mari. Le statut de femme entretenue -pension et logement payés- est jugé acceptable, si la femme attirée laisse sa rivale tranquille. Si elle la menace, l'interpelle, la rivale peut renoncer par peur des mauvais sorts.

La compétition entre les femmes ne doit pas faire illusion, elle n'est pas la preuve que les femmes ont désormais le pouvoir de choisir leur partenaire : ce privilège est détenu par les hommes qui sont solvables. La séduction féminine consiste à devenir objet désiré par rapport à un sujet désirant. Dans le contexte de crise économique, l'homme "valable" qui a un revenu stable est relativement rare. Aussi s'il a de l'argent, il n'aura pas de mal à se procurer une épouse ou une maîtresse. En revanche, s'il n'est pas solvable, il pourra difficilement satisfaire sa demande sur le moyen ou long terme.

La concurrence entre les hommes sur le marché matrimonial et celui des unions est plus discrète. La compétition se joue en fait sur le terrain économique. La demande de l'homme transite par l'argent dont il dispose pour avoir une maîtresse ou une femme. Nous avons vu cependant que la demande d'une épouse se laisse moins facilement réduire à sa dimension économique. La nature des contrats (alliances et unions) dépend des qualités des protagonistes. Toutes les femmes ne sont pas accessibles à l'homme et vice-versa.

Ainsi la compétition sur le marché matrimonial excite la compétition sur le marché économique. La concurrence des hommes pour les biens matériels rejoint la concurrence des hommes pour l'acquisition des femmes. Le lien est étroit entre la hiérarchie sociale et le désir sexuel. La course pour l'argent et pour le sexe assure le dynamisme de la compétition sociale. Le frein à cette stimulation mutuelle entre les deux marchés tient au fait que le marché économique n'offre pas suffisamment de possibilités d'emplois, donc de disponibilités financières pour permettre aux jeunes hommes de constituer des compensations matrimoniales.

### **10.1.1. MARCHE DES ALLIANCES**

Le marché matrimonial ou le marché qui régit les alliances concerne aussi bien le mariage coutumier, qui s'impose comme une première étape obligatoire que les mariages religieux et officiels qui sont moins systématiques. Il existe un ordre obligatoire entre les divers mariages. Le mariage religieux (50) doit être précédé par le mariage officiel, lui-même devancé par le mariage coutumier. Cet ordre a été imposé par les autorités coutumières, officielles et

---

(50). Les sept confessions légalement reconnues au Congo sont : l'église Catholique, l'église Evangélique, l'Armée du Salut, l'église Kimbanguiste, le comité Islamique, l'église Lassyste, l'église de Tenrikyo.

religieuses, afin, semble-t-il, de limiter le plus possible les causes de divorce (VINCENT, 1966 a, p. 145).

Comme l'a souligné Cl. Lévi-Strauss, le mariage a "un caractère total : sexuel, économique, juridique et social" (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 77). Nous nous proposons ici de relever les implications économiques du mariage. Employer le terme de "marché matrimonial", c'est insister sur l'échange de biens et de services qui se fait à l'occasion de l'alliance. L'échange est à la base de toute organisation sociale : "En devenant échangistes de femmes, les groupes humains effectuent ce saut dans la culture qui leur permet d'assurer leur reproduction tout en constituant une société ; ils transforment un fait de nature (la reproduction naturelle), en fait de nature et de culture (la reproduction est réglée par la "réciprocité" établie entre les groupes échangistes)" (BALANDIER, 1974, p. 59).

#### a) Les différentes formes de l'alliance

##### Le mariage coutumier

L'étude de la compensation matrimoniale sous son aspect économique peut être féconde, étant entendu qu'elle ne se réduit pas à cette dimension, mais que celle-ci a tendance à s'exacerber en milieu urbain ce qui est un trait de la modernité.

La compensation matrimoniale peut être envisagée "par son montant, sa composition, sa discussion, sa variation, sa non restitution" (ALZON, 1978, p. 235) comme le prix d'une femme accaparée par le plus offrant (51). Les dérogations à la règle -dans un univers hétéroculturel toutes les manipulations sont possibles- occasionnent des amendes. Ainsi les parents peuvent "taxer" le prétendant de leur fille, s'ils ont cohabité ou s'il y a eu une grossesse ou un enfant avant le versement du premier vin (52).

La logique n'est pas uniquement mercantile, nous l'avons souligné dans la première partie. On ne peut réduire la compensation matrimoniale au prix d'achat de la femme. Elle n'est pas une simple marchandise que l'on fabriquerait à la seule fin d'être vendue. L'arbitraire du mari ne peut s'exercer en toute liberté, la femme n'est pas une esclave et peut rejoindre sa famille en cas de faute grave du mari. La femme mariée ne cesse d'appartenir à sa famille d'origine (DAHO, 1983, p. 178 à 179) (53).

##### Le versement de la compensation matrimoniale

La loi de l'offre et de la demande entraîne la formation d'un "prix du marché". Celui-ci fluctue selon "les moyens de la famille" et les qualités de la femme, de 50 000 FCFA à

---

(51). Cf. l'annexe 7 qui donne des exemples de compensation matrimoniale.

(52). Cf. partie 8.2.1. la Présentation.

(53). Le R.P. Van Wing dit que la femme "est prêtée pour l'usage" : "Sompa nkento" veut dire en langue Kikongo, emprunter une femme, se marier (VAN WING, 1921, p. 208) ; ou encore F. Mouanda Mbambi cite D. Ngoie-Ngalla au sujet des Kamba "La femme n'est ni donnée, ni vendue, elle est prêtée seulement ; elle continue d'appartenir à sa famille et les enfants qui naîtront d'elle en feront partie également (MOUANDA MBAMBI, 1990, p. 145).

500 000 FCFA (54). Le premier chiffre étant un prix plancher fixé par le code de la famille (art. 140). Les critères d'appréciation de la jeune fille sont nombreux. D'une part, ils concernent les familles dont elle est issue : il s'agit principalement des ressources "matérielles et symboliques" déterminées par la position des familles dans la hiérarchie sociale et par leur prestige. D'autre part, ils sont attachés aux qualités personnelles de la jeune fille qui font référence à la tradition : la fécondité, la santé, les savoir-faire domestiques (cuisine, enfants), l'ardeur au travail et enfin le respect et l'obéissance vis-à-vis de son prétendant entrent en ligne de compte. Des paramètres plus modernes comme le niveau scolaire, voire le statut professionnel sont également pris en considération.

Le marché matrimonial est un marché hiérarchisé qui se réfère à une échelle mobile des valeurs de la femme et de l'homme. Les qualités valorisantes diffèrent selon les sexes et selon le milieu (rural ou urbain). Une disparité du montant de la "dot" s'observe entre la ville et le milieu rural, mais aussi en fonction de la qualité du prétendant (55).

L'alliance a un caractère économique à de maintes occasions. Il nous suffira de rappeler qu'elle entraîne la circulation des compensations matrimoniales sous forme numéraire, qui peut être utilisée à d'autres fins que matrimoniales, -de plus, les dons s'enchevêtrent lors du mariage avec les rites-, des prestations de service, l'obligation de cadeaux par le mari aux parents de sa femme et la participation aux événements familiaux (retrait de deuil par exemple). Le divorce, la mort, dans certains cas, entraînent le remboursement de la compensation matrimoniale (la durée et le nombre d'enfants sont pris en compte dans l'évaluation du remboursement).

#### *Conditions d'existence de la femme mariée*

La femme et l'homme vivent dans deux mondes séparés. Si la femme participe aux relations de parenté de la famille du conjoint (retrait de deuil), elle est exclue des relations amicales du mari qui sort seul, elle est maintenue dans l'ignorance de toute une partie de sa vie (vie professionnelle et loisirs). Le mari, pour sa part, veut exercer un contrôle sur sa femme qui supporte de moins en moins cette inégalité de traitement : dans les comptes rendus du service social du tribunal de Grande Instance que nous avons dépouillés, les hommes se plaignent souvent de leur femme qui est "boucharde", qui aurait besoin d'une "rééducation". En fait, elle ne réclame pas que le mari change ses habitudes, mais elle voudrait bénéficier de la même autonomie. La relation conjugale risque d'en être encore fragilisée. Dans la relation inégalitaire entre les sexes, la femme devrait faire toutes les concessions. Elle s'y refuse et opte non pour la lutte au sein du couple, mais pour la fuite en restant très attachée à sa famille.

---

(54). Cette fourchette de prix est indicative. Nous faisons allusion, ici, à l'argent versé en espèces, les biens donnés en nature et les frais occasionnés par la fête du mariage n'entrent pas dans cette estimation.

(55). G. Dupré remarque que les villageois payent une compensation matrimoniale peu importante, puisqu'ils se marient souvent avec une femme apparentée ; au contraire, le salarié doit fournir une "dot" élevée qui est le garant de sa volonté de bien s'occuper de sa femme (DUPRE, 1985, p. 276).

### Significations du mariage civil

Nous nous attacherons maintenant à définir plus précisément la signification du mariage civil. La légitimité de la relation entre l'homme et la femme peut être instaurée par un contrat reconnu socialement par la société officielle.

Il véhicule une idéologie du mariage considéré comme un contrat passé entre deux individus libres des décisions qu'ils prennent en connaissance de cause. Le mariage officiel (56) prévoit une possibilité de dénoncer le contrat, si la preuve est faite qu'il n'a pas été librement consenti. Le contrat de mariage offre des garanties économiques d'entraide et de secours mutuel. Ils font référence à toute une symbolique de l'amour fortement empreinte des valeurs occidentales. Ils instaurent une réciprocité de droits et de devoirs entre les époux.

La notion de contrat donne l'impression, si ce n'est l'illusion, que les deux individus sont autonomes et dans une position "d'égalité", ou pour le moins de subordination atténuée. S. Moscovici nous met en garde : pour lui, l'existence d'un contrat n'efface pas le fait que la relation globale d'échange "s'établit entre deux groupes d'hommes et la femme y figure comme un des objets de l'échange, et non comme un des partenaires entre lesquels il a lieu" (MOSCOVICI, 1972, p. 267). Il nous semble, pour notre part, que la contractualisation des relations entre les sexes ne peut qu'amener une individualisation progressive de l'alliance. Le contrôle de la classe des hommes qui s'exerçait lors de cycles longs de réciprocité, ne s'exerce plus avec la même unanimité. Le mariage coutumier est amené à changer de forme, voire de sens, tandis que des formes nouvelles d'unions apparaissent, moins formalisées, évolutives.

### Enregistrement du mariage civil

De nombreuses carences affectent le fonctionnement de l'état civil, elles sont dues à la législation et à la gestion du système, du personnel, de l'infrastructure elle-même. De plus, la population ne se rend pas automatiquement à l'état civil, elle n'y vient que pour éviter les sanctions (MIZELE, 1986, p. 313 à 329). Le recensement n'introduit pas de distinction entre les différentes sortes de mariage. C'est pourquoi nous nous référons aux chiffres du rapport effectué par l'équipe du programme (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1989, p. 531).

Parmi les mères enquêtées :

- \* 43 % ont fait l'objet du versement de la "dot" ; parmi celles-ci, 13 % ont fait enregistrer leur mariage par état civil ; soit 5,6 % des femmes enquêtées sont mariées officiellement.
- \* 21 % sont célibataires.
- \* 17 % ont fait l'objet du versement du "premier vin".
- \* 14 % vivent en "union libre".
- \* 5 % sont veuves ou divorcées.

---

(56). Cf. art. 156 du code de la famille Congolaise.

### *Motivations du mariage civil*

Il semble essentiellement motivé par la naissance d'un enfant. Le pouvoir politique dispose de peu de moyens incitatifs pour favoriser le mariage officiel. Seuls les fonctionnaires et les salariés des grandes entreprises perçoivent des allocations familiales et peuvent, en cas d'affectation, obtenir le rapprochement des conjoints. Le mariage officiel est dicté, en partie, par des intérêts économiques.

La polygamie est autorisée dans certaines limites prévues par la loi : un homme ne peut pas avoir plus de quatre épouses et il doit obtenir le consentement des premières épouses, avant de contracter une nouvelle alliance.

Le mariage civil est progressivement investi de nouvelles significations. Il permet de réunir les amis, alors que la famille est concernée plus directement par le mariage coutumier. Il devient le signe d'une certaine réussite sociale, il joue un rôle ostentatoire. Le mariage officiel est pratiqué par une élite (travailleurs salariés) qui copient le modèle occidental (57).

Il n'arrive pas cependant à s'imposer comme le seul légitime, face au mariage coutumier qui est le seul à être reconnu par les différentes ethnies congolaises. Pour J.-F. Vincent, "Les citadins ressentent de plus en plus l'utilité du mariage civil et c'est seulement la décomposition du mariage coutumier qui empêche les mariages civils d'être plus nombreux" (VINCENT, 1966 a, p. 150). Nous ne partageons pas cette analyse. D'une part, le mariage coutumier est loin d'être en cours de décomposition. Il se trouve au centre des préoccupations et des conflits familiaux comme nous l'avons vu dans la partie sur la stérilité et avortement. Il change de formes, mais persiste comme norme de référence. D'autre part le mariage civil reste une pratique de privilégiés, il répond à d'autres aspirations que le mariage coutumier. Ces deux formes ne nous paraissent pas concurrentes, elles sont parfois complémentaires.

### *Le mariage religieux*

Nous ne nous possédons des chiffres que pour le mariage catholique (58). Une stagnation, voire une baisse, du nombre de mariages s'observe au Congo. En 1973, 512 mariages catholiques ont été recensés sur tout le Congo et en 1988, 442 mariages (59). Le mariage est un sacrement auquel peu de couples catholiques ont recours (60). Sur 1000 catholiques on compte 0,5 mariage en 1988 (61) (Annuaire Statistique de l'Eglise, 1973 à 1988).

---

(57). Dans l'enquête "enfants bien et malnutris" parmi les mères d'enfants malnutris aucune n'est mariée officiellement, alors que parmi les mères d'enfants bien nutris elles sont 8 à être mariée officiellement.

(58). Le nombre de mariage n'est pas centralisé pour les autres confessions.

(59). L'année 1984 avec 174 mariages, enregistre le nombre le plus faible de mariages durant la période 1973-1988 (Annuaire Statistique de l'Eglise, 1973 à 1988).

(60). Le nombre des baptêmes est nettement supérieur, en 1973 on compte 9 658 baptêmes, en 1980 13 795 baptêmes, en 1988 20 491 baptêmes.

(61). En France à la même date, on compte 3 mariages pour 1000 catholiques.

### Motivations du mariage religieux

Il est fondé sur les trois principes de fidélité, indissolubilité et fécondité. Il donne au couple des garanties d'honnêteté et de durabilité : autant de valeurs qui sont appréciées dans le contexte de suspicion entre les hommes et les femmes et de fragilité du couple urbain.

Il bénéficie d'une bonne réputation auprès des jeunes femmes qui y ont rarement accès, en partie du fait de leur jeune âge (62), 2 FAE sont mariés à l'église dans l'enquête 15-25 ans. Il va à l'encontre de la coutume puisqu'il s'oppose à la polygamie (63), ce qui est perçu positivement par les jeunes femmes.

Cependant, en pratique la cohabitation détourne les couples de ce sacrement parce qu'ils se sentent en faute (64). Le mariage catholique est une troisième étape après le mariage coutumier et le mariage civil, ce qui explique qu'il concerne, pour une part, des "vieux couples" qui régularisent leur situation en se faisant baptiser et en se mariant. Pour les jeunes couples, le mariage catholique représente un engagement mutuel, il est la marque d'une certaine autonomie du couple par rapport à la famille. Cette autonomie est relative puisque généralement les membres des familles cotisent -en fonction de l'âge et de la profession- pour payer la fête. Dans certains cas, on observe une spécialisation entre les différentes sortes de mariages, le mariage coutumier étant "une affaire de famille", le mariage à l'église étant l'occasion de réunir les amis. Ce type de mariage amène des frais supplémentaires que toutes les familles ne peuvent assumer. Les tenues vestimentaires (65), les cortèges de voitures qui klaxonnent, sont alors conformes à la mode occidentale.

### b) Garanties et limites de l'alliance

Nous constatons une relative désaffection à l'égard du mariage coutumier (augmentation du nombre de cohabitations) et un allongement de la période entre la première naissance (18 ans) et le versement de la compensation matrimoniale (30 ans). Les profits matériels et symboliques deviennent-ils insuffisants dans le cadre de l'alliance ?

#### *Point de vue masculin*

Traditionnellement, si les hommes en contrôlant davantage de femmes et de dépendants, gagnaient en prestige et en autorité, actuellement, les femmes et les enfants sont une charge lourde et exigeante en ville -nous avons insisté, dans la partie sur les coûts de la maternité, sur le décalage existant entre les salaires et les coûts de la vie-, d'où la réticence masculine à

(62). Les remarques faites par J.-F. Vincent et P. Gutkind semblent toujours d'actualité : Le mariage religieux est considéré favorablement par les femmes (VINCENT, 1966 a, p. 153) ; P. Gutkind constate aussi qu'à Kampala, les ménages mariés religieusement jouissent d'une grande considération (GUTKIND, 1962, p. 90).

(63). Tout comme le Kimbangisme qui interdit formellement la polygamie et l'adultère (VINCENT, 1966 a, p. 89) et le Lassysme qui s'oppose en principe à la polygamie, mais en pratique, seuls les "catéchistes" et "évangélistes" y sont tenus (VINCENT, 1966 a, p. 98).

(64). Pour les protestants les relations sexuelles avant le mariage sont interdites. Les jeunes qui désirent se marier à l'église et ont eu des relations sexuelles se marient dans le bureau du pasteur. Le nombre de tels mariages est en constante progression (DAUTHEVILLE, 1980, p. 19). Cette pratique ressemble à la pratique catholique qui consistait, autrefois, à marier les couples qui avaient cohabité, non dans le chœur de l'église, mais dans une petite chapelle.

(65). Cf. photos de jeunes mariées dans le journal "la semaine Africaine".

s'engager trop rapidement dans une alliance. Le statut de mari impose des obligations financières que tous les hommes ne sont pas prêts à assumer. Cette situation débouche sur une certaine démission des hommes qui renoncent temporairement ou définitivement au statut de mari.

### *Point de vue féminin*

Les stratégies matrimoniales peuvent être envisagées comme "un système de stratégies orientées vers la maximisation du profit matériel et symbolique" (BOURDIEU, 1980, p. 32). Nous avons fait l'hypothèse que les stratégies matrimoniales sont désormais moins efficaces pour maintenir et accumuler du "capital matériel" et "du capital symbolique". Les "*profits matériel et symbolique*" doivent se compléter dans l'alliance pour la rendre attrayante. Le profit symbolique, qui découle du fait de se mettre en règle, est insuffisant à lui seul, pour la femme confrontée à la gestion du quotidien.

### *Le statut matrimonial et situations urbaines*

L'enquête "enfants bien et malnutris" nous montre qu'une corrélation peut être établie entre le statut matrimonial et la malnutrition (66) (crois. 33), ce lien a été également trouvé dans l'enquête "à passage répété" du programme Santé-Urbanisation (crois. 35) (67). Dans cette dernière enquête, les enfants des femmes mariées officiellement ont le meilleur "score" nutritionnel et les enfants des femmes vivant en union libre ont le plus mauvais "score" nutritionnel (68). Les enfants des femmes célibataires ont un "score" nutritionnel intermédiaire entre les femmes dotées et les femmes mariées officiellement, ces femmes restent dans leur milieu social d'origine et ne voient pas leur situation matérielle se dégrader. Ces résultats sont intéressants, mais ils ne constituent pas une preuve suffisante de la validité de ce lien, la probabilité d'erreur dépassant le seuil de 0,05 et notre échantillon de 167 femmes étant trop petit pour étudier un phénomène comme la malnutrition des enfants. En toute rigueur scientifique, le lien entre la malnutrition et le statut matrimonial n'est pas établi par notre enquête et mériterait d'être approfondi.

Le statut matrimonial et le niveau scolaire varient significativement (au seuil de 0,08) (crois. 38). Les femmes qui n'ont jamais été scolarisées ou les femmes ayant le niveau de la primaire sont plus souvent dotées (55 % des femmes de cette catégorie).

---

(66). Le lien est établi avec un risque d'erreur de 0,084. Selon les nutritionnistes, notre échantillon est trop petit pour permettre de tirer des conclusions péremptoires, un tiers facteur pouvant supprimer la corrélation.

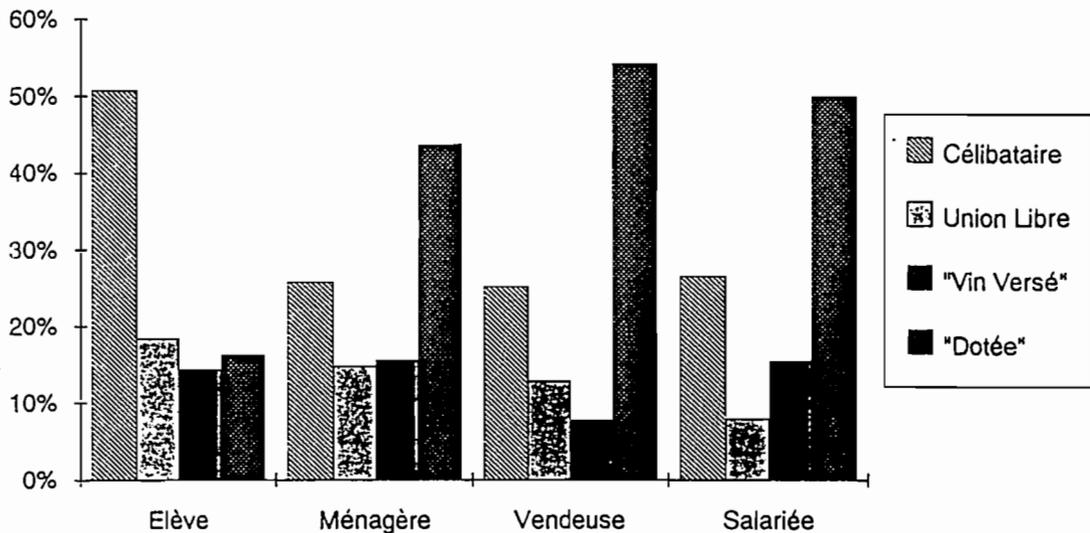
(67). Les nutritionnistes de l'ORSTOM à Montpellier exploitent une enquête portant sur environ 2 000 cas d'enfants bien et malnutris de Brazzaville. Ils estiment qu'une relation significative dans le domaine de la malnutrition ne peut être établie que sur un grand nombre d'enfants. Il semble que la corrélation entre la malnutrition et le statut matrimonial disparaît si l'on tient compte de la taille de la mère (la malnutrition étant appréciée notamment par le rapport entre la taille et l'âge et le poids et la taille de l'enfant pour un âge donné). Cependant une corrélation forte peut être établie, semble-t-il, entre les cas de malnutrition graves et le statut matrimonial. Il faut, de plus, être vigilant sur le diagnostic de la malnutrition grave, puisque le syndrome de la malnutrition de l'enfant se rapproche de celui de l'enfant atteint de SIDA. La notion de population à risque pour le SIDA est difficile à cerner puisque cette maladie frappe les couples hétérosexuels et que le "vagabondage" sexuel n'est pas le fait d'un groupe particulier.

(68). Nous ne tenons pas compte ici des veuves. Nous ne savons pas comment interpréter l'état nutritionnel très satisfaisant de leurs enfants.

Le rapport entre le statut matrimonial et l'activité de la mère est mis en évidence dans les figures 3 et 4 (résultats de l'enquête "mères" du programme Santé-Urbanisation). Les vendeuses sont les plus souvent dotées et les scolaires les moins souvent dotées.

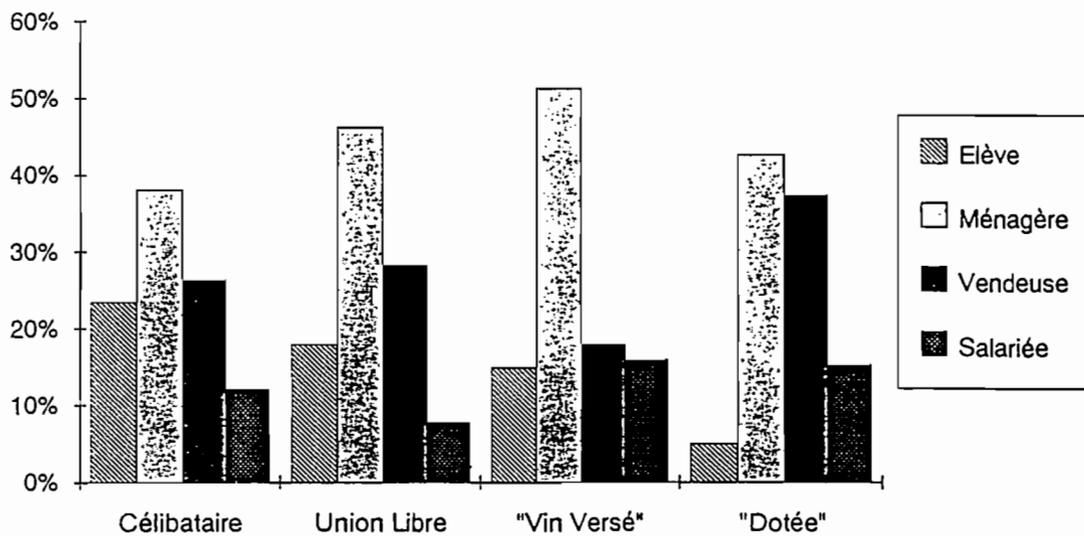
REPARTITION DES SITUATIONS MATRIMONIALES POUR LES DIFFERENTES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FIGURE 3



REPARTITION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES POUR LES DIFFERENTES SITUATIONS MATRIMONIALES

FIGURE 4



L'alliance fait parfois office d'étape dans une vie matrimoniale agitée. Parmi les mères d'enfants bien et malnutris, elles sont 20 % à avoir connu une séparation après le versement de la "dot" ou du vin. Cependant, l'alliance protège mieux la femme de la séparation que l'union (tab. 28).

### 10.1.2. MARCHE DES UNIONS

#### Caractéristiques

Nous constatons l'apparition de phénomènes nouveaux, comme l'augmentation du nombre des célibataires, des unions libres, des divorces. L'existence du marché des unions témoigne que les valeurs apparemment admises sont en fait détournées.

"Les rapports marchands envahissent toutes les sphères de la vie sociale" (POATY, 1988, p. 37). L'argent apporte du prestige social, cette forme tend à évincer toutes les autres formes de prestige. L'échelle des valeurs fait prévaloir l'économique, les individus riches provoquent l'admiration, quels que soient les moyens utilisés pour acquérir leurs biens. Les relations entre l'homme et la femme sont particulièrement touchées par la monétarisation et la mercantilisation des échanges. G. Balandier soulignait déjà, durant les années 50, dans Sociologie des Brazzavilles noires, que "certaines femmes, qui pratiquent un concubinage de courte durée très proche de la prostitution, n'hésitent plus à en appeler au tribunal coutumier pour obtenir le prix des services sexuels"; il parle de "prostitution plus ou moins indirecte", de "spéculation sur l'infidélité de la femme" (BALANDIER, 1955, p. 146, p. 186, p. 192, p. 194). Les formes de l'échange sont variées ; il est admis par les hommes comme par les femmes que la relation sexuelle mérite un cadeau.

La modernité entraîne un processus de simplification et de fonctionnalisation des rapports sociaux ; les termes de l'échange sont affichés, contractualisés, rationalisés, les relations d'intérêts ne sont plus "enchantées", mais apparaissent crûment. "La nature tensionnelle" des relations entre les hommes et les femmes s'exaspère et crée une sorte de malaise entre les sexes. Le calcul économique isole l'homme et la femme. La prodigalité est nécessaire à toute organisation sociale. Pour établir des échanges entre eux, les individus doivent disposer d'un surplus qui leur permette d'entretenir des relations sociales. Or, il nous semble que toute une partie de la population se trouve réduite à assurer sa subsistance matérielle et non plus sociale. La logique économique tend vers l'utilité ; elle dépouille les rapports entre les sexes de la partie imaginaire et symbolique dont ils se nourrissent et débouche sur l'agression, les conflits.

Le marché qui régit les unions est moins contraignant, les hommes peuvent avoir accès aux femmes en leur offrant des cadeaux ponctuels, en fonction de leurs disponibilités financières. Les termes de l'échange sont clairement envisagés. La femme offre ses services sexuels, l'homme, de son côté, lui propose des cadeaux en nature et en espèces. Cette conception des rapports entre les sexes nous montre que les relations sexuelles constituent un service rendu à l'homme par la femme qui mérite salaire. Il n'y a pas plaisir réciproque, mais asymétrie dans le désir et le plaisir. B. Malinovski, relève la situation incompréhensible des jeunes filles des îles Trobiand qui reçoivent des cadeaux pour les services sexuels rendus, alors qu'elles semblent y prendre tout autant de plaisir que les hommes (échange de plaisirs sexuels). Dans cette société, le fait que l'homme doive donner un cadeau en plus, semble légitime, alors que cette situation ne va pas de soi pour l'observateur (MALINOVSKI, 1922, p. 177-179, 181-

183). Cl. Lévi-Strauss explique cette situation par le fait que les femmes ne sont pas considérées comme des partenaires, mais des objets dans l'échange matrimonial (LEVI-STRAUSS, 1947, p. 134-135). Dans une situation dissymétrique, il devient légitime que la femme se fasse payer le prix de ses services sexuels. P. Tabet nous donne une interprétation éclairante pour notre réflexion : la classe des hommes domine économiquement, culturellement, politiquement la classe des femmes. Cette hiérarchie influence la réciprocité sexuelle (TABET, 1987, p. 29-32). La non-équivalence du désir sexuel masculin et féminin justifie cette transaction.

### *Initiatives féminines*

Cette analyse ne nous satisfait pas complètement. Toutes les hiérarchies (politique, économique et culturelle) ne se superposent pas. Ainsi, il nous semble que si, à Brazzaville, les femmes ne détiennent pas l'initiative politique, elles manifestent dans le domaine économique et plus particulièrement dans le domaine culturel leurs capacités à s'adapter et à négocier leur l'autonomie. Ces décalages entre domaines politique, économique et culturel entraînent des contradictions. La dialectique entre pouvoir masculin et contre-pouvoir féminin est permanente.

A cause de la crise économique, les femmes sont confrontées aux problèmes quotidiens, alors que leurs "maris" sont impuissants à répondre à leurs besoins. Dans l'urgence, elles développent des stratégies, inventent des modes de vie. Il ne s'agit pas d'un renversement de statuts, mais d'un glissement, d'une dérive. La femme objet d'échange, donnait lieu à des versements de biens matrimoniaux entre les aînés sociaux ou entre les lignages. Actuellement, sur le marché de l'union, le flux monétaire ou les biens passent de l'homme à la femme directement. Elle devient interlocutrice dans l'échange : la situation est ambiguë, parce que d'un côté, elle est devenue plus autonome, mais de l'autre, elle devient dépendante de l'homme qui l'entretient. Ses relations avec les hommes sont plus ou moins proches de la prostitution (69).

La femme, nous l'avons vu, ne produit plus de biens vivriers, elle a perdu une partie de son autonomie économique. Sur le plan sexuel, elle a acquis une certaine indépendance et peut négocier sa relation avec le sexe opposé ; elle utilise son autonomie physique pour conquérir son autonomie économique ; en subordonnant l'une à l'autre, elle aliène son corps pour acquérir des biens. Nous sommes là au coeur d'un paradoxe. En acceptant le don, la femme ne fait qu'entériner sa sujétion, la non-réciprocité de l'échange, l'inégalité de celui-ci. Mais en même temps, en vendant ses services, elle s'affirme comme sujet et gagne en autonomie.

Toutes les femmes, tous les hommes sont potentiellement concernés par ce marché. Il est très hétérogène sur le plan de l'âge, du statut professionnel et matrimonial.

Nous allons étudier maintenant deux exemples de formes d'unions sur le marché des unions : le deuxième bureau et la cohabitation.

---

(69). L'outrepassement du privé caractérise la prostitution pour M. Maffesoli (1984, p. 124).

### a) Le deuxième bureau

Il fait partie du marché de l'union. Seules, les femmes séparées ou célibataires peuvent être des "deuxièmes bureaux". Les hommes qui peuvent ainsi entretenir une ou des femmes régulièrement en ville, ne sont pas nombreux, il s'agit, le plus souvent, de personnes haut placées dans la hiérarchie politique.

#### *Conditions d'existence*

La différence de statut avec celui de femme mariée est importante. La femme ne partage pas le même toit que son "ami". La condition de femme de "deuxième bureau" semble enviable à la femme mariée. La première reçoit de nombreux cadeaux, elle ne dépend pas forcément d'un seul homme, elle espère accéder à une bonne situation grâce à son amant.

L'échange sur ce marché a trois dimensions ; il concerne les biens, le sexe et la parole. Il permet la personnalisation des rapports entre sexes. Les relations dans le couple semblent plus égalitaires ; les loisirs, les activités, les discussions sont partagées. Les échanges entre la femme et l'homme sont exposés, théâtralisés dans certains bars par exemple. La femme sert de faire-valoir. Elle met en valeur l'homme par la qualité du pagne, des bijoux..., autant de marques de réussite sociale. La femme est signe de prestige ; avoir des "bureaux" est un symbole du pouvoir politique et d'une bonne santé économique et physiologique. Le sexe et l'argent sont très liés, comme l'a écrit S. Moscovici : "Converties en signes, les femmes sont les emblèmes du statut de l'homme" (MOSCOVICI, 1972, p. 266). La jeunesse, la beauté sont les qualités féminines les plus appréciées sur le marché des unions. Les ruptures sont provoquées par le manque d'argent lorsque le "mari" ne fait plus assez de cadeaux. La réussite d'un homme s'apprécie à sa capacité à dépenser. L'homme idéal est celui qui fournit les trois C : c'est-à-dire "le chic, le chèque et le choc".

Les couples se séparent et se forment avec rapidité ; une femme avisée sait que tout homme est à la merci d'un revers de fortune, elle doit constituer une épargne (pour acheter une parcelle et construire une maison). L'arbitraire est total en cas de conflit ou de lassitude de l'homme, c'est pourquoi la femme sera en général exigeante sur le court terme, parce que l'avenir est incertain. Ils ne sont liés que par un contrat implicite et non explicite.

Dans certains cas, les conditions de vie dont elle bénéficie, se rapprochent de celle de femme mariée. Sur le plan financier son ami l'entretient ; elle peut avoir des enfants de lui ; il lui donne de l'argent pour la "popote", pour le prix du loyer. En échange, la femme du "second bureau" devra avoir les mêmes comportements que l'épouse. Elle sera tenue de le recevoir (partage des repas et relations sexuelles), de lui être fidèle ; tout au moins son infidélité devra rester secrète pour ne pas mettre en cause l'union. Cette forme d'union, adaptée au milieu urbain, est souvent comparée à une polygamie réaménagée, mais elle se détache de cette pratique, puisque les familles ne se connaissent pas entre elles. Seule, la famille de la femme connaît souvent "l'ami" ; les relations sont individualisées.

La reconnaissance sociale de ce phénomène est différente, selon qu'elle concerne l'homme ou la femme. Pour l'homme, il est valorisant de se targuer d'entretenir plusieurs "bureaux", tandis que la femme est dévalorisée par ce type de relation. Elle a un statut comparable à celui de la veuve, de la prostituée, de la femme stérile ; elle est marginalisée. Cette forme de couple a très mauvaise presse auprès des femmes mariées, parce qu'il met en péril leur couple. L'ordre des choses peut basculer, la barrière n'est pas infranchissable entre le couple légitime et le couple illégitime : la famille légitime peut se trouver évincée de la prospérité économique au profit de la famille illégitime. Le mode de vie de la femme d'un second bureau est subversif à plusieurs titres : eu égard à la famille (légitimité), au travail (par rapport à la réussite par le travail), aux rapports entre les sexes (la femme habituellement chargée des travaux quotidiens, se fait entretenir). L'agressivité et la réprobation collectives sont tournées vers les femmes "second bureau" et non vers les hommes qui bénéficient de ce système.

Ces formes d'unions sont potentiellement conflictuelles entre les femmes tout d'abord, mais aussi entre l'homme et la femme concernés par cette "association".

Au départ clandestines, elles tendent à devenir publiques de fait, parce que certaines femmes assument leur statut de "deuxième bureau". Si ces liaisons ne sont pas officielles, cette étape pourra être franchie plus tard (70). La réglementation de la sexualité s'applique au plus grand nombre, même si elle favorise l'apparition de réseaux clandestins de l'amour. Le phénomène du "deuxième bureau" est devenu une norme dans certains milieux. D'autres formes d'unions apparaissent en marge de la légitimité, ainsi, la cohabitation se développe en ville.

#### **b) La cohabitation, stratégie oscillatoire**

La fréquence et la durée de la cohabitation ne permettent plus de la considérer comme une période transitoire ou marginale ; elle mérite d'être analysée comme un nouveau modèle qui coexiste avec le mariage coutumier. Elle concerne 14 % des femmes ayant des enfants (GRUENAI, MASSAMBA, LALLEMANT, 1989) et 17 % des FAE de 15 à 25 ans. La cohabitation est un phénomène contemporain de l'urbanisation, il a pris de l'ampleur ces vingt dernières années, il est particulièrement développé dans la population jeune.

#### *Essai de typologie*

La typologie des formes de cohabitations nous pose un problème. Tout d'abord, comme l'a remarqué M. Segalen, on constate une "absence de vocabulaire fixé". Les termes d'union libre (référence idéologique aux anarchistes), de concubinage (référence historique aux ouvriers prolétaires du 19<sup>ème</sup> siècle qui vivent à la "colle"), de cohabitation (référence "à la corésidence de ménages apparentés") présentent tous des inconvénients. Nous préférons cependant, le dernier, parce qu'il nous semble le plus neutre. Pour désigner la personne avec laquelle elle vit hors mariage, la congolaise utilise le terme de "mari", elle ne fait pas de différence entre l'époux légitime et le concubin. A l'imprécision du vocabulaire correspondent

(70). Par exemple, en France, les mères célibataires longtemps mises au banc de la société, appelées "filles-mères", reçoivent une certaine reconnaissance, puisqu'elles bénéficient de prestations sociales versées par la Caisse d'Allocations Familiales. Il peut en être de même au Congo dans l'avenir pour les "deuxièmes bureaux".

des situations "où la souplesse des relations sociales est de règle" (SEGALEN, 1981, p. 156).

J.-F. Vincent distingue les "concubinages-essais" (essai de caractère et de fécondité) et les "mariages-cohabitations" (plusieurs années de vie commune et plusieurs enfants), à partir de deux critères : la durée et le nombre d'enfants qui résulte de la cohabitation (VINCENT, 1966 a, p. 163). Actuellement, nous constatons qu'un glissement s'effectue entre les "concubinages-essais" et les "mariages-cohabitations". Au début de la cohabitation, les partenaires la tiennent pour temporaire, soit qu'elle n'ait pas d'avenir, soit que le projet d'une alliance existe. Avec le temps qui passe, le "concubinage-essai" peut devenir un "mariage-cohabitation".

### Visages et rôles de la cohabitation

Elle stigmatise, pour certains, la crise des valeurs traditionnelles. Mais elle prend de nouvelles significations, répond à de nouvelles aspirations.

Elle est généralement motivée par la grossesse ou la naissance d'un enfant. La cohabitation sans enfant est rare, il s'agit le plus souvent alors de couples qui se heurtent à un problème de stérilité. Elle n'est pas toujours le fait d'individus indépendants de leur famille. Les jeunes couples (femmes de 15 à 25 ans) vivant en cohabitation habitent au sein de la famille élargie pour la moitié d'entre eux et se trouvent en location pour l'autre moitié. La résidence du couple dans le cadre de la cohabitation est généralement virilocale.

La cohabitation a plusieurs origines. Elle commence souvent à l'occasion d'une grossesse qui peut être le résultat d'un choix délibéré du couple qui désire avoir des enfants ; elle est imposée à la femme par sa famille comme conséquence de son "mauvais comportement". La famille n'a "pas de place" et dépose la femme enceinte dans la famille du garçon.

Nous avons interrogé, dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", les femmes vivant en union libre sur l'obstacle principal à une alliance.

Sur 31 réponses obtenues, les motifs de la cohabitation sont :

- \* dans 12 cas, la nécessité d'attendre et de s'observer.
- \* dans 8 cas, le manque de moyens financiers.
- \* dans 6 cas, la promesse du versement de la "dot".
- \* dans 5 cas, l'absence de projet avec le géniteur.

La cohabitation est une stratégie qui joue avec le temps. Cette volonté est plus ou moins affichée à travers les quatre motifs cités. Durant cette période, chaque conjoint "étudie le caractère" de l'autre pour diverses raisons : soit que la femme se considère comme trop jeune ; soit que l'un ou l'autre conjoint ait déjà connu un échec lors d'une précédente alliance ; soient que les études ne sont pas terminées ; soit que la stérilité frappe le couple ; soit que la compensation matrimoniale de la "rivale" n'ait pas été pas complètement versée. Cette attitude est révélatrice de la méfiance qui prévaut dans les couples, mais aussi de celle qui règne entre les familles qui ne sont pas pressées d'engager une alliance et préfèrent une mise à

l'épreuve. Par la transition qu'elle assure, la cohabitation permet au couple de faire ses preuves, cette démarche est très appréciée dans un contexte d'atonie des valeurs. La jeune femme et le jeune homme peuvent montrer leurs qualités et s'imposer comme un bon parti. La cohabitation décourage les rivales ou les rivaux potentiels, elle stabilise le couple. Elle persuade ou influence favorablement les parents a priori réticents. Elle peut être le premier stade avant le versement de la compensation. La cohabitation tisse des liens entre l'homme et la femme et même entre les deux familles. Cette stratégie est efficace pour la femme enceinte d'un garçon appartenant à une famille aisée ou promis à un avenir brillant. La cohabitation peut déboucher sur d'autres grossesses, c'est pourquoi elle n'est concevable pour les parents d'ego que dans le cas où l'alliance est envisagée comme une issue positive. Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", certaines femmes sont sur le point de voir se concrétiser le projet de l'alliance. En revanche, la cohabitation peut être refusée, évitée par la famille qui juge cette union peu satisfaisante et au pire dévalorisante.

Ainsi les termes de J.-F. Vincent, "concubinage-essai" et "mariage-cohabitation", nous font prendre la mesure des changements qui affectent les nouvelles générations. Le terme de "mariage-cohabitation" nous semble mal refléter l'instabilité des unions. On ne peut confondre la cohabitation stable donnant naissance à de nombreux enfants d'un même père et d'une même mère, avec les cohabitations répétées des femmes qui vivent dans une instabilité économique et affective quasi permanente, chacun de leurs enfants ayant un père biologique différent. La période actuelle est marquée par le changement rapide des situations matrimoniales. Contrairement à nos hypothèses, nous n'avons pas pu établir de corrélations entre le niveau de vie faible (apprécié à travers la malnutrition) et le nombre de géniteurs (crois. 34). L'augmentation du nombre de géniteurs n'est pas toujours le révélateur de difficultés économiques.

Certaines femmes savent que la cohabitation débouchera sur une séparation, elles vivent cette période au jour le jour, comme une parenthèse. Lorsqu'elles partiront de chez le "géniteur", elles lui laisseront l'enfant.

Invoquer le manque de moyens financiers est aussi une façon détournée d'utiliser la stratégie du temps pour fragiliser ou consolider le couple. Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" le mari est chômeur ou élève dans 2 cas seulement sur 31. Cette argumentation nous permet de voir que la crise économique provoque une crise des valeurs culturelles. Elle donne aux agents sociaux la possibilité de manipuler les autres à leur profit. Ainsi chacun se réserve la possibilité de s'esquiver.

L'illégitimité est vécue généralement sur le mode passif. Il s'agit plus souvent d'un "mariage rejeté" implicitement (SEGALEN, 1981, p. 139) que d'un mariage en attente de la reconnaissance sociale légitime et légitimée par la tradition : le versement de la compensation matrimoniale. Sur le terrain, il est parfois difficile de savoir si une compensation matrimoniale a été versée pour la femme, les gens des parcelles avoisinantes l'ignorent le plus souvent et nous ne pouvons nous fonder que sur les déclarations des femmes.

La femme évite d'aborder directement le problème avec son "mari", ce qui laisse à ce dernier la possibilité de ne pas démentir les espoirs d'alliance, cette question étant débattue par la famille de la femme avec le mari. Cette attitude s'inspire de la tradition, mais le "mari" s'impose comme l'interlocuteur privilégié avant ses aînés, ce qui est la marque de l'individualisation du processus de l'alliance. Nous avons pu observer plusieurs fois lors de l'enquête "enfants bien et malnutris", que l'homme et la femme, interrogés séparément, tiennent parfois des discours différents sur leurs projets d'alliance, la femme pensant que le père biologique s'y prépare, ce dernier n'en ayant aucunement l'intention. La cohabitation permet la manipulation des acteurs sociaux dans le sens "homme/femme", mais aussi nous avons pu le constater, dans le sens "famille de la femme/homme". Cette dernière manoeuvre habilement, en se servant des enfants pour faire pression sur le géniteur, pour l'amener à verser la compensation matrimoniale et n'oublie pas de lui réclamer une amende lors du versement de la compensation matrimoniale. Ce qui montre que la cohabitation est, dans certains cas, une tolérance soumise à sanction.

L'union libre permet à la femme de faire preuve de sa fécondité. La femme poursuit des buts traditionnels (la maternité et l'alliance) en utilisant un moyen moderne (la cohabitation). Les deux buts peuvent devenir antagonistes et non plus complémentaires. En effet, la femme se déprécie avec le temps, les maternités l'usent physiquement. Plus le temps passe, moins les familles paternelle et maternelle seront en position pour réclamer le versement de la compensation matrimoniale. La cohabitation aggrave parfois la situation de dépendance de la jeune fille qui se trouve à nouveau enceinte et aura de moins en moins le choix de son partenaire futur.

En même temps, la cohabitation s'inscrit dans un processus d'individualisation de la relation conjugale. La femme est pressée par sa famille pour obtenir le versement du vin par le conjoint : "S'il tient à toi, il doit le prouver". La stratégie de la cohabitation est complexe ; elle est paradoxale au sens employé par Y. Barel. La femme est soumise à deux pressions contradictoires : celle, traditionnelle, d'être passive et d'attendre que le mari se décide ; celle, plus moderne, d'être active et de solliciter une décision du mari. Elle est à la fois individualisée et mise sous la tutelle des familles paternelle et maternelle. Les familles manipulent l'argument moderne de l'amour de type occidental et les arguments plus traditionnels d'appartenance, d'obéissance à deux lignées.

Les familles poursuivent un but : une alliance avantageuse, et elles utilisent pour cela des moyens contradictoires entre eux et des moyens contradictoires avec le but. La famille qui a la charge d'ego accepte ou force la cohabitation (moderne), espérant ainsi se décharger de l'entretien de la femme et de sa progéniture, toute charge supplémentaire devenant insupportable, en ville. Ce souci concerne de nombreuses familles dans le contexte de crise urbaine que nous avons décrit dans la première partie ; il n'est pas le fait de familles marginales ou particulièrement démunies. Toutes les familles n'ont pas les moyens financiers de se montrer intransigeantes sur les règles traditionnelles de vie. Elles acceptent la cohabitation comme un pis-aller dans la mesure où la femme s'est déjà dévalorisée par d'autres grossesses.

La stratégie du célibat à l'inverse est rarement un mariage en attente et plus souvent un "mariage raté" (SEGALEN, 1981, p. 139). Les femmes ne cohabitent pas durant la grossesse ou après celle-ci avec le père biologique de leur dernier enfant essentiellement pour deux raisons : le "géniteur" est dépendant financièrement (élève ou chômeur) ou bien il a déjà une femme. Entre les deux situations illégitimes, le célibat ou l'union libre, la femme avec enfants et/ou sa famille optent pour l'union libre quand la situation économique et matrimoniale du "géniteur" le permet. D'un côté, le mari hésite à s'engager lorsque la famille de la femme fait trop de difficultés, cette dernière exige rarement le versement du vin avant la cohabitation. D'un autre côté, si celle-ci ne pose pas des exigences, elle n'obtient rien. La stratégie de la cohabitation oscille entre la souplesse et la rigidité, la modernité et la tradition, entre l'union et l'alliance.

### Stratégie incertaine

La cohabitation met en lumière ce qui fait l'ambiguïté de la stratégie qui est à la fois rationnelle et irrationnelle, logique et affective. Les acteurs sociaux prennent des risques, se projettent dans l'avenir, mais rencontrent en situation des difficultés imprévues (problème de maladie d'enfant, de perte d'emploi, etc..).

La stratégie de la cohabitation exprime la volonté de réduire la part d'indécidable sans y parvenir, loin s'en faut. Elle provoque des réactions vives de la part des aînés qui maîtrisent ce genre d'unions avec beaucoup de difficultés. Elle s'articule avec d'autres stratégies dans le temps. La cohabitation précède parfois l'alliance et trouve sa justification dans cette alliance potentielle, ou alors elle apparaît, dans d'autres cas, comme une alternative au célibat, la femme glissant alors de l'une à l'autre situation matrimoniale. La cohabitation considérée comme moyen peut devenir fin, la femme et/ou l'homme l'envisageant alors comme une situation acceptable.

### **c) Conclusion**

La valeur de l'enfant perdue comme objectif, alors que les pratiques manifestent un sens de l'adaptation, du compromis, du bricolage. Le marché sexuel est l'objet de pressions qui le façonnent et entraînent les acteurs sociaux à faire des concessions jugées impensables, mais qui, en pratique, sont acceptées. L'alliance est soumise à de fortes tensions (entre les aînés et les cadets, entre les femmes et les hommes, entre les catégories sociales) ; elle s'adapte, incorpore du désordre (individualisation des jeunes par rapport aux aînés, des femmes par rapport aux hommes, compétition économique âpre) dans son ordre ; elle parvient à se maintenir comme norme de référence.

En parlant de "marché", nous voulons insister sur la mercantilisation des échanges entre les hommes et les femmes et entre leurs familles respectives. La disjonction entre le marché de l'union et celui de l'alliance est en partie arbitraire, nous l'avons adoptée pour insister sur le développement de deux logiques indépendantes, si ce n'est contradictoires. Elles sont

appliquées par les mêmes individus, passés maîtres dans l'art de tricher, de jouer avec les règles. Le marché sexuel met en scène un continuum de situations où l'aspect économique n'est jamais absent ; les termes de l'échange sont plus ou moins explicites selon la nature du marché.

L'analyse des positions au sein des marchés, doit être complétée par une analyse des stratégies, du dynamisme des comportements. Nous allons nous intéresser maintenant à la stratégie professionnelle comme stratégie complémentaire de la stratégie matrimoniale, puis aux mouvements qui ont lieu entre le marché de l'union et celui de l'alliance.

### 10.1.3. STRATEGIE MATRIMONIALE ET STRATEGIE PROFESSIONNELLE

Nous avons relevé la fragilité des unions et dans une moindre mesure des alliances dans le contexte Brazzavillois de crise économique. Pour se prémunir contre les aléas de l'existence, certaines femmes ont une activité professionnelle. Dans l'enquête "enfant bien et malnutris", la malnutrition de l'enfant varie significativement avec l'activité la mère (crois. 32) (71).

- 50 % des enfants malnutris ont une mère travaillant dans le secteur informel, 40 % une mère ménagère, 10 % une mère ayant des revenus fixes.
- 35 % des enfants bien nutris ont une mère travaillant dans le secteur informel, 40 % une mère ménagère, 20 % une mère ayant des revenus fixes.

Dans l'enquête "à passage répété", les enfants des mères travaillant dans le secteur informel ont le plus mauvais résultat nutritionnel, viennent ensuite les enfants des ménagères, des scolaires, des cadres et des salariées (crois. 36). Nous constatons que les vendeuses sont généralement socialement les plus défavorisées. Ces chiffres semblent confirmer notre hypothèse selon laquelle les femmes exercent un métier dans le secteur informel, par nécessité familiale (nombre d'enfant) et économique (les difficultés économiques étant perçues à travers la malnutrition).

Nous n'avons pas pu tester l'hypothèse concernant l'existence d'un lien entre le nombre de changements d'activité et le nombre de géniteurs. En revanche, nous avons pu mettre en relation l'activité actuelle de la femme avec le nombre de "géniteurs". La relation entre l'activité de la femme et le nombre de géniteur est faiblement significative (risque de 0,093). Cependant, nous remarquons que les femmes actives (vendeuses et salariées) ont plus souvent des enfants de pères biologiques différents que les femmes dépendantes financièrement -

---

(71). Le lien entre l'activité de la mère et l'état nutritionnel l'enfant est établi avec un risque d'erreur de 0,078. Les remarques que nous avons faites au sujet du croisement entre le statut matrimonial de la mère et l'état nutritionnel de l'enfant s'appliquent également ici. En revanche, il nous semble très intéressant qu'aucune corrélation ne puisse être établie entre l'activité du père et l'état nutritionnel de l'enfant (crois. 39). Nous pouvons repérer ici le rôle nourricier de la mère qui s'exerce même en ville (crois. 32). Nous n'avons pas pu établir de corrélation entre "le lien avec le chef de ménage" et l'état nutritionnel de l'enfant (crois. 40), notre échantillon nous a semblé trop petit lors de l'exploitation de cette question. En effet, la catégorie "autre" nous semble la plus intéressante : Qui sont ces femmes qui ne vivent ni chez leur père, ni chez leur mari ? Leur situation et leur statut à l'intérieur du ménage et de la famille mérite d'être étudiée comme l'aboutissement d'un itinéraire peu commun et peut-être conflictuel.

élèves et ménagères- (crois. 37). L'instabilité matrimoniale peut être subie et aller de pair avec une instabilité professionnelle, mais elle peut correspondre à la volonté de réaliser une hypergamie.

## 10.2. DEPLACEMENTS ENTRE LES DEUX MARCHES

Le marché de l'alliance et le marché de l'union sont deux champs isolés de manière théorique. Les individus n'opèrent pas exclusivement dans l'un ou l'autre, mais le plus souvent dans les deux marchés qui communiquent sur divers modes. La circulation s'effectue du marché des unions vers celui des alliances. Le marché sexuel se restructure constamment.

Les jeunes femmes, après avoir entretenu des relations sexuelles plus ou moins irrégulières, vont rechercher une alliance durable.

Les femmes du "deuxième bureau" espèrent le plus souvent accéder au mariage coutumier. Certaines femmes, faisant partie du marché de l'union, ont le secret espoir de pouvoir entrer sur le marché de l'alliance qui offre plus de garanties et une plus grande reconnaissance sociale.

Mais la circulation des femmes se fait aussi du marché des alliances vers celui des unions. Tout d'abord parce que les femmes mariées ont parfois des amants et aussi parce que les séparations deviennent fréquentes.

### 10.2.1. MOUVEMENTS DE L'ALLIANCE VERS L'UNION

#### a) Adultère

Il permet le passage temporaire du marché de l'alliance au marché de l'union. L'évolution du traitement de l'adultère illustre le passage de la gestion exclusive de la sexualité de la femme par l'homme, à la tendance à l'appropriation par la femme des bénéfices de sa propre sexualité. Fortement interdit avant la colonisation, il pouvait provoquer mutilation, mort de la femme fautive ou pour le moins un châtiment corporel sévère. Du point de vue de la tradition, la femme qui entretient des relations sexuelles avec d'autres hommes que son mari et à son initiative propre, commet un vol à l'égard de celui-ci. Avec la colonisation, l'adultère est devenu monnayable, et le "mari" se transforme en propriétaire très soucieux de percevoir une amende auprès du fauteur de trouble (MOLET, 1971, p. 41 et MOUANDA MBAMBI, 1990, p. 45) (72). Actuellement en milieu rural, G. Dupré signale que, chez les Beembé, le montant de l'amende a tendance à diminuer. (G. DUPRE, 1985, p. 310). Cependant la colère du mari s'exprime de façon plus ou moins violente (73).

---

(72). L. Molet signale ce phénomène aux abords des chantiers de chemin de fer-. Il donne lieu à des amendes et de moins en moins à des palabres (VAN WING, 1921, p. 218 et 220).

(73). G. Dupré fait une description de la violence masculine qui s'exerce sur les biens de la femme comme sur sa personne physique (DUPRE, 1985, p. 305).

Actuellement en milieu urbain, les femmes peuvent se soustraire au contrôle de leur entourage, maintenir cachées leurs relations extra-conjugales et ainsi percevoir le prix de leurs services. Les femmes mariées, en entretenant en secret des relations avec des amis réguliers ou irréguliers, adoptent une attitude d'autonomie, elles se considèrent comme personnes à part entière et, à ce titre, n'entendent pas se faire chapeauter, pour ne pas dire "maquereauter", par leur mari. Cette concession au "sexe faible" ne remet pas en cause fondamentalement l'hégémonie masculine. Les rapports entre les sexes se sont modifiés, mais nous n'irons pas aussi loin que G. Balandier qui considère qu'il y a eu "renversement des rôles" dans la mesure où, "la femme choisit, alors qu'elle était choisie, elle cherche à obtenir le plus d'avantages possibles alors qu'elle était source de profit et richesse capitalisée" (BALANDIER, 1955, p. 148). Il nous semble que dans le jeu de pouvoir et de contre-pouvoir entre les sexes, les hommes ne laissent pas facilement échapper leurs prérogatives, mais que celles-ci doivent être défendues, si elles veulent se maintenir. Les formes que prennent les stratégies offensives et défensives sont diverses et souvent détournées.

Il est difficile d'apprécier l'ampleur exacte du phénomène de l'adultère. Durant nos enquêtes sur les parcelles, les femmes ne pouvaient pas nous parler librement de ce sujet, mais nos enquêtes sur les motifs de la séparation, ainsi que plusieurs informations nous ont permis de constater qu'il ne s'agissait pas de cas isolés, mais d'une situation relativement courante rapportée par différents auteurs (74).

Un médecin nous a relaté l'expérience qu'il avait eu lors d'une campagne de prévention du SIDA. Alors qu'il préconisait l'utilisation de préservatifs, les réactions des femmes présentes (toutes mariées) ont été unanimes : "mais si nous demandons aux hommes de mettre un préservatif, ils ne voudront plus nous payer". Les femmes tirent avantage de leur liberté et de leur anonymat, en ville, pour avoir des rendez-vous clandestins relativement réguliers. Dans ces conditions, les hommes ne perçoivent que rarement l'amende de l'adultère et les femmes bénéficient directement des cadeaux de leurs "amis" (75).

Les hommes, quant à eux, s'ils peuvent circuler plus facilement d'un marché à l'autre sans risque d'être sanctionnés comme les femmes par la morale, se trouvent limités par leur capacité financière à entretenir un ou plusieurs "bureaux".

Théoriquement, la sexualité et la procréation s'exercent au travers du marché de l'union pour

---

(74). J.-F. Vincent relate un entretien avec Malanda responsable du mouvement des Croix-Koma; ce dernier interprète la faible fréquentation des jeunes à ce mouvement en disant "les jeunes ne craignent plus la sorcellerie et de plus ils redoutent mon interdit : ne pas courir les femmes mariées" (VINCENT, 1966 b, p. 553). G. Dupré pense que le "Mukisi" (Cf. chapitre 9.1.3 sur la stérilité). "contrôle d'une autre façon les femmes par les prescriptions sexuelles qu'il véhicule, en particulier l'interdiction de relations sexuelles hors du mariage" (DUPRE, 1985, p. 329). G. Bernard résume en peu de mots par la formule "Musique, bars, bière et adultère sont des thèmes liés" l'ambiance Brazzavilloise (BERNARD, 1973, p. 583). L'homme et la femme ne partagent pas leurs loisirs, les bars sont les lieux de rencontre privilégiés où se nouent les relations adultères monétarisées.

(75). Ce phénomène a été remarqué par Cl. Vidal à Abidjan (VIDAL, 1977, p. 135). Elle écrit "les épouses ne refusent pas les passes avec les maris déçus, mais contre cadeaux... Par des liaisons, les hommes, un instant, croient mener grande vie ; les femmes y gagnent quelques babioles. Plaisirs passagers sur fond de couples divisés, de familles instables, d'avenir incertain."

la première, et de l'alliance pour la seconde. Pratiquement, les femmes connaissent plusieurs formes d'union -mariage, célibat, concubinage- dans leur vie. Ces deux marchés sont communicants, puisque les femmes fréquentent l'un et l'autre à des étapes différentes de leur vie, ou dans certains cas, à la même période. Quant aux hommes, ils naviguent avec aisance entre l'un et l'autre.

## **b) Alliance, union et séparation**

Ce sont des figures indissociables. Le versement de la compensation matrimoniale reste une chose grave qui ne se fait pas à la légère et doit s'accompagner de toutes les garanties possibles, principalement de la fécondité et de la durabilité. La stratégie de la cohabitation qui utilise l'épreuve du temps, est révélatrice de l'attention portée à l'alliance.

Elle marque la frontière entre les femmes légitimes et illégitimes, mais cette limite est perméable. Au cours de sa vie, un individu connaît une diversité de situations matrimoniales. D'autre part, il est difficile et exigeant, pour ceux qui ont réussi à franchir cette limite, de maintenir leur position. Tout se passe comme si le versement de la compensation matrimoniale entraine en concurrence avec l'acquisition de biens. De ce fait, certains hommes montrent beaucoup de réticences à la verser. D'autant que, s'ils surmontent leur appréhension, rien ne dit que par la suite, des conflits ne surgiront pas et qu'une séparation ne deviendra pas envisageable.

### *Ampleur du phénomène*

40 % des femmes dans l'enquête "15 à 25 ans" (freq. 31) sont séparées du premier père biologique de leur premier enfant (76).

### *Séparation/activité*

L'activité professionnelle de l'homme lors de la première naissance varie significativement avec la fréquence des séparations (77) (tab. 27). Le pourcentage de séparation est plus élevé, lorsque le "mari" est élève (50 %) que lorsqu'il est travailleur dans le secteur informel (30%) ou qu'il est fonctionnaire ou salarié (35%) Les unions se nouent sur "le banc de l'école", selon la formule consacrée (70 % des femmes sont scolaires lors de la première naissance) ; elles aboutissent rarement à une alliance.

### *Séparation/statut matrimonial*

Le statut matrimonial, lors de la première naissance, varie significativement avec la fréquence des séparations (tab. 28). Les femmes célibataires ou vivant en union libre, lors de cette naissance, sont séparées du géniteur significativement plus souvent que pour les femmes mariées lors cette naissance. Les pourcentages de femmes séparées, lors de notre passage, sont respectivement de l'ordre de 50 % des célibataires, de 35 % des femmes vivant en union libre, de 25 % des femmes engagées dans un processus d'alliance. Le statut matrimonial

---

(76). Parmi les femmes sans enfant qui ont un ami (79 femmes), 60 % ne pensent pas que leur ami ait une autre femme ou des enfants, tandis que 35 % savent que le mari a eu (19 femmes) ou a (9 femmes) une autre femme et des enfants. Ces chiffres donnent une idée de l'instabilité conjugale.

(77). le lien entre l'activité de l'homme et la séparation est établi avec un risque de 0,079.

semble être un facteur plus déterminant que l'activité de la femme. Nous voyons là le poids des représentations traditionnelles.

### 10.2.2. CAUSES ET AMENAGEMENTS

#### a) Motifs

##### *l'enquête "complémentaire sur les 15-25 ans"*

Dans cette enquête, nous nous sommes intéressée aux motifs de séparation des couples qui ont eu un enfant au moins, avec ou sans cohabitation. Nous distinguons trois thèmes principaux motivant la séparation : l'abandon, la mésentente conjugale et la mésentente entre le géniteur et les parents.

Sur les 43 réponses obtenues (78), il s'agit :

- Dans 9 cas d'abandons.
- Dans 17 cas de mésentes conjugales.
- Dans 17 cas de mésentes avec les parents d'ego.

Parmi les causes d'abandons, nous trouvons les refus de grossesse (4 cas) et les cas où le mari disparaît sans laisser d'adresse, ni même se manifester (5 cas). Dans 2 cas seulement, un membre de la famille se substitue à la défaillance du mari ; nous voyons là la marque de l'individualisation croissante des unions.

La mésentente conjugale est provoquée : par le fait que le mari a déjà une femme et des enfants "à la maison" (7 cas) ; par l'adultère de la femme ou du mari (5 cas) ; par la répudiation (3 cas) et enfin par la maladie (2 cas). L'adultère n'est plus une prérogative masculine d'autant que pour la femme, toute relation amoureuse est source de gain. Les femmes mariées ayant des enfants, pour accéder aux biens matériels, acquisition d'une parcelle, de marchandises pour monter un commerce par exemple, vont quelquefois mettre en péril leur alliance. Il leur faut des appuis, de l'argent qu'elles vont rechercher en dehors du couple. Les cadeaux des amants vont leur permettre en partie d'y accéder. Elles se prémunissent ainsi contre les aléas de la vie de femme mariée. Cette stratégie est paradoxale ; elle consiste en une stratégie du "compromis", elle poursuit les objectifs traditionnels de l'enfant et de l'alliance, mais elle utilise les moyens modernes de l'activité professionnelle ou de l'achat d'une parcelle pour lutter contre les aléas de l'existence (mort, séparation) qui peuvent tout remettre en cause.

Par ailleurs, la maladie provoque la méfiance de l'homme, elle est une source de dépenses importantes, c'est pourquoi il se retire avant de se trouver dans une situation de non-retour où il ne quittera plus sa compagne, parce qu'il a déjà trop investi pour la soigner.

La mésentente entre le mari et la belle famille est la conséquence de l'incapacité de ce dernier

---

(78). Une femme peut avoir vécue plusieurs séparations.

à prendre sa femme en charge (12 cas), des problèmes de sorcellerie (3 cas) et des problèmes ethniques (2 cas). Les mésententes avec les parents sont dues le plus souvent au fait que le "géniteur" est perçu comme un "irresponsable", un "farceur" incapable de prendre en charge la femme et son enfant. La femme doit cesser alors de le rencontrer, sa famille, de dépit, se charge de décourager tous les autres "partenaires" potentiels.

La stérilité est un cas de séparation. Des événements tels qu'un décès d'enfant, une fausse-couche spontanée, un mort-né entraînent plus sûrement une séparation qu'un avortement (la moitié des couples se séparent après un avortement). Sur 24 femmes qui ont connu un tel événement, 17 sont actuellement séparées du géniteur. Lorsque le décès ou la fausse-couche a lieu alors qu'aucun enfant n'est né de l'union, la séparation est quasi certaine, excepté si la "dot" ou le "vin" ont déjà été versés. Les événements sont interprétés, explicitement, dans la moitié des cas comme des événements relevant de la sorcellerie. La nature de l'événement (enfant décédé, mort-né, fausse couche) ne semble pas influencer la nature de l'explication (moderne ou traditionnelle), ni la nature du recours (hôpital ou tradipraticien).

L'enquête "complémentaire 15-25 ans" nous montre que les liens de solidarités au sein des couples sont fragiles. Ils sont soumis à des tensions internes et externes.

### L'enquête séparation

Nous avons adopté un point de vue complémentaire, dans l'enquête "séparation" en interrogeant 49 femmes de tous les âges qui ont vécu une séparation après une période de vie en couple. Dans notre échantillon, la durée de la vie commune va de six mois à 15 ans.

Comme pour l'enquête "complémentaire 15-25 ans", nous avons distingué deux motifs de séparation, la mésentente conjugale et le désaccord de la famille avec l'union ou l'alliance du couple (79).

La séparation (49 cas) prend ses racines dans deux motifs principaux :

- La mésentente conjugale (33 cas en tout) : l'homme "néglige sa femme" (10 cas) ou il entretient une autre femme (17 cas). Les autres motifs de la discorde conjugale sont dispersés. Il s'agit du décès d'un enfant, de la vente d'une parcelle achetée en commun et de l'accaparement par le mari du produit de la vente, d'un vol d'argent de la femme, de voyages.
- La pression parentale (16 cas en tout) pour séparer le couple provient de sources plus diverses : l'absence de statut matrimonial, la poursuite des études, les problèmes ethniques, les problèmes de sorcellerie, la maladie. La famille de la femme (dans 7 cas sur 49) et la famille de l'homme (dans 9 cas sur 49) interviennent pour provoquer la séparation du couple.

Dans cette enquête, où il s'agit de femmes plus âgées que dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", la mésentente conjugale supplante la pression parentale. La comparaison de ces deux enquêtes nous permet de voir l'accentuation de l'individualisation avec l'âge. La mésentente conjugale est donnée comme explication spontanée de la séparation ; cette réponse est

---

(79). Dans l'enquête "séparation", seuls sont étudiés les couples qui ont cohabité.

révélatrice de nouveaux rapports au sein du couple. Les mésententes conjugales commencent souvent par des sorties tardives du mari et se terminent parfois par la trilogie : rivale, boisson et femme battue. La violence conjugale a été évoquée dans 6 cas sur 49 : la femme reproche à son mari "son mauvais comportement", celui-ci "riposte en la boxant". La jalousie motive aussi la violence conjugale : parce qu'il ne supporte pas le retard de sa femme à la suite d'un marché, d'une consultation prénatale, d'une réunion de prière par exemple, le mari frappe sa femme, persuadé qu'elle "a été avec un autre homme".

L'allaitement est une période souvent difficile pour la femme. L'homme, sachant que sa femme ne peut pas avoir de relations sexuelles sans mettre en péril la santé de son enfant, s'absente très souvent du domicile conjugal, la femme reste seule avec le nourrisson. La femme, déposée par ses parents chez le géniteur, quitte ce dernier parfois avant que l'enfant soit sevré, parce que son "mari" la délaisse pour d'autres femmes. Son jeune âge lui permet d'espérer une union plus prestigieuse. La taille de notre échantillon ne nous a pas permis d'établir des comparaisons entre les motifs de séparation et le statut matrimonial.

*On observe une gradation dans les exigences féminines et dans les situations d'abandon.* La situation peut se dégrader, lorsque le mari n'entretient plus sa femme, la "néglige". Lorsque le "mari" ne donne plus d'argent pour le marché, la situation devient critique, la femme est "affamée", elle est contrainte d'aller manger chez ses parents et finit par retourner chez eux définitivement. De même, le mari doit assumer les frais de santé de la femme et de l'enfant, sinon il est considéré par la belle-famille comme responsable de la mort de l'enfant mal soigné ou de la maladie de sa femme. Il doit être capable de payer "le billet" à sa femme pour qu'elle se rende dans son village à la suite d'un événement familial grave, sinon il soulève la désapprobation de la famille de sa femme.

L'absence de cadeaux vestimentaires (achat de pagne) est considérée comme la preuve que le mari se désintéresse de sa femme et entretient d'autres femmes. Cette exigence n'est pas vitale, le mécontentement est plus individuel (la femme) que familial. L'emploi de ce type d'argument pour justifier la séparation est révélateur de l'influence des valeurs du marché des unions sur le marché sexuel. La mère veut mettre en valeur sa féminité ; elle ne veut pas rester enfermée dans le rôle de mère. D'autant que la dévalorisation de l'enfant et la possibilité de remplacer la génitrice par la marâtre, la soeur, la mère, déprécient son rôle par contre-coup.

Par ailleurs, une femme de milieu aisé peut demander à son mari d'employer une bonne pour qu'elle puisse continuer ses études ; un refus peut aboutir à une crise conjugale, d'autant que la femme est là aussi soutenue par sa famille. L'attitude du mari par rapport à la scolarité de sa femme est ambivalente. D'un côté, il peut espérer améliorer les revenus du ménage, ce qui suppose une mise en commun des revenus, schéma opposé à celui traditionnel de la séparation des revenus dans le ménage. D'un autre côté, le mari en contribuant aux études de sa femme améliore la position de celle-ci dans les rapports de force au sein du couple et améliore la position de la famille de sa femme. Il se met, à contrario, en position de faiblesse. C'est ainsi que nous avons rencontré un homme qui, ayant doté sa jeune femme, paye ses

études et finance le personnel de maison pour lui permettre de poursuivre ses études. Elle obtient un diplôme de secrétariat bilingue. Le père de cette femme vient trouver le mari, pour lui dire que désormais, sa fille vaut plus cher et qu'il veut un complément de compensation matrimoniale.

La femme utilise la stratégie moderne des études pour s'émanciper, mais paradoxalement elle adopte, par la suite, une attitude traditionnelle en gardant pour elle ses revenus et en les redistribuant, en partie, à sa famille. Les stratégies masculines sont inverses : le "mari" fait référence à la tradition pour ne pas encourager la femme dans ses études. En revanche, si la femme a des revenus, il voudra absolument partager les frais avec elle, voire acheter des biens en commun (modernité). Un homme qui favorise les études de sa femme fait référence à des rapports de couple d'un type nouveau.

Les deux leitmotifs "mon mari me néglige" et "mon mari a une autre femme" sont liés. Compte tenu de la situation économique de la majorité des hommes, ils ne peuvent entretenir plusieurs femmes, voire plusieurs foyers en même temps. Ils sont freinés dans leur désir d'avoir plusieurs femmes par leurs ressources. Certaines professions, comme celle d'enseignant ou de chauffeur de taxi, ont la réputation d'offrir de nombreuses opportunités pour avoir des relations sexuelles avec des femmes différentes. Les élèves échangent des bonnes notes contre des relations sexuelles avec leur professeur. Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", elles sont 4 jeunes filles à avorter alors que le "géniteur" est un enseignant. Dans l'enquête "séparation", deux femmes d'enseignants ont comme rivales des élèves de leur mari. Ce phénomène paraît être amplifié par rapport aux réalités.

### Circonstances de la répudiation

Les femmes légitimes ou "installées" connaissent l'existence de rivales et subissent le comportement de l'époux volage. Mais la situation devient insupportable quand la rivale (femme du voisinage) est connue par l'entourage d'ego, ou lorsque le "mari" ne respecte plus l'accord tacite de discrétion et l'emmène aux réunions de famille telles qu'un retrait de deuil par exemple. La polygamie, sous toutes ses formes, est mal supportée par les femmes. Les jalousies entre rivales aboutissent au départ d'une des femmes (2 cas). Certains hommes mènent des vies parallèles. Ils cachent leur liaison dans un premier temps à leur femme légitime. Ils ont deux femmes avec des enfants. Finalement, ils peuvent avoir le désir de remplacer la femme légitime par la maîtresse (3 cas). La première est délogée par la seconde : une voisine, une élève s'installe à sa place.

La femme considère qu'elle habite "chez son mari", elle est étrangère chez lui. Lorsque la femme est salariée, il n'est pas rare que chacun des époux possède des "certificats de propriété", ainsi en cas de séparation, chacun reprend son dû. En cas de mésentente, le mari peut mettre sa femme à la porte de chez lui et déposer toutes ses affaires en dehors de leur maison. Elle part avec ses habits et, dans le meilleur des cas, quelques casseroles et parfois la literie. Elle emmène ses derniers enfants avec elle. Après le départ de la femme légitime, l'ancienne rivale ne tarde pas à la remplacer.

Dans l'enquête "séparation", tout de suite après la séparation, la femme va chez son père et sa mère (16 fois), chez sa mère (11 fois), chez son père (7 fois), chez ses collatéraux -frère et soeur- (7 fois), chez un oncle maternel (4 fois), chez un oncle paternel (2 fois), dans la famille du mari (2 fois). Une minorité de femmes (5 sur 49) ont connu des déménagements successifs dans leur famille. Nous remarquons le rôle de la mère et des collatéraux, tandis que les oncles maternel et paternel sont cités, même si leur participation est modeste. Lors de notre enquête, la moitié des femmes revit avec un autre "mari".

### Manifestation de la réprobation familiale à l'égard de l'union

Le fait que des enfants soient nés de l'union interfère peu dans la détermination des familles à provoquer la séparation. Dans 16 cas sur 49, la famille de la femme ou la famille de l'homme affiche clairement sa désapprobation. Les familles interviennent pour séparer des unions récentes qui risquent de se convertir en alliances : la durée des unions est égale ou inférieure à 5 ans dans les 16 cas.

Les femmes qui réintègrent le domicile parental pour leurs études dépendent d'un chef de ménage salarié (4 cas/49). La famille intervient pour exiger que le "géniteur" engage un processus d'alliance. La femme ne rejoindra le père de son enfant qu'à cette condition. Il doit choisir entre des relations illégitimes (maîtresses) et une relation légitime (épouse). Le versement du vin ou de la compensation matrimoniale témoigne de l'attachement du géniteur à la mère de son enfant et de sa volonté de s'occuper "valablement d'elle" et pas uniquement de son enfant.

Il arrive que la famille de l'homme rende la vie quotidienne de la femme difficile pour l'acculer au départ chez ses parents. Elle est l'objet de brimades (nourriture sous clef par exemple), ou de l'indifférence ; elle finit par partir. La famille du mari utilise des arguments le plus souvent traditionnels pour justifier son attitude. Ils servent de prétexte à la séparation, dans l'espoir d'une alliance plus brillante. Les problèmes d'ethnie et/ou de sorcellerie masquent ce qui est considéré comme une mésalliance. Par exemple, sur les quatre problèmes d'ethnie rencontrés dans l'enquête "séparation", il s'agit, dans trois cas, d'un homme et d'une femme, faisant partie du même groupe ethnique, mais appartenant à des sous-groupes différents. A l'évidence, de tels problèmes ethniques peuvent être surmontés, si l'alliance est souhaitée. Ou encore, une femme est accusée de sorcellerie parce qu'elle a fait une fausse-couche lors de sa troisième grossesse, alors qu'elle a déjà deux enfants après cinq ans de cohabitation avec son mari. Sa belle-famille réclame son renvoi chez ses parents.

La famille du "géniteur" ne s'embarrasse pas toujours de faux-semblants, ses motivations économiques apparaissent parfois en plein jour. Par exemple, un "géniteur" est promis à un avenir brillant, il est en voyage d'étude en Europe (lire à ce sujet l'entretien n°3 en annexe 12). Sa famille empêche le mariage par procuration avec la mère de son enfant ; elle s'oppose à la volonté du "mari", pour pouvoir rester l'unique bénéficiaire des mandats envoyés de l'étranger ; elle chasse la mère et son enfant. Les conflits entre la femme et le matrilignage ou le

patrilignage du "mari" se centrent sur la jouissance par la femme et son enfant des richesses produites par le mari. Cette stratégie poursuit un but moderne : accumulation de biens, mais prend appui sur une logique traditionnelle. Cet homme est le produit, le fruit de sa famille ; il est donc "normal" qu'elle s'approprie les bénéfices de son travail et qu'elle ne respecte pas l'expression de sa volonté individuelle qui s'oppose à la volonté collective personnalisée par la figure de l'oncle maternel dans cet exemple. La logique lignagère et la logique individuelle s'opposent. L'enquête "séparation" nous montre que les familles n'interviennent pas comme temporisateur, mais qu'elles attisent les conflits, cherchent à discréditer la femme dans l'espoir d'une alliance plus prestigieuse ou d'autres profits (biens).

### Médiation des familles

En cas de conflit, soit la femme doit se débrouiller toute seule (15 cas sur 49), soit elle se tourne vers sa famille (16 cas sur 49). Cette dernière lui recommande d'être patiente, d'attendre, de rester calme, tant que le mari la nourrit. Ces conseils de temporisation indiquent que la famille d'ego cherche à éviter une séparation qui déboucherait sur la prise en charge d'ego et de sa progéniture.

La femme consulte moins souvent sa belle-famille (9 cas sur 49). Si elle le fait, elle espère ainsi que le mari sera conseillé pour "changer de comportement" et éviter la séparation. Elle se tourne aussi vers des amies pour leur demander conseil (9 cas sur 49).

Lors de conflits, la femme semble isolée, soit qu'elle se tourne vers des étrangers (belle-famille, amies), soit qu'elle ne se confie pas (signe d'individualisation) et l'aide que lui apporte sa famille semble singulièrement limitée. Elle fait preuve de patience et de résignation. Ces dernières sont inversement proportionnelles aux possibilités d'aide qu'elle peut espérer de sa famille.

Un événement déclenchant provoque la rupture. Tout à coup, la situation devient intolérable. Un seuil est franchi, il ne s'agit plus d'ego, mais de sa famille tout entière qui est bafouée par le comportement du "mari". Cette accélération dépend des ressources matérielles et des ressources "symboliques" -en respectabilité- dont dispose la famille. En cas d'alliance, un conseil de famille se réunit pour déterminer les arrangements futurs concernant l'opportunité de la séparation, les enfants, le remboursement du vin ou de la compensation matrimoniale le cas échéant. Les conseils de famille ont rarement lieu quand le vin ou la "dot" n'ont pas été versés. Actuellement, du fait du développement de la cohabitation, la soumission à l'autorité du mari n'est pas souvent contrebalancée par la médiation des anciens qui jouaient le rôle de temporisateurs dans les conflits conjugaux ayant lieu dans le cadre de l'alliance.

## **b) Trajectoires féminines**

### Stratégies évolutives

On observe une grande diversité de codes dans les rapports entre sexes et entre les familles. Les individus ne sont plus soumis aux règles traditionnelles, mais les manipulent en fonction

de leurs intérêts. Le marché sexuel n'est pas un marché de "libre concurrence" où chacun disposerait des mêmes atouts individuels et familiaux, ou même un marché transparent où chacun connaîtrait la situation de ses partenaires. Certains hommes trichent sur leurs qualités et leurs intentions, ce qui contribue à entretenir le climat de suspicion entre les sexes. Cette stratégie recherche "l'avantage maximal", mais ne respecte qu'en apparence les normes et les règles".

Le marché matrimonial ressemble alors à un marché de dupes, où les femmes espèrent le mariage, tandis que les hommes font tout leur possible pour le retarder, voire l'éviter. Par exemple, dans l'enquête "séparation", un homme promet le mariage à la femme avec qui il cohabite. Cependant, il va au village chercher une autre épouse. Elle est déjà mariée. Déçu, il retourne à Brazzaville ; il raconte l'histoire à sa concubine, qui "énervée", retourne chez ses parents. La régularisation de l'alliance reste un sujet tabou pour la femme que seule sa famille aborde. Dans cette partie de cache-cache entre les sexes, les femmes ne restent pas sans argument. Certaines quittent leur "mari" pour les amener à exprimer une demande de mariage en bonne et due forme. Elles ne réintégreront le domicile conjugal que lorsque le mari aura versé le vin ou la "dot".

Généralement, les femmes cherchent à éviter la séparation avec le géniteur, tant qu'elles sont enceintes ou qu'elles allaitent. Ensuite, elles ont la possibilité de fuir le "mari" inconséquent ou de poser leurs exigences. Lorsque les problèmes s'enveniment ou qu'elles sont mises à la porte, elles demandent à leur mari d'acheter le "billet" pour retourner au village ; en cas de refus, elles peuvent menacer de se suicider. Le village est un lieu-refuge où sont gardés les enfants en bas-âge et où les femmes retournent souvent au moment de la séparation ; elles y séjournent quelque temps avant de retrouver un logement à Brazzaville. Parfois, le mari après s'être emporté et avoir renvoyé sa femme chez ses parents, revient pour lui demander de revenir chez lui, ou envoie un émissaire (mère ou soeur du mari). Dans l'enquête "séparation", plusieurs témoignages nous montrent que lorsque le "mari" vient réclamer sa femme, les parents la laissent libre de sa décision, ce qui traduit une certaine autonomie de la femme et l'importance des relations conjugales.

Les retours successifs chez les parents sont un mode de régulation de rapports conjugaux conflictuels qui aboutissent ou non à une rupture définitive ; deux couples dans l'enquête "séparation" se sont réconciliés après une séparation. Ces retours correspondent à une stratégie de mise à l'épreuve du géniteur pour détecter ses intentions véritables, pour consolider le couple. La rupture peut sanctionner la stratégie ; alors la femme ne regrettera rien, elle n'avait rien à espérer du "père de son enfant".

La femme va se déprécier sur le marché matrimonial en vieillissant, contrairement à l'homme qui retire un certain prestige de son âge "mûr". Les deux marchés (union et alliance) valorisent des qualités différentes ; sur le marché de l'union, la beauté est certainement susceptible de se monnayer le plus rapidement possible, mais ce capital se déprécie vite et il ne faut pas le "gaspiller" avec n'importe qui. Le passage dans le marché de l'alliance permet à la femme de se protéger plus efficacement contre les rivales.

Les séparations entraînent rarement -8 cas sur 167 dans l'enquête "enfant bien et malnutris"- une trajectoire matrimoniale ascendante (80), la situation matrimoniale reste apparemment stable dans 17 cas et la trajectoire est descendante dans 14 cas, ces chiffres sont délicats à interpréter. Il nous semble que les 14 cas de trajectoires descendantes indiquent des séparations subies et non voulues.

La femme joue sur deux stratégies complémentaires, la stratégie matrimoniale et la stratégie professionnelle. On observe, au niveau de l'activité professionnelle, une progression dans l'autonomie économique. Elle est limitée cependant, puisque il s'agit de commerces à faible capitalisation pour les vendeuses (vente de savons, de caramels...).

Il existe une disparité de situations de séparation ; à un bout de l'échelle sociale, se trouvent les femmes qui accumulent des difficultés économiques et matrimoniales ; à l'autre bout, celles qui accèdent, grâce à la séparation et à leur activité, à une relative autonomie.

Par exemple, d'un côté, nous trouvons une femme, pêcheur en milieu rural, dotée, délaissée par son mari au profit de la seconde épouse. Elle est la mère d'enfants qui souffrent de malnutrition. Elle rejoint sa mère à Brazzaville, poussée par sa situation misérable. Elle a pris ses enfants avec elle, mais espère que son mari les récupérera.

De l'autre, une femme salariée, mariée à un polygame, rembourse à son mari la "dot" qu'il a versée pour elle, elle rachète par conséquent sa liberté et garde par choix ses enfants avec elle.

Les deux situations matrimoniales sont équivalentes : versement de la compensation matrimoniale et polygamie, elles s'affranchissent toutes les deux du "père biologique" des enfants. Pour la première femme, la démarche est passive ; délaissée par son mari, elle le quitte, elle ne peut pas poursuivre sa profession (pêcheur) en ville. Pour la seconde, la démarche est volontaire. L'activité salariée de cette femme lui permet d'accéder à une réelle autonomie. A travers cet exemple, nous voyons que stratégie matrimoniale et stratégie professionnelle peuvent se relayer utilement.

### Revendications féminines

Les femmes sont passées d'une situation de domination assumée à une domination vécue comme inhibitrice. Le contexte économique urbain a contribué à cette prise de conscience par les femmes de leur subordination, en même temps qu'au refus de celle-ci. La revendication féminine se développe, parce que les hommes ne peuvent plus assurer régulièrement la protection de leur femme et de leurs enfants (81). Les femmes protestent, lorsque leurs maris remplissent mal leurs devoirs. Or, ces derniers paraissent accablés par des charges financières et ne peuvent y faire face. Le modèle de l'homme qui entretient sa femme (alimentation,

(80). Nous considérons qu'une trajectoire est ascendante lorsque la séparation permet le passage du célibat ou de l'union libre au versement du vin ou au versement de la compensation matrimoniale. La trajectoire est descendante dans le cas contraire.

(81). Or, la dépendance, nous l'avons vu présente le double aspect de protection et de subordination.

habillement, santé, logement) correspond, en pratique, à une période courte dans la vie de celle-ci : lorsqu'elle est jeune, au moment des premières maternités et surtout de la première. Ce paradigme est loin d'être réalisé dans toutes les couches sociales. Il est véhiculé par la couche sociale aisée, acculturée.

De plus, certaines femmes ne se contentent pas d'une situation où l'homme remplirait ses devoirs, elles demandent une égalité de traitement. En matière sexuelle par exemple : pourquoi le mari frapperait-il la femme par jalousie, alors qu'il découche fréquemment ? Elles ressentent le désir d'un changement de statut.

Cependant des contradictions émergent, la remise en cause de l'hégémonie masculine s'exerce dans les rapports de subordination, mais pas dans ceux de dépendance. Une mentalité de femmes entretenues se développe, notamment chez les jeunes femmes, parallèlement à un esprit revendicatif. Les femmes attendent énormément des hommes, elles les enferment dans une demande disproportionnée par rapport à ce qu'ils peuvent proposer, en même temps qu'elles s'enferment dans leurs rôles d'assistées.

Au fil du temps et des vies, le décalage va en grandissant entre l'idéal -l'homme qui entretient sa famille- et la réalité où les revenus féminins deviennent indispensables à la vie ou survie des membres de la famille. Concrètement, les femmes sans revenus salariés commercialisent leurs services domestiques, y compris parfois sexuels ; elles multiplient leurs partenaires pour pouvoir vivre et élever leurs enfants (82). D'un certain point de vue, l'homme est piégé, il ne peut avouer son impuissance économique qui déboucherait sur la perte de son hégémonie ; il entretient un modèle irréaliste qui l'oblige individuellement à s'esquiver, à biaiser avec les règles. La femme est flouée, mais que plutôt de remettre en cause le modèle, elle dénonce son inapplication. Elle se trompe à notre sens de cible.

Après avoir envisagé les limites de la solidarité dans le couple, nous abordons maintenant les droits et les devoirs de la femme et de l'homme face à leur progéniture.

### **c) La garde de l'enfant**

En cas de séparation, quels sont les droits de la femme en matière de garde d'enfants et de pension alimentaire ?

#### Qui a la garde ?

- Dans l'enquête "15-25 ans", nous voulions savoir si le premier enfant habitait toujours avec sa mère. Dans 80 % des cas, l'enfant vit effectivement avec sa mère. Dans 15 % des cas, il vit avec des parents d'ego et dans 5 % des cas avec le père biologique (freq. 32).

---

(82). Si les sectes peuvent exiger l'arrêt du "vagabondage sexuel", c'est parce qu'elles offrent une solidarité d'un autre type que la solidarité conjugale entre les membres.

- Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", nous avons interrogé 37 femmes ayant vécu une séparation sur le devenir de l'enfant. Parmi elles :

- \* 19 femmes avaient confié ou avaient le projet de confier leur enfant à leur mari
- \* 13 femmes gardaient l'enfant avec elles. Dans 7 cas, le père a abandonné l'enfant ; dans 3 cas, il verse une pension ; dans 3 cas, la famille d'ego désire garder l'enfant
- \* 5 femmes ne savaient pas si le mari allait réclamer l'enfant ou non.

La femme ne connaît pas les intentions de son mari dans 12 cas sur 37 dont 7 d'abandons explicites.

- Dans l'enquête "séparation", sur 49 cas examinés :

- \* Dans 27 cas, l'enfant est ou ira chez le père à un âge déterminé (dans 5 cas, le "mari actuel" s'occupe de l'enfant et dans 4 cas, la fratrie est séparée.)
- \* Dans 17 cas, la femme ne connaît pas les intentions de son mari, parce qu'elle a perdu tout contact avec lui.
- \* Dans 5 cas, l'enfant est décédé ou trop âgé ou le couple s'est réconcilié.

### Quand ?

La première enquête nous montre que l'enfant reste avec sa mère dans les premières années de sa vie. Les deux dernières enquêtes indiquent que dans 50 % à 60 % des cas, les enfants sont ou iront chez leur père. Mis à part quelques cas, les femmes souhaitent confier leur enfant au père, mais les refus, les abandons plus ou moins francs font que 30 % à 40 % des mères pensent que leurs enfants resteront avec elles. Dans 10 % des cas, les mères ne savent pas ce que va devenir leur enfant. La situation décrite, par J.-F. Vincent au sujet des Kongo, selon laquelle les enfants étaient confiés systématiquement au géniteur, a donc évolué. Paradoxalement, les difficultés économiques réintroduisent une matrilinéarité d'un type nouveau, où la femme se trouve chef de famille ayant à charge des enfants dont le père n'a pas voulu. Ainsi les refus de paternité se situent autour de 10 % à la première naissance, les avortements sont décidés dans 15 % des cas par le géniteur. Finalement après la naissance, la moitié des enfants sont confiés aux géniteurs. Ces chiffres traduisent une érosion de l'intérêt du géniteur pour sa progéniture.

Nous voyons dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" que les femmes confient leur enfant au "géniteur" dès l'âge de 4 ans ; elles dépassent rarement l'âge de 6 ans qui marque l'entrée à l'école. Avec ce système qui lie le mode de garde à l'âge, les fratries sont parfois séparées pour un temps. Dans l'enquête "séparation", dans 4 cas sur 49, les fratries sont séparées. Lorsque le dernier enfant a atteint un âge jugé suffisant, il rejoint ses frères et soeurs chez le "géniteur". Le soin quotidien de l'enfant reviendra, alors, à un membre de sa famille ou à la marâtre. Les fratries peuvent être séparées définitivement.

La plupart des femmes ont une attitude de soumission. Elles attendent que le père biologique se manifeste, ou que la situation personnelle de ce dernier s'améliore (travail et/ou femme) pour lui confier l'enfant. La responsabilité de l'enfant obéit à une logique urbaine. L'enfant reste avec sa mère par "défaut" : le père n'a pas de femme, pas de logement ou pas de travail ;

il ne peut donc prendre en charge l'enfant, ou bien simplement il ne le réclame pas. Des membres de sa famille peuvent se substituer à lui, s'il est dans l'incapacité de prendre en charge sa progéniture.

Ces conditions permettent aux femmes qui le désirent, de jouer avec le temps ; elles revendiquent rarement la garde de l'enfant, elles ne précipitent pas les événements. Leur attitude passive est une façon d'obtenir la garde de l'enfant de fait pendant une longue période. Cette volonté de garder l'enfant le plus longtemps possible se manifeste par leur passivité dans quelques cas où l'enfant est rendu au père biologique à l'âge de 10 et 11 ans. Elle n'est pas explicite ; elle apparaît rétrospectivement, lorsque l'on s'aperçoit qu'un peu moins de la moitié des enfants restent avec ego. Nous sommes donc loin de la situation décrite chez les Kongo par J.-F. Vincent qui dit que les enfants, même illégitimes, sont confiés au père. Les mères mettent en avant les arguments éducatifs : il ne faut pas que l'enfant "devienne un brigand", leur père est trop âgé, il est "incompétent pour les surveiller". Elles adoptent des attitudes ambivalentes. D'un côté, elles désirent garder leur enfant ; de l'autre, elles ne s'opposent pas aux "géniteurs" qui voudraient le reprendre. Elles expriment la crainte que l'enfant souffre chez la marâtre ; une femme va jusqu'à menacer cette dernière de mort, si elle fait souffrir ses enfants. Il semble donc que la résignation maternelle ne soit pas uniquement l'expression de son incapacité individuelle à assumer matériellement ses enfants, mais participe à une stratégie qui joue du temps pour étendre son influence.

### Comment ?

Dans l'enquête "séparation", parmi les 18 enfants gardés par le père biologique, 2 enfants sont pris en charge par le frère ou la soeur de celui-ci. Du côté du "géniteur", la famille assure rarement le relais en cas de défaillance du père biologique, alors que la famille de la femme pallie les insuffisances du "géniteur" en gardant les enfants.

Normalement, le père paye une pension durant la période où il n'a pas encore récupéré l'enfant. L'aide financière apportée à la mère perd en régularité et s'amenuise rapidement, quand l'enfant avance en âge. Le montant des pensions est très variable ; dans l'enquête "séparation" les pères donnent de 5 000 FCFA/mois à 35 000 FCFA/mois. A partir de l'âge scolaire, le versement régulier d'une pension alimentaire est pratiquement impossible à obtenir pour l'enfant, sauf dans des cas où le père ne trouve personne pour s'occuper de celui-ci. La plupart des "géniteurs" refusent de payer une pension pour un enfant qui n'appartient plus, de fait, à leur lignage. D'autre part, la dissociation entre sexualité et procréation et entre relation sexuelle et retour en espèces n'est jamais complète dans les faits. Un mari accepte de payer une pension s'il peut en retour entretenir des relations sexuelles avec la mère de son enfant. Ce qui peut provoquer des conflits, si la femme vit avec un autre partenaire.

Les femmes qui ont connu une séparation cherchent activement un "mari valable". Les stratégies féminines sont souvent paradoxales. Par exemple, d'un côté, une femme cherche à obtenir une pension alimentaire. De l'autre, elle voudrait rompre avec son passé et s'engager dans un processus d'alliance. Le premier terme est difficilement compatible avec le second

terme, étant donné qu'une pension se verse rarement sans contrepartie. Les stratégies féminines sont paradoxales, parce qu'elles agissent sur deux marchés à la fois (unions et alliances) qui sont régis par des règles différentes et même contradictoires. Elles poursuivent en même temps des objectifs incompatibles au risque de les mettre en péril ou encore utilisent des buts et des moyens antagonistes. La stratégie du "double bind" met la femme dans une situation inextricable. Si elle est "second bureau", elle doit être fidèle à son amant, mais en lui étant fidèle, elle se prive de la possibilité d'accéder à une alliance qui serait plus prestigieuse. Si elle prévoit la rupture, elle ne respectera plus le contrat de fidélité, elle risque alors d'accélérer la séparation, mais si elle vit au jour le jour, elle risque à long terme d'être démunie de la source de ses revenus.

Lorsqu'elles ont trouvé un autre "mari", différentes solutions sont possibles concernant la garde des enfants. Soit elles laissent leurs enfants dans leur famille (2 cas sur 49), soit leur nouveau "mari" en tant que chef de ménage assume l'entretien de leur femme avec ses enfants (5 cas sur 49). Ou bien encore les enfants sont logés par leur beau-père et nourris par leur mère. A l'occasion du changement de statut matrimonial de leur mère (alliance, union libre), les géniteurs peuvent se manifester pour reprendre leur enfant.

L'enfant valorise ou dévalorise la femme sur le marché sexuel selon que son prétendant est le père de l'enfant ou non. Dans quelques cas, les mères gardent leur enfant pour obtenir du père biologique de l'argent ou pouvoir faire pression sur lui. Par exemple, une femme veut explicitement garder son fils pour pouvoir exercer un chantage affectif sur son ex-mari. La stratégie de procréation, pour percevoir une pension, est une stratégie à court terme et aléatoire. Les pères biologiques qui "s'occupent valablement de l'enfant", c'est-à-dire versent une pension sont 2 sur 37 dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" et 14 sur 49 dans l'enquête "séparation". Dans cette dernière, les pères biologiques, plus âgés, versent plus souvent une pension pour l'enfant.

La mère "dépose" rarement son enfant chez son père biologique. C'est celui-ci qui vient le chercher, lorsqu'il a atteint entre 4 et 6 ans. Nous avons rencontré 2 femmes sur 9 dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" qui, déposées par leurs parents en début de grossesse, laissaient leur enfant chez le mari avant de repartir dans leur famille. Elles justifiaient leurs actions par un argument "traditionnel" : "L'enfant appartient au père". Certains hommes nous ont dit que des femmes exerçaient "un chantage à la déposition de l'enfant s'ils ne payaient pas la pension". Ainsi les femmes prouvent leur fécondité et les pères biologiques doivent assumer leur enfant après le sevrage. Cet empressement traduit la volonté de négocier le prix de leur travail sexuel sur le marché de l'union ou de négocier une alliance sur le marché de l'alliance. La modernité entraîne une accélération des événements biologiques et matrimoniaux. On observe des attitudes inédites laissant percevoir la concurrence entre la réussite matérielle et la charge d'enfants. Ce comportement indique que l'enfant est perçu comme un handicap dont on cherche à se débarrasser.

Dans trois cas seulement (enquête "complémentaire 15-25 ans) la "dot" d'un enfant est envisagée, si le mari demande la restitution. Cette procédure est réservée d'une part, aux pères

qui peuvent épargner, ce qui suppose des revenus réguliers ; d'autre part, aux familles maternelles qui ont une position sociale leur permettant de poser un défi au "géniteur" et, le cas échéant, de se voir opposer un refus et de l'assumer. En effet, les familles vivant dans la précarité se séparent volontiers d'un enfant sans exiger de contrepartie. La "dot" pour l'enfant est moins coûteuse que la compensation matrimoniale pour la mère. La volonté de verser une "dot" est liée à la taille de la famille. Lorsque celle-ci a peu de descendants, elle sera soucieuse de récupérer sa progéniture. Le fait de doter systématiquement l'enfant indiquerait une demande solvable importante des géniteurs, ou des positions économiques confortables des familles maternelles, ce qui est rarement le cas.

En fait, le mari n'est pas toujours pressé de récupérer l'enfant. Il émet parfois des conditions pour le reprendre (que la mère revienne au foyer, par exemple, parce qu'il n'a pas de femmes pour "préparer" les repas), ce qui lui permet de renoncer à la garde de l'enfant temporairement, tout en attendant des temps plus favorables. L'enfant est à la fois une charge et une richesse, c'est pourquoi, les acteurs sociaux montrent une grande souplesse dans la négociation. Ils se relayent ; l'enfant n'est pas assimilable à une marchandise et il est difficile, voire impossible, de savoir à quelle famille il appartient en dernière instance. En cas de séparation, la complémentarité du rôle maternel et du rôle paternel est chronologique ; elle correspond aux périodes de la petite enfance, puis de la scolarité. Les lieux et les personnes sont différents.

#### Conditions de la séparation et garde d'enfant

La fragilité des couples est remarquable ; les règles concernant le remboursement de la "dot" et la garde des enfants sont liées et malléables. Nous avons pu dégager quelques lignes de force. Les hommes ont toujours le pouvoir de répudier leur femme. Mais le remboursement de la "dot" ou du vin est négocié en fonction de certains critères. Il est rarement tenu compte de la notion de tort ou des devoirs négligés par le mari à l'égard de sa femme. Par exemple, après 15 ans de vie commune, le mari déserte le foyer conjugal pendant deux mois. Il revient chez lui pour chasser sa femme qui part avec la dernière fille de quatre ans dans sa parcelle. Elle porte plainte au tribunal de premier degré. Le mari déclare devant le juge qu'il ne veut plus de la femme. Il présente tout ce qu'il a payé pour se marier avec la femme soit 209 000 FCFA. Finalement, la femme salariée ne rembourse que la moitié de la somme à son mari, puisque celui-ci garde les enfants et les biens semi-durables achetés en commun.

Cet exemple attire notre attention sur deux points. D'une part, le remboursement de la compensation matrimoniale, en totalité ou en partie, est lié à l'existence d'une progéniture. Parfois, la somme à rembourser est minorée, voire supprimée, lorsque le mari garde l'enfant. D'autre part, lorsque le mari et la femme ont acquis des biens en commun, le remboursement de la "dot" est révisé à la baisse, lorsque la femme quitte le domicile conjugal sans rien reprendre. Dans cet exemple, les acteurs sociaux se réfèrent à des valeurs traditionnelles (l'époux répudie son épouse) et à des pratiques modernes : l'épouse a capitalisé des biens en commun avec son époux et une parcelle en propre.

Les pratiques sont syncrétiques : par exemple, le mari a renvoyé sa femme parce qu'il partait en Europe. Il n'est pas remboursé du prix de la "dot" ; la femme garde son enfant. Pratique traditionnelle (répudiation) et rationalité moderne (le tort du "mari" entraîne le non-remboursement de la "dot" ) coexistent. Cependant le décalage entre prescriptions modernes et traditionnelles entraîne un flou dans les repères. Dans ce cas, la situation reste en suspens, le père réclamera peut-être un jour son enfant, voire son épouse. Parfois, le deuxième époux rembourse au premier époux la "dot" versée et cela même si le premier époux garde les enfants issus de la première union. La mise en règle vis-à-vis de la tradition reste, dans ce dernier cas, la norme.

Les logiques économique et lignagère coexistent dans le domaine de la garde de l'enfant. Nous percevons au travers de nos enquêtes que l'influence paternelle s'accroît, lorsque l'enfant grandit, mais que l'influence maternelle garde beaucoup de sa vigueur, plus particulièrement lors de la première naissance. Alors que les naissances hors alliance se multiplient, l'enfant n'est pas quasi automatiquement gardé par celui des parents qui a la meilleure situation économique. Les ressources de la famille maternelle sont à prendre en considération, elles peuvent concurrencer l'influence paternelle. D'autre part, lorsque les deux membres du couple ont des difficultés économiques, la solidarité familiale maternelle fonctionne plus efficacement que la solidarité familiale paternelle.

Il se joue entre la femme et l'homme une partie dans laquelle chaque partenaire à l'impression d'en faire trop par rapport à la reconnaissance ou aux droits qu'il en retire. Les acteurs sociaux ont défini des règles formalisées non par le discours, mais par les actes. Elles sont moins exigeantes et sont considérées comme façon acceptable de se soumettre à ses obligations de père et de mère.

### **10.2.3. REGULATION DES CONFLITS**

La désaffection relative que l'on constate à l'égard de l'alliance touche les pratiques plus que les représentations. Les femmes avortent, se séparent, cherchent un "nouveau partenaire", soutenues par l'idée qu'elles le trouveront, qu'elles n'ont pas eu de chance, qu'elles ont fait des erreurs de jeunesse. Elles portent la culpabilité de leurs échecs et à aucun moment, elles ne remettent les règles du jeu en cause. Les difficultés économiques que rencontrent les jeunes transforment leurs pratiques, sans transformer leurs projets sur le long terme. Les stratégies oscillent en permanence entre un temps court ("faire la vie") et un temps long (alliance). Cependant, l'accumulation des échecs individuels agit comme facteur déstabilisateur de la confiance unanime en l'alliance. Les individus cherchent d'autres modes de réussite. L'alliance ne sort pas indemne de cette crise (83).

#### **a) Le niveau macro-sociologique**

Au Congo, les conflits potentiels, liés aux conditions objectives d'existence, notamment aux disparités de revenus entre classes sociales, sont masqués. Les inégalités sont réinterprétées

---

(83). Ce thème est récurrent au sujet de la famille, comme le souligne M. Segalen.

par les acteurs sociaux, en termes de chance (pour les femmes) et de travail individuel (pour les hommes) -la réussite sociale est due aux capacités, à la combativité, à la force de chacun- et a contrario, en terme de malchance et de sorcellerie. La nécessité d'accumuler du capital initial pour réussir et la manière de l'acquérir, de le développer sont occultées. L'individu est responsable-coupable de ce qui lui arrive -réussite ou échec-. En cas d'insuccès, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. C'est dans ce sens que l'on peut dire que le processus d'individualisation entraîne une aliénation renforcée. Dans la crise que traverse la société urbaine, l'analyse des citadins renvoie aux responsabilités individuelles et non politiques. La femme entretenue cristallise sur elle tous les ressentiments (VIDAL, 1979, p. 152) de la femme mariée qui a été répudiée, de la femme sans "mari", mais aussi de l'élève ou du chômeur qui critiquent la cupidité féminine. Les inconséquences féminines sont désignées comme responsables des méfaits sociaux (séparation des familles) ; il n'est pas tenu compte des contradictions globales de la société qui créent une précarisation de couches entières de la société, en renvoyant les individus dos à dos.

### **b) Le niveau micro-sociologique**

Les conflits interpersonnels trouvent, dans la sorcellerie, un exutoire. Ils restent soigneusement limités à la sphère privée. La sorcellerie est un instrument de régulation sociale qui maintient les individus dans un statu quo politique. La rapidité du changement social entraîne une multiplication des tensions. La sorcellerie apparaît comme le moyen privilégié d'expression, de canalisation et de régulation de cette agressivité. Violence euphémisée tout d'abord, elle éclate au plein jour, expose des revendications. Le féticheur propose un mode de résolution des conflits.

Toute maladie ou décès d'un être jeune est considérée comme anormale. Elle opère préférentiellement au sein de la parenté maternelle. Lorsque "des malheurs" s'accumulent sur un couple (mort d'enfant, maladie, fausse-couche spontanée), le désordre ne peut provenir que d'une intention malfaisante d'un membre de la famille ou d'un sorcier mandaté par lui.

La sorcellerie montre comment un nouvel ordre peut émerger partir du désordre social. Le membre de la famille qui est accusé de sorcellerie joue le rôle de bouc émissaire ; il focalise, par son acte, l'attention de tous sur les actions susceptibles de menacer la société. La sorcellerie en ville est très présente. J.-F. Vincent remarque que l'accusation de sorcellerie est portée le plus souvent par une femme contre son mari ou le clan de celui-ci au moment d'un divorce, généralement après la mort d'un enfant (VINCENT, 1966 b, p. 530). Nous avons trouvé un cas semblable, dans l'enquête "séparation". Une femme accuse de sorcellerie son mari et la famille de celui-ci à l'occasion d'un divorce provoqué par la mort d'un de ses enfants. Le père de cette femme a écrasé et tué son enfant en reculant avec sa voiture. Les parents de la femme ont attribué la responsabilité de cet acte aux parents du mari qui ont jeté un mauvais sort pour que le père d'ego écrase un des enfants d'ego. Selon le père d'ego, si le mari polygame n'avait pas chassé ego chez ses parents, l'accident n'aurait pas eu lieu. Le mari avait renvoyé ses deux femmes à la suite de mésententes entre elles. La culpabilité est projetée sur le mari, dans un renversement de perspective. La sorcellerie permet de manipuler les événements à son avantage.

L'accusation en sorcellerie est paradoxale parce qu'elle sanctionne, en même temps qu'elle renforce symboliquement le pouvoir de l'accusé. Actuellement, dans les affaires de sorcellerie, l'oncle maternel est le personnage le plus souvent accusé et le plus redouté (84). En effet, il est dépossédé de l'autorité sur les enfants de sa soeur par le nouveau code de la famille qui privilégie le père biologique. Les accusations portées contre lui, lui permettent de se faire reconnaître et craindre comme prestigieux au sein de sa famille (SAFOU, 1982). Il transforme l'accusation en sorcellerie à son avantage ; d'accusé, il devient accusateur ; de bouc émissaire, il devient censeur. Il s'érige comme le défenseur, le garant de l'ordre traditionnel.

Dans l'enquête "séparation", nous avons pu constater que dans certaines familles, l'influence de l'oncle maternel est prépondérante par rapport à celle du père. L'oncle maternel d'ego utilise l'arme de la sorcellerie pour se faire respecter. Par exemple, il réclame la boisson, parce que le "mari" d'ego s'est présenté seulement chez la soeur d'ego, chez laquelle elle habitait à Pointe-Noire. Quand ego est venue rendre visite à sa famille à Brazzaville, l'oncle maternel lui a demandé de ne plus repartir à Pointe-Noire. Ego est restée, elle n'a pas voulu lui désobéir par peur des mauvais sorts. Son enfant en bas-âge est mort. Son "mari" est venu à Brazzaville, mais n'a pas pu donner la boisson par manque de moyens. De retour à Pointe-Noire, le mari a envoyé à ego "le billet", pour qu'elle puisse le rejoindre à Pointe-Noire, mais l'oncle maternel a exigé de nouveau le vin et la compensation matrimoniale avant qu'ego puisse repartir chez son mari. Le "mari" n'a pas pu satisfaire aux exigences de l'oncle, sa famille se montrant hésitante à verser le vin après un décès et préférant attendre d'autres naissances. Finalement, ego est restée à Brazzaville chez son père. Dans cet exemple l'oncle défend avec âpreté ses intérêts. Il s'oppose à une union. Nous percevons l'attachement des membres du couple : le "mari" s'est présenté à Pointe-Noire, il envoie le billet à ego. Mais ces liens sont fragiles, face à l'autorité et au pouvoir de l'oncle qui sont incontestés. Ego, en s'y opposant, risquerait de voir mourir tous les enfants qu'elle mettrait au monde, elle préfère la séparation.

La sorcellerie permet l'expression du conflit et sa résolution (mariage ou séparation). Elle fonctionne comme un système dissuasif pour le "mari". Lorsqu'un enfant né hors mariage décède les parents de sa femme peuvent être suspectés de sorcellerie parce qu'ils n'ont pas reçu la compensation matrimoniale. Une menace permanente pèse sur les unions hors mariage, elle est un facteur de régulation politique et sociale, elle les maintient dans un cadre de précarité et d'instabilité. La réparation de la faute par le versement de la compensation matrimoniale réclamée entraîne une remise en ordre et supprime la source du mécontentement. L'alliance garantit le couple contre la sorcellerie. La conduite la plus raisonnable pour "le mari" est de ne pas courir le risque de mécontenter les membres de la famille de sa "femme" et de verser la compensation matrimoniale en suivant les préséances que prévoit la coutume.

---

(84). M.-E. Gruénais décrit ainsi l'attaque en sorcellerie : elle répond à un schéma "classique" : elle est due à l'action d'une "substance" qui s'hérite en ligne maternelle (un très grand nombre de sociétés représentées au Congo ont un système de filiation à inflexion matrilinéaire plus ou moins prononcée), ou encore peut s'acquérir, et attaque le "principe vital" de la victime en le dévorant : dans les affaires de sorcellerie, ce sont les individus en position d'"oncle" (réel ou classificatoire) qui sont en priorité soupçonnés de s'en prendre aux descendants de leurs "soeurs" ou de leurs "filles" (GRUENAI, 1985, p. 65).

La sorcellerie est une arme employée par les garants de l'ordre traditionnel. Elle ne fonctionne pas automatiquement en cas de faute, puisque de nombreux couples ont des enfants hors alliance et ne sont pas sanctionnés. Pourtant, en cas de difficultés, l'absence de versement de la compensation matrimoniale sera incriminée pratiquement systématiquement. La faute commise n'entraîne pas ipso facto la sanction. Seul le mécontentement des aînés est responsable des problèmes familiaux, la faute n'en est que l'occasion.

Cette menace de la sorcellerie aboutit cependant à des effets pervers. La stratégie de la sorcellerie entraîne la réintégration de l'individu dans son groupe ou son exclusion. Ce système marginalise, de fait, des individus jugés indésirables. Il facilite la séparation des unions plutôt qu'il ne les fortifie. Lorsqu'un couple rencontre des difficultés pour avoir des enfants ou pour les garder vivants, l'entourage peut conseiller au père de l'enfant de quitter cette femme qui a "une famille compliquée" qui lui "créera toujours des problèmes". La compensation matrimoniale n'étant pas versée, on préférera quitter sa partenaire plutôt que se mettre en règle avec la coutume, surtout si la fécondité de la femme semble menacée. Les actes de sorcellerie font peur à la famille du mari qui préfère avoir des garanties avant de s'engager dans un processus d'alliance.

### *Conclusion partielle*

Les unions (alliance et cohabitation) sont soumises en ville à trois facteurs qui les menacent (85). Tout d'abord, "la suspicion" s'installe entre les membres du couple, la femme pense que le mari peut la quitter par caprice, l'homme soupçonne sa femme d'en vouloir à son argent. Les femmes s'émancipent de la surveillance familiale et conjugale dont elles étaient l'objet. Leurs "maris", leur famille étant parfois incapables de les entretenir, elles nouent des relations extra-conjugales et reçoivent elles-mêmes les cadeaux ou l'argent, sans en parler à "leur mari".

De plus, le couple est très sensible à "l'usure" du temps, parce que les mécanismes de remise en ordre, au pire les sanctions, entre la classe des hommes et celle des femmes, ont perdu de leur efficacité. Les solidarités de lignage ne consolident pas le couple, mais le fragilisent. Le lignage du "mari" surveille les dépenses occasionnées par l'épouse, tandis que le lignage de celle-ci est attentif aux cadeaux reçus, il ne sera pas favorable à une alliance qui ne lui apporte rien ou le dépossède. Chacun reste très attaché à son lignage. La séparation du couple est l'aboutissement d'un processus de désintérêt du mari pour sa femme, il ne lui "donne" plus rien. Lors des séparations, l'argument économique est toujours mis en avant, l'adultère masculin est rarement un motif de séparation, le "manque de moyens" par la faute du mari en est un. L'argument financier est déterminant aux yeux de la femme et de sa famille, dès qu'il s'agit d'établir une alliance ou de la rompre.

Enfin, "la vérité" qui éclate, en cas de difficultés, (accouchement, maladie, mort) peut conduire chacun à dévoiler ses infidélités et créer des rancunes indéfectibles. En conséquence, les conflits peuvent être destructeurs.

---

(85). Nous reprenons ici la classification que G. Balandier utilise au sujet du pouvoir -1980, p. 107-.

## CONCLUSION

### LES TROIS HYPOTHESES PRINCIPALES

Nous allons maintenant reprendre nos hypothèses -que nous avons regroupées en trois axes- afin d'examiner dans quelle mesure elles ont été confirmées ou infirmées.

- **Notre première hypothèse principale** porte sur la procréation qui représente une valeur fondamentale pour les hommes comme pour les femmes. Elle est l'enjeu primordial des rapports entre les sexes. Même en ville, l'enfant reste un but principal. Nous avons essayé de percevoir sa place dans la société Brazzavilloise à travers trois révélateurs : la stérilité, la contraception et la séparation.

- **Notre deuxième hypothèse principale** concerne l'alliance. Les aînés sont considérés comme les garants de la maternité dans le cadre de l'alliance. Les rapports entre aînés et cadets constituent ce que G. Balandier appelle "un point de résistance" de la société traditionnelle. Ils empêchent la disjonction entre la sexualité et la procréation. Ils manifestent leur influence lors de la maternité et de l'alliance qui sont deux moments clefs des trajectoires féminines. Ils opposent leurs valeurs traditionnelles aux valeurs modernes. Les femmes, tout comme les aînés, sont les acteurs du maintien de la norme traditionnelle de l'alliance. Mais nous supposons que l'alliance perd, en partie, sa valeur symbolique -consécration de la femme- parce qu'elle n'assure plus, de façon infaillible, le maintien des obligations réciproques entre les sexes, la stabilité du couple et l'arbitrage des conflits conjugaux.

D'autre part, du fait de la scolarisation et des modes de vie urbains, les jeunes femmes adoptent des pratiques inédites du point de vue de la tradition, comme les grossesses hors alliances. Les pratiques et les représentations des jeunes filles sont très intéressantes à étudier parce qu'elles sont influencées et tiraillées par deux modèles de référence : la tradition, du fait de leur rôle de mère et la modernité parce qu'elles accumulent des expériences nouvelles (scolarité, "liberté sexuelle", anonymat). L'influence de la modernité a cependant des limites, les réticences à utiliser un mode occidental de contraception le montrent ; la procréation reste un enjeu familial avant d'être enjeu individuel.

- **Notre troisième hypothèse principale** a trait aux rapports entre les sexes. Ils constituent eux aussi un "point de résistance". Etant exclues du pouvoir politique et leur rôle économique étant masqué, les femmes ne peuvent développer qu'un contre-pouvoir. La maternité est le lieu d'exercice privilégié de ce contre-pouvoir. Elles s'appuient sur leurs rôles au sein du lignage -reproduction- et de la société -production- pour défendre leurs intérêts. Les stratégies génésique et matrimoniale sont liées avec la stratégie professionnelle.

La modernité ne renverse pas, inverse encore moins, les rapports entre les sexes. Les unions sont très fragiles, les séparations se font sur le mode de la répudiation. Au sein de l'alliance et au sein de l'union, l'homme garde le choix de sa partenaire, notamment parce qu'il est économiquement en position de supériorité. Les pères biologiques accaparent leur progéniture

et freinent la trajectoire ascendante de leur femme -poursuite des études- pour se maintenir en position de supériorité. Des revendications féminines apparaissent cependant.

#### PROCREATION, PRATIQUES ET REPRESENTATIONS

Nous avons montré que la procréation justifie l'existence du couple. La cohabitation sans enfant est peu fréquente : 10 % des femmes sans enfant ont pour chef de ménage le "mari". Il s'agit le plus souvent de couples qui cherchent à avoir un enfant. La stérilité est un motif de séparation admis par tous. Le décès d'un enfant, une fausse-couche ou un enfant mort-né entraînent une séparation ou une réparation (versement du vin ou de la "dot" négligé ou refusé jusque-là).

**La modernité** influence les pratiques liées à la maternité.

*L'accouchement* a lieu désormais à l'hôpital pour la majorité des mères Brazzavilloises.

La *durée de l'allaitement* de la femme de 15 à 25 ans ne diffère pas de celle des autres femmes en âge de procréer (12 mois dans les deux cas). Cependant la comparaison avec le milieu rural et les témoignages des personnes âgées (durée d'allaitement de respectivement 18 mois et 24 mois) nous indique que la durée de l'allaitement a sensiblement diminué en ville.

L'observation des *intervalles génésiques* des femmes nées dans les années quarante, cinquante et soixante (annexe 6), nous montre qu'ils sont plus souvent irréguliers et moins rapprochés, lorsque le statut matrimonial est instable ou que la compensation matrimoniale n'a pas été versée. Il est difficile de comparer l'évolution des périodes intergénésiques pour la génération des 15-25 ans et la génération des 40-45 ans, parce que la durée d'observation pour les 15-25 ans est réduite. Cependant le nombre important de naissances hors alliance indique des statuts matrimoniaux non stabilisés et il laisse présager des intervalles génésiques plus irréguliers.

En ville, le recours à *l'avortement provoqué* devient très fréquent. Dans l'enquête "15-25 ans", une femme sur trois a pratiqué au moins un avortement, alors que dans l'enquête "sur le déroulement et l'issue de la grossesse" du programme Santé-Urbanisation, moins d'une femme sur dix (en âge de procréer) déclare avoir eu recours à un avortement provoqué. Les jeunes femmes sont particulièrement touchées par ce phénomène du fait de la "liberté sexuelle", mais aussi parce que les couples établis pratiquent plus rarement la continence, ou durant une période moins longue. L'avortement provoqué est utilisé désormais comme un moyen d'espacement des naissances (16 femmes sur 67 invoquent ce motif dans l'enquête "15-25 ans").

Cependant les représentations résistent à **l'acculturation**

La pérennité des représentations traditionnelles surgit lors d'événements exceptionnels ou anormaux, tels que la naissance de jumeaux, la stérilité, la mort d'un enfant, les difficultés lors de l'accouchement.

La stérilité est interprétée comme la démonstration du fait que la naissance biologique, dans certains cas, n'est pas possible si la naissance sociale est refusée du fait du non-versement de la "dot". A l'inverse, un enfant peut mourir ou être malnutri parce que son existence biologique n'est pas acceptée socialement. Nous avons saisi cette relation à travers des entretiens (cf. l'entretien 3). Deux enquêtes ont mis en évidence un lien entre la malnutrition et le statut matrimonial l'enquête "bien et malnutris" et l'enquête "à passage répété" du programme "Santé-Urbanisation" (crois. 35, crois. 36). Cette corrélation mériterait d'être étudiée plus précisément pour pouvoir tirer des conclusions définitives quant à l'hypothèse émise par M.-E. Gruénais (cf. p.117) et reprise par l'équipe du programme.

De ces diverses épreuves -difficulté d'accouchement, stérilité- l'homme ne sort pas indemne : il doit s'amender en versant "le vin" ou la compensation matrimoniale, en prenant des engagements précis. Ces crises demandent à être dépassées par de nouveaux investissements économique et social.

### **Décalage entre le discours et les pratiques**

Les représentations traditionnelles sont également perceptibles à travers la contraception. Un décalage apparaît entre un discours "moderne" (65 % des jeunes filles déclarent utiliser un moyen de contraception -le plus souvent le calcul des cycles-) et les pratiques concrètes. Les entretiens approfondis nous ont montré que le vocable "scientifique" (calcul) cache des pratiques contraceptives symboliques. D'un côté, le discours "moderne" est adopté, de l'autre, il n'est pas mis en pratique. Les femmes ne semblent pas conscientes de ce décalage, malgré les échecs et les conflits qu'il engendre. L'utilisation de la contraception rencontre de nombreuses résistances. La contraception ne peut être individuelle, puisque la procréation concerne le lignage.

De même, les acteurs sociaux ne semblent pas percevoir l'ampleur de la disjonction entre l'alliance et la procréation : 65 % des premières naissances ont lieu hors alliance. Ils déploient beaucoup d'énergie pour se mentir à eux-même. La "norme" qui voudrait que la maternité ait lieu dans le cadre de l'alliance, la grossesse hors alliance étant considérée comme un événement regrettable, devient minoritaire lors de la première naissance. L'alliance coutumière est valorisée dans tous les discours, mais les acteurs sociaux tiennent compte des réalités économiques.

A travers ces différents événements et ces différentes situations, nous voyons que le sens de la procréation -pérennité du lignage- n'est pas affecté par les bouleversements amenés par la modernisation. Les représentations fondamentales semblent résister à l'acculturation.

Cependant, elles évoluent aussi, mais elles paraissent figées parce qu'elles justifient des pratiques a posteriori. Les acteurs sociaux composent avec la rationalité économique, mais masquent leurs choix par des arguments de type traditionnel. Un respect apparent de la tradition est maintenu : on se sépare pour des raisons ethniques, de stérilité, de sorcellerie,

alors que les pratiques synchrétiques semblent soumises, en partie, à la logique économique. Les individus réinterprètent, remodèlent, les principes qui confortent leurs comportements. Les stratégies absorbent les décalages entre les pratiques et les représentations.

En pratique, ils trouvent de nouveaux modes d'existence (cohabitation) adaptés aux circonstances, ils ajustent leurs exigences aux situations sociales concrètes. Certaines jeunes filles sont "déposées" même si le vin n'est pas versé aux parents, soit que le "mari" ne veuille pas ou ne puisse pas le verser (situation la plus fréquente), soit que les aînés le refusent (cas plus rare). En effet, la fréquence des séparations provoque la méfiance des aînés qui préfèrent dans certains cas que le "vin" ne soit pas tout de suite remis. La séparation est une éventualité prise en compte et les unions libres deviennent une forme tolérée de vie en couple. Des pratiques se transforment, alors que les représentations qui leur correspondent restent fondées sur un ordre traditionnel (mariage coutumier).

En milieu urbain, il semble difficile de classer les pratiques et les situations urbaines en fonction d'une typologie stable comme l'ethnie par exemple. Les acteurs sociaux jouent de répertoires, d'argumentaires, de "réservoirs culturels" traditionnels ou modernes au gré des besoins, des conjonctures, des situations concrètes. Le concept de stratégie nous paraît particulièrement adapté comme élément d'analyse de situations urbaines caractérisées par le changement.

Nous avons saisi les stratégies des acteurs sociaux à travers deux types de relations sociales : les rapports entre les aînés et les cadets et les rapports entre les sexes. Nous envisageons, ensuite, les contraintes liées aux différents milieux sociaux et les processus d'individualisation qui en découlent.

#### **RAPPORTS ENTRE LES GENERATIONS**

Les représentations et les pratiques traditionnelles se maintiennent grâce à l'action des aînés, ils se réfèrent aux représentations traditionnelles et prennent des décisions qui sont fortement coercitives ; ils remettent de l'ordre là où se manifeste une remise en cause des hiérarchies fondées sur l'âge et le sexe et, plus généralement, là où des processus d'individualisation émergent. Nous allons maintenant analyser la façon dont ils réaffirment leur emprise.

#### **La première maternité hors alliance**

Nous avons étudié la place de la procréation en considérant les circonstances liées à la première grossesse.

Dans les faits, le statut de père peut être dissocié de celui d'époux. La première maternité agit véritablement comme une initiation. En effet, elle est le plus souvent accidentelle, du fait d'une non-utilisation des moyens de contraception et de la "liberté" sexuelle. La première naissance marque moins l'échec d'une tentative d'alliance, que la volonté de la jeune fille de faire la preuve de sa fécondité. La majorité des naissances (65 %) est illégitime, alors que

10 % seulement des naissances peuvent être considérées comme des naissances pré-nuptiales, le "vin" étant versé lors de la première grossesse. La naissance hors alliance est alors envisagée comme un moyen "de forcer la main aux familles et d'arracher leur consentement" (SEGALÉN, 1981, p. 136).

La première maternité hors alliance est l'occasion d'une tentative de redressement. Le chef de ménage fait peser sur la jeune fille tout le poids de sa faute. Elle peut être déposée. Cette sanction rappelle à la jeune fille qu'elle a besoin du soutien de sa famille. Elle risque de voir sa situation se dégrader, si elle ne se soumet pas. Elle doit désormais éviter toute naissance supplémentaire.

Une situation matrimoniale non précisée au moment de la naissance provoque une négociation entre la famille de l'homme et celle de la femme. Dans ce contexte, les cadets ont besoin des aînés, non pour assumer une alliance, mais pour prendre en charge l'enfant. Ceux-ci en profitent pour réaffirmer leur pouvoir sur les cadets et pour imposer leurs règles.

La négociation de la prise en charge des frais de la première grossesse et de la naissance concerne les personnes qui ont la jeune femme et le "géniteur" à charge. Souvent la jeune mère reste, lors de la négociation, en retrait. En revanche, lorsque le géniteur est économiquement indépendant -il a en moyenne six ans de plus que la femme-, il s'impose comme un interlocuteur valable.

### **Solidarités intrafamiliale et interfamiliale**

La première naissance inaugure une nouvelle période ou sert d'événement déclenchant à des changements relationnels, de résidence, de statut professionnel. Elle bouleverse les agencements inter-familiaux et sociaux.

Elle ne provoque pas une *détérioration* de la situation économique de la jeune femme, nous avons pu le constater au travers de ces trois indicateurs que sont l'activité du chef de ménage, le statut de résidence et le montant de la "popote".

Contrairement à notre hypothèse elle ne permet pas la manifestation d'un *nouveau réseau* de solidarité à l'intérieur de la parenté de la femme. La première maternité entraîne un déménagement pour un tiers des femmes ; les déménagements à l'intérieur de la parenté sont alors moins fréquents que ceux qui s'effectuent au bénéfice du mari (1). Le domicile de l'oncle maternel peut servir de refuge. Cette situation est cependant relativement rare (2). Cette pratique est marginale par rapport à celle de la "déposition".

---

(1). Parmi les 35 % de femmes qui ont déménagé, 25 % des femmes vont aller vivre chez le "mari" et 10 % des femmes changent de domicile à l'intérieur de leur parenté.

(2). Elle nous a été rapportée que 3 fois sur les 22 déménagements qui se sont effectués au bénéfice et au sein du groupe 2.

En revanche, l'oncle maternel est souvent présent dans les discours comme la personne qui sanctionne tout comportement déviant, toute tentative d'émancipation vis-à-vis de la tutelle familiale. Son pouvoir a des fondements plus symboliques qu'économiques. Sa malédiction a une force exécutoire. Il va chercher à transformer un "cadet généalogique" en cadet "sociologique" en faisant peser sur ses pratiques (naissance hors alliance) la menace de sorcellerie. Il s'appuie pour maintenir son pouvoir, essentiellement sur des pratiques et des représentations traditionnelles. La stérilité comme toute autre maladie, est considérée comme la conséquence d'une offense faite à un aîné. Il se sert de son pouvoir symbolique pour accéder à des ressources économiques. A ce titre, il intervient, lors de la procréation, pour réclamer sa part de "vin" ou de compensation matrimoniale.

En cas de grossesse hors alliance, la solidarité dont fait preuve la famille du "géniteur" est réduite et se substitue rarement au père biologique s'il s'esquive. De ce point de vue, la procréation engage désormais la responsabilité individuelle du "géniteur" et rarement celle des membres de sa famille. Cette observation s'impose également pour l'avortement, puisque 80 % des avortements sont payés par le "mari". En revanche, la solidarité de la famille de la femme, même si elle n'est pas aussi élargie que nous le supposons, est le dernier recours en cas d'abandon de l'enfant et de la mère. Elle est essentielle pour la jeune mère qui reste chez la personne chez qui elle vivait précédemment à la grossesse dans 45 % des cas.

La mère, la soeur apparaissent comme des soutiens des FAE et des FSE. *La solidarité féminine* mère/fille et la solidarité entre soeurs (de l'ordre de 10%) sont remarquables (3). Les oncles ou les tantes paternelles et maternelles, le cas échéant, le père ou la mère du "mari" fournissent une aide financière réduite aux FAE et aux FSE : moins de 5 %.

La *solidarité mère/fille* peut être considérée comme une réaction à la généralisation du droit paternel. Finalement en milieu urbain, la mère reçoit une faible partie de la "dot", ce qui la rend plus tolérante à l'égard des écarts de conduite de sa fille. D'autre part, le secteur informel au sein duquel travaille la majorité des femmes (vente) se prête bien aux échanges de services (4). L'assistance d'une fille est toujours appréciable. Elle consolide les situations matérielles de l'une et de l'autre femme. La mère, en développant son ascendant sur sa fille, assoit un pouvoir qui sera moins contesté que dans les relations de couple. La solidarité avec la soeur s'établit au niveau horizontal, elle peut être envisagée comme un façon de se dégager de la tutelle des aînés. La grossesse n'entraîne pas un affermissement du lien économique entre la mère et la fille. Cependant, elle suscite des liens d'entraide d'une autre nature : des visites régulières et des échanges de services (garde de l'enfant par la mère ou à la soeur, dans la moitié des cas).

---

(3). - Pour les FAE, la mère participe dans 10 % des cas à la popote, aux frais médicaux et à l'argent de poche.

- Pour les FSE, la mère et la soeur participent dans 10 % à 15 % des cas aux cinq postes (alimentation, frais médicaux, frais scolaires, habillement, argent de poche).

(4). par exemple : une femme se charge de la fabrication, l'autre de la commercialisation d'un produit. La fille peut remplacer la mère sur le marché lorsque cette dernière doit se libérer. La mère fournit parfois le fonds de commerce à la fille pour qu'elle devienne vendeuse...

## Stratégies matrimoniales des aînés

La maternité est l'occasion du développement de stratégies visant à provoquer ou freiner l'alliance. Le processus de l'alliance va être engagé si l'alliance est jugée satisfaisante. Les pratiques, pour se justifier, se réfèrent tour à tour à la tradition et à la modernité. En cas de désaccord du lignage, l'interprétation est souvent trouvée auprès de la tradition. Dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans", les séparations de couples illégitimes s'effectuent sous la pression parentale explicite dans la moitié des cas. La jeune femme ressent, alors, la désapprobation de ses parents.

La stratégie matrimoniale est marquée par le temps qui est utilisé comme une mise à l'épreuve. Le temps est nécessaire parce que l'alliance ne fait pas toujours l'unanimité notamment entre aînés "relatifs" (en ville) et aînés "absolus" (au village) (5). Des désaccords ou des jalousies entre les familles paternelle et maternelle ou entre l'oncle et le père de la jeune femme peuvent surgir. L'alliance devient plus tardive. Nous avons noté un décalage de 5 à 10 ans entre le premier enfant et le versement de la compensation matrimoniale. Les attitudes des aînés sont ambiguës. Ils incitent les cadets à se mettre en règle vis-à-vis de l'alliance, en même temps, qu'ils empêchent par le maintien d'exigences exorbitantes cette mise en règle.

Certaines régularités peuvent être perçues quant au moment où l'union a lieu ou bien est brisée. La naissance ou le décès d'un enfant peut occasionner une régularisation. La répétition des accidents entraîne souvent des séparations lorsque la compensation matrimoniale n'a pas été donnée. Ces événements provoquent une remise en cause du conjoint qui recherche quelle personne il a pu mécontenter dans la parenté maternelle, plus souvent, que dans la parenté paternelle (cf entretien 2).

### *Les femmes et leurs aînés sont des alliés objectifs*

Les aînés de la jeune femme cherchent à contrôler le "mari". Ils font peser sur l'homme la menace de la mort, de la maladie de l'enfant pour accéder à une alliance prestigieuse. Rarement, la jeune femme s'oppose à l'avis de ses aînés ou conteste leur légitimité. La solidarité familiale reste essentielle pour elle, d'autant qu'en cas d'abandon ou de séparation leur aide se révélera importante.

Les jeunes femmes sont attachées aux valeurs traditionnelles, pourtant elles ont des pratiques déviantes par rapport à la tradition. Les naissances hors mariage sont moins l'expression de la désobéissance ou du détachement des femmes des normes coutumières, que l'expression des contradictions existantes entre la procréation comme valeur prégnante et l'allongement de la régularisation matrimoniale.

---

(5). Cf. définition de ces termes dans la partie "méthodologie" 5.2.2.

L'hypothèse selon laquelle les femmes sont très attachées à l'alliance se trouve confirmée. Les femmes espèrent trouver un père biologique qui s'engage par l'alliance et qui ait des revenus réguliers. La décision féminine d'avorter, plus fréquente que la décision masculine indique la perméabilité des femmes aux objectifs des aînés dont elles dépendent. Elles se séparent et elles avortent pour accéder à la procréation dans de bonnes conditions.

Paradoxalement, l'augmentation du nombre d'avortements nous paraît être un indicateur du maintien des valeurs traditionnelles, c'est-à-dire de la soumission aux aînés et de la réaffirmation que la naissance physique n'est rien comparée à la naissance sociale. Ainsi un événement comme l'avortement provoqué est moins le révélateur du désintérêt féminin à l'égard de la procréation -au bénéfice d'autres objectifs comme la consommation ou l'accumulation de biens qui passerait par une stratégie scolaire- que l'adhésion des femmes aux projets de leurs aînés -procréation dans le cadre d'une alliance permettant le maintien ou l'augmentation des ressources symboliques et économiques du lignage-.

### *Outrepassement des règles et des codes*

Les pratiques des femmes en matière de conception peuvent être interprétées en termes de *stratégies doubles*. Elles poursuivent le but traditionnel de l'alliance et elles assortissent la poursuite de ce but de moyens modernes (grossesses hors l'alliance, avortements, contraception, séparations) contradictoires avec les logiques traditionnelles qui accordent à la fécondité et à l'alliance une place fondamentale.

En fait, les stratégies féminines ne sont pas seulement *adaptatrices* aux circonstances, mais *transformatrices* des circonstances. Elles ne se définissent pas seulement comme un compromis au sens de Balandier (maximisation des profits dans les limites de l'ordre traditionnel auquel elles sont attachées), elles transgressent les règles sur le court terme, alors qu'elles semblent vouloir les respecter sur le long terme. Cependant, à la longue, ces moyens sont déstabilisateurs du système de valeurs, ils sont subversifs parce qu'ils créent des situations urbaines qui s'autonomisent par rapport au but de l'alliance.

Ces stratégies sont aléatoires et avec le temps, les moyens peuvent devenir des buts et les buts peuvent devenir des moyens. Par exemple, la cohabitation utilisée comme moyen devient un but lorsque l'union libre ne se transforme pas en alliance. Le but de l'alliance devient un moyen pour la femme de renforcer son capital économique et son capital symbolique et d'asseoir ainsi sa position sociale.

L'objectif de l'alliance comporte une ambiguïté. Pour que la naissance physique de l'enfant soit souhaitable, il faut que la naissance sociale de cet enfant soit possible. Or, la manifestation de la naissance sociale est le versement de la compensation matrimoniale, ce qui fait qu'un des enjeux de la société traditionnelle, la procréation, est subordonné en partie au pouvoir économique du géniteur.

Le sens de l'alliance évolue en ville ; le versement de la compensation matrimoniale marque le rapprochement entre lignages, alors qu'en ville, la compensation matrimoniale devient un moyen pour les parents de la femme d'acquérir de l'argent. La valeur symbolique de l'alliance tend à s'estomper face à la valeur économique. La référence à la tradition permet aux aînés de *masquer les relations d'intérêts* qui motivent les relations sociales ; ils y arrivent partiellement. Ces relations apparaissent crûment lors de la stérilité, ou de la mort d'un enfant. Les aînés usent de la sorcellerie pour maintenir leur pouvoir.

#### *Maintien des caractéristiques de l'alliance par les aînés*

L'alliance est une garantie, même imparfaite, de la stabilité et de la régulation par les familles des conflits.

Les séparations touchent 25 % des alliances, 35% des unions libres et 50 % des célibataires. Ces dernières, tout en restant chez leurs parents, entretiennent des relations régulières avec le père biologique de leur enfant. Elles estiment, alors, qu'elles ne sont pas séparées du père biologique de l'enfant qui participent à leur entretien.

Les obligations réciproques au sein de l'alliance nous semblent mieux préservées, parce que les lignages contrôlent tout manquement grave à la solidarité conjugale. Dans l'enquête "séparation", nous avons vu qu'en cas de conflit grave, une réunion conciliatrice a lieu. Les torts et les réparations sont établis. Dans le cadre de l'union, les familles ne sont pas toujours médiatrices ou arbitres, elles peuvent attiser les conflits dans l'espoir de profits matériels.

L'alliance continue à déterminer les "unions préférentielles" entre homme et femme appartenant au même groupe ethnique. Les couples interethniques sont plus fréquentes chez les jeunes (30 %) que chez leurs parents (7%). Actuellement, les alliances interethniques sont significativement moins fréquentes (18% des alliances) que les unions interethniques (36 % des unions).

Nous n'avons pas repéré de différence significative dans l'attitude adoptée par les trois ethnies face à la naissance hors mariage. Contrairement à notre hypothèse le groupe Kongo, à inflexion matrilineaire la plus forte, ne semble pas se caractériser par un taux de naissance hors alliance supérieur à celui des autres ethnies, ce qui aurait été une façon de résister à la généralisation du droit paternel qu'institue le code de la famille.

L'alliance est soumise à des forces de dégradation de ses caractéristiques (durée, unions préférentielles), mais résiste mieux à la modernité que les autres sortes d'union.

Après nous être intéressée à l'alliance comme mode de régulation des rapports sociaux, nous allons reprendre nos résultats concernant les rapports économiques qui lient les deux sexes.

## RAPPORTS ENTRE LES SEXES

### Aides financières du "mari" à la femme

Le "mari" aide préférentiellement les femmes avec et sans enfants dans les domaines de l'habillement, des frais médicaux et de l'argent de poche (6). Le "mari" prend le plus souvent en charge la "popote" et la scolarité de sa femme lorsqu'il habite avec elle.

Parmi les mères scolarisées, la moitié a ses études payées par le "mari". Les hommes ne s'opposent pas systématiquement à la poursuite des études de leur femme. En cas de réussite scolaire, ils ont parfois l'impression d'affaiblir leur position par rapport au lignage de la femme, alors qu'ils ne sont pas assurés que le couple bénéficiera du salaire féminin (partage des charges, séparation possible), la femme faisant référence tour à tour à la modernité -entraide conjugale- et à la tradition -entraide familiale, séparation des biens entre époux-. Il semble donc que, contrairement à notre hypothèse, ce soit moins le mari en tant que tel qui est un obstacle à la poursuite de la scolarité que la situation maritale. Cette dernière entraîne des maternités et des charges domestiques qui rendent difficile la poursuite de la scolarité.

### Processus de reconnaissance sociale et obligations financières liées à la maternité

Les devoirs du père biologique sont nombreux ; nous les avons détaillés. Il est sollicité par la famille de sa femme. Il est chef de ménage dans la moitié des cas. Il la prend en charge, aidé par sa famille (dans moins de 5 % des cas). En effet, la future mère est rarement indépendante économiquement. Il peut renoncer à l'alliance, mais toutes les pressions sont exercées pour qu'il assume les charges financières entraînées par la maternité.

Nous avons tenu compte des contraintes économiques auxquelles étaient confrontés les pères et les mères lors de la maternité. Nous voulions prendre au sérieux l'argument économique justifiant des pratiques désapprouvées par les aînés (abandon, séparation, avortements, naissance hors alliance).

La maternité est un événement lourd à assumer. Le "mari" doit désormais faire face à l'entretien alimentaire et aux frais médicaux de la femme enceinte. Dans environ 70 % des cas, le "mari" paye les frais d'inscription au centre de SMI, l'ordonnance du 8<sup>ème</sup> mois et il règle les frais d'accouchement.

Le coût de la maternité correspond à un mois de salaire d'un cadre supérieur, de 1 à 2 mois de salaire d'un cadre moyen, de 2 à 3 mois de salaire d'une personne ayant le salaire minimum de croissance (le SMIC étant d'environ 25 000 FCFA). Vraisemblablement, la durée nécessaire à l'accumulation des sommes d'argent et des biens (layette) nécessaires s'étend sur plusieurs mois. Dans cette estimation, nous avons tenu compte des frais liés au niveau de vie qui font

---

(6). Pour les FAE, sa participation est de 60 à 65 % alors qu'il est chef de ménage dans la moitié des cas et pour les FSE, sa participation est de 30 à 35 %, alors qu'il est chef de ménage une fois sur 10.

qu'une personne de la classe "dominante" va offrir une layette de qualité et envoyer sa femme dans un établissement hospitalier susceptible de lui fournir les meilleures prestations. Nous nous sommes intéressée aux revenus du seul "mari" parce que c'est lui qui s'acquitte de ce devoir (il ne s'agit pas ici des revenus du ménage).

Si le père biologique se soumet à ces obligations, il engage un processus de reconnaissance sociale de l'enfant. Pour que l'enfant trouve sa place dans la parenté, il doit verser "le vin", puis la "compensation matrimoniale". La première grossesse n'est pas toujours une première étape avant le versement du vin, puisque nous avons constaté que 40 % des femmes sont séparées du père biologique de leur premier enfant.

L'importance des frais engagés par le père biologique lors de la première grossesse, montre la détermination nécessaire -dans un contexte où le nombre de jeunes chômeurs est élevé et où le sous-emploi est fréquent (avec pour corollaire la faiblesse des revenus)- à l'accession du statut de père, reconnu par la famille de la femme. De plus, la reconnaissance sociale de l'enfant passe par sa prise en charge financière dans les premières années de la vie, mais ne se réduit pas à cette période.

#### *Rapports entre les générations et entre les sexes face à la procréation et à l'alliance*

Les deux hiérarchies entre les sexes et entre les générations s'articulent. Les intérêts des aînés et des femmes semblent converger vers le maintien de l'alliance, alors que certains hommes cherchent à s'y soustraire (voyages, études). Le milieu urbain dévoile que les cadets sont producteurs de richesses. L'exploitation du travail des cadets permettait traditionnellement aux aînés d'accumuler la compensation matrimoniale et de garder les cadets sous leur dépendance. Actuellement, les cadets reçoivent le produit de leur travail ; la compensation matrimoniale n'est plus versée d'aîné à d'aîné, mais de cadet à aîné. Les aînés gardent leurs exigences financières vis-à-vis du prétendant. Le temps est nécessaire à l'accumulation du capital et des biens qui seront donnés aux familles paternelle et maternelle de la femme. Les cadets s'acquittent de leurs obligations petit à petit lors d'événements ayant trait à leur progéniture. Les cadets en faisant face seuls à leurs responsabilités s'autonomisent par rapport à leur milieu d'origine.

Les hommes et les femmes n'ont pas intériorisés les mêmes règles sociales. Nos résultats nous ont permis d'établir que les hommes se détachent de l'alliance pour des motifs, en partie, économiques (corrélation entre le statut matrimonial et l'activité du "mari"). La disjonction entre la procréation et l'alliance montre bien que la procréation est un objectif fondamental pour les hommes. *La non-reconnaissance de la grossesse et de l'enfant*, contrairement à la rumeur publique qui amplifie ce phénomène, est un fait relativement rare qui concerne 5% des grossesses. Parmi les motifs d'avortement, le refus de la grossesse est peu fréquent (7). La grossesse, puis la naissance sont donc accueillies favorablement par le géniteur dans la majorité des cas.

---

(7). cité 2 fois sur 67 avortements par les FAE et 1 fois sur 19 avortements par les FSE.

Les femmes cherchent à se déplacer du marché des unions vers celui des alliances. Elles développent des stratégies originales. Certaines femmes retournent chez leurs parents avec leurs enfants après une période d'union libre pour inciter le "mari" -s'il veut les "récupérer"- à engager un processus d'alliance. Elles utilisent des *stratégies de rupture* par rapport aux hommes et non par rapport à leur famille. D'autres femmes sont promptes à invoquer la stérilité pour que "l'ami" se mette en règle vis-à-vis des aînés, ou bien encore, quelques femmes ont un enfant dans l'espoir de stabiliser leur relation avec un homme "valable". Les droits et devoirs entre sexes ne se répondent plus systématiquement. Les femmes désirent que les hommes remplissent leurs obligations de père et de mari. De leur côté, certains hommes invoquent des motifs financiers pour s'y soustraire.

### *Disjonction maternité/alliance*

Les pratiques des femmes et des hommes sont en partie déterminées par les structures sociales (mentales et matérielles). Les femmes se trouvent en situation de *double bind*. Elles doivent répondre à des injonctions contradictoires : faire des enfants, mais pas avec n'importe qui, ni n'importe comment. D'une part, elles doivent prouver leur fécondité avant l'âge de 20 ans sous peine d'être accusées de stérilité ; d'autre part, pour que la naissance sociale de l'enfant soit possible, la maternité doit avoir lieu dans le cadre de l'alliance. Or, nous avons vu qu'il y a un décalage de 5 à 10 ans entre la première maternité et l'alliance. Les jeunes femmes souhaitent trouver un "mari valable", alors que le chômage est important parmi les jeunes hommes qu'elles fréquentent. Peu de femmes sont donc en situation légitime lors de la première maternité. Les femmes, étant prises dans des situations contradictoires, utilisent des stratégies paradoxales (à court et à moyen terme). Dans le cadre de la procréation et dans le cadre de l'alliance, les femmes ne peuvent pas vivre le compromis, elles sont poussées à la faute.

Les femmes utilisent la stratégie du *compartimentage* qui consiste selon Barel à poursuivre des buts divergents, à développer des stratégies concurrentes entre lesquelles les points de contact ne sont pas censés exister. La stratégie scolaire et la stratégie génésique sont difficilement compatibles. Les objectifs sont poursuivis au détriment l'un de l'autre.

Les hommes se trouvent également en situation de *double bind*. Il doivent prouver leur virilité puisque selon les propos d'un congolais, si tu n'as pas d'enfant, tu ne peux plus respirer. Cependant, la maternité coûte cher proportionnellement aux revenus. Les hommes doivent faire face à des obligations lourdes dans un contexte de crise économique où R. Devauges a bien montré que les hommes jeunes sont victimes du sous-emploi ou du chômage, générateurs de petits revenus. Ils ne peuvent faire face à leurs devoirs et utilisent la stratégie du temps qui met les femmes en difficulté. Les stratégies masculines économiques et matrimoniales entretiennent des rapports complexes. Ces deux stratégies sont concurrentes pour l'homme qui doit choisir entre la régularisation de la situation matrimoniale et une stratégie d'investissement (parcelle, bar, commerce). Il use de la stratégie du temps pour reculer le moment de l'alliance.

Les hommes poursuivent tout comme les femmes la stratégie du *compartimentage*. Ils assurent leur carrière professionnelle, ils économisent pour acheter une parcelle ou construire, ensuite, seulement ils envisagent l'alliance. Les conflits apparaissent entre les sexes et entre le prétendant et la famille de la femme.

Les femmes acceptent difficilement une subordination, si elle n'a pas de contrepartie culturelle et/ou économique. Les situations urbaines mettent en évidence le caractère arbitraire de la domination des hommes sur les femmes, des cadets sur les aînés.

Nous avons relevé tout au long de notre travail des signes de renoncement à la paternité ou à la maternité, qui ne signifient cependant pas un désintérêt fondamental. L'organisation sociale impose des contraintes inégales aux différents acteurs sociaux ; elles semblent disproportionnées par rapport aux moyens de certains acteurs sociaux.

## STRATEGIES ET CONTRAINTES SOCIALES

### *Pratiques sociales et classes sociales*

La maternité, donne l'occasion de saisir les pratiques des différentes classes sociales (8). Le choix des structures et des situations semble être un privilège des classes "intermédiaires" ou des classes "dominantes".

Les femmes appartenant à la "classe dominée" accouchent, le plus souvent, dans les hôpitaux de Talangai et de Makélékélé où sont pratiqués les tarifs les plus bas. L'hôpital Blanche Gomez s'adresse essentiellement à "la classe intermédiaire", à qui il offre des conditions d'hospitalisation supérieures aux deux premiers hôpitaux cités. En revanche, il est moins bien équipé (couveuses, bloc opératoire) que l'hôpital Général et l'hôpital Militaire qui ont les équipements les plus perfectionnés. Ces deux hôpitaux reçoivent une clientèle appartenant à la classe "dominante" et à la classe "intermédiaire". Certes, la "maternité 4" de l'hôpital Général reçoit des personnes moins privilégiées que la maternité "1.2.3.", mais les tarifs pratiqués sont au moins trois fois supérieurs à ceux de Talangai et de Makélékélé (9).

Nous constatons également une hiérarchie au sein des centres de SMI. Les SMI de quartiers et les SMI à vocation caritative sont ouverts à toutes les femmes. Les SMI "intégrés" ou les SMI d'entreprise s'adressent à une clientèle plus favorisée. Le système médical occidental est l'idéal vers lequel tendent les centres de SMI et les hôpitaux. Plus ces structures sont éloignées du modèle, plus la clientèle qui les fréquente est déshéritée.

---

(8). Cf. la définition des classes dans la partie "méthodologie" 7.2.1.

(9). A la maternité de Talangai le tarif forfaitaire est de 2 950 FCFA, à Makélékélé l'accouchement et l'hospitalisation sont gratuits pour les femmes étant hospitalisées dans des salles communes. La maternité "4" fait payer 9 000 FCFA de "table d'accouchement". Théoriquement les indigents peuvent bénéficier de l'AMG (cf p 188), mais compte tenu du niveau de revenu général, nous ne voyons pas du tout comment une enquête sociale peut déterminer "l'indigence" d'un ménage en particulier.

*Lors de la première grossesse* 20% des jeunes filles peuvent exprimer leur refus de la polygamie, leur peur de souffrir, ou leur désir de poursuivre leurs études ; elles veulent rester chez leurs parents (10). Pour ces mères privilégiées, le célibat est un choix ; la maternité ne perturbe pas leurs études et l'enfant sera pris en charge au sein de la famille d'origine. Cette situation de dépendance explique, en partie, que globalement, les enfants des mères célibataires ont de meilleurs résultats nutritionnels que les enfants des femmes dotées coutumièrement (enquête programme "à passage répété").

A l'inverse, 26% des femmes vont chez leur "mari" sans projets matrimoniaux (11). Cette pratique semble révélatrice d'une absence de stratégies matrimoniales et scolaires sur le long terme ; elle est le fait de milieux sociaux défavorisés qui cherchent à limiter les charges que suppose toute grossesse. Ainsi la "déposition" chez la belle famille revêt une efficacité symbolique (sanction) et une efficacité matérielle (diminution du nombre de dépendants). En outre, parmi les femmes qui restent chez leurs parents, 15 % ne vont pas chez le "géniteur" parce qu'il dit être incapable de prendre en charge la mère et son enfant (voyage ou manque de moyen). Ces femmes se trouvent de fait dans une situation d'abandon.

*L'avortement* à l'hôpital n'est pas accessible à tous. La moitié seulement des avortements ont lieu à l'hôpital. Le coût des avortements est beaucoup moins adapté aux ressources des différentes classes sociales que celui de l'accouchement (12).

L'avortement apparaît à certains égards comme une pratique de nantis (13). Nous avons noté que les hommes "installés", mariés font avorter leur "amie" à l'hôpital pour limiter les risques d'accidents -leur responsabilité étant engagée- et pour ne pas avoir un enfant à assumer alors qu'ils sont solvables, d'autant qu'ils ne peuvent jouer alors de faux-semblant.

Dans les milieux sociaux incapables de mobiliser une telle somme, la naissance d'un enfant apparaît, parfois, comme un événement inévitable, une femme sur quatre a déclaré avoir tenté un avortement lors de sa première grossesse (par l'ingestion de potions diverses). La décision masculine d'avorter "à la cité" est essentiellement dictée par des motifs économiques. Les femmes utilisent des procédés nocifs, mais financièrement accessibles.

L'avortement est un événement révélateur des ambitions féminines relatives au contexte qui entoure la procréation. Il nous enseigne que la naissance sociale est supérieure à la naissance biologique et que si la première ne peut se réaliser, il vaut mieux renoncer à la seconde. Certaines femmes cherchent à maîtriser leur avenir ; elles acceptent la naissance biologique a condition que la naissance sociale de l'enfant soit possible. Elles veulent être "installées". Elles exigent tout à la fois reconnaissance de l'enfant et d'elle-même en tant qu'épouse. En effet, la maternité valorise la mère à condition que le père biologique entame un processus d'alliance.

---

(10). Sur les 104 femmes qui demeurent chez leurs parents, elles sont 19 a pouvoir choisir.

(11). Sur les 54 femmes qui déménagent chez le "mari", elles sont 29 a être déposées.

(12). Les tarifs pratiqués sont élevés, ils ne descendent pas en dessous de 25 000 FCFA (sauf avis du chef de l'établissement) auxquels il faut ajouter 10 000 FCFA pour l'ordonnance.

(13). L'ami prend seul la décision de l'avortement dans 15 % des cas (freq.23).

*En cas de séparation*, l'observation des trajectoires ascendantes, stables ou descendantes rend compte imparfaitement des stratégies féminines de rupture qui auraient pour but d'améliorer le statut social de la femme (14). Dans la moitié des cas, après une séparation, le statut matrimonial reste "stable". Le nombre des trajectoires ascendantes est inférieur de moitié au nombre des trajectoires descendantes. La situation de la femme séparée ou divorcée est très inégale, elle dépend des ressources -capital scolaire, capital économique et capital social- qu'elle a pu accumuler durant la période de l'union ou de l'alliance. L'indépendance financière de certaines femmes leur permet de se démarquer de leurs attitudes de soumission par rapport au "mari". Elles ne sont pas dépourvues lors de la séparation : elles peuvent rembourser la "dot", ou bien encore, elles ont économisé pour acheter une parcelle.

Après la séparation, le problème de la garde de l'enfant se pose. Contrairement à notre hypothèse, l'enfant n'est pas confié systématiquement à l'homme bien que ce droit lui soit reconnu par la mère biologique et sa famille (15).

Les pratiques se fondent sur une logique économique plus que sur une logique lignagère ou relevant du code de la famille. Les comportements paternels peuvent être regroupés en deux types. D'une part, l'homme ayant des revenus fixes paye une pension, puis récupère l'enfant au moment de l'âge scolaire, cette attitude est la plus valorisée ; d'autre part, l'homme ayant des ressources irrégulières contribue de façon intermittente à l'entretien de son enfant, ce procédé est désapprouvé par les femmes comme par les aînés.

Dans un tiers des cas, la mère a la garde de l'enfant et la prise en charge de l'enfant par le père biologique est hypothétique (16). Les intentions du "mari" ne sont pas précisées à la mère de l'enfant. Les situations d'abandon de l'enfant sont plus ou moins explicites. L'analyse de celles-ci, nous a permis de constater que le père renonce difficilement à ses droits de père, même s'il n'y fait pas face, pour des motifs économiques notamment.

Les situations économique et matrimoniale du père biologique peuvent se stabiliser avec le temps et il sera, alors, en mesure de réclamer l'enfant. Parfois, il doit "doter" l'enfant pour pouvoir le reprendre avec lui, ce qui lui demande de consentir à un effort financier important (17). Il s'agit du dédommagement des personnes qui ont entretenu l'enfant. Cette condition n'est pas souvent exigée, par la femme ou sa famille parce que la prise en charge de l'enfant la soulage du poids d'un dépendant et parce que les géniteurs n'ont pas toujours de possibilités financières suffisantes. Le modèle du versement de la "dot" pour un enfant paraît trop exigeant pour les familles appartenant à des milieux défavorisés.

---

(14). Nous nous référons ici à l'enquête enfants bien et malnutris. Quelle durée d'observation adopter après la séparation ? Une stabilité apparente peut renvoyer à une progression ou une régression des conditions de vie. Dans ce domaine, il est difficile de conclure.

(15). Comme l'avait remarqué J.-F. Vincent au sujet des Bacongo.

(16). La mère élève son enfant, dans l'enquête "complémentaire 15-25 ans" dans 12 cas sur 37, soit 32 % et dans l'enquête "séparation" dans 17 cas sur 49, soit 34 %.

(17). Dans 3 cas seulement sur 37 (cf. "enquête complémentaire 15-25 ans") la famille de la femme envisage de réclamer une "dot".

De son côté, lors d'une séparation, la femme ne cherche pas toujours à ce que le père biologique prenne une décision définitive quant à la garde de l'enfant. Elle assoit son influence sur l'enfant. Face aux incertitudes de l'avenir, elle préfère attendre et continuer à entretenir son enfant. Si sa situation devient trop inconfortable, ou lorsque l'enfant grandit, elle peut demander au géniteur de reprendre son enfant. Dans quelques cas, la femme et sa famille veulent garder l'enfant, ce qui est l'indicateur d'un milieu social favorisé ayant des ressources suffisantes pour prendre en charge un dépendant supplémentaire.

Ces trois situations -grossesse hors alliance, avortement et séparation- montrent que les buts et contenus des stratégies sont différents selon la position au sein de la stratification sociale. La naissance biologique et la naissance sociale ne sont pas toujours synchronisées, certains individus ne pouvant pas faire face, parfois, aux contraintes liées à l'objectif fondamental de la procréation. Leur situation précaire débouche sur des avortements, des séparations, des abandons de la mère et/ou de l'enfant.

Sur le plan matrimonial comme sur le plan professionnel, les acteurs sociaux cherchent à trouver des formes d'existence adaptées à leurs ressources compte tenu des buts qu'ils poursuivent. Le statut matrimonial et l'activité professionnelle sont deux facteurs qui nous semblent déterminants pour comprendre l'articulation des stratégies féminines dans le temps.

### **Les stratégies matrimoniales et les stratégies économiques.**

Les femmes trouvent, en majorité, leur conjoint dans *le milieu où elles évoluent*. Le choix du partenaire s'effectue souvent dans le même type d'activité que le conjoint (18). Les scolarisées ont plus souvent "un mari" à revenu régulier que les ménagères et les vendeuses (19). Elles sont vraisemblablement socialement plus favorisées que ces dernières.

Le statut matrimonial de la femme varie significativement en fonction de l'activité du "mari" (20) et en fonction de son activité propre (21). Les hommes ayant des revenus engagent plus souvent un processus d'alliance. De même, les femmes qui gagnent leur vie sont plus souvent engagées dans un processus d'alliance.

Le mariage coutumier apparaît, à travers ces chiffres, non comme une pratique de classe réservée aux classes "intermédiaires" et aux "classes supérieures", mais comme lié au fait que l'homme et la femme aient ou non des revenus.

---

(18). 55 % des vendeuses ont un "mari" travaillant dans le secteur informel, 45 % des scolaires ont un "mari" scolaire.

(19). 45% des scolarisées ont un "mari" à revenu régulier, alors que 20 % des vendeuses ont un "mari" à revenu fixe.

(20). 40 % des hommes ayant des revenus réguliers ou travaillant dans le secteur informel ont engagé un processus d'alliance, alors que seulement 20 % des scolaires sont engagés dans un processus d'alliance.

(21). 50 % des vendeuses et fonctionnaires, 40 % des ménagères et 30 % des élèves sont engagés dans un processus d'alliance.

Le mariage officiel, en revanche, semble être une pratique réservée à la classe "intermédiaire" et à la classe "dominante". Dans l'enquête "à passage répété" les enfants des mères mariées officiellement se détachent nettement des autres enfants ; ils ont les meilleurs résultats nutritionnels (22). Le statut matrimonial peut être considéré comme un indicateur du niveau de revenus du ménage, la femme mariée officiellement fait figure de privilégiée par rapport à la femme simplement "dotée" (23).

*Les stratégies féminines matrimoniales et professionnelles s'affirment au fil des ans.*

Le statut matrimonial de la femme et son activité professionnelle varient significativement avec son âge. Plus la femme avance en âge, plus souvent elle est engagée dans un processus d'alliance, plus souvent son mari a des revenus et plus souvent elle exerce une activité professionnelle (24).

Dans les enquêtes "mères" (25) du programme Santé-Urbanisation, on remarque une évolution du statut matrimonial et du statut professionnel avec l'âge. A partir de la classe d'âge des 25-28 ans, le nombre de femmes dotées devient nettement supérieur à celui des femmes en union libre. A partir de 40 ans le nombre de vendeuses est nettement supérieur à celui des ménagères (figures 3 et 4). La stabilisation du statut matrimonial précède l'intégration économique de la femme.

Au fur et à mesure des années l'insertion de la femme dans le milieu familial et social est plus dynamique. La participation des femmes actives à une association est supérieure à la participation des ménagères. En milieu urbain, les femmes, par leur travail source de gains, peuvent acquérir une indépendance inconcevable en milieu traditionnel.

*Origines rurale et urbaine des femmes*

La comparaison des femmes par activité montre que celles qui sont nées à Brazzaville investissent plus souvent dans la stratégie scolaire. Cependant, celles qui échouent -les ménagères- semblent moins actives que les femmes provenant du milieu rural. L'origine rurale semble être un facteur de dynamismes professionnel et familial. Les femmes originaires de Brazzaville ne semblent pas mieux armées pour s'insérer professionnellement dans le milieu urbain.

---

(22). Mis à part le cas des enfants des veuves.

(23). Comme dans toute schématisation, des exceptions viennent confirmer la règle. Ainsi, le mariage officiel est l'indicateur d'un milieu plutôt favorisé, or, certains enfants de couples mariés officiellement sont malnutris. L'effort consenti pour le mariage officiel entraîne parfois des restrictions drastiques de dépenses ; les enfants souffrent en premier lieu du rationnement alimentaire. De même, en général, les femmes salariées sont d'un milieu social plus favorisé que les vendeuses, mais certaines femmes "grandes commerçantes" ont des revenus bien supérieurs aux premières. Aussi, nous nuancerons donc nos conclusions relatives aux stratégies matrimoniales et aux stratégies professionnelles.

(24). Relation entre l'âge, le statut matrimonial et l'activité du mari :

- 60 % des femmes de moins de 18 ans sont célibataires. 40 à 45 % des femmes entre 18 et 25 ans sont dotées.

- 45 % des femmes de moins de 18 ans ont un "mari" scolaire. 50 % des femmes entre 18 à 25 ans ont un "mari" à revenu régulier.

(25). Enquête "à passage répété" et enquête "sur le déroulement et l'issue de grossesses".

Contrairement à notre hypothèse les femmes provenant du milieu rural ont une insertion professionnelle et familiale plus active (tab. 10, tab. 11, tab. 23) que les femmes d'origine urbaine. Elles sont plus souvent dotées, elles ont plus souvent une activité professionnelle et elles ont un nombre d'enfant supérieur à celui des femmes d'origine urbaine. Elles s'opposent par leurs caractéristiques aux scolaires (26). L'activité de vendeuse correspond à une nécessité économique, elles appartiennent à un milieu social en général plus défavorisé que les ménagères (27).

*Les stratégies économiques et matrimoniales sont complémentaires* pour les femmes issues du milieu rural, elles se renforcent.

Les femmes originaires du milieu rural manifestent un attachement aux lignages, aux normes coutumières de l'alliance et plus généralement à la tradition. Elles ne sont pas victimes de la désorganisation sociale des cadres culturels. Grâce à cette stabilité culturelle, elles peuvent développer des conduites économiques rationnelles dans le contexte urbain. Le segment de lignage constitue en ville un relais nécessaire à leur intégration économique. La famille leur fournit un cadre de référence stable, leur apporte un soutien, les préserve de la destruction de leurs règles et leurs codes de vie.

La notion durkheimienne d'anomie semble convenir à l'analyse de situations urbaines où l'individu est placé devant des *systèmes de règles conflictuelles* (tradition et modernité) et *des attentes conflictuelles* (les hommes et les femmes, les aînés et les cadets). Les acteurs sociaux sont engagés dans un processus de déconstruction plus que de construction, c'est pourquoi, le concept d'anomie nous semble plus approprié que celui d'innovation.

La confrontation de systèmes culturels traditionnels et modernes entraîne l'absence de cadre de conduite stable (hétérogénéité), le caractère incertain des règles de vie, l'indétermination des buts collectifs. Cette situation engendre une "démoralisation" des acteurs sociaux. La "démoralisation" correspond à une situation où les individus ne savent plus ce qui est moralement valable parce qu'ils sont attachés à des valeurs contradictoires et incompatibles.

---

(26). Classement par activité, statut matrimonial et nombre d'enfants.

- 60 % des femmes provenant du milieu rural sont dotées.

- 65 % des vendeuses sont nées hors de Brazzaville, 50 % des vendeuses sont dotées, elles ont un nombre d'enfant plus important que les femmes des autres professions.

- 50 % des ménagères sont nées hors de Brazzaville, 40 % sont dotées, elles ont un nombre d'enfant moins important que les vendeuses. Une partie des ménagères sont en attente d'un statut matrimonial et d'un statut professionnel.

- 30 % des scolaires sont nées hors de Brazzaville, 30 % des élèves sont dotées. Les élèves ont en moyenne le moins d'enfant.

(27). Nous décrivons ici des tendances, nous avons fait des comparaisons deux à deux prenant comme variables privilégiées le statut matrimonial et l'activité de l'homme et l'activité de la femme. Les corrélations que nous avons mises en valeur peuvent s'affaiblir voire disparaître si l'on tient compte de "tiers facteurs". Aussi la prise en compte de la probabilité d'erreur (cf. annexe 6) est importante : plus elle est faible, plus la relation peut se maintenir malgré la prise en compte de tiers facteurs.

Selon Durkheim, l'individu pour éviter la "démoralisation" doit avoir ses aspirations et sa conduite guidées et bornées par un ensemble de règles et de pressions sociales, ce qui n'est pas le cas au Congo. Au contraire, les processus d'individualisation dans lesquels sont engagés les acteurs sociaux sont révélateurs d'un contexte d'affaiblissement de la cohésion, de la pression formelle et de la pression informelle, et de la surveillance qu'exerce la famille élargie sur les agissements de chacun de ses membres. Les règles perdent, en partie leur sens, les solidarités s'effritent, les repères sont hétérogènes, une partie des acteurs sociaux sont atteints culturellement, socialement et économiquement par cette déstructuration.

*Le processus d'individualisation* résulte à la fois de la précarité des situations, mais aussi de l'esprit d'entreprise des femmes et des hommes qui ne se contentent pas de subir, mais se démènent pour trouver des modes d'existence viables au sein desquels elles peuvent donner libre cours à leur initiative, voire à leur esprit d'innovation.

### PROCESSUS D'INDIVIDUALISATION

L'augmentation du nombre de grossesses hors alliance, le développement du marché de l'union sont symptomatiques de l'émergence de processus d'individualisation. Cette individualisation des buts et des valeurs apparaît comme une conséquence de l'organisation sociale (monétarisation, scolarisation, modes de vie urbains). Les problèmes économiques sont individualisés. Ce processus débouche sur une aliénation renforcée des cadets et des femmes, dans la mesure où, s'ils ne réussissent pas, ils en portent la responsabilité, ils sont catalogués comme des irresponsables, des "partis pas valables". Les conflits dépassent rarement le cadre des relations inter et intra familiales, les autorités politiques étant soucieuses de maintenir un statu quo minimal pour éviter tout débordement social.

D'un point de vue économique, la situation brazzavilloise se caractérise par une concurrence exacerbée pour l'argent et le sexe. Les valeurs et les buts des individus sont moins collectifs pour devenir de plus en plus individualisés. Il semble que la société cesse d'exercer une fonction de régulation sur les passions qu'il s'agisse des désirs de gains ou du désir sexuel.

Le processus d'individualisation défini par Touraine comme la possibilité de se libérer des principes transcendants et des règles communautaires, est repérable notamment au travers des motifs de séparations et des arrangements auxquels elles donnent lieu.

La mésentente conjugale devient un motif acceptable de séparation. Dans l'enquête "séparation", elle est invoquée comme le motif principal de la séparation (33 cas sur 49 séparations soit 65 %). Certaines femmes ne supportent plus que le "mari" entretienne une autre femme (17 femmes sur 49 soit 35 %). L'exclusivité du sentiment amoureux et son corollaire institutionnel, le mariage monogame, s'impose comme une nouvelle norme pour les femmes qui acceptent plus difficilement la polygamie, même sous une forme réaménagée ("le deuxième bureau"). L'autre motif invoqué -lié souvent à l'entretien de "maîtresses"- concerne le domaine financier : le "mari" ne s'occupe pas "valablement" de sa femme (28).

---

(28). 10 femmes sur 49 séparations.

Le désinvestissement du "mari" vis-à-vis de la situation de sa femme est plus ou moins marqué (absence de participation à la popote, aux frais médicaux, aux frais de scolarité, à la toilette et refus de donner de l'argent de poche). Les exigences féminines varient de la simple demande alimentaire "je suis affamée", au besoin d'employer une "bonne" pour poursuivre les études. Les exigences sont socialement marquées.

La femme quitte le domicile conjugal sous la pression plus ou moins accusée du "mari". Lorsque la situation devient intenable, elle cherche où se réfugier. Dans certains cas, l'homme met sa femme "à la porte" au sens propre comme au sens figuré. Elle prend parfois quelques casseroles et la "litterie" au moment de son départ. Le plus souvent, elle n'emène que ses affaires. Les séparations se font sous le mode de la répudiation, même si la soumission ou la résignation des femmes n'est plus la règle à l'intérieur des couples.

Certaines femmes par leur refus -individuel- de l'inégalité entre les sexes, indiquent la fin du renoncement à certaines prérogatives (possession de biens, réciprocité de la "liberté sexuelle"). La situation féminine d'infériorité leur paraît infondée, par référence aux rapports entre les sexes en occident, qui sont idéalisés. Le code de la famille instaure un nouveau droit pour la veuve et la femme divorcée ; il répond en partie aux aspirations féminines ; mais il a peu d'influence sur la régulation des conflits conjugaux et sur l'établissement de la garde des enfants.

Lors d'une séparation, s'il s'agit d'une alliance, un conseil de famille aura lieu. Une réunion de famille est rarement provoquée en cas d'union libre. Si le prétendant après une séparation vient réclamer sa femme et son ou ses enfants, le chef de ménage chez qui elle s'est réfugiée, la laisse souvent prendre la décision toute seule. La cohabitation aboutit à un processus d'individualisation du couple, la femme peut se trouver coupée de la solidarité familiale, elle ne peut compter que sur elle-même ; en cas de mésentente, certaines femmes n'ont personne à qui "confier leur désarroi" (29).

Nous avons fait l'hypothèse que l'individualisation des membres du couple se manifestait plus particulièrement au sein des unions, mais qu'elle était également apparente au sein des alliances. Nous avons constaté que l'activité du "mari" devient un critère important retenu par la famille de la femme pour apprécier la possibilité d'une alliance. Dans l'alliance, le prétendant, en versant la compensation matrimoniale, affirme son pouvoir individuel aux yeux de tous et particulièrement de sa femme et des aînés de celle-ci.

Au sein de l'union la situation peut devenir paradoxale si le père biologique n'a pas de travail : La relation de couple est plus individualisée dans l'union -liaison où les partenaires se sont choisis-, mais elle débouche sur une prise en charge familiale de l'enfant lorsque l'homme et la femme sont dépendants économiquement. Le couple perd, alors, son indépendance et sa clandestinité.

---

(29). 15 cas sur 49.

L'identité du couple illégitime est très forte, en même temps que son existence est fragile. Le couple apparaît comme une entité de référence, lors de l'avortement, ce qui n'est pas le cas lors de la négociation de la prise en charge de la première maternité. Le processus d'individualisation est plus fort au sein de l'union qu'au sein de l'alliance comme nous en avons fait l'hypothèse, cependant cette évolution est paradoxale parce qu'elle marque l'affirmation de l'individu en même temps qu'elle souligne son impuissance.

### **Prospectives**

Nos résultats mériteraient d'être confrontés avec les données des enquêtes "mères" du programme Santé-Urbanisation qui sont en cours de traitement. Les attitudes des 15-25 ans prendraient alors tout leur poids. Nous avons pu faire quelques comparaisons partielles à partir des résultats de "l'enquête à passage répété" et l'enquête sur "le déroulement et l'issue des grossesses".

Nous envisageons de prolonger notre travail par l'étude d'itinéraires de femmes "face à la crise" se trouvant à la tête d'un ménage. La famille "matricentrique", c'est à dire la famille ayant à sa tête une femme chef de ménage, est une forme minoritaire actuellement (10 % des ménages ont à leur tête une femme dans l'enquête du programme "à passages répétés"), mais compte tenu de l'instabilité des statuts matrimoniaux qui a pour corollaire la fragilité du couple, il nous semble qu'elle est amenée à se développer. Certaines femmes ne pouvant compter sur la solidarité dans le couple, rencontrant les limites de la solidarité familiale et associative, se détachent de ce qui fait leur identité (l'ethnie, le clan, le lignage, les associations) et développent d'autres modes d'existence. Elles créent des réseaux de solidarité qui leur sont propres.

Ces femmes, mères de famille, chef de ménage coupées totalement ou partiellement de la solidarité familiale et conjugale, ne se trouvent pas pour autant frappées d'ostracisme par la société toute entière. Il s'agit pour elles de trouver d'autres formes de vie, voire de survie, du fait de l'exclusion dont elles sont à la fois les victimes et les instigatrices. Nous nous intéresserons aux facteurs qui fragilisent et/ou dynamisent leur situation, aux stratégies qu'elles adoptent pour entretenir leur famille. Nous étudierons en quoi consiste "la débrouillardise" de ces femmes à travers des "cas d'espèces".

Le travail que nous avons présenté nous servira de point de départ pour une investigation qualitative. En effet, nous faisons partie actuellement d'un groupe de travail étudiant les processus d'individualisation. Dans ce cadre nous voudrions recueillir des récits de vie retraçant des itinéraires originaux de femmes qui dans des situations précaires voire illicites font preuve d'ingéniosité pour faire face à la crise économique et à la crise des valeurs.

# TABLE DES MATIERES

## TABLE DES MATIERES

	<b>PAGES</b>
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>1. CONSTRUCTION DE L'OBJET</b>	<b>8</b>
<b>1.1. INTERET DE NOTRE SUJET</b>	<b>8</b>
1.1.1. ENVIRONNEMENT GENERAL	8
1.1.2. SENS DE NOTRE DEMARCHE	10
<b>1.2. SCHEMA D'ANALYSE</b>	<b>13</b>
1.2.1. ESSAI DE DEFINITION DES PRATIQUES ET DES REPRESENTATIONS	13
1.2.2. LIENS ENTRE PRATIQUES ET REPRESENTATIONS	15
1.2.3. DECALAGES, DYSFONCTIONNEMENTS	16
<b>1.3. PROCREATION : De la nature à la culture</b>	<b>18</b>
1.3.1. PROCESSUS D'HOMINISATION	19
1.3.2. ENFANTEMENT ET POUVOIR FEMININ	19
1.3.3. FEMME FIGURE AMBIVALENTE	21
1.3.4. SEXUALITE ET REPRODUCTION	23
1.3.5. REALITE BIOLOGIQUE ET CULTURELLE	24
<b>2. PROCREATION AU TRAVERS DE LA TRADITION</b>	<b>27</b>
<b>2.1. PROCREATION ET ALLIANCE</b>	<b>30</b>
2.1.1. PRINCIPES ORGANISATEURS	31
2.1.2. LA COMPENSATION MATRIMONIALE	36
<b>2.2. ROLES FEMININ ET MASCULIN</b>	<b>40</b>
2.2.1. LES TROIS FONCTIONS	40
2.2.2. PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE	42
<b>3. DE LA SOCIETE ORDONNEE A LA SOCIETE CHAOTIQUE</b>	<b>44</b>
<b>3.1. LA MODERNITE, CHANGEMENTS, ACCULTURATION</b>	<b>45</b>
3.1.1. LE CHOC DES CULTURES	46
3.1.2. DE LA FERMETURE A L'OUVERTURE	50
3.1.3. SCHEMATISATION DE L'ACCULTURATION	51
<b>3.2. TRAITS SPECIFIQUES DE LA MODERNITE AU CONGO</b>	<b>53</b>
3.2.1. HISTORIQUE DE BRAZZAVILLE	53
3.2.2. TOPOLOGIE DES HIERARCHIES	54
3.2.3. LA VILLE OUVERTE SUR L'EXTERIEUR	54
3.2.4. L'ETHNIE COMME CLE ORGANISATIONNELLE	55
3.2.5. SECTEUR CAPITALISTE ET SECTEUR INFORMEL	56
3.2.6. SCOLARISATION ET INDIVIDUALISATION	59
3.2.7. LA VILLE HETEROGENE OU NORMALISANTE ?	61

<b>4. PROCREATION AU TRAVERS DE LA MODERNITE</b>	<b>63</b>
<b>4.1. LOGIQUES DE L'ALLIANCE</b>	<b>63</b>
<b>4.1.1. HETEROGENEITE DES CODES ET DES FORMES       D'UNIONS</b>	<b>63</b>
<b>4.1.2. ALLIANCE, DE LA TRADITION A LA MODERNITE</b>	<b>65</b>
<b>4.1.3. ALLIANCE PROCESSUS DE MISE EN REGLE</b>	<b>68</b>
<b>4.2. L'ENFANT ET/OU L'ALLIANCE</b>	<b>69</b>
<b>4.2.1. CHOIX DE L'AMI</b>	<b>70</b>
<b>4.2.2. DE L'UNION A L'ALLIANCE</b>	<b>71</b>
<b>4.2.3. PARCOURS ENTRE MATERNITE ET ALLIANCE</b>	<b>72</b>
<b>4.2.4. L'ENFANT ET LA SEPARATION</b>	<b>73</b>
<b>4.3. RESEAUX DE PARENTE, RESEAUX SOCIAUX</b>	<b>76</b>
<b>4.3.1. PARENTE ET UNION</b>	<b>76</b>
<b>4.3.2. FONCTIONS ET LIMITES DE LA PARENTE</b>	<b>78</b>
<b>4.3.3. VERS DE NOUVELLES FORMES DE SOCIABILITE</b>	<b>81</b>
<b>4.4. ROLE FEMININ ET MODERNITE</b>	<b>83</b>
<b>4.4.1. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL EN OCCIDENT</b>	<b>83</b>
<b>4.4.2. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL AU CONGO</b>	<b>84</b>
<b>4.4.3. PARADOXE DE LA SITUATION FEMININE</b>	<b>86</b>
<b>4.4.4. REPARTITION DES GAINS ET DES DEPENSES</b>	<b>87</b>
<b>4.4.5. ROLE PATERNEL ET ROLE MATERNEL</b>	<b>88</b>
<b>4.4.6. SEXUALITE ET MODERNITE</b>	<b>90</b>
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	
<b>5. CADRE ET METHODES DES ENQUETES</b>	<b>97</b>
<b>5.1. CADRE DE L'ETUDE</b>	<b>97</b>
<b>5.1.1. PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME</b>	<b>97</b>
<b>5.1.2. EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>98</b>
<b>5.1.3. OBJECTIFS COLLECTIFS ET PERSONNELS</b>	<b>99</b>
<b>5.2. DEFINITION DU MATERIEL</b>	<b>101</b>
<b>5.2.1. ZONE D'ETUDE</b>	<b>101</b>
<b>5.2.2. DEFINITIONS DES TERMES OPERATOIRES :       MENAGE ET PARENTE</b>	<b>102</b>
<b>5.2.3. CONDITIONS DE RECUEIL DES INFORMATIONS</b>	<b>104</b>
<b>5.3. METHODES DE RECUEIL DES INFORMATIONS</b>	<b>105</b>
<b>5.3.1. LES ENQUETES QUANTITATIVES</b>	<b>105</b>
<b>5.3.2. LES ENQUETES QUALITATIVES</b>	<b>107</b>
<b>5.3.3. AGENCEMENT DES DIFFERENTES ENQUETES</b>	<b>109</b>
<b>6. ENCHAINEMENT ET DESCRIPTION DES ENQUETES</b>	<b>111</b>
<b>6.1. LA PRE-ENQUETE</b>	<b>111</b>
<b>6.1.1. CARACTERISTIQUES</b>	<b>111</b>
<b>6.1.2. METHODE</b>	<b>112</b>
<b>6.2. ENQUETE SUIVI ET COUTS DE LA MATERNITE</b>	<b>114</b>
<b>6.2.1. CARACTERISTIQUES</b>	<b>114</b>
<b>6.2.2. METHODE</b>	<b>115</b>

<b>6.3. ENQUETE ENFANTS BIEN ET MALNUTRIS</b>	<b>118</b>
6.3.1. CARACTERISTIQUES	118
6.3.2. METHODE	119
<b>6.4. ENQUETE 15-25 ANS</b>	<b>121</b>
6.4.1. CARACTERISTIQUES	121
6.4.2. METHODE	121
<b>6.5. ENQUETE COMPLEMENTAIRE 15-25 ANS</b>	<b>126</b>
6.5.1. CARACTERISTIQUES	126
6.5.2. METHODE	126
<b>6.6. ENQUETE SEPARATION</b>	<b>128</b>
6.6.1. CARACTERISTIQUES	128
6.6.2. METHODE	128
<b>6.7. ENQUETE RECITS DE VIE</b>	<b>130</b>
6.7.1. CARACTERISTIQUES	130
6.7.2. METHODE	130
<b>7. ELEMENTS D'ANALYSE</b>	<b>134</b>
<b>7.1. LES MOTEURS DU CONFLIT</b>	<b>134</b>
7.1.1. HIERARCHIES SOURCE DE CONFLIT	134
7.1.2. DE LA CONTESTATION A LA REGULATION	135
7.1.3. LIMITES DU CONFLIT	138
<b>7.2. STRATEGIES ET HIERARCHIES</b>	<b>139</b>
7.2.1. FORMES ELEMENTAIRES ET SUPERIEURES DE LA HIERARCHIE	139
7.2.2. MOYENS ET BUTS DES STRATEGIES	141
<b>7.3. STRATEGIES EVOLUTIVES</b>	<b>143</b>
7.3.1. ADAPTATION AUX CIRCONSTANCES	144
7.3.2. TRANSFORMATION DES CIRCONSTANCES	146
7.3.3. STRATEGIES ET PARADOXE	148
<b>TROISIEME PARTIE</b>	
<b>8. LA PREMIERE MATERNITE</b>	<b>152</b>
<b>8.1. COMPARAISON FEMMES AVEC ET SANS ENFANT</b>	<b>152</b>
8.1.1. QUALITES DES FEMMES AVEC ET SANS ENFANTS	153
8.1.2. SOLIDARITE FAMILIALE	156
<b>8.2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE GROSSESSE</b>	<b>161</b>
8.2.1. TRAITEMENT DE LA PREMIERE GROSSESSE	161
8.2.2. DISSOCIATION STATUT MATRIMONIAL/MATERNITE	166
8.2.3. ESQUISSES DE STRATEGIES MATRIMONIALES	170
<b>8.3. ITINERAIRES RESIDENTIELS AVANT LA NAISSANCE</b>	<b>172</b>
8.3.1. DEMENAGEMENTS AVANT LA NAISSANCE :	
76 FEMMES	172
8.3.2. RESIDENCE STABLE : 151 FEMMES	174

<b>8.4. MOUVEMENTS AVANT ET APRES LA NAISSANCE</b>	<b>176</b>
8.4.1. BILAN DES MOUVEMENTS	176
8.4.2. CONCLUSION SUR LA PREMIERE MATERNITE	177
<b>9. LA MATERNITE COMME UNE CONSTRUCTION</b>	<b>180</b>
<b>9.1. DES SOINS TRADITIONNELS A LA SURVEILLANCE MEDICALE</b>	<b>180</b>
9.1.1. STRUCTURES SANITAIRES DU SUIVI DE LA GROSSESSE	180
9.1.2. DE LA CASE A L'HOPITAL	184
9.1.3. CONCURRENCE ET COMPLEMENTARITE DES MODELES	195
<b>9.2. LA VIE GENESIQUE</b>	<b>209</b>
9.2.1. LA CONTRACEPTION : DES METHODES AUX PRATIQUES	209
9.2.2. AVORTEMENTS : QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?	211
<b>10. LE MARCHE SEXUEL</b>	<b>219</b>
<b>10.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU MARCHE SEXUEL</b>	<b>219</b>
10.1.1. MARCHE DES ALLIANCES	220
10.1.2. MARCHE DES UNIONS	228
10.1.3. STRATEGIE MATRIMONIALE ET STRATEGIE PROFESSIONNELLE	236
<b>10.2. DEPLACEMENTS ENTRE LES DEUX MARCHES</b>	<b>237</b>
10.2.1. MOUVEMENTS DE L'ALLIANCE VERS L'UNION	237
10.2.2. CAUSES ET AMENAGEMENTS	240
10.2.3. REGULATION DES CONFLITS	253
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>257</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>278</b>
<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE 1	285
ANNEXE 2	286
ANNEXE 3	287
ANNEXE 4	288
ANNEXE 5	289
ANNEXE 6	290
ANNEXE 7	302
ANNEXE 8	307
ANNEXE 9	308
ANNEXE 10	335
ANNEXE 11	339
ANNEXE 12	373
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>388</b>

## RESUME

Cette recherche tente de saisir la place accordée à la procréation en milieu urbain. La première maternité à Brazzaville entraîne des changements de résidence, d'activité. Elle survient vers l'âge de 18 ans, alors que plus de la moitié des mères ne sont pas engagées dans un processus d'alliance. Cette situation est désapprouvée par les aînés. Une négociation a lieu entre les familles pour déterminer comment la grossesse sera prise en charge. Les modifications du vécu de la maternité, amenées par la modernité, ne sont pas aussi profondes que le contexte urbain le laisse soupçonner. Les représentations masculines et féminines émergent lors d'événements tels que l'avortement, la séparation. Les femmes restent attachées à la maternité dans le cadre de l'alliance. Les hommes ne renoncent pas à leur rôle de père, mais certains se détournent de l'alliance. Les rapports entre les sexes sont saisis sur le "marché sexuel" regroupant le "marché de l'alliance" et le "marché de l'union". Les acteurs sociaux passent de l'un à l'autre durant leur "carrière matrimoniale". Dans ce contexte d'instabilité matrimoniale, l'enfant est à la fois enjeu et handicap.

UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS  
U.E.R. Arts et Sciences Humaines

**LA MATERNITE A BRAZZAVILLE**  
**PRATIQUES ET REPRESENTATIONS DES JEUNES**  
**AFRICAINES**

VOLUME II

ANNEXES - BIBLIOGRAPHIE

THESE DE DOCTORAT NOUVEAU REGIME  
SOCIOLOGIE

présentée par  
**Odile PELLET-DILLIES**

Sous la direction de  
Monsieur le Professeur Jean-William LAPIERRE

7 juin 1991

UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS  
U.E.R. Arts et Sciences Humaines

**LA MATERNITE A BRAZZAVILLE**  
**PRATIQUES ET REPRESENTATIONS DES JEUNES**  
**AFRICAINES**

VOLUME II

THESE DE DOCTORAT NOUVEAU REGIME  
SOCIOLOGIE

présentée par  
**Odile PELLET-DILLIES**

Sous la direction de  
Monsieur le Professeur Jean-William LAPIERRE

Membres du Jury :

Mme Hélène	<b>PAGEZY,</b>	Directeur de Recherche au CNRS.
M. Claude	<b>DE VOS,</b>	Professeur à l'Université de Nice
M. Jean-William	<b>LAPIERRE,</b>	Professeur à l'Université de Nice

7 juin 1991

## SOMMAIRE

	pages
<b>ANNEXE 1</b>	<b>285</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>286</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>287</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>288</b>
<b>ANNEXE 5</b>	<b>289</b>
<b>ANNEXE 6</b>	<b>290</b>
<b>ANNEXE 7</b>	<b>302</b>
<b>ANNEXE 8</b>	<b>307</b>
<b>ANNEXE 9</b>	<b>308</b>
<b>ANNEXE 10</b>	<b>335</b>
<b>ANNEXE 11</b>	<b>339</b>
<b>ANNEXE 12</b>	<b>373</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>388</b>

# ANNEXES

## **ANNEXE 1**

Parmi les 90 femmes sans enfant : 46 travaillent pour avoir de l'argent de poche (24 travaillent uniquement pendant les vacances et 22 travaillent toute l'année).

### **Nature des travaux**

- 24 femmes font de la vente. Elles aident leur mère commerçante ou vendent ce que leur mère produit. Parfois même elles ont leurs propres marchandises. Elles peuvent détailler en ville avec bénéfice, des produits alimentaires achetés en gros, provenant de leur village. Dans un seul cas, une femme fait travailler un enfant pour son propre compte, sans qu'elle effectue le commerce elle-même. Elles vendent des produits très divers : oranges, arachides, oignons, légumes, manioc, riz, poisson salé, eau glacée, habits, pétrole, saka saka.
- 16 femmes transforment et produisent ce qu'elles vendent : 3 femmes tricotent ; 10 femmes grillent des arachides, font cuire des beignets, des bananes, des galettes, des croquettes, préparent des caramels, du manioc, du fougou ; 2 femmes tressent les cheveux ; 1 femme fait du jardinage.
- 5 femmes ont des activités diverses : 2 font des stages rémunérateurs ; 1 femme participe à un chantier ; 1 femme travaille aux champs, 1 femme pêche.
- Une personne n'a pas donné de précision sur le travail effectué.

Certaines femmes commercialisent leurs compétences domestiques. Les activités traditionnelles sont rares (travaux liés à la terre : 3 femmes seulement). La vente est l'activité principale. Les bénéfices sont obtenus en divisant une grosse quantité en petites unités, en transportant des produits du milieu rural en milieu urbain ou par des trafics de marchandises entre le Congo et le Zaïre.

## ANNEXE 2

La grossesse donne à une minorité de femmes le droit à des prestations familiales. Le système de protection sociale, la C.N.P.S (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) gère 3 branches:

- Les prestations familiales et l'assurance-maternité depuis le 17/8/56
- La branche maladies professionnelles et accidents de travail depuis le 20/02/59
- Les assurances et les pensions depuis le 16/10/62

La caisse de prévoyance sociale touchait, en 1986, 36.978 personnes allocataires du régime des prestations familiales. Les allocataires sont des salariés d'entreprises privés, para-étatiques et étatiques. Les fonctionnaires et les militaires ont un système de protection sociale indépendant.

### Condition d'affiliation

Pour bénéficier des prestations familiales, il faut remplir des conditions :

- d'immatriculation
- de travail depuis au moins 6 mois
- enfants à charge issus d'un mariage civil
- résidence au Congo

Le paiement des allocations familiales se fait par trimestre (1 200 FCFA x 3 = 3 600 FCFA). Les allocations sont reçues par le canal des entreprises. En général, le montant des allocations familiales est versé à l'entreprise qui fait l'avance des frais et voit sa dette envers la C.N.P.S (cotisations) diminuer de la somme avancée. Une déduction est faite sur les cotisations ; les entreprises qui ont adopté ce système reçoivent une ristourne de 1 %.

Les examens sont au nombre de 4, ils donnent le droit à la somme de 10 800 FCFA (les trois examens 4 800 FCFA, l'examen après l'accouchement 6 000 FCFA). Les indemnités journalières sont calculées sur le salaire de base et les indemnités sujettes à cotisation. Elles sont égales à 60 % du salaire. Les femmes salariées travaillent jusqu'au terme de leur grossesse, pour ne pas perdre d'argent. En effet, l'entreprise ne compense pas toujours la perte de revenu entraîné par le versement d'indemnités journalières. Les femmes ont droit à 105 jours de repos, dont 21 jours avant l'accouchement. Pendant la période postnatale, la C.N.P.S peut prolonger les indemnités journalières d'un mois. Une layette très simple -une couverture, des couches, une brassière et des bandes- est fournie par le service social.

### Le régime des fonctionnaires

Les fonctionnaires et les militaires dépendent directement du trésor. Ils bénéficient d'un régime privilégié. Ils perçoivent les prestations familiales directement sur leur salaire à la différence des allocataires de la C.N.P.S qui les perçoivent tous les trimestres.

Les militaires ont leur propre bureau de gestion, parce que les relations avec le personnel civil chargé de gérer les prestations familiales étaient devenues tendues. La gestion des prestations familiales des militaires est désormais tenue par eux-mêmes.

Ils touchent des allocations prénatales plus élevées que les salariés du secteur privé soit :

- 1er examen : 2 400 FCFA
- 2ème examen : 4 800 FCFA
- 3ème examen : 3 600 FCFA

Leurs primes de maternité s'élèvent à 6 000 FCFA pour la première et la deuxième fraction (soit 12 000 FCFA en tout).

## ANNEXE 3

UN EXEMPLE DE "LAYETTE COMPLETE" :		
6 couches pointes	430 x 6	2.580 FCFA
12 couches carrées	465 x 12	5.580 FCFA
2 complets culotte + brassière		10.000 FCFA
3 brassières manches courtes	1000 x 3	3.000 FCFA
4 brassières coton manches longues	2800 x 4	11.200 FCFA
2 draps	3000 x 2	6.000 FCFA
1 couverture		4.800 FCFA
1 bouteille alcool 90°		700 FCFA
2 boîtes de compresses		1.480 FCFA
1 serviette éponge		800 FCFA
pinces à linge		750 FCFA
épingles		500 FCFA
1 bassine plastique		3.500 FCFA
coton		500 FCFA
1 valise		14.500 FCFA
savonnette Donge		350 FCFA
parfum		950 FCFA
alèse		4.500 FCFA
poudre		1.000 FCFA
thermos		5.000 FCFA
	TOTAL	77.690 FCFA

## ANNEXE 4

Les chiffres des deux premiers tableaux de la D.A.T.A.R. (Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Action Régionale -ministère du plan 1986, p. 50 et 52), le dernier tableau a été construit à partir d'entretiens.

Revenu mensuel moyen de l'activité du chef de ménage :

CSP	REVENU MOYEN EN FCFA	EFFECTIF
Cadres supérieurs	157.700	79
Cadres moyens	82.900	50
Employés	70.300	51
Ouvriers et manoeuvre	57.200	56
Personnels de service	47.000	10
Agriculteurs	46.700	12
Artisans	54.500	26
Commerçants privés	139.400	17
Commerçants informels	97.000	30
Autres publics	56.700	57
Autres privés	72.000	7
Autres informels	60.000	13
Ensemble	78.500	408

Revenu mensuel moyen de l'activité principale du conjoint :

CSP	REVENU MOYEN EN FCFA	EFFECTIF
Cadres supérieurs	137.700	12
Cadres moyens	61.000	22
Employés	53.300	18
Personnels service	75.000	3
Agriculteurs	43.800	4
Artisans	38.300	3
Commerçants privés	132.500	3
Commerçants informels	41.400	53
Autres publics	35.000	1
Autres informels	26.700	3
Ensemble	64.500	122

EXEMPLES DE SALAIRES par mois	EN FCFA
Professeur à l'INSA	400.666
Professeur à l'université	260.000
Interprète international Nations Unies	232.700
Militaire lieutenant	135.113
Attachée commerciale (Taab Angola air liquide)	131.596
Enseignant lycée	124.000
Secrétaire des SAF à la RNTF	122.800
Préparateur Impréco (fabrique textile)	70.000
Sage femme	62.234
Enseignante école fondamentale	55.817-57.000
Bonne chez un blanc	35.000-50.000

## ANNEXE 5

ORDONNANCE DU 8EME MOIS	FCFA
Buscopan (anti-spasmodique)	665
Methergin (anti- hémorragie)	825
Collyre (enfant)	640
Alcool	610
Garnitures stériles	2810
Bande ombilicale	1100
Coton	1085
Boîtes compresses	1550
<b>Total</b>	<b>9285</b>

PRODUITS FACULTATIFS	FCFA
Mercryl laurylé	1555
Gants	1155
Nivaquine	1510
Thermomètre	880
Antibiotique	1700
Bande ombilicale (2ème)	1100
Crème enfant	960

ORDONNANCE TYPE POUR UN CURETAGE	FCFA
laminaires	1800
Sérum antitétanique	750
Thiophénicol 3 boîtes (antibiotiques )	2940
Methergin (vasoconstricteur )	1995
Nifluril (anti-inflammatoire)	1200
<b>TOTAL</b>	<b>8685</b>

## ANNEXE 6

## REPRESENTATION DES INTERVALLES GENESIQUES

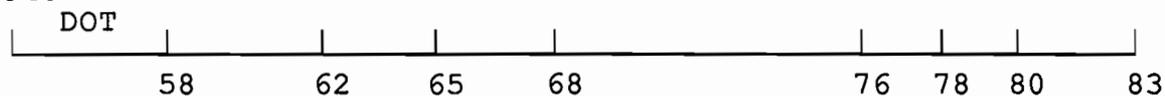
## Listes des abréviations

<b>CEL</b> : célibataire	<b>DC</b> : décès
<b>DT</b> : dot	<b>DV</b> : divorce
<b>J</b> : jumeaux	<b>OFF</b> : mariage officiel
<b>SP</b> : séparation	<b>UL</b> : union libre

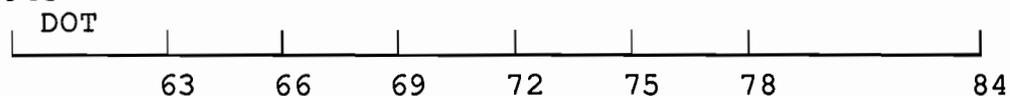
1938



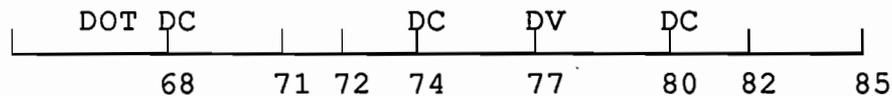
1940



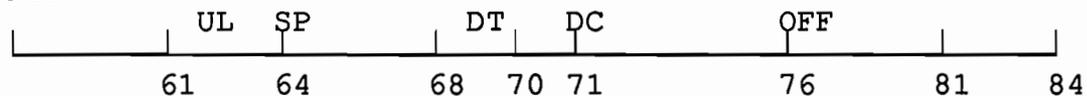
1943



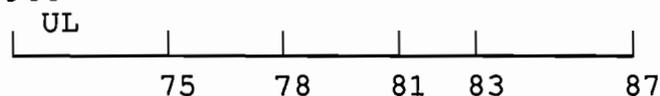
1944



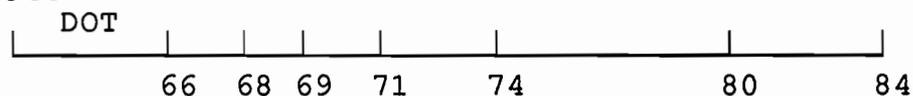
1944



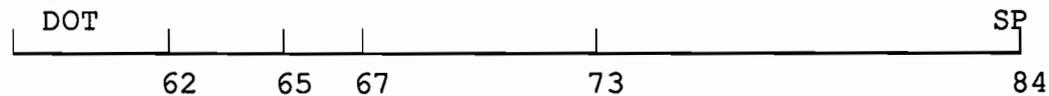
1944

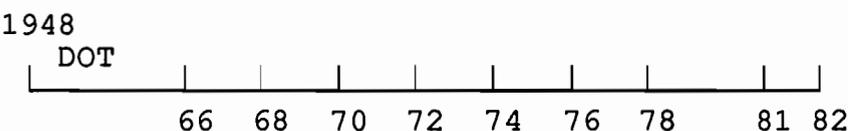
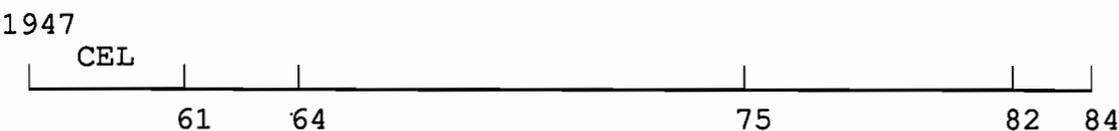
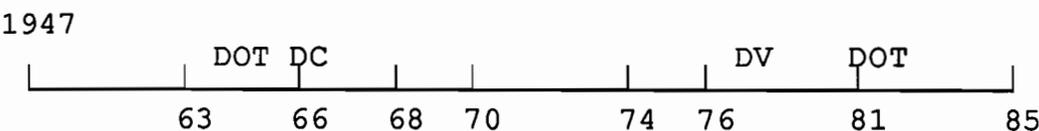
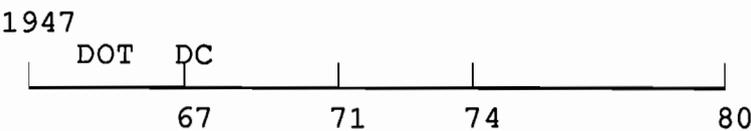
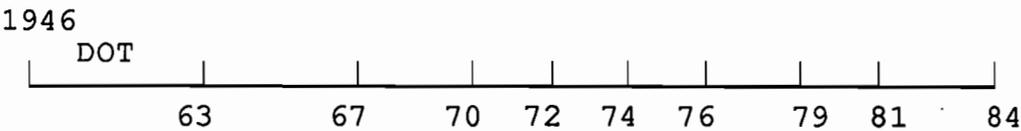
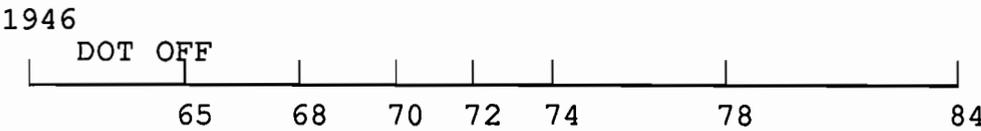
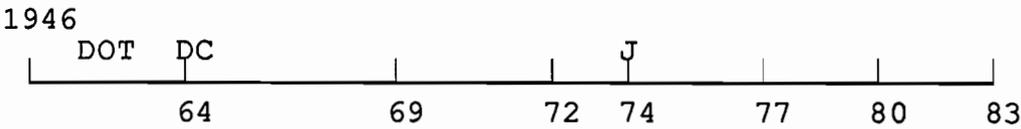
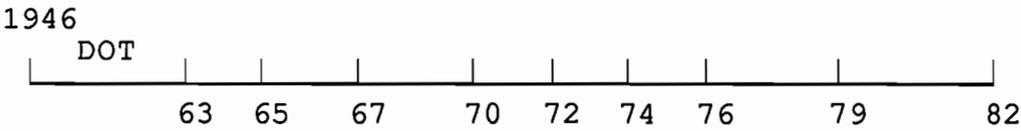
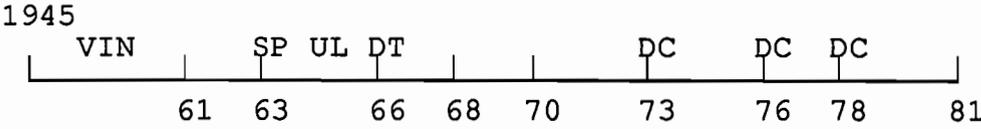
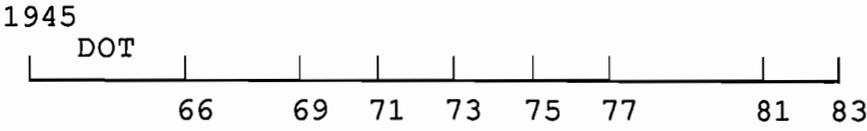
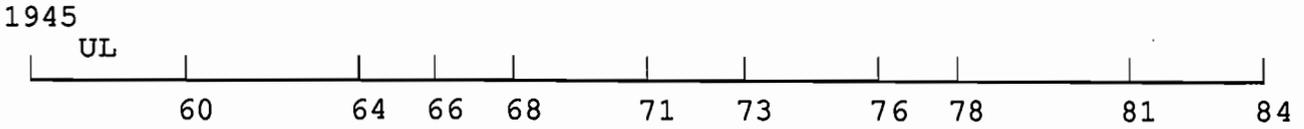


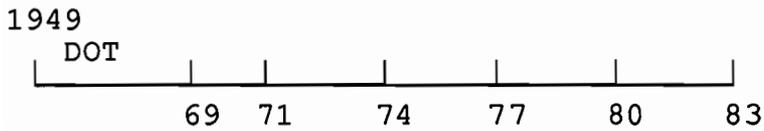
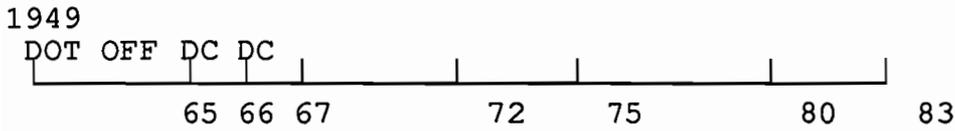
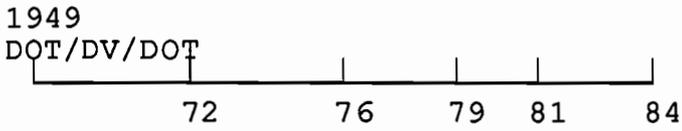
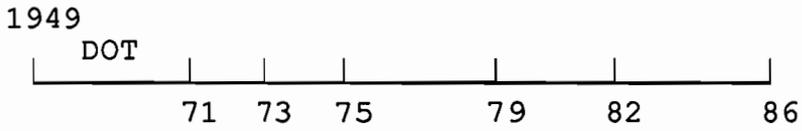
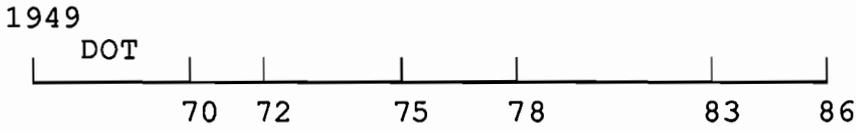
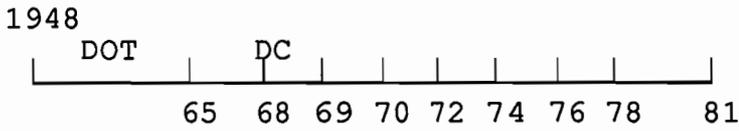
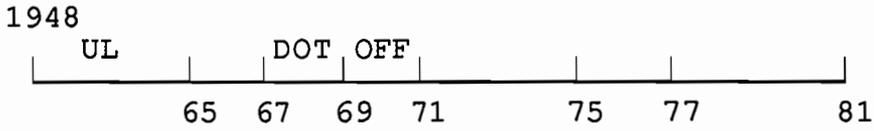
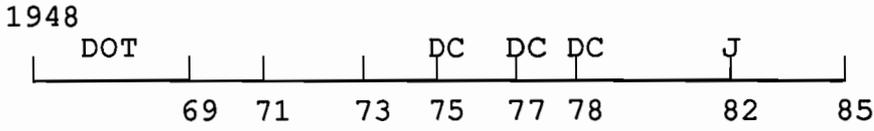
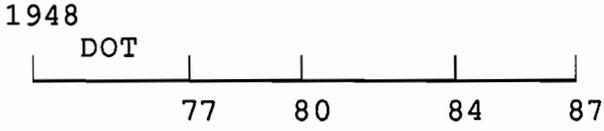
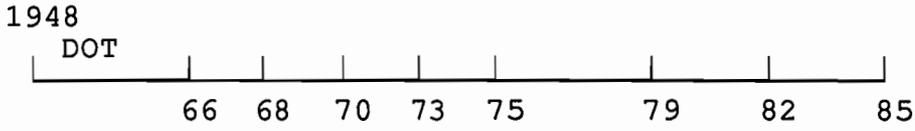
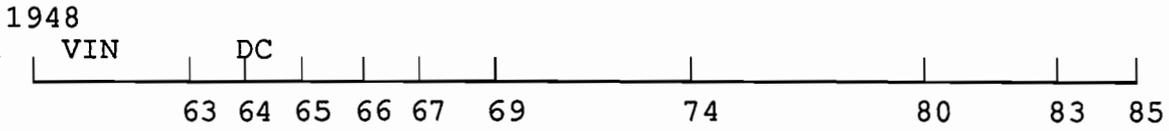
1944



1945







Le statut matrimonial des 30 femmes nées dans les années 40 se distribue ainsi :

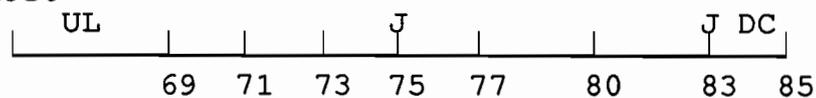
- 26 versements de "dot" dont 22 avant la naissance ou en même temps que la naissance et 4 dot après la naissance.

- 2 unions libres

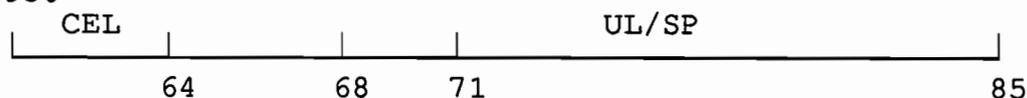
- 1 femme célibataire.

Le modèle de la compensation matrimoniale versée avant la naissance ou au moment de la naissance est largement majoritaire ( soit 85 %).

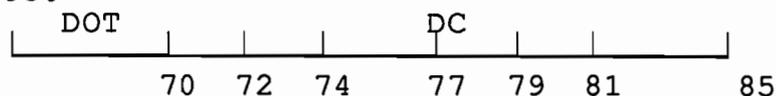
1950



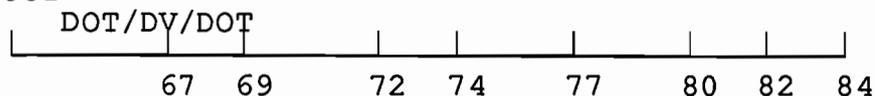
1950



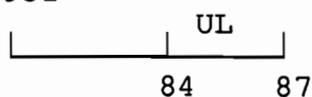
1950



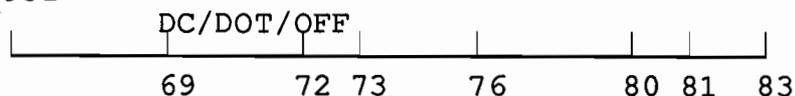
1951



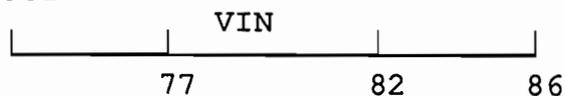
1951



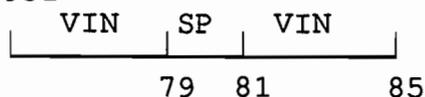
1951



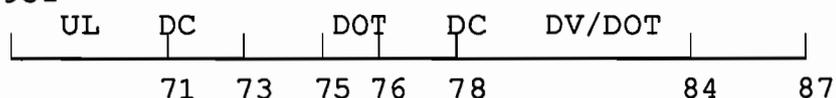
1951



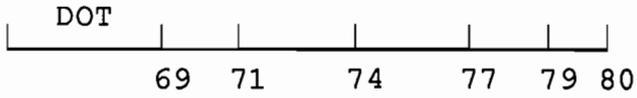
1951



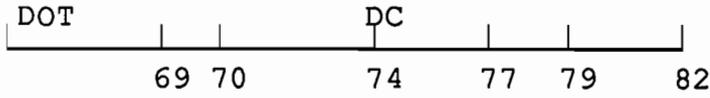
1951



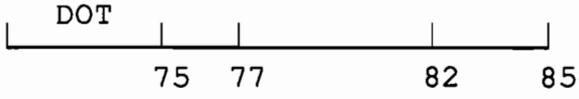
1951



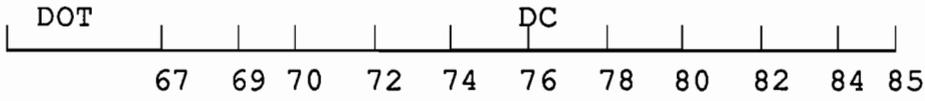
1952



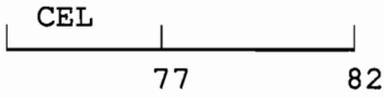
1952



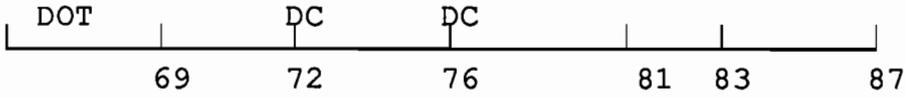
1952



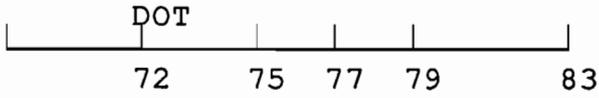
1952



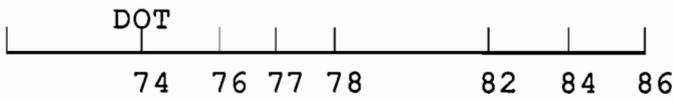
1952



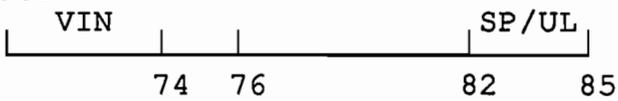
1952



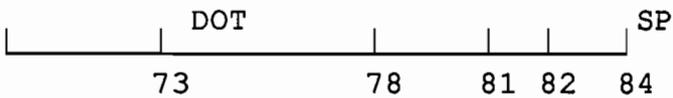
1952



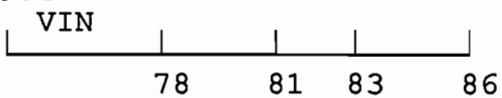
1952

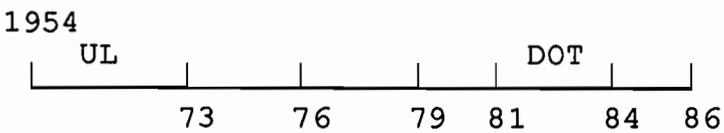
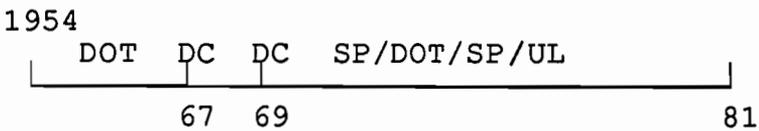
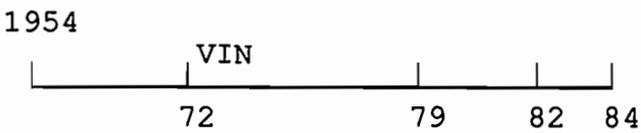
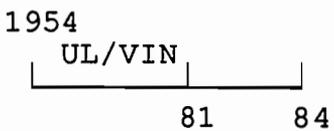
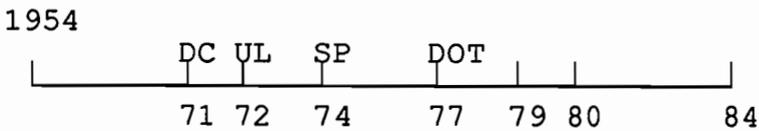
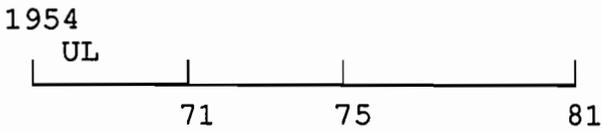
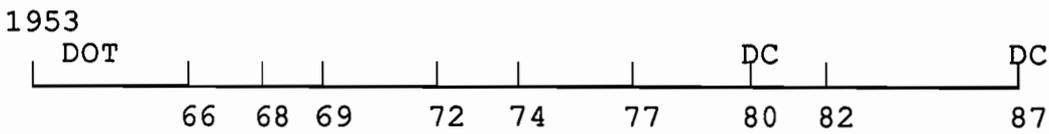
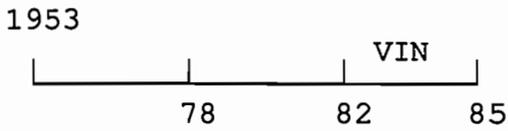
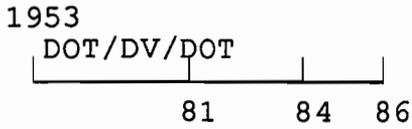
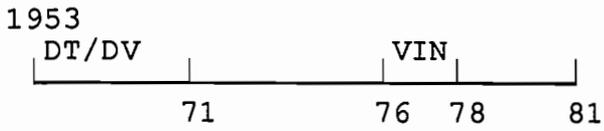
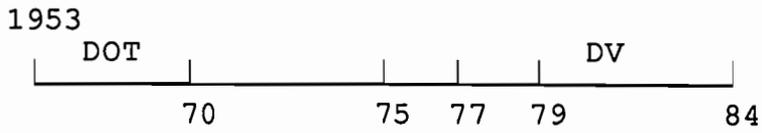


1952

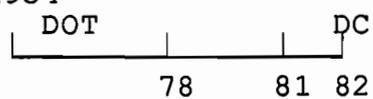


1952

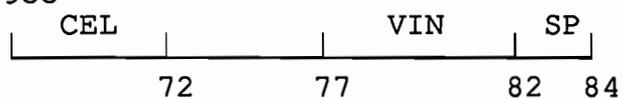




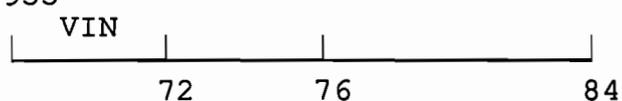
1954



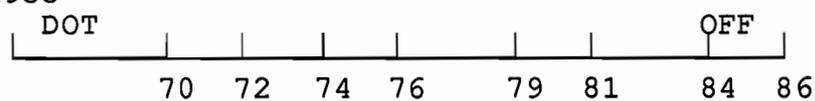
1955



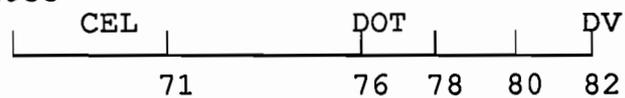
1955



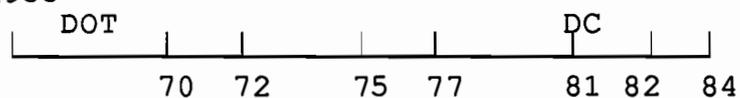
1955



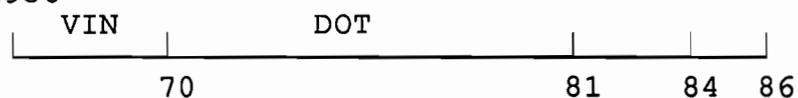
1955



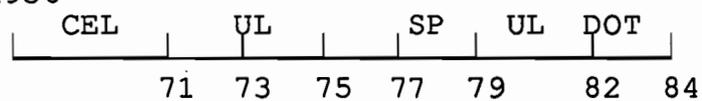
1955



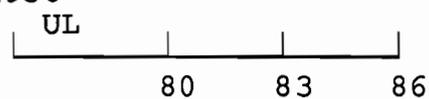
1956



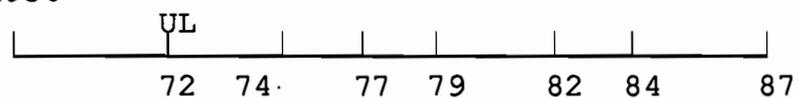
1956



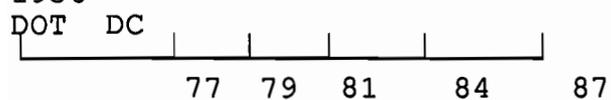
1956



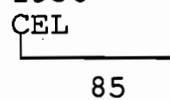
1956

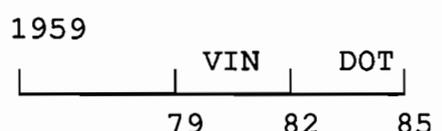
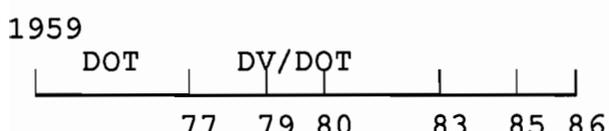
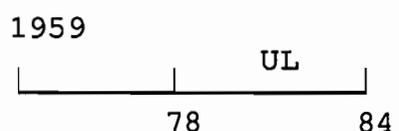
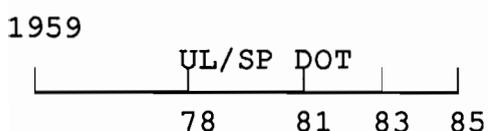
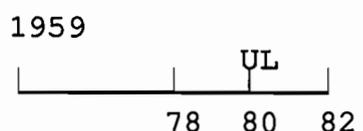
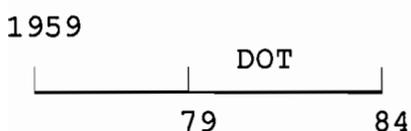
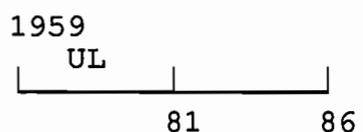
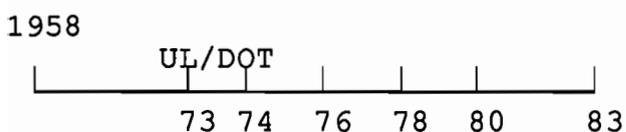
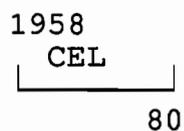
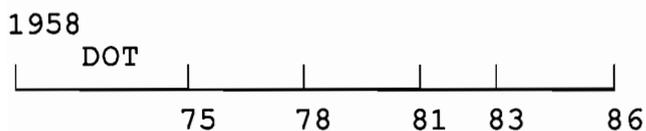
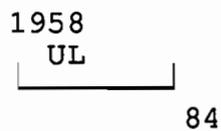
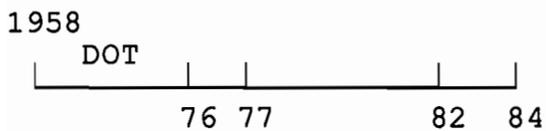
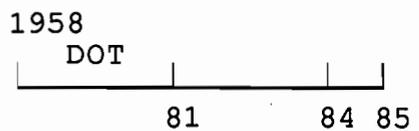
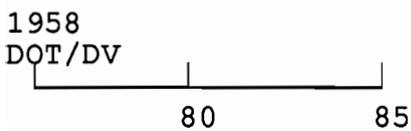
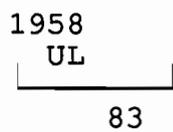
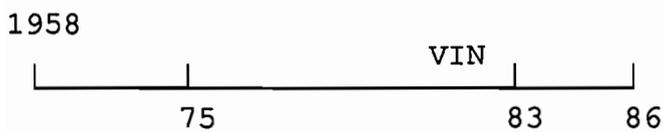
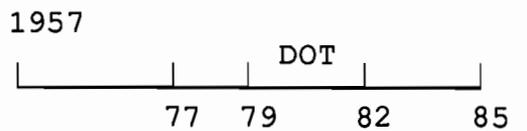
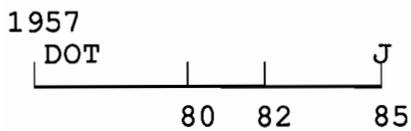
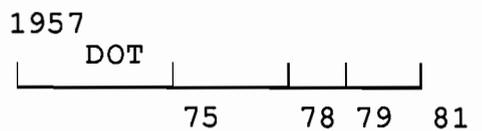
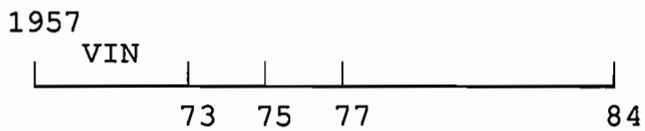
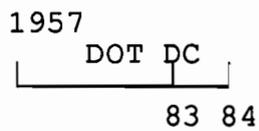
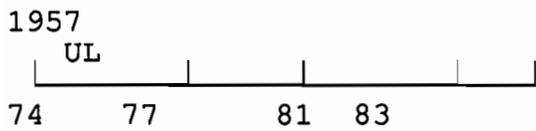


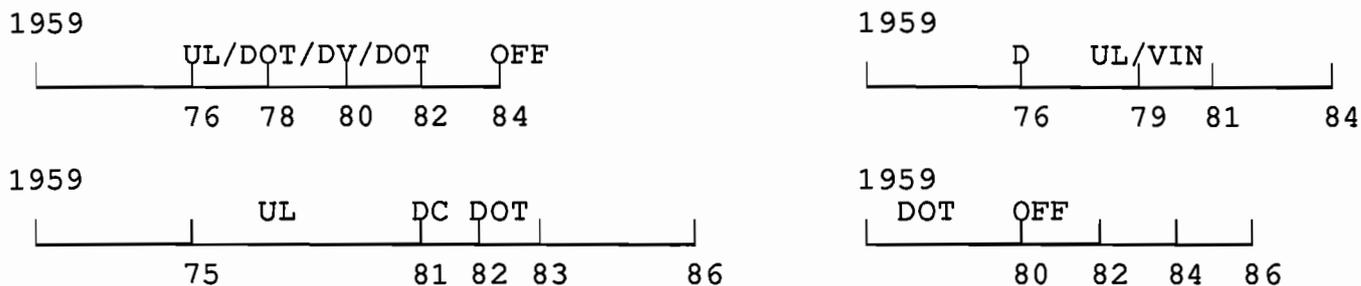
1956



1956





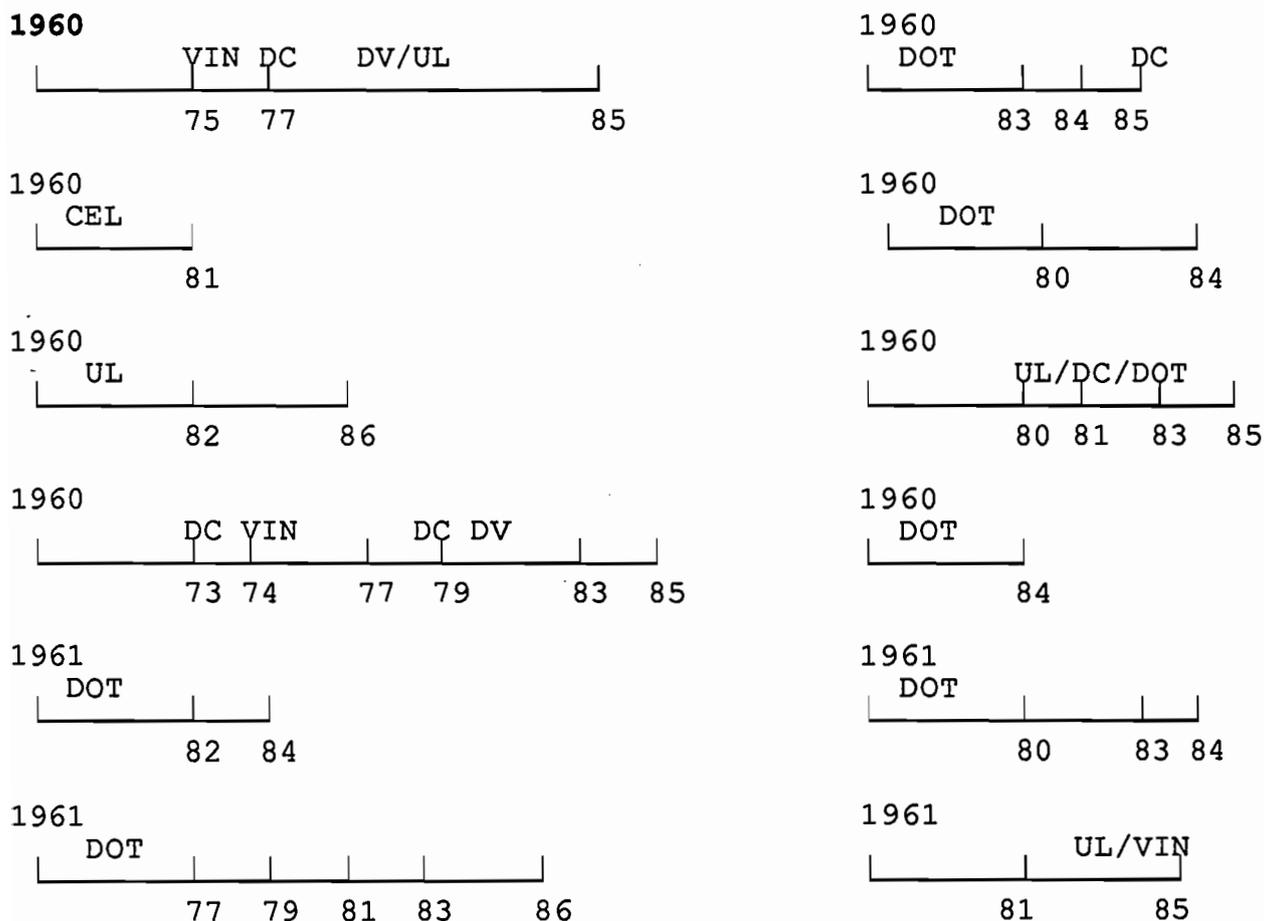


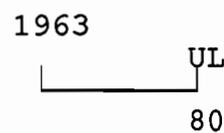
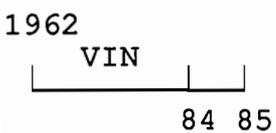
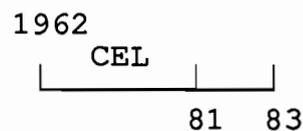
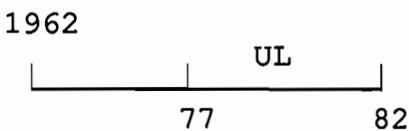
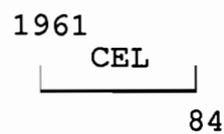
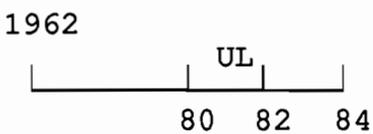
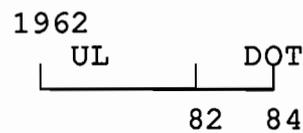
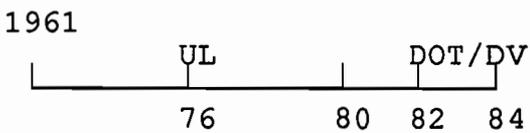
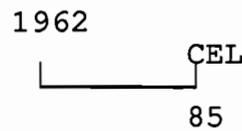
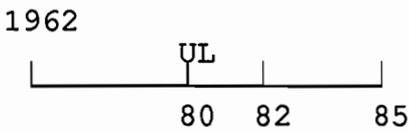
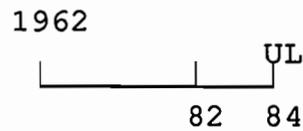
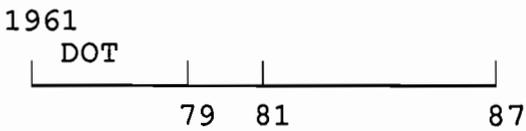
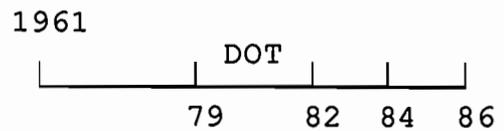
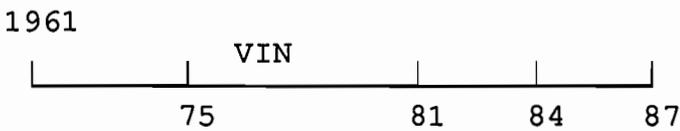
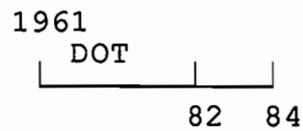
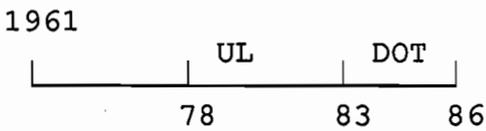
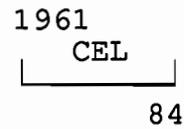
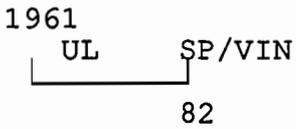
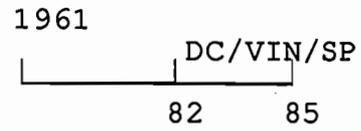
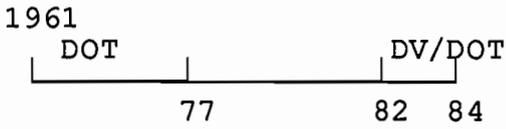
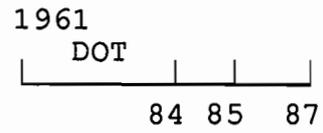
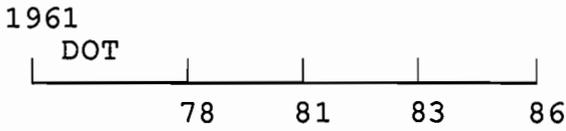
Les statuts matrimoniaux des 69 femmes nées dans les années 50 se distribuent ainsi :

- 34 versements "dot" dont 21 avant la naissance ou lors de la première naissance et 13 "dot" après une ou plusieurs naissances.
- 5 "dot-séparation-dot".
- 11 versements de "vin"
- 12 unions libres
- 4 séparations .
- 3 célibataires dont un cas de stérilité.

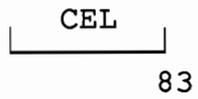
Les statuts matrimoniaux sont plus hétérogènes que dans la classe d'âge précédente. Cependant 70 % des femmes sont engagées dans un processus d'alliance.

-----

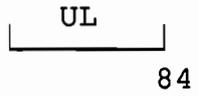




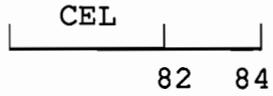
1963



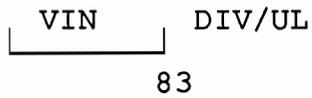
1963



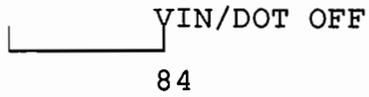
1963



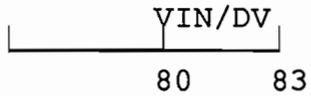
1963



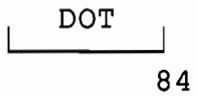
1964



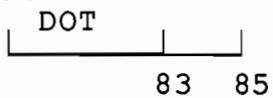
1964



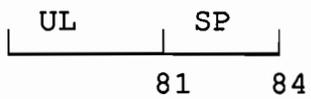
1964



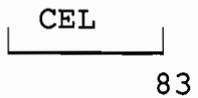
1964



1961



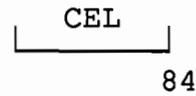
1965



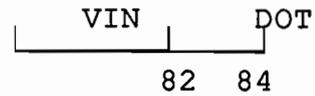
1966



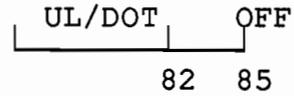
1963



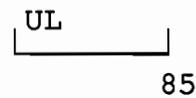
1963



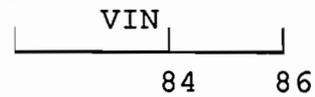
1963



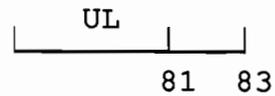
1964



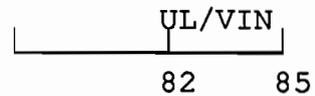
1964



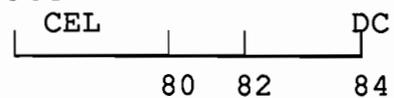
1964



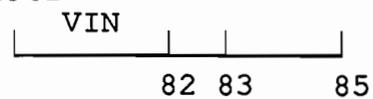
1961



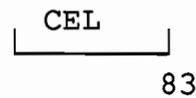
1964



1961

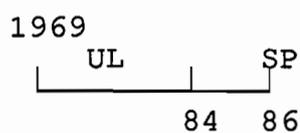
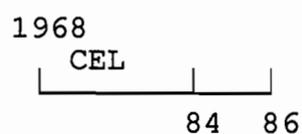
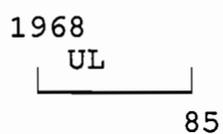
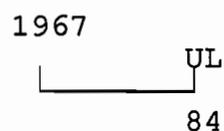
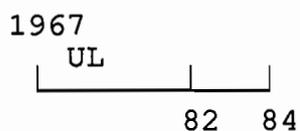
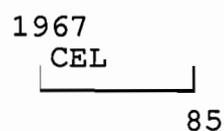
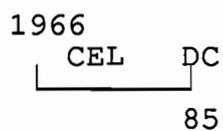
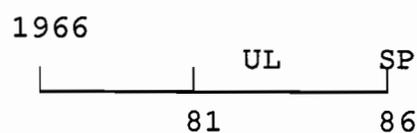
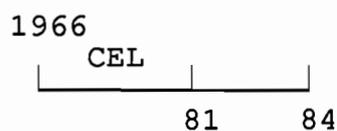


1966



1966





**Les statuts matrimoniaux des 65 femmes nées dans les années 60 se distribuent ainsi :**

- 20 versements de "dot" dont 13 versements avant la naissance et 7 versements après la naissance.
- 7 versements de "vin" dont 3 "vin" avant la naissance, 4 "vin" après la naissance
- 15 unions libres dont 9 avant la naissance, 6 après la naissance.
- 7 séparations
- 16 célibataires

40 % des femmes dotées sont engagées dans un processus d'alliance. On observe une progression du nombre des unions libres et des femmes célibataires dans ces 3 générations.

## ANNEXE 7

### LA COMPENSATION MATRIMONIALE

Selon notre informateur Mbochi le montant de la compensation matrimoniale dépend essentiellement du statut professionnel et de l'ethnie de la femme.

#### Amendes

La famille réclame une amende de 6 000 FCFA, la fille vivait chez le père, il s'agit du droit de déplacer la fille.

Le "Bika-bika" (1000 FCFA ou 1 500 FCFA) représente tout ce que le papa de la femme a souffert toute la journée, il criait "laisse, laisse".

"kieevokia-mubta-muntu" (1 000 à 1 500 FCFA) correspond à la barbe du vieux qui "a fait grandir les enfants".

Si la femme part chez son mari le jour du mariage, le prétendant doit verser en dédommagement de 5 000 FCFA à 10 000 FCFA.

Dernièrement, notre informateur a participé à une négociation : la compensation matrimoniale réclamée était de 300 000 FCFA, une discussion a eu lieu pour l'amener à 250 000 FCFA ou 200 000 FCFA. En tant que médiateur, il inscrit la composition des "dots" sur un carnet, il nous a lu quelques exemples.

#### 1 er exemple

Le père peut demander

- Un costume
- Une couverture
- 10 ou 12 lampes "tempête"
- 3 houes
- 3 matchettes
- 3 pièces d'étoffe
- 3 mouchoirs de tête
- 3 barres de savon
- 2 paquets d'allumettes
- 1 casserole

Le père remet une liste au prétendant. L'oncle demande moins de biens. Certains biens sont réservés au père : la veste, la grande casserole, la lampe, la couverture. Chez les Mbochi, le "papa" partage, s'il demande 200 000 FCFA, l'oncle demande la moitié. C'est honteux si les membres de la famille maternelle réclament beaucoup de choses. Ils ont une liste succincte à part. Le montant de la dot peut être versé en plusieurs fois. Le mari peut remettre la moitié seulement. On peut évaluer le prix des objets et le donner en espèces."Le "papa" prend tout cela, il distribue".

La famille de la femme donne en **contre-prestation** :

- 2 moutons
- 12 assiettes
- 12 verres
- 12 fourchettes et cuillères

### **2 ème exemple**

Le père demande au gendre

- 4 mouchoirs de tête
- 1 grosse marmite
- 1 fer à repasser
- 1 sac de sel
- 4 machettes
- 4 houes
- 1 costume
- 1 couverture de laine
- 1 paire de souliers
- 1 feutre
- 1 paquet de savon nature
- 10 lampes lucioles
- 1 imperméable

### **Contre-prestation**

- 2 moutons (25 000 FCFA à 30 000 FCFA)
- Un panier de poisson fumé ( 8 000 FCFA à 20 000 FCFA)
- 1 sac de fufou (10 000 FCFA)
- 5 poulets (12 000 FCFA)
- 5 gros manioc (12 000 FCFA)
- Une grosse marmite de saka saka
- Oignons (3 000 FCFA)
- 5 litres d'huile (4 500 FCFA)
- 10 boîtes de tomates
- Tubercules cabas (1 360 FCFA)
- Arachides (1 400 FCFA)
- Bananes Mankondi (1 000 FCFA)

Le côté maternel dépense autant qu'il a reçu. Il reçoit, 8 casiers de bière, 4 casiers de jus et 50 000 FCFA.

### **3 ème exemple**

- Un costume de tergal
- Une paire de chaussures
- Une couverture de laine
- 2, 3, 4 pièces de wax en fonction du nombre de tantes paternelles
- Le même nombre de mouchoirs de tête

- Le même nombre de houes
- Le même nombre de matchettes
- 6 à 12 lampes "tempête"
- 1 fer à repasser
- Un coutelas
- 3 cubes ou barres de savon à linge
- 1 paquet de cartouche de cigarettes
- 1 paquet de cartouche d'allumettes
- 1 grande cuvette en émaille ou en aluminium
- 1 grande marmite en aluminium
- 1 gobelet (émaille ou aluminium)
- 1 sac de sel

### **Le "vin" selon la tradition**

4 à 3 casiers de bière

- 3 à 4 casiers de limonade
- 1 dame jeanne de pétrole
- 1 dame jeanne de vin de palme
- 2 dames jeanne de vin rouge

On donne de l'argent de 15 000 à 25 000 FCFA aux gens absents qui sont en ville.

En plus des amuse-gueules ou du repas, le père doit offrir:

- 1 ou 2 moutons vivants (20 000 à 30 000 FCFA)
- 5 à 10 gros manioc (800 à 1 000 cfa la pièce)
- 1 à 3 sacs de fofou (8 000, 10 000, 12 000 FCFA)
- 3 à 6 coqs ou poulets (18 000 à 28 000 FCFA)
- 1 dame jeanne d'huile de palme (500 à 800 FCFA x 10)
- oignons, arachides (3 000 FCFA)

Les sommes dépensées représentent la moitié ou le quart de la dot. Si la famille est venue nombreuse de Brazzaville, on offre aux participants 200 à 300 FCFA pour le taxi. Si le père est fonctionnaire, il offre de la vaisselle, une cuisinière, un réfrigérateur, une machine à coudre, quelques draps et couvertures, des draps et des taies d'oreillers. Pour la santé de la fille et pour les enfants, il faut redistribuer la dot.

Le versement de la compensation matrimoniale à la famille maternelle est souvent retardé. Quand la fille est bien installée dans le mariage, le mari peut verser 25 000 FCFA à 30 000 FCFA avec la boisson. On peut commencer par la famille de la fille, si elle est élevée chez l'oncle. Mais le côté paternel reçoit plus. En cas de séparation ou de divorce, le père de la fille ne rembourse rien. Seul l'oncle maternel est contraint de rembourser ce qu'il a "bouffé", pour ne pas porter malheur à la fille.

#### 4 ème exemple, liste de la zone de Manianga au sud de Boko 1988 (Kongo)

- Un costume de tergal de laine
- Une chemise de tergal
- 1 paire de chaussures de même couleur que le costume
- 1 couverture de laine
- 5 pièces de tissus wax
- 5 mouchoirs de tête
- 5 canifs bouk- bouk
- 12 lampes "tempête" marque "luciole"
- 3 matchettes coupe-coupe
- 3 houes
- 1 fer à repasser
- 1 coutelas
- 2 cartouches de cigarettes
- 2 cartouches de savons
- 2 cartouches d'allumettes
- 1 grande marmite et 1 cuvette en aluminium
- 1 gobelet
- 2 sacs de sel
- 1 whisky
- 4 casiers de bière Kronenbourg
- 4 casiers de bière Primus
- 3 casiers de limonade
- 3 dames janne de vin rouge
- 1 dame janne de vin de palme
- 30 000 FCFA "vin sec"
- 50 000 FCFA pour la prise de femme à la maison
- 350 000 FCFA pour la dot à discuter

"Si tu veux épouser une femme que tu admires et tu achètes un pagne que tu remets aux parents de la fille, à leur tour, ils le remettent à la fille. Si elle accepte, le mariage est possible. Ensuite, tu repars pour préparer l'argent et le "vin", pour le mariage définitif. Il fera un deuxième tour. L'argent et le "vin" initiaux, c'est pour le père. Il remet une liste au prétendant, elle contient :

- une pièce (mère de la fille)
- Une houe
- Une hache
- Une matchette
- Un costume
- de l'argent

La durée qui s'écoule entre le don du pagne et la remise de l'argent dépend du prétendant".

**5 ème exemple** d'un autre informateur Lari, cette liste est incomplète, la personne n'ayant pas directement participé à la négociation.

Tous les membres de la famille maternelle de J.-M. ont donné 10 000 FCFA pour recevoir la famille du mari le jour du mariage officiel.

Le "mari" a donné a la famille maternelle

- 3 marmittes
- 3 paires de chaussures
- 3 pagnes wax
- une somme d'argent (ne connaît pas le montant)

L'oncle maternel a reçu un costume

La grand-mère de J.-M. une lampe luciole et une couverture.

La famille paternelle a reçu :

- 100 000 FCFA en espèces
- 3 paires de chaussures
- 1 lampe pétrolax

**ANNEXE 8****COMPOSITION DE L'EQUIPE DE RECHERCHE**

Patrick BITSINDOU, entomologiste, ORSTOM/DGRST  
 Dominique CHEYNIER, pédiatre, DSMIES, Congo, FAC  
 Elisabeth DORIER-APPRILL, géographe, ORSTOM  
 Isabelle GOMA, nutritionniste, ORSTOM/DGRST  
 Marc-Eric GRUENAI, anthropologue, ORSTOM  
 Gonzage JOURDAIN, médecin psychiatre, épidémiologiste, ORSTOM  
 Marc LALLEMANT, médecin épidémiologiste, chef de programme ORSTOM  
 Sophie LALLEMANT-LE COEUR, médecin épidémiologiste, DSMIES, Congo, FAC  
 Naire LOUBASSA, sociologue, ORSTOM/DGRST  
 Odile PELLET-DILLIES, sociologue, ORSTOM  
 Jacques SENECHAL, géographe, Université Marien Ngouabi, Congo  
 Félicité TCHIBINDAT, nutritionniste, ORSTOM/DGRST  
 Joseph TCHIKAYA, géographe INRAP  
 Hélène VIALE, sociologue allocataire ORSTOM  
 Patrice YENGO-NGOMA, pharmacien, INSA

**Etudiants**

Christophe APPRILL, étudiant en géographie, université de Paris 1  
 Christian PENARD, étudiant géographie du développement, université de Montpellier  
 Marie-Christine QUINET, étudiant doctorat en médecine, Paris  
 Fabienne SEURET, étudiante doctorat en médecine, Bordeaux

**Techniciens**

Marie DOISNEAU, laborantine  
 Robert GUEYGUEN, infirmier, technicien de laboratoire ORSTOM  
 François HAYE, informaticien, VSN ORSTOM  
 Joseph MBEMBA, technicien de laboratoire  
 Yves RICKENBACH, informaticien, VSN ORSTOM

**Enquêteurs**

Martial MOUDELE  
 Mbama ONDELEWE  
 Basile ONGUELET



QUESTIONNAIRE MENAGE PORTANT SUR LES DEUX DERNIERES ANNEES

A DRESSE ..... NOM .....

N° LOC I \_ I I \_ I \_ I \_ I N° MENAGE I \_ I \_ I \_ I \_ I N° MERE I \_ I \_ I \_ I

N° ENFANT ..... N° ENFANT .....

I - SANTE

	Nature maladie	Date & Durée	Personne hospitalisée (parenté avec CM)	Coût	Qui a payé (parents, association)
HOSPITA-	I	I	I	I	I
LISATIONS	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
AUTRES	I	I	I	I	I
MALADIES	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
	I	I	I	I	I
RECOURS AUI	I	I	I	I	I
VILLAGE	I	I	I	I	I
POUR	I	I	I	I	I
MALADIE	I	I	I	I	I

	I	I	I	I	I
RECOURS	I	I	I	I	I
THERA-	I	I	I	I	I
PEUTES	I	I	I	I	I
TRADI-	I	I	I	I	I
TIONNELS	I	I	I	I	I
AIDE A UN	I	I	I	I	I
MALADE DE	I	I	I	I	I
LA FAMILLE	I	I	I	I	I
EXTERIEUR	I	I	I	I	I
AU MENAGE	I	I	I	I	I

### II - DECES

	DATE	QUI (parenté)	COUT	AIDES (parents, associations)	LIEU
ENTERREMENT	I	I	I	I	I
CONSTRUCTION D'ATOMEAU	I	I	I	I	I
RETRAIT DE DEUIL	I	I	I	I	I

### III - MARIAGE

	QUI (parenté)	DATE	MONTANT RECU OU VERSE PAR CM
D'UNE PERSONNE	I	I	I
AYANT APPARTENU	I	I	I
AU MENAGE	I	I	I
D'UNE PERSONNE	I	I	I
EXTERIEUR AU	I	I	I
MENAGE	I	I	I



## VI - DEPLACEMENT AU VILLAGE

### DERNIER DEPLACEMENT AU VILLAGE D'UN MEMBRE DU MENAGE

- Nom du village (district) :
- Date et durée :
- Qui s'est déplacé (parenté) ?
- Chez qui est allée habitée la personne (parenté) ?
- Raison du déplacement :

### AUTRES DEPLACEMENTS DANS LES DEUX DERNIERES ANNEES

### UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU MENAGE POSSEDE(NT)-IL(S) AU VILLAGE :

- un terrain
- une maison
- un bar
- un kiosque

## VII - ORGANISATION ECONOMIQUE DU MENAGE

- Existence d'une ou plusieurs popotes
- Comment s'organise la popote (répartition de l'argent entre les épouses) ?
- Combien donne le mari ?

## VIII - ACTIVITES

Nature de l'activité :

Nature de ce qui a été acheté (fond de commerce, achat/location de parcelle, achat semences/engrais)

Comment ont été acquis les fonds pour exercer cette activité ?

- par la personne elle-même
- aides familiales
- aides d'une association

## IX - ACHAT TERRAIN/CONSTRUCTION DE MAISON

- ACHAT DE PARCELLE

Date d'acquisition

Acquis comment (économies personnelles, prêt, aides familiales, aides d'association)

Coût de la parcelle

- Construction de maison

Où en est actuellement la construction ?

Est-elle en cours ou arrêtée ?

Combien a-t-il déjà été versé pour l'achat du matériel ?

Nature du dernier achat

Date

Coût





RESSOURCES : QUI PAYE ?

LA POPOTTE : COUT PAR JOUR? COMBIEN DE PERSONNES ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LE LOYER STATUT? PRIX? \_\_\_\_\_

LES FRAIS MEDICAUX (DERNIERE ORDONNANCE, HOSPITALISATION) POUR ELLE-MEME , POUR SES ENFANTS ? COUT?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'ASSURANCE SCOLAIRE, LES LIVRES, LES CAHIERS (POUR ELLE-MEME, POUR SES ENFANTS) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LES DEPLACEMENTS? PRIX? NB? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TOTLETTE ET/OU TENUE SCOLAIRE ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

QUE FAIT-ELLE POUR GAGNER DE L'ARGENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

OU TROUVEZ-VOUS L'ARGENT DE POCHE PENDANT L'ANNEE ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

STATUT MATRIMONIAL :

CELIBATAIRE O/N \_\_\_\_\_

UNION LIÉE O/N POURQUOI UNION LIÉE ET PAS VERSEMENT DE VIN ? \_\_\_\_\_

PREMIER VIN O/N (NÉCESSITÉ DE LA PRESTATION) \_\_\_\_\_

DEUXIÈME VIN O/N (NÉCESSITÉ DE LA PRESTATION) \_\_\_\_\_

DOT ? COMBIEN ? LISTE DES BIENS DEMANDÉS \_\_\_\_\_

VEUF O/N ? \_\_\_\_\_

DIVORCÉE OU SÉPARÉE O/N POURQUOI, CIRCONSTANCES ? \_\_\_\_\_

MARIAGE OFFICIEL O/N POURQUOI, CIRCONSTANCES ? \_\_\_\_\_

LORSQUE LA JEUNE FILLE A UN ENFANT OU PLUS POUR CHAQUE ENFANT :

DATE DE L'ACCOUCHEMENT ? \_\_\_\_\_

ACTIVITE DE LA JEUNE FILLE LORS DE LA GROSSESSE? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

QUI A ETE DANS LE SECRET EN PREMIER ? \_\_\_\_\_

A QUEL MOIS L'AVEZ-VOUS ANNONCE A VOTRE ENTOURAGE ? |\_\_| POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A QUEL MOIS INSCRIPTION EN CONSULTATION PRENATALES ? !\_\_! POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

AVEZ-VOUS PAYER UNE AMENDE DO/N COMBIEN ? \_\_\_\_\_

QUI A DONNE L'ARGENT POUR LES CONSULTATIONS PRENATALES, COMBIEN? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

ORDONNANCE DU SEME MOIS? \_\_\_\_\_

POUR LA LAYETTE? \_\_\_\_\_

OU AVEZ-VOUS ACCOUCHE ? \_\_\_\_\_

COMBIEN A COUTE L'ACCOUCHEMENT ? \_\_\_\_\_ QUI A PAYER \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SI ACHT A DOMICILE AVEC QUI ? \_\_\_\_\_ POURQUOI ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

AMENDE ? PRIX? \_\_\_\_\_

ATTITUDES DE L'ENTOURAGE PENDANT LA DERNIERE GROSSESSE :

ACTIVITE DE L'AUTEUR DE LA GROSSESSE ? \_\_\_\_\_

SON AGE \_\_\_\_\_

LANGUE PARLEE? \_\_\_\_\_

AVAIT-ELLE DES RELATIONS SUIVIES AVEC SON PARTENAIRE ? O/N DEPUIS COMBIEN DE TEMPS LE CONNAIT-ELLE ?

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

REACTIONS DE SON PERE , DE SA MERE ? A-T-ELLE EU DES PROBLEMES ? SI OUI POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

LE PERE A-T-IL RECONNU LA GROSSESSE ? O/N L'ENFANT ? O/N

COMMENTAIRES? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

A-T-ELLE CHANGE DE DOMICILE SUITE A LA GROSSESSE ? O/N POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

A-T-ELLE DU CESSER SON ACTIVITE A CAUSE DE LA GROSSESSE ? O/N? \_\_\_\_\_

COMBIEN DE TEMPS? COMMENT LES PROBLEMES SE SONT ARRANGES CONCRETEMENT? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

A-T-ELLE RESUME UN TRAVAIL SUITE A LA NAISSANCE ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A QUEL AGE A-T-ELLE EU SES PREMIERS RAPPORTS ? \_\_\_\_\_

A QUEL AGE A-T-ELLE EU SES PREMIERS PERLES ? \_\_\_\_\_

A-T-ELLE EU DES RETARDS? O/N COMBIEN? \_\_\_\_\_

SAIT-ELLE COMMENT EVITER UNE GROSSESSE? O/N COMMENT? \_\_\_\_\_

UTILISE-T-ELLE UN MOYEN DE CONTRACEPTION? O/N LEQUEL? \_\_\_\_\_

MERE DE 500 ( ) MORT NE? ( ) ENFANT NO? ( ) \_\_\_\_\_

QUESTIONS CONCERNANT L'ENFANT :

TOUS VOS ENFANTS HABITENT-ILS AVEC VOUS ? O/N SINON CHEZ QUI ? OUI? POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

QUI GARDE L'ENFANT QUAND VOUS ETES ABSENTE ? \_\_\_\_\_

QUI LUI DONNE A MANGER ? \_\_\_\_\_

ALLAITEMENT MATERNEL ? O/N MIXTE O/N ARTIFICIEL O/N \_\_\_\_\_

SEVRAGE A QUEL AGE ? \_\_\_\_\_

INTRODUCTION BOUILLIE A QUEL AGE ? \_\_\_\_\_

ALIMENTATION DIVERSIFIEE QUOI? A QUEL AGE ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

QUI L'EMMENE A LA CONSULTATION DE NOURRISSON ? OUI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

EN CAS DE SEPARATION QUI DONNE L'ARGENT POUR L'ENFANT COMBIEN ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LORS DE CHAQUE AVORTEMENT :

A QUI A-T-ELLE CONFIE EN PREMIER SA DECISION D'AVORTER ? POURQUOI? QUELLES SONT LES PERSONNES QUI L'ONT SU ?

QUI S'EST-IL OPPOSE A L'AVORTEMENT ? POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

QUI L'A AIDE A TROUVER LES MOYENS POUR AVORTER ? \_\_\_\_\_

LA DECISION D'AVORTER A ETE PRISE PAR QUI ? \_\_\_\_\_

A QUEL MOIS ? \_\_\_\_\_

COMMENT S'EST DEROULE L'AVORTEMENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

OU S'EST DEROULE L'AVT; A L'HOPITAL ? O/N LEQUEL? \_\_\_\_\_

A LA CITE? \_\_\_\_\_

PAR QUI ? \_\_\_\_\_

QUI A PAYE L'AVORTEMENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

COMBIEN A-T-IL COTE ? \_\_\_\_\_

AVEZ-VOUS EU PLUSIEURS AVORTEMENTS ? O/N SI OUI COMBIEN ? ! ! \_\_\_\_\_

PRECISER AU VERSO LES CIRCONSTANCES DES AUTRES AVORTEMENTS.

VIE GENESIQUE DE LA JEUNE FILLE SANS ENFANT :

QUAND AIMERAIT-ELLE AVOIR UN ENFANT? POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A-T-ELLE UN OU PLUSIEURS AMIS ACTUELLEMENT ? DEPUIS QUAND ? AGES ? ACTIVITES? PROJETS? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SON OU SES COPAINS ONT-ILS DES ENFANTS? ONT-ILS UNE AUTRE FEMME? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A-T-ELLE DEJA PARLE D'ENFANT AVEC SON COPAIN ? QU'EN PENSE-T-IL? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SON AMI LUI FAIT-IL DES CADEAUX ? QUELLE SORTE ? A QUEL RYTHME ? PARTICIPATION AUX FRAIS ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SI ELLE VIT CHEZ SES PARENTS EST-ELLE LIBRE DE SORTIR ? A QUEL RYTHME ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! !

SES PARENTS CONNAISSENT-ILS SON AMI ? Y-A-T-IL EU PRESENTATION ? SI NON POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! !

CONNAIT-ELLE LES PARENTS DE SON AMI ? O/N POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! !

QUELS SONT SES OBJECTIFS ACTUELLEMENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! !

SI ELLE ETAIT ENCEINTE: SES SOUCIS, SES SOUHAITS? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! !

A QUEL AGE A-T-ELLE EU SES PREMIERES REGLES ? ! ! ! ! ANS \_\_\_\_\_ ! ! ! !

A QUEL AGE A-T-ELLE EU SES PREMIERS RAPPORTS ? ! ! ! ! ANS \_\_\_\_\_ ! ! ! !

A-T-ELLE DEJA EU DES RETARDS ? O/N COMBIEN ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! ! ! ! ! !

SAIT-ELLE COMMENT EVITER UNE GROSSESSE ? O/N SI OUI COMMENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! !

UTILISE-T-ELLE UN MOYEN DE CONTRACEPTION ? O/N SI OUI LEQUEL ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ! ! ! !

AVEZ-VOUS EU UNE FAUSSE COUCHE ? O/N UN ENFANT MORT NE ? O/N UN ENFANT DCD? O/N \_\_\_\_\_ ! ! ! ! ! ! ! !

LORS DE CHAQUE AVORTEMENT :

A QUI A-T-ELLE CONFIE EN PREMIER SA DECISION D'AVORTER ? POURQUOI? QUELLES SONT LES PERSONNES QUI L'ONT SU ?

QUI S'EST OPPOSE A L'AVORTEMENT ? POURQUOI? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

QUI L'A AIDE A TROUVER LES MOYENS POUR AVORTER ? \_\_\_\_\_ ! ! ! ! !

LA DECISION D'AVORTER A ETE PRISE PAR QUI ? \_\_\_\_\_ ! ! !

A QUEL MOIS ? \_\_\_\_\_ ! ! ! ! !

COMMENT S'EST DEROULE L'AVORTEMENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ! ! ! ! !

OU S'EST DEROULE L'AVT: A L'HOPITAL ? O/N LEQUEL? \_\_\_\_\_ A LA CITE? \_\_\_\_\_ ! ! ! ! !

PAR QUI ? \_\_\_\_\_ ! ! !

QUI A PAYE L'AVORTEMENT ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ! ! !

COMBIEN A-T-IL COUTE ? \_\_\_\_\_ ! ! ! ! !

AVEZ-VOUS EU PLUSIEURS AVORTEMENTS ? O/N SI OUI COMBIEN ? ! ! ! \_\_\_\_\_ ! ! ! ! !

PRECISER AU VERSO LES CIRCONSTANCES DES AUTRES AVORTEMENTS.

## GRILLES DE CODIFICATION

NUMERO DE BLOC ! ! ! ! !  
 PARCELLE ! ! ! ! !  
 MENAGE ! ! ! ! !  
 PERSONNEL ! ! ! ! !  
 AGE ! ! ! ! !  
 ACTIVITE ! ! ! ! !  
 NIVEAU SCOLAIRE ! ! ! ! !  
 CLASSE FREQUENTEE CETTE ANNEE ! ! ! ! !  
 L'ANNEE DERNIERE ! ! ! ! !  
 LANGUE DU PERE ! ! ! ! !  
 LANGUE DE LA MERE ! ! ! ! !  
 LANGUE DE LA FILLE ! ! ! ! !  
 FAIT-ELLE PARTIE D'UNE ASSOCIATION ! ! ! ! !  
 EST-ELLE MIXTE ! ! ! ! !  
 QUELLE EST SA NATURE ! ! ! ! !  
 PRIE-T-ELLE ! ! ! ! !  
 QUELLE RELIGION ! ! ! ! !  
 CHEZ QUI HABITE-T-ELLE ! ! ! ! !  
 LIEU DE NAISSANCE ! ! ! ! !  
 CHAMST DOMICILE PARENTE ! ! ! ! !  
 AGE D'ARRIVEE A BZV ! ! ! ! !  
 LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DU MENAGE ! ! ! ! !  
 ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE ! ! ! ! !  
 MONTANT DE LA FOFOTTE ! ! ! ! !  
 COMBIEN DE PERSONNES EN FONT PARTIES ! ! ! ! !  
 COMBIEN DE PERSONNES PARTICIPPENT ! ! ! ! !  
 QUI LA FAYE ! ! ! ! !  
 STATUT DE RESIDENCE ! ! ! ! !  
 COUT DU LOGEMENT ! ! ! ! !  
 NBRE PERS PAYENT LES FRAIS MEDICAUX ! ! ! ! !  
 QUI ! ! ! ! !  
 NBRE PERS PAYENT LES FRAIS DE SCOLARITE ! ! ! ! !  
 QUI ! ! ! ! !  
 COUT DE LA SCOLARITE PAR AN ! ! ! ! !  
 FREQUENCE DES DEPLACEMENTS DANS LE MOIS ! ! ! ! !  
 NBRE DE PERS PAYENT LA TOILETTE ! ! ! ! !  
 QUI ! ! ! ! !  
 COUT DE LA TOILETTE ! ! ! ! !  
 FAIT-ELLE QUELQUECHOSE POUR GAGNER DE L'ARGENT DE POCHE ! ! ! ! !  
 NBRE DE PERS DONNENT DE L'ARGENT ! ! ! ! !  
 QUI ! ! ! ! !  
 STATUT MATRIMONIAL ! ! ! ! !

POUR LA JEUNE FEMME AVEC ENFANT :

NOMBRE D'ENFANT !\_\_!

AGE AU PREMIER ACCOUCHEMENT !\_\_!\_\_!

ACTIVITE DE LA FEMME LORS DE CET EVENEMENT !\_\_!\_\_!

ACTIVITE DE L'HOMME !\_\_!\_\_!

AGE DE SON MARI !\_\_!\_\_!

LANGUE PARLEE PAR LE MARI !\_\_!\_\_!

STATUT MATRIMONIAL LORS DE LA PREMIERE NAISSANCE !\_\_!

LE PERE A -T-IL RECONNU LA GROSSESSE !\_\_!

LE PERE A-T-IL RECONNU L'ENFANT !\_\_!

QUAND L'ENTOURAGE A-T-IL ETE PREVENU !\_\_!\_\_!

CHANGEMENT DE DOMICILE PENDANT LA GROSSESSE !\_\_!

CHEZ QUI !\_\_!\_\_!

CHANGEMENT DE DOMICILE APRES LA NAISSANCE !\_\_! CHEZ QUI !\_\_!\_\_!

CHANGEMENT D'ACTIVITE SUITE A LA NAISSANCE !\_\_!

CONGES DE MATERNITE !\_\_!

COMBIEN DE TEMPS !\_\_!\_\_!

DEBUT TRAVAIL SUITE A LA NAISSANCE !\_\_!

A QUEL MOIS INSCRIPTION EN CONSULTATIONS PRENATALES !\_\_!

COUT DE L'AMENDE !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

QUI PAYE L'INSCRIPTION AUX CP !\_\_!\_\_!

QUI PAYE L'ORDONNANCE !\_\_!\_\_!

QUI PAYE LA LAYETTE !\_\_!\_\_!

COUT DE LA LAYETTE !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

LIEU DE L'ACCOUCHEMENT !\_\_!

QUI PAYE L'ACCOUCHEMENT !\_\_!\_\_!

COUT DE L'ACCOUCHEMENT !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

AGE AUX PREMIERES PERLES !...!

AGE AUX PREMIERS RAPPORTS !...!

NOMBRE DE RETARDS !..!

UTILISE-T-ELLE UN MOYEN DE CONTRACEPTION !..!

LEQUEL !..!

NOMBRE DE FC !..!

D'ENFANT MORT NE !..!

D'ENFANT DEC !..!

L'ENFANT CHEZ QUI HABITE-T-IL !...!

QUI LE GARDE EN CAS D'ABSENCE DE LA MEPE !...!

MODE D'ALLAITEMENT !..!

AGE DU SEVRAGE !...!

AGE INTRODUCTION DE LA BOUILLIE !...!

AGE ALIMENTATION DIVERSIFIEE !...!

Y-A-T-IL SEPARATION AVEC LE PERE !..!

COMBIEN PAR MOIS !...!

NOMBRE D'AVORTEMENT !..!

QUEL AGE LORS DU PREMIER AVORTEMENT !...!

QUI L'A AIDE !...!

LA DECISION A ETE PRISE PAR QUI !...!

A QUEL MOIS DE LA GROSSESSE !..!

Y A-T-IL EU DES COMPLICATIONS !..!

LIEU AVORTEMENT !..!

QUI L'A PAYE !...!

COUT AVORTEMENT !...!

MOTIF DE L'AVORTEMENT !...!

POUR LA JEUNE FEMME SANS ENFANT :

SOUSAIT AGE AU PREMIER ENFANT !...!!

AGE DE L'AMI !...!!

ACTIVITE DE L'AMI !...!!

A-T-IL UNE FEMME !..!

DES ENFANTS !..!

JUSQU'A QUELLE HEURE FEUT-ELLE SORTIR !...!!

SI ELLE EST ENCEINTE QUE FAIT-ELLE !..!

AGE DES PREMIERES REGLES !...!!

AGE DES PREMIERS RAPPORTS SEXUELS !...!!

NOMBRE DE RETARDS !..!

UTILISE-T-ELLE UN MOYEN DE CONTRACEPTION !..!

LEQUEL !..!

NOMBRE DE FC !..!

D'ENFANT MORT NE !..!

D'ENFANT DCD !..!

NOMBRE D'AVORTEMENT !..!

AGE AU PREMIER AVORTEMENT !...!!

QUI L'A AIDE !...!!

LA DECISION A ETE PRISE PAR QUI !...!!

A QUEL MOIS DE GROSSESSE !..!

Y-A-T-IL EU DES COMPLICATIONS !..!

LIEU AVORTEMENT !..!

QUI A FAYE !...!!

COUT DE L'AVORTEMENT !...!!

MOTIF DE L'AVORTEMENT !...!!

## ENQUETE COMPLEMENTAIRE 15-25 ANS

### Programme Santé-Urbanisation

-----

NOM ET PRENOM (S): \_\_\_\_\_ ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 SITUATION MARI.: \_\_\_\_\_ NBRE ENFANTS: V. DC    M.    F.    AVORTMT    //  
 ETHNIE FEMME \_\_\_\_\_ ACTIVITE FEMME \_\_\_\_\_ AGE ARRIVEE B/VILLE    NOMBRE GENITEURS! \_\_\_\_\_  
 ETHNIES: \_\_\_\_\_ ACTIVITE CONJOINT ACTUEL: \_\_\_\_\_  
 LIEN DE PARENTE AVEC PERŒ. QUI LOGE LE COUPLE. \_ \_

#### A. HISTOIRE DE L'ALLIANCE

\* SI VIN : Ption / 1er V - 2e V - 3e V DUREE VIN/VIN    \* SI DOTE: VERST EN    FOIS DUREE VIN/DOTE I.  
 \* CHEZ QUI HABITE-T-ELLE ? \_\_\_\_\_

\* SITUATION de la dote ou du vin / aux naissances , DUREE 1 ère NAISSANCE/DOT OU VIN   

#### B. TYPES D'AMENDES (Pourquoi, lesquelles et le prix)

C. DESCRIPTION DE LA CEREMONIE: QUI a pris l'initiative? \_\_\_\_\_ POUR QUI ? \_\_\_\_\_

\* QUOI: EN ESPECES    /    /    /    /    EN NATURE (nbre de casiers) \_\_\_\_\_

A. VECU RELATION/MERE ENFANT : \* DUREE ALLAITEMENT (mois) !...!  
\* MESURES DE PROTECTION DE L'ENFANT (soins, conseils, de qui?)

B) SI EVENEMENTS : F-C !...! DECES !...! MORT NE !...!  
\* HOMME/AGE !...! ACTIVITE \_\_\_\_\_ ETHNIE \_\_\_\_\_ FEMME/AGE !...! ACTIVITE \_\_\_\_\_

\* POSITION DE L'EVENEMENT /AUX AUTRES NAISSANCES ?

INTERPRETATIONS (qui cherche a nuire, conseils des parents, des elations, a preciser ? consultation d'un feticheur, solution aux problemes?)

C) SI AVORTEMENT : \* HOMME: AGE !...! ACTIVITE \_\_\_\_\_ ETHNIE \_\_\_\_\_  
\* FEMME: AGE !...! ACTIVITE \_\_\_\_\_

\* POSITION DE L'EVENEMENT /AUX AUTRES NAISSANCES

\* QUI A PRIS LA DECISION ? \_\_\_\_\_ QUI A AIDE \_\_\_\_\_ OU: HOPITAL /CITE  
\* POURQUOI ? \_\_\_\_\_

## GRILLE DE CODIFICATION

AGE AUX PREMIERES REGLES AGE AUX PREMIERS RAPPORTS NOMBRE DE RETARDS UTILISE-T-ELLE UN MOYEN DE CONTRACEPTION LEQUEL NOMBRE DE FC D'ENFANT MORT NE D'ENFANT MCD L'ENFANT CHEZ QUI HABITE-T-IL QUI LE GARDE EN CAS D'ABSENCE DE LA MERE MODE D'ALLAITEMENT AGE DU SEVRAGE AGE INTRODUCTION DE LA BOUILLIE AGE ALIMENTATION DIVERSIFIEE Y-A-T-IL SEPARATION AVEC LE PERE COMBIEN PAR MOIS NOMBRE D'AVORTEMENT QUEL AGE LORS DU PREMIER AVORTEMENT QUI L'A AIDE LA DECISION A ETE PRISE PAR QUI A QUEL MOIS DE LA GROSSESSE Y A-T-IL EU DES COMPLICATIONS LIEU AVORTEMENT QUI L'A PAYE COUT AVORTEMENT MOTIF DE L'AVORTEMENT



CIRCONSTANCES DE LA SEPARATION (POURQUOI ? QUEL EVENEMENT ? COMMENT?) qui a l'initiative du départ, le mari l'a chassé?  
les parents d'ego ou du mari ont pris la décision ? Est-elle parti avec les enfants (quels âges) ? avec des biens ?  
Où ? a-t-elle démenagé par la suite? \_\_\_\_\_

COMMENT S'EST EFFECTUEE LA SEPARATION ? Un conseil de famille a-t-il eu lieu pour trancher les problèmes relatifs aux  
biens et aux enfants ? Y-a-t-il eu un médiateur pour résoudre les conflits (garde des enfants , partage des biens)? Le  
vin et la dote ont-ils été remboursés ? Les enfants vont-ils toujours rester chez la même personne (jusqu'à quel âge  
qui s'en occupe actuellement , sommes versées à la personne qui s'occupe des enfants (de qui à qui), rythme ?-----

LE MARI AVAIT-IL UNE AUTRE FEMME ET DES ENFANTS LORS DE LA SEPARATION , APRES LA SEPARATION ? \_\_\_\_\_

COMMENTAIRES ? la garde des enfants est-elle définitivement attribuée à l'un ou l'autre des parents? la personne qui aura la garde définitive devra-t-elle rembourser les frais engagés? \_\_\_\_\_

## ANNEXE 10

## CODES

## CODES DE LA PARENTE

00 : NEANT  
01 : EGO  
02 : PERE  
03 : MERE  
04 : FRERE  
05 : SOEUR  
06 : FILS  
07 : FILLE  
08 : MARI  
09 : EPOUSE

10 : MERE DU PERE  
11 : PERE DU PERE  
12 : MERE DE LA MERE  
13 : PERE DE LA MERE  
14 : SOEUR DU PERE  
15 : FRERE DU PERE  
16 : SOEUR DE LA MERE  
17 : FRERE DE LA MERE  
18 : PARENTS  
19 : BEAUX PARENTS

20 : FILS DE LA SOEUR DE LA MERE  
21 : FILLE DE LA SOEUR DE LA MERE  
22 : FILS DE LA SOEUR DU PERE  
23 : FILLE DE LA SOEUR DU PERE  
24 : FILS DU FRERE DE LA MERE  
25 : FILLE DU FRERE DE LA MERE  
26 : FILS DU FRERE DU PERE  
27 : FILLE DU FRERE DU PERE

28 : PERE DU MARI  
29 : COLLEGUE, COPINE, VOISINE  
30 : SOEUR DU PERE DU MARI D'EGO  
31 : FRERE DU PERE DU MARI D'EGO  
32 : SOEUR DE LA MERE DU MARI D'EGO  
33 : FRERE DE LA MERE DU MARI D'EGO

34 : FRERE DE LA MERE DE LA MERE D'EGO  
35 : SOEUR DE LA MERE DE LA MERE D'EGO  
36 : FRERE DE LA MERE DU PERE D'EGO  
38 : MERE DU MARI  
39 : FILS DU FRERE DU MARI  
40 : FEMME DU FRERE DU MARI

48 : FRERE DU MARI  
58 : SOEUR DU MARI  
83 : MARI DE LA MERE  
86 : MARI DE LA SOEUR  
87 : MARI DE LA SOEUR DE LA MERE  
88 : FEMME DU FRERE DE LA MERE

89 : COUPLE  
 94 : EPOUSE DU FRERE  
 95 : EPOUSE DU FRERE DE LA MERE  
 96 : EPOUSE DU PERE DU PERE

### CODE ACTIVITE

01 : ELEVE  
 02 : ETUDIANTE  
 03 : MENAGERE  
 04 : VENDEUSE MARCHE  
 05 : VENDEUSE PARCELLE  
 06 : VENDEUSE NSP  
 07 : ARTISAN SANS SALARIE  
 08 : ARTISAN AVEC SALARIE  
 09 : FONCTIONNAIRE  
 10 : MARAICHERE, AGRICULTEUR, PECHEUR  
 11 : SALARIE PARTICULIER  
 12 : SALARIE GRANDE ENTREPRISE  
 13 : MILITAIRE, POLICIER  
 14 : RETRAITE  
 15 : CHOMEUR  
 16 : GRAND COMMERCANT  
 17 : GUERISSEUR  
 18 : AUTRES (échangeur de monnaie, docker, courtier, vente  
 parcelle)

### NIVEAU SCOLAIRE

0 : JAMAIS A L'ECOLE  
 1 : PRIMAIRE  
 2 : COLLEGE  
 3 : LYCEE  
 4 : UNIVERSITE

### CODE CLASSE

00 : RIEN	11 : 2ème-S1
88 : NE SAIT PAS	12 : 1ère-S2
99 : NON REPONSE	13 : TERMINALE-S3
01 : CP1-F1	20 : TECHNIQUE
02 : CP2-F2	21 : TECHNIQUE 1ERE ANNEE
03 : CE1-F3	22 : TECHNIQUE 2EME ANNEE
04 : CE2-F4	
05 : CM1-F5	30 : ETUDES SUPERIEURES
06 : CM2-F6	31 : SUPERIEUR 1ER CYCLE
07 : 6ème-F7	32 : SUPERIEUR 2EME CYCLE
08 : 5ème-F8	33 : SUPERIEUR 3EME CYCLE
09 : 4ème-F9	34 : ECOLE PROFESSIONNELLE
10 : 3ème-F10	

**CODES ETHNIES/LANGUES****LANGUES VEHICULAIRES**

01 : FRANCAIS	05 : PORTUGAIS
02 : KIKONGO	06 : ANGLAIS
03 : LINGALA	07 : ESPAGNOL
04 : SANGHO	

**GROUPE KONGO :**

10 : INCLASSABLE	18 : BAYOMBE
11 : BAKONGO	19 : BAYAKA
12 : BALARI	20 : BATSANGUI
13 : BASUNDI	21 : BAPUNU
14 : BAHANGALA	22 : BABWISI
15 : BABEEMBE	23 : BALUMBU
16 : BAKAMBA	24 : BAVILI
17 : BAKUNI	25 : MIKEENGE

**GROUPE TEKE :**

30 : INCLASSABLE	37 : BANGANGULU
31 : TYO	38 : BANGWIOGWONI
32 : BABOMA	39 : TYE
33 : NDZIKU	40 : BATEKE-LAALI
34 : BAKUYA	41 : BAYA
35 : NSINTSEGE	42 : BATSAYE
36 : TEGE JIKIM	50 : MBETI
	51 : TSWA

**GROUPE MBOCHI**

60 : INCLASSABLE	65 : MBOKO
61 : MBOCHI	66 : MOYE
62 : KUYU	67 : LIKWALA
63 : MAKWA	68 : BONGA
64 : NGARE	69 : BOMITABA

88 : INCLASSABLE  
 95 : ZAIRE  
 96 : AFRIQUE CENTRALE  
 97 : AFRIQUE DE L'OUEST

**CODE ASSOCIATION**

1 : RIEN  
 2 : ENTRAIDE  
 3 : CHORALE  
 4 : FRATERNITE  
 5 : TONTINE  
 6 : AUTRE

**CODE RELIGION**

0 : PAS DE RELIGION	
1 : CATHOLIQUE	6 : KIMBANGUISTE, NOUDZISTE
2 : PROTESTANT	7 : ZEPHIRIN
3 : MUSULMAN	8 : AUTRES SECTES PROPHETIQUES
4 : SALUTISTE	9 : PENTECOTISTES
5 : MATSOUANISTE	

**CODES DE LIEU DE NAISSANCE**

1 : DANS BRAZZAVILLE  
 2 : HORS BRAZZAVILLE  
 3 : ETRANGER

**CODE DE STATUT DE RESIDENCE**

1 : LOCATAIRE  
 2 : PROPRIETAIRE  
 3 : HEBERGE

**STATUT MATRIMONIAL**

1 : CELIBATAIRE SANS ENFANT  
 2 : CELIBATAIRE AVEC ENFANT  
 3 : PRESENTATION  
 4 : VERSEMENT DE LA DOT  
 5 : UNION LIBRE  
 6 : DIVORCEE, SEPARÉE  
 7 : VEUVE

**LIEU D'ACCOUCHEMENT**

1 : HOPITAL GENERAL  
 2 : HOPITAL BLANCHE GOMEZ  
 3 : HOPITAL MILITAIRE  
 4 : HOPITAL DE TALANGAI  
 5 : HOPITAL DE MAKELEKELE  
 6 : HOPITAL DE SICE  
 7 : SMI, 8 : CITE, 9 : AUTRE

**METHODES DE CONTRACEPTION**

1 : CALCUL DE CYCLES  
 2 : METHODE DE LA TEMPERATURE  
 3 : PILULE, INJECTIONS  
 4 : STERILET  
 5 : MOYENS TRADITIONNELS  
 6 : PRESERVATIFS ET OVULES  
 7 : DIVERS ALOINE, CRINEX, NIVAQUINE, QUINIMAX

**MODE D'ALLAITEMENT**

1 : MATERNEL  
 2 : BIBERON  
 3 : MIXTE

**MOTIFS DE L'AVORTEMENT**

0 : NON REPONSE  
 1 : ESPACEMENT DES NAISSANCES  
 2 : ETUDES  
 3 : PAS DE MOYEN  
 4 : INFIDELITE, L'HOMME A UNE AUTRE FEMME  
 5 : PEUR DES PARENTS  
 6 : GROSSESSE TROP RAPIDE, ATTENTE PRESENTATION  
 7 : TROP JEUNE  
 8 : COPAIN DE PASSAGE  
 9 : REFUS DE GROSSESSE PAR LE GARCON  
 10 : PARENTE  
 11 : NE VEUT PAS ABANDONNER LE CIRCUIT  
 12 : RAISON MEDICALE

**AGE DU SEVRAGE**

77 : JUSQU'ALORS  
 88 : NE SAIT PAS  
 00 : BIBERON PAS DE SEVRAGE

**ALIMENTATION DIVERSIFIEE**

77 : PAS ENCORE INTRODUCTION D'ALIMENTS  
 88 : BOUILLIE

## ANNEXE 11

## TABLEAUX

## Listes des abréviations utilisées pour les tableaux

U.L.	: Union Libre
Cel.	: Célibataire
Sép+div	: séparation et divorce
Fonct.	: fonctionnaire
Vend.	: vendeuse
Rev. fixes	: revenus fixes
Rev. irg.	: revenus irréguliers
Tradi.	: traditionnel
Tot.	: total
Eff.	: effectifs
Pourcent.	: pourcentage
BZV	: Brazzaville
FAE	: Femme avec enfant
FSE	: Femme sans enfant
Sr.	: soeur
Fr.	: frère
M.	: mère
P.	: père
FEM	: femmes enfants mal nutris
FEB	: femmes enfants bien nutris
JS	: jamais été à l'école

**PS** : probablement significatif prob entre 0,1 et 0,05 (nous avons fait des interpolations pour calculer le risque présumé).

**S** : Significatif : prob < 0,05.

**TS** : Très significatif : prob < 0,02.

**HS** : Hautement significatif : prob < 0,01.

**THS** : Très hautement significatif : prob < 0,001.

## Crois. 1 :

Age	FAE	FSE	Total
[15-19[	27	42	69
[19-23[	99	36	135
[23-25[	102	12	114
Total	228	90	318

KHI2 = 54 : ddl = 2, prob < 0,001, THS.

**Crois. 2 :**

Activité	FAE	FSE	Total
Scolaire	85	74	159
Ménagère	94	10	104
Activité	49	6	55
Total	228	90	318

KHI2 = 52,16 : ddl = 2, prob < 0,001, THS.

**Crois. 3 :**

Statut matrimonial	FAE	FSE	Total
Célibataire	68	80	148
Vin + Dot	87	8	95
Union libre	39	1	40
Sép. + Div.	34	1	45
Total	228	90	318

KHI2 = 91,16 : ddl = 3, prob < 0,001, THS.

**Crois. 4 :**

Ethnie	FAE	FSE	Total
Kongo	98	43	141
Téké	62	18	80
Mbochi	51	25	76
Divers	14	3	17
Total	225	89	314

KHI2 = 3,4 : ddl = 3, NS.

FAE : 3 NR ; FSE : 1 NR

**Crois. 5 :**

Association	FAE	FSE	Total
Oui	52	20	72
Non	176	70	246
Total	228	90	318

KHI2 = 0,01 : ddl = 1, NS.

**Crois. 6 : Nature de l'association**

	FAE	FSE	Tot
Entraide	18	7	25
Chorale	14	8	22
Fraternité	11	4	15
Tontine	4	2	6
Total	47	21	68

KHI2 = 0,55 : ddl = 3, NS.

**Crois. 7 :**

Religion	FAE	FSE	Total
Sans	74	24	98
Avec	154	66	220
Total	228	90	318

KHI2 = 1,01 : ddl = 1, NS.

**Crois. 8 : Nature de la religion**

	FAE	FSE	Total
Catholique	104	44	148
Protestante	34	11	45
Autres *	16	11	27
Total	154	66	220

\* Autres soit respectivement kimbanguiste, musulman, salutiste, matsouaniste, et autres sectes  
KHI2 = 2,15 : ddl = 2, NS.

**Crois. 9 :**

Lieu de naissance	FAE	FSE	Total
Dans BZV	123	58	181
Hors BZV	104	32	136
Total	227	90	317

KHI2 = 2,77 ddl = 1, NS.

FAE : 1 NR

**Crois. 10** : Changement domicile + parenté

	FAE	FSE	Total
Aucun	22	33	55
1 et 2	136	46	182
3 et +	69	11	80
Total	227	90	317

KHI2 = 36,33 : ddl = 2, prob <0,001, THS.

FAE : 1 NR

**Crois. 11** :

Chez qui habite ego ?	FAE	FSE	Total
Famille du mari	114	9	123
Famille Père	65	52	117
Famille Mère	38	17	55
Autres *	11	12	23
Total	228	90	318

KHI2 = 48,36 : ddl = 3, prob <0,001, THS.

\* Soit respectivement pour les FAE : ego et frère, soeur mari de la soeur et FSE : soeur, mari de la soeur et frère.

**Crois. 12** :

Lien avec le chef de ménage	FAE	FSE	Total
Famille du mari	124	9	133
Famille du père	46	47	93
Famille de la mère	34	20	54
Autres *	24	14	38
Total	228	90	318

KHI2 = 56,45 : ddl = 3, prob <0,001

\* Soit respectivement pour les FAE : ego, frère, soeur, mari de la soeur et pour les FSE : soeur, mari de la soeur, frère.

**Crois. 13** :

Activité du chef de ménage	FAE	FSE	Total
Inactif	22	14	36
Informel	80	28	108
Revenus réguliers	125	48	173
Total	227	90	317

KHI2 = 2,13 ddl = 2, NS.

FAE : 1 NR

Inactif : soit respectivement pour les FAE : 6 chômeurs, 3 étudiants et 12 retraités et pour les FSE : 3 étudiants, 1 chômeur et 10 retraités.

Informel : vendeur, artisan.

Revenus réguliers : fonctionnaire, salarié, militaire, gros commerçant.

**Crois. 14 :**

Statut de résidence	FAE	FSE	Total
Propriétaire	159	65	224
Locataire	68	23	91
Total	227	88	315

KHI2 = 0,45 : ddl = 1, NS.

FAE : 1 NR, FSE : 2 NR

**Crois. 15 :**

Popote	FAE	FSE	Total
Famille du Mari **	122	11	133
Famille du père	44	41	85
Famille de la mère	33	19	52
Autres *	29	18	47
Total	228	89	317

KHI2 = 47,22 : ddl=3, prob <0,001, THS.

FSE : 1 NR

\* Soit respectivement pour les FAE : ego, frère, soeur, mari de la soeur et pour les FSE : soeur, frère, ego.

\*\* mari uniquement FAE : 115, FSE : 10.

**Crois. 16 :**

Frais médicaux	FAE	FSE	Total
Famille du Mari **	138	18	156
Famille du père	28	38	66
Famille de la mère	24	11	35
Autres *	21	15	36
Total	211	82	293

KHI2 = 53,16 : ddl = 3, prob<0,001, THS.

FAE : 5 NR, 12 sans frais médicaux ; FSE : 8 NR

\* Soit respectivement pour les FAE : ego, soeur, frère et pour les FSE : soeur, frère ego, mari de la soeur.

\*\* mari uniquement FAE : 135, FSE : 18.

**Crois. 17 :**

Frais scolaires	FAE	FSE	Total
Mari	59	7	66
Famille du père	24	37	61
Famille de la mère	16	17	33
Autres *	23	16	39
Total	122	77	199

KHI2 = 36,73 : ddl = 3, prob<0,001, THS.

FAE : 2 NR, 104 non scolaires ; FSE: 13 non scolarisées.

\* Soit respectivement pour les FAE ; ego, frère et soeur et FSE : soeur, ego, frère.

**Crois. 18 :**

Toilette	FAE	FSE	Total
Mari	131	28	159
Famille du père	7	18	25
Famille de la mère	15	10	25
Autres *	46	24	70
Total	199	80	279

KHI2 = 35,11 : ddl = 3, prob<0,001, THS.

FAE : 7 NR, 22 femmes ne dépensent rien ; FSE : 2NR, 2 femmes ne dépensent rien pour la toilette.

\* Soit respectivement pour les FAE : ego, frère et soeur et pour les FSE : soeur, ego, frère.

**Crois. 19 :**

Argent de poche	FAE	FSE	Total
Oui	69	45	114
Non	159	45	204
Total	228	90	318

KHI2 = 10,93 : ddl = 1, prob<0,001, THS.

**Crois. 20 : Argent de poche**

	FAE	FSE	Tot
Mari	117	33	150
Famille père	26	23	49
famille mère	33	15	48
Autres	15	13	28
Total	191	84	275

FAE : 37 femmes sans argent de poche ; FSE : 6 femmes sans argent de poche. KHI2 = 14,71: ddl = 3, prob< 0,01, HS.

**Crois. 21 :**

Cbn pers. popote ?	FAE	FSE	Total
1	164	68	232
2 et plus	64	22	86
Total	228	90	318

KHI2 = 0,43 : ddl = 1, NS.

**Crois. 22 :**

Cbn de pers. frais médicaux ?	FAE	FSE	Total
1	169	68	237
2 et plus	42	13	55
Total	211	81	292

KHI2 = 0,57 : ddl = 1, NS.

FAE : 5 NR, 12 femmes n'ont pas eu de frais médicaux FSE : 8 NR, 1 femme n'a pas eu de frais médicaux dans l'année précédente.

**Crois. 23 :**

Cbn de pers. frais scolaires ?	FAE	FSE	Total
1	83	52	135
2 et plus	37	25	62
Total	120	77	196

KHI2 = 0,06 : ddl = 1, NS.

FAE : 2 NR, 106 femmes non scolaires ; FSE : 13 femmes ne sont pas scolaires

**Crois. 24 :**

Cbn de pers. toilette ?	FAE	FSE	Total
1	148	43	191
2 et plus	53	37	90
Total	201	80	281

KHI2 = 10,39 : ddl = 1, prob <0,01, HS.

FAE : 7 NR, 20 femmes n'ont pas eu de frais de toilette ; FSE : 3 NR, 7 femmes n'ont pas eu de frais de toilette durant l'année précédente.

**Crois. 25 :**

Cbn de pers. argent de poche ?	FAE	FSE	Total
1	108	33	141
2 et plus	82	51	133
Total	190	84	274

KHI2 = 7,19 : ddl = 1, prob < 0,01, HS.

FAE : 38 femmes ne reçoivent pas d'argent de poche, FSE : 6 femme ne reçoivent pas d'argent de poche.

**Crois. 26 :**

Alimentation 2	FAE	FSE	Total
Ego	22	1	23
Père	7	2	9
Mère	13	11	24
Soeur et Frère	6	3	9
Mari	10	1	11
Autres *	6	5	11
Total	64	23	87

Effectifs théoriques insuffisants pour KHI2

FAE : 164 femmes sans aide complémentaire ; FSE 1 NR, 66 femmes sans aide complémentaire.

\* Familles maternelle et famille paternelle.

**Crois. 27 :**

Argent de poche 2	FAE	FSE	Total
Père	17	3	20
Mère	12	14	26
Soeur et Frère	13	Sr* 9	22
Mari	26	12	38
Autres *	14	13	27
Total	82	51	133

KHI2 = 9,15 : ddl = 4, prob = 0,059, PS

Sr\* : pour les FSE seules les soeurs donnent de l'argent de poche. FAE : 146 femmes sans aide complémentaire ; FSE : 39 femmes sans aide complémentaire.

\* Familles maternelle et paternelle

**Crois. 28 :**

Toilette 2	FAE	FSE	Total
Ego	12	5	17
Père et mère	4	12	16
Sr et Fr	6	4	10
Mari	22	14	36
Autres *	7	1	8
Total	51	36	87

Effectifs théoriques insuffisants pour KHI2.

FAE : 7 NR, 169 femmes sans aide complémentaire ; FSE : 4 NR, 50 femmes sans aide complémentaire

\* Familles maternelle et paternelle.

**Crois. 29 :**

Scolaire 2	FAE	FSE	Total
Ego	11	0	11
Père et mère	11	6	17
Fr et Sr	2	2	4
Mari	6	1	7
Autres *	8	4	12
Total	38	13	51

FAE : 2NR, 188 femmes sans aide scolaire complémentaire ; FSE : 1 NR, 76 femmes sans aide scolaire complémentaire.

\* Familles maternelles et paternelles

**Crois. 30 :** Ages des maris des FAE et FSE

Age "mari"	FAE	FSE	Total
< ou = 20 ans	38	19	57
[21 à 28 ans]	146	46	192
> à 28 ans	42	12	54
Total	226	77	303

KHI2 = 2,39 : ddl = 2, NS.

FAE : 2 NR, FSE : 13 NR.

**Crois. 31 :** Activité professionnelle des maris des FAE et FSE

	FAE	FSE	Tot.
Elève	79	36	115
Informel	55	7	62
Rev. Fixes	94	36	130
Total	228	79	307

KHI2 = 8,90 : ddl = 2, prob<0,02, TS.

**Crois. 32** : Activité mère/enfants bien et malnutris

	FEM	FEB	Tot.
Rev. fixes	7	17	24
Rev. Irg.	36	28	64
Sans Rev.	29	33	62
Tot.	72	78	150

KHI2 = 5,19 : ddl = 2, prob = 0,078, PS.

**Crois. 33** : Statut matrimonial mère/enfants bien et malnutris

	FEM	FEB	Tot
Cel	15	4	19
U.L.	18	12	30
Vin	10	10	20
Dot *	38	47	85
Divorce	6	7	13
Tot.	87	80	167

KHI2 = 8,32 : ddl = 4, prob : 0,084, P.S.

\* catégorie où sont regroupés les mariages coutumier, officiel et religieux.

**Crois. 34** : Nombre de géniteurs par mère/enfants bien et malnutris

	FEM	FEB	Tot.
1	65	58	124
2 et+	21*	22**	42
Tot.	87	80	167

KHI2 = 0,21 : ddl = 1, NS.

6 NR, \* dont une femme avec 3 géniteurs ; \*\* dont aucune femme avec plus de deux géniteurs.

**Crois. 35** :

Etat nutritionnel de l'enfant (T/A en Z-score)/activité de la mère (enquête programme Santé-Urbanisation)

	CEL	U.L.	VIN	DOT	MARIE	VEUVE	DIV	"F"
T/A	-0,77	-0,99	-0,83	-0,80	-0,59	-0,29	-0,67	2,9 S

**Crois. 36 :**

Etat nutritionnel de l'enfant (T/A en Z-score)/activité de la mère (enquête programme Santé-Urbanisation)

	SANS	SCOLAIRE	PETIT METIER	SALARIEE	CADRE	"F"
T/A	-0,87	-0,53	-0,93	-0,23	-0,48	12 S

**Crois. 37 :** activité femme/nombre de géniteurs

	2 "GENITEURS"	1 "GENITEUR"	Tot.
Elève	3	19	22
Ménagère	7	39	46
Vendeuse	25	52	77
Salariée	6	14	20
Total	41	124	165*

KHI2 = 6,44 : ddl = 3, prob = 0,093 PS.

**Crois. 38 :** niveau scolaire/statut matrimonial

	Hors alliance	Dans l'alliance	Tot.
JS et Primaire	15	18	33
Collège	99	50	149
Secondaire et Sup.	26	17	43
Total	140	85	225

KHI2 = 5,13, ddl = 2, prob = 0,08, PS.

**Crois. 39 :** Activité père/enfants bien et malnutris

	FEM	FEB	Tot.
Rev. fixes	52	55	107
Rev. Irg.	35	25	60
Tot.	87	80	167

KHI2 = 1,46 : ddl = 1, NS.

**Crois. 40 :** Lien avec le chef de ménage/enfants bien et malnutris

	FEM	FEB	Tot.
Mari	61	63	124
Père	14	9	23
Autres	12	8	20
Total	87	80	167

KHI2 = 2,19, ddl = 2, NS.

**Freq. 1** : Chez qui habite ego (FAE)

	Effectifs	Pourcent.
Ego	4	1,75
Père	59	25,87
Mère	18	7,89
Frère	4	1,75
Soeur	2	0,88
Mari	63	27,63
Mère du père	2	0,88
Père du père	1	0,44
Mère de la mère	4	1,75
Père de la mère	3	1,32
Frère du père	3	1,32
Soeur de la mère	1	0,44
Frère de la mère	11	4,82
Beaux parents	2	0,88
Père du mari	30	13,16
Sr de la M. du mari	1	0,44
Fr de la M. du mari	5	2,19
Mère du mari	7	3,07
Frère du mari	6	2,63
Mari de la sr	1	0,44
Sr de la mère	1	0,44
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>100</b>

**Freq. 2** : Lien de parenté entre ego (FAE) et le chef de ménage

	Effectifs	Pourcent.
Ego	7	3,07
Père	41	17,98
Mère	24	10,53
Frère	7	3,07
Soeur	6	2,63
Mari	112	49,12
Mère du père	1	0,44
Père de la mère	1	0,44
Frère du père	3	1,32
Soeur de la mère	1	0,44
Frère de la mère	6	2,63
Parents	1	0,44
Beaux parents	2	0,88
Soeur du père	1	0,44
Père du mari	6	2,63
Fr. de la M. mari	1	0,44
Mère du mari	3	1,32
Frère du mari	1	0,44
Mari de la soeur	3	1,32
Mari de la sr de M.	1	0,44
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>100</b>

**Freq. 3 :**

Statut matrimonial lère naissance	Effectifs	Pourcent.
Célibataire	105	46,05
Vin	58	25,44
Dot	17	7,46
Union libre	42	18,42
Séparation, divorce	6	2,63
Total	228	100

**Freq. 4 :**

Reconnaissance grossesse			Reconnaissance enfant	
Non	17	* 7,46	15	* 6,58
Oui	211	92,54	213	93,42
Tot.	228	100	228	100

\* Pourcentage colonne

**Freq. 5 :**

Activité de l'homme	Effectifs	Pourcent.
Inactifs	88	38,6
Informel	45	19,73
Revenus fixes	95	41,67
Total	228	100

**Freq. 6 :**

Statut matrimonial actuel	Effectifs	Pourcent.
Célibataire	68	29.83
Vin	59	25.88
Dot	28	12.28
Union Libre	39	17.11
Sép. ou Div.	34	14.90
Total	228	100

**Freq. 7 :**

Séparation	Effectifs	Pourcent.
Non	139	61,23
Oui	88	38,77
Total	227	100

**Freq. 8 :**

Age lère naissance	Effectifs	Pourcent
13 ans	1	0,44
14	4	1,75
15	12	5,26
16	28	12,28
17	43	18,86
18	43	18,86
19	29	12,72
20	35	15,35
21	15	6,58
22	9	3,95
23	6	2,63
24	3	1,32
Total	228	100

**Freq. 9 :** "Chez qui vit ego ?"

	Effectifs	Pourcent.
Mari	101	44,5
Famille nucléaire *	102	45
Famille élargie paternelle	8	3,5
Famille élargie maternelle	16	7
Total	227	100

\* père, mère, frère, soeur.

**Freq. 10 :** Changement de domicile après la naissance

	Effectifs	Pourcent.
Non	156	68,42
Oui	72	31,58
Total	228	100

**Freq. 11 : "Qui paye l'ordonnance ?"**

	Effectifs	Pourcent.
00	* 56	25,45
Ego	3	1,36
Père	6	2,73
Mère	8	3,64
Frère	2	0,91
Soeur	4	1,82
Mari	123	55,91
Soeur de la mère	1	0,45
Parents	2	0,91
Beaux Parents	3	1,36
Père du mari	3	1,36
Fr de la M. du mari	1	0,45
Mère du mari	1	0,45
Frère du mari	3	1,36
Soeur du mari	3	1,36
Mari de la mère	1	0,45
Total	220	100

8 NR, \* 56 femmes déclarent ne pas avoir eu de frais d'ordonnance.

**Freq. 12 : Mois d'inscription au centre de SMI**

mois	Effectifs	Pourcent.
0	* 3	1,32
1	2	0,88
2	5	2,20
3	116	51,1
4	47	20,70
5	32	14,1
6	16	7,05
7	5	2,2
8	1	0,44
Total	227	100

1NR, \* 3 femmes ne se sont pas inscrites au centre de SMI.

**Freq. 13** : Coût de l'amende

	Eff.
[500-1000]	49
[1200-1800]	10
> 2000	7
Total	66

158 femmes n'ont pas eu d'amende, 4 NR

**Freq. 14** : "Qui paye les frais d'inscription?"

	Eff.	Pourcent.
Pas de frais	* 20	8,97
Ego	7	3.14
Père	10	4.48
Mère	11	4.93
Soeur	3	1.35
Mari	155	69,51
Mère du père	1	0,45
Soeur de la mère	2	0.90
Frère de la mère	1	0,45
Parents	2	0,90
Beaux parents	2	0,90
Père du mari	3	1,35
M. de la M. du mari	1	0,45
Mère du mari	1	0,45
Frère du mari	2	0,90
Soeur du mari	2	0,90
Total	223	100

NR = 5, \* 20 femmes n'ont pas payé l'inscription du suivi de grossesse

**Freq. 14 :** (bis) "Qui paye les frais d'accouchement ?"

	Eff.	%
OO	57	25,22
Ego	3	1,33
Père	7	3,10
Mère	9	3,98
Frère	3	1,33
Soeur	6	2,65
Mari	118	52,21
Soeur de M.	1	0,44
Frère de M.	2	0,88
Parents	1	0,44
Beaux Parents	3	1,33
Père du mari	7	3,10
Sr du P. du mari	1	0,44
Fr de M. du mari	1	0,44
M. du mari	2	0,88
Fr. du mari	3	1,33
Sr. du mari	1	0,44
Mari de la M.	1	0,44
Total	226	100

**Freq. 15 :** Modes d'allaitement

	Effectifs	Pourcent.
Lait maternel	158	70,5
Biberon	3	1,5
Mixte	63	28
Total	224	100

4 NR

**Freq. 16 :** Age introduction de la bouillie

	Effectifs	Pourcent.
1 mois	18	8,33
2 mois	42	19,44
3 mois	107	49,53
4 mois	34	15,74
5 mois	4	1,9
6 mois	8	3,7
7 mois	2	0,9
8 mois	1	0,46
Total	216	100

NR = 4, 5 femmes n'ont pas commencé l'introduction de la bouillie.

**Freq. 17** : Nombre de fausse-couches

	Eff.
1	21
2	1
3	3
Total	25

202 femmes n'ont pas eu de fausse-couche, 1 NR

**Freq. 18** : Nombre d'enfants morts-nés

	Eff.
0	217
1	10
Tot.	227

1NR

**Freq. 19** : nombre d'enfants décédés

	Eff.
0	217
1	9
2	1
Tot	228

**Freq. 20**: "Quel moyen de contraception utilise-t-elle ?"

	Effectifs	Pourcent.
Calcul des cycles	105	72
Pilule+stérilet	20	13,7
Moyen tradi	6	4,1
Divers	15	11
Total	*146	100

1 NR, 81 femmes n'utilisent pas de moyen de contraception.

**Freq. 21** : Nombre de retards

	Eff.	Pourcent.
0	184	81
1	31	13,6
2	7	3,1
Plus de 3	5	2,3
Total	227	100

**Freq. 22** : Ages avortement

Ages	Effectifs
14	1
15	5
16	4
17	9
18	11
19	7
20	14
21	4
22	3
23	5
24	2
Total	* 65

3 NR, \* 160 femmes n'ont pas eu d'avortement

**Freq. 23** "Qui décide ?"

	Eff.
Ego	36
Père	2
Mère	1
Mari	9
Couple	19
Total	67

1 NR ; 160 femmes n'ont pas eu d'avortement

**Freq. 24 : "Qui aide ?"**

	Eff.
Ego	9
Père	2
Mère	2
Soeur	2
Mari	41
Sr. du P.	1
Copine	7
Fr. de la M. du mari	1
Soeur du mari	1
Couple	1
<b>Total</b>	<b>67</b>

1 NR, 160 femmes n'ont pas eu d'avortement.

**Freq. 25 "Qui paye ?"**

	Eff.
Ego	6
Père	2
Mère	1
Soeur	1
Mari	49
M. du mari	1
<b>Total</b>	<b>60</b>

1 NR, 160 femmes n'ont pas eu d'avortement, 7 déclarent ne rien avoir payé.

**Freq. 26 : Motifs avortement**

	FAE	FSE
Espacement des naissances	16	
Etudes	12	7
Pas de moyen	10	
Rivale	12	3
Peur des parents	10	6
Trop jeune	3	1
Refus de grossesse	2	1
Autres	2	1
<b>Tot.</b>	<b>67*</b>	<b>19</b>

FAE 160 femmes n'ont pas eu d'avortement, une non réponse.  
FSE 70 femmes n'ont pas eu avortement, une non réponse.

**Freq. 27** : "A quel mois de grossesse a lieu avortement?"

mois	Eff.
1 Mois	12
2 mois	29
3 mois	22
4 mois	2
Total	65

3 NR, 160 femmes n'ont pas eu d'avortement.

**Freq. 28** : nombre de complications

Non	218
Oui	9
Total	227

1 NR

**Freq. 29** : Lieu d'avortement

	Eff.
Hôpital Général	9
Hôpital Blanche Gomez	4
Hôpital Militaire	5
Hôpital Talangäi	8
Hôpital Makélékélé	13
Cité	20
Total	59

9 NR, 160 femmes n'ont pas eu d'avortement.

**Freq. 30** : Coût de l'avortement

	Eff.
[1 000 à 20 000]	13
[25 000 à 30 000[	21
[30 000 à 35 000]	18
> à 35 000	5
Tot.	57

3 NR, 8 femmes n'ont rien payé, 160 femmes n'ont pas eu d'avortement.

**Freq. 31 : Séparation**

	Eff.	Pourcent
Non	139	61,23
Oui	88	38,77
Total	227	100

**Freq. 32 : "Qui garde l'enfant ?"**

	Eff.
Ego	183
Parents ego	29
Mari	10
Total	222

\* 6 NR

**Tab. 1 : Activité/association**

	NON	OUI	Tot.
Ménagère	79 * 84 **44,9	15 16 28,8	94 41,2
Elève	68 80 38,6	17 20 32,7	85 37,3
Vendeuse	29 59,2 16,5	20 40,8 38,5	49 21,5
Total	176 77,2	52 22,8	228 NR 0

KHI2 = 11.91 : ddl = 2 , prob&lt;0,01, HS.

\* Pourcentage ligne par rapport au total ligne

\*\* Pourcentage colonne par rapport au total colonne

**Tab. 2** : Activité/prie?

	Non	Oui	Total
Ménagère	35 37,2 46,1	59 62,8 38,8	94 41,2
Scolaire	21 24,7 27,6	64 75,3 42,1	85 37,3
Vend+Fonct.	20 40,8 26,3	29 59,2 19,1	49 21,5
Total	76 33,3	152 66,7	228 NR 0

KHI 2= 4,72 : ddl = 2, prob = 0,095, PS.

**Tab. 4** : Age lère naissance/statut matrimonial lère naissance

	Cel+Ul	Vin+Dot	Sep+Div.	Tot
<18	51 58 48,6	21 23,9 28	16 18,2 33,3	88 38,6
[18-21[	39 36,4 37,1	43 40,2 57,3	25 23,4 52,1	107 46,9
[21-25]	15 45,5 14,3	11 33,3 14,7	7 21,2 14,6	33 14,5
Total	105 46,1	75 32,9	48 21,1	228 NR 0

KHI2 = 9,38 : ddl = 4, prob = 0,053, PS.

**Tab. 5** : Statut matrimonial lère naissance/actuel

	Cél.	Vin+dot	U. L.	Sep+div.	Total
Cél.	59 56,2 86,8	19 18,1 21,8	20 19 51,3	7 6,7 20,6	105 46,1
Vin + Dot	3 4 4,4	57 76 65,5	2 2,7 5,1	13 17,3 38,2	75 32,9
Union	6 12,5 8,8	11 22,9 12,6	17 35,4 43,6	14 29,2 41,2	48 21,1
Total	68 29,8	87 38,2	39 17,1	34 14,9	228 NR 0

Effectif théorique insuffisant.

**Tab. 6** : Statut matrimonial/nombre d'enfant

	Effectifs	Pourcent.	Moyenne
Cél.	68	22,97	1,21
Vin + dot	87	29,39	1,77
Union libre	39	13,18	1,67
Sep.+ div.	34	11,49	1,53
Total	228	100	1,55

F = 7.77 (3, 224) degrés de liberté, prob=0,00008, THS.

**Tab. 7** : Activité de l'homme lère naissance/statut matrimonial femme lère naissance

	Cel.	Vin+Dot	U. L.	Total
Scolaire	57 66,3 54,3	17 19,8 22,7	12 14 25	86 37,7
Informel	14 29,8 13,3	20 42,6 26,7	13 27,7 27,1	47 20,6
Revenus fixes	34 35,8 32,4	38 40 50,7	23 24,2 47,9	95 41,7
Total	105 46,1	75 32,9	48 21,1	228 NR 0

KHI 2 = 23,29 : ddl = 4, prob<0,001, THS.

**Tab. 8** : Statut matrimonial actuel/activité actuelle

	Ménagère	élève	*Vend+fonct.	Total
Célibataire	22 32,4 23,4	38 55,9 44,7	8 11,8 16,3	68 29,8
Vin + Dot	38 43,7 40,4	24 27,6 28,2	25 28,7 51	87 38,2
Union libre	19 48,7 20,2	12 30,8 14,1	8 20,5 16,3	39 17,1
Sép. + Div.	15 44,1 16	11 32,4 12,9	8 23,5 16,3	34 14,9
Total	94 41,2	85 37,3	49 21,5	228 NR 0

KHI2 = 16,39 : ddl = 6, prob<0,02, TS

\* 9 salariés et fonctionnaires, 40 vendeuses.

**Tab. 9** : Activité lère naissance/statut matrimonial lère naissance

	Cél.	Vin+dot	U.L.	Tot.
Ménage	18 32,7 17,1	24 43,6 32	13 23,6 27,1	55 24,1
Scolaire	81 52,3 77,1	41 26,5 54,7	33 21,3 68,8	155 68
Vendeuse + fonct.	6 33,3	10 55,6	2 11,1	18 7,9
Total	5,7 105 46,1	13,3 75 32,9	4,2 48 21,1	228 NR 0

Effectif théorique insuffisant.

**Tab. 10** : Statut matrimonial/lieu de naissance

	Dans BZV	Hors BZV	Total
Cél.	47 70,1 38,2	20 29,9 19,2	67 29,5
Vin + dot	35 40,2 28,5	52 59,8 50	87 38,3
U. L.	22 56,4 17,9	17 43,6 16,3	39 17,2
Sép. + div	19 55,9 15,4	15 44,1 14,4	34 15
Total	123 54,2	104 45,8	227 NR 1

KHI2 = 13,83 : ddl = 3, prob<0,01, HS.

**Tab. 11** : Activité/lieu de naissance

	Dans BZV	Hors BZV	Total
Ménagère	48 51,1 39	46 48,9 44,2	94 41,4
Elève	57 67,9 46,3	27 32,1 26	84 37
Vendeuse + Fonct.	18 36,7 14,6	31 63,3 29,8	49 21,6
Total	123 54,2	104 45,8	227 NR 1

KHI2 = 12,70 : ddl = 2, prob<0,01, HS.

**Tab. 12** : Activité femme/âge

	[15-21[	[21-24[	[24-25[	Tot.
Ménagère	19 20,2 28,8	40 42,6 44,9	35 37,2 47,9	94 41,2
Scolaire	37 43,5 56,1	33 38,8 37,1	15 17,6 20,5	85 37,3
Vend. + Fonct	10 20,4 15,2	16 32,7 18	23 46,9 31,5	49 21,5
Total	66 28,9	89 39	73 32	228 NR 0

KHI2 = 20,45 : ddl = 4, prob<0,001, THS.

**Tab. 13** : Ethnie père/ethnie mère

	Kongo	Téké	Mbochi	Autres	Tot.
Kongo	92 94,8 92	3 3,1 5	2 2,1 4,2		97 43,7
Téké	4 6,6 4	55 90,2 91,7	1 1,6 2,1	1 1,6 7,1	61 27,5
Mbochi	1 2,1 1	2 4,2 3,3	45 93,8 93,8		48 21,6
Autres	3 18,8 3			13 81,3 92,9	
Total	100 45	60 27	48 21,6	14 6,3	222 NR 6

Pourcent. de couple interethnique : 15 : 222 = 6,75 %

**Tab. 14** : Ethnie femme/ethnie "mari"

	Kongo	Téké	Mbochi	Autres	Tot.
Kongo	76 77,6 76	14 14,3 23,7	6 6,1 12,5	2 2 11,1	98 43,6
Téké	11 17,7 11	39 62,9 66,1	11 17,7 22,9	1 1,6 5,6	62 27,6
Mbochi	12 23,5 12	6 11,8 10,2	31 60,8 64,6	2 3,9 11,1	51 22,7
Autres	1 7,1 1			13 92,9 72,2	14 6,2
Total	100 44,4	59 26,2	48 21,3	18 8	225 NR 3

Pourcent. de couple interethnique :  $66 : 225 = 29,33 \%$

**Tab. 15** : Couple de même ethnie ou d'ethnie différente/statut matrimonial

	Hors alliance	Dans alliance	Tot
même groupe ethnique	97	61	158
groupe différent	56	13	69
Total	153	74	227

NR = 1

KHI2 = 8,54 : ddl = 1, prob<0,01, HS.

**Tab. 16** : Statut matrimonial/ethnie de la femme

	Kongo	Téké	Mbochi	Tot.
Cel.	32	19	16	67
Vin + Dot	36	22	19	77
U.L.	16	11	10	37
Div.+Sep.	14	10	6	30
Total	98	62	51	211*

\* sont exclus de ce tableau 11 femmes n'appartenant pas à ces 3 ethnies, 3 NR

KHI2 = 0,66 : ddl = 6, NS.

**Tab. 17** : Age de la femme à la 1ère naissance/activité du mari

	Scolaire	Informel	Rev. fixes	Total
< 18	42 47,7 48,8	19 21,6 40,4	27 30,7 28,4	88 38,6
[18-21[	33 30,8 38,4	21 19,6 44,7	53 49,5 55,8	107 46,9
[21-25[	11 33,3 12,8	7 21,2 14,9	15 45,5 15,8	33 14,5
Total	86 37,7	47 20,6	95 41,7	228 NR 0

KHI 2 = 8,20 : ddl = 4, prob = 0,087, PS.

**Tab. 18** : Activité femme première naissance/activité homme

	Scolaire	Informel	Rev. fixes	Tot.
Ménagère	15 27,3 17,4	19 34,5 40,4	21 38,2 22,1	55 24,1
Scolaire	67 43,2 77,9	18 11,6 38,3	70 45,2 73,7	155 68
Vend+Fonct.	4 22,2 4,7	10 55,6 21,3	4 22,2 4,2	18 7,9
Total	86	47	95	228

Effectif théorique insuffisant.

**Tab. 19** : Age femme/activité

	Ménagère	Scolaire	Vend+Fonct	Tot.
[15-21[	19 28,8 20,2	37 56,1 43,5	10 15,2 20,4	66 28,
[21-24[	40 44,9 42,6	33 37,1 38,8	16 18 32,7	89 39
[24-25[	35 47,9 37,2	15 20,5 17,6	23 31,5 46,9	73 32
Total	94 41,2	85 37,3	49 21,5	228 NR 0

KHI2 = 20,45 : ddl = 4, prob<0,001, THS.

**Tab. 20** : Activité actuelle/activité lors de la 1ère naissance

	Ménagère	élève	Vend+Fonct.	Tot.
Ménagère	38 40,4 69,1	51 54,3 32,9	5 5,3 27,8	94 41,2
Scolaire	2 2,4 3,6	83 97,6 53,5		85 37,3
Vend+Fonct	15 30,6 27,3	21 42,9 13,5	13 26,5 72,2	49 21,5
Total	55 24,1	155 68	18 7,9	228 NR 0

**Tab. 21** : Activité actuelle/association

	Non	Oui	Tot.
Ménagère	79 84 44,9	15 16 28,8	94 41,2
Scolaire	68 80 38,6	17 20 32,7	85 37,3
Vend+Fonct	29 59,2 16,5	20 40,8 38,5	49 21,5
Total	176 77,2	52 22,8	228 NR 0

KHI2 = 11,91 : ddl = 2, prob<0,01, HS.

**Tab. 22** : changement d'activité/début d'un autre travail

	Non	Oui	Tot.
Non	166 89,2 88,8	20 10,8 50	186 81,9
Oui	21 51,2 11,2	20 48,8 50	41 18,1
Tot.	187 82,4	40 17,6	227 NR 1

KHI2 = 33,47 : ddl = 1, prob<0,001, THS.

**Tab. 23** : Activité femme/nombre d'enfant

	Effectifs	Moyenne
Ménagère	94	1,71
Elève	85	1,22
Vendeuse	40	1,85
Fonctionnaire	9	1,56
Total	228	1,55

F = 9.36 , prob 0.000013, THS.

**Tab. 24 :** Statut matrimonial lère naissance/changement de domicile pendant la grossesse

	Non	Oui	Total
Célibataire	89 84,8 59,7	16 15,2 20,3	105 46,1
Vin+Dot	49 65,3 32,9	26 34,7 32,9	75 32,9
U.L.	11 22,9 7,4	37 77,1 46,8	48 21,1
Total	149 65,4	79 34,6	228 NR 0

KHI2 = 55.64 : ddl = 2, prob<0,001, THS.

**Tab. 25 :** Activité actuelle/moyen de contraception

	Non	Oui	Total
Ménagère	38 40,4 46,9	56 59,6 38,4	94 41,4
Elève	22 26,2 27,2	62 73,8 42,5	84 37
Vend+fonct.	21 42,9 25,9	28 57,1 19,2	49 21,6
Total	81 35,7	146 64.3	227 NR 1

KHI2 = 5,32 : ddl = 2, prob = 0,074, PS.

**Tab. 26** : Statut matrimonial/moyen de contraception

	Non	Oui	Tot.
Cel.	22 32,4 27,2	46 67,6 31,5	68 30
Vin+Dot	34 39,1 42	53 60,9 36,3	87 38,3
U.L.	13 34,2 16	25 65,8 17,1	38 16,7
Div+Sep	12 35,3 14,8	22 64,7 15,1	34 15
Tot.	81 35,7	146 64,3	227 NR 1

KHI2 = 0,80 : ddl = 3, NS.

**Tab. 27** : Activité de l'homme/séparation

	Non	Oui	Tot.
Inactifs	44 51,8 31,7	41 48,2 46,6	85 37,4
Informel	32 68,1 23	15 31,9 17	47 20,7
Rev.fixe	63 66,3 45,3	32 33,7 36,4	95 41,9
Total	139 61,2	88 38,8	227 NR 1

KHI2 = 5,17 : ddl = 2, prob = 0,079, PS.

**Tab. 28** : Statut matrimonial/séparation

	NON	OUI	Tot.
Cel.	51 48,6 36,7	54 51,4 61,4	105 46,3
Vin+Dot	57 76 41	18 24 20,5	75 33
U.L.	31 66 22,3	16 34 18,2	47 20,7
Total	139 61,2	88 38,8	227 NR 1

KHI2 = 14,42 : ddl = 2, prob<0,001, HS.

## ANNEXE 12

### ENTRETIENS

**Entretien 1 : Guérisseuse Ma Mganga, gynécologue à UNTC, âgée de 48 ans.**

**Avais-tu exercé ce travail au village ?**

Moi, au village, je ne faisais pas ce travail, c'est à Brazzaville que j'ai commencé ce travail. Aujourd'hui, ça peut faire 10 ans. C'est un travail qui m'était laissé par mes grands-parents, c'est le travail de la mère de ma mère. C'est elle qui faisait ce travail au village. Mais quand elle faisait ce travail, moi, je n'étais pas trop petite, je ne connaissais pas très bien la mère de ma mère. Cette grand-mère est décédée pendant l'enfance de ma mère et ma mère est partie vivre chez la soeur de sa mère qui l'avait hébergée jusqu'à ce qu'elle a grandi pour enfanter.

Maintenant quand nous avons grandi, moi je ne tenais pas l'enfant. Moi, je faisais des enfants qui mouraient. J'ai eu 6 enfants décédés, dans les 6 enfants y'a eu deux enfants qui sont morts des autres maladies, les 4 enfants décédés sont morts pour des amaigrissements. En plus deux enfants décédés pour la rougeole. C'était à cause des problèmes de Mukisi qui sont tous décédés. Si maintenant, j'ai 4 enfants vivants, c'est parce que nous étions partis arranger les problèmes du Mukisi. J'ai été fatiguée pour les soins des midélés et leurs médicaments. Je suis rentrée à l'hôpital Général, pas de maladie, ils ne voyaient rien, mais les enfants mourraient toujours. Après les autres disaient : "ça c'est le Mukisi qui te fait comme ça".

Nous sommes allés chez un Nganga, il a dit : "C'est le Mukisi qui te fait comme ça". Après les autres disaient "ça c'est le Mukisi qui te fait comme ça", après je suis allée chez le prier Maboulou, ce prophète dit : "Si ta famille ne cherche pas à faire le Mukisi que ta grand-mère t'a laissé en héritage, tu ne feras que des enfants décédés. Il dit, il faut qu'on te fasse le Mukisi, mais moi, je lui ai dit : "Je n'ai pas d'oncle, mais qui va s'engager pour me faire le Mukisi". Si j'avais un oncle, car il devrait faire le Mukisi y'a longtemps. Je ne devrais pas avoir 6 enfants décédés. Le prophète me dit : "Il faut beaucoup prier pour que Dieu rentre dans les coeurs de tes parents pour qu'ils te trouvent le Mukisi. Moi, aussi je parlais prier. Je priais pendant un an.

Dieu a demandé le coeur de mes parents, de mes oncles de famille et ces oncles m'ont appelée au village pour faire le Mukisi. Je suis allée au village, nous avons fait une grande fête, nous avons dansé, bu et les féticheurs qui nous faisaient le Mukisi ont dit cette fille a reçu le BONGANGA de sa grand-mère. Sa grand-mère l'a suivie, moi j'ai dit : "Mais moi, je ne suis pas sorcière, je n'ai pas la voyance, qu'est-ce que je dois faire avec le BONGANGA"? Les féticheurs ont dit : "Tu seras guidée par le diable de ta grand-mère, tu feras du travail, tu dois guérir les gens, tu dois toi-même être soignée et tu auras à soigner les autres. On m'a donné le MOUKOUANGA (c'est un outil, entre la machette et la faucille). La grand-mère est rentrée dans ce MOUKOUANGA et après moi, je commençais à avoir des problèmes.

Nous sommes allés prendre les Mukisi, on les mettait dans les paniers, mais cette personne féticheuse qui a le panier sur la tête court avec le panier, mais ça ne tombe pas. On m'a dit qu'on ne peut pas te donner ce panier pour mettre sur la tête, parce que comme nous allons nous promener, comme tu as l'enfant au dos, c'est pas bon. Comme tu as l'enfant au dos, si nous partons au fleuve, on ne pourra pas te donner ce panier pour transporter. Après la rivière, quand nous sommes revenus dans le village, au milieu du village, il dira : "Ce panier a suivi seulement Ma Mganga. Donc sa grand-mère l'a suivie". A mon retour à Brazzaville, l'enfant que j'avais avec moi est décédé pour cause de KITOUTOU (rougeole), alors moi j'ai décidé de ne pas faire ce travail. Mais comment je peux perdre un enfant, alors que nous sommes allés dans l'eau prendre le Mukisi ? Mais les féticheurs disaient que : "C'est le Mukisi qui mangeait les enfants". Mais pourquoi cet enfant est mort, alors moi, j'ai décidé de ne plus faire ce travail. J'ai pris le panier des fétiches des Mukisi, j'ai mis dans le buffet et j'ai fermé mon armoire.

Après un an, j'attrape encore une grossesse. Moi, en l'attrapant cette grossesse, je ne marchais pas (je ne me promenais pas). Mon coeur n'était pas bien à cause du décès de cet enfant . Ma grossesse a atteint l'âge de 9 mois à domicile ; même au marché "Total", je ne partais pas. Après une amie qui est venue me dire : "Mais moi, j'ai perdu un enfant aussi", j'étais un peu remontée (le moral) et j'ai accouché dans de bonnes conditions, j'ai dit à mon mari : "Moi, avant de sortir avec cet enfant dehors, il faut construire la tombe de l'enfant qui venait de mourir". Donc j'ai passé 8 mois dans la maison avec cet enfant. C'est parce que j'avais un enfant avec moi, et par la suite, il fallait avoir les moyens pour construire la tombe de l'enfant décédé. Le tombeau a pris fin samedi, les gens ont dansé, ils ont bu, ils ont mangé, c'était une grande fête. Après on a fait sortir cet enfant dehors.

Après cet événement, moi, j'ai commencé à soigner les gens. Ils venaient et je soignais. Je réussissais à soigner les gens qui ne trouvaient pas des enfants. Un jour, on m'a envoyé une femme qui ne faisait pas d'enfant, cette femme était allée à l'hôpital Général, Blanche Gomez, l'hôpital Militaire, le Laboratoire National. Tous ces centres n'ont pas pu soigner cette femme. Elle est arrivée chez moi, je l'ai soignée, après elle a encaissé une grossesse. Or, cette femme était envoyée par les responsables de la médecine traditionnelle. Moi, je dis : "Moi, je ne connais pas écrire, mais comment pourrai-je travailler avec vous ?" Mon travail est laissé par mes grands-parents, ils sont rentrés dans mon corps, à cause de mes souffrances, ils m'ont donné l'aide, mais ce travail, je ne peux pas le faire avec les blancs, alors ils ont insisté et voilà pourquoi, j'ai commencé à travailler là-bas.

**Pour les causes de la stérilité :** moi, je reçois des malades qui viennent ici. Ce sont des gens qui ont fait presque toutes les visites après les visites. Ils ont vu que la femme n'a pas de problème, ou l'homme. Mais quand ces gens viennent chez moi, je leur donne la tisane, je donne au mari, je donne à la femme, ils boivent et après ils attrapent la grossesse. Avant que je donne ou pendant le traitement, je fais ma voyance. C'est Dieu des fois qui avait dit : "Ces gens-là pour avoir des enfants, ils doivent utiliser les plantes du village pour les soins sinon rien".

Des fois, la stérilité peut être due au Mukisi, on les attrape sur les chaises que nous asseyons chez les gens ou dans les dispensaires. Si dans ta famille vous n'avez pas le Mukisi, tu peux en avoir dans les endroits publics ou aux piqûres.

Des fois, ce sont des problèmes de famille, soit la femme a un mari, mais ce mari n'a pas doté, soit il a doté, mais il y'a un parent qui ne veut pas de ce mariage, soit y'a un parent qui n'avait rien reçu de la dote. Moi, je vois tous ces problèmes quand je dors avec les 10 francs que les malades me donnent. Mais je vois tous ces problèmes à travers les rêves. Mes ancêtres me parlent, soit toi avant de soigner cette personne, il faudrait qu'il donne la boisson à ses parents, après si les gens vont donner la boisson à leur retour, je leur prépare les MABONDZO et après elle attrape une grossesse. Des fois, je reçois des gens, qui depuis leur naissance, n'ont jamais eu un retard. Mais ces gens-là disent toujours que c'est la sorcellerie. Ils accusent leurs parents et leur papa. Quand ils arrivent ici, moi dans ma voyance, je vois que ce n'est pas un sorcier comme ils disent, mais c'est un Mukisi qui l'a attrapé. Nous les femmes des fois, tu peux souffrir des microbes et des règles douloureuses quand tu as un retard, ce retard coule, alors comme tu as des règles douloureuses, si tu as trop mal dans le ventre, tu ne peux pas avoir une grossesse. Mais quand je prépare ce bois, je donne à la femme quand elle n'a plus de règles douloureuses ou des douleurs, obligé, elle attrape une grossesse.

#### **Et pour la contraception ?**

Les ancêtres ne m'ont pas montré cela, je ne connais pas cette technique.

#### **Et pour les avortements spontanés ?**

Beaucoup de femmes avortent à cause des aliments qu'elles mangent tels que le MOUSSOSSO, patate douce, piment. Le Mukisi quand tu as ça, tu fais aussi des avortements spontanés. Des fois, la femme a trop de douleurs pelviennes et ces douleurs provoquent des avortements. Alors les microbes aussi peuvent provoquer à la femme des avortements. Quand elle arrive chez moi, avant que je commence à lui donner des médicaments pour avoir un enfant, je lui donne d'abord les plantes pour laver son ventre et tuer tous les microbes et après, je lui donne les autres plantes. Des fois, ce sont toujours les problèmes des parents qui font que la femme a des avortements. Des fois, c'est une rivale qui a fétiché contre elle. Des fois, c'est le mari qui est stérile et son liquide quand la femme est enceinte, dès qu'il la contacte, elle avorte.

#### **Est-ce que tu fais le Lutété ?**

Le lutété, moi je connais faire, c'est pour faciliter l'accouchement des femmes. Parce qu'il y a des femmes qui sont fiabes, dès qu'elles arrivent au moment de l'accouchement, elles n'arrivent pas à pousser l'enfant. Je reçois beaucoup de femmes pour le Lutété. Au moins 15 femmes par mois. Je donne ce médicament à la femme pendant les douleurs d'accouchement ou Missongo (en linguala). Ces médicaments, elle doit les manger.

#### **ET les interdits pour les avortements spontanés :**

Le thé, le moussosso, la bière, la limonade, les patates douces, les asperges, le piment, c'est

pour la protection de la grossesse. Si elle mange ces interdits, elle aura les maux de ventre qui risquent de lui provoquer un avortement. Ces choses-là, le mari aussi ne doit pas les manger.

**Comment tu fais pour connaître ces interdits ?**

Ce sont mes ancêtres qui m'ont dit cela à travers les rêves. Ma grand-mère me l'avait dit en rêve, pendant que moi, j'avais des difficultés pour garder les enfants. Donc quand j'étais enceinte, pendant que je mangeais ces choses, j'avais toujours mal au ventre. A travers ce mal, ma grand-mère est revenue en rêve me donner des interdits. Moi, en soignant les gens, je leur ai donné ces interdits-là aussi. Ces interdits sont pour le Mukisi. J'ai connu toutes les plantes à travers les rêves.

**Pourquoi préfères-tu fêter la sortie de l'enfant ?**

C'est parce que cette femme ne trouvait pas l'enfant et comme elle a eu l'enfant, il faut fêter, ce sont les obligations du Mukisi. Si cet enfant est malade, avant de l'amener à l'hôpital, il faut que ses parents m'amènent cet enfant pour que je le protège. En lui donnant les médicaments traditionnels que nous appelons NTSANTSAKO, si Dieu mettait la main, tu peux voir que la maladie peut s'arrêter, mais si Dieu avait dit que cette maladie doit être guérie à l'hôpital, l'enfant sera guéri là-bas.

**Pourquoi ces enfants doivent porter ton nom ?**

C'est à cause de mon travail, parce que je travaille beaucoup et je souffre, je peux travailler toute la journée sans manger.

**Combien de personnes reçois-tu par jour ?**

Je reçois beaucoup de gens, 20 à 30 personnes par jour, y compris les premiers qui sont sous traitement.

**Pourquoi vas-tu seulement chercher tes plantes au village ?**

C'est parce que ces plantes je n'en trouve pas à Brazzaville. Moi, je ne fais pas autre chose, je ne connais que faire ce travail au village, je faisais mes champs quand je grandissais. Je suis arrivée à Brazzaville à l'âge de 15 ans. Les médicaments que je donne aux malades sont les Mabondzo, la terre d'argile et le bois. Je prépare ce bois, je prends le jus, je mets dans la bouteille et ils boivent cela.

**Pourquoi les personnes préfèrent venir ici qu'à l'hôpital ?**

C'est parce que moi, je fais bien mon travail. Ils ont écouté les échos et ils viennent. La plupart des malades que je reçois sont des malades qui ont été dans les centres hospitaliers. Ils n'ont rien reçu, alors moi, depuis que j'ai commencé ce travail, j'ai seulement raté 3 femmes. Elles avaient leur mari, ces femmes-là leurs enfants n'étaient plus. Dieu ne leur avait pas donné les enfants.

**Tu as combien d'enfants décédés avec ton premier époux ?**

4 enfants décédés avec le premier époux, deux enfants décédés avec le deuxième époux. Les féticheurs nous disaient que c'était le Mukisi mais, il n'y avait pas quelqu'un qui pouvait s'en

occuper. Le premier mari voulait bien le faire, mais il ne pouvait pas le faire seul, sans la présence de mes parents, parce qu'il faut qu'un parent soit devant. Celui qui avait décidé d'en faire, c'est mon oncle. Il est le frère de ma mère. C'est lui qui m'avait dit d'aller au village pour faire le Mukisi. Je suis allée là-bas avec mon mari, j'ai passé une semaine dans la maison, chaque matin on me mettait les couleurs de kaolin sur le corps. A l'intérieur de la maison, Y'avait un parent qui était avec moi, il mangeait avec moi. Le matin, je vais laver les mains, la face, les pieds, après je dors sur le lit, on me met les couleurs de kaolin et je chante. Y'a des heures pour chanter : de 5 à 6 heures après avoir chanté, on met les couleurs, le soir aussi à 6 heures, je chante, après on me met les couleurs et après, je dors. Je ne mangeais que le poulet, les légumes ne pas manger, la viande rouge ne pas manger.

Je suis allée au fleuve avec les gens. C'est dans la transe que nous prenons ces pierres. Des fois la pierre monte d'elle-même, après tu prends ça et tu l'amènes dans la maison où tu es gardé ensemble avec les féticheurs. Pendant ce travail, il y a le tam tam, les gens qui chantent, qui vont avec vous jusqu'au fleuve, maintenant que ton cycle de Mukisi prendra fin, on te donne quelques pierres que tu amènes avec toi pour ton travail. C'est à base de ces pierres que je soigne aussi les malades. Quand une femme accouche, la pierre aussi accouche d'un petit caillou. Donc chaque malade possède une pierre qui la représente et les pierres restent avec moi dans ma chambre, dans un paquet, donc une femme qui accouche, la pierre aussi accouche d'un caillou. Même si la femme ne vient me dire qu'elle a accouché, moi, en regardant mes pierres, je saurai qu'un tel a un enfant, ces pierres-là, je les donne aux malades parce que ça, c'est mon Mukisi, je ne peux plus donner aux gens. Ces pierres-là quand tu vas les jeter, elles reviennent dans la maison, elles-mêmes.

#### **Qu'est ce que tu fais avec ces petites pierres ?**

Moi, ce sont les choses que mes grands-parents ont laissé, je dois les garder. Ces pierres-là, l'endroit où je les garde, j'ai couvert avec une étoffe rouge.

#### **Comment tu nourris les pierres ?**

Je prends la nourriture, je mets dans une assiette et je laisse dans le paquet. La boisson que je donne, c'est le Ntsamba. Ils ne mangent pas, ça pourrit là-bas. Si je leur donne pas la nourriture et la boisson, ils vont me rendre malade, parce que moi, je travaille avec eux. L'argent que je reçois, eux aussi ils doivent en manger leur part. Quand on m'avait donné le Mukisi, c'était avec 16 pierres, maintenant, j'en ai beaucoup. Ces pierres-là représentent l'esprit de mes ancêtres qui sont décédés y'a longtemps que moi je ne connais même pas.

#### **Comment fais-tu pour déterminer que cette pierre, c'est l'oncle ou la grand-mère ?**

C'est dans la transe que j'ai connu tout ça. En ramassant ces pierres-là, y avait moi, mon frère et les deux féticheurs qui ramassaient ces pierres en transe. Avant que tu rentres dans le Mukisi, il faut que vous fassiez une réunion de famille pour une confession que tout le monde est un bon coeur.

C'est pas les féticheurs de Mukisi qui doivent me montrer que cette pierre est pour mon oncle, ta mère, ton grand père, mais c'est quand tu es en transe toi-même, tu sauras que cette pierre est pour moi, ça représente l'oncle, la grand-mère. Moi-même aussi, j'étais en transe pour ramasser les pierres. Dans cette transe, moi aussi je ramassais des pierres et mon frère était aussi en transe, il ramassait des pierres. Mais avant de prendre ces pierres, il faut être en transe et accompagner les gens du Mukisi qui vous soignent. Mais avant de rentrer dans le Mukisi, il faut obligatoirement que vous faisiez une réunion de famille pour laver les coeurs.

**Combien avez-vous payé aux gens ?**

J'ai payé 200 000 FCFA à la sortie en faisant en plus une fête. Le jour de la sortie, on organise une fête, on achète la boisson, les poissons, la viande, on appelle les gens pour manger et danser avec nous.

**Qui a payé ?**

C'est mon oncle qui a payé, il est commerçant, mon mari a contribué un peu.

**Entretien 2 avec le mari d'une femme stérile.** Il est d'ethnie Bembé, lieutenant de police. Sa femme est ménagère, elle n'a jamais été à l'école et elle est dotée.

Ma femme souffrait d'une stérilité, elle ne pouvait pas avoir d'enfant. Depuis que je l'ai épousée, depuis l'âge de 17 ans, je suis son premier mari, nous avons attendu une année, mais ça ne venait pas et nous avons commencé par chercher. Nous sommes allés chez plusieurs guérisseurs, qu'on nous indiquait à tous moments. On partait, on nous prodigait des soins, on nous faisait des infusions à tous moments, jusqu'à ce que j'avais vu que j'étais à bout de souffle, puisque c'était l'argent qui partait à tous moments. Je m'étais déclaré prêt de la remettre à la disposition de ses parents. Comme ça, s'ils avaient quelqu'un de bien qui prétendait pour leur fille, ils la confient à lui, puisque moi, je ne supportais plus.

Après que Ma Nganga nous a rencontrés, elle est parente à mon épouse, elles sont du même village, elle m'a donc demandé de dire à ma femme de se faire visiter par elle. Je suis allé dire à ma femme, elle ne voulait pas. Alors elle-même, Ma Nganga est venue chez nous pour prendre ma femme de force. Surtout que y'a des praticiens hommes, lorsqu'on vient prendre des soins chez eux, ils veulent également poser leurs problèmes. (avoir des rapports sexuels avec la femme), rechercher le Makangu, j'ai failli même en boxer un à Mfilou pour ça et moi-même, j'en ai marre.

Nous sommes venus ici tous les deux, avec mon épouse. Nous avons frotté une pièce de 10 francs sur nos corps. Elle a dormi avec et le lendemain, nous sommes venus écouter la suite. Il paraîtrait que le problème se situait du côté de la famille paternelle de ma femme. Elle nous a dit, c'était pas grave, mais c'était un problème de Mukisi que l'on va prendre dans l'eau, alors elle a tracé un trait sur le ventre de ma femme et nous a aspergés d'eau, et par la suite, elle nous a demandé de venir prendre la tisane de temps en temps et en venant, on lui déposait 200 FCFA pour l'achat du bois de chauffe et elle nous avait donné un délai de 4 mois, au bout duquel, moi, je ne devais pas aller avec d'autres femmes.

Nous étions au mois de Juin 1984, il nous fallait 4 mois, le deuxième mois, le troisième mois, elle avait vu ses règles normalement. Parce que je dois signaler qu'autrefois, elle voyait ses règles deux fois par mois. Après qu'elle ait pris le traitement de Ma Mganga, elle commençait à avoir un cycle régulier. Au quatrième mois, comme convenu avec elle, ma femme n'a pas vu ses règles comme convenu. Je n'y croyais pas, je pensais qu'elle était peut-être malade. Un soir elle avait une fièvre, je l'ai prise dans ma voiture et je l'ai amenée au centre de Makélékélé, la sage-femme l'amène dans une chambre, à mon retour elle me dit : "Votre femme est en état de gestation, il ne faudrait pas lui faire des piqûres". Moi, j'ai dit : "Non, cette femme est stérile, depuis que je l'ai eu en 1973, bientôt nous avons 12 ans de vie commune, elle n'a jamais eu un retard, alors si vous dites qu'elle est en état de grossesse, vous avez loupé votre diagnostic".

Comme je suis de l'armée, je l'ai amenée à l'Hôpital Militaire, alors on lui a donné une injection contre la fièvre et nous sommes repartis. Le deuxième mois, elle ne règle pas.

Au troisième mois, le ventre a grossi comme une femme en grossesse et finalement, c'était une grossesse. Le 14 juin 1986, j'ai eu une fillette suite au traitement de Ma Nganga.

Après l'accouchement, Ma Nganga est venue nous demander de ne pas faire sortir l'enfant dehors, c'est elle-même qui viendra la mettre dehors puisqu'elle est née dans des conditions difficiles. Nous avons gardé l'enfant dans la maison pendant trois mois, après j'ai organisé une fête chez moi, j'ai invité les petits-enfants, j'ai invité les amis, nous avons mangé et bu la boisson, cette manifestation était dirigée par Ma Nganga. Après je lui ai demandé "Combien je te donne"? Elle a dit "Compte-tenu des liens de parenté avec ta femme, tu donnes 15 000 FCFA ", je suis rentré dans la maison et je lui ai donné 20 000 FCFA . Je suis lié solidairement avec cette femme, en cas de quelque chose, je viens toujours chez elle.

**Avant de venir ici chez Ma Nganga, partiez-vous chez les autres féticheurs et qu'est-ce qu'ils disaient à propos de cette maladie ?**

Y'a une femme qui habite le même quartier qui fait les mêmes pratiques, qui disait : "Votre femme a tellement beaucoup de fils dans le ventre qu'elle ne mettra jamais au monde". A Mfilou, y'a un homme également qui est très célèbre dans ce domaine, paraît-il qu'il est très célèbre, qu'il loupe jamais. Je suis allé là-bas, cet homme a cherché à abuser de ma femme. "Ton époux n'est pas fort, si tu veux avoir un enfant, il faut que moi-même je te donne une grossesse et tu diras que c'est ton mari qui t'a grossi". Ma femme n'a pas voulu et elle est venue me dire ça. J'ai même failli brûler les trucs de ce type-là.

Y'a eu encore un autre féticheur à Mfilou toujours qui me demanda de ne plus accompagner mon épouse. Parce que tout le temps, quand je partais avec elle chez le féticheur, je revenais la chercher après. Le type dit "non", tu ne peux pas venir, laisse la venir prendre les plantes, ne te dérange plus". Or quand madame se rendait là-bas, le type se retrouve nu dans la chambre, il enlève ses habits et appelle ma femme, alors d'après tous ces problèmes, je ne voulais plus aller voir qui que ce soit, surtout si on vient me dire que y'a un homme là-bas qui soigne les femmes stériles, je n'accepte pas.

Mais quant aux femmes guérisseuses, ça va même si les deux peuvent avoir des problèmes (d'entente entre la guérisseuse et la patiente), mais il n'aura pas le mot sexualité. Quand Ma Nganga nous a invités chez elle, je lui ai dit : "Tu seras la dernière, si ça ne marche pas, je laisse tomber et je renvoie cette femme chez ses parents, parce qu'il faudrait pas que je sois le porte-malheur de cette femme, peut-être ailleurs, elle pourrait avoir un enfant.

**Y-a-t-il eu d'autres réunions au sujet de cette maladie ?**

Y'a eu plusieurs fois des réunions de famille pour cette stérilité de ma femme. J'avais même amené le vin au village et l'argent pour donner à ses parents, les gens ont dit "Non, c'est un tel qui est sorcier". C'était l'oncle de la mère de mon épouse qui était à l'origine et il avait lui-même aussi accepté, il avait demandé qu'on lui amène du poisson salé, de la boisson, des savons. Alors, j'ai acheté tout en bloc, avec une dame-jeanne de vin rouge, je lui ai envoyé, il a bu et il a mangé et finalement il est venu ici à Brazzaville, souffrant de la tuberculose, il a été hospitalisé à l'hôpital Général, après un temps, il est mort. En ce temps-là, ma femme

n'était pas soigné du tout.

Une autre fois, c'est maintenant le frère de son père, il demandait qu'on lui apporte la boisson, une dame-jeanne de vin plus 15 000 FCFA . Puisqu'en ce temps-là, le père de ma femme était décédé, comme ils sont compliqués dans cette famille là, sur les 15 000 FCFA qu'on lui a donné, le père a pris 5 000 FCFA , il a envoyé acheter la boisson, le reste des 10 000 FCFA qu'il a mis dans sa poche, a disparu. Les vieux qui voient clair ont examiné le problème ; ils ont dit : " C'est le père de l'enfant qui avait subtilisé cet argent". Pourtant il était mort, mais lui, il ne voulait pas que son petit frère puisse se faire de l'argent sur ses enfants et Dieu merci, tous les trois malfaiteurs étaient morts (oncle de la mère de sa femme, le petit frère du père de la femme, et le père de la femme). Après les décès de ces trois types, ma femme aussi a trouvé satisfaction.

### **Le Mukisi, c'est quelle sorte de pouvoir ?**

c'est un esprit aquatique qui reste dans l'eau. Lorsqu'on ne va pas l'enlever de là, il continuera à faire en sorte que si quelqu'un l'enlève de là, si quelqu'un est malade, on le guérit par le Mukisi. Donc, il rend les gens malades pour qu'il soit enlevé de l'eau. Si une personne tombe malade et vous ne découvrez pas la cause de sa maladie, il risque de souffrir et de mourir. Le Mukissi est un esprit des grands-parents qui reste dans l'eau. Cela dépend des familles. Si dans votre famille, vous avez le Mukisi, mais le Mukisi d'autrui ne peut pas rendre malade des gens d'une autre famille, il faudrait que ça soit le Mukisi de votre famille. Comme dans la famille de ma femme, y'a des problèmes, alors, il fallait régler les problèmes.

### **Quels sont les centres hospitaliers que vous avez consulté pour votre femme ?**

J'ai été à Blanche Gomez consulter, nous avons fait deux visites y compris moi-même, on nous avait donné des ordonnances. J'avais acheté les médicaments de 30 000 FCFA pour ma femme, il fallait injecter ces médicaments en 10 jours. Quand on lui faisait une injection, elle restait là au moins 30 minutes sans bouger. On me disait que c'était pour souffler dans les trompes qui seraient bouchées. Elle a fini son traitement entièrement, mais nous n'avons pas trouvé satisfaction.

On nous a même obligé d'aller commettre un acte, un coït au niveau du laboratoire national. On arrive là-bas, il pleuvait ce matin-là, c'était pas possible, y avait de l'eau partout, avec un vilain lit et un matelas foutu. Il fallait se débrouiller à faire ça, parce qu'ils avaient besoin d'un spermogramme. Je me suis débrouillé à commettre l'acte avec mon épouse, ils ont pris les spermatozoïdes, on m'a donné une ordonnance, j'ai payé, mais malgré cela, il ne s'est pas produit un miracle. C'est là que j'ai dit "Là ça ne va pas" et pourtant mon épouse à un oncle médecin, ce dernier voyait tous nos résultats d'examen et disait que "même moi, je ne comprends pas pourquoi vous avez de tels problèmes". J'étais prêt à divorcer avec mon épouse. Je me disais : "Mais à quoi bon garder cette femme comme une fleur dans la maison" ; même elle tantôt disait : "Voilà moi je perds mon temps ici", alors que c'est moi qui perdait mon temps avec elle.

**Quelle a été la décision de la famille de ton épouse ?**

Eux, ils avaient pas à dire, mais ils attendaient ma décision. Donc c'était à moi de me prononcer. Eux aussi, ils avaient rien dit, parce qu'ils savaient que c'était très difficile, ils attendaient ma décision pour être tous d'accord avec moi.

**Quelles sont les choses que vous avez achetées pour que la guérisseuse fasse le Mukisi de ta femme ?**

Il fallait acheter un poulet blanc et les maracas (instrument de musique) qu'elle joue quand elle est en train de faire cette pratique. Mais ma femme n'avait jamais été enfermée dans la maison, elle était avec moi et on venait chaque fois prendre les traitements.

**Ta femme n'a jamais eu un retard de règles ?**

Jamais de retard de règle, mais au contraire, elle voyait ses règles deux fois par mois. Après la tisane, elle trouve un cycle normal, jusqu'au point où nous étions surpris.

**Dans votre coin ou région, le Mukisi est-il en vogue ?**

Le Mukisi est partout dans certains coins du pays, le Ndzobi est une espèce de Mukisi (le Nzobi est une association de féticheurs d'une ethnie, les Mbétis, fétiche gabonais. Actuellement, c'est comme une église avec ses adeptes qui doivent respecter certaines règles de vie : ne pas voler, ne pas tuer, ne pas ensorceler... Par exemple, si une femme trompe son mari, le Nzobi rend malade la femme, elle ne pourra trouver la guérison que lorsqu'elle se dénoncera, dans le cas contraire elle mourra.

**Est-ce que dans la famille de ta femme, les gens avant de faire les enfants doivent faire le Mukisi ?**

Non, ça c'est un cas particulier, la grande soeur à ma femme, n'a pas eu des problèmes comme ça. Mais ma femme a une cousine, c'est-à-dire une demi-soeur, elles sont du même père, celle-là aussi a les mêmes problèmes que ma femme, elle a déjà changé trois fois de mari. Elle n'a jamais eu d'enfant jusqu'à maintenant. Elle était même venue consulter Ma Nganga ici, mais comme elle n'a pas de mari, parce qu'ici avant de prendre un traitement adéquat, il faut avoir un mari, parce que le traitement est donné aux deux personnes, l'épouse et le mari. Comme elle fait un peu la girouette, c'est très difficile pour elle.

**Quelles sont les autres interdictions qui vous ont été données ?**

C'est madame qui en avait, moi, ce qui m'avait été interdit sont les contacts sexuels avec d'autres femmes. Pour ma femme, il y avait beaucoup d'interdits, mais c'est surtout alimentaire, le silure (poisson du fleuve), la brède (saka saka), le coco, l'aubergine, les asperges, toutes sortes d'oranges, l'anguille, le moussosso (légumes amers).

**Combien avez-vous payé pour la voyance ?**

Elle ne demande rien, seulement vous frottez 10 frs et après vous revenez demain, il vous dira tous les problèmes qui font que vous avez des difficultés et après elle commence à vous donner la tisane, maintenant que vous allez commencer le traitement, chaque jour que vous venez pour prendre le médicament, vous lui donnez 200 FCFA pour l'achat du bois.

Elle ne prend pas l'argent avant que vous ayez les résultats. Tu dois lui payer l'argent quand votre femme va accoucher, maintenant vous aurez à la faire venir chez vous pour faire sortir l'enfant, c'est à cette occasion de la fête de la sortie de l'enfant que vous lui donnez l'argent pour son travail qu'elle a réussi.

**Pourquoi l'enfant reste trois mois dans la maison ?**

C'est parce que c'est un enfant qui est arrivé dans des conditions anormales. Il n'est pas né comme tous les autres enfants, il faut le sauvegarder, le préserver, le mettre dans la maison et faire venir le soignant pour le faire sortir dehors. Même pour amener cet enfant au marché, il faudrait que la soignante elle-même, l'amène d'abord au marché public pour que l'enfant s'habitue, puisque quand l'enfant arrive au marché, peut-être y'a un mauvais esprit qui risque de s'accaparer à lui et après vous allez voir que l'enfant doit pleurer sans cesse nuit et jour. Si l'enfant est enfermé, c'est traditionnel, donc tout enfant qui naît à l'aide du Mukisi doit être enfermé, on ne doit pas le mettre aussitôt dehors. Avant de le faire sortir, il faut organiser une fête, durant laquelle la mère viendra encore nous asperger avec un peu d'eau et de vin de palme.

**L'enfant qui est né dans le Mukissi est-il un enfant à problème ou bien a-t-il un caractère comme tous les enfants ?**

C'est une personne comme toute les autres, mais son arrivée est différente.

**Mais pourquoi cet enfant qui est né par le Mukisi doit être conduit dehors par Ma Nganga et non par vous même ?**

C'est parce que Ma Nganga détient une puissance ou possède un pouvoir qu'un mauvais esprit ne puisse pas envoûter tant que vous êtes au marché. Parce qu'au marché Y'a des mauvais esprits, y'a tout le monde qui est là, mais moi aussi, je n'ai pas encore fait cette opération parce que j'ai habité Mfilou chez nous y'a pas aussi un grand marché comme le marché de Bacongo, quand ma femme va au marché, elle laisse l'enfant à la maison.

**Entretien 3** : Récit d'une étudiante Bembé (1ère année de droit), âgée de 24 ans habitant chez sa grande soeur.

J'habitais Pointe-Noire pour les vacances, mes parents habitent Loutété, j'ai connu mon ami là-bas en 1982. Il est parti en France en octobre 1982. Nous avons eu une correspondance pendant deux ans. J'ai eu deux fois un échec au bac. Il vient en vacances en 1985, son papa étant mourant. Il me dit "Je veux donner le premier vin, mais ton père n'est plus en vie". La tante paternelle doit nous orienter. Rien ne s'est réalisé. Il voulait un enfant et mon "mari" a jeté les pilules. Je suis devenue grosse. Ma soeur voulait que j'avorte, car si j'ai de la chance, je peux avoir le bac et aller en France et former un couple normal. Les hommes sont bizarres, ils s'intéressent à toi, après ils vont t'oublier.

Averti des circonstances, mon ami va téléphoner à mon oncle : "Si elle enlève la grossesse, je vais la poursuivre au tribunal". Il va me dire que "Voilà, tu es en état de gestation et tu veux enlever la grossesse, ce n'est pas bien". Mon oncle va venir me voir ainsi que ma grande soeur. Ensuite, je n'ai plus le courage de laisser la grossesse. Il m'a envoyé la layette.

En 1986, je passe le bac et je le manque. Mon ami me dit "Je veux que tu puisses me rejoindre", il m'envoie une procuration avec l'argent pour les papiers du mariage. Je vais vivre chez le demi-frère du fiancé pour célébrer le mariage par procuration. Je lui présente tous les papiers, plus les 7 000 FCFA, plus les alliances. Ils ont trouvé que c'était trop pour un mariage. Mon fiancé demande à mes parents le mariage avec leur fille. Toute ma famille accepte de faire le mariage civil avec la dot.

Mais les parents du mari sont partis avec les papiers, la dot et l'argent. Septembre passe, octobre passe, rien ne s'annonce. Les parents devaient organiser le mariage, voilà pourquoi elle a transmis l'argent et la procuration. La grande soeur du mari, et la tante maternelle (petite soeur de la mère du fiancé) ne sont pas d'accord du mariage. Je fais une lettre à mon fiancé qui écrit une lettre à ses parents. "Ils ont bouffé l'argent". Mon oncle a écrit une sale lettre à la grande soeur et à la tante. Ma belle-soeur est venue me menacer : "Tu es pas intelligente, mon frère a le doctorat".

L'enfant commence la maladie. L'enfant est hospitalisé. Je commence à fréquenter en Janvier 1987. L'enfant tombe malade, il a la diarrhée. J'ai gardé l'enfant à l'hôpital trois semaines, puis on l'a fait sortir. L'enfant est malade parce que le côté de mon mari est mécontent. Mes parents sont mécontents, personne ne me soutient. Je suis restée deux jours à la maison chez mon frère, l'enfant rechute encore et encore... Je suis restée pendant un mois à l'hôpital, j'avais pris une inscription, mais je ne vais plus au cours.

Le mari devait venir pendant les vacances 1987 : aucun de mes beaux-parents n'est venu me rendre visite. La première année, l'enfant est sept fois hospitalisé, il mange les petits pots seulement. En juin a lieu le bac, je ne suivais pas les cours, je le manque.

Ma belle-mère est hospitalisée à l'hôpital Général à Brazzaville. Je l'aime, elle paye le billet pour que je puisse la rejoindre. Elle dit à la petite soeur qui la garde de partir. C'est moi qui la garde. Je reste une semaine avec elle. Son état est sérieux, en trois semaines, rien n'a changé (évolution vers la mort). Le 15 Juin, elles partent à Moukondo. La maman est sérieusement malade, on nous a fait sortir. Elle va au village pour attendre la mort. On voyage à Loudima, on va au village, on arrive, la voiture nous dépose, on reste 4 jours et elle meurt. On enterre la maman, toute la famille repart. Je reste avec la petite soeur du mari et le mari de la belle-mère. La famille se disperse le jeudi. Le mari arrive le lundi suivant. Il lui faut trotter 7 kilomètres à pied. Le mari est surpris de trouver ensemble sa soeur, sa petite soeur et sa fiancée. Je m'apprêtais à dormir et j'arrangeai le lit de l'enfant. J'ai vu mon "mari". Mon fiancé est le premier fils de la maman, elle voulait revoir son fils avant la mort.

Nous avons voyagé pour Loubomo. Il fallait un programme pour régler le problème du mariage. A Pointe-Noire, il consulte la grande soeur et la tante du mari qui est Kuni. Elles déconseillent le "mari" de prendre une femme qui n'est pas de l'ethnie Kuni et qui n'a pas de licence ou de doctorat comme lui.

Je l'ai supporté tout le temps qu'il était en Europe, j'étais tranquille. Mon "mari" s'oppose à la tante et à la grande soeur. Il fait le mariage officiel et verse la compensation matrimoniale. Il fait un stage d'avocat pendant un mois. Il fait une lettre, fixe la date. Les parents reçoivent le beau-fils qui vient avec un sage kuni. La belle-soeur était venue, sauf la tante. Le mari a donné des explications et présenté des excuses. Le mari veut régler les problèmes du mariage civil. Il n'a pas pu réunir le total de la dot. Il ne peut pas réaliser toutes les étapes. "Il faut que tu reprennes ta femme et ton enfant", lui dit mon frère, "j'ai trop de charge, il a deux femmes à la maison". Il fait publier le mariage rapidement, paye 9 000 FCFA, paye la robe, la famille s'oppose. Le 11 septembre, le mariage est célébré chez mon frère, comme la belle famille s'oppose, on va chez mon frère. La grande soeur et la tante ne sont pas venues, les amis et les parents éloignés sont là.

Puis le mari est reparti en France pour ses études. Ses parents vont envoyé par téléphone et par lettre des nouvelles disant "Voilà ta femme est une pute, elle va avec les autres hommes. Elle abandonne l'enfant chez son frère". Le mari va prendre le comportement des parents et nous abandonne, l'enfant et moi, il n'envoie plus de courrier. J'attends le certificat d'hébergement pour rapprochement des époux, mais rien ne vient. Mon frère écrit, mais le "mari" ne donne pas de réponse. Mon frère veut que j'aille chez les beaux parents. Il va envoyer à l'oncle chef de famille du mari, une lettre de convocation avertissant : "Je viens déposer ma soeur". Je suis mal, le dimanche arrive, le frère fait la valise, il m'accompagne chez le beau-père.

Nous arrivons là-bas, l'oncle dit "Bizarre, ton "mari" ne m'avait pas prévenu". Je m'installe chez l'oncle, lorsqu'il pleut, l'eau tombe. Je pleure, pourquoi ce garçon n'est pas clair. L'enfant tombe malade, il a 18 mois, les hospitalisations se suivent. Je suis restée chez l'oncle de mon mari de décembre à février. La femme de l'oncle à mon mari n'était pas d'accord que son mari me donna 6 000 FCFA tous les mois. Mon frère était obligé de m'aider. J'ai demandé le

divorce par une lettre, pas de réponse. En février, je suis tombée malade. J'étais agonisante. J'ai pu ramper jusqu'à la chambre de mon beau-père. Je me suis évanouie. Quelqu'un lui a conseillé de me jeter de l'eau dessus. J'avais mal au bas ventre. J'ai repris connaissance. Nous sommes allés au bloc opératoire, on a décelé une appendicite. La même nuit on a tout fait pour calmer le mal. On est allé avertir mon grand-frère. J'avais déjà vu mes menstrues, mais les menstrues sortaient toujours avec le pus. Il fallait une opération urgente. Je sentais l'étouffement. Le docteur que connaissait mon grand frère a fait l'opération le lundi, alors que je fus amené le dimanche. J'ai repris connaissance. Mon mari a téléphoné et envoyé 50 000 FCFA par un mandat télégraphique. Les parents de mon mari ont décidé que mon mari ne pouvait pas épouser une famille malade, d'autant plus que l'enfant aussi était malade. Son oncle est venu trouver mon grand frère qui s'est énervé.

A la sortie de l'hôpital, je suis allée voir l'oncle à mon mari qui ne voulait plus de moi. L'oncle (de la famille) a dit que les parents directs ne voulaient pas de mariage. J'ai décidé d'annoncer le refus des parents de mon mari à ma famille. Mon oncle a voulu que le "mari" lui-même le fasse. Mais il n'a pas eu le courage. C'est la grande soeur qui a eu le courage de venir le dire à mon oncle prétextant un mariage d'intérêt. Mon oncle s'est énervé. La sorcellerie a commencé à agir. La maladie de l'enfant a empiré. Il ne voulait plus manger même les petits pots.

Mon mari a commencé à s'opposer au mariage en 1988, le 28 juillet. On lui a appris que ce qu'il avait fait n'était pas sérieux. On lui a demandé de ne pas abandonner l'enfant. Mon mari était venu pour la pierre tombale de sa mère. Il s'en est occupé, mais pas de l'enfant. Il est quand même venu à Pointe-Noire. Je préconisais d'amener l'enfant à Pointe-Noire. Dès que mon mari est arrivé à Pointe-Noire, il est allé chez la grande soeur. Le mari de celle-ci lui téléphonait tous les deux jours. Mon mari est venu me voir. Sa grande soeur a suivi. Il y a eu une bagarre. Mon mari n'a rien dit. J'ai averti mon grand frère qui voulait se battre avec mon mari. Le dimanche nous sommes revenus. Le grand frère a voulu déclarer le divorce. Le mari a refusé. Il a prétendu demander ma main. Il a voulu m'amener. J'ai refusé. Je lui ai demandé d'amener l'enfant compte-tenu de son état. Il devait amener l'enfant. Sa famille lui a déconseillé.

Comme j'étais abandonnée avec le gosse, j'ai décidé avec un ami d'aller à Divénié chez un féticheur grâce aux 50 000 FCFA que mon mari m'avait laissés. Deux féticheurs ont refusé de soigner l'enfant. Nous avons trotté 20 kilomètres à pied avec l'enfant, ma grande soeur et mon ami. Nous avons quitté Divénié à 15 heures, nous sommes arrivés le lendemain. Le féticheur qui était à la frontière gabonaise a dit que la maladie provenait du père de l'enfant. Le féticheur a exigé un maïs qui a daté de 2 ans. Je l'ai eu, quand je lui ai donné l'enfant n'a pas fait de selles. Après il m'a demandé d'acheter une viande que l'on a préparé au Gombo. L'enfant a perdu son gros ventre et ses jambes enflées. Le féticheur a demandé s'il pouvait éliminer la puissance que le père lui avait donnée. J'ai accepté. Mon ami est parti prendre les choses que le féticheur lui avait demandé. Mon ami arrive tard dans la nuit. Le féticheur ne pouvait traiter que la journée. Le lendemain, j'ai lavé l'enfant avant le soir, parce qu'il faisait frais au Gabon. L'enfant m'a demandé l'eau, quand j'ai voulu prendre l'eau, je me suis retournée, j'ai constaté que mon enfant était agonisant, les yeux étaient convulsés.

Il me fallait transporter l'enfant jusqu'à Loubomo chez les parents de mon mari. Nous sommes arrivés à Divénié. Un homme de mon ethnie m'a branchée à un commerçant. Nous étions en fait au Gabon. Il fallait faire semblant de porter l'enfant sur le dos de sorte que les garde-frontières ne sachent rien. A Loubomo, les parents de mon mari n'ont pas fait de cas. Mes parents de Brazzaville et de Pointe-Noire sont venus. Nous avons enterré l'enfant. J'ai écrit à mon mari. Mon grand-frère a téléphoné. Pas de réponse. Depuis que l'enfant est mort le 26 septembre 1988, à 2 ans et 4 mois, jusqu'à présent mon mari ne dit rien.

Cette jeune femme a parlé d'un seul trait sur un ton monocorde, je ne suis pas intervenue dans son récit. Un enquêteur m'avait introduit auprès d'elle, parce qu'elle lui avait raconté son histoire qui semblait exemplaire à bien des égards. Elle connaissait avec une grande précision la chronologie des événements.

# BIBLIOGRAPHIE

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAM M., 1980  
 "Manioc, rente foncière et situation des femmes dans les environs de Brazzaville (République Populaire du Congo)"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XX, n°77-78, p. 5-48.
- ALZON C., 1978  
*Femme mythifiée, femme mystifiée*  
 Paris, PUF.
- AMIN S., 1973  
 "A propos des "7 thèses erronées sur l'amérique latine"  
*L'homme et la société*, 27-12, p. 177-191.
- Annuaire statistique de l'Eglise, 1970 à 1988  
 Secretaria Status Rationarium Générale Ecclesia.
- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1989  
 "Statuts féminins et urbanisation en Afrique"  
*Politique Africaine*, n°36, p. 129-133.
- APPRILL C., 1986 a  
 "L'approvisionnement de Brazzaville : exemple de l'entreprise individuelle d'une femme commerçante"  
 Journées d'Etude sur Brazzaville  
 in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
 Brazzaville, mission française de coopération et d'action culturelle, p. 235-240.
- APPRILL C., 1986 b  
*Le marché de Ouenzé : Contribution à l'étude de l'approvisionnement vivrier de Brazzaville*  
 Mémoire de maîtrise de Géographie, Paris X Nanterre.
- ARIES Ph., 1960  
*L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*  
 Paris, Plon.
- ARNAUD P., 1987  
 "Echanges Nord-sud"  
 in *l'état du tiers monde*, sous la direction de E. Comarin  
 Paris, la découverte, p. 215-220.
- BADINTER E., 1980  
*L'Amour en plus*  
 Paris, Flammarion.
- BALAN J., JELIN E., 1980  
 "La structure sociale dans la biographie personnelle"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, p. 269-289.
- BALANDIER G., 1951  
 "La Situation Coloniale : Approche Théorique"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XI, p. 44-79.

- BALANDIER G., 1955 a  
*Sociologie des Brazzavilles noires*  
Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- BALANDIER G., 1955 b  
*Sociologie actuelle de l'Afrique noire*  
Paris, PUF 4ème édition 1982.
- BALANDIER G., 1967  
*Anthropologie politique*  
Paris, PUF.
- BALANDIER G., 1971  
*Sens et puissance*  
Paris, PUF 3ème édition 1986.
- BALANDIER G., 1974  
*Anthropo-Logiques*  
Paris, PUF.
- BALANDIER G., 1980  
*Le pouvoir sur scènes*  
Paris, Balland.
- BALANDIER G., 1981  
"la sociologie aujourd'hui"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXI, p. 198-204.
- BALANDIER G., 1983  
"Essai d'identification du quotidien"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIV, p. 5-12.
- BALANDIER G., 1984  
"Le sexuel et le social lecture anthropologique"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVI, p. 5-19.
- BALANDIER G., 1985  
*Le Détour*  
Paris, Fayard.
- BALANDIER G., 1988  
*Le Désordre*  
Paris, Fayard.
- BALANDIER G., 1989  
"Le lien social en question"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXVI, p. 5-13.
- BARDIN L., 1977  
*Analyse de contenu*  
Paris, PUF, 5ème édition 1989.
- BAREL Y., 1973  
*La reproduction sociale*  
Paris, Anthropos.

- BAREL Y., 1979  
*Le paradoxe et le système*  
 Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- BAREL Y., 1984  
*La société du vide*  
 Ligugé, Seuil.
- de BARRIN J., 1988  
 "Le Congo, retour à la terre"  
*Le Monde dossiers et documents*, Bilan économique et social,  
 p. 102.
- de BARRIN J., 1989  
 "La révolution assagie"  
*Le Monde* du 27 février 1989.
- BASTIDE R., 1969  
 "Le Problème des mutations religieuses"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XLVI, p. 3-13.
- BAUDRILLARD J., 1976  
*L'échange symbolique et la mort*  
 Mayenne, Gallimard.
- de BEAUVOIR S., 1949  
*Le deuxième sexe*  
 Saint-Amand, Gallimard, collection idées.
- BEJIN A. et POLLAK M., 1977  
 "La rationalisation de la sexualité"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXII, p. 105-125.
- BERARD P., 1984  
 "Le sexe entre tradition et modernité XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVI, p. 135-160.
- BERNARD G., 1972  
 "Conjugalité et rôle de la femme à Kinshasa"  
*Canadian Journal of African Studies*, VI, p. 261-274.
- BERNARD G., 1973  
 "L'Africain en ville"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XIII, n°51, p. 575-586.
- BERTAUX D., 1980  
 "L'approche Biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, p. 197-225.
- BERTRAND H., 1975  
*Le Congo formation sociale et mode de développement économique*  
 Paris, Maspéro.
- BONNEFOND (R.P.) et LOMBARD J. 1934  
 "Notes de folkore Lari"  
*Journal de la société des Africanistes*, IV, p. 81-109.

- BOUDON R., 1985  
 "Attraits et faiblesses de la théorie de la dépendance"  
*Une anthropologie des turbulences*, hommage à G. Balandier  
 sous la direction de M. Maffesoli et de Cl. Rivière  
 Paris, Berg International éditeurs, p. 128-142.
- BOURDIEU P., 1972  
 "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction"  
*Annales ESC*, 4-5, 27, p. 1125.
- BOURDIEU P., 1979  
*La Distinction*, critique sociale du jugement  
 Paris, Les éditions de Minuit, collection le sens commun.
- BOURDIEU P., 1980  
*Le sens pratique*  
 Paris, Les éditions de Minuit, collection le sens commun.
- BOYMAN E., 1984  
 "De l'enfantement : les vicissitudes d'une notion primordiale"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVII, p. 303-321.
- BROOKE GRUNDFEST SCHOEF, 1988  
 "Women, aids, and Economic Crisis in Central Africa"  
*Revue Canadienne d'Etudes Africaines*, XXII, 3, p. 625-644.
- BRUNSCHWIG H., 1960  
 "Colonisation-néocolonialisme, essai sur le vocabulaire usuel  
 de la politique coloniale"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. I, n°1, p. 44-54.
- CAMBESSEDES D., BORDEAUX V., 1986  
 "Le Congo" in *Atlaseco*, sous la direction d' O. Cambessedes  
 Paris, SGB, p. 89-90.
- Centre National de Statistiques et Etudes Economiques (CNSEE),  
 1982  
 Annuaire statistique  
 Brazzaville, rapport multigraphié du Ministère du plan de la  
 Rep. Pop. du Congo.
- Centre National de Statistiques et Etudes Economiques (CNSEE),  
 1986  
 "Commentaires sur les résultats définitifs du recensement  
 général de 1984"  
 Brazzaville, rapport multigraphié du Ministère du plan de la  
 Rep. Pop. du Congo.
- CHESNAIS J.-Cl., LERNOUET M.-T., 1989  
 "Population"  
 in *DATA : Données, Analyses, Tendances, Actualités*, sous la  
 direction de J.-Cl. Lamy  
 Paris, Larousse, p. 94-113.
- CIPRIANI R., POZZI E. et CORRADI C., 1985  
 "Histoires de vie familiale dans un contexte urbain"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIX, p. 253-262.

*Code de la Famille*

République Populaire du Congo, Travail, Démocratie, Paix.

COPANS J., 1971

"Pour une histoire et une sociologie des études africaines"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XI, n°43, p. 422-447.

COPANS J., 1987

"Des modes domestiques aux modes salariés : cycle de prolétarianisation et proto-prolétarianisation féminine"  
*Cahiers des Sciences Humaines*, vol. XXIII, n°1, p. 75-87.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1965

"Les idées économiques de Brazza et les premières tentatives de compagnies de colonisation au Congo Français 1885-1898"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. V, n°17, p. 57-83.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1968

"L'échec d'une tentative économique", l'impôt de capitation au service des compagnies concessionnaires du "Congo Français" (1900-1909)  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. VII, n°29, p. 96-109.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1976

"La mise en dépendance de l'Afrique noire : essai de périodisation, 1800-1970"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XVI, n°61, p. 1-9.

COUET C., COURT Y., 1990

"Situation démographique en 1988"  
*INSEE résultats* n° 78-79, Série démographie et société n° 3-4, p. 5-250.

CRESPI F., 1983

"Le risque au quotidien"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIV, p. 39 à 45.

D.A.T.A.R. (Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Action Régionale) et G.R.E.T.H (Centre de Recherches et d'Etudes Techniques de l'Habitat), 1986  
Schéma de développement régional de Brazzaville  
Ministère du plan, non diffusé.

DAHO E., 1983

*Le mariage mboshi : tradition et évolution*  
Thèse de troisième cycle, Sociologie, Caen.

DAUNE-RICHARD A.-M., 1982

"Sociologie du développement ou développement de la sociologie: la question des femmes et de leur travail"  
*Revue Tiers Monde*, T XXIII, n° 90, p. 375-387.

- DAUTHEVILLE S., 1980  
 "L'église évangélique du Congo"  
*Journal des missions évangéliques*, n° 1, p. 15-25.
- DAYAN-HERZBRUN S., 1982  
 "Production du sentiment amoureux et travail des femmes"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXII, p. 113-130.
- DEBLE I., HUGON Ph. 1982  
 Vivre et survivre dans les villes africaines  
 Paris, PUF, collection tiers monde.
- DESPLANQUES J., RATON I., THAVE S., 1991  
 "Introduction"  
*INSEE résultats* n° 118, Série démographie et société n°10,  
 p. 1-8.
- DEVAUGES R., 1977  
*L'oncle, le ndoki et l'entrepreneur*  
 Paris, ORSTOM, Travaux et documents.
- DEVAUGES R., 1984  
*Atlas de Brazzaville*, cartes réalisées par traitement  
 informatique des données urbaines  
 Paris, ORSTOM.
- DEVAUGES R., 1986  
 "La population urbaine au regard de ses conditions de survie :  
 dépendants et producteurs"  
 Journées d'Etude sur Brazzaville  
 in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
 Brazzaville, mission française de coopération et d'action  
 culturelle, p. 275-295.
- DIDILLON H., BOUNSANA B. 1986  
 "La pratique du maquillage à Brazzaville"  
 Journées d'Etude sur Brazzaville  
 in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
 Brazzaville, mission française de coopération et d'action  
 culturelle, p. 581-597.
- DOBKIN M., 1986  
 "Colonialism and the legal Status of Women in Francophonic  
 Africa"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. VIII, n°31, p. 390-403.
- DORIER E., 1986  
 "Une traversée des quartiers est de Brazzaville"  
 in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
 Brazzaville, mission française de coopération et d'action  
 culturelle, p. 199-210.
- DORIER E., 1989  
 "Le service public de santé et son double à Brazzaville"  
 in *Urbanisation et santé dans le tiers monde* sous la direction  
 de G. Salem et de E. Jeannée.  
 Paris, ORSTOM, Collection Colloques et séminaires, p. 271-279.

DUPRE G., 1972

"Le commerce entre sociétés lignagères : les Nzabi dans la traite à la fin du 19ème siècle (Gabon-Congo)"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XII, n°48, p. 616-658.

DUPRE G., 1982

*Un ordre et sa destruction*  
Paris, ORSTOM, Collection mémoires.

DUPRE G., 1985

*Les naissances d'une société, espace et historicité chez les Beembé du Congo*  
Paris, ORSTOM, Collection mémoires.

DUPRE M.-Cl., 1972

"La Dualité du pouvoir politique chez les Téké de l'Ouest : pouvoir tsaayi et pouvoir nzinéké" (République Populaire du Congo)  
Thèse de 3ème cycle, laboratoire d'ethnologie, Lyon II, 2ème édition en 1978.

DUPRE M.-Cl., 1974

"Les femmes Mukisi des Téké Tsaayi, rituel de possession et culte anti-sorcier (République Populaire du Congo)"  
*Journal de la Société des Africanistes*, tome 44, p. 53-69.

DUPRE M.-Cl., 1975

"Le système des forces Nkisi chez les Kongo d'après le troisième volume de K. Laman"  
*Africa*, vol 45, n° 1, p. 12-27.

DUPRE M.-Cl., 1981-1982

"Histoire et rituels, l'observation du siku en pays Beembé"  
*Cahiers de l'ORSTOM*, vol XVIII, n°2, p. 171-194.

EVANS-PRITCHARD E.-E., 1971

*La femme dans les sociétés primitives*  
Paris, PUF.

EVANS-PRITCHARD E.-E., 1973

*Parenté et mariage chez les Nuer*  
Paris, Payot.

FABRE J.-B., 1987

"L'utopie amoureuse : un courant utopique négligé"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXIII, p. 365-375.

FANON F., 1952

*Peau noire, masques blancs*  
Paris, Seuil.

GANDOULOU J.-D., 1984

*Entre Paris et Bacongo*  
Paris, centre Pompidou.

- GAULME F., 1987-1988  
 "Afrique centrale"  
*L'état du monde*, sous la direction de F. Gèze, Y. Lacoste, A. Lennkh, T. Paquot et A. G.A. Valladao  
 Paris, la découverte, p. 299-300.
- GIBBAL J.-M., LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SALEM G., 1981  
 "Position de l'enquête anthropologique en milieu urbain africain"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXI, n°81-83, p. 11-23.
- GORIELY G., 1970  
 "Signification actuelle de l'idée de révolution"  
 in *Sociologie des mutations*, sous la direction de G. Balandier,  
 Paris, Anthropos, p. 221-235.
- GOSSELIN G., 1986  
 "Ethnicité au delà, régionalisme en deçà"  
 in *Afrique plurielle, Afrique actuelle*, sous la direction d'E. Terray  
 Paris, Karthala, p. 71-80.
- GRANT J.-P., 1991  
 "Situation des enfants dans le monde"  
 Rapport de l'UNICEF.
- GRUENNAIS M.-E., 1985 a  
 "Malnutritions graves et mariages en ville"  
*Sciences Sociales et Santé*, vol. III, n°3-4, p. 57-83.
- GRUENNAIS M.-E., 1985 b  
 "La malnutrition : approche anthropologique"  
 in *Santé maternelle et infantile en milieu scolaire à Brazzaville*  
 Brazzaville, rapport intermédiaire multigraphié de Juillet 1985, p 169-232.
- GRUENNAIS M.-E., 1986  
 "Une approche sociologique de malnutritions graves Brazzaville (Rep. Pop. Congo)"  
 Paris, INSERM, vol. 136, p. 61-68.
- GRUENNAIS M.-E., 1989  
 "Situations de maladie à Brazzaville : causes urbaines du désordre social"  
 in *Urbanisation et santé dans le tiers monde*, sous la direction de G. Salem et de E. Jeannée.  
 Paris, ORSTOM, Collection Colloques et séminaires, p. 313-317.
- GRUENNAIS M.-E., MASSAMBA J.-P., LALLEMANT M., 1989  
 "Caractéristiques socio-démographiques des ménages des quartiers est de Brazzaville"  
 in *Urbanisation et santé dans le tiers monde*, sous la direction de G. Salem et de E. Jeannée  
 Paris, ORSTOM, Collection Colloques et séminaires, p. 527-532.

- GRUENAI S M.-E., MAYALA D., 1988  
 "Comment se débarrasser de l'"efficacité symbolique" de la médecine traditionnelle ?  
*Politique Africaine*, n° 31, p. 51-61
- GURVITCH G., 1951  
 "Les degrés de la Liberté humaine"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XI, p. 3-20.
- GUTKIND P., 1962  
 "La famille Africaine et son Adaptation à la Vie Urbaine  
*Diogène*, n°37, p. 93-110.
- HANNERZ U., 1980  
*Explorer la ville*  
 Paris, les éditions de Minuit.
- HENN J.-T., 1985  
 Economic ties between peasant and worker : the Beti woman's rural labor and the urban wage  
 in : *Femmes du Cameroun*, sous la direction de J.-Cl. Barbier  
 Paris, Karthala.
- HERITIER F., ESCOFFIER-LAMBIOTTE Cl., ROYER P., LIVI BACCI M., EISENBERG L., LARSEN R., VANDE WIELE L., SULLEROT E., PARON J., 1978  
 "A propos des discontinuités de la vie de la femme"  
 in le fait féminin sous la direction d'E. Sullerot  
 Paris, Fayard, p. 171-183.
- IBOUANGA J.-P., 1985  
 Changement social et conflits familiaux, essai d'analyse des conflits sur l'héritage à Brazzaville  
 Brazzaville, mémoire de sociologie, option en développement.
- KENNEDY R., 1945  
 "The colonial crisis and the future"  
*The Science of man in the World crisis*  
 Londres, éd R. Linton.
- LALIVE D'EPINAY C., 1983  
 "La vie quotidienne", essai de construction d'un concept sociologique et anthropologique  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIV, p. 3-38.
- LALIVE D'EPINAY C., 1989  
 "Individualisme et solidarité aujourd'hui (douze thèses)"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXVI, p. 15-31.
- LALLEMANT M., 1988  
 "Santé maternelle et infantile et développement urbain"  
 Rapport de fin de contrat de recherche INSERM  
 Paris, ORSTOM.
- LALLEMANT M., JOURDAIN G., 1985  
 "La grossesse impossible chez les jeunes filles scolarisées"  
*Cahiers ORSTOM, Sc. Hum*, XXI (2-3).

LALLEMANT M., LALLEMANT-LECOEUR S., 1985  
 "Analyse de la situation sanitaire des enfants et des mères en République Populaire du Congo"  
 Brazzaville, Rapport UNICEF.

LALLEMANT M., SENECHAL J., 1985  
 "Malnutrition, santé et approvisionnement vivrier à Brazzaville"  
 in *Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne*, sous la direction de N. Bricas, G. Courade, J. Coussy, Ph. Hugon, J. Muchnik.  
 Paris, l'HARMATTAN, p. 196-208.

LALLEMANT M., TCHIKAYA J., 1986  
 "Brazzaville, ville d'écoliers et d'étudiants"  
 Journées d'Etude sur Brazzaville  
 in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
 Brazzaville, mission française de coopération et d'action culturelle, p. 367-373.

LANGELLIÉ J.-P., 1988  
 "Le Congo malade de sa dette"  
*Le Monde* du 14 décembre 1988

LANGELLIÉ J.-P., 1989  
 "Le SIDA au foyer de pandémie, les défenses du Congo"  
*Le Monde* du 22 février 1989.

LAPIERRE J.-W. et PRUJINER A., 1985  
 "Le pouvoir des mots". Les conflits ethno-linguistiques : un cadre d'analyse sociopolitique  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIX, p. 295-311.

LAPIERRE J.-W., 1970  
 "L'asynchronisme dans les processus de mutation"  
 in *Sociologie des mutations*, sous la direction de G. Balandier  
 Paris, Anthropos, p. 39-49.

LAPIERRE J.-W., 1977  
*Vivre sans Etat ? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*  
 Paris, Seuil, collection Esprit.

LAPIERRE J.-W., 1991  
 "Les hiérarchies sociales"  
 in *Histoire des moeurs*, sous la direction de J. Poirier, tome 2  
 Paris, Gallimard, encyclopédie de la pléiade.

LE BRETON D., 1984  
 "L'effacement ritualisé du corps"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVII, p. 273-286.

de LA BROSSE B., 1991  
 "Les ethnies en Afrique : terrains minés"  
*Croissance des Jeunes Nations*, février, p. 25-27.

- LE PAPE M., 1983  
 "De l'"indigène" à l'"informel", 1955-1982"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. LXXIII, n°89-90, p. 189-197.
- LE PAPE M., VIDAL Cl., 1982  
 "Raisons pratiques africaines"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIII, p. 293-321.
- LE PAPE M., VIDAL Cl., 1984  
 "Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVI, p. 111-118.
- LEDRUT R., 1981  
 "Méthode ou méthodes ?"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXI, p. 215-225.
- LEDRUT R., 1985  
 "Une sociologie "généralisée" : métamorphose de la sociologie"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVIII, p. 27-37.
- LEVI-STRAUSS Cl., 1947  
*Les Structures élémentaires de la parenté*  
 Paris, Mouton, collection de réédition 1981.
- LEVY M.-L., 1990  
*Déchiffrer la démographie*  
 Paris, Syros-Alternatives.
- LIVI-BACCI M., 1978  
 "Le changement démographique et le cycle de vie des femmes"  
*Le fait féminin*, sous la direction de SULLEROT E.,  
 Paris, Fayard, p. 467-481.
- LOUFOUMA L.-B., 1982  
*Le rôle des accoucheuses traditionnelles dans la promotion des activités de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale au Congo*  
 Brazzaville, mémoire de licence, Institut supérieur des sciences de la santé (INSSSA).
- MAFFESOLI M., 1981  
 "Pour une sociologie relativiste"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXI, p. 205-213.
- MAFFESOLI M., 1984  
 "La prostitution comme "forme" de socialité"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVI, p. 119-133.
- MAKONDA A., 1987  
*Quatre Vingt et Un Congolismes. (Etude de Particularités du Français Parlé au Congo)*  
 Brazzaville, INRAP, éd. scolaires.
- MALINOVSKI B., 1922  
*Argonauts of the Western Pacific*  
 Londres, Routledge and Kegan Paul.

- MALINOVSKI B., 1929  
*The Sexual Life of Savages in North-Western Melanesia.*  
 New York, Harcourt, Brace and World.
- MARIE A., 1981  
 "Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXI, 81-83, p. 347-373.
- MARIE A., 1986  
 "La tradition africaine face à la modernité occidentale"  
*Le Genre Humain*, "la valeur", 14, p. 175-190.
- MARIE A., 1990  
 Projet détaillé du Groupe de Recherche sur la Modernité dans les villes africaines (équipe du CECOD/IEDES)  
 Projet de recherche en réponse à un appel d'offre, rapport multigraphié (programmes du SAAUF).
- MARION G., 1990  
 "Les islamistes poussent leurs pions"  
*Le Monde* du 3 novembre 1990.
- MAUSS M., 1950  
 "Essai sur le Don"  
 in *Sociologie et anthropologie*  
 Paris, PUF, 8ème édition 1983, p. 145-171.
- MAZENOT G., 1966  
 "L'occupation du Bassin de la Likouala-Mossaka 1909-1914"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. VI, n° 22, p. 268-307.
- MBAH J.-F., 1976  
*Le changement dans la transmission des biens à partir du droit coutumier*  
 ORSTOM, Centre de Brazzaville, section de sociologie.
- MEILLASSOUX Cl., 1960  
 "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. I, n°4, p. 38-67.
- MEILLASSOUX Cl., 1975  
*Femmes greniers et capitaux*  
 Paris, Maspéro.
- MEMMI A., 1973  
*Portrait du colonisé*  
 Paris, Payot.
- MERCIER P., 1973  
 "Quelques remarques sur le développement des études urbaines"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XIII, n° 51, p. 397-404.
- MICHEL M., 1967  
 "Autour de la mission Marchand, le rappel de Brazza en 1897"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. VII, n°25, p. 152-185.

- Ministère de la Coopération, 1975  
Dossier d'information économique, République Populaire du Congo  
Paris, direction des programmes, sous-direction des études économiques et de la planification.
- MIZELE A., 1986  
"La réforme du système d'état civil au Congo"  
in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
Brazzaville, mission française de coopération et d'action culturelle, p. 313-338
- MOLET L., 1971  
"Aspects de l'organisation du monde des Ngbandi"  
*Journal de la Société des Africanistes*, tome XLI, fascicule 1, p. 35-69.
- MORIN E., 1973  
*Le Paradigme Perdu*  
Paris, Seuil, collection Point.
- MORIN E., 1977  
*La méthode 1. La Nature de la Nature.*  
Paris, Seuil, collection Point.
- MORIN E., 1980  
*La méthode 2. La Vie de la Vie*  
Paris, Seuil, collection Point.
- MORIN E., 1981  
"Peut-on concevoir une science de l'autonomie ?"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXI, p. 257-267.
- MORIN F., 1980  
"Pratiques anthropologiques et histoire de vie"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, p. 313-339.
- MOSCOVISCI S., 1972  
*La Société contre Nature*  
Paris, union générale d'édition, collection 10/18.
- MOUANDE MBAMBI F., 1990  
*L'implantation du protestantisme au Congo, le cas des Kamba de 1930 à 1986.*  
Ecole Pratique des Hautes Etudes, section V, sciences religieuses.
- NANITELAMIO J., 1982  
*L'évolution des modèles et des rôles féminins dans la société congolaise actuelle*  
Thèse de psychosociologie 3ème cycle, université de Paris 10.
- NGOMA J.-M., 1983  
*Psychothérapies traditionnelles chez les Kongo de la République Populaire du Congo*  
Thèse de 3ème cycle de psychologie, Toulouse.

- OMS : EURO, 1968  
 "L'enseignement de l'épidémiologie en médecine et en santé publique : rapport sur un symposium".  
 Copenhagen (document EURO 0393)
- ORSTOM, 1985  
 Santé maternelle et infantile en milieu scolaire à Brazzaville  
 Brazzaville, Rapport intermédiaire multigraphié juillet 1985.
- OSMONT A., 1981  
 "Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXI, n°81-83, p. 174-195.
- PAULME D., 1960  
 Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. I, n°1, p. 15-27.
- PEREZ-ESQUIVEL A., 1990  
 "Tragique Amérique Latine, alerte enfants en danger"  
*Le Monde Diplomatique* de novembre 1990.
- POATY J.-P., 1988  
 "De la survie en milieu urbain"  
*Politique Africaine*, n°31, p. 30-38.
- POIRIER J., 1985  
 "Hétéroculture et sociétés africaines"  
 in *Une anthropologie des turbulences*, hommage à G. Balandier  
 sous la direction de M. Maffesoli et de Cl. Rivière  
 Paris, Berg International éditeurs, p. 75-87.
- POIRIER J., CLAPIER-VALLADON S., 1980  
 "Le concept d'ethnobiographie et les récits croisés"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, p. 351-358.
- POIRIER J., CLAPIER-VALLADON S., RAYBAUT P. 1983  
*Les récits de vie* théorie et pratique  
 Paris, PUF.
- RAOUL-MATINGOU E., 1986  
 "L'emploi des femmes à Brazzaville"  
 Journées d'Etude sur Brazzaville  
 in Actes du colloque ORSTOM, AGECO.  
 Brazzaville, mission française de coopération et d'action  
 culturelle, p. 403-409.
- REICH W., 1970  
*La révolution sexuelle*  
 Paris, union générale d'édition, collection 10/18.
- RETEL-LAURENTIN A., 1974  
*Infécondité en Afrique Noire*, maladies et conséquences  
 sociales  
 Paris, Masson.

REY P.-Ph., 1969

"Articulation des modes de dépendance et des modes de reproduction dans deux sociétés lignagères"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. IX, n°35, p. 413-440.

REY P.-Ph., 1971

*Colonialisme, néo-colonialisme et transition du capitalisme. Exemple de la "Comilog" au Congo Brazzaville*  
Paris, Maspero.

RIVIERE Cl., 1977

"Pour une sociologie des conflits"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXII, p. 5-26.

ROCHER G., 1968 a

*L'Action Sociale*  
Paris, HMH, collection Points.

ROCHER G., 1968 b

*Le changement social*  
Paris, HMH, collection Points.

ROY C., 1989 a

"La gestion du temps des hommes et des femmes, des actifs et des inactifs"  
*Economique et statistique*, n° 223, p. 5-11.

ROY C., 1989 b

"Evolution des emplois du temps des citadins en France entre 1975 et 1985"  
Communication à la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail  
Bruxelles, International workshop. on the changing use of time.

ROYER P., ESCOFFIER-LAMBIOTTE Cl., HERITIER F., LIVI BACCI M., EISENBERG L., LARSEN R., VANDE WIELE L., SULLEROT E., PARON J., 1978

"A propos des discontinuités de la vie de la femme"  
in *le fait féminin* sous la direction E. Sullerot  
Paris, Fayard, p. 171-183.

RUMEAU-ROUQUETTE C., BREART G., PADIEU R., 1985

*Méthodes en épidémiologie*  
Paris, Flammarion, Médecine-Sciences.

SAFOU D., 1982

*Rapports et stratégies de pouvoir dans le mariage au Congo, essai sur les mariages coutumier, officiel et religieux*  
DEA de sociologie, faculté de lettres et sciences humaines de Nice.

SAUTTER G., 1960

"Le plateau Congolais Mbé"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. I, n°2., p. 48.

- SEGALEN M., 1981  
*Sociologie de la Famille*  
 Paris, Armand Colin.
- SELLIN T., 1938  
 "Culture, Conflit and Crime".  
 New York, A report of the subcommittee of the committee on  
 personality and culture, Social Science Research Council.
- SIMON C., 1990  
 "Le président Sassou Nguesso se résigne au multipartisme"  
*Le Monde* du 2 octobre 90.
- SIMONDON F., DELPEUCH F., CORNU A., LALLEMANT M., TCHIBINDA F.,  
 GOMA I., MASSAMBA J.-P., 1989  
 "Etat nutritionnel des enfants d'âge préscolaire à  
 Brazzaville"  
 in *Urbanisation et santé dans le tiers monde*, sous la  
 direction de G. Salem et de E. Jeannée  
 Paris, ORSTOM, Collection Colloques et séminaires, p. 115-127.
- SULLEROT E., 1978  
*Le fait féminin*  
 Paris, Fayard.
- TABET P., 1987  
 "Du don au tarif". Les relations sexuelles impliquant une  
 compensation  
*Les Temps Modernes*, p. 1-53.
- THOMAS L.-V., 1985  
 "La mort : un objet anthropologique"  
 in *Une anthropologie des turbulences*, hommage à G. Balandier  
 sous la direction de M. Maffesoli et de Cl. Rivière  
 Paris, Berg International éditeurs, p. 167-174.
- TOURAINÉ A., 1981  
 "Le retour de l'acteur"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXI, p. 243-255.
- TOURAINÉ A., 1985 a  
 "la société a-t-elle un centre?"  
 in *Une anthropologie des turbulences*, hommage à G. Balandier  
 sous la direction de M. Maffesoli et de Cl. Rivière  
 Paris, Berg International éditeurs, p. 99-115.
- TOURAINÉ A., 1985 b  
 "Les transformations de l'analyse sociologique"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXVIII, p. 15-25.
- VALLEE O., 1988  
 "Les cycles de la dette"  
*Politique Africaine*, n° 31, p. 15-21.
- VAN GENNEP A., 1909  
*Les rites de passage*, études systématiques des rites  
 Paris, A. et J. Picard.

- VAN WING J. (R.P.), 1921  
*Etudes Bakongo. Histoire et Sociologie*  
 Bruxelles, Geormaera.
- VANDERSYPEN M., 1977  
 "Femmes libres de Kigali"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XVII, n°65, p. 93-120.
- VANSINA J., 1966  
*Introduction à l'ethnographie du Congo*  
 Kinshasa, ed Universitaires du Congo, Université de Lovanium,  
 Lubumbashi, Université officielle du Congo.
- VERNIERE M., 1973  
 "A propos de la marginalité : réflexions illustrées par  
 quelques enquêtes en milieu urbain et suburbain africain"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XVII, n° 51, p. 587-605.
- VIDAL Cl., 1977  
 "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XVII, n°65, p. 121-153.
- VIDAL Cl., 1979  
 "L'argent fini, l'amour est envolé.."  
*l'Homme*, XIX (3-4), p. 141-158.
- VIDAL Cl., 1980  
 "Pour un portrait d'Abidjan avec dames"  
*Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, p. 305-312.
- VIDAL Cl., 1986  
 "Les pensées muettes in *Afrique plurielle, Afrique actuelle*  
 Paris, Karthala, p 137-145.
- VINCENT J.-F., 1966 a  
*Femmes africaines en milieu urbain : Bacongo, Brazzaville*  
 Paris, ORSTOM.
- VINCENT J.-F., 1966 b  
 "Le mouvement Croix Koma : Une nouvelle forme de lutte contre  
 la sorcellerie en pays Kongo"  
*Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. VI, n°24, p. 527-563.
- WEBER M., 1964  
*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*  
 Paris, Plon, 2ème édition 1967.
- ZAJACZKOWSKI A., 1973  
 "Choc de culture et restructuration : sexualité et  
 acculturation en Afrique orientale"  
*Cahiers d'Etudes Africaines* vol. XIII, n°52, p. 700-710.

## RESUME

Cette recherche tente de saisir la place accordée à la procréation en milieu urbain. La première maternité à Brazzaville entraîne des changements de résidence, d'activité. Elle survient vers l'âge de 18 ans, alors que plus de la moitié des mères ne sont pas engagées dans un processus d'alliance. Cette situation est désapprouvée par les aînés. Une négociation a lieu entre les familles pour déterminer comment la grossesse sera prise en charge. Les modifications du vécu de la maternité, amenées par la modernité, ne sont pas aussi profondes que le contexte urbain le laisse soupçonner. Les représentations masculines et féminines émergent lors d'événements tels que l'avortement, la séparation. Les femmes restent attachées à la maternité dans le cadre de l'alliance. Les hommes ne renoncent pas à leur rôle de père, mais certains se détournent de l'alliance. Les rapports entre les sexes sont saisis sur le "marché sexuel" regroupant le "marché de l'alliance" et le "marché de l'union". Les acteurs sociaux passent de l'un à l'autre durant leur "carrière matrimoniale". Dans ce contexte d'instabilité matrimoniale, l'enfant est à la fois enjeu et handicap.